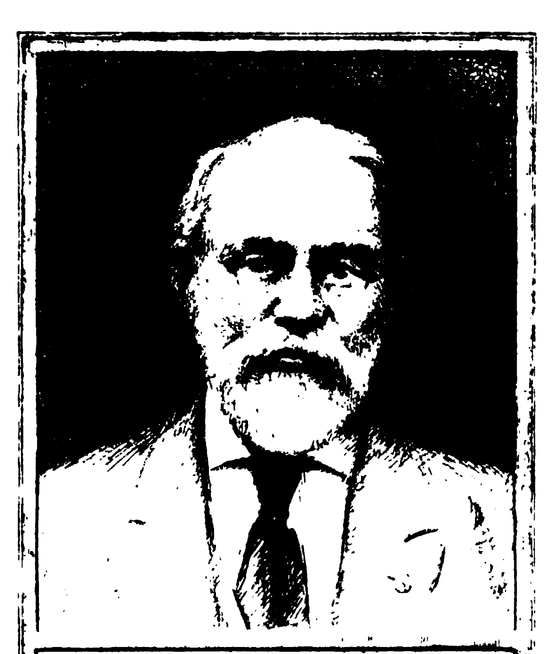






ANNALES

DE LA

SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE

DU PUY

ANNALES

DE LA

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE

SCIENCES, ARTS ET COMMERCE

DU PUY

TOME XXIX. — 1868



LE PUY

M.-P. MARCHESSOU, IMPRIMEUR DE LA SOCIÉTÉ

Boulevard Saint-Laurent, 23

MDCCCLXIX

NOTA. La Société n'entend ni garantir les faits, ni adopter toutes les opinions consignées dans les Mémoires que renferment les *Annales*.

Le Puy, typ. et lith. MARCHESSOU.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DE L'ANNÉE 1868

SÉANCE MENSUELLE

DU JEUDI 9 JANVIER

SOMMAIRE

MUSÉE : Achèvement prochain des bâtiments du Musée et création annexe d'un jardin public dans la prairie du Breuil; proposition par M. le Président, de placer un buste ou un portrait de M. Bertrand de Doue dans le nouveau Musée; projet d'y mettre un buste de M. de Macheco. — OUVRAGES REÇUS : M. Marius Topin, *L'Europe et les Bourbons sous Louis XIV;* la race du Mezenc à l'Exposition universelle, d'après M. Richard (du Cantal); espèces porcines, par le même; le cerfeuil bulbeux; procédé Danglish pour la fabrication du pain; les cendres de houille en agriculture; culture de pommes de terre à l'Exposition par le procédé Chatel; éducation de vers à soie de M. Lagarde; Compte-rendu imprimé de la distribution des prix aux élèves des Ecoles industrielles. — AGRICULTURE : Vente de graines de maïs. — SCIENCES HISTORIQUES : Communication, par M. Chassaing, de lettres de rémission données par Charles VII à Jehan Baratier, de Chaumellys; lettre de M. Léopold Delisle à M. Aymard, accompagnant l'envoi de plusieurs monographies d'histoire et de bibliographie; mémoire de M. Aymard sur les premiers évêques du Puy. — LITTÉRATURE : *Le Temps et l'Argent,* fable, par M. Aman Vigié. — PERSONNEL DE LA SOCIÉTÉ : Rapport de M. Chassaing sur la candidature de M. Alfred Bertrand; admission.

Présidence de M. de Brive.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

MUSÉE. — M. le Président informe l'Assemblée qu'il a reçu de M. le Maire du Puy l'avis que les bâtiments nouveaux du Musée seraient terminés et prêts à recevoir l'installation des collections au mois de mai prochain, époque du Concours régional. A cette occasion, il paraîtra convenable de tenir, comme en 1860, une séance publique de la Société et d'organiser une exposition artistique, industrielle et agricole.

En même temps que s'achèvera la construction du Musée, il sera créé dans la prairie du Breuil qui entoure cet établissement, un jardin public dont les plans ont été récemment adoptés par le Conseil municipal.

M. Aymard fait remarquer que cette création répond à un vœu exprimé depuis longtemps par la Société et propose d'adresser à ce sujet des remercîments à l'administration municipale. Les plans qui vont être mis à exécution ne s'écartent pas sensiblement, dit-il, d'un dessin que la Société avait fait exécuter dans le même but ; il observe enfin qu'il serait possible de faire, dans les massifs de ce grand et beau square, des essais d'acclimatation pour quelques espèces d'arbres et d'arbustes, et d'y réaliser ainsi sans frais des expériences dont le résultat serait peut-être d'introduire dans le pays de nouvelles cultures.

M. le Président entretient aussi l'Assemblée de divers objets qui intéressent le Musée.

Il y a quelques années, la Société décida qu'il ne pourrait lui être fait de proposition de placer au Musée des portraits ou des bustes que trois ans au moins après le décès de la personne à laquelle il paraîtrait devoir être accordé une semblable distinction. Ce délai est écoulé, et bien au-delà, depuis la mort de M. Bertrand de Doue, et, par conséquent, il est possible enfin de réaliser une pensée que tout le monde aurait voulu sans doute voir mise à exécution depuis longtemps en consacrant un monument à la mémoire de l'ancien et éminent Président de notre Société.

La proposition de M. le Président est accueillie par l'assentiment sympathique et unanime de l'Assemblée, qui le prie de s'entendre avec la famille de M. Bertrand de Doue, afin d'arriver le plus promptement possible à obtenir un portrait ou un buste qui serait au besoin exécuté aux frais de la Compagnie et placé dans les galeries du nouveau Musée.

M. le Président rappelle ensuite les communications qui ont été faites, différentes fois, à la Société, sur le monument à élever en l'honneur de M. de Macheco; le montant total des souscriptions, s'élevant à 3,000 fr., est disponible; la commission se réunira bientôt et prendra une décision sur le genre de monument qu'il convient d'adopter; il a été proposé plusieurs projets entre lesquels le plus convenable semblerait jusqu'à présent l'érection d'un buste au centre d'une salle du Musée spécialement consacrée à l'agriculture.

Ouvrages reçus. — M. Marius Topin, membre non

résidant, adresse à la Société un volume qu'il vient de publier sous le titre de *L'Europe et les Bourbons sous Louis XIV*. Cet ouvrage considérable est sorti de la pensée qu'avait eue l'auteur de raconter la vie politique du cardinal de Polignac dans un premier travail qui avait été par lui présenté à la Société académique du Puy comme titre d'admission. Les laborieuses et savantes recherches que M. Topin avait entreprises pour compléter son étude, l'ont amené à en élargir singulièrement le cadre et à donner un tableau étendu et complet des événements dramatiques auxquels s'est trouvé mêlé le cardinal de Polignac. La tentative faite par Louis XIV pour établir une dynastie française en Pologne, les négociations qui ont amené l'établissement des Bourbons en Espagne, le récit de la lutte d'Innocent XI et de Louis XIV, tels sont les événements qui sont racontés dans ce livre avec autant de conscience que de talent (1).

La Société a reçu un grand nombre de publications que M. le Président passe successivement en revue.

La Société impériale d'acclimatation, dans un volume qui a pour titre : *La Production animale et végétale*, rend compte, par l'organe de M. Richard (du Cantal), de l'Exposition de Billancourt. Dans le chapitre consacré à l'espèce bovine, il y est dit que la race du Mezenc est très-estimée, sobre, rustique, vigoureuse au travail et assez bien conformée, mais médiocrement laitière ;

(1) L'Académie Française a décerné récemment le prix Thiers au livre de notre confrère, M. Topin.

quant à la race de Salers, M. Richard (du Cantal) lui donne, comme on pense bien, la préférence aussi bien au point de vue des qualités qui distinguent les autres races des montagnes, que pour celles qui manquent à ces dernières.

S'occupant, dans un autre article, de l'espèce porcine, le même auteur reconnaît l'infériorité des races françaises pures en présence des races anglaises présentées par nos éleveurs; on voit toutefois un grand nombre d'agriculteurs qui sont peu sympathiques à l'adoption de celles-ci, tandis que d'autres recommandent de les adopter à tout prix; d'après M. Richard, la question du choix des animaux doit se résoudre suivant les ressources que chaque localité peut offrir à l'élevage. Dans notre département, dit M. le Président, le Hampshire est la seule race anglaise qui ait réussi, quoique la graisse n'en soit pas appréciée autant que celle des indigènes et que l'excès d'engraissement la rende peu prolifique. Il y a cependant, dans le pays, une race jusqu'ici peu remarquée, mais qui mériterait d'être propagée : c'est celle de Saint-Agrève; au moyen de primes spéciales dans les concours, il serait possible d'en encourager la reproduction. La commission des primes est invitée à prendre les mesures nécessaires à cet effet.

La Société d'acclimatation recommande également la culture, dans les jardins, du cerfeuil bulbeux; notre confrère, M. Langlôis, en a rapporté des graines de Picardie et a obtenu des produits très-satisfaisants : c'est un légume farineux d'une finesse extrême, mais d'un très-petit volume; les tubercules les plus forts sont à peine de la grosseur d'une noix, et encore faut-il que

la graine qui les produit ait été récoltée sur les plantes les plus fortes et soit ainsi l'objet d'une sélection continue.

Le *Journal d'Agriculture pratique* décrit un procédé de fabrication du pain inventé, il y a six ans, par un Anglais, le docteur Danglish, et qui a reçu tout récemment des perfectionnements très-importants; il se recommande par la propreté et la rapidité de la manutention, l'inaltérabilité des farines, l'uniformité des produits, l'économie de main-d'œuvre et la salubrité des opérations; il est exploité en Angleterre dans toutes les grandes villes, et notamment à Londres; une seule Compagnie possède dix-sept boulangeries et distribue 12 1/2 p. 100 de dividende à ses actionnaires. Ce sont des faits utiles à faire connaître, alors que le prix du pain atteint un taux aussi élevé qu'aujourd'hui et que l'administration municipale vient d'être obligée, en présence des exigences des boulangers, de rétablir la taxe officielle.

Le *Journal de l'Agriculture* combat le préjugé très-répandu que les cendres de houille non-seulement ne peuvent servir ni à fumer ni à amender les terres, mais qu'elles les rendent infertiles; il résulte, au contraire, d'expériences positives, que c'est un engrais et un amendement qui contient à doses différentes, suivant la provenance de la houille, à peu près les mêmes éléments que les cendres de bois, moins de la potasse libre, et cependant on laisse perdre des quantités considérables de ces cendres, au grand préjudice de l'agriculture.

Le *Sud-Est* rend compte des expériences de culture de pommes de terre faites à Billancourt par M. Victor Chatel. En voici les résultats principaux : des pommes de terre plantées malades ont donné une récolte abondante et saine ; pour utiliser comme semence les petits tubercules, il faut en placer ensemble plusieurs circulairement ; les pommes de terre femelles, à germes filiformes, n'ont produit que des rudiments de tige ; les pommes de terre mâles ou à bourgeon charnu, plantées, le germe retourné en bas, ne donnent que de faibles récoltes. Il convient donc de les planter dans leur direction naturelle ; on doit semer de bonne heure les pommes de terre tardives, c'est-à-dire en même temps que les hâtives.

Le même journal publie une notice sur les éducations de vers à soie faites à Lempdes par M. Lagarde, membre du Conseil général de la Haute-Loire.

M. Chevallier-Balme offre à la Société une brochure contenant le compte-rendu de la distribution des prix faite aux élèves des Ecoles industrielles le 30 décembre dernier, et le discours qu'il a prononcé à cette solennité ; le dépôt en sera fait à la bibliothèque historique.

Agriculture. — M. le Président rend compte du produit de la vente des graines de maïs pour fourrage, opérée par la Société dans le courant de l'année 1867 :

Il restait en dépôt de l'année précédente	78 d-décalitr.
Il en a été acheté....................	376
Total........	454

	Report...		454 d-décalitr.
Il en a été vendu en dehors de la Société..............	223 dd		
Et aux membres de la Société......................	91		
TOTAL......	314	ci. :	314
Il en reste donc.....................			140
dont il faut déduire pour déchet.........			22 70
Le reliquat net est, par conséquent, de..			117 30

La Société n'a eu d'ailleurs à supporter aucune perte pécuniaire; aussi, en présence des demandes nombreuses auxquelles elle a eu à répondre, continuera-t-elle, l'année prochaine, à faire venir la même quantité de graines que par le passé.

SCIENCES HISTORIQUES. — M. Chassaing donne lecture d'une lettre de rémission du roi Charles VII, qui contient de piquants détails sur les aventures d'un faux-monnayeur du Velay et le parti que divers seigneurs tirèrent de ses talents; en voici le texte :

REMISSIO PRO JOHANNE BARATIER

CHARLES, etc.... savoir faisons, etc.... nous avoir receu l'umble supplication de Jehan Baratier, de la ville de Chaumellys (1), aagé de xxxv ans ou environ, contenant que,

(1) Chomelix, chef-lieu de commune, canton de Craponne, arr. du Puy.

XVII ou XVIII ans a ou environ, il se trouva en la ville du Puy avecques ung nommé maistre Symon Laurens, estudiant en l'université de Montpellier, homme subtil en fait de monnoyes et qui se aidoit et entremectoit de faire *gros de Pappe* (1) et *de Sicille* (2), *quars de Savoye* et *de Bourbon* (3),

(1) Monnaie de billon frappée à Avignon par les Papes, comme seigneurs du Comtat Venaissin (F. Poey d'Avant, *Monnaies féodales de France*, in-4°, 1860, tom. II, p. 345 et suiv.). Eugène IV siégeait alors sur le trône pontifical (1431-1447).

(2) Monnaie de billon frappée en Provence par les princes d'Anjou, rois de Jérusalem, de Naples et de Sicile, comme comtes de Provence et de Forcalquier (Poey d'Avant, *Op. laud.*, t. II, p. 315 et suiv.). A cette époque régnait le *bon* roi René (1434-1480).

(3) Cette dernière monnaie en billon était frappée à Trévoux par les ducs de Bourbon, comme seigneurs de Trévoux et de Dombes; elle circulait sur leurs vastes domaines : le Bourbonnais, le Forez, la baronnie de Roche en Renier dans le Velay, etc. Il est à remarquer que les espèces du duc Charles (1434-1459), contemporain de notre document, que contrefaisait sans doute le *subtil* étudiant de Montpellier, sont restées inconnues jusqu'ici, de même que celles frappées au nom de ses prédécesseurs, les ducs Jean I[er] (1410-1434) et Louis II (1402-1410). Les plus anciennes monnaies ducales de Bourbon qu'on ait retrouvées, portent la légende plus ou moins abrégée de *Johannes, dux Borbonii, dominus Trivorcii*, et elles ont été attribuées seulement au duc Jean II (1459-1488) par MM. Mantellier (*Notice sur les monnaies de Trévoux et de Dombes*, in-8°, 1844) et F. Poey d'Avant (*Op. laud.*, 1862, tom. III, p. 86 et suiv.).

Les monnaies d'Avignon, de Provence, de Savoie et de Trévoux en billon sont, de toutes les monnaies seigneuriales françaises du XV[e] siècle, celles qui se découvrent le plus fréquemment dans les fouilles au Puy ou aux environs. Ce numéraire y était apporté par les pèlerins qu'attirait la célèbre dévotion à Notre-Dame du Puy et par les trafiquants qui suivaient les foires de cette ville. Des changeurs étrangers venaient s'établir au Puy et réalisaient, sur le change de ces monnaies et autres dont le titre, le poids, la valeur et le nom étaient très-divers, des bénéfices considérables. C'est l'un des motifs que les Consuls, en 1490, faisaient valoir, dans un mémoire que nous a conservé notre chroniqueur local Médicis, pour justifier la création d'un atelier royal au Puy : « *Item*, plus que tout lo bilho que tumba

duquel maistre Simon Laurens ledit suppliant se acointa, et le mena icellui maistre Symon en certains lieux où il avoit fait et faisoit, quant bon lui sembloit, de ladite monnoye, et lui monstra et enseigna la maniere et façon de faire icelle monnoye, et telement que ledit suppliant en retint et aprint la science, et d'icelle monnoye ledit maistre Simon Laurens bailla à diverses foiz audit suppliant qui s'en aida et l'employa en ses affaires et usaiges, et fut ledit suppliant cinq ou six mois avecques ledit maistre Simon Laurens, et puis le delaissa et s'en ala demourer en une place nommée Senueil (1) près le Puy, et là trouva ung moyne de l'ordre de Grantmont, nommé frere Pierre Roy, lequel faisoit d'une monnoye nommée *nodes* (2), en laquelle estoit l'enseigne de Nostre Dame du Puy, qui avoit cours en la ville et dyocese du Puy, et après que ledit suppliant par plusieurs foiz eut veu faire audit moyne ladite monnoye, se acointa dudit moyne et eut d'icelle monnoye aucune quantité que la dame dudit Senueil lui bailla pour changer à autre argent, comme il fist. Et de là peu de temps après, s'en ala à son hostel audit lieu de Chaumellys, auquel lieu peu après vint ung nommé Aubert, de Saint-Bonnet en Forestz (3), qui lui dist

« en ladicta viala, so es a sçabet : a la gleisa et els marchans, restaria « a la dicta farge, et lo profeict seria del Rey. — *Item,* per so car non y « a farge, venant el Puey aucuns estrangiers changhadours, et l'enportant « foras le riaume et aneissi es grant dommage el Rey. » *Enformation faicta sur lo faict de la nouvella farge de moneda que se deu far el Peu, Chroniques* d'Estienne Médicis, tome Ier, p. 240 et suivantes (sous presse).

(1) Seneuil, commune de Saint-Vincent, canton de Vorey.

(2) Nous publierons très-incessamment une notice sur cette monnaie inédite du Puy.

(3) Saint-Bonnet-le-Château, chef-lieu de canton, arrondissement de Montbrison (Loire).

après plusieurs parolles que luí et ung nommé Leonard, de Saint-Marcelin (1), faisoient faire des *moutons* (2) en la place d'Oriol (3), et y mena ledit suppliant qui les vit faire et aida à en faire environ quatre-vingts, que ledit Aubert lui presta et lesquelz il vendy la somme de vingt vielz *escus*. Et certain temps après, ung appellé Caillac fist au lieu de Saint-Just (4), hors de la place dudit Saint-Just, certains *moutons* de cuyvre doré qu'il aloit marquer en ung boys, au veu et sceu dudit suppliant, et le faisoit faire Pierre d'Espinchault, lors capitaine d'Alègre, lesquelz *moutons* le feu seigneur d'Alègre (5) en eut environ quatre ou cinq cens, qu'il porta au voyage de Tartas, ainsi qu'il fut dit audit suppliant par lesdits capitaine et Caillac. Et peu de temps après, ledit

(1) Saint-Marcellin, chef-lieu de commune, canton de Saint-Rambert, arrondissement de Montbrison (Loire).

(2) Les *moutons* et *écus à la Couronne* étaient des monnaies d'or ayant pour type, sur l'une de leurs faces, un mouton avec une bannière ou un écu de France, surmonté d'une couronne. Ces types avaient paru sous les rois Jean II et Charles VI (Le Blanc, *Traité historique des Monnaies de France*, in-4°, Paris, 1690, p. 257 et 287).

(3) Il y avait en Forez une seigneurie de ce nom, comprenant la paroisse de Saint-Ferriol. Dans le XIV° siècle, elle appartenait à la maison de Poitiers (d'Assier de Valenches, *Les Fiefs du Forez*, par Sonyer du Lac, Lyon. in-4°, 1858, p. 201).

(4) Saint-Just près Chomelix, chef-lieu de commune, canton d'Allègre, arrondissement du Puy.

(5) Yves de Tourzel, baron d'Allègre, prit part à la campagne de Tartas en Gascogne, dirigée, en 1442, par Charles VII contre les Anglais; il y fut fait chevalier et mourut des blessures qu'il avait reçues devant Dax. Ce seigneur, en 1485, accorda des priviléges à la ville d'Allègre (le P. Anselme, *Hist. généalogique et chronologique des grands officiers de la Couronne*, 3° édition, tome VII, 1733, p. 708; — Chabrol, *Coutumes d'Auvergne*, t. IV, 1786, p. 47). M. du Molin a écrit une brillante et solide étude sur *les d'Allègre au XVI° siècle* (*Annales de la Soc. acad. du Puy*, t. XXVII).

suppliant eut congnoissance avecques ung nommé maistre Jehan Dubuisson, et ung moyne nommé Guillaume Auzirant, lesquelz se aidoient et entremectoient de faire *escuz* et *demis* d'argent marquez à nostre coing, et ung peu après que ledit suppliant fut adverty de ce, il trouva le sire de Fougerolles en Forestz (1) qui venoit du Puy de querir certaines bagues et joyaulx pour sa femme qu'il prenoit en mariage, et advint qu'ilz parlerent ensemble du fait d'arquemye (2), et après plusieurs parolles, ledit suppliant lui revela et dist que ledit maistre Jehan Dubuisson et Guillaume Auzirant moyne savoient faire lesdiz *escuz* et *demis escuz* d'argent dorez, laquelle chose ledit sire de Fougerolles eut très-agreable et pria audit suppliant qu'il alast devers lui en son chastel de Fougerolles et lui menast lesdiz Dubuisson et Auzirant, ce que fist ledit suppliant; et quant ilz furent devers ledit sire de Fougerolles, il les envoya et fist mener par ledit suppliant en la ville de Lyon, où les laissa ledit suppliant et s'en retourna en son hostel audit lieu de Chaumellys, auquel lieu de Lyon ledit sire de Fougerolles fist finance ausdiz Buisson et Auzirant d'argent et autres estoffes et les fist besongner et faire desdiz *escuz* et *demis*-

(1) Jacques de Lavieu, chevalier, seigneur de Feugerolles ou Fougerolles *(Felgeroliæ)*, Chalain-le-Comtal, Curraise et Polémieu, né vers 1405, épousa en premières noces, entre 1430 et 1435, Jeanne Cassinel, fille de Guillaume, vice-amiral de France, dont il eut plusieurs enfants, et en secondes noces Antoinette de Crussol, morte sans postérité. Il mourut à Curraise vers 1450. Il était le fils aîné d'Edouard de Lavieu, seigneur de Feugerolles, Ecotay, Rochefort, Chalain, etc., bailli de Mâcon et sénéchal de Lyon en 1412, et de Marguerite Dauphine, fille de Béraud Dauphin, seigneur de Combronde et de Saint-Ilpize.

Ces renseignements nous ont été très-obligeamment donnés par M. Pierre Gras, archiviste de la *Diana* et bibliothécaire de la ville de Montbrison; nous sommes heureux de lui en exprimer notre sincère gratitude.

(2) Le *fait d'arquemie* (alchimie), c'est la transmutation des métaux.

escus d'argent aucune quantité, dont ledit suppliant n'eut congnoissance, et au bout de trois mois après ou environ, lesditz Dubuisson et Auzirant s'en retournerent en l'ostel dudit suppliant qui les receut, logea, favorisa et leur fist bonne chere, et ne demoura gueres que ledit sire de Fougerolles commanda audit suppliant qu'il lui ramenast lesdits Dubuisson et Auzirant, ce que fist ledit suppliant, ou chastel de Fougerolles où ilz besongnerent longuement et les y aloit ledit suppliant souvent veoir, et quant ledit Fougerolles les eut tant que bon lui sembla, tenuz, leur donna congié, et s'en alerent en l'ostel dudit suppliant qui les y receut à bonne chière. Et tantost après, ledit maistre Jehan Dubuisson fist sa demourance à Chaumellys le Soubzterin (1) et y mena sa femme et mesnaige. Et quinze jours après ou environ, ledit sire de Fougerolles envoya devers ledit suppliant ung nommé Hemont par lequel lui manda qu'il lui fist encore faire deux cens desdiz *escus*, lesquelz icellui suppliant fist faire audit Dubuisson et lui aida à les faire en son hostel et demourance dudit Chaumellys Soubzterin. Et peu de temps après, vint ung nommé maistre Jehan de la Sourliere cizurgien, lequel on dit estre bien expert et congnoissant en telles matieres et besongneres, et apporta par plusieurs foiz de l'or en l'ostel dudit maistre Jehan Dubuisson, et y faisoit et faisoit faire ou nom de Pierre Mandonnier *escus* et *demiz* qu'il portoit audit Mandonnier, comme il disoit, lequel maistre Jehan de la Sourliere convocqua et appella avecques lui ledit suppliant qui lui aida à faire aucune quantité desdiz *escus*. Et fut icellui suppliant

(1) Chomelix-le-Bas. Le bourg de Chomelix se compose encore de deux agglomérations distinctes, Chomelix-le-Haut et Chomelix-le-Bas.

present à une foiz que ledit Mandonier bailla audit de la Sourliere une cedulle adreçant à Pasqual, d'Embert (1), pour avoir dudit Pasqual trois marcs d'or, lequel Pasqual bailla deux cens *escuz* neufs qui le lendemain furent fonduz pour les cuidier convertir et emploier à faire des *escuz* à douze karas, en la presence dudit suppliant qui à ce faire aida, ainsi qu'il sceut, mais lesdiz *escuz* ne valurent riens, et pour ce fut l'or remis en masse et rendu audit Mandonier. Et après ce, vint audit suppliant ung nommé Guillaume Monzie, serviteur du viconte de Polignac (2), qui lui parla de faire desdiz *escuz*, et lui dist que ledit viconte en vouldroit bien avoir, lequel suppliant ala pour ce parler audit viconte, et à sa requeste fist et fist faire aucune quantité d'*escuz* d'argent dorez en l'ostel dudit maistre Jehan Dubuisson, et furent marchiez (3) en ung boys, desquelz *escuz* ledit suppliant bailla au sire de Saint-Vidal (4) ou à son certain commandement, jusques à la somme de trente ou quarante-deux pour ung, et en ceste manière deux pour ung en bailla ledit suppliant à plusieurs personnes, comme plus à plain est contenu en son procès. Et par aucun peu de temps après, le bailly d'Alègre qui de ce fut adverty, print ou fist prendre ledit suppliant et le mist en arrest de par la dame d'Alègre, lequel arrest ledit suppliant rompy et s'en ala par le conseil du capitaine dudit Alègre qui des choses dessusdictes se

(1) Ambert, chef-lieu d'arrondissement (Puy-de-Dôme).

(2) Louis-Armand I de Polignac, mort en 1451.

(3) Marqués, frappés.

(4) La seigneurie (depuis baronnie) de Saint-Vidal est située à une lieue du Puy, à l'ouest; elle était possédée par la maison de la Tour, sur laquelle devait jeter tant d'éclat, au siècle suivant, le fameux gouverneur du Velay, Antoine de la Tour-Saint-Vidal.

sentoit coulpable, et se mist ledit suppliant en franchise en l'eglise parrochial dudit Alègre où l'Evesque du Puy (1) le print et emprisonna ès ses prisons, et puis fut requis par noz gens et officiers, et par nostre bailly de Velay admené par devers nous à Chinon où il a esté par aucun temps prisonnier, et eu certaines gardes de par nous qui, comme il dit, lui firent plusieurs plaisirs et bienffaiz, lesquelles gardes, en lui remonstrant lesdiz plaisirs, firent tant par importunité de requestes et belles parolles dont ilz lui usèrent, tendans et requerans estre recompensés desdiz plaisirs et bienffaiz, que ledit suppliant par crainte et honte de ce qu'il n'avoit de quoy les recompenser, leur fist environ cent *demiz-escuz* d'argent dorez et neuf *escuz* dont les trois furent marquez, et les six non. Pour occasion desquelz cas, crimes et malefices, ledit suppliant doubte que nostre procureur et justice vueillent rigoureusement proceder à l'encontre de lui et de ses biens, dont se pourroit ensuir sa desercion totale, se de nostre grace ne lui estoit sur ce pourveu, si comme il dit, humblement requérant que attendu plusieurs grans et bons services qu'il nous a par longtemps faiz, comme il dit, ou fait de noz guerres, en exposant son corps pour deffendre nostre bonne et juste querelle, nostre royaume et la chose publicque d'icellui, tant soubz le conte de Villars (2) que soubz le feu seigneur d'Alègre, et autres

(1) Jean de Bourbon, évêque du Puy (1443-1485) et abbé de Cluny.

(2) Le titre de comte de Villars (en Dauphiné) était porté, en 1447, par Antoine de Lévis, vicomte de Lautrec, baron de Roche en Renier et d'Annonay, seigneur de Vauvert et de Beauchastel; jusqu'à la mort, en 1440, de son père Philippe de Lévis, IVe du nom, premier comte de Villars, qui joua un assez grand rôle sous le règne de Charles VII, il avait pris la qualité de seigneur de Vauvert. Il se distingua lui-même dans le recouvrement du pays de Lan-

capitaines, èsquelz il a moult frayé et despendu du sien, il nous plaise icelle nostre grace et misericorde lui impartir. Pourquoy nous, ces choses considerées, et mesmement lesdiz services à nous ainsi faiz par ledit suppliant, voulans les lui recongnoistre et misericorde estre preferée à rigueur de justice, audit suppliant ou cas dessusdit avons quicté, remis, pardonné, et aboliz, et par ces presentes, de grace especial, plaine puissance et auctorité royal, quitons, remectons, pardonnons et abolissons tous et chascuns les faiz, cas, crimes, excès, deliz et malefices dessus declairez, ensemble toute peine, offense et amende corporelle, criminelle et civile, en quoy à l'occasion desdiz cas, crimes, excès, deliz et malefices, il puet et pourroit estre encouru envers nous et justice, et de nostre plus ample grace l'avons restitué et restituons à sa bonne fame et renommée au pays et à ses biens non confisquez, et quant à ce, imposons silence perpetuel à nostre procureur; si donnons en mandement aux bailliz de Saint-Pierre-le-Moustier et de Montferrant et à tous noz autres justiciers ou à leurs lieuxtenants, presents et à venir, et à chascun d'eulx, si comme à lui appartiendra, que de nostre presente grace, quittance, remission, pardon, et abolission, facent, sueffrent et laissent icellui suppliant joir et user plainement et paisiblement, sans lui faire ou donner ne souffrir estre fait, mis ou donné, ores ne pour le temps à venir, en corps ne en biens quelzconques, aucun arrest, ennuy, destourbier ou empesche-

guedoc, en servant sous Regnauld de Chartres, archevêque de Reims, et lieutenant-général pour le Dauphin (1419). Il mourut vers 1454 et fut inhumé au tombeau de sa race en l'église d'Annonay (le P. Anselme, *Hist. généalogique des grands officiers de la Couronne*, tome IV, 1728, p. 28).

ment, en quelque maniere que ce soit au contraire; mais ses biens qui pour ce sont ou pourroient estre prins, saisiz, arrestez ou autrement empeschiez, lui mettent ou facent mettre tantost et sans delay à plaine délivrance. Et afin etc.... nous avons etc.... sauf etc.... Donné à Bourges ou mois de septembre l'an de grace mil CCCC quarante sept, et de nostre regne le xxve. *Ainsi signé :* PAR LE ROY, le sire de Pressigny.

(Archives de l'Empire, *Trésor des Chartes*, Reg. JJ. 178, n° 246, p. 139, *verso.*) (1).

M. Aymard ayant annoncé à M. Léopold Delisle, membre de l'Institut, d'après le désir qu'en avait exprimé la Société, sa nomination comme membre honoraire, en a reçu la lettre suivante :

MONSIEUR LE VICE-PRÉSIDENT,

Je suis très-flatté de l'honneur que la Société du Puy m'a fait en me conférant le titre de membre honoraire et en ac-

(1) Nous devons ces lettres de rémission à feu M. Crouzet, de Langeac, bien connu des érudits qui fréquentent nos grands dépôts publics de Paris. La mort prématurée de cet excellent homme, d'une obligeance égale à son savoir et à sa modestie, est des plus regrettables. Depuis plus de vingt ans, il consacrait ses loisirs à rassembler les documents inédits relatifs à l'histoire de l'Auvergne et du Velay au moyen-âge, que possèdent les archives de l'Empire et les divers fonds de la Bibliothèque impériale. N'ayant point la velléité de les publier lui-même, il les mettait généreusement à la disposition de ses amis. Les précieux manuscrits qu'il a laissés ne seront pas perdus pour la science. L'honorable maire de Clermont-Ferrand, M. Ph. Mège,

cueillant dans son prochain volume de mémoires, mes *Recherches sur l'ancienne bibliothèque de la cathédrale du Puy* (1). Je vous prie d'être auprès de mes confrères l'interprète de mes sentiments de reconnaissance, et de vouloir bien leur offrir de ma part les opuscules qui accompagnent cette lettre.

Je saisis cette occasion, Monsieur et très-honoré confrère, de me rappeler à votre aimable souvenir, et me dire votre tout dévoué.

LÉOPOLD DELISLE.

Paris, 22 décembre 1867.

Les publications que M. Delisle a bien voulu envoyer à la Société sont les suivantes :

1° *Magni rotuli scaccarii Normanniæ anno Domini ut videtur* MDLXXXIV *fragmentum*, 1854 ;

2° *Notice sur les attaches d'un sceau de Richard Cœur-de-Lion*, 1854 ;

3° *Notice sur un Sacramentaire de l'Eglise de Paris*, 1856 ;

4° *Vie du bienheureux Thomas Hélie de Biville, composée au XIIIe siècle par Clément*, 1860 ;

5° *Trois lettres de Grégoire VII et la* Bibliotheca rerum Germanicarum *de Philippe Jaffé*, 1866 ;

et le Conseil municipal, comprenant l'intérêt patriotique qu'il y avait à les conserver, se sont empressés de les acquérir et d'en doter la bibliothèque de cette ville.

(1) Ce mémoire a été publié au tome XXVIII des *Annales*, 1868, p. 439.

6° *Observations sur l'origine de plusieurs manuscrits de la collection de M. Barrois,* 1866;

7° *Rapport sur le Concours d'histoire,* 1866;

8° *Notice sur le Psautier d'Ingerburge,* 1867;

9° *Notes sur la Bibliothèque de la Sainte-Chapelle de Bourges;*

10° *Note sur le Manuscrit de Prudence, n°* 8084 *du fonds latin de la Bibliothèque impériale;*

11° Compte-rendu d'un ouvrage par M. Le Roux de Lincy, ayant pour titre : *Recherches sur Jean Grolier, sur sa vie et sa bibliothèque, suivies d'un catalogue de livres qui lui ont appartenu.*

M. Delisle a publié plusieurs autres mémoires insérés dans différents recueils, notamment dans la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes.* Ceux de nos confrères qui s'occupent plus spécialement de l'histoire de l'agriculture, connaissent depuis longtemps ses belles *Etudes sur la condition de la classe agricole et l'état de l'agriculture en Normandie au moyen-âge* (in-8°, Evreux, 1851), qui ont obtenu de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres le grand prix Gobert.

Tous les ouvrages de M. Delisle se recommandent, on le sait, par l'étendue dés recherches et la plus saine érudition. Toutefois il en est deux qu'au point de vue des investigations historiques sur notre pays, il est plus intéressant de signaler. Le premier est le *Rapport sur le Concours d'histoire,* dans lequel l'auteur mentionne, avec des notes explicatives, les deux cartulaires de Brioude et de Sauxillanges publiés par notre compatriote et confrère, M. Henri Doniol. Le deuxième est la *Notice sur un Sacramentaire de l'Église de Paris,*

précieux document du Xe siècle, qui relate, dans une note, cinq des premiers évêques du Puy.

Au sujet de ce dernier travail, M. Aymard lit un mémoire concernant ces anciens évêques dont la mention dans le Sacramentaire s'applique à une association de prières établie, dès le Xe siècle au moins, entre l'église Notre-Dame du Puy et celle de Paris. M. Aymard fait ressortir ensuite l'importance de cette note à divers points de vue historiques. Elle fournit, en effet, un très-ancien témoignage de l'existence de cinq des premiers pasteurs de notre ville antérieurs à l'an 591, date à laquelle Grégoire de Tours a cité saint *Aurelius*, le dernier de cette liste; elle donne, pour la plupart des mêmes prélats, la forme primitive de leurs noms que des textes postérieurs ont souvent altérée; comparée à d'autres écrits, à des inscriptions lapidaires et à divers monuments, elle aide à déterminer le nombre et la chronologie des plus anciens évêques du Puy, dont le premier, saint *Evodius*, avait transféré le siége épiscopal de *Revession*, aujourd'hui St-Paulien, dans notre ville; événement considérable dans les fastes historiques du pays, puisqu'il coïncida, suivant toutes les données acquises à cette question, avec le retour de la capitale des Vellaves au Puy; enfin notre confrère fait voir que la note du Sacramentaire ne relate que les évêques considérés comme *saints* et, par conséquent, ceux seulement « auxquels, d'après l'observation de M. Léopold Delisle, le célébrant devait spécialement appliquer les mérites du saint sacrifice. » Dès lors d'autres évêques, qui ne s'étaient pas distingués au même degré par une piété exceptionnelle, pouvaient avoir siégé au Puy avant ou pendant le VIe siècle, sans qu'ils

participassent aux prières de l'Eglise de Paris. C'est ce que notre confrère démontre pour *Epipodius* et *Forbius*, dont l'existence est prouvée par des textes, à l'exclusion toutefois de deux autres : un prétendu *Aurèle Ier* et un personnage nommé *Flavianus*, conjecturalement proposés par les historiens de Notre-Dame du Puy, et qui, dans l'opinion de notre confrère, devront être éliminés des catalogues épiscopaux.

De toutes les considérations exposées dans le mémoire, se dégage, en définitive, la liste des évêques du Puy, dans l'ordre de succession qui suit jusqu'à l'an 591 : saint *Evodius*, saint *Scutarius*, *Epipodius*, saint *Suacrus*, saint *Ermentarius*, ou *Armantarius*, *Forbius*, et saint *Aurelius*. D'un autre côté, diverses dates que fournit l'histoire jointes à plusieurs notions d'une valeur incontestable, permettent de placer le transfert du siége épiscopal par saint *Evodius*, entre les années 351 et 374.

L'Assemblée, intéressée par ces communications, remercie M. Léopold Delisle de l'envoi qu'il a bien voulu lui faire des publications énoncées ci-dessus, et décide que le mémoire de M. Aymard sera publié dans les *Annales* (1).

LITTÉRATURE. — M. Langlois donne lecture d'une fable qui a pour titre : *Le Temps et l'Argent*, et qui est de M. Aman Vigié, membre non résidant.

PERSONNEL DE LA SOCIÉTÉ. — M. Chassaing lit le rapport suivant sur la candidature de M. Alfred Bertrand :

(1) Voir ce mémoire à la deuxième partie du présent volume.

MESSIEURS,

M. Alfred Bertrand, membre de la Société d'émulation de l'Allier et de la Commission historique du Cher, sollicite l'honneur de faire partie de votre Compagnie comme membre non résidant, et, à l'appui de sa candidature, il présente un mémoire intitulé : *Exploration archéologique de la rive droite de l'Allier*, qu'il a publié en 1865 dans le *Bulletin de la Société d'émulation de l'Allier* (1).

Antiquaire instruit et zélé, possesseur d'une remarquable collection de céramique antique dont il a, patiemment et quelquefois non sans coûteux sacrifices, recueilli les richesses dans des fouilles qu'il avait courageusement entreprises à ses propres frais, M. Bertrand s'est attaché, dans l'étude qu'il vous soumet, à dresser la nomenclature exacte et soigneusement vérifiée des localités du département de l'Allier qui ont fourni des débris d'antiquités remontant aux époques celtique et gallo-romaine. Cette statistique archéologique et géographique qu'il pouvait établir mieux que personne, avec sa connaissance parfaite de la contrée et l'attention vigilante dont il a suivi jour par jour les découvertes qui s'y sont succédé depuis plus de vingt ans, est un témoignage convaincant de l'intensité de la population et de l'état avancé de la civilisation de cette partie de la Gaule centrale. Dans la vallée de l'Allier, sur le seul parcours de cette rivière à travers le département actuel qui en a pris le nom, et dans un périmètre peu étendu, il n'existe pas moins de cent cinquante localités offrant des vestiges antiques plus ou

(1) Moulins, Desroziers, tome IX, 1865, p. 321 à 359.

moins importants, comme substructions de *villas*, champs de sépultures à incinération, ateliers de potiers, ou qui ont été marqués par des trouvailles d'objets divers, tels qu'inscriptions, bustes, statuettes de bronze, marbre ou terre cuite, monnaies, pierres gravées, vases de toutes formes et des usages les plus variés, etc. Les *polyandres* ou cimetières gallo-romains de Vourroux (le *Vorogium* de la carte de Peutinger) et de Vichy, formés de sépultures par incinération, ont été une mine presque inépuisable de poteries communes ou fines en terre rouge, blanche et noire et aussi de vases en verre. Mais la découverte la plus considérable est certainement celle qui a été faite, en 1856, à Toulon-sur-Allier, et dont l'archéologie est redevable à l'initiative de M. Alfred Bertrand. Cet infatigable et heureux explorateur ayant remarqué, en passant près du village de Toulon, sur un champ dit *Lary*, des morceaux de poterie rouge à dessins en relief adhérents et coagulés ensemble, en induisit, avec la raison sûre d'un archéologue exercé, qu'il y avait eu dans ce lieu une *villa* incendiée ou un établissement de céramique ; il fit part de son observation à la Société d'émulation, et les fouilles qui furent organisées mirent au jour de nombreux fours à potiers du IIe ou IIIe siècles. Une étude de notre honorable confrère M. de Payan-Dumoulin (1), et le magnifique livre (2) d'Ed. Tudot, cet antiquaire doublé d'un artiste que la mort a ravi trop tôt à la science, ont mis en lumière cette rare et curieuse découverte de moules à potiers et à figuristes, d'estampilles d'ouvriers, de figurines de divinités destinées à

(1) *Ann. de la Soc. acad. du Puy*, t. XXI.
(2) Moulins, 1860, in-4°, avec 75 planches.

prendre place dans des *laraires* ou chapelles domestiques, d'*ex-votos* d'un usage si fréquent dans les habitudes religieuses des anciens, de poupées servant à l'amusement des jeunes enfants avec les restes desquels elles étaient déposées après leur mort, de caricatures, etc. Je n'ai point la pensée d'énumérer dans ce rapport sommaire toutes les localités que signale M. Bertrand; qu'il me suffise de noter que celles où se font habituellement les trouvailles les plus intéressantes sont : Vichy, la célèbre station thermale dont les eaux salutaires étaient recherchées du temps des Romains comme de nos jours; Magnet, dont le sol, sur une étendue de plusieurs hectares, est couvert des débris d'une immense *villa* ; la plaine de Bessay, où des retranchements antiques occupent un espace de près de deux kilomètres; celle du Boudet, près Saint-Gérand-de-Vaux, où fut trouvé, il y a une vingtaine d'années, un trésor de soixante-deux statères arvernes dont le type était imité des monnaies de Philippe de Macédoine; Varennes, où les travaux du chemin de fer ont mis au jour une grande quantité de matériaux, de poteries, de médailles et de verres antiques, des statuettes en terre cuite, un fût de colonne en marbre, un torse de statue en pierre, etc.

Le mémoire de M. Bertrand a l'utilité de conserver le souvenir de découvertes fugitives, et ses indications peuvent servir de point de départ aux fouilles qu'une intelligente curiosité amènerait à tenter. Une très-belle carte y est jointe et offre au lecteur tous les lieux mentionnés dans le texte. C'est la carte archéologique de l'Allier la plus complète qui ait jusqu'ici été publiée; la Commission de la carte des Gaules y trouvera pour ses travaux de précieux renseignements. Espérons que l'exemple de M. Bertrand tentera

la courageuse patience des antiquaires du Puy-de-Dôme et de la Haute-Loire. Quelle valeur d'ensemble, pour refaire la géographie de nos contrées à l'époque gallo-romaine, n'acquerraient pas de tels travaux étendus à plusieurs départements !

M. Bertrand, en formant sa belle collection de céramique, l'une des plus riches que possède un particulier, n'a pas cédé au sentiment d'étroit égoïsme qui anime trop fréquemment les collectionneurs : la thésaurisation appliquée à l'archéologie. Il s'est proposé un but plus élevé et plus noble; il a voulu trouver, dans les débris qu'il arrachait à l'oubli et à la destruction, des matériaux d'étude et en faire profiter la science. Depuis plusieurs années, il prépare un grand travail où trouveront place les nombreuses observations que lui ont suggérées ses découvertes, et dans lequel il étudiera, sous ses faces diverses, l'art du potier et du figuriste à l'époque gallo-romaine dans les Gaules, ainsi que les spécimens si variés et quelquefois d'un si grand style, qui en étaient les produits. L'ouvrage de M. Bertrand aura pour nous un intérêt particulier. On sait, et j'ai eu l'occasion d'en faire ici même la remarque, que, dans la Haute-Loire, jusqu'à ce jour, on n'a trouvé aucun de ces nombreux ateliers de céramique comme il en existait à Clermont, à Lezoux, à Vichy, à Toulon-sur-Allier, etc. Toutefois, il ne se fait pas de fouilles au Puy, à Saint-Paulien, etc., sans que l'on n'exhume des débris céramiques ayant une grande affinité avec les produits des fabriques de l'Auvergne et du Bourbonnais : quelques noms de potiers marqués par les estampilles sur ces fragments sont les mêmes que ceux qui abondent dans ces provinces, et nous avons été ainsi amené à émettre l'opinion que certaines poteries en usage chez les Vellaves à l'époque

gallo-romaine, sortaient des officines arvernes et avaient été importées ici par la voie du commerce.

M. Alfred Bertrand est d'une libéralité scientifique bien connue de ses amis. Le Musée de Moulins s'est accru de ses dons précieux. A la demande de M. Aymard et à la mienne, il a fait, pour le Musée du Puy, le moulage des spécimens les plus remarquables de son cabinet. Ces reproductions, sans avoir la même valeur intrinsèque que les originaux, sont pour l'étude d'utiles pièces de comparaison et, à ce point de vue, elles ont un véritable intérêt. Au moment donc où la Société va organiser les collections du Musée dans le nouveau local qui leur est définitivement consacré, ne penserez-vous pas, Messieurs, qu'il est opportun d'ouvrir nos rangs à un confrère aussi méritant et aussi généreux, et de nous assurer par un lien durable son profitable concours?

Votre commission émet à l'unanimité l'avis qu'il y a lieu de conférer à M. Alfred Bertrand le titre de membre non résidant.

Après cette lecture, M. Alfred Bertrand est reçu, à l'unanimité, membre non résidant.

A six heures, la séance est levée.

Le Conseil d'administration.

SÉANCE MENSUELLE

DU JEUDI 5 FÉVRIER

SOMMAIRE

Lecture du procès-verbal. — MUSÉE : Portrait de M. Bertrand de Doue; tiers de sol d'or donné par M. de Montalet-Alais; granits contenant des grenats, offerts par M. Rouillard. — OUVRAGES REÇUS : *Mémoires de la Société d'Orléans :* Statistique agricole de la France ; *Bulletin de la Société de la Lozère :* Rendement comparatif des diverses espèces de pommes de terre; *Journal d'Agriculture pour le midi de la France :* Le cheval percheron; *Journal d'Agriculture pratique :* Ferrure de cheval par le procédé Peillard; des engrais chimiques et théorie de M. G. Ville; *Bulletin de la Société de la Lozère :* Des voies romaines dans le Gévaudan, station de *Condate,* M. Aymard; *Bulletin monumental :* Fers de cheval antiques; *Annales archéologiques :* Plan d'église gothique; *Rapport à la Société du Musée de Riom,* par M. F. Mandet. — AGRICULTURE : Subvention ministérielle pour le concours d'animaux gras. — PRODUITS INDUSTRIELS : Du prix des plâtres employés en agriculture; des diverses espèces de chaux.

Présidence de M. de Brive.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

MUSÉE. — Mme veuve Bertrand de Doue, en réponse à la lettre par laquelle M. le Président lui avait fait connaître le désir exprimé par la Société de posséder au

Musée le portrait de M. Bertrand de Doue et de perpétuer ainsi, par un objet d'art, la mémoire de l'un de ses fondateurs les plus méritants, exprime l'intention de consulter sa famille, avant de répondre définitivement.

M. le marquis de Montalet-Alais offre à la Société un tiers de sol d'or de l'empereur Maurice, trouvé près d'Alais, dans un de ses domaines. Des remercîments seront adressés à notre confrère. M. Chassaing, par l'examen du type, qui se rapproche beaucoup de ceux d'Uzès, Viviers, Arles, pense que cette monnaie a été frappée dans une ville du midi de la Gaule.

M. Félix Robert, au nom de M. Alexis Rouillard, conducteur des ponts et chaussées, offre pour le Musée des échantillons de granit contenant des grenats. Ils ont été recueillis, par suite des travaux du chemin de fer, près de Monistrol-d'Allier, au souterrain de Fontanes. Des remercîments seront adressés à M. Rouillard.

Ouvrages reçus. — M. le Président passe en revue les publications adressées à la Société pendant le mois de janvier.

Les *Mémoires de la Société académique d'Orléans* publient une statistique agricole de la France, établie sur les résultats officiels de 1855. — L'auteur de ce travail s'est principalement occupé de la production en céréales, en vins et en fourrages, et c'est en groupant ensemble les départements où dominent les mêmes genres de culture, qu'il propose une nouvelle division

de la France en régions agricoles ; le département de la Haute-Loire produit principalement le seigle et devrait être réuni à la Lozère, au Cantal, au Puy-de-Dôme, à la Creuse, à la Corrèze et à la Haute-Vienne, qui font tous partie du centre montagneux de la France. Cette modification dans les circonscriptions agricoles, ne peut pas se justifier au point de vue de l'assimila[illegible] ices animales, et, quoiqu'il y ait à dire sur la délimitation de la région dont fait partie la Haute-Loire, les agriculteurs du département pensent qu'il y a intérêt à la maintenir. Suivant la même statistique, les départements de la Haute-Loire et de la Lozère sont les plus pauvres de la région. Dans la Lozère, la valeur des produits nets d'un hectare serait de 80 francs seulement, et dans la Haute-Loire, elle atteindrait 121 francs ; notre département occuperait le 69e rang suivant l'ordre d'importance, d'après la valeur moyenne des produits par hectare, qui varie depuis 396 fr. dans le département du Nord jusqu'à 77 fr. dans celui de la Creuse ; ces chiffres, en ce qui concerne la Haute-Loire, ne peuvent être admis sans examen, surtout quand, dans le même tableau, on voit les Basses-Alpes figurer pour un produit moyen supérieur, et les Hautes-Alpes pour un produit égal, et qu'il y est dit que la Haute-Loire aurait 53,000 habitants de plus que sa production agricole ne peut en nourrir : erreur évidente, puisque nous exportons des quantités considérables de céréales. Il faut également remarquer que, dans ce travail, il n'est pas tenu compte de la production légumineuse, qui a une importance assez grande pour nous. Il faut enfin remarquer que la densité de la population, qui est généralement un des signes de la ri-

chesse d'un pays, est presque égale, dans la Haute-Loire, à la moyenne de la France, tandis que, dans les départements des Alpes, elle est bien inférieure.

Le *Bulletin de la Société d'agriculture de la Lozère* publie un tableau comparé du rendement des diverses espèces de pommes de terre, appuyé sur des expériences faites sur dix plants de chaque variété et qui ont donné, pour produit moyen de chaque plant, les chiffres suivants en kilogrammes :

Marjolin, 0^k,094 ; Segonzac, 0,300 ; Caillaud, 0,407 ; jaune commune, 0,510 ; grosse violette, 0,587 ; commune légèrement rosée, 0,634 ; violette (Lozère), 0,622 ; Chardon, 0,751. La gelée du 24 mai a malheureusement nui à celles de ces variétés les plus précoces ; c'est pour ce motif qu'on doit hésiter à cultiver la pomme de terre Marjolin, qui a l'avantage d'être très-hâtive, mais qui est très-sujette aux gelées et très-peu productive.

M. Chouvon indique aussi une autre espèce de pomme de terre cultivée en Auvergne et connue dans ce pays sous le nom de *Faminette,* aussi productive que la *Chardon,* et en outre très-farineuse, et qu'il serait bon d'introduire dans le département.

Le *Journal d'Agriculture pour le midi de la France* recommande particulièrement le cheval percheron entre toutes les races qu'il convient de propager dans l'intérêt de l'agriculture, et la Société constate avec satisfaction que le département de l'Ariége, ainsi que nous l'avons fait nous-mêmes, a accordé la préférence à cette race sur toutes les autres.

Le *Journal d'Agriculture pratique* signale une nouvelle ferrure de cheval, inventée par le capitaine Pelliard, et qui, au moyen d'un joint qui se trouve au milieu du fer, permet au pied du cheval de se déployer beaucoup mieux qu'avec un fer rigide. Notre confrère, M. Langlois, se charge d'étudier plus complètement ce nouveau procédé.

Le même journal, par la plume de M. Lecouteux, discute la doctrine des engrais chimiques présentée depuis quelque temps par M. Georges Ville.—Pour M. Ville, tout engrais est une substance déposée dans le sol à l'effet de se transformer en récolte à peu près proportionnelle; les plantes sont composées de deux genres de substances, celles que la nature leur fournit en quantité suffisante et celles qu'il est plus spécialement dans la mission de l'agriculteur de leur fournir sous forme d'engrais, qui sont l'azote, le phosphore, le potassium et le calcium; en les restituant au sol, quand elles lui manquent, et dans les proportions nécessaires pour chaque culture, on pourrait atteindre au degré de fertilité le plus élevé, même sur les terres les plus déshéritées.—M. Lecouteux partage à peu près complètement les opinions de M. Ville. « C'est au moyen des engrais chimiques qu'on arrivera, dit-il, à obtenir les récoltes *maxima;* » toutefois le fumier doit rester l'agent important de la fertilisation des terres, par cette raison bien simple que, dans les céréales et autres récoltes, il y a des résidus que l'agriculture doit utiliser sur place, et qu'elle aura toujours également besoin d'animaux; mais si, là où on ne récoltait que 20 hectolitres avec les seuls fumiers, on en obtient 30 par l'addition d'engrais chimiques, sans autre dépense supplémentaire

que le prix qu'ils auront coûté, il est évident qu'un immense progrès aura été réalisé.—Les théories de M. Ville sont loin encore d'être admises par tout le monde au même point que par M. Lecouteux.

M. Ch. de la Fayette rappelle qu'elles ont été combattues par M. Barral, et que la Société impériale d'agriculture n'a pas jugé ses expériences décisives; d'ailleurs, puisque le progrès qu'elles promettent tient au prix peu élevé des engrais chimiques, il est à craindre que, l'usage s'en généralisant, les substances qui les composent ne viennent en même temps à renchérir.

Le *Bulletin de la Société d'agriculture et sciences de la Lozère* contient un travail fort intéressant de M. André sur les voies romaines dans le Gévaudan, et, en particulier, sur la station de *Condas*, appelée à l'ablatif *Condate* sur la carte de Peutinger. Deux grandes voies traversaient le Gévaudan : l'une, la voie d'Agrippa, destinée à relier Lyon à Toulouse, le coupait dans sa largeur du nord-est au sud-ouest; l'autre se dirigeait de Nîmes dans l'Auvergne en longeant la limite est de la Lozère actuelle, c'était la *voie Regordane;* la première est la plus connue, c'est la *via Bolena,* qui traverse le Velay et dont les stations, indiquées dans ce pays par la Table de Peutinger, sont *Icidmagus, Revession, Condas*. L'emplacement de cette dernière station est encore controversé : les uns l'indiquent à Saint-Privat-d'Allier, d'autres à Saint-Arcons, à Chanteuges; M. de La Lande conjecture que c'est Monistrol-d'Allier; M. André cite divers passages d'une communication qui nous fut faite au mois de février 1864 par notre confrère,

M. Aymard, qui — tout en constatant que la Commission de la Carte des Gaules s'était provisoirement et sous toutes réserves, prononcée pour ce dernier point — proposait comme direction plus probable de la voie une ligne se dirigeant de Saint-Paulien vers Saint-Haond; les récentes découvertes de nombreux vestiges antiques, amenés par les travaux de construction du chemin de fer, ne laissent plus de doutes, et M. André, après les avoir constatées sur place, conclut que la station de *Condas* devait être placée au confluent du Chapeauroux et de l'Allier, près de l'ancien pont de Saint-Haond et du village de *Condres*, comme M. Ignon l'avait pensé précédemment, et suivant la direction que M. Aymard signalait en 1864 pour notre Bolène.

M. Aymard ajoute, à cette occasion, qu'il s'occupe de la rédaction d'une carte des routes romaines et gauloises dans le Velay; il est convaincu qu'indépendamment de la voie d'Agrippa, qui se dirigeait de Feurs à Saint-Haond en décrivant une courbe par Saint-Paulien et que des raisons stratégiques avaient fait établir généralement sur les plateaux, il en existait une autre plus ancienne, qui s'était conservée au moyen-âge sous les noms d'*estrades de Saint-Bonnet au Puy* et *du Puy à Saint-Haond*. « Toutefois, dit-il, ces appellations ne donnent pas une idée suffisamment précise de l'importance de cette route, qui se bifurquait au bourg d'Apinac, ou bien à Estivareilles, une branche allant à Feurs et l'autre à Saint-Bonnet-le-Château et de là à Saint-Rambert. La voie de Feurs au Puy et à Saint-Haond était comme un *compendium* plus direct que la Bolène

par Saint-Paulien, et formait, pour ainsi dire, la corde de l'arc que décrit la voie précédente ; les points principaux de son parcours, depuis Apinac, seraient la Gazelle, Vertaure, Vorey, Viaye, le Puy, Vialette près Cayres, le Bouchet et Saint-Haond. »

Le *Bulletin monumental* publie des dessins de fers de cheval antiques ; les trous en sont ovales, au lieu d'être ronds.

M. Didron fils a repris la publication des *Annales archéologiques*, momentanément interrompue par la mort si regrettable de son père. Le numéro qui vient de nous être adressé contient un plan d'église du XIIIe siècle, simple et élégant, qui peut servir de modèle pour des églises de village.

M. Fr. Mandet, conseiller à la cour de Riom, a fait envoi de son rapport aux membres de la Société du Musée de Riom, dont il est le président.

L'Assemblée accueille avec un vif intérêt cette communication de notre compatriote et confrère qui, à l'exemple du Musée du Puy, a créé à Riom un pareil établissement déjà très-remarquable.

Une brochure publiée par M. de Caumont annonce à la Société la réunion à Paris du Congrès des délégués des Sociétés savantes pour la semaine après Pâques, en l'invitant à engager quelques-uns de nos collègues à s'y rendre.

AGRICULTURE. — Le Ministère de l'agriculture a accordé à la Société une subventiou de 600 francs et une médaille d'or pour le concours d'animaux gras de la foire de la Passion.

PRODUITS INDUSTRIELS — M. le Président appelle de nouveau l'attention de la Société sur la nécessité de venir en aide aux agriculteurs qui seraient dans l'intention de plâtrer leurs récoltes ; les études de nos confrères, MM. Gatillon et de Châteauneuf, ont déjà pu les éclairer sur le choix des plâtres à employer. Mais il reste à savoir s'il leur est possible d'en obtenir des commerçants de la ville à un prix qui ne soit pas exagéré. M. le Président fera prendre des renseignements à cet égard.

M. le Président expose également l'utilité qu'il y aurait à faire, pour les différentes espèces de chaux, un travail analogue à celui émané d'une commission de la Société et concernant les plâtres ; l'usage des chaux hydrauliques du Rhône est devenu beaucoup plus fréquent dans notre pays, depuis l'exécution de notre chemin de fer ; c'est un nouveau motif pour mettre en évidence les avantages comparés de ces chaux et de celle de nos pays, soit au point de vue agricole, soit principalement lorsqu'elles sont employées dans les constructions ; la chaux du Puy est une chaux hydraulique dans une certaine mesure, surtout par son mélange avec nos pouzzolanes. Mais la chaux du Rhône ne lui est-elle point supérieure à ce point de vue aussi bien que pour son emploi en agriculture ? Il serait également utile d'étu-

dier les procédés de préparation et les modes d'emploi les plus convenables.

Conformément au désir de la Société, M. le Président priera notre confrère, M. Malègue, de faire un rapport à ce sujet.

A six heures, la séance est levée.

Le Conseil d'administration.

SÉANCE MENSUELLE

DU JEUDI 5 MARS

SOMMAIRE

Lecture du procès-verbal. — Musée : Portrait de M. Bertrand de Doue; envoi de la dépouille d'un crocodile, par M. le Maire du Puy. — Dons a la Bibliothèque par M. le Préfet, Mgr l'Evêque, et MM. Béliben et de Chaulnes. — Renseignements transmis par Mgr le cardinal de Bonald sur la provenance des manuscrits de Médicis. — Ouvrages reçus : *Journal d'Agriculture progressive :* Nouveau procédé dit *américain* pour l'ascension de sources d'eau des profondeurs du sol; pompes pour arrosage et pour extraction du purin. — Agriculture : Projet d'exposition de machines diverses au Concours régional; M. Ch. de la Fayette; batteuse locomobile à vapeur acquise par M. Victor Robert; emploi de la faucheuse Wood par M. Emile Maigne; médaille d'or adressée par M. le Ministre pour le concours des bestiaux gras; réception de graines de *meyrica cericifera ;* achat et vente par la Société d'étalons et de juments; trayons pour l'extraction du lait des vaches, M. le docteur Martel; prix des plâtres de Bourgogne et leur emploi en agriculture. — Sciences historiques : Opinion du P. Garrucci sur les antiquités romaines de Polignac et de la ville du Puy; lettre de M. Chassaing; résumé des recherches de M. Aymard sur les origines du Puy; bas-relief chrétien sur marbre blanc trouvé au Puy et attribué, par M. Aymard, à un sarcophage du Ve siècle; MM. Victor Robert et l'abbé Sauzet; son explication par le P. Garrucci; vœu exprimé pour que des fouilles soient faites dans l'église Saint-Jean-des-Fonts-Baptismaux du Puy; communication de M. Lascombe: montre des hommes de Roche en Renier, en 1345; aggrégation du couvent de Blesle à l'ordre de Cluny en 1685; note sur le couvent de Viaye. — Nécrologie : M. Gabriel Tyr, peintre. — Administration : Rapport du Conseil; projet d'un festival des orphéons de la Haute-Loire et des départements voisins; M. Chabanes.

Présidence de M. de Brive.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

Musée. — M. Langlois annonce que Mme veuve Bertrand de Doue l'a chargé d'informer la Société que, conformément au désir qui lui avait été manifesté, la famille de notre ancien Président fera exécuter son portrait pour l'offrir au Musée. Mme Bertrand de Doue a exprimé la généreuse intention que cette œuvre soit digne du Musée et de celui dont elle doit honorer la mémoire.

M. le Président donne lecture d'une lettre de M. le Maire du Puy qui mentionne le don au Musée de la dépouille d'un crocodile destiné aux études comparatives que nécessite le classement de semblables sauriens trouvés à l'état fossile dans les calcaires marneux du miocène inférieur de Ronzon. Cet animal, qui mesure 2m,50 de longueur, avait été exhibé pendant quelques jours sur la place du Breuil, où il est mort des suites d'une blessure; il a été habilement préparé par M. Nicolas, pharmacien au Puy. Des remercîments seront adressés à M. le Maire.

Dons a la Bibliothèque.— Sont déposés sur le bureau les ouvrages suivants qui ont été adresses à la Société :

1° par M. le Préfet, plusieurs exemplaires des procès-verbaux de l'enquête agricole dans la région dont fait partie la Haute-Loire;

2° Par Mgr l'Evêque du Puy, son dernier mandement pastoral;

3° Par M. Béliben, membre non résidant, un rapport imprimé sur l'enseignement agricole dans la Lozère;

4° Par M. Gabriel de Chaulnes, membre non résidant, un volume intitulé : *Manuscrits de l'ancienne abbaye de Saint-Julien de Brioude*, in-8°, Paris, 1825, par M. Auguste Trognon (1), et une *Etude critique sur le Poëme des Champs* de M. Ch. de la Fayette, que M. de Chaulnes a lue à la Société des sciences d'Orléans.

M. le Président, conformément au désir de la Société, avait écrit à Mgr de Bonald, archevêque de Lyon, pour lui demander comment il s'était procuré les manuscrits de Médicis qu'il avait cédés à la bibliothèque de la Société, pendant son épiscopat du Puy. L'éminent cardinal a répondu qu'il se souvient seulement que ces manuscrits ont été achetés par lui à M. Rusand, libraire à Lyon; il ne peut fournir aucun autre renseignement sur leur provenance antérieure.

Ouvrages reçus. — M. le Président résume un grand nombre de travaux contenus dans les diverses publications qui lui sont parvenues et signale surtout les suivants :

Le *Journal d'Agriculture pratique* rend compte d'expériences récemment faites près de Paris, qui paraissent

(1) Ce livre n'est pas, comme son titre semble l'annoncer, un ouvrage original, mais un pastiche littéraire. Les récits qu'il contient, pour le fonds, sont tirés de Grégoire de Tours.

avoir complètement réussi, et qui avaient pour objet d'essayer l'application d'un procédé simple, ingénieux et rapide pour opérer l'ascension de sources d'eau des profondeurs de la terre ; ce moyen consiste à enfoncer verticalement dans le sol, jusqu'à la rencontre d'une nappe d'eau, des tuyaux en fer se vissant l'un à l'autre, à l'extrémité supérieure desquels s'adapte une pompe qui aspire l'eau ; le tuyau qui doit pénétrer le premier dans le sol se termine par une pointe d'acier aiguë au-dessus de laquelle les parois du tube sont percées de nombreux petits trous destinés à laisser pénétrer l'eau. Cet appareil, enfoncé de 4 mètres environ dans un sol compacte à base d'argile, a donné, au bout de quelques secondes, une eau d'abord sale et boueuse, puis limpide et claire comme de l'eau de source : les *puits américains*, si ces expériences sont définitivement concluantes, seront donc appelés à rendre de grands services et la Société ne peut que s'intéresser à la propagation d'une invention aussi utile que surprenante (1).

Le *Journal d'Agriculture progressive* recommande différentes pompes agricoles ; celle de M. Ganneron, transportable sur une brouette, peut être employée soit pour l'arrosage, soit pour l'extraction du purin contenu dans les fosses ; le prix en est de 175 fr. ; celle de M. Peltier peut également être transportée ; elle est placée sur un pied-droit et l'appareil tout entier coûte

(1) Les renseignements nécessaires seront donnés par M. Audouy, boulevard de Magenta, 178, à Paris.

90 francs; on y remarque un perfectionnement grâce auquel il est possible de nettoyer l'intérieur de l'appareil en enlevant quelques plaques mobiles qui sont vissées sur le corps de pompe et peuvent se démonter à volonté.

Agriculture. — Plusieurs membres donnent diverses indications sur l'emploi des machines agricoles dans le département. M. Ch. de la Fayette pense que le Concours régional serait une excellente occasion d'en propager la connaissance et, dans ce but, il serait à désirer que la Société invitât M. Peltier à exposer au Puy celles de ses machines dont il vient d'être question et qu'on lui indiquerait comme ayant le plus de chance d'être acquises par nos agriculteurs.

Cette proposition est unanimement adoptée.

M. Victor Robert annonce qu'il vient d'acquérir une batteuse locomobile à vapeur de M. Girard, de Vierzon, et que, l'été prochain, il la mettra à la disposition des cultivateurs de l'Emblavès.

M. Emile Maigne, membre du Comice agricole de Brioude, qui assiste à la séance, donne des détails intéressants sur la faucheuse Wood qui fonctionne chez lui depuis un an ; avec un seul cheval, elle peut faucher de 3 à 4 hectares par jour, si on a des chevaux de rechange ; elle manœuvre très-facilement dans les prairies artificielles, lorsqu'on a eu soin de préparer convenablement le terrain et surtout d'enlever les mottes de terre qui, plus que les pierres, endommagent la scie de la machine ; du reste, il faut avoir un certain nom-

bre de scies prêtes pour remplacer celles qui seraient mises hors de service. Le prix de cette machine est de 400 francs.

M. le Président présente à la Société la médaille d'or qui lui a été transmise par M. le Ministre de l'Agriculture, pour être donnée, au concours d'animaux gras de la foire de la Passion.

La Société a reçu un envoi de graines du *meyrica cericifera* ou arbre à cire, dont M. Limozin est prié de prendre soin.

M. le Président annonce également que des commandes ont été faites pour l'achat de deux étalons et de six juments. Conformément au vœu du Conseil général, la vente en sera faite en partie dans chacun des deux arrondissements de Brioude et du Puy.

Conformément à l'ordre du jour, M. le docteur Martel soumet à l'Assemblée un petit instrument appelé *trayon* qu'il a remarqué à l'Exposition universelle et qui est destiné à faciliter l'extraction du lait des vaches, et il en explique les avantages comme aussi les inconvénients.

Cet instrument est en argent; il se compose d'un petit tube de $0^{m},04$ de longueur, conique à sa partie supérieure, percé vers cette même extrémité de deux trous destinés à permettre l'écoulement du lait et muni, à peu près au tiers de la longueur, d'un pavillon qui empêche de l'introduire trop profondément. Il suffit de placer l'extrémité supérieure dans le pis de la vache, pour que le lait s'écoule naturellement par l'ouverture inférieure du

tube. L'idée première de cet instrument est venue à la suite d'observations physiologiques et anatomiques faites soit sur les nourrices, soit sur les vaches laitières; on a remarqué que l'attouchement des organes de la lactation pouvait amener des convulsions nerveuses s'il était trop prolongé; on a dû, par conséquent, rechercher le moyen de s'en dispenser, surtout quand on avait affaire à des vaches nourricières dont le système nerveux est alors particulièrement irritable; c'est dans ce but qu'on a imaginé cet instrument dont le véritable nom devrait être celui de sonde lactifère. Il y a encore utilité à s'en servir lorsque le pis de la vache est atteint, à la suite de blessures, d'une inflammation qui ne permet pas de la traire et que cependant on peut soulager précisément en dégonflant cet organe.

Mais en dehors de ces cas tout particuliers, ce serait une mauvaise pratique que d'employer habituellement cette sonde; car l'usage trop fréquent qu'on en ferait produirait l'insensibilité des tissus, la dilatation du canal galactophore, et par suite l'écoulement continu du lait. Ce danger ne serait pas compensé par la rapidité et la propreté avec lesquels on peut traire les vaches, au moyen de ce petit instrument.

Il y a déjà longtemps, du reste, qu'il est connu, et en 1846 M. Gire en avait entretenu la Société. Mais le modèle qu'il lui avait alors présenté était en ivoire; le tube était percé de trous plus nombreux, mais plus petits et pouvant se boucher facilement : l'extrémité en était pointue, ce qui pouvait blesser les animaux, au lieu d'être conique, et la conformation du pavillon était moins parfaite que dans l'instrument en argent.

M. le Président transmet à l'Assemblée les renseignements qui lui ont été fournis sur le prix des plâtres de Bourgogne; M. Schlisler peut livrer le plâtre blanc à 1 fr. 60 et le plâtre gris à 1 fr. 40 le sac de 50 kilogrammes, contenant environ deux doubles-décalitres et demi : ces plâtres, arrivant dans des sacs cousus, sont à l'abri de toute altération et conformes à ceux analysés par M. Gatillon; le prix en est aussi modéré; les besoins de l'agriculture pourront donc être satisfaits sans que l'intervention de la Société soit, quant à présent, nécessaire.

Sciences historiques. — M. Chassaing, éloigné de la séance par un deuil de famille, a transmis à la Société la communication suivante, dont il est donné lecture :

Le Puy, le 4 mars 1868.

Monsieur le Président,

Récemment frappé par une perte douloureuse dans mes affections les plus chères, je ne puis, à mon très-vif regret, assister à la séance de la Société. Je me proposais d'entretenir mes honorables confrères d'une visite faite au Puy les 7 et 8 février dernier par le R. P. Rafaële Garrucci, de Rome. La réputation scientifique de cet antiquaire n'est certainement inconnue à aucun de nous. Ses ouvrages relatifs aux *Mystères du syncrétisme phrygien dans les Catacombes romaines de Prétextat*, *aux Inscriptions de* Reate *et des* Li-

gures Bœbiani, *aux Graffiti* ou *inscriptions et gravures tracées au stylet sur les murs de Pompéi*, *à l'Accentuation des inscriptions latines*, etc., l'ont élevé au premier rang des archéologues de notre époque, et son nom va de pair dans l'Europe savante avec ceux des Borghesi et des Rossi, d'Italie, — des Mommsen et des Henzen, d'Allemagne, — et des Léon Rénier, de France. Depuis quelques années, le P. Garrucci, abandonnant le champ de l'antiquité païenne, a dirigé ses études vers les plus anciens monuments du christianisme, et c'est ainsi qu'il a été amené à publier d'importants travaux relatifs aux *Peintures et sculptures chrétiennes les plus anciennes, qu'on trouve principalement à Rome*, *au Crucifix gravé sur un mur du palais des Césars*, etc. Le but de son voyage au Puy était l'examen d'un bas-relief chrétien, conservé au Musée de notre ville, signalé d'une manière particulière à son attention par le R. P. Arthur Martin, et qui doit prendre place dans un grand ouvrage sur les monuments figurés du christianisme, antérieurs au VIIIe siècle, dont il a réuni les éléments.

Un heureux hasard m'ayant procuré la bonne fortune d'être présenté à ce savant, j'insistai vivement auprès de lui, quoique son séjour au Puy ne dût se prolonger que jusqu'au lendemain soir, pour qu'il voulût bien consacrer à l'examen de nos antiquités locales la matinée dont il pouvait disposer.

Polignac, la Cathédrale, le Musée devaient offrir un ample aliment à sa curiosité et à ses observations.

Je tenais d'autant plus à ce que le P. Garrucci visitât les antiquités romaines de Polignac, sur lesquelles depuis trois cents ans on a tant écrit, qu'elles ont eu, ce me semble, le malheur d'être vues à travers le prisme d'imaginations fan-

taisistes, bien plus qu'à la lumière de l'expérience archéologique. C'est surtout en archéologie que, pour bien interpréter, il faut avoir beaucoup observé et comparé : plus l'expérience de l'antiquaire est grande, plus pour lui le champ des conjectures se restreint, et moins les chances d'erreur sont possibles.

Le fameux masque du château de Polignac a été vu par le P. Garrucci, qui fut frappé de la grandeur de son style. Il est d'un travail incontestablement antique et date d'une bonne époque. Cette face colossale n'est celle ni de Jupiter qui est représenté avec une barbe autrement disposée et une expression grave et majestueuse, ni d'Apollon, rarement barbu et, en ce cas, caractérisé par un diadème radié, ni de Neptune ou *Oceanus*, qui aurait plus de noblesse. Ce masque appartiendrait à un dieu marin d'ordre inférieur, un Triton, reconnaissable à ses cheveux, ses sourcils et sa barbe qui semblent squalides et mouillés et à l'expression *horrida* de ses traits. C'était, dans l'antiquité, un motif très-généralement adopté pour la décoration des fontaines. Le P. Garrucci me dit en avoir vu nombre d'exemples en Italie et dans des dimensions aussi considérables. Le trou existant au milieu de la bouche serait une preuve de cette destination, que le P. Garrucci considère presque comme indubitable.

La pierre de l'inscription de Claude ne serait point une borne milliaire, mais une base de statue. L'épigraphe est conçue au nominatif et porte le nom de l'empereur et ses titres. Cette forme indicative convient de tout point à cette explication, que fortifie l'existence de restes d'encadrements aux deux faces antérieure et postérieure.

La margelle qui recouvre le puits est antique. L'œil exercé

du P. Garrucci se porta immédiatement sur les filets et moulures où se révèle la façon d'un ciseau antique.

Devant l'église paroissiale de Polignac, sur la place, se trouvent trois cippes gallo-romains déjà connus par des publications. L'un était renversé, l'inscription contre terre. Le second est un *titulus* funéraire consacré par une femme nommée *Cara* à la mémoire de son mari. Jusqu'ici, on avait cru que *Cara* signifiait *chérie* et était l'adjectif du mot *conjux* qui suit. C'est un nom propre, comme chez nous le nom d'*Aimée*. Le troisième a été copié par le P. Garrucci, qui depuis a eu l'extrême obligeance de nous en envoyer un essai d'interprétation.

Ces trois pierres antiques, qui gisent sur le sol, étaient couvertes de boue. Comme elles sont près du porche, chaque dimanche, avant d'entrer à l'église, les villageois viennent y essuyer la fange adhérente à leurs sabots ferrés. Les enfants du chef-lieu s'amusent, en outre, à y pulvériser des briques à coups de pierre dont ils usent en guise de marteau. Exposés à toutes les injures et à cette manie malfaisante de destruction dont nos campagnards donnent trop souvent la preuve, il est à craindre que le sort de ces intéressants monuments ne soit gravement compromis dans un avenir prochain. Ne serait-il pas à souhaiter, et c'est un vœu que le P. Garrucci a spontanément exprimé, qu'ils fussent assurés contre toutes chances de dégradation par leur placement dans cet asile naturel qui leur est ouvert au Puy, le musée Crozatier (1)?

(1) Depuis que nous avons émis ce vœu, l'honorable maire de Polignac, M. de Chardon des Roys, sur la demande de la Société, s'est empressé de faire transporter ces trois cippes dans la galerie du musée lapidaire.

A la Cathédrale, le P. Garrucci examina l'inscription ADIDONI ET AVGVSTO, qui a été gravée du vivant d'Auguste, et non après sa mort, car il y aurait, dans ce cas, DIVO AVGVSTO; — les fragments d'un larmier de corniche, d'un très-beau style, enchâssés dans le mur du nouveau chœur en construction et provenant d'un *édifice public;* — des débris de deux grandes frises n'ayant ni l'une ni l'autre aucun caractère chrétien et dont l'une remonte à une haute époque; — l'inscription de *Nonnius, préfet de la colonie*, qu'il connaissait déjà et avait interprétée, et qu'à la forme spéciale des L et des Q, il détermina comme étant de l'époque de Claude à Hadrien.

Quant aux mots *Præfectus coloniæ*, je demandai à mon docte interlocuteur si ce mot de *coloniæ* dépourvu d'adjectif géographique, pouvait s'appliquer au Puy. Le P. Garrucci me dit que, dans les usages de l'épigraphie antique, le nom du lieu n'était ajouté au nom d'une charge ou honneur que quand le défunt était mort dans une province, cité, municipe ou colonie, autre que là où il avait exercé cette fonction; que, toutefois, mais plus rarement, quand un défunt était mort dans le lieu où il était fonctionnaire, on ajoutait à la fonction l'adjectif géographique; mais que, lorsque la fonction n'était, comme ici, suivie d'aucun nom de lieu, il était certain que le défunt l'avait exercée dans la localité où était élevé son tombeau.

J'allai plus loin. Le P. Garrucci était et je l'avais mis moi-même au courant de l'opinion, soutenue par quelques personnes, du transport de *Revessio* (Saint-Paulien) au Puy, à une distance de 12 kilomètres, des pierres antiques qui se voient dans cette dernière ville.

Le P. Garrucci me répondit très-catégoriquement qu'il ré-

pugnait à admettre ce transport improbable, sinon impossible; que les carrières de Blavosy, d'où elles étaient sorties, étant plus voisines du Puy, il y avait lieu de présumer qu'elles avaient primitivement fait partie d'édifices construits au Puy et qu'elles y étaient restées; que ces fragments et débris antiques étaient trop nombreux, trop variés, et avaient appartenu à des édifices d'âge et de destination trop divers, pour qu'on ne dût pas naturellement et simplement accepter que ces édifices existaient autrefois dans la ville où on les retrouve actuellement; que cette opinion tirait une nouvelle vraisemblance des découvertes fréquentes et isolées d'objets, poteries, médailles et vestiges antiques; que la preuve suffisante de l'existence d'une ville dans l'antiquité au Puy lui paraissait faite, et qu'enfin l'inscription de *Nonnius* était un premier indice que cette ville avait été une colonie; que, d'ailleurs, l'étude de la direction et du réseau des voies anciennes viendrait probablement corroborer ces données.

Au Musée, le second, me dit-il, construit *a fundamentis*, dans lequel il entrait (le premier est celui de Munich, capitale de la Bavière), il admira le nerveux et savant style du bas-relief représentant un départ pour la chasse, et la collection de nos antiquités lapidaires.

A plusieurs reprises, le P. Garrucci m'exprima, dans l'intérêt de la science archéologique, le souhait que des fouilles intelligentes s'exécutassent au Puy, ajoutant que son expérience personnelle lui donnait la conviction qu'elles seraient fructueuses.

Toutes ces observations d'un savant illustre m'ont paru présenter une véritable importance pour notre Société qui

a toujours tenu à honneur d'élucider les origines et l'histoire de notre pays.

Veuillez agréer, etc.

AUG. CHASSAING.

Après la lecture du rapport de M. Chassaing, qui a vivement impressionné l'Assemblée, M. Aymard fait observer que les opinions du P. Garrucci, au sujet des monuments lapidaires de la ville du Puy, concordent avec celles d'autres connaisseurs distingués, qui ont étudié sans préventions ces antiquités soit au Musée, soit dans les anciens murs de la cathédrale, du baptistère Saint-Jean ou d'autres vieux édifices. Notre confrère rappelle que l'étude des mêmes monuments, jointe à des raisons topographiques et aux données générales de l'histoire, lui avait démontré, depuis plusieurs années, les origines antiques de cette ville, et il puise aujourd'hui une nouvelle confiance pour la sûreté de ses convictions, dans les lumières du P. Garrucci, d'après cette considération que le docte jésuite ne peut ignorer les controverses qu'un membre de sa Compagnie avait autre fois élevées, relativement aux opinions de notre confrère.

M. Aymard résumant, à cette occasion, les résultats de ses recherches, qui ont été l'objet de divers mémoires et rapports, en expose les conclusions, ainsi que les découvertes faites depuis quelques années et qui les confirment :

« Il est encore impossible, ajoute-t-il, d'assigner un

âge aux lointains commencements de la cité : comme ceux d'autres villes gauloises, ils se perdent dans la nuit des temps. Ce qu'il est permis de conjecturer, c'est qu'à l'époque de la conquête des Gaules par les Romains, existait, sur les pentes et au sommet du mont Anis, un *oppidum*, probablement le principal du pays des Vellaves. Au début de l'occupation et pendant les premières années du règne de l'empereur Auguste, cette ville dut être aussi la capitale du pays, déjà sans doute avec le titre élevé de *colonie*. Toutefois, après qu'Agrippa, gendre de cet empereur, eût ouvert les quatre grandes voies stratégiques et militaires qui, avec différentes lignes d'embranchements, conduisaient de Lyon aux extrémités des Gaules, cette capitale fut transférée à *Revession* (Saint-Paulien), tout d'abord simple station, sur un des embranchements de la voie d'Aquitaine. Il resta à notre ville le rang de *colonie*, qui, d'après les prérogatives alors attachées à ce titre, lui conservait une sorte de suprématie sur toute la contrée, aussi bien que sur la capitale. Ce régime dut se prolonger jusque vers le milieu du IVe siècle, époque où le déclin des institutions romaines, l'envahissement de nos contrées par les bandes allemaniques sous la conduite de Crocus, et, par suite, la ruine de *Revession*, déterminèrent le retour des autorités vellaves à leur antique capitale.

« Cette thèse, sans doute, est en quelques points conjecturale. Toutefois, elle n'est sérieusement contredite par aucune objection, et, de plus, elle se fortifie chaque jour par de nouvelles observations. En ce qui concerne surtout l'époque romaine, il convient de retracer

les heureux résultats des recherches qui ont été faites, en grande partie, sous les auspices de notre Société, depuis le Congrès scientifique de 1855, auquel fut lu mon premier mémoire sur les origines de la ville du Puy. Peu après cette réunion, pendant laquelle nos antiquités lapidaires avaient frappé l'attention des connaisseurs, l'enlèvement du crépi d'un mur de la cathédrale me dévoilait, outre plusieurs beaux débris de monuments funéraires, la plus précieuse de nos inscriptions par sa grandeur et son contexte, qui révèle trois des principales dignités du régime colonial, celles de *préfet de la colonie*, de *flamine* et de *duumvir*.

« Une autre épigraphe, également tumulaire, fut ensuite découverte dans une cave près de la cathédrale, tandis qu'un autre fragment déjà connu, mais aujourd'hui plus complètement étudié, dont l'écriture ponctuée et la forme des lettres peuvent rappeler le règne d'Auguste, trahissait, dans la hauteur et la disposition présumées de la pierre, sa coupe première, et m'autorisait à la considérer comme provenant de l'inscription dédicatoire qui avait décoré, suivant l'usage, la façade du temple principal (1).

« C'est à cet édifice, si remarquable par la richesse de son architecture corinthienne, que se rapportent divers morceaux de corniche, d'architrave et de colonnes, découverts soit par une fouille dans le sol de la place du For, soit par diverses démolitions des murs

(1) Voyez la nouvelle interprétation que j'en ai donnée dans mon dernier mémoire sur les *Découvertes d'antiquités faites à la cathédrale du Puy en 1865 et 1866*. — (*Annales de la Société académique*, t. XXVIII, 1868, p. 634.)

de la cathédrale. On a trouvé aussi, dans les murailles de cette église, des restes de la frise du même temple, laquelle offrait une vaste composition sculptée qui, dans ce que l'on en connaît, représentait surtout des combats d'animaux, une mêlée de bêtes fauves et d'êtres fabuleux dans une forêt de chênes. Quelques nouveaux indices semblent même révéler, qu'à l'exemple de représentations analogues, la série des animaux combattants pouvait être précédée d'une suite de semblables animaux figurés processionnellement au-devant de l'image de la divinité, Diane, sans doute, qui aurait été vénérée dans le temple. L'examen comparé de toutes ces pièces m'a révélé aussi un caractère important d'architecture propre aux édifices romains les plus solidement construits, dans les blocs composant cette frise, qui ont tous été taillés en sommiers et claveaux. En outre le roc, mis à nu par les travaux de démolition du chœur, a montré de larges entailles accusant la place des fondations de cet antique monument.

« La fouille du For a fait connaître également, outre des murs de l'enceinte fortifiée du *castrum*, des restes d'un second temple auquel les murailles du chœur de la cathédrale ont encore fourni des pièces de divers membres d'architecture, en particulier de la frise, dont les sculptures, d'un haut relief, figurent des scènes de génies. Enfin l'emplacement de cet édifice semble indiqué par l'église Saint-Jean-des-Fonts-Baptismaux, dont la façade sud repose sur un mur antique qu'une fouille profonde a mis au jour.

« Bien d'autres débris romains avaient été employés, vers la deuxième moitié du IV[e] siècle, dans la construc-

tion de la primitive basilique de Notre-Dame, transformée plus tard en chœur de la cathédrale. Ces nombreux morceaux, que les démolitions ont rendus à la science, aideront à reconstituer graphiquement les dispositions architecturales des monuments divers jadis enfermés dans le *castrum* ou élevés à son voisinage.

« On sait aussi que l'une des preuves les plus concluantes en faveur de l'existence d'une population urbaine, dans l'antiquité, résulte de la présence des restes assez nombreux de monuments funéraires, quelques-uns remarquables par leurs sculptures, et d'autres par leurs inscriptions, lesquels ont été observés aux murs de la cathédrale ou à proximité de cette église. Diverses fouilles effectuées soit dans le jardin des dames religieuses de l'Instruction, soit dans le sol des rues voisines, ont exhumé des sépultures romaines et pleinement confirmé le tracé périmétrique d'un assez vaste polyandre ou champ des morts, que j'avais esquissé, il y a quelques années, au moyen des quatre anciens cimetières, presque contigus les uns aux autres, de Saint-Agrève, Saint-Georges, Saint-Vosy et Saint-Pierre-la-Tour, lesquels, à une époque plus ou moins reculée du moyen-âge, doivent avoir été formés par la division d'un seul et primitif cimetière.

« Des indices d'habitations et même de certains ouvrages souterrains se manifestent, chaque jour, dans toutes les rues que sillonnent depuis quelque temps des tranchées pour la conduite des eaux de fontaine et des égouts, tandis que les investigations faites autour de la ville mettent à découvert soit des inscriptions antiques, comme celles trouvées à Saint-Marcel, dans la

propriété de M. Chevallier-Balme, soit des substructions de *villæ*, comme à la Dreit, commune d'Espaly; dans un terroir voisin de Cheyrac; sur le plateau de Sénillac; au champ du Garay, près le faubourg Saint-Jean; à Farnier; à Bonassoux, etc., au nombre desquelles celle d'Espaly, probablement la plus somptueuse, paraît avoir été la demeure d'un haut personnage de la colonie.

« Ces résidences, mi-partie urbaines et rustiques, signalent, par leur rapprochement les unes des autres autour de la ville, un des traits caractéristiques du territoire colonial, c'est-à-dire d'une circonscription administrative bien distincte de celle du pays lui-même dans lequel elle était enclose. Cette particularité rend intéressante la détermination des confins de ce territoire exceptionnel. J'ai essayé de les préciser géographiquement sur une carte, d'après de curieuses notions et des souvenirs qui ont survécu, presque jusqu'à nos jours, à la ruine des institutions romaines.

« La même carte fera voir aussi tout un réseau de voies, dans ces anciennes *estrades*, dont notre ville était le point de rayonnement et qui ont laissé sur leur parcours des traces certaines de leur antique existence. A cet égard, il convient surtout de rappeler la principale de ces routes, qui conduisait du Puy à Lyon, capitale de la Gaule. On sait qu'une exploration, faite avec soin par notre confrère, M. Vinay, dans sa propriété de Corsac, et vérifiée, à sa demande, par une commission de la Société, a reconnu, d'après des vestiges d'un *stratum* remarquable par sa structure et sa largeur exceptionnelle, tous les signes d'une voie

consulaire ou, pour employer l'expression moderne, d'une route de première classe.

« Les indications sommaires qui précèdent, disent assez combien il est essentiel de surveiller attentivement tous les remuements du sol qui se font dans la ville et ses environs, et, le cas échéant, de compléter les recherches par des fouilles spéciales. C'est aussi la pensée que le P. Garrucci a exprimée, à raison surtout du plus grand intérêt qu'offrent les explorations plutôt au Puy qu'en d'autres lieux du département. »

M. Aymard fait ensuite une communication relative à l'ancien marbre sculpté dont l'étude vient d'appeler au Puy le P. Garrucci, et s'exprime ainsi :

Le P. Garrucci, dont notre confrère, M. Chassaing, vous a fait connaître les savants travaux sur les monuments de l'antiquité païenne et des premiers temps du christianisme, a remarqué, au nombre des morceaux des IVe et Ve siècles trouvés au Puy et conservés dans notre musée lapidaire, un marbre qui a plus vivement appelé son attention. Il l'a considéré comme une pièce des plus précieuses au point de vue de ses études et même comme offrant, dans la composition sculptée qui le décore, un sujet jusqu'à présent unique, bien que l'on connaisse un assez grand nombre de sarcophages analogues à celui dont notre marbre est évidemment un débris.

J'ai pensé qu'il ne serait pas sans intérêt de vous exposer son opinion, en y ajoutant quelques indications de nature à éclairer la question de l'origine du monument;

c'est aussi dans ce but que le marbre et d'autres restes de la même sculpture ont été mis sous vos yeux et que je les ai fait dessiner et graver par M. Camille Robert. (Voir la planche ci-jointe, fig. 1 à 5.)

Ce marbre, dont les sculptures sont en fort relief, était autrefois enchâssé dans le mur méridional de l'église Saint-Jean-des-Fonts-Baptismaux, située, comme tous les baptistères antérieurs au VIe siècle, en dehors et près de la cathédrale. Il en fut retiré vers 1824 et placé au Musée.

L'abbé Lebœuf fut le premier qui, en 1759, fit connaître ce morceau de sculpture, dans l'*Histoire de l'Académie royale des inscriptions et belles-lettres*, t. xxv, p. 149 : « Au mur de l'église Saint-Jean, dit-il, se voient sept figures en marbre blanc, les unes d'hommes, les autres de femmes, de deux pieds environ de hauteur, dont la draperie est très-délicate. » Mais il n'essaya pas plus de l'interpréter qu'une « quantité de fragments d'anciennes statues et d'inscriptions du paganisme » dont étaient construites, ajoute-t-il, plusieurs églises du Puy ayant sept à huit cents ans d'antiquité, et dont il ne publia que très-incorrectement deux inscriptions romaines aujourd'hui déposées au Musée.

Deribier (*Statistique du départ. de la Haute-Loire*, publiée en 1824) et Mangon de La Lande (*Essais historiques sur les antiquités du département de la Haute-Loire*, 1826), décrivirent ensuite la même sculpture qu'ils attribuaient à l'époque romaine et dans laquelle ils voyaient une cérémonie nuptiale.

M. de Becdelièvre, en 1827, dans son premier catalogue du Musée, adopta la même opinion qu'il modifia un peu en

1844, dans une deuxième édition de ce livret, en faisant observer que ce marbre est d'une époque de décadence et qu'il avait fait partie de la décoration d'un tombeau.

M. Mérimée, inspecteur général des monuments historiques, dans ses *Notes d'un voyage en Auvergne* (1838), conjectura ensuite que les huit figures représentées par cette sculpture offraient des scènes indépendantes les unes des autres et peut-être quelques-uns de ces sujets mystiques si fréquemment reproduits sur les tombes chrétiennes des Champs-Elysées d'Arles.

Dans un mémoire inséré en 1854 au tome XVIII des *Annales* de notre Société, j'essayai d'établir, par une étude comparée de semblables monuments, que notre fragment provenait, en effet, d'un sarcophage chrétien; que son époque approximative devait être au voisinage du V[e] siècle et qu'on y reconnaissait trois scènes bien distinctes entre elles, d'après cette particularité notable, que chacune d'elles se caractérise par la présence d'un même personnage, jeune, imberbe, vêtu de la tunique talaire et du *pallium* et ayant la tête entourée d'un nimbe.

Sur ces trois points, à savoir : la destination du monument, sa date probable et l'agencement de la décoration sculptée en trois scènes, le P. Garrucci a partagé mon opinion, à peu près concordante avec celle de M. Mérimée.

Toutefois, m'appuyant sur des exemples de sarcophages chrétiens contemporains de notre marbre, j'ai pensé que le personnage nimbé devait être Jésus-Christ représenté dans les trois sujets suivants : la guérison de l'aveugle, le figuier maudit et frappé de stérilité et, entre ces deux scènes, celle peut-être des adieux suprêmes du défunt à sa femme, en pré-

sence du divin Rédempteur, symbolisant ici, comme sur d'autres tombes, la foi évangélique des deux époux.

Des raisons d'une certaine valeur appuient, je crois, ces explications. Néanmoins le respect de la vérité m'imposerait le devoir d'accepter toute autre conjecture qui me paraîtrait réunir en sa faveur plus de probabilités.

Je ne sais encore s'il en est ainsi d'une nouvelle explication que m'a fait connaître le P. Garrúcci dans l'examen que nous avons fait ensemble du monument : dans la première scène, il verrait saint Joseph endormi et un ange lui apparaissant en songe, et, dans la deuxième, le même ange présidant au mariage de la sainte Vierge. Le troisième groupe de figures offrirait encore un ange suivi de deux autres personnages, sur un fond de paysage indiqué par des arbres. Toutefois, en l'absence du surplus de la composition, il ne serait pas possible de préciser la signification de ce dernier sujet.

En attendant que le P. Garrucci ait publié les preuves à l'appui de son opinion, je ne puis me prononcer. Je me bornerai à produire impartialement les objections qui pourraient lui être faites et quelques raisons que l'état actuel de nos connaissances sur les plus anciens monuments chrétiens permettrait de leur opposer.

On remarque d'abord que, dans les trois groupes, le messager céleste ne laisserait voir aucun indice d'ailes. Mais des monuments, outre des exemples d'anges ailés, en montrent parfois également sans cet attribut. C'est ainsi qu'à Rome une fresque trouvée en 1849, au cimetière des saints Thrason et Saturnin, représente Tobie avec l'ange aptère et vêtu d'une longue tunique. L'ange Gabriël, sous la figure d'un jeune homme sans ailes, se voit aussi dans une peinture de

l'Annonciation, au cimetière de Priscille (1). On sait, en outre, que le nimbe est parfois attribué aux anges. Toutefois, il ne faut pas dissimuler que l'analogie sur ces deux points sera plus concluante, s'il est possible de trouver des anges aptères et nimbés, non sur des peintures, mais aux sculptures des sarcophages principalement exécutées en Gaule.

La représentation du songe de saint Joseph, bien qu'un peu différente de celle de notre marbre, n'en a pas moins été signalée par Banduri sur un ivoire antique où ce sujet accompagne celui de la fuite en Egypte.

Enfin, si on objectait qu'on ne connaît aucun autre monument ancien offrant non-seulement la représentation du mariage de la sainte Vierge, mais même d'autres sujets relatifs *spécialement* à la vie de la Mère de Dieu, notre marbre, jusqu'à présent unique sous ce rapport, n'en serait que plus intéressant, en admettant la possibilité d'établir, comme le croit le P. Garrucci, que la sainte Vierge et saint Joseph sont séparément figurés avec les mêmes costumes, dans diverses scènes se rapportant à l'histoire du divin Rédempteur. A cet égard, on a signalé des monuments sur lesquels la sainte Vierge est figurée en *orante* ordinairement entre saint Pierre et saint Paul, ou bien tenant l'Enfant divin sur ses genoux dans le mystère de l'adoration des Mages, au moins avant le V[e] siècle, époque où l'on aurait adopté l'image de la Vierge-Mère isolée. Dans certaines de ces représentations, le costume de la sainte Vierge, caractérisé surtout par le voile, semblerait se rapprocher quelque

(1) J'emprunte ces exemples et les suivants aux citations de plusieurs ouvrages d'archéologie mentionnées par M. l'abbé Martigny dans son *Dictionnaire des antiquités chrétiennes*, 1865.

FRAGMENTS D'UN SARCOPHAGE CHRÉTIEN. (Fin du IVe siècle.)



Fig. 1.



Fig. 4.



Fig. 2



Fig. 3.

Annales de la Société acad. du Puy, tome XXIX. 1868, p. 65.

Cam. Robert, scu.

peu de celui que lui donnerait notre bas-relief. Quant à saint Joseph qui parfois aussi intervient dans des scènes de la vie de Jésus-Christ, « lorsqu'il est figuré avec quelqu'un des attributs de sa profession — qui, selon l'opinion commune, était celle de charpentier — par exemple avec la scie, comme dans un diptyque de la cathédrale de Milan, ou avec l'*ascia*, comme sur le sarcophage de saint Celse de la même ville, alors il porte le costume de travailleur, la tunique à une seule manche, » c'est-à-dire un vêtement qui serait plus ou moins pareil à celui du même personnage sur notre marbre.

Je m'arrête, ne voulant pas trop anticiper sur les preuves que l'érudit archéologue produira sans doute plus abondamment, à l'appui de sa thèse.

C'est en vue de faciliter cette étude que vous me permettrez, Messieurs, d'ajouter quelques renseignements aux explications précédentes.

J'ai dit que le marbre *(fig. 1)* avait été retiré du mur méridional du baptistère Saint-Jean. Désireux de retrouver d'autres restes du même sarcophage, afin, s'il était possible, de le restituer un jour en son entier, je les ai cherchés avec soin dans les différentes fouilles que notre Société m'avait prié d'effectuer aux abords de cette église, soit au pied de sa muraille sud, soit dans les couches supérieures des terres de remblaiment de la place du For, lesquelles étaient superposées, comme je l'ai dit dans un de mes rapports, à un amas de débris romains.

C'est ainsi que j'ai pu soumettre à l'examen du P. Garrucci, qui en a été très-satisfait, quatre fragments de la même sculpture recueillis au milieu de gravois et de charbons *(fig. 2 à 5)*. Ces particularités de leur découverte révèlent

une très-ancienne destruction, par le feu, d'une grande partie du baptistère, comme paraît également le témoigner l'état d'altération du marbre aussi bien dans ces quatre morceaux qu'à la pièce principale retirée du mur de l'église, où très-probablement elle avait été placée, lors de la reconstruction de cette façade, moins ancienne que l'abside, à une époque comprise entre le VII[e] et le IX[e] siècle, d'après ce que fait croire le style de l'architecture.

Les quatre débris que je viens de mentionner sont, il est vrai, de très-faible dimension. Ils sont cependant assez intéressants pour mériter d'être décrits. L'un (*fig.* 2) offre la partie supérieure ou le buste d'un personnage *nimbé*, vêtu d'une tunique qui semble laticlavée et portant d'une main, à la hauteur de la poitrine, un objet difficile à préciser à cause des cassures, mais qui pourrait être un encensoir, attribut que de très-anciens monuments donnent parfois aux anges. Sur un autre morceau (*fig.* 3), on voit un reste d'arcade et, à côté du chapiteau de son pilastre, une main tenant une couronne, symbole qui, souvent, est celui de l'Etre suprême et, d'autres fois, un emblème de sainteté. Un troisième débris (*fig.* 4) est une tête d'homme jeune dont les traits du visage et la chevelure rappellent les deux figures qui accompagnent le personnage nimbé dans la troisième scène de la pièce principale (*fig.* 1); le quatrième fragment (*fig.* 5) est trop mutilé pour qu'il soit possible d'en interpréter la sculpture.

La découverte de ces morceaux, s'il n'est pas possible, quant à présent, d'en tirer d'autres explications, fait au moins espérer la mise au jour de la plupart des autres restes du monument, lequel, si l'on en juge par quelques fragments sans sculptures de la partie postérieure ou du fond d'une tombe également en marbre recueillis, il y a quel-

ques années, par M. l'abbé Péala, curé de la cathédrale, sous le pavé de l'église, près du maître-autel, pourrait avoir formé primitivement l'autel principal ou *martyrium* du baptistère.

Outre l'intérêt qu'offrirait dans son ensemble la composition sculpturale de notre marbre, si on parvenait à la compléter, on aurait également la chance de découvrir l'épitaphe du personnage qui avait mérité par son rang élevé et sa piété exceptionnelle d'être enseveli, vers la fin du IVe siècle ou le commencement du Ve, dans ce riche sarcophage. On pourrait croire qu'en effet la tombe avait une inscription, d'après quelques traits disposés en trois lignes au bord de la face de retour de droite du bas-relief. En outre, il est curieux de rappeler que les corps des premiers évêques, lorsqu'ils étaient sanctifiés, reposaient en général sous des autels et que l'époque de notre monument, selon les probabilités historiques, peut répondre au terme de l'existence du premier évêque du Puy, saint *Evodius* qui, après avoir transféré le siége de l'épiscopat de Saint-Paulien au Puy, avait assisté, en 374, à un concile tenu à Valence et fait édifier vraisemblablement dans la deuxième moitié du IVe siècle, la première cathédrale et, avec elle, son baptistère voisin.

Si cette tombe, comme il n'est pas invraisemblable de le conjecturer, avait été celle de saint Evodius, on s'expliquerait, d'après l'hypothèse du P. Garrucci, le choix des sujets qui auraient rappelé la sainte patronne de l'église. Toutefois nous n'avons pas acquis la certitude que notre primitive basilique eût été dédiée tout d'abord par ce prélat à la Mère de Dieu; les plus certaines indications recueillies jusqu'à ce jour n'ont pas encore signalé ce vocable au-delà du IXe siècle. Il faut donc attendre la découverte de quelque

monument antérieur pour affirmer que la première église du Puy n'aurait pas reçu une précédente invocation.

Il serait donc à désirer que des fouilles pussent être effectuées bientôt au baptistère Saint-Jean pour la recherche de tous les restes de cet intéressant sarcophage.

M. Victor Robert n'admet pas les conclusions de M. Aymard et il les discute en ces termes :

Puisqu'on a mis en discussion ce bas-relief et qu'il est question de lui attribuer une destination qu'à mon avis il n'a jamais eue, je désire qu'il me soit permis, en quelques mots, de donner les raisons qui peuvent me séparer en partie de notre confrère, M. Aymard, et du savant P. Garrucci.

Je crois pouvoir émettre l'opinion qu'il n'y a pas de monuments chrétiens connus des IIIe, IVe et Ve siècles. J'ai eu beau chercher depuis un mois, je n'en ai pu découvrir dans aucun auteur. Les plus anciens monuments sont Saint-Jean, à Poitiers, qui est du VIe. La Basse-Œuvre, à Beauvais, est du milieu du VIe et encore n'avons-nous que sa reconstruction vers le VIIIe. Nous pouvons leur adjoindre celui moins connu, mais très-intéressant pour nous, l'église de Saint-Jean, au Puy, qui présente tous les caractères d'une construction du VIe ou du VIIe siècle. — Les églises de l'époque latine ont sans doute leurs débris quelque part : beaucoup sont sous terre, beaucoup ont passé dans la construction de celles qui leur ont succédé. Ces débris sont certainement reconnaissables à leur mauvaise

exécution, surtout ceux qui portent des traces de sculpture, car les arts sont toujours le reflet exact de leur époque.

Or, nous savons que l'ignorance la plus profonde succéda, après l'avènement de Constantin, à la brillante civilisation que Rome avait répandue dans ses provinces, même en Gaule. Nous savons aussi que, de l'ornementation des édifices de l'époque latine, il ne reste que fort peu de chose.

Les quelques débris qu'on a pu recueillir nous montrent des ornements imités de l'art gallo-romain et travaillés par des mains inhabiles.

Si donc de cette époque latine à laquelle *on désire* attribuer cette œuvre vénérée, il reste quelques débris authentiques, ce sont quelques sépulcres conservés dans les cryptes ou les catacombes, et il n'est pas douteux qu'il en existe, mais à moins qu'ils ne portent une date ou le nom d'un personnage, il est toujours possible de les tenir en quelque doute.

Un seul coup d'œil sur ce bas-relief, et on est certain qu'il porte en effet le cachet de la barbarie et de l'inhabileté; sans crainte, on peut l'attribuer à un de ces temps, non pas de décadence, mais de complète obscurité.

Les figures, par la manière dont elles sont disposées, indiquent un ensemble de composition formant trois sujets. La seule partie que nous possédons représente, à n'en pas douter, le mariage de la Vierge. Un personnage symbolique, ange ou saint, sert de rabbin. Le deuxième sujet représentait peut-être la naissance de Jésus. Le troisième l'ensevelissement (hypothèse); mais bien certainement nous ne possédons de cette composition que le tiers environ. Il semble que sa longueur devait excéder la proportion ordinaire des tombeaux, surtout si l'on fait attention que cette plaque

de marbre aurait pu être enchâssée, soit dans une pierre sépulcrale, soit dans une muraille.

Il n'est donc pas prouvé pour moi que ce fût un tombeau. J'inclinerais plutôt à croire que c'était le retable du principal autel d'une des nombreuses églises qui se sont succédé à la place même de notre cathédrale. Cette opinion est aussi un peu affaire de tact et de pressentiment. L'état quasi sauvage de ce travail m'autorise à supposer qu'il date d'une époque voisine de ces temps troublés qui ont précédé et suivi le règne de Charlemagne, époque de destruction continuelle et de pillage. Tout, après ce grand roi, fut désorganisé.

Quoi qu'il en soit des opinions probables émises sur ce débris sculpté, je n'insiste que médiocrement sur l'hypothèse d'un retable. Mais ce que je n'admets pas, c'est que ce bas-relief représenterait l'histoire de saint Joseph, et que, par conséquent, il faudrait faire remonter le culte de ce saint personnage au IVe siècle.

Il suffira de rappeler que même celui de la Vierge n'a pris naissance que vers le IXe. Charlemagne fut le premier qui dédia à la Mère de Jésus la cathédrale d'Aix-la-Chapelle, édifiée par ses soins en 804. La dédicace de celle du Puy ne dut pas avoir lieu avant ce temps, peut-être même n'eut-elle lieu qu'après le grand mouvement artistique de l'an 1000, où, de tous côtés, on s'empressa de dédier à la Vierge les églises nouvellement construites.

M. l'abbé Sauzet proteste contre les assertions de M. Victor Robert et maintient l'antiquité que le style de la sculpture révèle sur ce marbre. Comme M. Aymard,

il désire vivement que des fouilles soient exécutées dans l'église Saint-Jean et autour de cet édifice; il fait remarquer que l'un des côtés de la cathédrale est caché par l'arceau qui recouvre le passage conduisant du séminaire à cette église, bâtiment qui paraît avoir été construit avec des pierres antiques, et dont la démolition serait aussi profitable aux recherches archéologiques qu'au dégagement d'une des parties les plus remarquables de la cathédrale.

M. Aymard, reprenant les objections énoncées par M. V. Robert, répond : 1° qu'il ne conteste pas l'extrême rareté des édifices chrétiens des IVe et Ve siècles, lesquels ont, en grande partie, disparu par les reconstructions successives de nos anciennes églises. Il ne faudrait pas en conclure qu'on n'aurait pas construit des églises à cette époque : des textes réfuteraient au besoin cette opinion. Notre confrère croit en outre avoir démontré dans un récent mémoire sur les découvertes faites à la cathédrale du Puy par suite des démolitions du chœur de cette église, qu'on y a trouvé les restes très-reconnaissables de la première basilique bâtie dans la seconde moitié du IVe siècle par l'évêque Evodius. Certaines parties les plus anciennes du baptistère Saint-Jean sont également, à son avis, de la même époque, ainsi qu'il croit l'avoir établi dans le même mémoire. On sait d'ailleurs que les baptistères antérieurs au VIe siècle étaient, comme le nôtre, séparés de leur cathédrale.

(1) *Annales de la Société*, tom. XXVIII, p. 599.

2° En ce qui concerne la prétendue rareté de sarcophages chrétiens du IIIe au VIe siècle, M. Aymard ajoute que, à l'aide de nombreuses publications, on connaît beaucoup de monuments de ce genre, la plupart en marbre, quelques-uns même en porphyre, enrichis de sculptures et le plus souvent de scènes à personnages qui reproduisent des actes de l'ancien et du nouveau Testament. Il en existe non-seulement à Rome, mais encore dans l'ancienne Gaule, où ils paraissent s'être répandus dès le IVe siècle et y être devenus communs au Ve siècle. Plusieurs offrent des inscriptions datées et, de plus, on a sur ce sujet un précieux passage de Grégoire de Tours (*De gloriâ conf.*, c. XXXV), attestant qu'au temps de cet historien (VIe siècle) il existait à Clermont, dans la basilique de Saint-Vénérand, près de Saint-Allire, des tombes de marbre blanc sur lesquelles plusieurs miracles de Jésus-Christ et des Apôtres étaient figurés en relief. M. Aymard cite également plusieurs de ces sarcophages en marbre qu'il a vus dans diverses villes, entre autres, au musée d'Arles, qui en possède de beaux spécimens. Il y en a aussi à Marseille, à Aix, à Saint-Maximin, à Carpentras, Saint-Piat près Maintenon, dans l'île Saint-Honorat, à Manosque, à Narbonne, à Tarascon, à Toulouse, à Vaison, Vienne, Clermont-Ferrand, etc. On en a trouvé également en Vivarais, et le musée de Lyon en a un fort beau qui provient de ce pays. Enfin, on en connaît à Poitiers, à Reims, à Soissons, Auch, Béziers, Bordeaux, Elne, Moissac, Saint-Denis près Paris. Le musée du Louvre a acquis une de ces tombes provenant de Rignieux-le-Franc, etc.

3° La provenance de notre débris est clairement indiquée par toutes les particularités du monument : le style des figures, l'arrangement des fonds architecturaux, la disposition des arbres, les costumes des personnages, le haut relief de la sculpture, etc., établissant une parfaite similitude avec ce qu'on voit sur la plupart des tombes chrétiennes les plus anciennes de la Gaule. Sous tous ces rapports, aucun rapprochement n'est possible entre ce marbre et ceux des retables d'autels de temps plus ou moins postérieurs, lesquels portent un cachet très-distinctif d'époque. Nul doute ne s'est jamais élevé à ce sujet dans l'esprit des connaisseurs qui, depuis l'opinion émise à ce sujet par M. Mérimée, ont visité le Musée du Puy et ont attribué cet intéressant débris au IV° ou V° siècle.

4° Les réserves que M. Aymard a faites, au moins provisoirement, au sujet de la nouvelle interprétation proposée par le P. Garrucci, ne l'empêchent pas néanmoins de reconnaître que l'image de saint Joseph se trouve sur certains sarcophages chrétiens du genre de ceux qui viennent d'être signalés. Une seule observation est à mentionner ici : il semble, au dire de M. l'abbé Martigny (1), qu'il n'existerait pas, à sa connaissance, « de monuments antiques où saint Joseph soit représenté isolément. Il paraît comme personnage accessoire là où la vérité historique exige sa présence, par exemple, dans les sujets de la nativité de Notre-Seigneur, de l'adoration des bergers, de l'adoration des Mages, etc. »

(1) *Dictionnaire des antiquités chrétiennes*, 1865, p. 348.

C'est aussi, ajoute M. Aymard, le rôle secondaire que lui assignerait la sculpture de notre fragment de tombe, laquelle, d'après ce qu'il semble de l'opinion du P. Garrucci, aurait eu pour objet principal de représenter des actes se rapportant plus spécialement à la vie de la sainte Vierge.

Après ces observations, M. Vinay fait remarquer que MM. Aymard, l'abbé Sauzet et V. Robert sont d'accord sur un point, c'est que nous ne possédons encore que des morceaux d'un monument qu'il serait très-intéressant de reconstituer en son entier et que, par conséquent, la nécessité de faire des fouilles dans l'église Saint-Jean-des-Fonts-Baptismaux est la conclusion nécessaire de la discussion qui vient d'avoir lieu. Un vœu formulé en ce sens par la Société peut être accueilli par le Gouvernement et recevoir sa réalisation.

L'Assemblée adopte à l'unanimité cette proposition et M. le Président annonce qu'il s'empressera de transmettre à M. le Préfet l'expression du vœu de la Société.

M. Lascombe, membre non résidant, continue avec zèle à transmettre à la Société le fruit de ses recherches; il adresse :

1° La copie d'une montre des hommes de Roche en Renier, de Malivernas, de Mans et d'Artias qui comparaissent avec leurs armures, armes et harnais par-devant Pierre de Gorce, bailli desdits châteaux, agissant au nom de Philippe de Lévis, tuteur de Guigue, sire de

Roche, son fils (6 et 7 octobre 1345). Ce document, des plus curieux, a été publié *in extenso* dans les *Titres de la maison ducale de Bourbon,* par M. Huillard-Bréholles (t. Ier, p. 416 et suiv.);

2° Un arrêt du grand conseil qui agrége à l'ordre de Cluny le couvent des religieuses de Blesle (1635);

3° Une note sur le prieuré de Viaye, fondé vers 1181 par le vicomte Héracle de Polignac, et où quelques seigneurs de cette illustre maison, notamment Armand, évêque du Puy au XIIIe siècle, furent inhumés. Ce couvent, d'une importance secondaire, est rappelé fréquemment dans les legs pieux que contiennent les testaments du moyen-âge. Le *Pouillé du diocèse du Puy,* de 1648, évalue son revenu à 600 livres. Une note retrouvée par M. A. Lascombe, dans les archives départementales de la Haute-Vienne (*Fonds de l'abbaye de Grandmont,* liasse n° 1200), et qui est d'une époque rapprochée de la Révolution, indique que le monastère de Viaye, dépendant de l'ordre de Grandmont dont il suivait la commune observance, ne comptait plus que trois religieux, ayant un revenu total de 2,067 livres, duquel se déduisaient 796 livres pour charges et décimes.

Nécrologie. — M. le Président annonce à la Société la mort de notre compatriote, M. Tyr, et exprime les regrets que doit inspirer la fin prématurée de cet artiste dont notre Musée possède des œuvres intéressantes. Dans un récent feuilleton du *Moniteur universel,* M. Théophile Gautier a consacré quelques lignes émues

à la mémoire de notre compatriote : « Gabriel Tyr « s'était adonné de toute âme à la peinture reli- « gieuse : élève et admirateur d'Orsel, il avait com- « plété, après la mort de cet artiste, délicat et pur « comme un peintre de l'école ombrienne, cette dé- « licieuse chapelle des Litanies de la Vierge à No- « tre-Dame de Lorette, où chaque épithète est « traduite par un charmant symbole, et l'esprit du « maître semble avoir guidé la main du disciple..... « On eût dit que Gabriel Tyr avait appris son art « dans le couvent où peignit l'Ange de Fiésole, tant il « semblait étranger aux subterfuges et au charlata- « nisme de la peinture moderne. Bien mieux et plus « profondément qu'Overbeck, il s'était empreint de la « naïve poésie des temps primitifs, mais sans imitation « d'imagerie ; il n'était pas gauche à plaisir et ne cas- « sait pas par piété les pieds de ses figures ; personne « n'eut un dessin plus fin, plus pur, plus élégant, plus « soigneux des extrémités. Il disait qu'il fallait baptiser « l'art grec et le faire agenouiller sous l'arceau byzantin « ou l'ogive gothique, et nul ne tint plus fidèlement ce « programme difficile. Ses types de tête ont une onc- « tion, une candeur et une spiritualité qu'on ne rencon- « tre guère aujourd'hui... Gabriel Tyr s'est rarement « montré aux expositions. Un *Christ enfant* au salon « de 1849, quelques portraits de l'*Ange gardien* con- « duisant l'âme au ciel à travers les épreuves de la vie, « sont à peu près tout ce que le public a pu voir de lui. « La peinture murale, dans les églises ou des couvents « éloignés de Paris, l'a absorbé tout entier... Gabriel

« Tyr, il est presque inutile de le dire, est mort, à cin-
« quante et un ans, pauvre et laissant à ses amis le
« soin de payer sa tombe. »

M. Ch. de la Fayette ajoute en effet qu'une souscription a été ouverte à Saint-Etienne pour élever à la mémoire de Tyr une tombe et un modeste monument, et il propose à la Société d'y apporter son concours dans la mesure que lui permettront ses ressources si limitées. Cette proposition, appuyée par MM. Vinay, Emile Giraud et de Vinols, est adoptée.

Administration. — M. de Vinols donne lecture du rapport présenté au nom du Conseil d'administration.

A cette occasion, M. Chabanes demande si la Société, qui a eu l'heureuse pensée de provoquer une exposition artistique pour l'époque du Concours régional, ne pourrait pas venir en aide à l'organisation d'un festival auquel prendraient part les orphéons du département et ceux de quelques autres villes, Saint-Etienne, par exemple ; il est trop tard pour songer à un concours, et les ressources manquent ; mais il serait regrettable que le Concours régional fût privé de l'éclat que partout ailleurs lui donne la présence d'un chœur immense de musiciens ; les frais nécessaires pour avoir simplement un festival ne sont pas excessifs, ils se borneraient à un banquet et à des récompenses décernées aux orphéons du département.

M. le Président, tout en adoptant pleinement les vues de M. Chabanes, regrette que les ressources dont



dispose la Société, ne lui permettent pas de prendre à sa charge la totalité des dépenses qu'entraînerait l'organisation d'une fête orphéonique au Puy, à l'occasion du Concours régional; mais il pense que la Société pourra participer, dans une certaine mesure, à ces frais, et il invite en conséquence M. le Directeur de l'orphéon à donner suite à son projet.

A six heures et demie la séance est levée.

Le Conseil d'administration.

SÉANCE MENSUELLE

DU JEUDI 2 AVRIL

SOMMAIRE

Lecture du procès-verbal. — Musée : Buste en marbre de M. de Macheco; son exécution confiée à M. Badiou de la Tronchère, statuaire; boiseries sculptées de l'ancienne chapelle des Visitandines données par M. Breysse-Laugier. — Dons a la Bibliothèque : M. Charles des Moulins. — Ouvrages reçus : Le *Sud-Est :* Pommes de terre entières ou divisées en gros quartiers à employer comme semence; M. de Montalet-Alais; *Journal d'Agriculture progressive :* Avantages d'une maturité complète des pommes de terre; *Journal d'Agriculture pratique :* Pommes de terre Chardon et Reine-Blanche; leurs qualités; destruction par le brûlage de la cuscute; M. de Châteauneuf-Randon; *Bulletin de la Société de la Marne :* Emploi de pâtes fermentées pour détruire les charançons; *Bulletin de la Société de la Drôme :* Critique de la formation de notre circonscription régionale; *Bulletin de la Société des antiquaires de France :* Pierres sculptées à plusieurs récipients; M. Aymard; *Mémoires de l'Académie de Clermont :* Etude sur l'architecture en Auvergne pendant le moyen-âge; absides carrées. — Agriculture : Différence des plâtres de Lyon et du Puy; leur analyse par M. Gatillon; vente d'étalons et juments à Brioude; achat de maïs dent-de-cheval. — Sciences historiques : Allocation de M. le Ministre de l'Instruction publique pour la publication des *Chroniques d'Etienne Médicis.* — Exposition départementale : Formation des sous-commissions. — Concours orphéonique : Médailles d'or données en prix par la Société; M. Chabanes.

Présidence de M. de Brive.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

Musée. — M. le Président communique à la Société les résolutions auxquelles s'est arrêtée la commission chargée de diriger l'exécution du monument que le département de la Haute-Loire a voulu élever à la mémoire de notre éminent agronome, M. le comte de Macheco.

Ce monument consistera en un buste en marbre avec piédestal et devra être placé au centre de la salle qui, dans le nouveau Musée, sera consacrée à l'agriculture.

M. Badiou de la Tronchère, statuaire, membre honoraire de la Société, au talent duquel sont dues les statues de Larrey, d'Haüy, etc., a été choisi pour ce travail dont il a bien voulu se charger au prix de 3,000 fr., qui constituent les seules ressources disponibles. Il doit exécuter, dans le plus bref délai, le buste et son piédestal.

M. le Président lit une lettre de M. Breysse-Laugier, fabricant de dentelles, du Puy. M. Breysse, désireux de faire quelque chose pour l'industrie de la dentelle, qui contribue dans une si large part à la prospérité de notre pays, offre au Musée, pour y servir de vitrines, des boiseries sculptées, provenant de l'ancienne chapelle des religieuses de la Visitation. La porte en tambour qu'on voit à l'intérieur de la salle de la cour d'assises en faisait partie. La Société accepte avec gratitude ce

don, qui peut être utilisé dans une des salles du nouveau Musée, et vote des remerciements au donateur.

Dons a la Bibliothèque. — M. Enjubault, président de chambre à la cour de Riom, membre non résidant, a adressé à la Société une étude sur la réforme cadastrale. Il y établit que des avantages précieux résulteraient d'un nouveau remaniement du cadastre; mais la dépense, qu'il évalue à 300 millions, est si considérable, qu'il hésite à le conseiller.

Cette question, toujours pendante, jamais résolue, est une de celles qui ont le plus préoccupé l'Administration et les particuliers.

M. Charles des Moulins, membre non résidant, adresse quatre brochures dont il est l'auteur et qui ont pour objet diverses questions d'histoire naturelle (1).

Ouvrages reçus. — Le *Sud-Est,* journal agricole et horticole, dans son fascicule de février 1868, énonce qu'une pomme de terre semée entière rend plus que fractionnée; que, fractionnée, l'avantage pour la production reste aux quartiers les plus forts. — Plus le quartier est gros, plus le rapport est considérable, dans les mêmes conditions de quantité de semence à employer et de distances à garder.

M. le marquis de Montalet appuie cette théorie de deux années d'expérience personnelle. Il a pu consta-

(1) Voir les titres de ces mémoires dans la liste des ouvrages reçus par la Société, à la fin du présent volume.

ter la réalité de ces résultats. Cependant, ce ne sont encore que des expériences privées et restreintes : la question est à résoudre d'une façon absolue, et les avantages promis attendent une plus générale confirmation. M. le Président engage en conséquence les membres de la Société à continuer ces utiles expérimentations.

Le *Journal d'Agriculture progressive* contient, également sur la pomme de terre, un article à consulter. M. Leroy-Mabile disait que plus la pomme de terre restait dans le sol, moins elle devenait sujette à la maladie : et ses essais étaient concluants. M. de la Morvonais avait émis aussi que la richesse en fécule est en raison directe du temps que les tubercules ont passé en terre ; ainsi plus on les sème de bonne heure, plus ils mûrissent, fructifient et s'enrichissent de substance. Dans nos régions, à cause des tardives gelées, on ne doit pas semer trop hâtivement, car il est reconnu que les tubercules dont les tiges ont été gelées ne peuvent plus se développer que très-imparfaitement. Ceci admis, il faut, autant que possible, les gelées disparues, semer promptement. M. de Brive, qui a eu, jusqu'à ce jour, dans ses récoltes, peu de pommes de terre attaquées de la maladie, l'attribue aux précoces semailles. Donc le conseil doit être mis en pratique dans les deux cas du mal à conjurer et de la richesse en fécule à obtenir.

Le *Journal d'Agriculture pratique,* à propos de la pomme de terre Chardon, établit qu'elle est encore, de toutes, la moins prédisposée à la maladie.

Le même *Journal* préconise une pomme de terre nouvelle, appelée *Reine Blanche,* farineuse, parfumée, d'une maturité hâtive (plantée en mars, elle est mûre en juillet). Chaque plante donne dix ou quinze tubercules très-gros : beauté et bonté, telles sont les propriétés qui la caractérisent. Elle est classée parmi les variétés de grande culture. La saison étant trop avancée, note est prise d'en acquérir, l'an prochain, à titre d'essai.

Le *Journal d'Agriculture pratique* enseigne encore un moyen de faire périr la cuscute, parasite des légumineuses et surtout du trèfle et de la luzerne. Il indique, comme seul remède, le brûlage. Les autres moyens mis en avant et en pratique ne sont ni positifs ni radicaux, même le sulfate de fer. Le sulfate de fer a pourtant réussi à notre confrère, M. le marquis de Châteauneuf-Randon, qui avait essayé du brûlage, mais sans bons résultats, sans doute à cause du manque des soins que comporte l'opération.

Le *Bulletin de la Société de la Marne* préconise une nouvelle méthode pour se débarrasser des charançons. Elle consiste à introduire dans les greniers, ou à proximité des greniers, des pâtes fermentées. Les charançons avides s'y précipitent en foule, et les pâtes ainsi couvertes sont jetées au feu. Mais c'est un palliatif bien plutôt qu'un moyen radical.

Le *Bulletin de la Société de la Drôme,* à propos du prochain Concours régional, critique la formation de

la circonscription à laquelle il appartient. Il annonce que la Drôme ne sera que peu ou point représentée au Concours du Puy, par la raison qu'indépendamment de la distance qui sépare la Haute-Loire et la Drôme, le peu de similitude de leurs produits rend nulles leurs relations. Cette question a été plusieurs fois soulevée, et il a été toujours reconnu que nous n'avions aucun avantage à attendre d'un nouveau remaniement et surtout d'une nouvelle circonscription, nos races de bestiaux étant plus répandues dans celle qui nous est faite que dans aucune autre.

Dans le *Bulletin de la Société impériale des Antiquaires de France*, il est longuement parlé de pierres antiques, d'une forme particulière, récemment livrées aux spéculations des savants. Ces pierres, à cavités ou récipients, sont des espèces de vases dont les destinations sont encore inconnues. M. Aymard, notre confrère, pendant un de ses voyages à Paris, assistant à une séance de cette Société, à propos d'une communication de M. l'abbé Cochet relative à des observations de M. Longpérier sur le même sujet, a pu signaler, dans notre Musée et dans nos régions, divers spécimens de ces monuments, et donner, avec une opinion personnelle, quelques détails plus spéciaux. Ces pierres, trouvées ailleurs, ne portent qu'une ou deux cavités; celles qui sont en notre possession, — dont une conservée au Musée et ornée de sculptures, — en offrent généralement quatre, une sur chaque face, et sont armées de deux tourillons, qui permettent aux quatre cavités de se présenter à leur tour par le mouvement de rotation. Leur destination n'est pas encore bien déterminée.

M. Aymard, dont les observations appuyées de planches ont été reproduites dans ce *Bulletin*, pense que certains de ces vases ont pu être des mortiers pharmaceutiques de l'époque romaine, et que leur usage a pu se prolonger pendant le moyen-âge. L'attention des antiquaires est appelée sur ces monuments jusqu'à ce jour insuffisamment étudiés, et il est à croire que de prochaines découvertes en révèleront la destination.

Les *Mémoires de l'Académie de Clermont* contiennent une étude sur l'architecture en Auvergne, pendant le moyen-âge, par M. Mallay, architecte. M. le Président fait remarquer que les absides carrées sont, dans les églises romanes, plus nombreuses que, jusqu'à présent, on ne l'avait supposé. Elles sont très-simples et sans mosaïques, comme à Royat et à Issoire. M. Mallay en signale quelques autres exemples en Auvergne, qui justifient l'adoption de cette forme pour l'abside de la cathédrale du Puy, en cours de reconstruction.

Agriculture. — L'analyse faite par les soins d'une commission nommée par la Société, ayant constaté la supériorité du plâtre de Lyon sur ceux de l'exploitation locale, il a paru utile de procurer à l'agriculture cet agent supérieur de la végétation de tous les fourrages légumineux, au meilleur marché possible. M. Schlisler, entreposeur près de la gare, a offert de livrer le sac de plâtre de Lyon aux prix suivants :

Plâtre blanc, à........	1f 60c
Plâtre gris, à..........	1 40

ces prix n'ont rien d'exagéré.

Restait à connaître la composition de ces deux plâtres pour se fixer sur la préférence à donner à l'une ou à l'autre de ces deux qualités. M. Gatillon, notre savant confrère, a obtenu pour résultats de l'analyse à laquelle il s'est de nouveau livré :

Plâtre blanc, 10 % d'impuretés ; 90 % de sulfate de chaux ;

Plâtre gris, 18 % d'impuretés ; 82 % de sulfate de chaux.

La différence de prix est donc à peu près proportionnelle à la différence de qualité.

Communication est faite par M. le Président, de la vente annuelle des étalons et des juments de race percheronne. La commission a remarqué avec regret que l'empressement des acheteurs s'est un peu ralenti cette année. Les prix d'offres ont été inférieurs à ceux des années précédentes. Mais ce qu'il est utile de constater en même temps, c'est que le nombre des saillies faites par nos étalons n'a pas diminué et que leurs produits ont été tout aussi recherchés que par le passé. Le Conseil général avait souvent émis le vœu que des placements pussent être effectués dans les arrondissements de Brioude et d'Yssingeaux. Jusqu'à ce jour, il n'avait pu être donné satisfaction à ce vœu, par suite de raisons indépendantes de notre volonté. Cette année, une vente a été exécutée à Brioude, celle d'un étalon et d'une jument. L'année prochaine, à Yssingeaux, sera tenté le même résultat.

Selon une délibération de la Société, et les mesures

prises, il a été acheté dix doubles-décalitres de maïs dent-de-cheval pour fourrage. Sept doubles-décalitres seulement nous sont arrivés; le surplus a été perdu, à la charge de la Compagnie du chemin de fer responsable.

Ces sept doubles-décalitres ont été distribués aux membres de la Société qui s'occupent plus spécialement de cette culture.

Sciences historiques. — M. le Ministre de l'Instruction publique, dans une lettre dont il est fait lecture, annonce à la Société une nouvelle allocation de 500 fr., pour la publication des manuscrits de notre chroniqueur, Etienne Médicis, publication qui, grâce à l'activité dévouée et à l'érudition de notre confrère, M. Chassaing, promet d'être une des œuvres distinguées et utiles de la Compagnie.

Exposition départementale. — Pour l'organisation des expositions artistique, industrielle et horticole, à l'occasion du Concours régional et de l'inauguration du nouveau Musée, trois sous-commissions, prises, suivant le règlement, dans le sein de la commission des primes, avaient été formées. M. le Président, jugeant que la présence de MM. Victor Robert et Emile Giraud dans la sous-commission des beaux-arts, bien que ne faisant point partie de la commission des primes, serait fort utile, est l'organe de la Société en les adjoignant à cette sous-commission.

Concours orphéonique. — Notre confrère, M. Chabanes, président de l'Orphéon du Velay, annonce qu'il

est en mesure, suivant sa promesse, de fournir quelques explications relatives au Concours-Festival de musique pendant la tenue du Concours régional. Depuis la dernière séance, M. Chabanes a vu M. le Préfet et M. le Maire. M. le Préfet, convaincu de l'opportunité d'un rapprochement avec les Orphéons voisins et frères du nôtre, et de la part d'entrain que cette réunion apporterait aux fêtes de mai, a offert à l'Orphéon du Puy une subvention de 1,000 fr. M. le Maire, de son côté, à l'exemple de ses collègues, en de semblables occasions, a transmis une lettre-circulaire aux différentes Sociétés musicales du département, lettre contenant une invitation pressante et un programme détaillé. Quel contingent de ressources la Société académique du Puy veut-elle ou peut-elle apporter? M. le Président voit, dans le programme proposé, beaucoup d'espérances et demande, à son tour, à M. Chabanes, quelles seraient la nature et le chiffre de la subvention demandée. Après une courte explication, M. le Président ayant recueilli les avis de l'Assemblée, dit que la Société offrira au Concours-Festival des Sociétés musicales trois médailles d'or, de la valeur de 240 fr.

M. Aymard fait alors appel aux générosités personnelles et propose une souscription parmi les membres de la Société, souscription que M. Chabanes, sur des sollicitations particulières, projette d'étendre à toute la ville.

A cinq heures et demie la séance est levée.

Le Vice-Secrétaire,

Aimé GIRON.

SÉANCE MENSUELLE

DU JEUDI 7 MAI

SOMMAIRE

Lecture du procès-verbal. — Inauguration des séances au nouveau Musée. — MUSÉE : Dons par MM. Aimé Giron, de Chardon, Adrien Robert et Chabanes ; proposition d'acquérir des cartons pour vitraux exécutés par Gabriel Tyr. — OUVRAGES REÇUS : *Annales de la Société d'horticulture* : Chou Schwenfurt ; *Bulletin agricole du Puy-de-Dôme* : Importance du choix des reproducteurs pour les espèces domestiques ; *Journal d'Agriculture progressive* : Avantages de l'élève et de l'engraissement du porc ; ses maladies et leur thérapeutique ; *Journal de l'Agriculture* : Procédés d'arrosement des jardins ; *Journal d'Agriculture pour le midi de la France* : Liberté de la boulangerie ; *Bulletin de la Société d'acclimatation* : Anciennes faunes fossiles ; M. Aymard ; *Annales archéologiques* : Histoire du travail à l'Exposition universelle. — SCIENCES HISTORIQUES : *Chroniques d'Etienne Médicis*, M. Chassaing. — EXPOSITION DÉPARTEMENTALE : Organisation de l'exposition d'horticulture ; M. Martel ; travaux des sous-commissions ; MM. Vinay, Vibert, Limozin et Chevallier-Balme. — CONCOURS ORPHÉONIQUE : Son organisation ; M. Chabanes.

Présidence de M. de Brive.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

M. le Président, avant de passer à l'ordre du jour, dit que la Société, au moment où elle inaugure la nouvelle salle de ses séances dans les bâtiments neufs du musée Crozatier, considère comme un devoir d'exprimer sa reconnaissance envers l'Administration municipale qui lui donne une installation aussi somptueuse que parfaitement appropriée à toutes ses convenances.

MUSÉE. — M. Aimé Giron, vice-secrétaire, fait offrande d'un manuscrit du XV[e] siècle, enrichi de lettres capitales et de dessins à la plume d'une remarquable exécution. C'est le terrier du mandement du Villard, dressé en 1550, par ordre d'Antoine de la Tour, baron de Saint-Vidal, le père du fameux gouverneur du Velay.

M. Aymard annonce que M. de Chardon, maire de Polignac, a fait déposer dans la galerie lapidaire les trois cippes gallo-romains dont la conservation avait éveillé la sollicitude de la Société.

M. Adrien Robert donne un éperon arabe, et M. Chabanes, membre de la Société, un violon qui s'éloigne des formes modernes.

Des remercîments sont votés aux donateurs.

Un fabricant de vitraux de Saint-Etienne propose à la Société l'acquisition de six cartons pour vitraux exécutés par M. Tyr; après quelques observations de MM. Vibert et Giraud, l'Assemblée, considérant que le talent de M. Tyr est représenté dans notre Musée par des œu-

vres d'un caractère plus original, décide qu'il n'y a pas lieu de satisfaire à cette demande.

Ouvrages reçus. — Les *Annales de la Société d'horticulture* recommandent un nouveau légume, le chou Schwenfurt : notre confrère, M. Chouvon, le cultive depuis quelque temps. A son avis, c'est le plus gros des choux connus ; il est plus précoce d'un mois environ que le chou de Strasbourg et on peut, par conséquent, en faire deux semis dans l'année ; en revanche, il n'est pas aussi bon au goût et ne paraît pas d'une conservation assurée pendant l'hiver. Cette variété ne peut donc remplacer ni le chou de Strasbourg ni celui de Milan, qui ne valent pas eux-mêmes le chou d'Ulm, le meilleur que l'on connaisse.

Le *Bulletin agricole du Puy-de-Dôme* contient un article fort utile à consulter sur le choix des reproducteurs parmi les animaux domestiques. On oublie trop facilement qu'une première fécondation peut avoir une grande influence sur les suivantes, malgré le changement des pères ; c'est donc surtout au premier accouplement qu'il faut veiller avec un soin tout particulier, car un premier mâle poursuit son action à travers plusieurs fécondations auxquelles il ne contribue pas et imprime une impulsion tellement forte à l'organisme de la femelle, que celle-ci ne peut plus s'y soustraire.

Le *Journal d'Agriculture progressive* présente l'élève et l'engraissement du porc comme une des opérations les plus lucratives qu'on puisse faire en agriculture ;

un agriculteur anglais retire par année, dit-il, 1,125 fr. du produit de chacune de ses truies; mais il importe, si l'on veut arriver à de bons résultats, de se conformer avec l'attention la plus soutenue aux préceptes qu'enseigne en pareille matière l'expérience : élever les jeunes porcs dans un local sec, abrité des vents froids, néanmoins suffisamment aéré; calculer la reproduction de manière que les truies ne puissent jamais mettre bas avant la fin de mars ni plus tard que le mois d'octobre; dans la dépendance d'une porcherie, il faut nécessairement un fourneau avec sa chaudière, pour la cuisson des aliments des porcs.

Dans un autre article, le même journal indique les maladies les plus fréquentes chez ces animaux et les remèdes qu'il convient d'employer; il serait trop long de l'analyser, mais ce petit traité de médecine populaire des animaux domestiques est le complément nécessaire des connaissances indispensables aux éleveurs.

Le *Journal de l'Agriculture* décrit les procédés en usage à Paris pour l'arrosement des jardins et des parcs; l'Administration municipale du Puy en fait d'heureux essais dans le jardin public qu'elle vient de créer.

Le *Journal d'Agriculture pour le midi de la France*, dans un article sur la liberté de la boulangerie, recommande l'association comme le seul moyen d'arriver à la fois au bon marché et à la bonne qualité du pain. Que ne fait-on au Puy, pour la boulangerie, ce qui vient d'avoir lieu pour la boucherie, d'après le vœu qu'avait exprimé notre Société? Au Puy, le nombre

des boulangers est sans contredit trop considérable; si quelques-uns de ces industriels pouvaient être assurés d'étendre leur achalandage, surtout si une société s'établissait pour exploiter ce commerce, il serait possible de faire emploi du pétrin mécanique et il est superflu de remarquer quels avantages en résulteraient, ne fût-ce qu'au point de vue de la propreté dans la manutention.

Dans le *Bulletin de la Société d'acclimatation,* M. Paul Gervais donne un aperçu général sur les anciennes faunes fossiles. Notre confrère, M. Aymard, fait observer que M. Gervais s'est rangé à l'opinion qui admet l'existence de l'homme avant la dernière époque géologique, et c'est un nouveau motif pour nôtre Société de s'applaudir d'avoir préconisé, des premières, cette même opinion au sujet de la découverte d'ossements humains dans les brèches volcaniques de Denise.

Les *Annales archéologiques* de M. Didron publient un article remarquable sur l'histoire du travail à l'Exposition universelle.

Exposition départementale. — Les présidents des diverses sous-commissions de l'Exposition départementale rendent compte successivement des préparatifs qui ont été faits jusqu'à ce jour, en vue de cette solennité, et des demandes qui leur ont été adressées par les exposants.

M. le docteur Martel, président de la sous-commission pour l'exposition d'horticulture, retenu par une

grave indisposition, écrit pour exprimer ses régrets de ne pouvoir assister à la séance, afin d'y rendre compte des démarches qu'il a faites auprès de plusieurs horticulteurs. L'un d'eux, M. Achard, s'est empressé de lui promettre son concours en invitant la sous-commission à visiter sa remarquable collection d'azalées, qui fait l'ornement de la plus belle des serres que possède le Puy.

En ce qui concerne l'ensemble de l'exposition, aucune déclaration préalable n'a été exigée, ce qui ne permet pas encore de prévoir quelle sera l'importance de cette solennité; sur la proposition de M. Vinay, le délai de rigueur pour la réception des objets à exposer est fixé au 21 mai; il résulte cependant des renseignements qui sont parvenus à MM. Vinay, président de la commission industrielle, Vibert, président de celle des beaux-arts, Martel, président de celle d'horticulture suppléé par M. Limozin, que l'Exposition promet bien plus qu'on n'aurait osé espérer, à raison du peu de temps qui s'est écoulé depuis qu'elle a été annoncée : toutes les industries du département ont répondu avec empressement à l'appel qui leur était adressé; en première ligne se place, comme toujours, celle de la dentelle; viennent ensuite la marbrerie, l'ébénisterie et bien d'autres, parmi lesquelles la fabrique de faulx de M. Dorian, au Pont-Salomon, occupe une place exceptionnelle.

L'exposition artistique s'annonce aussi comme devant être la plus brillante qui ait encore été organisée; plusieurs artistes étrangers à la Société se proposent d'y prendre part, et elle compte aussi sur le concours de

nos confrères, MM. Vibert et Giraud. M. Chevallier-Balme annonce, d'un autre côté, que les écoles industrielles enverront les études de leurs meilleurs élèves, qui lutteront avec ceux du Lycée et des écoles des Frères.

Concours orphéonique. — M. Chabanes, président de l'Orphéon du Velay, fait connaître également le résultat de ses efforts pour l'organisation d'un concours musical; toutes les sociétés de la Haute-Loire et quelques-unes du département de la Loire, à la tête desquelles se placent les deux sociétés de Saint-Etienne, ont répondu à son appel; pour couvrir les frais de la fête et ceux du concours, les allocations du département et de notre Société sont insuffisantes et une souscription a été ouverte, en tête de laquelle MM. de Latour-Maubourg et de Romeuf, nos honorables députés, se sont inscrits, chacun, pour une médaille d'or. Mais ce n'est là que la moindre partie des difficultés que rencontre notre confrère; il faut d'avance pourvoir à tous les détails matériels que nécessitera la présence de plusieurs centaines d'étrangers qui viendront participer au concours, et quoique l'exiguité des ressources dont on dispose ne permette pas de leur offrir une hospitalité aussi large qu'on l'eût désiré, il faut cependant tout mettre en œuvre, et au besoin avoir recours à la bonne volonté de nos compatriotes, pour que nos invités emportent un cordial souvenir de la ville du Puy. L'Assemblée écoute avec un vif intérêt les communications de M. Chabanes et lui exprime toute la sympathie

qu'inspire l'œuvre à laquelle il s'est dévoué avec tant de zèle et d'abnégation.

SCIENCES HISTORIQUES.—M. Chassaing présente à l'Assemblée les soixante premières feuilles imprimées des *Chroniques* de Médicis. C'est un peu plus de la moitié de la publication tout entière et la matière d'un premier volume qui sera livré avant peu au public, dès que l'impression des tables sera terminée ; il en est fait deux tirages, l'un sur papier blanc, l'autre sur papier teinté.

M. le Président, au nom de la Société, adresse de vives félicitations à M. Chassaing pour la rapidité avec laquelle a été conduit le travail de cette édition de nos chroniques, le soin minutieux qui y préside et l'exactitude et la science des notes qui accompagnent le texte original.

A cinq heures et demie la séance est levée.

Le Conseil d'administration.

La séance publique qui aura lieu le 29 mai, tiendra la place de la séance mensuelle de juin. *(Voir le compte-rendu de la séance publique aux rapports, après la séance de décembre.)*

SÉANCE MENSUELLE

DU JEUDI 2 JUILLET

SOMMAIRE

Lecture du procès-verbal. — Musée : Dons par Mme Quévreux, MM. Badiou de la Tronchère, J. Balme, Th. Varenne et A. de Brive. — Ouvrages reçus : *Bulletin monumental :* Médaille d'or décernée à M. Ch. Calemard de la Fayette; *Compte-rendu des travaux de reboisement en 1865 et 1866 :* Reboisements exécutés dans la Haute-Loire; *Bulletin du Comice agricole de Saint-Quentin :* Labourage à la vapeur; *Bulletin de la Société d'agriculture de la Lozère :* Utilité agricole des colombiers; le *Sud-Est :* La pomme de terre prémunie contre la maladie par les engrais chimiques; nouveau système de conservation; *Journal d'Agriculture progressive :* Pincement des fleurs de la pomme de terre; *Journal de l'Agriculture :* Plantations de choux préservées des chenilles par l'odeur du chanvre; *Bulletin de la Société d'acclimatation :* Avantages de l'alimentation des veaux par le maïs; *Journal de l'Agriculture :* Usage de la sonde œsophagienne dans la météorisation; *Bulletin de la Société centrale d'agriculture :* Ferrure Charlier; fers de cheval antiques; M. Aymard; le *Sud-Est :* Puits instantanés; *Bulletin de la Société de l'Yonne :* Rectification au *Dictionnaire archéologique de la Gaule; Mémoires de l'Académie du Gard :* Sarcophage chrétien; V.-S. Grangent; le pont de Brive-Charensac sur la Loire. — Dons à la Bibliothèque : MM. Alf. Bertrand, Ed. Lartet, E. Tallon; Mme de la Rochelambert. — Agriculture : Fondation de la Société des agriculteurs de France; enseignement agricole dans les écoles primaires; Concours de Fay-le-Froid. — Arts industriels : Rapport de M. Langlois sur le fer élastique Peillard. — Sciences historiques : Découverte, par M. Paul Le Blanc, d'une relation inédite des Grands-Jours du Puy de 1666 ; M. du Molin; communication, par M. A. Lascombe, de documents sur la terre de la Mothe et les gabelles ; lettres d'érection des foires et marchés de Vorey par Louis XIII ; opinion de M. Best sur l'estrade du Puy à Saint-Bonnet-le-Château; réponse

de M. Aymard. — Personnel : Démission de M. Ernest Vissaguet des fonctions de Secrétaire de la Société; candidatures de MM. l'abbé Frugère, R. P. Nampon et H. de Chabron au titre de membres non résidants; commissions nommées.

Présidence de M. de Brive.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Musée. — Mme Quévreux, veuve du célèbre fondeur national, notre compatriote, bienfaiteur de la ville du Puy, à qui nous devons la réédification du Musée, envoie un buste de Crozatier et une vierge, l'un et l'autre en bronze, qui viendront prendre place à côté de l'urne de même métal, composée et fondue par Crozatier, et dont les élégantes ciselures, invisibles au sommet de la colonne du boulevard où ce vase était placé, ont engagé l'Administration municipale à installer cette œuvre d'art dans le nouveau Musée.

Il est donné lecture d'une lettre de notre compatriote M. Badiou de la Tronchère, à qui est confiée l'exécution du buste en marbre de M. le comte de Macheco. — Aidé des renseignements que lui a transmis M. de Ruolz, des conseils de M. de Croze, ami de feu M. de Macheco, l'artiste espère livrer un buste rappelant surtout le caractère de l'homme qui fut le patriarche agricole de la Haute-Loire. L'œuvre

est en voie d'exécution et deux maquettes de projet seront envoyées à la commission pour ce qui concerne le piédestal qui doit s'harmonier avec la décoration du nouveau Musée, comme œuvre monumentale.

M. Badiou de la Tronchère a promis aussi d'envoyer : 1° le modèle de la statue de Marguerite de Valois, qu'il exécute en ce moment pour la ville d'Angoulême; 2° une maquette originale du statuaire Julien, dont nous possédons déjà, avec sa médaille de membre de l'Institut et quelques outils de travail, des originaux et moulages d'œuvres remarquables. Notre confrère a bien voulu encore donner au Musée le buste de femme si gracieux et si bien modelé qu'il avait envoyé à la dernière exposition départementale.

M. Jules Balme, sculpteur, fait également hommage de son étude de Julien, qui ornait cette même exposition; statue en pied, de 80 à 90 centimètres, qui, dans la composition, la pose et l'expression générale, promet une belle œuvre, alors que le travail de correction et d'exécution lui aura donné sa vraie et définitive valeur.

M. Vibert père, conservateur de la galerie de tableaux, annonce que M. Théodore Varenne, membre du Conseil municipal du Puy, a fait don au Musée d'une peinture représentant un soldat romain, nu et casqué, penché et appuyé de la main gauche sur le bouclier appelé *parmula,* et tenant de la main droite une haste-hache la pointe sur le sol. Cette peinture a toutes les qualités



d'une bonne étude d'atelier et rappelle, par les caractères du sujet, du dessin et de la couleur, l'école classique de David. La Société remercie M. Varenne de ce bon exemple donné aux désintéressements privés.

M. de Brive, président de la Société, a déposé sur le bureau les objets suivants, qu'il offre pour prendre place dans nos vitrines archéologiques :

1° Deux verres de Venise, à pâte de cristal incolore, transparent, entaillés de petits sujets et ornements mats ; l'un de ces verres portant un petit miroir rond, enchâssé sous le pied ; verre du XVIII[e] siècle, de l'époque de décadence de la fabrication vénitienne ;

2° Une soupière en faïence de forme assez élégante, avec grotesques et fleurs jaunes ; faïence de la fabrique de Moustiers, dans les Basses-Alpes, où les muletiers de la Provence, du Dauphiné et du Languedoc allaient les charger, au sortir du four, suivant les documents de l'époque ;

3° Comme pièce intéressante d'une nouvelle collection qui s'organise au Musée, un autographe du roi Henri III, lettre écrite tout entière de la main royale, le 5 septembre 1588, à François Miron.

François Miron, petit-fils d'un médecin de Charles IX, fut lieutenant civil, prévôt des marchands, et mourut en 1609. Paris lui doit une partie de ses embellissements, entre autres, la façade de l'Hôtel-de-Ville, pour la construction de laquelle il abandonna ses émoluments. On y voit sa statue.

Voici la copie de cet autographe, déchiffré par notre

confrère, M. Augustin Chassaing : « Miron, ne faillés,
« la présente resue que je vous faicts cest honneur de
« vous escrire de ma propre mayn, de me venyr trou-
« ver, car je le vous comande très-expressement; c'est
« pour un servisse de vostre personne an occasion dont
« vous debvrez benir Dyeu grandemant; c'est aussy
« pour la probité, religion catolique et dexterytè en
« seste charge que j'ay besongne et estymè de vous.
« Dyeu vous conserve.

« De Blois, le Vme septambre 1588.

« HENRY. »

Au dos est écrit : « A F. Miron. »

Or, à quel événement peut se rapporter cette lettre du 5 septembre 1588?

Le 1er septembre 1588, le roi, la cour et le duc de Guise s'installent au château de Blois. Quelques jours après, le roi, sans consulter personne, renvoie brusquement ses ministres, Cheverni, de Bellièvre, Villeroi et les trois autres secrétaires d'Etat, et les remplace par des personnages jusqu'alors entièrement étrangers aux affaires publiques. Henri avait choisi des hommes sans antécédents politiques et sans relations à la cour, afin de rompre la chaîne dans laquelle sa mère l'avait enlacé.

Et voici ce que nous lisons maintenant dans le journal de Pierre de l'Estoile, en ce mois de septembre :

« Le 6 septembre, les prevosts des marchands et es-
« chevins de Paris envoyèrent quérir et prier l'avocat
« du roy, Séguier, lequel on avait chassé de Paris le

« jour Saint-Barthelemy, par des placards attachés à « sa porte fort séditieux et comminatoires (ne lui ser- « vant de guere cette profession exterieure jésuitique « qu'il faisait, pour ce que la ligue le tenait pour ser- « viteur du roy pour l'amour du duc d'Éparnon qu'il « avait suivi) de revenir à Paris exercer son estat et « qu'ils le tiendraient en leur protection et sauve- « garde : de fait il y revint et assista à la prononciation « des arrêts, le mercredi 7 septembre. On disait à Pa- « ris que ledit Séguier leur avait promis de faire pu- « blier et recevoir au parlement le Concile de Trente « et qu'à cette occasion ils l'avaient rappelé. »

Or, 1° la lettre autographe est du 5 septembre, la veille de cette révolution de palais, le seul événement du mois de septembre; l'Estoile n'en rapporte pas d'autres; 2° nous lisons dans l'Estoile, quelques lignes plus haut que notre citation, qu'Henri III prit ces mesures sans consulter personne, ce qui étonna beaucoup la cour; et cet autographe est tout entier de la main du roi, qui le fait remarquer à François Miron; 3° il faut signaler particulièrement ces mots de religion catholique; et nous voyons que Séguier avait promis de faire publier et recevoir au parlement le Concile de Trente, et, *qu'à cette occasion,* on l'avait rappelé.

Maintenant, d'après les principes de la science autographique, qui considère comme de plus grand prix les pièces antérieures au règne de Louis XIV; qui admet comme plus précieuses les lettres que les documents, et les lettres autographes que les lettres simplement signées; qui fait entrer dans la composition de leur valeur l'importance des événements relatés ou rappelés;

on arrive à conclure que M. de Brive a fait présent au Musée du Puy d'une pièce précieuse pour l'histoire.

M. Aymard, conservateur des antiquités du Musée, fait l'énumération des dons nombreux qui ont enrichi les galeries archéologiques depuis l'inauguration du nouveau Musée. D'autres objets intéressants pour diverses séries qui sont en voie de formation ont été promis à notre zélé confrère qui donnera, à la dernière séance de l'année, la liste de tous ces dons classés méthodiquement.

L'Assemblée, par l'organe de M. le Président, exprime ses remercîments pour toutes ces généreuses marques de sympathie en faveur du Musée.

Ouvrages reçus. — Le *Bulletin monumental* rend compte de la session du Congrès des Sociétés savantes, tenue par l'Institut des provinces, à Paris. Dans cette session, M. Ch. Calemard de la Fayette, notre confrère, a présidé la section des sciences économiques et sociales, et l'Institut des provinces lui a décerné une médaille, comme récompense de ses travaux et de ses livres agricoles. Cette distinction est d'autant plus honorable, que jusqu'ici elle n'a été accordée que cinq fois seulement.

M. le Ministre des finances (section générale des forêts) a publié le compte-rendu général des travaux de reboisement et de gazonnement des montagnes exécutés durant les exercices 1865 et 1866. L'extrait

concernant la Haute-Loire constate que les travaux exécutés sont plus considérables que dans d'autres départements limitrophes, et dans le Cantal surtout. En outre des reboisements facultatifs, les périmètres décrétés d'utilité publique embrassaient chez nous, en 1866, une superficie de plus de 5,000 hectares, dont 1,650 hectares sont déjà reboisés. Pendant l'exercice 1865, les reboisements facultatifs ont été, pour les terrains communaux, de 58 hectares; pour les terrains particuliers, de 16 hectares. Pendant l'exercice 1866 : terrains communaux, 41 hectares; terrains particuliers, 78 hectares. Nous constatons avec satisfaction l'augmentation des reboisements facultatifs de terrains particuliers, ce qui doit faire espérer que le reboisement général des montagnes ne trouvera plus dans nos populations cette antipathie qui a longtemps suspendu l'exécution de cette grande mesure d'intérêt général. Nous savons que le principal résultat des reboisements est de parer, dans un temps plus ou moins lointain, aux inondations qui, depuis quelques années, ont si cruellement et si souvent ravagé nos contrées. Déjà nous en avons obtenu une action appréciable, car, en 1866, les localités reboisées ont été les moins ravinées par les pluies; mais il faut que ces reboisements soient exécutés sur une plus vaste échelle. — En effet, il est reconnu que deux tiers seulement des eaux pluviales tombent sous bois, l'autre tiers étant retenu par les feuilles où les ondulations de l'air et les premiers rayons du soleil le font évaporer. De plus, les bois ralentissent, dévient le cours des eaux, et retiennent ces masses énormes de terres et de rochers que les crues entraîne-

raient; dépôts de sables et de galets qui stérilisent nos champs et comblent le lit de nos rivières.

Dans le *Bulletin du Comice agricole de l'arrondissement de Saint-Quentin*, à l'occasion d'un concours tenu après celui de Billancourt, se trouve une étude sur le labourage à la vapeur. Elle présente un tableau des prix de revient, tableau intéressant à consulter pour les régions où ces labours seraient possibles. — Dans l'arrondissement du Puy dont le sol cultivable occupe souvent des pentes plus ou moins rapides, ce système est peu praticable. Mais dans l'arrondissement de Brioude à terrain moins accidenté, où commencent ces belles plaines si riches de la Limagne, le labourage à la vapeur ne pourrait-il pas s'introduire et réaliser pour les cultivateurs un bénéfice certain, à condition toutefois qu'on eût à manœuvrer sur des tènements de moyenne culture au moins, et que le prix des houilles rentrât dans des conditions économiques?

Le *Bulletin de la Société d'agriculture du département de la Lozère* traite de l'utilité des colombiers pour la culture. Jusqu'à ce jour l'expérience et les articles 475, 479 du Code pénal considéraient les pigeons comme les ennemis déclarés de l'agriculteur; mais l'observation lozérienne découvre que les pigeons, dévorant les graines des mauvaises herbes, sont encore plus utiles que nuisibles à nos champs, malgré la dîme qu'ils prélèvent sur les ensemencements.

Le journal le *Sud-Est* contient deux articles sur les

pommes de terre. Le premier offre un remède préventif contre la maladie. M. Georges Ville croit l'avoir trouvé dans l'emploi des engrais chimiques.

Le second article publie un palliatif pour conserver les pommes de terre. Il consiste à les placer dans des tonneaux à un seul fond. Ce fond et les douves du tonneau sont criblés de trous, et le tonneau est élevé lui-même au-dessus du sol. On défend ainsi la récolte de l'humidité, l'aération se produisant d'une manière continue et générale. Ceci, admis comme résultat certain, serait néanmoins encore d'une application difficile pour la culture en grand.

Le *Journal d'Agriculture progressive* propose, pour augmenter le rendement de la pomme de terre, une pratique que les journaux ont reproduite à l'envi, mais sur laquelle nous ne sommes pas encore complètement édifiés, cette pratique ayant été tentée sans succès par plusieurs membres de notre Société. Elle consisterait à supprimer, au moment de la floraison, les fleurs de la pomme de terre. Cependant un fait naturel pourrait jusqu'à un certain point donner raison à ce procédé, c'est la fécondité de la pomme de terre Chardon, qui, comme on sait, produit peu de graines et peu de fleurs. La Société réserve encore son opinion définitive.

Le même journal enseigne un préservatif contre les chenilles pour les plantations maraîchères de choux; il consisterait à entourer les carreaux de ces légumes d'une marge plantée en chanvre. En effet, on a constaté que l'odeur du chanvre éloigne les insectes; c'est un essai à faire.

Le *Bulletin de la Société impériale d'acclimatation* mentionne deux avantages des grains de maïs employés dans l'alimentation des veaux. Le premier est l'économie d'un tiers au moins réalisée sur leur nourriture, au moyen de la farine de maïs mélangée avec le lait; le deuxième est la formation, pour la boucherie, d'une chair de meilleure qualité. Si le maïs, déjà si préconisé comme fourrage, pouvait, dans les parties les plus chaudes du département, y mûrir ses grains, nous trouverions dans ce nouvel emploi de cette céréale une condition de plus pour en recommander la propagation.

Le *Journal de l'Agriculture* continue à préconiser l'usage des sondes œsophagiennes contre la météorisation des animaux ruminants. Quelques spécimens de cet instrument ont été présentés au concours régional du Puy, la Société d'agriculture en a depuis longtemps introduit l'emploi dans nos campagnes et il y en a des dépôts dans plusieurs mairies du département; mais nos cultivateurs ne paraissent pas suffisamment en apprécier les avantages.

Dans le *Bulletin des séances de la Société impériale et centrale d'Agriculture,* M. Gayot, ancien directeur général des haras, a inséré un travail sur la ferrure des chevaux. Il traite *in extenso* de la ferrure Charlier et l'appuie des plus grands éloges.

A propos de cette communication, M. Aymard donne des explications archéologiques sur la ferrure antique. Prenant modèle sur la nouvelle collection de fers de chevaux des Musées de Saint-Germain et d'artillerie

de Paris, notre confrère a entrepris de réunir dans notre Musée les spécimens de fers que nos fouilles ont mis au jour, principalement au Puy, dans la prairie du Breuil, récemment transformée en jardin public. Or, il résulte des observations de notre confrère que les fers romains paraissent relativement mieux appropriés à leur destination que les fers actuels. Les perfectionnements modernes arrivent, sans parti pris d'imitation, à les reproduire à quelques égards. L'Angleterre a sérieusement approfondi la question, et elle est amenée, elle aussi, à cette conclusion vieille de bien des siècles : l'utilité d'un fer étroit et pesant le moins possible au pied du cheval; frivolité en apparence, résultats graves en conséquences; car un cheval levant à chaque pas un poids déterminé, quoique léger, se trouve, au bout d'une journée de travail, avoir levé une somme de poids considérable. Or, en dynamique mécanique ou animale, un dégrèvement de fatigues se résout toujours par une économie de forces. De plus, dans le fer antique, d'après la remarque de notre confrère, l'étampure est allongée, angulaire et correcte; les clous s'enchâssent fort bien; le fer est ainsi sûrement arrêté au pied du cheval. Comme signalements archéologiques, les bords du fer sont ondulés, et portent trois trous de chaque côté, six au lieu de huit aujourd'hui; à voir aussi quelques spécimens de nos fers antiques, qu'à peine la rouille a rongés, il semble que le métal devait être superieur à celui des fers actuels.

Le journal le *Sud-Est* reproduit l'article relatif au forage des puits dont il a été déjà question parmi nous,

au moyen d'un corps de pompe creusant lui-même sa voie jusqu'à la couche imperméable : mécanisme ingénieux pour obtenir à peu de frais et instantanément de l'eau dans presque toutes les localités. Cette invention serait utile à vulgariser; la Société d'agriculture du Puy avait invité l'inventeur à exposer dans notre dernier concours régional. Elle en avait obtenu la promesse qui, à son grand regret, n'a pas été réalisée.

Le *Bulletin de la Société des sciences naturelles et historiques de l'Yonne* contient un chapitre de rectifications sur les articles relatifs à ce département, dans le *Dictionnaire archéologique de la Gaule,* publié par la commission de la Carte des Gaules. M. le Président, fait remarquer que la partie déjà parue du travail de cette commission n'est pas encore parvenue à la Compagnie qui aura peut-être à faire, pour le Velay, des réserves ou rectifications analogues à celles de la Société de l'Yonne.

Les *Mémoires de l'Académie du Gard* renferment un article de M. Révoil, sur la découverte d'un sarcophage en marbre blanc des premiers temps de l'établissement du christianisme dans la Gaule et trouvé à Saint-Gilles, dans la crypte de l'église de ce nom. On y voit en bas-relief deux scènes bien connues sur ces sortes de monuments et relatives aux rois Mages. Outre divers débris d'inscriptions romaines qui attestent l'antiquité de cette ville, on a découvert au même endroit un autre sarcophage en pierre grossière-

ment taillée, recouvert d'une dalle à la face inférieure de laquelle est gravée une ancienne épitaphe du saint patron de l'église. « Cette découverte, dit M. le Président, fait espérer que les fouilles projetées au baptistère Saint-Jean du Puy, en permettant probablement de compléter un sarcophage en marbre sculpté dont nous connaissons déjà quelques morceaux intéressants qui paraissent accuser la fin du IVe siècle ou le commencement du Ve, révèleront peut-être aussi l'épitaphe du saint personnage auquel cette tombe avait été consacrée et qui, d'après une conjecture plausible de notre confrère, M. Aymard, pourrait être *saint Evodius*, premier évêque du Puy. »

Ce même recueil de *Mémoires* contient une notice biographique par M. de Plagniol sur Victor-Stanislas Grangent, ancien ingénieur en chef des ponts et chaussées qui, non-seulement s'était distingué dans le département du Gard, par des travaux publics d'une haute importance, mais encore, en sa qualité de conservateur des monuments de Nîmes, avait dirigé, de 1809 à 1812, la restauration des arènes qui se poursuit aujourd'hui par les soins non moins habiles de M. Révoil. C'est à Grangent que l'on doit aussi l'entière et savante restauration du temple dit la *Maison carrée* de Nîmes et la découverte, autour de cet édifice, des restes du *Forum*, qui, d'après l'usage ordinaire des anciens, formait une dépendance de ce temple. « A cet égard, ajoute M. le Président, les investigations judicieuses et méthodiques de cet ingénieur aussi habile qu'éminent antiquaire sont consultées utilement pour les recherches archéolo-

giques que notre Société effectue dans le sol antique de la ville du Puy. »

M. Aymard fait observer que la mémoire de Grangent se rattache en quelque sorte par un lien historique à notre pays. Appartenant à une famille qui a donné aux sciences les Chaptal, Lajard, Plagniol etc., Grangent était fils du directeur des travaux publics de la province de Languedoc, également ingénieur très-distingué qui avait dressé les plans et dirigé la construction du pont de Brive sur la Loire, l'œuvre de ce genre la plus considérable, sans contredit, qui ait été exécutée dans le Velay avant la première Révolution. Divers documents conservés aux archives départementales de la Haute-Loire témoignent que les travaux de ce solide et beau monument avaient été adjugés le 23 juin 1772 et terminés en novembre 1776 et que la dépense totale, y compris celle des rampes et chemins joignants, ne s'était élevée qu'à la somme de 143,320 livres.

Dons a la Bibliothèque. — M. Alfred Bertrand, M. Ed. Lartet, M. Eugène Tallon, tous trois membres non résidants, envoient à la Société, le premier un travail sur une mâchoire de rhinocéros portant des entailles profondes, trouvée à Billy (Allier), dans la formation calcaire d'eau douce de la Limagne; le second une brochure intitulée : *De quelques cas de progression organique vérifiable dans la succession des temps géologiques sur des mammifères de même famille et de même genre ;* le troisième son rapport de la commission chargée de la visite des fermes concourant pour la prime d'honneur dans l'arrondissement

de Riom. Il sera adressé des remercîments à nos trois confrères.

Mme la marquise de La Rochelambert fait hommage à la Société de deux discours de M. Pouyer-Quertier, député de la Seine-Inférieure, beau-père de son fils, M. le marquis Aimé de La Rochelambert, sur la *marine marchande* et diverses *questions agricoles*, discours prononcés au Corps législatif dans la session de 1868. Des remercîments seront transmis à Mme la marquise de La Rochelambert.

AGRICULTURE. — M. Drouyn de Lhuys, président de la Société impériale zoologique d'acclimatation, écrit qu'il vient d'être fondé, à Paris, une *Société des agriculteurs de France*, à l'instar de celle existant en Angleterre et devant fonctionner à l'aide de ses seules ressources personnelles. Les associés, au nombre de plus de mille déjà, appartiennent à trois catégories, les membres fondateurs, les membres adhérents et les délégués. Il demande à la Société de s'affilier par l'un de ces titres à cette nouvelle association, qui doit embrasser tout le territoire français.

M. le Président dit que la nécessité d'une représentation puissante de l'agriculture a été reconnue depuis longtemps par tous les hommes qui prennent à cœur les intérêts de cette vitale industrie et qu'à différentes époques des efforts ont été faits pour organiser cette représentation. Le congrès central et, plus tard, le conseil général de l'agriculture avaient été créés pour donner satisfaction à ce besoin. Ils ont laissé l'un et

l'autre de fructueuses traces de leur existence. Mais ces institutions n'ont pu se maintenir au milieu des circonstances qui les avaient vues naître.

Aujourd'hui les temps sont changés et la place importante qu'a su prendre l'agriculture dans les intérêts du pays, doit faire espérer que la nouvelle association, créée sur de larges bases, pourra vivre longtemps et rendre à l'agriculture des services qu'elle a vainement attendus jusqu'à ce jour. Il propose donc d'accepter la proposition qui est faite à la Société et de s'affilier à la Société des agriculteurs de France.

L'Assemblée, consultée, adhère à cette proposition.

Il est fait lecture d'une lèttre de M. Pidoux, inspecteur primaire de l'arrondissement du Puy. — Les tentatives pour introduire l'étude de l'agriculture élémentaire dans les écoles primaires ne paraissent pas avoir eu jusqu'ici tous les résultats qu'on en espérait. Il propose donc de remplacer cette branche d'étude par celle de l'horticulture, et sollicite de notre Société appui d'abord, et ressources ensuite, aidant à celles que voteraient les communes, pour affermer quelquest errains divisés en jardin pépinière et en jardin maraîcher. S'il était possible de créer quelques-uns de ces jardins-spécimens sur plusieurs points de l'arrondissement, ils deviendraient une source d'utiles exemples.

Divers membres font observer que l'enseignement agricole par les instituteurs primaires, comme le voulaient les Conseils généraux, ne peut être abandonné, malgré le peu de résultats obtenus par suite du manque

de terrains, d'animaux, d'instruments, etc., car il faut y voir l'un des moyens les plus heureux pour la propagation des idées et des perfectionnements agricoles. Les théoriciens et les praticiens sont d'accord sur l'immense utilité d'un tel enseignement. Ne serait-il point à craindre qu'en voulant favoriser parallèlement l'horticulture on augmentât les insuffisances matérielles de l'enseignement agricole proprement dit?

L'Assemblée adoptant ces motifs, ajourne de statuer sur la proposition de M. l'Inspecteur primaire.

M. le Maire de Fay-le-Froid demande que le concours de Fay de 1868 soit, s'il est possible, fixé au 25 août, veille de la foire, à laquelle cette coïncidence donnerait plus d'importance. Mais la session du Conseil général ne permet pas qu'il soit fait droit à cette demande. M. le Président, à ce propos, annonce que, sur la demande de M. le marquis de Latour-Maubourg, M. le Ministre de l'agriculture vient d'accorder par une lettre dont il est donné lecture, une subvention de 2,000 fr. destinée au concours de Fay. De plus, M. de Latour-Maubourg offre 300 fr. pour un prix de bande, et enfin les trois communes du canton de Fay qui, l'an dernier, n'avaient rien voté, ont, cette année, répondu aux invitations de M. le Présdent de la Société, ce qui permet de compter, pour frais du concours, sur une somme de 2,700 à 2,800 francs.

ARTS INDUSTRIELS. — M. Langlois lit le rapport suivant sur le fer élastique du capitaine Peillard :

MESSIEURS,

De toutes les opérations pratiquées sur les animaux pour augmenter la somme de services qu'ils peuvent rendre à l'homme, la ferrure est certainement celle qui a réuni la plus parfaite unanimité. Prenez en effet tous les auteurs qui ont traité de la maréchalerie, tous vous diront que la ferrure est un mal, un mal nécessaire, il est vrai; mais avec plus d'ensemble encore tous vous crieront que, de toutes les ferrures possibles celle actuellement en usage est la plus défectueuse, la plus nuisible, la plus impossible, si vous voulez conserver les aplombs, la solidité, la santé du pied du cheval. Tous alors, d'accord sur la théorie, vous proposeront de nouveaux moyens pour parer aux inconvénients qu'ils ont signalés. C'est à ce double édifice que M. Peillard, capitaine de gendarmerie à Tarbes, est venu apporter sa pierre; lourde pierre pour la première partie; modification bien légère pour la seconde, en apparence du moins; mais ne préjugeons rien; étudions et expérimentons surtout, et peut-être cette goutte d'eau ajoutée au vase déjà plein fera-t-elle déborder la vérité, et viendra-t-elle enfin donner satisfaction aux plaintes unanimes de MM. les hippiâtres, mot nouveau qui me semble devoir remplacer aujourd'hui celui de vétérinaire.

Revenons à la brochure du capitaine Peillard. Après avoir fait un historique, pas trop savant, mais en homme qui sait, de la ferrure ancienne, l'auteur aborde la ferrure moderne, fait la description des différentes sortes de ferrures étrangères, et arrive à cette conclusion : « La ferrure anglaise, à laquelle on a accordé une supériorité relative sur les autres ferrures étrangères, a pour nous, comme la ferrure française ac-

tuellement usitée, le grand inconvénient de vicier la forme naturelle du pied et d'empêcher le jeu de son élasticité. »

Or, dans un long et sérieux chapitre, M. Peillard établit que l'élasticité du pied est la chose nécessaire, indispensable à son développement normal : il appuie son opinion sur celle des auteurs les plus distingués, tant français qu'étrangers ; il entre dans des considérations anatomiques et physiologiques dont nous recommandons l'étude à tous ceux qui veulent se rendre un compte exact de la structure et du mécanisme du pied du cheval. De toutes ces opinions réunies l'auteur tire cette conclusion : « La ferrure actuelle est un contre-sens. » Nous voici donc fixés définitivement sur sa manière de voir à l'égard de la première partie de notre proposition : La ferrure, telle qu'elle est pratiquée, est un mal ; reste à étudier le remède proposé par le capitaine Peillard.

Un chapitre est consacré à l'historique des moyens proposés depuis plusieurs siècles déjà pour arriver à permettre au pied son expansion pendant la marche, et, par suite, son développement normal. L'auteur fait une critique sensée de tous ces moyens, dont la plupart n'ont été mis en usage que comme ferrure pathologique, et présentent des difficultés d'exécution qui les empêcheront toujours de tomber dans le domaine public. Un seul, celui proposé par M. Sempastous, du haras de Pompadour, était simple et facile à établir ; mais il consistait en deux demi-fers complètement isolés l'un de l'autre, sans solidarité, et par conséquent sans solidité aucune, et son emploi s'est arrêté après expérience faite sur deux poulains du haras. Voici, du reste, l'opinion de M. Rey, vétérinaire de haute valeur, dans son *Traité de maréchalerie* : « Ce fer a peu de solidité ; son emploi a été peu recommandé, et il est à peu près tombé dans l'oubli. »

J'ai constaté avec peine, Messieurs, en lisant ce chapitre, que les travaux et le nom même de notre honoré confrère, M. Charlier, semblaient complètement ignorés du capitaine Peillard. Je n'oublierai jamais la reconnaissance personnelle que nous devons à la ferrure circumplantaire, et je saisirai toutes les occasions qui seront en mon pouvoir de la lui témoigner. Je reviens au capitaine Peillard. Voici, Messieurs, un terrain bien déblayé, une situation bien nette. Il nous reste un pied nu, qui a besoin d'une semelle, laquelle ne nuise ni à son dévoloppement, s'il est jeune, ni à son expansion, et par suite à sa nutrition, s'il est vieux; qui le protége suffisamment contre les violences extérieures; qui soit facile à établir, d'une solidité et d'une durée au moins équivalente à ce que nous possédons aujourd'hui; qui puisse enfin entrer de plein saut dans la pratique, sans heurter de front une routine de plusieurs siècles et des habitudes manœuvrières toujours difficiles à modifier, encore plus à déraciner. Voyons si le fer proposé par le capitaine Peillard remplit tous ces *desiderata*. Je ne veux pas, Messieurs, abuser de votre patience, et je vais tâcher de résumer le plus brièvement et le moins techniquement possible la question à élucider. Forgez un fer ordinaire avec étampures à l'anglaise, c'est-à-dire en forme de parallélogramme; au moyen d'un ciseau à froid fait exprès, séparez ce fer, à la partie antérieure, en deux parties, par un coup de lime; ouvrez, à la partie antérieure de la section, un écartement en V, de 2 millimètres environ, et appliquez-en, lestement juxtaposées, ces deux moitiés de fer sur un pied paré à plat, dont la muraille seule aura été rabattue, sans toucher ni aux arcs-boutants, ni à la sole, ni à la fourchette. — Je ne sais si je me suis fait comprendre, mais déjà la partie de ces recom-

mandations relative au parement du pied nous a été si catégoriquement expliquée par M. Charlier, que vous devez tous la posséder. La préparation du fer demande une explication. M. Peillard a voulu établir rapidement, sans frais, solidement, une articulation, un guiglyme qui permît l'écartement de la partie postérieure du pied. L'expérience seule peut, je crois, constater s'il a réussi. Théoriquement, il semble y avoir là une raison d'être. Seulement, l'interposition de la terre, par exemple, dans le V antérieur, ne suffirait-elle pas pour empêcher le jeu du fer? Les deux parties en simple contact présenteront-elles la même solidité qu'une partie pleine? Les éponges très-courtes, ainsi que les recommande M. Peillard, laissant à découvert les deux arcs-boutants, qui ne doivent jamais être touchés, et la fourchette, sur laquelle le cheval doit arriver à marcher, résisteront-elles aux chocs répétés de nos routes rocheuses? Ces objections m'ont été posées lorsque j'ai défendu la ferrure Charlier. Pour moi, elles sont résolues dans le sens de l'affirmative. M. Peillard assure, d'après des faits nombreux, que sa ferrure dure, en moyenne, de 40 à 45 jours; qu'il n'y a jamais besoin de relever les fers; que tous les maréchaux confectionnent en aussi peu de chaudes et de temps que la ferrure ordinaire. Une seule chose, je crois, nous reste à faire, en présence de ces affirmations ; essayer. Or, Messieurs, voici ce que je vous proposerais : nous avons comme confrère un excellent vétérinaire, aidé d'un maréchal intelligent. Ils sont chargés des chevaux de la poste. Il y a ici, outre cela, des voitures à service actif et régulier. Je proposerais que la Société fît venir deux ou trois ciseaux gradués pour la section des fers de différente grandeur; puis, qu'elle prît dans deux ou trois maisons différentes des chevaux qu'elle ferait ferrer d'après le nou-

veau système, simultanément avec ceux qui conserveraient leur ferrure d'aujourd'hui. Si je fais à la Société cette proposition, c'est qu'il n'y a là qu'une dépense minime ; qu'il ne peut y avoir, pour les chevaux, aucune espèce d'inconvénient ; que le plus grand risque à courir serait une durée moindre de la ferrure. J'irai même plus loin : je demanderais, afin que l'expérience fût complète et concluante, que, parmi les chevaux ferrés d'après la méthode du capitaine Peillard, il y en eût d'encastelés et d'atteints de seimes quartes. A ceux-là surtout la section du fer sera avantageuse, si elle permet réellement l'expansion de la partie postérieure du pied. Si nous devons en croire les témoignages d'hommes compétents, cités par M Peillard, les résultats de sa méthode ont été jusqu'à ce jour des plus avantageux et, j'ajouterai, des plus économiques : double motif pour tenter une expérience qui ne peut jamais donner de résultats nuisibles.

Après la lecture du rapport, l'Assemblée engage M. Langlois à joindre la pratique à la théorie et à faire, s'il est possible, l'expérimentation du fer qu'il a si bien décrit.

Sciences historiques. — M. Paul Le Blanc, membre non résidant, adresse la copie d'une relation des grands-jours de 1666, assises judiciaires dont existe, en commémoration, une médaille commune à l'Auvergne et au Velay. Cette relation est l'œuvre du greffier Baudoin, chargé par le ministre Colbert de lui rendre compte de la tenue des grands-jours. Elle a été découverte par

M. Paul Le Blanc, à la Bibliothèque impériale, dans une suite de registres contenant, entre autres particularités curieuses, quelques détails sur les habitudes et les goûts de cette reine Margot, reléguée au château d'Usson, l'une des trois Marguerite, aussi experte en langue latine qu'en matière galante. Nous possédons déjà une consciencieuse étude de notre regretté confrère M. Paul Marthory, sur les grands-jours de 1548. M. Le Blanc a fait précéder sa copie d'une introduction résumant les travaux des grands-jours de 1666 et conçue dans le même sentiment historique qui a présidé au travail de M. Marthory.

M. du Molin n'admet pas, pour lui, ce sentiment; et il espère, écrit-il, n'avoir pas, dans sa monographie de la baronnie de Polignac, grand'peine à démontrer, qu'à la différence de l'Auvergne, l'état moral du Velay, à cette époque, n'appelait pas le remède héroïque des grands-jours. Il ajoute, à l'appui de cette appréciation, que la relation sur la tenue de ces assises ne renferme aucun procès criminel d'une gravité exceptionnelle contre la noblesse du pays.

M. A. Lascombe, membre non résidant, envoie l'extrait d'un acte du 21 mai 1344, qui est conservé aux Archives de l'Empire (F. 1386) et qui se rapporte à l'aliénation de la terre de la Mothe, près Brioude, par les hoirs de Randan-Polignac; la copie de lettres patentes de Louis XIII, établissant à Vorey une foire qui existe encore, et un procès-verbal dressé, en 1713, par des employés aux gabelles, contre une femme du vil-

lage d'Eyravazet, près Vorey, trouvée nantie de trois fromages frais, salés de sel de Poitou. La Société remercie M. Lascombe de ces documents intéressants, dont le premier et le troisième seront placés dans ses archives; voici le texte du second :

LETTRES PATENTES POUR L'ESTABLISSEMENT DES FOIRES AU BOURG DE VOUREY.

Louis, par la grace de Dieu roy de France et de Navarre, à tous présens et à venir salut. Nos chers et bien amez les manans et habitans du bourg de Vourey en nostre païs de Vellay nous ont faict dire et remonstrer que ledict bourg est sçitué en païs fertil, remply de grand nombre d'habitans et marchans trafficquans avec leurs voysins, occasion que le feu roy Henry troisiesme (que Dieu absolve) y auroyt créé et estably un marché chacune semaine et des foires à divers jours de l'année, mais lorsque les exposans en poursuivoient l'estáblissement, les troubles seroient arrivez qui les auroyt contrainct d'en quicter la poursuitte jusques à present que les letres de ladicte création s'estans trouvées esgarées et perdues, ilz auroient par acte du XIe novembre dernier, y attaché soubz le contrescel de nostre chancelerie, advizé qu'ilz se retireroient pardevers nous, comme ilz ont faict, et nous ont très humblement supplié, pour la décoration dudict bourg, pour leur commodité et des habitans des lieux circonvoysins, leur accorder de nouveau ledict marché, le jour de lundy de chacune semaine, et trois foires l'année pour estre tenues, la première le jour et feste Saincte Croix, IIIe de may,

la seconde le jour et feste Saincte Croix XIIIIe septembre, et la troisiesme le jour et feste Saincte Catherine XXVe novembre, et leur en accorder sur ce noz letres necessaires. Sçavoir faisons que, desirans favorablement traicter lesdicts habitans, nous avons, audict bourg de Vourey, créé, ordonné et estably, et, par ces presentes signées de nostre main, créons, ordonnons et establissons un marché chacune semaine et trois foires l'année pour estre tenuz, sçavoir : ledict marché le jour de lundy, et lesdictes foires l'une le jour et feste Saincte Croix IIIe de may, l'autre le jour et feste Saincte Croix XIIIIe de septembre, et la dernière le jour et feste Saincte Catherine XXVe novembre, d'ores en advant perpetuellement et à tousjours gardez, observez et entretenuz esdicts jours; voulons et nous plaist que tous marchans y puissent aller, venir, sejourner, trocquer et eschanger toutes sortes de marchandises licites, et qu'ilz jouissent et usent de tous telz droictz, privilleges, franchises et libertez que l'on a accoustumé de faire ez autres foires et marchez dudict païs, pourveu toutesfois que, quatre lieues à la ronde, il n'y ayt ausdicts jours autres foires ny marchez, et que ledict establissement ne puisse prejudicier à noz droictz. Si donnons en mandement à nostre seneschal du Puy ou son lieutenant audict lieu et à tous autres noz justiciers et officiers et à chacun d'eux ainsy qu'il appartiendra, que de noz presentes letres de création et establissement des susdicts marché et foires ilz fassent, souffrent et laissent lesdicts habitans et les marchans allans, venans et frequentans iceux, jouir et user plainement, paisiblement et perpetuellement, les faisant crier publier et signiffier ez lieux circonvoisins et ailleurs, où et ainsy qu'il appartiendra, et pour iceux marché et foires tenir et con-

server, permectons ausdicts habitans de faire construire et edifier audict bourg, au lieu qu'ilz verront le plus commode, halles, bancz, estaux et autres choses necessaires pour loger les marchans et seureté de leurs marchandises, et qu'ilz prennent et jouissent ensemble des privilléges, droictz et debvoirs que les autres ont accoustumé de jouïr et user pour semblable chose, sans en ce leur faire ny souffrir leur estre faict, mis ou donné aucun trouble ou empeschement ancontre, lesquelz, si faictz, mis ou donnez leur estoient, l'ostent et facent mettre incontinant et sans delay au premier estat et deub, nonobstant quelzconques ordonnances et letres à ce contraires, ausquelles nous avons derogé et derogeons, *car tel est nostre plaisir*, et affin que ce soit chose ferme et stable à tousjours, nous avons faict mettre nostre scel à ces dictes présentes, sauf en autres choses nostre droict et l'autruy en toutes. Donné à Paris, au moys de decembre l'an de grace mil six cens vingt cinq, et de nostre regne le seziesme.

LOUIS.

Par le Roy :

De Beauclerc.

Extrait des actes et registres de la Cour de Monsieur le Seneschal du Puy.

L'an mil six cens vingt six et du neufviesme jour du moys de decembre, de l'ordonnance de monsieur Guilhaume Bertrand, juge maige et lieutenant general en ladicte cour de Seneschaucée, incérée en la requeste presentée par

les manans et habitans du bourg de Vourey au pays de Vellay cy attachée, requerans monsieur Maistre François Le Blanc, docteur et advocat pour lesdicts hommes, et du consantement de Monsieur Pierre Pinot, procureur du roy en ladicte cour, les lettres patentes octroyées par Sa Majesté, contenant la création et establissement des foyres et marché audict lieu et bourg de Vourey dans ledict pays de Vellay à chacun lundy, et les foyres les jours de la Croix de may Croix de septembre et feste Saincte Catherine, ont esté leues et publyées et enregistrées ez actes et registres de ladicte cour de Seneschaucée, pour estre le contenu en icelles gardé et observé sellon leur forme et teneur.

BERTRAND, *juge mage, lieutenant-général.*

Conformément à l'ordre du jour, l'Assemblée entend les explications qui lui sont données par MM. Best et Aymard, au sujet d'une ancienne route dite l'*estrade du Puy à Saint-Bonnet-le-Château.*

M. Best s'exprime ainsi :

Je demande la permission de dire quelques mots sur l'estrade qui, d'après M. Aymard, aurait existé entre Saint-Bonnet-le-Château et le Puy.

Connaissant la majeure partie des endroits que cette voie aurait suivis, il me semble qu'elle n'a jamais existé. Mon opinion est fondée principalement sur les difficultés du terrain et du passage de la rivière d'Ance.

De Saint-Bonnet au bourg d'Estivareille, il y a un tronçon

de la route départementale entre Craponne et Saint-Bonnet. Cette partie a une pente et une contre-pente assez fortes. J'ai exploré des localités au sud déclinant à l'est de cette route, et je n'ai remarqué aucune trace d'ancienne estrade; mais en supposant que la nouvelle voie fût à la place de l'ancienne depuis Saint-Bonnet jusqu'à Estivareille, il est impossible de le reconnaître, car il ne reste pas de trace d'une estrade sur aucun côté de la route. Cependant cette supposition serait la seule rationnelle.

En partant d'Estivareille, qui se trouve dans un bas-fond, pour arriver au bourg d'Apinac, qui est situé sur un point beaucoup plus élevé, il faut ou monter une forte pente entre ces deux chefs-lieux de commune, ou suivre la même route et déboucher sur un grand communal appelé la Cham-des-Mas, seul trajet praticable. Je puis encore affirmer, parce que j'ai vu le terrain, qu'il n'y a aucune trace de vieille estrade sur ces différents points.

A partir soit d'Apinac, soit de la Cham-des-Mas, il aurait fallu traverser la commune de Saint-Pal-en-Chalencon et celle de Boisset afin d'arriver en ligne aussi droite que possible au-dessous de Saint-Julien-d'Ance, où coule la rivière d'Ance. J'ai encore parcouru la partie de la commune de Saint-Pal que cette estrade aurait nécessairement traversée, et je n'y ai remarqué aucune trace d'estrade.

En outre, la rivière de l'Ance est aussi forte que la Borne vers Chazeaux et Saint-Vidal : elle est profondément encaissée dans une gorge sur les deux rives, presque depuis Saint-Julien.

Pour que cette estrade eût traversé cette rivière, il aurait fallu descendre la côte rapide qui se trouve sur la rive gauche, passer sur un pont dont il ne reste pas de trace et

gravir la côte aussi rapide sur la rive droite, puis, après avoir traversé une partie de la commune de Saint-André, arriver à Saint-Maurice et à Roche.

J'ai eu occasion de visiter ces deux dernières communes, et je n'ai vu aucune trace de vieille estrade.

A Saint-Pierre-Duchamp, j'ai monté la côte très-rapide qui conduit à ces deux villages, puis j'ai été obligé de suivre deux chemins, ou plutôt deux sentiers où un cheval pouvait porter à peine son cavalier, et d'un côté ni de l'autre, il n'y a pas de trace d'estrade.

De Vorey à Saint-Vincent l'ancien chemin était très-étroit, et pour arriver au Puy, il fallait nécessairement, à partir de Saint-Vincent, monter la côte de Viaye, traverser la plaine des Barraques vers-Ceyssaguet, descendre la côte de Loulette, arriver au pont qui porte ce nom et entrer dans le territoire connu généralement sous le nom de Breuil de Polignac.

Je le répète, aucun vestige d'estrade n'est visible entre Vorey et Polignac : ce qu'il y a de remarquable, ce sont deux côtes très-rapides, que les habitants de Roche, de Vorey et de l'Emblavès étaient autrefois obligés de suivre pour venir au Puy.

Depuis le Breuil de Polignac jusqu'à l'embranchement de l'ancienne route du Puy à Clermont, presque tout le monde sait combien l'ancien chemin était exigu et mauvais, et personne ne peut raisonnablement penser qu'il eût jamais été une estrade.

D'après l'exposé succinct de cet état de lieux, de ces faits, il me semble que je puis conclure, que jamais il n'y aurait eu d'estrade directe de Saint-Bonnet-le-Château au Puy.

M. Aymard répond par la lecture d'un mémoire (1) dans lequel il cite de nombreux documents du moyen-âge et même d'époques plus ou moins rapprochées de notre temps, établissant que, non-seulement il existait une *estrade du Puy à Saint-Bonnet*, mais encore que ce grand chemin offrait dans son parcours diverses ramifications dont plusieurs constituaient, d'après ces textes, d'autres *estrades*. La principale de ces bifurcations était vers les confins du Velay, où elle donnait naissance à deux routes bien distinctes : l'une conduisant directement à Feurs, l'autre allant par Saint-Bonnet à Saint-Rambert. Aux études de ces grands chemins qui ont été faites pour le Velay par notre confrère, M. Aymard, plusieurs de nos compatriotes ont prêté leur concours et leur parfaite connaissance des lieux, particulièrement MM. Arnaud, notaire à Saint-Vincent, Avinain, archiviste de la mairie du Puy, l'abbé Payrard, Hector Falcon, et Martin, maire de Saint-Pal-en-Chalencon et ancien membre du Conseil général, ainsi que MM. les secrétaires de plusieurs communes sillonnées par ces vieilles routes. Il est juste de mentionner également notre confrère, M. Chabanes, maire de Vorey, qui, entre autres documents dont il a doté le dépôt des archives départementales, a fourni un texte où l'on trouve l'une des plus anciennes mentions de l'*estrade du Puy à Saint-Bonnet*. M. Journet, directeur des contributions directes, et M. Eugène Vallat, employé dans ses bureaux, ont bien voulu aussi, avec le plus généreux empressement, compulser eux-mêmes les plans cadastraux et les

(1) Voir ce mémoire à la deuxième partie du présent volume.

états de section des communes suivies par la route, et signaler à notre confrère tous les indices de la même voie, d'après les diverses appellations des parcelles qui la bordaient et dont plusieurs portent encore les noms significatifs d'*estrade*, de *chaussade*, *via*, *perrée*, etc.; en outre, de semblables investigations ont été effectuées dans le Forez, pour la continuation de la route sur les deux lignes de Feurs et de Saint-Rambert. A cet égard notre confrère mentionne, avec l'expression élogieuse de sa reconnaissance, d'excellentes indications qu'ont bien voulu lui fournir plusieurs des savants archéologues du département de la Loire, principalement M. Gras, archiviste de la *Diana*, à Montbrison, qui s'occupe avec des soins très-attentifs de la carte des estrades ou voies antiques du Forez, M. Chaverondier, archiviste du département, et le docteur Noellat, de Roanne. Un fait important surtout est résulté de ces savantes communications, toutes puisées à des sources authentiques, à savoir que, dans le Forez, les dénominations de ces vieilles routes rappellent leurs directions vers le Puy, et le souvenir des relations commerciales qui existaient jadis entre ce pays et le nôtre, aussi bien que du pèlerinage de Notre-Dame du Puy.

A l'aide de toutes ces indications, vérifiées en grande partie par l'état des lieux, notre confrère a dressé un plan de la voie donnant la solution des difficultés qui ont pu naître dans l'esprit de M. Best, alors qu'il n'en connaissait pas exactement le tracé.

M. Aymard, dans une deuxième partie de son mémoire, signale la ligne de continuation de la même route, sous le nom d'*estrade du Puy à Saint-Haond*,

avec bifurcations sur différents points de son parcours, qui ajoutaient aussi à son importance dans cette partie méridionale du Velay; il exprime également sa reconnaissance à M. André, archiviste du département de la Lozère, qui lui a fourni pour son pays de précieux extraits de vieux documents relatant, sous le nom de *Bolène,* d'autres estrades qui se reliaient à celle-ci confondue, au passage de l'Allier, avec notre voie dite *via Bolena* allant du Forez en Gévaudan, par Saint-Paulien.

Ces points extrêmes de la voie principale, fixés à Feurs, d'une part, et de l'autre, à Saint-Haond, ou à Condres *(Condate),* donnent ainsi une grande ligne directe par la ville du Puy, qui, ainsi que l'avait déjà dit M. Aymard, décrivait, pour ainsi dire, la corde d'un arc dessiné avec un parcours un peu plus développé par la Bolène, suivant les plateaux de la région ouest du Velay; notre confrère est ainsi conduit à considérer l'estrade du Puy, comme un vrai *compendium,* suivant l'expression des anciens, de la voie romaine et stratégique de *Revession.*

Personnel de la Société. — M. le Président lit une lettre par laquelle M. Ernest Vissaguet le prie de faire agréer à la Société sa démission de Secrétaire. M. le Président est l'organe de la Compagnie en exprimant ses vifs regrets de la résolution de notre confrère et il tentera une démarche auprès de M. Vissaguet, pour obtenir le retrait de cette démission.

M. le Président annonce, en même temps, qu'aux

termes du règlement, dans la prochaine séance d'août, la Société aura à procéder, en même temps qu'au renouvellement accidentel de son Secrétaire, à celui de son Vice-Président et de son Président; il ajoute que, pour lui, l'état de sa santé et ses occupations ne lui permettent plus de continuer la présidence qu'il n'avait acceptée provisoirement que sur les instances de la Société.

M. Frugère, curé de Chaspuzac, écrit pour solliciter son admission au nombre des membres non résidants et envoie à l'appui de cette demande un mémoire sur la culture d'une nouvelle espéce de pomme de terre.

Le R. P. Nampon offre à la Société, comme titres à une demande de membre non résidant, les ouvrages suivants : *Saint-Joseph; — du Spiritisme; — Histoire de N.-D. de France; — Discours pour l'érection de la Statue de N.-D. de France; — Discours pour la bénédiction de la chapelle Notre-Dame.*

M. H. de Chabron, de Monistrol, adresse, comme titre d'admission au titre de membre non résidant, un poème en trois chants, intitulé : *Notre pays et notre mère.* Des commissions sont nommées ponr l'examen de ces trois candidatures.

A six heures la séance est levée.

Le Secrétaire-adjoint,
AIMÉ GIRON.

SÉANCE MENSUELLE

DU JEUDI 6 AOUT

SOMMAIRE

Lecture du procès-verbal. — Musée : Don par S. M. l'Empereur de la *Naissance d'Eve*, par Bin. — Ouvrages reçus : *Journal d'Agriculture pratique :* Concours régional de 1868 tenu au Puy ; action pernicieuse des fours à chaux sur la végétation ; *Maître Jacques :* Guano d'Altavela ; *Journal des cultivateurs :* Le crapaud destructeur des insectes et limaçons ; le *Sud-Est :* Avantages de la taille tardive des vignes ; *Mémoires de la Société de la Lozère :* Maïs Caragua ; MM. Chouvon et de Brive ; *Journal d'Agriculture progressive :* Emploi des branches de genêts comme fumure ; *Journal de l'Agriculture :* Charrue tourne-oreilles de Ransomes et Sims ; MM. Ch. Calemard de la Fayette et Chouvon ; *Journal d'Agriculture progressive :* Sasseur mécanique Cabannes ; *Annales de la Société de la Loire :* Volaille engraissée à la mécanique ; *Journal de l'Agriculture :* Supériorité substantielle du pain de son ; la *Haute-Loire :* Prétendu remède contre la rage ; M. Martel ; l'*Histoire des ducs de Bourbon et des comtes de Forez*, par M. de Chantelauze. — Statistique : Monographie de la colline de Ronzon ; M. Isidore Hedde. — Agriculture : Destruction des hannetons ; batteuse locomobile à la vapeur, dite machine Gérard ; M. Victor Robert. — Sciences physiques : Observations météorologiques ; M. Nicolas ; tremblement de terre au Puy et environs. — Personnel : Elections des Président, Vice-Président et Secrétaire de la Société : MM. de Brive, Aymard et Chassaing ; candidatures de MM. Gillet-Paris et Aug. Chaverondier ; commissions d'examen ; le R. P. Nampon élu membre non résidant ; rapports de MM. Langlois et de Miramon ; MM. l'abbé Frugère et H. de Chabron élus membres non résidants.

Présidence de M. de Brive.

Le procès-verbal est lu et adopté.

Musée. — M. Vinay, maire de la ville du Puy, annonce que S. M. l'Empereur vient d'accorder au Musée, à l'occasion de la fête du 15 août, un tableau de M. Bin représentant la naissance d'Eve; cette œuvre a figuré à la dernière exposition de Paris.

Ouvrages reçus. — M. le Président signale plusieurs des publications reçues depuis la dernière séance.

Le *Journal d'Agriculture pratique* contient, sur le Concours régional de 1868 tenu au Puy, un article dans lequel l'auteur signale la marche progressive du département de la Haute-Loire, conclusion tirée de la comparaison, à huit années de distance, de ses deux Concours régionaux. Cet article est fort élogieux pour le Concours, ses produits, ses fêtes et la ville.

Un autre numéro du *Journal d'Agriculture pratique* donne la solution d'une question si souvent controversée : de l'influence défavorable des fours à chaux sur les produits de la culture. « L'on ne peut plus aujourd'hui, dit-il, contester leur action pernicieuse sur les prairies, les vignes, et les récoltes en général placées dans leur voisinage. » Plusieurs membres font observer que le versant nord du vallon d'Espaly est couvert de fours à chaux et que, nulle part néanmoins, la végétation des luzernes et des céréales n'est plus vigoureuse.

Maître Jacques, journal populaire d'agriculture, renferme quelques pages sur le guano de l'île d'Altavela, de la république d'Haïti. Cette île est couverte de couches de cet engrais de 15 à 20 mètres d'épaisseur et, pour comprendre cet immense dépôt, il faut avoir vu les millions d'oiseaux qui jonchent littéralement le sol de cette île, d'une demi-lieue carrée de superficie.

Le *Journal des cultivateurs* parle d'un nouvel aide agricole, le crapaud, qui détruit dans les jardins les insectes aptères et les mollusques nuisibles à la culture maraîchère. Les jardiniers de Londres et de Paris achètent ces reptiles à de hauts prix pour les placer parmi leurs légumes, en brigades de sûreté. A Londres, ils se payent actuellement 7 fr. 50 la douzaine.

Le journal agricole et horticole le *Sud-Est* contient une note sur la taille tardive de la vigne, par M. Fleury-Lacoste, président de la Société d'agriculture de Chambéry, qui affirme que la vigne taillée tardivement, en mai, par exemple, donne des merveilles de végétation et de fruits. La taille tardive produisant de pareils résultats, et nos conditions climatériques nous mettant presque dans la nécessité de la pratiquer, il serait à désirer que nos viticulteurs étudiassent sérieusement les essais de M. Fleury-Lacoste et nous fissent part de leurs observations.

Les *Mémoires de la Société d'agriculture de la Lozère* préconisent l'emploi du maïs comme fourrage, mais ils constatent que le maïs Caragua dépasse de beau-

coup, pour sa végétation, le maïs ordinaire. M. le Président consulte les membres de notre Société qui ont fait des essais comparatifs. M. Chouvon annonce que, bien qu'il ait semé assez tardivement le maïs Caragua, dit aussi maïs à dent de cheval, de la forme de son grain, ses tiges ont cependant atteint déjà 2 mètres 50 de hauteur. M. de Brive l'a semé à la raie, en regard du maïs ordinaire. Dans les commencements, le maïs Caragua était d'une végétation inférieure : ses feuilles jaunissaient, tandis que l'autre conservait son feuillage vert; mais il a enfin pris le dessus et en ce moment le maïs ordinaire, de même hauteur, montre ses panicules, tandis que le Caragua croît toujours en élévation.

Un numéro du *Journal d'Agriculture progressive* indique, sous le titre de culture productive et économique de la pomme de terre, une nouvelle fumure pour les terres arides, maigres et de difficile accès. On les fume avec des branches de genêts. De magnifiques résultats ont été obtenus pour des cultures de pommes de terre dans les mauvaises conditions ci-dessus mentionnées. Ce genêt, enfoui en vert, constitue un engrais énergique et puissant. Dans certaines localités de la Haute-Loire où manquent les fumiers, où ils sont d'un transport impossible et où abonde le genêt, ce moyen pourrait être pratiqué avec succès; car, ainsi que dans le Dauphiné, le buis y est employé.

Le *Journal de l'Agriculture* confirme les avantages de la charrue tourne-oreilles de Ransomes et Sims. M. Ch. Calemard de la Fayette se déclare fort satisfait de

son emploi; mais le prix d'achat lui semble trop élevé. M. Chouvon mentionne une défectuosité dans cet instrument : il a remarqué que cette charrue, fabriquée en fonte, ne manœuvre pas très-bien. Il pense qu'établie en fer ou en acier, elle deviendrait de plus facile service.

Le même journal, à propos d'alimentation publique, par un article sur le pain de son, constate que le pain dans lequel le son entre en grande quantité, est plus substantiel que le pain le plus blanc. L'expérience a été faite sur des animaux. Nourris au pain noir et au pain blanc, il a été reconnu qu'ils ne pouvaient vivre avec le régime au pain blanc. Le son renferme deux substances : l'une, inerte, est celle qui recouvre le grain; l'autre, nutritive, au-dessous de cette pellicule et qui suit le son dans la mouture ordinaire. On l'appelle céréaline, principe tout digestif. M. Gire, membre de la Société, a essayé de soumettre des chevaux à l'usage exclusif du pain : la quantité n'était jamais suffisante et, pour employer son expression juste et pittoresque, cette nourriture manquait de lest. Le son, au contraire, convient parfaitement aux animaux. Cette vérité trouve une confirmation frappante dans l'embonpoint des chevaux de meuniers.

Le *Journal d'Agriculture pratique* recommande l'emploi du sasseur mécanique Cabannes, qui améliore les produits en facilitant la blancheur et la qualité des farines, économise le travail en augmentant de 10 à 75 p. 0/0 la force motrice des meuneries, et accroît la quantité de farine, en introduisant dans les fleurs, sans perte

aucune, toutes les matières susceptibles d'être panifiées, accroissement de 5 p. 0/0 environ.

Les *Annales de la Société impériale du département de la Loire* contiennent un article sur l'engraissement de la volaille à la mécanique, observé à Vichy. — Le poulet est lié et encapuchonné ; une douillette en fer-blanc, au bout d'un boyau flexible, lui est enfoncée dans le bec, et un coup de piston suffit à envoyer du réservoir à pâtée dans l'estomac de la bête la quantité de nourriture voulue. En douze jours de ce régime, une volaille est engraissée. Ce moyen est appliqué à Vichy à des séries de volailles placées symétriquement et emboquées par le même coup de piston.

Le journal la *Haute-Loire* a reproduit un remède contre la rage, qui, dans ces derniers temps, a beaucoup défrayé les feuilles publiques. M. le docteur Martel s'élève contre la publicité donnée à des compositions empiriques qui n'ont pas même le mérite d'être inoffensives. Le docteur Martel combat vigoureusement cette nouvelle formule jetée à la crédulité, et par les armes de la science, et par les dénégations formelles émanées de l'Académie de médecine; il donne lecture de la note de l'Académie publiée par le *Moniteur*.

M. de Chantelauze, éditeur de l'*Histoire des ducs de Bourbon et des comtes de Forez*, écrit pour proposer à la Société de souscrire, au prix de 300 francs, à cet ouvrage, qui renferme une biographie de Jean de Bourbon, évêque du Puy, et d'assez nombreux passages

relatifs à l'histoire du Velay. Cette proposition est renvoyée au Conseil d'administration.

STATISTIQUE. — M. Isidore Hedde communique quelques fragments de son travail sur la Flore du mont Ronzon, situé sur la commune du Puy. La Société entend avec intérêt cet extrait d'un livre qui doit embrasser, dans son plan très-complet, la statistique, l'agriculture, l'histoire naturelle et l'histoire civile se rattachant à cette colline.

AGRICULTURE. — Dans une lettre circulaire, M. le Préfet, à la date du 19 juin dernier, demande communication, s'il y a lieu, d'un procédé pratique qui pourrait servir de base à un projet de loi présentant une sanction réelle et sérieuse pour la destruction des hannetons qui, en certaines régions, dévorent toutes les jeunes récoltes.

L'examen de cette question est renvoyé à l'examen d'une commission.

Notre confrère, M. Victor Robert, annonce qu'il vient d'acquérir, pour livrer à l'exploitation particulière, une machine à battre mue par la vapeur, dite machine Gérard. Cette machine présente une embouchure de 1 mètre 40 centimètres de diamètre. Elle bat en travers et peut rendre, avec 12 ou 15 kilog. de houille, 120 à 130 hectolitres de grains dans sa journée de dix heures, soit 600 cartons. Cette quantité peut varier néanmoins, suivant la nature des céréales, l'orge et l'avoine se battant plus aisément, le seigle et le froment étant plus

durs à dépiquer. La machine vanne en même temps; le grain en sort parfaitement propre et la paille entière. Une paire de bœufs peut la conduire. Livrée au public depuis quelques jours, elle a conquis à son utilité et à ses avantages le paysan éclairé par l'évidence. Cette batteuse revient à 7,000 fr. d'achat brut : 3,000 fr. la machine; 4,000 fr. la chaudière. Les prix de location seront proportionnés à la nature des céréales à battre.

Sciences physiques. — Il est donné communication d'une note, par M. Nicolas, notre confrère, concernant les observations météréologiques du mois dernier. Les *maxima*, du 21 au 23, ont atteint 37° 2 dixièmes au-dessus de zéro. — Moyenne du mois : 19° 9 dixièmes.

Un tremblement de terre s'est produit au Puy, le 5 août, accompagné de violents retentissements, dans la direction du nord au midi. Plusieurs secousses, à reprises différentes, ont été ressenties. La première, à cinq heures vingt-cinq minutes du matin ; la deuxième, à six heures un quart, la plus forte, la plus prolongée; la troisième, à sept heures et demie, peu sensible. Le tremblement de terre s'est effectué dans un large rayon, mais dont il est impossible de délimiter exactement l'étendue ; nous pouvons cependant indiquer quatre points d'où il nous a été signalé : Brive, Poinsac, St-Paulien et Conches.

Personnel. — La Société devant procéder au renouvellement de son Président, de son Vice-Président et de son Secrétaire, le scrutin est ouvert. M. de Brive, prési-

dent sortant, ayant réuni les deux tiers des voix exigées d'après les règlements, est continué dans ses fonctions ; M. de Brive, vivement sollicité, revient sur sa détermination de retraite et accepte, pour deux ans encore, le mandat que la Société lui confie.

Le nom de M. le vice-président Aymard ressort de l'urne avec toutes les majorités voulues. — M. Aymard remercie ses confrères de ce nouveau témoignage d'estime et de sympathie.

L'élection a enfin nommé au secrétariat, par suite de la démission de M. Ernest Vissaguet, M. Chassaing, juge au tribunal civil du Puy, qui exprime sa reconnaissance envers la Société et « s'attachera à continuer les traditions de bonne confraternité et de dévouement qu'il trouve dans l'héritage de ses prédécesseurs. »

M. Gillet-Paris, ingénieur civil, dont, à notre dernière exposition départementale, la belle collection minéralogique a été remarquée, demande à faire partie de la Société en qualité de membre résidant. Il présente, à l'appui de sa demande, une description des terrains houilliers anthracites de la Mure (Isère). Une commission, composée de MM. Félix Robert, Gatillon et Blanc, est nommée pour l'examen de cette candidature.

M. Chassaing présente comme candidat au titre de membre non résidant, M. Chaverondier, archiviste du département de la Loire. A l'appui de cette proposition, il offre à la Société les deux volumes d'un ouvrage

publié par le récipiendaire et intitulé : *Inventaire des titres de comté de Forez,* par Jacques l'Huillier.

Une commission, composée de MM. le Président, Aymard et Chassaing, est nommée pour cette candidature.

La candidature du R. P. Nampon, de la Société de Jésus, ayant été présentée par trois membres de la Société comme celle d'un auteur déjà connu par des ouvrages scientifiques ou littéraires, il sera, aux termes du règlement, statué à la prochaine séance sur cette candidature.

M. Langlois lit le rapport relatif à la candidature de M. l'abbé Frugère, curé de Chaspuzac :

MESSIEURS,

M. Frugère, curé de Chaspuzac, a adressé à M. le Président un Mémoire, à l'effet d'obtenir le titre de membre non résidant de notre Société. Nous avons été chargés, MM. Benoît, Best et moi, d'examiner ce Mémoire, et je viens aujourd'hui vous en rendre compte.

M. Frugère a choisi pour sujet de son travail la culture de la pomme de terre hâtive blanche, dite *ratte* ou *cornichon de Hollande*. Ce tubercule a été considéré jusqu'ici dans nos pays et je dirai dans la France entière, comme un objet de luxe. Le récipiendaire a le désir, la prétention d'en faire un objet de consommation usuelle, momentanée, il est vrai, mais d'une utilité qui serait incontestable au moment où

aurait lieu sa venue. « Viser au bonheur des âmes, dit M. Frugère, est assurément la mission du prêtre; mais vivant avec l'homme des champs, familier avec ses travaux et ses besoins, comment le pasteur des âmes pourrait-il ne pas tenter aussi d'augmenter le bien-être matériel de son peuple, ce bien-être que Dieu ne défend point, quand il n'est pas recherché pour la satisfaction des appétits immoraux et exclusivement sensuels? »

M. Frugère établit que, du mois de juin à la mi-août environ, c'est-à-dire à l'époque du travail forcé des fenaisons et des moissons, le cultivateur n'a plus à sa disposition que des tubercules épuisés, flasques, privés presque entièrement de leurs principes nutritifs et qu'il faut chercher à remplacer par tous les moyens.

Le cornichon de Hollande, qu'il cultive depuis dix ans à Chaspuzac, à une élévation de 850 mètres, lui semble propre à remplir ce but. En homme pratique, il a étudié les différents modes de culture de cette variété, et il est arrivé à cette conclusion : « Planter fin mars, ou dans les premiers jours d'avril, des tubercules entiers, charnus, bien choisis; et encore faut-il que ces tubercules n'aient pas été ébourgeonnés depuis le commencement de janvier. »

M. Frugère recommande en outre de ne fumer que légèrement, de biner deux fois en rechaussant les tiges, et, en cas de trop grande humidité au mois de mai, de recouvrir le sol d'une légère couche de fumier. Une seule année sur dix, en 1867, les gelées du mois de mai ont apporté un retard de trois semaines dans la récolte qui, sauf cette exception, a toujours commencé dans la première quinzaine de juin.

M. Frugère avoue ne s'être que peu préoccupé du ren-

dement, sa principale idée étant l'avantage de la précocité. Tel est, Messieurs, le résumé succinct de ce Mémoire qui présente deux aspects : le côté utilitaire, le côté pratique.

L'idée première est bonne; elle est large, elle est essentiellement humanitaire. Depuis longtemps, en effet, tous les économistes ont constaté la mauvaise alimentation fournie à l'ouvrier des champs par la pomme de terre à son déclin; il serait donc heureux de pouvoir lui venir en aide à cette époque de l'année où les grandes chaleurs et les rudes travaux augmentent sa déperdition et nécessitent un supplément de nourriture réconfortante.

Malheureusement, Messieurs, nous savons tous quelles difficultés on rencontre à sortir de l'ornière. Le cornichon est un peu plus délicat que la pomme de terre commune, il nécessite quelques soins particuliers, il n'est pas très-abondamment productif, il faudrait lui consacrer un carré spécial. Certes, Messieurs, la Société a rompu bien d'autres routines et amené des résultats plus difficiles à obtenir que celui-là. Mais il y a une autre objection : je redoute plus encore dans l'alimentation la pomme de terre incomplètement mûre que la pomme de terre passée. Manger, à la suite d'un repas, quelques tubercules non encore complètement féculents est chose sans danger; se nourrir exclusivement, ou à peu près, de ce même produit, serait sujet à de graves inconvénients.

En tous cas, Messieurs, une porte nous est largement ouverte pour arriver au but que se propose M. Frugère et sonder, en quelque sorte, la possibilité de l'atteindre. Le cornichon de Hollande est une pomme de terre très-hâtive, d'un goût exquis, d'une culture qui n'a rien d'exceptionnel; il y a donc un avantage réel, sérieux, de spéculation

même, à en encourager la culture dans notre pays, ne serait-ce que pour nous affranchir du large tribut que nous payons au Midi. Lorsque les jardiniers auront compris que cette culture leur est avantageuse, qu'elle se sera étendue sur une grande échelle pour être vendue bourgeoisement, si je puis m'exprimer ainsi, il sera facile de faire franchir le pas qui sépare le luxe de l'utilité, et nous arriverons ainsi au but que se propose votre candidat.

La commission pense qu'en attendant ce résultat, la Société doit admettre M. Frugère au milieu d'elle, comme membre non résidant, et l'encourager à poursuivre toutes les idées qui peuvent apporter un soulagement à l'humanité et un progrès à l'agriculture.

26 boules blanches sur 28 votants ont décerné à M. l'abbé Frugère le titre de membre non résidant.

Lecture est faite du rapport envoyé par M. de Miramon, sur la candidature au titre de membre non résidant de M. de Chabron, pour son poème intitulé : *Notre pays et notre mère :*

MESSIEURS,

Votre commission a lu le petit ouvrage en vers, intitulé *A mon frère le général de Chabron*, que M. H. de Chabron vous a présenté pour être admis dans notre Société en qualité de membre non résidant. C'est un livre écrit simplement, sans prétention, avec une versification facile

et qui se recommande par l'intérêt constant que l'auteur a su si bien ménager, et aussi par les nombreux détails qu'il donne sur notre Velay, ses mœurs, ses sites, ses légendes, les ruines de ses châteaux et l'histoire de beaucoup de ses familles. Tantôt le poète nous fait asseoir doucement à son foyer pour écouter les tendres leçons maternelles, tantôt son récit devient plus passionné et l'on maudit, avec lui, les saturnales sanglantes de 93, ou l'on assiste aux glorieux faits d'armes de nos braves et de leur brillant général, le général de Chabron.

On a cité, dans les *Fleurs des Montagnes*, un remarquable fragment de ce petit poème; chacun de nous a pu apprécier les sentiments si tendres qui s'y révèlent à chaque vers, les jolies pensées que l'auteur a si bien rendues et la simplicité de cette causerie de famille; vous me permettrez de vous recommander une page qui m'a paru aussi mériter le plus particulièrement l'attention; c'est celle où le poète fait le tableau du chaos dans lequel

.....................On vit un jour la France
S'abîmer tout entière, et le peuple en démence,
Ivre de ses transports et devenu cruel,
Renverser d'un seul coup et le trône et l'autel.

Ne parlerai-je pas aussi de ces jolies légendes que M. de Chabron a su faire revivre dans des vers si gracieux; la légende de sainte Marguerite et du couvent de la Séauve, celle du pont de la Sainte, de Notre-Dame du Puy et d'autres? mais ces gracieux récits ne comportent pas d'analyse.

Rien n'a été oublié dans ce charmant petit volume qui pourrait presque servir de guide au touriste du Velay :

presque tous les châteaux et toutes les ruines sont rappelés par une légende, par un souvenir historique ou au moins par leur nom. Puis, lorsque la narration eût été trop longue ou demandait des explications, M. de Chabron a eu soin d'ajouter des notes qui complètent ce que le récit en vers ne pouvait contenir, et qui prouvent combien de connaissances étendues possède l'auteur sur notre pays, son histoire et les familles qui l'habitent ou l'ont habité. M. de Chabron, a dû, pour composer ce petit poème, se livrer à de nombreuses recherches qui prouvent l'homme d'intelligence et de travail.

Le récipiendaire est donc, à tous égards, digne d'être admis au nombre des membres de notre Société et la commission vous en fait unanimement la proposition.

Le scrutin ayant donné 25 boules blanches sur 26 votants, M. de Chabron est, en conséquence, nommé membre non résidant.

A cinq heures la séance est levée.

Le vice-Secrétaire,

AIMÉ GIRON.

SÉANCE MENSUELLE

DU JEUDI 7 NOVEMBRE

SOMMAIRE

Lecture du procès-verbal. — Musée : Dons par M. Paul Le Blanc d'une médaille des Grands-Jours de 1665 et 1666; par M. Bouillet, de trois billets de confiance aux noms de Blesle, Brioude et la Chaise-Dieu; observations de M. Chassaing sur ces billets; liste des municipalités du département qui en ont émis; envoi par M. Bertrand, de Moulins, de moulages et originaux de terres cuites gallo-romaines; dons par M. Baudras, maréchal-des-logis de Fay, de morceaux d'une poterie préhistorique et de fragments d'un ancien mors de cheval. — Ouvrages reçus : Renvoi de leur examen à la prochaine séance. — Agriculture : Concours des bestiaux de Fay; rapport de M. Aimé Giron; projet de transférer successivement le concours au Monastier, Saint-Julien, Tence, etc.; M. de Brive; produits de la récolte de 1869; renseignements soumis à M. le Préfet. — Sciences historiques : Histoire de la baronie de Bouzols, par M. du Molin; lettre de l'auteur; vœu que cette monographie soit publiée; vœu pour l'acquisition de l'*Histoire du Forez;* offre, à ce sujet, d'une subvention par M. le Préfet; note biographique sur Jean Pegon, général de l'ordre des Chartreux, par M. l'abbé Frugère. — Personnel : M. de Surrel reprend son titre de membre résidant; rapport de M. Félix Robert sur la candidature de M. Gillet-Paris, admission au titre de membre résidant; admission du P. jésuite Nampon comme membre non résidant; présentation de M. Buisson; commission nommée.

Présidence de M. de Brive.

M. le Préfet assiste à la séance et prend place au bureau.

M. le Vice-Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la séance d'août, qui est adopté.

M. le Président annonce que la XXXV[e] session du Congrès scientifique de France s'ouvrira à Montpellier le 1[er] décembre prochain.

DONS AU MUSÉE. — M. Chassaing présente, pour être déposés au Musée : 1° au nom de M. Paul Le Blanc, membre non résidant, une médaille en bronze, grand module, frappée à l'effigie de Louis XIV, et destinée à perpétuer le souvenir des Grands-Jours tenus à Clermont, au Puy et à Nîmes, en 1665 et 1666; et 2° au nom de M. Bouillet, membre non résidant et directeur du Musée de Clermont, trois billets de confiance émis, en 1792, par les municipalités de Blesle, Brioude et la Chaise-Dieu. A cette occasion, il donne, sur ce papier-monnaie, dont les spécimens sont aujourd'hui assez rares, les détails suivants :

Les billets de confiance sont ce qu'en numismatique on appelle des *monnaies de nécessité*. Dès les premiers mois de 1790, les troubles de la Révolution ayant fait disparaître de la circulation les espèces métalliques, pour suppléer au défaut de menue monnaie et calmer les agitations populai-

res, des caisses patriotiques furent ouvertes soit par des particuliers, soit par des sociétés, soit par des villes; les assignats émis par l'État y étaient échangés contre des bons, mandats et billets de confiance de toutes valeurs, depuis 6 deniers jusqu'à 25 livres. Les caisses municipales, après la loi du 1er avril 1792, furent généralement établies en vertu de délibérations du Conseil général de la commune, approuvées par un arrêté du directoire du département donné sur l'avis de celui du district. Les billets de confiance qu'elles émettaient eurent un cours qui, restreint, dans le principe, au territoire de la commune, s'étendit bientôt à toute la France. Ils furent supprimés par un décret de la Convention du 8 novembre 1792. Le terme fixé à leur circulation était le 1er janvier 1793; mais un décret du 19 décembre 1792 le prorogea jusqu'au 1er juillet suivant. A cette date, les billets, retirés de la circulation et rentrés dans les caisses émissionnaires, furent vérifiés, annulés, comptés et enfin brûlés sur la place publique de la commune, en présence du peuple et de la municipalité chargée par la loi d'en dresser procès-verbal. La facilité de contrefaire ces billets de confiance et la difficulté de s'assurer de leur authenticité, quand ils étaient loin de leur lieu d'origine, multiplièrent les falsifications; parmi les trois billets que M. Bouillet a offerts au Musée, on remarquera que celui de Blesle est faux. Voici le tableau des municipalités de la Haute-Loire qui avaient émis cette sorte de papier-monnaie (1) :

(1) Nous avons extrait ces renseignements et ce tableau de la curieuse notice que M. Ach. Colson a publiée dans la *Revue numismatique*, année 1852, sous ce titre : *Notice sur l'émission, la circulation et l'échange des billets de confiance*.

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE (1)

Districts : 1 Brioude; — 2 le Puy; — 3 Monistrol.

	COMMUNES.	CAISSES ÉMISSIONNAIRES.	DATES.	BILLETS ÉMIS.	
				NOMS.	VALEURS.
1	Blesle...........	Municipalité.	1er mars 1792.	Billet.	10, 20 sous.
	Brioude.........	Municipalités du district.	3 mai 1792.	Mandat.	6 den., 2 s. 6 d.; 5, 10, 20 s.
	Id......	Id.	1er juillet 1792.	Id.	10, 20 sous.
	La Chaise-Dieu..	Municipalité.	1792.	Id.	2, 4, 8, 24 sous.
2	Craponne.......	Id.	5 mai 1792.	Billet.	5, 10, 20 sous.
	Le Puy.........	Municipalités du district.	5 mars 1792.	Bon.	5, 10, 15, 20 sous.
	Id...........	Id.	Id. Petit module.	Id.	5, 10, 15, 20 sous.
	Monastier.......	Municipalité.	26 juin 1792.	Mandat.	5, 10, 15, 20 sous.
	Pradelles........	Canton et municipalité.	21 juin 1792.	Id.	5, 10, 15, 20 sous.
	Saint-Geneix....	Municipalité.	»	Id.	7, 10, 15, 20, 25 sous.
	Saint-Paulien...	Id.	»	Id.	3, 5, 10, 15, 20 sous.
	Thoras..........	Id.	»	Id.	5, 10, 15, 20 sous.
3	Yssingeaux.....	Id.	»	Id.	2 s. 6 d.; 5, 10, 15, 20 s.

(1) Liste des municipalités du département de la Haute-Loire qui ont émis des billets de confiance. *(Circulaire imprimée des Administrateurs du département à leurs collègues).*

M. Chassaing offre également, de la part de M. Alfred Bertrand, de Moulins, membre non résidant, des objets d'antiquités gallo-romaines provenant du département de l'Allier et dont voici l'énumération :

Originaux :

1° Statuette terre cuite blanche, qui représente une déesse assise (Mérée), allaitant à chaque mamelle un enfant emmaillotté (trouvée à Saint-Pourçain-sur-Besbre);

2° Fragment d'un moule, terre cuite rosâtre, statuette de Mérée (Toulon-sur-Allier);

Moulages de terres cuites :

3° Une tête d'esclave nègre d'un beau style (Saint-Pourçain-sur-Besbre);

4° Buste de Cybèle (?) posé sur un socle (id.);

5° Grotesque en applique (id.);

6° Buste d'enfant coiffé d'un *cucullus* (Saint-Bonnet-d'Iseure);

7° Buste de jeune femme en médaillon (Toulon-sur-Allier);

8° Tête d'enfant riant (id.);

9° Manche de patère où, parmi les motifs de décoration, sont deux gladiateurs armés de toutes pièces et combattant;

10° Masque scénique de grandeur naturelle, et d'un fort beau caractère (Vichy);

11° Tête barbue en applique, d'une expression pleine de noblesse (id.);

12° Tête d'une figurine de nymphe, couronnée de plantes aquatiques (Saint-Pourçain-sur-Besbre);

13° Trois fragments de statuettes (localités diverses);

14° L'estampille d'une tuile à rebords offrant le nom de la huitième légion surnommée Augusta : LEG VIII AVG (Néris).

15° Enfin l'estampille GIMAGION en grandes lettres, trouvée en 1865 avec un fragment de tuile à rebord, à Pouénat, dans le domaine de M. Calémard du Genestoux.

L'ensemble de ces divers originaux et moulages, d'un choix intelligent et d'une bonne exécution, forme une collection des plus intéressantes pour l'étude de la céramique gallo-romaine au IIe et IIIe siècle. Ces spécimens fourniront d'utiles sujets de comparaison pour les produits plus ou moins similaires en terre cuite qu'on rencontre parfois dans notre pays. Ainsi, notre confrère, M. Aymard, a trouvé à Saint-Paulien une tête de déesse Mérée absolument pareille à celle de l'une des statuettes données par M. Alfred Bertrand. On observe aussi quelques rapports de ressemblance dans la tête de nymphe, couronnée de plantes aquatiques, avec les belles têtes de statues en grès découvertes, il y a quelques années, dans les fouillés de Margeaix, aux bords de la Loire.

M. Aimé Giron offre au nom de M. Baudrac, maréchal-des-logis de Fay, des morceaux d'un vase en argile grossière, d'une haute ancienneté et probablement

d'origine préhistorique, trouvés au pied du Mezenc, non loin de l'habitation récemment construite pour les agents de l'administration des forêts, dans le sol d'un pâtural dit *les Brûlades,* ainsi que deux fragments d'un ancien mors de cheval provenant aussi des environs de Fay.

La Société examine avec intérêt ces divers dons placés sous ses yeux, et vote des remercîments aux donateurs.

Ouvrages reçus. — L'examen des publications envoyées à la Société est ajourné à la prochaine séance.

Agriculture. — M. le Vice-Secrétaire lit le procès-verbal du Concours agricole tenu à Fay-le-Froid, le 2 septembre dernier :

Le Concours de Fay-le-Froid, vivement sollicité et attendu de la population des montagnes, avait été, cette année, fixé au 2 septembre.

Son budget se composait :

1° De 2,000 fr. alloués par le Ministère de l'agriculture;

2° De 560 fr. votés par les communes du canton de Fay qui, sur les instances de notre Société et suivant leurs promesses, ont toutes fourni leur contingent de ressources;

3° Enfin de 300 fr. affectés aux prix de bande, comme dans les Concours précédents, par M. le marquis de Latour-Maubourg, député.

Total : 2,860 francs.

M. l'Agent comptable de la Société avait reçu deux cents inscriptions; mais, au jour fixé, le temps exceptionnellement beau qui semblait devoir favoriser l'affluence au Concours, a été, au contraire, un des principaux motifs d'absence. Les dernières semaines si pluvieuses du mois d'août avaient mis en retard les travaux de la saison, et les agriculteurs, devant ces premiers jours de soleil, se sont hâtés de reprendre les travaux interrompus et pressants.

Deux causes encore ont nui à l'éclat et au nombre des animaux :

Les bêtes de choix présentées en mai au Concours régional du Puy avaient été vendues immédiatement après, ne pouvant plus rien acquérir en beauté ni en qualité, et n'ayant aucun droit, suivant nos règlements, à des récompenses inférieures.

L'orage affreux qui, en août, a gâté ou détruit les fourrages n'avait point permis de continuer le traitement confortable des animaux : les animaux avaient souffert au râtelier et au pâturage. Le dépérissement inévitable était promptement survenu.

Néanmoins, malgré ces contre-temps, la commission nommée par la Société d'agriculture n'a pu que constater la généralisation des améliorations, et se louer des encouragements et des subventions si généreusement accordés par le Gouvernement à la race du Mezenc.

Taureaux de 2 ans et au-dessus : 15 bêtes. — Pas de sujets hors ligne, mais une bonne moyenne, comme force et conformation. On constatait de prime abord l'insuffisance de nourriture, ce qui permettait de saisir plus nettement la pureté des lignes; et ce premier résultat de la sélection a pu déjà pleinement satisfaire l'examen.

28 taureaux au-dessous de 2 ans. — Ensemble heureux, sans défectuosités flagrantes. Pas de médiocrité accusée. La tendance générale est excellente. A mesure que les produits nouveaux se présentent au Concours, ils s'y montrent débarrassés des vices acquis dans les croisements d'aventure.

50 vaches. — Peu d'exceptions encore, mais modèles assez purs, et qualités laitières assez prononcées.

29 génisses de 2 ans. — De bonnes et très-bonnes élèves. Cette classe est remplie de promesses, et le Concours prochain, renforcé de ces sujets développés dans des conditions intelligentes, doit offrir une section de vaches plus brillante que celle de cette année.

22 génisses au-dessous de 2 ans. — La commission a constaté généralement la maigreur dans cette catégorie. La faute en est à une pratique défectueuse des éleveurs qui, regardant la nourriture comme une rémunération du travail, la ménagent trop parcimonieusement à ces jeunes bêtes, et cela au moment même où les animaux ont le plus besoin d'aliments pour aider aux exigences de la croissance et au développement des forces. La commission a déjà signalé ce vice aux éleveurs, et les a mis en garde contre cette pratique si préjudiciable, dans l'avenir, à leurs véritables intérêts.

Les bœufs de travail, destinés à être primés par paire, n'étaient point nombreux; mais les trois ou quatre paires en concurrence ne présentaient que des différences presque insensibles. Tous beaux d'ailleurs, ces animaux ont appelé assez longtemps l'attention et l'examen de la commission.

Huit bandes se sont ensuite présentées en rivalité dans le champ de Concours.

1° Bande de 7 bêtes à Jean-Claude Jouve, des Vastres.

2° Bande de 13 bêtes à Louis Eyraud, de Chambusclade, commune des Estables.

3° Bande de 15 bêtes à Régis Roméas, de Chandeyrolles.

4° Bande de 5 bêtes à Daudet, de Malosse.

5° Bande de 7 bêtes à Guillot, de Mathias.

6° Bande de 12 bêtes à Pierre Chanal, de Chandeyrolles.

7° Bande de 16 bêtes à Régis Descours, de Montgiraud-Saint-Vosy.

8° Bande de 15 bêtes à Régis Chanal, de Rouchon.

C'était ici la synthèse du Concours; et, dans ces conditions, elle s'offrit sous un brillant aspect. L'an dernier, le nombre des bandes avait été plus limité. A mesure que les Concours produisent l'émulation et les améliorations, les écuries se meublent dans d'excellentes conditions, et le moment est prochain où chaque ferme se composera d'un ensemble de sujets plus que satisfaisants.

Voici l'ordre dans lequel les prix de bande ont été décernés :

1er prix. — Régis Descours. Médaille de vermeil et 100 fr.

2e prix. — Louis Eyraud. Médaille d'argent et 60 fr.

3e prix. — Régis Roméas. Médaille de bronze et 50 fr.

4e prix. — Jean-Claude Jouve. 40 fr.

5e prix. — Pierre Chanal. 40 fr.

Une remarque faite par notre Président et qui, pour le passé et l'avenir, doit encourager la Compagnie dans ses voies d'amélioration et la confirmer dans la sûreté de ses jugements, c'est que les animaux primés l'an dernier au

Concours de Fay par la commission de notre Société, l'ont tous été, sans exception, au Concours régional de 1868.

Le Gouvernement, qui vient en aide à cette œuvre profondément sérieuse et utile, à laquelle le pays s'intéresse vivement et applaudit par les organes des Conseils d'arrondissement, du Conseil général et de ses chefs d'administration, doit être activement sollicité pour qu'il nous continue ses allocations. Ses représentants directs, dans les Concours régionaux, lui donnent raison et nous donnent raison. Ses sollicitudes passées et présentes envers les besoins et les intérêts de l'agriculture, permettent de compter sur son appui pour l'avenir.

Nous ne rappellerons ici que pour mémoire les efforts et sacrifices de la ville de Fay, le dévouement des autorités locales, les sympathies de ses habitants, l'accueil charmant de ses hospitalités privées, qui ne nous ont pas plus manqué qu'aux précédentes années.

La bonne petite ville n'a jamais failli à ce qui est bien, honnête et utile.

Ce procès-verbal est adopté.

M. le Président, à propos de ce Concours tenu jusqu'ici exclusivement à Fay-le-Froid, fait part à la Société du désir que lui ont exprimé quelques membres de voir, à l'avenir, dans le but d'étendre la vulgarisation des saines doctrines agricoles et l'émulation entre les éleveurs de la race du Mezenc, transporter successivement le siége du Concours dans les cantons voisins, comme le Monastier, Saint-Julien-Chapteuil, Tence, etc.

Il invite ceux de nos confrères qu'intéresse cette question, à l'étudier à l'avance, en vue de la discussion qu'elle nécessitera quand elle sera mise à l'ordre du jour.

M. le Préfet ayant écrit à la Société à l'effet d'obtenir des renseignements sur le produit de la récolte de 1868, M. le Président consulte ceux de nos confrères qui s'occupent plus spécialement d'agriculture. Des appréciations fournies par plusieurs des membres présents, il résulte que la dernière récolte est supérieure à celle d'une année moyenne : d'un dixième pour le froment et le méteil et d'un cinquième pour le seigle; le rendement de l'orge et de l'avoine est celui d'une bonne année moyenne; les légumes secs, tels que lentilles, pois, etc., offrent une infériorité d'un quart; les pommes de terre sont abondantes, mais la maladie les attaque, à l'exception de l'espèce Chardon qui conserve son immunité.

Sciences historiques. — M. le Président entretient la Société d'une lettre que M. du Molin, conseiller à la Cour de cassation, lui a récemment écrite, et par laquelle notre savant confrère lui annonce qu'il vient de terminer l'histoire de la baronie de Bouzols et des sept races seigneuriales qui l'ont successivement possédée depuis le XII[e] siècle. M. le Président exprime le vœu, auquel s'associe la Compagnie entière, de voir bientôt livrer à l'impression cette précieuse monographie, dans laquelle M. du Molin, à l'aide des documents qu'il a réunis depuis plus de trente ans, est

parvenu à élucider tant de points obscurs ou ignorés de l'histoire du Velay.

Dans sa lettre, M. Du Molin appelle aussi l'attention de la Société sur l'excellente *Histoire des Comtes de Forez*, par La Mure, que M. de Chantelauze vient de rééditer, en l'augmentant d'un grand nombre de chartes originales, dont plusieurs sont relatives au Velay et donnent à cette belle publication un intérêt direct pour le département de la Haute-Loire. Comme le prix élevé de ce beau livre le met hors de la portée des érudits, il serait à souhaiter que la Société pût en acquérir un exemplaire pour sa Bibliothèque. M. le Préfet s'associe à ce désir et annonce qu'il met à la disposition de la Compagnie, afin de lui faciliter l'acquisition d'un ouvrage historique si intéressant pour le pays, une somme de cent francs sur les fonds départementaux alloués à la Préfecture, pour achat de livres, par le Conseil général.

M. le Président remercie M. le Préfet, au nom de l'Assemblée, de cette marque de haute bienveillance.

M. l'abbé Frugère, curé de Chaspuzac, écrit à la Société, à l'occasion de sa nomination comme membre non résidant, une lettre de remercîments, qui est accompagnée de la note biographique suivante sur dom Pégon, 48e général de l'ordre des Chartreux, natif de Volmas, près de Langeac, et dont notre nouveau confrère est l'arrière petit-neveu (1) :

(1) Extrait des archives de la Grande-Chartreuse, près Grenoble (Isère).

Dom Jean Pegon naquit en 1590, d'une famille aisée de cultivateurs, à Volmas, paroisse de Langeac (Haute-Loire). A l'âge de 18 ans, il entra comme novice à la Chartreuse de Beaune, où il se fit remarquer par sa piété, son talent et son bon caractère. Devenu profès de la même maison, il en fut ensuite le prieur. Il occupa successivement la même dignité dans les Chartreuses de Troyes, de Val-Saint-Pierre et de Dijon. Il fut, plus tard, visiteur des provinces de France et de Picardie. Finalement, en 1648, il fut promu au grade suprême de général de l'ordre des Chartreux, dont il fut le 48ᵉ général.

Il s'attira l'affection de ceux qui le connaissaient. Sa santé était robuste et capable de soutenir les austérités de l'ordre. On remarquait en lui de l'érudition et il s'exprimait bien dans ses écrits comme dans ses discours. Il était le doyen des religieux de l'ordre lorsqu'il mourut, en 1675, agé de 85 ans, ayant gouverné 27 ans.

Son portrait authentique se trouve, au milieu de ceux des autres généraux de l'ordre, dans la salle du chapitre de la Grande-Chartreuse. Deux copies en ont été concédées, par le R. P. général, à MM. Pegon, curé de Ruines, et Frugère, docteur-médecin à Allègre, l'un et l'autre petits-neveux de dom Jean Pegon.

Personnel. — M. de Surrel, membre non résidant, écrit que ses fonctions l'ayant, en 1861, obligé de quitter le département, il dut renoncer au titre de membre résidant, mais qu'étant rentré au Puy, il désire reprendre dans nos rangs la place qu'il y occupait.

Cette permutation étant de droit, M. de Surrel est réintégré dans son titre de membre résidant.

M. Félix Robert, au nom de la commission chargée d'examiner la candidature de M. Gillet-Paris, ingénieur civil, au titre de membre résidant, lit le rapport qui suit :

Messieurs,

Dans la séance du mois d'août dernier, M. Gillet-Paris qui sollicite le titre de membre résidant de notre Société, vous a présenté à l'appui de sa demande une *Notice géologique sur le terrain à anthracite de la Mure (Isère)*, mémoire dont j'ai à vous rendre compte au nom d'une commission nommée à votre précédente séance.

M. Gillet-Paris est ingénieur civil breveté, sortant de l'École des mines de Saint-Étienne; il a été successivement attaché aux mines de houille de Commentry, aux mines de fer de Veyras (Ardèche), à la Compagnie des forges et fonderies de l'Horme, comme ingénieur et directeur des mines de la Mure (Isère), et enfin à la Compagnie des charbonnages et hauts fourneaux du Valais (Suisse). Membre de plusieurs Sociétés savantes, il a coopéré, pendant son séjour dans l'Ardèche, à reconstituer le Musée de Privas dû à l'excellente initiative de M. le préfet Levert, et il est aujourd'hui fixé au Puy, où ses connaissances géologiques pourront contribuer à l'avancement des sciences dans notre pays.

Pendant son séjour dans l'Isère, M. Gillet s'est occupé

d'étudier cette intéressante région, et le Mémoire qu'il vous a soumis contient une partie de ses observations géologiques. L'auteur y donne la description des terrains primitifs et celle du terrain à anthracite que M. Gillet a été amené à classer dans le terrain houiller, et cela contrairement à l'opinion de quelques auteurs qui font le terrain à anthracite de l'Isère, les uns antérieur au terrain houiller proprement dit, les autres contemporain du lias.

La deuxième partie du Mémoire ne tardera pas à vous être soumise; elle aura pour objet le terrain jurassique de la même contrée, les alluvions anciennes et les alluvions glacières; elle se terminera par une étude sur les spilithes ou variolithes du drac qui, dans le canton de la Mure, ont une physionomie particulière et du plus haut intérêt. Quelques mots sur les eaux minérales et une carte géologique serviront de complément à ce travail.

Ce travail peut offrir quelques sujets de comparaison avec certaines formations qu'on observe dans notre pays; c'est ainsi que l'étude d'un lambeau de terrain houiller observé dans l'Isère, celle de certaines roches éruptives fort anciennes dont nous retrouvons, dans notre département, des spécimens plus ou moins analogues, ne seront pas sans intérêt pour la Société; il en sera de même de la description d'une parcelle des grands terrains de transport des Alpes, qui pourra être un sujet de comparaison avec les dépôts de galets, d'origine plus essentiellement fluviale, qui, sur nos plateaux, alternent avec des coulées basaltiques contemporaines des premières émissions de nos volcans.

En ce qui concerne le canton de la Mure, que M. Gillet a surtout exploré, ce canton est situé au sud de Grenoble, à une distance de 37 kilomètres environ de cette ville.

Intéressant, au point de vue agricole, par la fertilité de son sol et la beauté de ses pâturages, ce pays est surtout remarquable au point de vue géologique. L'altitude moyenne du plateau de la Mure atteint 1,000 mètres. Le point culminant principal du pays, l'Obiou, arrive à 2,793 mètres.

Le terrain à anthracite est d'une richesse considérable, et le combustible d'une grande pureté, ainsi que l'indiquent des essais faits par M. Gillet et consignés dans son Mémoire.

Des éruptions de roches trapéennes, d'euphotides, de serpentines et d'iorites granitoïdes et spilithes se font jour au travers des schistes talqueux du terrain houiller et du lias; des filons nombreux de l'âge de ces roches éruptives ou d'époques différentes sillonnent la contrée; des alluvions remplissent les anciennes cavités dues au dernier relief des Alpes; elles sont recouvertes par des bancs à cailloux striés de l'époque glacière, et ce dernier dépôt, raviné par les torrents actuels ou les pluies, montre à nu sur les pentes ces énormes blocs erratiques témoins de la puissance de transport des grands glaciers. Ces alluvions anciennes, ces boues glaciaires, ainsi remaniées, forment le lit des torrents actuels et composent, sur une grande partie de la surface du plateau de la Mure, la terre de labour.

Je dois, en finissant, rappeler que le récipiendaire a déjà donné à notre Musée une collection de minéraux des Alpes, ainsi qu'un herbier de plantes alpines, qui servira pour des études comparatives de nos plantes du Mezenc.

Par ces motifs, la commission est unanime pour vous proposer d'admettre M. Gillet au titre de membre résidant.

Après cette lecture, M. Gillet-Paris est admis à l'unanimité.

Le R. P. Nampon, de la Compagnie de Jésus, dont la candidature est dispensée de la formalité d'un rapport, à cause de la notoriété de ses ouvrages et de leur mérite littéraire, est reçu à la majorité comme membre non résidant.

M. Chouvon, en présentant diverses publications offertes à la Société par M. Jules Buisson, avocat à la Bastide-d'Anjou (Aude) et rapporteur de la prime d'honneur au deuxième Concours régional de la Haute-Loire, propose la candidature de M. Buisson pour le titre de membre non résidant.

Une commission, composée de MM. Chouvon, Vinay et Chassaing, est chargée de faire un rapport sur cette demande d'admission.

La séance est levée à cinq heures et demie.

Le Secrétaire,
AUG. CHASSAING.

SÉANCE MENSUELLE

DU LUNDI 7 DÉCEMBRE

SOMMAIRE

Lecture du procès-verbal. — Musée : Dons aux galeries d'Archéologie et des Dentelles depuis l'inauguration du nouveau Musée, rapport par M. Aymard; documents sur l'ancien collége du Puy, le P. Nampon; fragment d'un manuscrit du XIVe siècle des *Grandes Chroniques de France*, M. de Longevialle; deux faïences anciennes, dont l'une avec la marque de fabrique de Delft, M. Alcide Mauras. — Ouvrages reçus : *Mémoires de la Société de l'Aube :* Pierres à polir les haches de silex; observations de M. Aymard sur les ateliers de fabrication d'instruments en pierre reconnus dans la Haute-Loire par lui et M. Paul Le Blanc; *Mémoires de l'Académie du Gard :* Le pied gaulois, par M. Aurès; observations de M. Aymard sur le pied et le *jugerum* romains au Puy et dans son territoire; *Bulletin de la Société du Var : Alaunium,* station sur la voie romaine d'Apt à Sisteron; déification du lieu; analogie avec le génie local du Puy, *Adido ; Bulletin de la Société archéologique de Béziers :* Monuments itinéraires sur la voie Domitienne; rapprochement avec les colonnes milliaires de la Haute-Loire; *Revue des Sociétés savantes :* Compte-rendu de l'ouvrage : *Des filigranes de papiers dans le nord de la France,* par MM. Midoux et Matton; filigranes observés dans les archives de la Haute-Loire, M. Aymard; *Annales archéologiques :* M. Didron aîné; nécrologie; *Mémoires de la Société de Lille :* Alimentation en eau de la ville de Lille, M. Girardin; *Bulletin de la Société d'agriculture de Caen :* La verse des blés; *Bulletin agricole du Puy-de-Dôme :* La carie des blés; MM. de Brive, Chouvon et de Longevialle; *Maître Jacques :* Concours de fauchage de blé et essais de moissonneuses dans les Deux-Sèvres; expériences comparatives de la faulx et de la faucille; MM. de Brive, Chouvon et de Longevialle; *Bulletin de la Société d'agriculture de l'Hérault :* Rapport de M. H. Doniol sur le concours de la prime d'honneur; *Journal d'Agriculture :* L'enquête agricole; décès de M. Monny de Mornay; regrets de la Société; *la Loire :* Qualités nutritives des champignons; M. Martel; VIe volume du *Système*

silurien de la Bohême, par M. Joachim Barrande; vœu que notre Musée s'enrichisse de fossiles siluriens; *Les Blasons de la Diana,* par M. de la Roa; *Mémoires de la Société d'histoire naturelle de Boston,* de la *Société d'agriculture* et de l'*Établissement Smithsonien de Washington :* Échange de publications. — AGRICULTURE : Expériences comparatives des cultures des pommes de terre, par M. de Brive. — SCIENCES HISTORIQUES : Envoi de documents par M. Lascombe; la peste de 1629 et l'*ex-voto* à Notre-Dame du Puy, note par M. Chassaing; trouvailles numismatiques; demandes de renseignements par M. de Ponton d'Amécourt; monnaie mérovingienne du Puy, notice par M. Aymard. — BEAUX-ARTS : Remercîments par M. Cubizole de la médaille d'or que la Société lui a décernée. — RÈGLEMENT : Projet de modification en ce qui concerne le jour des séances mensuelles. — PERSONNEL : Remercîments de M. H. de Chabron, au sujet de son admission; nomination de M. de la Roa comme membre non résidant; candidature de M. Buisson; rapport de M. Chouvon, admission au titre de membre non résidant; candidature de M. Chaverondier; rapport de M. Chassaing, admission au même titre.

Présidence de M. de Brive.

Lecture du procès-verbal qui est adopté.

MUSÉE. — M. Aymard informe la Société que, depuis l'inauguration du nouveau palais consacré à toutes nos collections d'art et de science, le musée d'archéologie a reçu des offrandes nombreuses inspirées par les munificences de Crozatier. Cette manifestation de la reconnaissance publique s'était, en outre, révélée par quelques dons d'objets historiques adressés directement à la Société et mentionnés depuis le mois de mai aux Procès-verbaux de nos séances. Notre confrère a eu la pensée de les réunir tous dans une liste générale, non-seulement pour donner tout son relief à ce témoignage gé-

néral de sympathie, mais encore dans le but de présenter, à cette occasion, un essai de classement des objets d'archéologie, conforme aux derniers progrès de la science; classement qui, s'il est approuvé par les connaisseurs, pourra être adopté pour le catalogue du musée d'antiquités.

Notre confrère ajoute que « cet ordre méthodique comportera deux divisions principales : la première, concernant les objets des temps antérieurs à l'histoire, ou préhistoriques; la deuxième, ceux des temps historiques.

« Les temps préhistoriques seront répartis en trois âges : 1° l'âge durant lequel l'homme faisait usage d'instruments et d'armes *en pierre taillée,* outre qu'il utilisait d'autres matières, telles que os et cornes d'animaux, bois, etc., toutefois à l'exclusion de la pierre polie, du cuivre et d'autres métaux; 2° l'âge où, indépendamment de la pierre taillée, il employait *la pierre polie;* 3° l'âge où, concurremment avec la pierre taillée et la pierre polie, il utilisait le cuivre (1), auquel il avait

(1) Nous disons *le cuivre* et non *le bronze*, parce qu'il ne semble pas démontré que tous les instruments caractéristiques de cet âge soient réellement de bronze, métal composé d'un alliage de cuivre et d'étain. Des coins ou haches de la collection de notre Musée, trouvés à Bains (Haute-Loire) et qui offrent des formes assez bien primitives, paraissent être d'un métal aigre, cassant comme le cuivre natif. Avant d'admettre, comme on l'a proposé, que la connaissance des métaux ne se serait pas produite peu à peu en Europe, et que le bronze y aurait été — en plein âge de la pierre — brusquement introduit par l'invasion d'un peuple avancé en civilisation, ou par toute autre importation étrangère, il faudrait soumettre à une analyse rigoureuse tous les instruments de ce métal trouvés dans les *tumuli* ou dans les cachettes préhistoriques; ce qui, nous le croyons, n'a pas été fait.

associé le fer plus ou moins de temps avant la fin de cette troisième période.

« L'étude des premiers âges soulevant d'intéressants problèmes de synchronisme, eu égard aux produits divers de l'industrie humaine particuliers à chaque époque, oblige à grouper ensemble les objets de toute nature qui s'y rapportent : armes, instruments, pièces de parure, vases, dessins d'habitations et même quelques os les plus caractéristiques des animaux sauvages et domestiques, d'espèces aujourd'hui éteintes ou expatriées ou de races existant encore, lesquels furent contemporains de l'homme en ces temps reculés. Nous suivrons donc en tout cela l'exemple des savants organisateurs de l'*Histoire du Travail* à l'Exposition universelle de 1867.

« Les temps historiques commenceront au quatrième âge, celui où, sans exclure absolument l'emploi des matières précédentes, l'homme, qui connaissait déjà, comme on l'a dit, l'usage du fer, avait appris à l'utiliser plus complètement, en même temps qu'il avait acquis la connaissance de l'or et peut-être d'autres métaux qui paraissent avoir été ignorés par les populations antérieures.

« Rapportant notre système de classement plus spécialement à la France, et en particulier à notre pays de Velay, nous aurons d'abord l'âge de la Gaule indépendante susceptible peut-être de former plusieurs âges, lorsqu'on aura pu mieux préciser les grandes invasions qui, en Gaule, avaient précédé celle des Romains. Viendront ensuite les âges de la Gaule romaine, de la Gaule franque, de la Gaule carlovingienne, et puis le moyen-âge, la renaissance et les temps modernes.

« Ces dernières divisions sont à peu près adoptées dans la présente liste; toutefois le programme, au moins en ce qui concerne les temps historiques, devra être modifié à l'égard du catalogue général, en ce sens que, comprenant un plus grand nombre d'articles, il permettra, tout en respectant la succession des âges ci-dessus énoncés, de constituer des collections spéciales pour certains genres d'objets qu'il importe d'étudier dans leur réunion et suivant un ordre chronologique. Telle sera la céramique; telles seront aussi les collections des armes et celles des meubles, tapisseries, émaux, sceaux, médailles, à plus forte raison la collection des monuments lapidaires devenue si importante par les soins persévérants que la Société a consacrés depuis quarante ans à rechercher dans le pays, pour en assurer la conservation, tous les débris antiques et du moyen-âge.

« Les trouvailles d'antiquités qui comprennent des objets divers ne seront point scindées. Chacune d'elles offrira toutes les pièces découvertes simultanément. Ces trouvailles seront classées dans l'ordre des âges gaulois, romain, franc, carlovingien, etc. Il en sera de même des objets divers non susceptibles de former des collections spéciales; trouvailles et objets divers qui tracent le cadre du classement général dans la vitrine placée au centre de notre salon dit *du Mobilier* et qui n'est pas la moins belle de toutes celles acquises par M. le Maire du Puy à Paris, après l'Exposition universelle de 1867, où elles avaient servi à recevoir les pièces archéologiques dans les salles de l'*Histoire du Travail*.

« Quant à nos séries, encore modestes, d'objets d'antiquités égyptiennes, grecques, étrusques, etc., elles

pourront prendre place, pour la plupart, suivant leurs spécialités, en tête de chacune des collections; les vases, par exemple, avant tous ceux trouvés dans nos pays, etc. (1), les médailles de même, etc. »

Après cet exposé, M. Aymard ajoute qu'il a été prié par MM. César et Hector Falcon auxquels est confié le soin d'organiser le musée historique des dentelles, de rappeler également les offrandes qui leur ont été faites. En conséquence, notre confrère donne communication d'extraits sommaires de la liste suivante :

LISTE DES OFFRANDES FAITES AUX MUSÉES D'ARCHÉOLOGIE ET DES DENTELLES DEPUIS LE MOIS DE MAI 1868.

MUSÉE D'ARCHÉOLOGIE

OBJETS DES TEMPS PRÉHISTORIQUES

Premier âge.—Paléolithique ou de la pierre taillée.

PREMIÈRE ÉPOQUE

(Caractérisée par la contemporanéité de l'homme et de l'éléphant, du rhinocéros, etc., avant l'apparition, dans ce pays, du grand ours des cavernes.)

Objets recueillis dans la contrée. — Ossements fossiles : *radius* et *cubitus* humains dans une gangue provenant d'un lit de cendres volcaniques argiloïdes qui était

(1) Rappelons, à ce sujet, le lot de vases grecs et étrusques provenant du musée Campana et qui sont intéressants par les comparaisons instructives qu'ils fournissent avec nos restes de poteries des plus anciens âges.

encastré dans une coulée de brèches boueuses du volcan de Denise, près le Puy (1); même gisement que celui du bloc avec os humains conservé dans la collection paléontologique de notre musée d'histoire naturelle. Cette découverte, que nous avions signalée en 1844 à la Société géologique de France, a reçu la sanction d'autorités très-compétentes dans la science, MM. Lyell et Poulett Scrope (d'Angleterre), Pictet (de Genève), Naumann (d'Allemagne), Alfred Maury, membre de l'Institut de France, Tournal, directeur du Musée de Narbonne, Lecoq (de Clermont-Ferrand), et de bien d'autres savants. Ces os signalent au moins deux individus, dont l'un d'un âge avancé, devait être de haute taille et, d'après une partie du crâne, de race caucasique. L'échantillon indiqué ici est déposé par M. Aymard.

Os d'animaux divers provenant de semblables brèches

(1) Ces brèches sont de la fin de la période volcanique. Leurs similaires, à nombreux ossements d'éléphants, etc., descendent, comme celles-ci, jusqu'au fond de nos vallées avec des variations accidentelles dans les éléments qui les composent et dans leur structure, à la différence des brèches anciennes plus solides, plus homogènes, à éléments moins variés, *dépourvues de toutes traces de fossiles* et présentant, — dans leurs lignes de fissures *verticales* et les filons basaltiques *ascendants* qui les sillonnent, en se confondant avec la brèche par nuances insensibles et sans aucune apparence de salbande, — l'aspect de grands dykes ou de masses éruptives, parfois avec indice d'épanchement horizontal *seulement à leur sommet*. Celles-ci, évidemment, ont été produites vers le commencement de la période volcanique, après le remplissage du bassin du Puy par les marnes argileuses bigarrées *lacustres* et les gypses et les calcaires marneux *palustres*. Les brèches boueuses, au contraire, sont plus ou moins postérieures au creusement de nos vallées, accompli pendant toute la durée de temps de l'embrasement volcanique de la contrée. Ajoutons que la flore de cette époque semble avoir été identique à celle d'aujourd'hui. Ces explications nous ont paru, encore une fois, nécessaires pour la détermination exacte de l'âge géologique qu'il faut assigner, sans exagération et avec le respect qu'impose la vérité, aux ossements humains fossiles trouvés au mont Denise .

volcaniques boueuses, de la Malouteyre, Polignac, etc. Donnés par le même. — Nous n'avons pas encore rencontré aux environs du Puy des instruments qui soient susceptibles d'être classés à cette époque, mais la collection en possède un certain nombre provenant d'autres pays.

DEUXIÈME ÉPOQUE

(Caractérisée surtout par l'apparition du grand ours.)

Quelques os d'animaux divers, trouvés dans les failles des rochers de Denise et dans des atterrissements du fond du vallon d'Espaly, près le Puy. Donnés par M. Aymard. — Nous n'avons pas encore trouvé des ustensiles associés à ces os fossiles. Toutefois les objets suivants, similaires de ceux trouvés dans d'autres contrées, paraissent devoir être rapportés à la même époque : lames de silex, entières ou en fragments, éclats informes de silex et coin en quartz translucide. Donnés par le même. Ils ont été découverts par MM. Emmanuel Mauras et Aymard dans un champ contigu au rocher de Peylenc, commune de Saint-Pierre-Eynac, dans lequel existent des anfractuosités naturelles, sorte « d'abris sous roche » et des cavités creusées ou peut-être agrandies par la main de l'homme. Ces silex, qui semblent indiquer un atelier de fabrication d'instruments plus ou moins primitifs, rappellent ceux de la grotte des Eyzies (Dordogne), d'après un beau morceau de concrétions empâtant de pareils ustensiles et généreusement envoyé au Musée par MM. Lartet et Christy.

Petit instrument en silex, taillé ou éclaté en pointe d'un côté, et de l'autre à talon (peut-être dard de flèche de

forme très-primitive), trouvé avec une rondelle très-grossièrement faite en terre cuite et perforée probablement pour collier, dans un lit de galets, sous l'épaisse couche de terre végétale du jardin public de la ville du Puy. Recueilli par M. Monteil, surveillant des travaux de création de ce jardin. — Petite lame en silex éclaté, trouvée près de Chaussiol, commune de Coubon, par notre confrère, M. Louis Balme, avocat.

Nota. Ces divers objets rappellent ceux d'une trouvaille faite au Puy, en 1849, dans une sépulture que nous exhumâmes du sol dans la partie est de la prairie du Breuil, aujourd'hui transformée en jardin public (1); instruments et éclats de silex que nous avons déposés au Musée.

Objets étrangers. — Grand coin ou peut-être *nucleus*, duquel semblent avoir été détachées des lames de silex; provenant du Grand-Pressigny (Indre-et-Loire). Donné par M. Bertrand, conseiller à la cour de Riom. — Moulages de silex taillés en têtes de lance, trouvés dans le département de la Mayenne et dessin d'une barque creusée dans un tronc d'arbre et découvert à Paris, dans le lit de la Seine. Reproductions habilement faites et données par Mlle la baronne Ida de Boxberg.

Deuxième âge. — Néolithique ou de la pierre polie.

Objets recueillis dans la contrée. — Galets de silex jaspoïde opaque, allongé et mince, poli peut-être en partie

(1) Nous avons décrit et fait dessiner cette curieuse sépulture dans les *Annales* de la Société, t. XIV, p. 57.

par la main de l'homme, percé à chaque extrémité d'un trou de suspension pour insigne ou ornement de collier; quatre rondelles en terre cuite perforées, paraissant provenir aussi d'un collier, et un fragment de vase en poterie grossière; le tout trouvé, avec quelques débris d'os, dans une sépulture que recouvrait une grosse pierre basaltique entièrement brute, dans la propriété de M. Crouzet, au sommet du versant ouest de Montredon, près le Puy. Donnés par M. Aymard. — Rondelle en terre cuite grisâtre, ornée de traits en creux, d'un dessin naïf. Trouvée au Puy, dans le sol, au contact du roc de la rue Roche-taillade, par M. Monteil, surveillant des travaux de conduite des fontaines.

Hachette en jadéite découverte dans le sol du jardin public du Puy par M. Zacchetti, peintre. — Neuf coins de pierres diverses (dont quatre en fibrolithe), recueillis aux environs du Puy, notamment à Aiguilhe, Espaly, Polignac, Saint-Germain-Laprade, ainsi que près du Chapeauroux et à Saint-André-de-Chalencon. Donateurs : MM. Louis Boudoin; Bruant, chef de section du chemin de fer de l'Allier; Hippolyte Descours, Hector Falcon, l'abbé Payrard, Félix Robert et M[lle] Rose Bonnet. — Huit coins en fibrolithe, en jadéite, serpentine, etc., dont trois provenant d'Archinaud, commune de Chadron; les autres des environs du Puy. M. Aymard. — Autre coin en fibrolithe montrant un essai de recoupe par un procédé de sciage. Nous l'avons extrait de notre collection particulière qui en contient plusieurs du même genre, ainsi que des morceaux en partie bruts de fibrolithe, desquels on a évidemment détaché des coins par un semblable procédé de sciage; ils proviennent du lieu de Cheylou, où existait, au moyen-âge, un petit

château qu'avait précédé quelque *castellum* romain, postérieur peut-être à un petit *oppidum* gaulois dont le plus ancien souvenir se révèle dans ces épaves d'une officine industrielle des premiers âges. — Morceau brut de la roche fibrolithique qu'on employait certainement dans le pays pour la fabrication de ces haches, trouvé parmi les galets des alluvions sous-volcaniques, à Taulhac. Le même.

Nota. Nos haches en fibrolithe se distinguent par une plus forte épaisseur, de celles de même substance, trouvées sous les dolmens de Bretagne. — Outre toutes ces pièces dont la collection s'est récemment enrichie, le Musée en possédait un certain nombre d'autres données par diverses personnes, ou que la Société avait acquises précédemment, ainsi que de beaux moulages faits et donnés par Mlle de Boxberg, d'après les types de plus grande dimension existant dans divers musées de France et d'Allemagne.

Os de cheval (stylet ou métatarsien rudimentaire) aiguisé en poinçon et trouvé au Puy dans les remblais de la rue Courrerie. Recueilli par M. Aymard.

Troisième âge. — Dit du cuivre.

Objets recueillis dans la contrée. — Le sujet du présent rapport nous interdit de mentionner un certain nombre de pièces intéressantes, recueillies par la Société avant la fête d'installation du mois de mai dernier; aussi ne parlerons-nous ni des curieuses haches en cuivre, très-probablement antérieures à l'ère du vrai bronze, données par M. César Falcon, ni d'autres haches de types divers, ni d'un moulage, fait par M[lle] de Boxberg, d'une lame de poi-

gnard avec plaquette ornée de tiges de raisin naïvement poinçonnées, etc. Pour rentrer dans le cadre de notre travail, nous ne devons citer que les pièces suivantes, d'ailleurs également curieuses :

Moulage d'une lame de poignard en cuivre, peut-être en bronze ; variété du type *d* du *Projet de classification (Revue archéologique*, 1866, t. XIII, p. 181); trouvée par M. Hector Falcon sous un amas de pierres, dans sa propriété, vers le haut du versant sud de la colline de Chausson, commune d'Aiguilhe, près le Puy. Une trouvaille faite dans l'Aveyron et datée de l'époque de l'apparition du métal (1) a fourni une pièce analogue. Nous devons encore l'artistique reproduction de ce poignard à l'infatigable générosité de Mlle de Borberg (2).

Deux fragments d'un assez grand vase en poterie façonnée à la main, sans emploi du tour, mal cuite et d'une pâte grossière, bien que dégraissée par des grains de sable. On y voit des ornements rudimentaires formés de globules aplatis et de côtes en saillies. Trouvés au pied du mont Mezenc, dans le sol d'un communal appelé *la Brûlade*, et donnés par M. Baudras, maréchal-des-logis de gendarmerie à Fay-le-Froid.

(1) N° 325 du *Catalogue de l'Histoire du Travail à l'Exposition universelle de 1867.*

(2) Ces dons de moulages, si importants pour les études comparatives de l'archéologie, ont été suivis, en 1869, d'autres envois qu'a bien voulu nous faire Mlle de Boxberg. Il en sera rendu compte dans les Procès-verbaux de cette année.

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible] qui renfermait une vingtaine de [illegible] de différents diamètres et [illegible] les uns aux autres, suivant leur dimension, du plus grand au plus petit, en forme de chaîne ou de grand collier; trois de ces [illegible] offrant un trou de suspension pour

[illegible]

[illegible] Il y avait aussi deux [illegible] d'un [illegible] à [illegible] d'un [illegible] l'autre de [illegible] de [illegible] l'[illegible] de [illegible]

TEMPS HISTORIQUES

Quatrième âge. — Gaule indépendante.

Objets recueillis dans la contrée. — Coin ou hache en bronze à ailerons d'emmanchement bien développés et avec bélière latérale et coin creux à gorge inférieure, en forme de gouge. Cédés par M. l'abbé Payrard. Ces pièces proviennent d'une cachette trouvée près de Langeac, par suite des travaux du chemin de fer. Elles étaient dans un vase en terre cuite qui contenait aussi cinq autres haches analogues; une hache creuse à bélière, de forme élégante, ainsi qu'un autre coin-gouge sans bélière. Ces instruments, comme le suivant, sont de types perfectionnés et différents de ceux en cuivre et bronze que le Musée avait déjà. — Moulage d'une autre hache en bronze, à ailerons bien développés, découverte sur le territoire de la commune de Mons, près le Puy. Pièce obligeamment communiquée par M. Hector Falcon et moulée par Mlle de Boxberg.

Deux bracelets (cuivre ou bronze) entr'ouverts, formés d'une lame convexe à l'extérieur avec arête longitudinale au milieu, concave à l'intérieur, ornés au dehors de traits et saillies, les uns droits, d'autres obliques, en chevrons, etc.; anneau lisse, fragment d'un grand plat; culot et petit lingot également en cuivre ou bronze. Ces objets proviennent d'une cachette de fondeur ambulant qui renfermait une vingtaine de semblables bracelets ou armilles de différents diamètres et joints les uns aux autres, suivant leur dimension, du plus grand au plus petit, en forme de chaîne ou de grand collier; trois de ces bracelets offrant un trou de suspension pour

pendeloque ou autre ornement. Il y avait, en outre, quelques bracelets à tige pleine, étroite, dont un ouvert, décorés les uns de stries en chevrons allongés, d'autres de traits droits, entre-croisés avec saillies ou boutons en relief; un certain nombre d'anneaux à section quadrangulaire; quelques anneaux à tige ronde; une portion de disque orné de pareils anneaux plus petits; d'autres pièces d'un emploi inconnu (garnitures de coffret?) et les débris de grands vases plats, à rebords décorés de boutons en repoussé; quelques-uns de ces fragments montrant des traces de rajustage ou rivures, au moyen de clous en cuivre; des morceaux de haches creuses avec bélière et de glaives, ainsi que plusieurs petits lingots. Cette trouvaille fut faite, il y a quelques années, sous un amas de pierres jectisses, à Mouleyre, commune de Saint-Pierre-Eynac, près de l'antique *estrade* (route) du Puy à Saint-Agrève. M. Aymard, qui avait recueilli le tout, a donné au Musée les spécimens ci-dessus.

Quatre ornements en forme de hachette, terminés du haut par un anneau de suspension, sorte de pendeloques d'armille ou de collier et un morceau de même ornement, le tout en métal blanchâtre (alliage); fragments d'un bracelet et d'une hache creuse en bronze, donnés par M. Aymard. Ces objets étaient dans une cachette de fondeur ambulant, trouvée dans la contrée. Ces pendeloques, toutes de même forme, mais diversement ornées de stries et de traits et petits boutons en relief, étaient au nombre d'une trentaine. Il y avait aussi deux bracelets en bronze et un fragment d'un troisième à tige pleine et étroite (le fragment ayant fait partie d'un bracelet ouvert); les uns ornés de stries, l'autre de boutons et autres saillies; enfin, une sorte de virole d'emmanchement de couteau.

Grain de collier en agate ovoïde et petit galet siliceux, paraissant provenir d'une sépulture, et trouvé par M. Gustave Richond, avocat, dans le sol du jardin de son domaine de Sanssac-l'Eglise. — Globule assez gros en verre jaunâtre, à surface très-altérée (sorte de talisman dit communément *œuf de serpent)*, comme il en a été trouvé sous quelques dolmens. Extrait du sol à Taulhac, près le Puy. — M. Aymard.

Fragments de lames de silex et médaille arverne en bronze, du temps de Vercingétorix, paraissant provenir d'une sépulture et découverts par MM. L. Boudoin et Aymard vers le sommet du mont *Brunelet* (prononcez *Brenn-li*), commune de Brive. Le même.

Objets étrangers. — Moulages : 1° d'un bracelet en os à ornements pointillés, exhumé d'un *tumulus* dans le département de l'Oise et donné à M[lle] de Boxberg par M. le prince de la Moskowa, qui le tenait du Préfet de ce département; 2° d'un fragment de poterie trouvé près Thévalles (Mayenne), et provenant du vase que décoraient des têtes de mort et dont un beau morceau, moulé aussi par M[lle] de Boxberg, était déjà au Musée. Reproductions données par M[lle] de Boxberg.

Cinquième âge. — Gaule romaine.

Objets recueillis dans la contrée. — Dans la ville du Puy, par suite des travaux de conduite d'eau sous le sol de plusieurs rues, un assez grand nombre de morceaux de poteries, présentant à peu près tous les spécimens de matières et de fabrications qui ont été observés en d'au-

tres lieux du pays; un des fragments de vase rouge dit samien offre le nom du fabricant : IVLO, inconnu jusqu'à ce jour sur nos listes de noms de potiers romains. Fragments nombreux de tuiles épaisses à rebords; morceaux d'enduits de murs peints et de mortiers; quelques médailles en bronze du Haut et du Bas-Empire; coquilles d'huîtres comestibles, etc. L'endroit qui a fourni le plus de ces restes est dans l'ancienne rue de la *Traverse* (aujourd'hui rue de la Haute-Ville), au bord de la petite place du Greffe et au travers de la vieille rue de *Montpeyroux* où ils ont été rencontrés au contact des fondations d'un long et large mur, bâti par assises bien réglées de moellons de petit appareil, dernier reste d'un monument romain. — Tous ces objets ont été soigneusement déterrés par les ouvriers et agents des travaux, sous la surveillance quotidienne de M. Aymard, et installés au Musée dans une vitrine spéciale (1).

Au Puy également, par suite des travaux de création du jardin public dans la prairie du Breuil et dans la tranchée d'un canal sous les caves du Musée : quinze fers de cheval, entiers ou en fragments, petits, légers, à bords ondulés, à six trous, étampures allongées; certains rencontrés avec quelques-uns de leurs clous. On a recueilli aussi des morceaux

(1) De nouvelles et intéressantes découvertes ont été effectuées au Puy en 1869, par suite de l'établissement d'égouts dans quelques rues, notamment dans celle de la Courrerie, où l'on a exhumé des fondations de murailles d'une structure antique et très-correcte, une galerie souterraine et des canaux d'égout ainsi que beaucoup de morceaux de poteries romaines qui ont été réunies dans une vitrine spéciale.

Les démolitions du chœur de la Cathédrale, qui avaient produit la mise au jour d'un grand nombre de sculptures romaines, ont donné occasion d'accroître aussi les richesses lapidaires du Musée, grâce à la bienveillance du Gouvernement qui a ordonné le dépôt de ces précieux débris dans nos galeries archéologiques.

de tuiles à rebords et de poteries, et quelques médailles romaines, le tout à une certaine profondeur du sol. De semblables objets ont été extraits, à côté du jardin, d'une tranchée ouverte dans la chaussée de l'avenue de Vals, antique *estrade* du Puy à Nîmes, dite aussi, au moyen-âge, *grand chemin de Paris à Montpellier*. Outre ces fers romains, il s'en est rencontré d'autres à de moindres profondeurs, et on a pu juger, d'après leurs positions respectives et des modifications de formes, qu'ils dénotent diverses époques. Tous ces spécimens, recueillis intelligemment par les agents des travaux et avec les constatations faites par M. Aymard et d'autres personnes, composent, dans une vitrine spéciale, une collection d'environ quatre-vingts pièces. On y a joint un moulage exécuté par M[lle] de Boxberg, d'un fer antique de la plus belle conservation, trouvé dans le sol d'un communal du Mezenc et communiqué par M. Vinay, maire de la ville.

Deux ciseaux de sculpteur sur pierre, trouvés aussi lors des travaux du jardin public à la même profondeur que les fers antiques, médailles et tuiles à rebords.

Autre fer à cheval d'une forme particulière, extrait du sol avec des tuiles à rebords et d'autres matériaux antiques par M. Pierre Cornut, jardinier, dans le clos de M[me] veuve Dugonne, à l'entrée de la ville, sur le bord de l'avenue de Vals, où ces vestiges semblent indiquer l'antique existence d'une *villa* ou d'une *mansio*.

Ustensile en fer, de forme et dimension semblables à plusieurs de ceux que possède le musée de Besançon et que M. Quiquerez a nommées *busandales* (1). Découvert par

(1) Ces objets avaient été appelés *hipposandales* et on les considérait comme des fers de cheval. C'est sous cette dénomination de *fer de cheval romain* qu'est

M. Achard, avec des fers à cheval, des tuiles, etc., dans le sol de la cour de la maison Champavère, sur le bord de la même *estrade* du Puy à Vals, où ces objets signalent un vieux chemin aujourd'hui disparu et joignant autrefois l'estrade, à la limite de la commune du Puy.

Une élégante fibule en bronze, avec ornements et filets d'argent qui rappellent le style décoratif des instruments de chirurgie découverts à Saint-Privat et que possède le Musée. Trouvée à peu de distance du Puy et donnée par M. Th. Varenne. — Fragment d'un chapiteau antique trouvé près de la Cathédrale. M. Régis Falcon. — Fragment d'un caniveau en pierre volcanique, découvert dans le creusement du canal, sous les caves du Musée. — Trois morceaux de poteries rouges samiennes, trouvés à Saint-Paulien *(Revession)*, l'un deux avec l'estampille du fabricant : VONI M*(anu)*. Donnés par M. Ch. Balme, maire de Saint-Paulien. — Un certain nombre de morceaux de poteries diverses, trouvés aussi à Saint-Paulien. Six fragments de vases samiens offrent les estampilles suivantes : OFIC-BILIC ; ICOP ; MOM ; VIIAI... ; ARVS F ; ...LVS FE. Cédés par M. Ouillon, propriétaire du champ (1). — Une rouelle en plomb, ornée de saillies à son pourtour et deux rondelles ou grains de colliers en verre. M. Aug. Chassaing, secrétaire de la Société. — Morceau d'un vase samien avec le nom du fabricant : ALBINI M*(anu)*. Trouvé dans un champ du territoire de Freycenet, commune de Borne, d'où provient une tête d'empereur sculptée sur

inscrit un de ces ustensiles, sous le n° D 12, dans le *Catalogue du Musée d'artillerie de Paris*, publié en 1862.

(1) Nous avons signalé, d'après divers vestiges et des objets précédemment recueillis pour le Musée, la présence antique d'une *villa* en cet endroit. *Annales de la Société académique du Puy*, t. XXVIII, p. 109.

pierre, champ situé près la voie romaine dite *Bolène*. M. Rocher, ancien maire de Borne. — Un vase en verre blanc orné d'une rangée de globules bleus et vase en terre cuite à trois pieds. Trouvés dans le sol d'un jardin au village de Collange, commune de Loudes. M. Blanc, du Charrouil, maire de Loudes. — Lampe en terre cuite ornée d'une figure de petit animal. Trouvée aux environs du Puy. M. Daniel Vincens. — Pince de forgeron, découverte avec des vestiges antiques, dans un champ situé au bord de la route du Puy à Clermont (antique *estrade* du Puy en Auvergne), non loin de Nolhac. M. Chouvon, directeur de la Ferme-école. — Vase cinéraire, tarière en fer, lame d'un autre outil, clé, fer à cheval, rondelle en terre cuite, etc. Recueillis dans le sol, près du château de Beaujeu, et donnés par MM. Fage et Rauret, entrepreneurs de travaux de routes. — Moulage d'un vase en bronze et d'une petite strigille. Trouvés par M. Desbos, dans le jardin de son château de Borne. Mlle de Boxberg. — Quatre petits objets en bronze, des environs du Puy. M. L. Boudoin. — Galet basaltique du pays, sculpté en camée et paraissant offrir le portrait d'un personnage historique. Trouvé dans un champ de la commune de Vals, près le Puy. Acquis. — Tête d'une statue de divinité en grès de Blavozy, découverte au village de Vals. M. Aymard. — Deux tronçons de colonne en grès provenant d'un champ situé au bord de l'antique *estrade* du Puy à Solignac, au terroir d'Uffernet, commune de Taulhac, dans un champ où l'on rencontre, sur un large espace, des vestiges de tuiles et poteries romaines, indices d'une *villa* ou *mansio*. Donnés par le même. — Moulages : 1° d'une colonne milliaire au nom de l'empereur Posthume, trouvée à Saint-Jean-de-Nay; 2° d'une inscription lapidaire offrant

en grandes lettres le nom gaulois *Dubnocove* et qui est encastrée dans un mur du baptistère Saint-Jean, au Puy. M. Vinay, maire du Puy (1). — Moulage d'un bas-relief sur pierre, représentant trois personnages. La pierre a été extraite d'un mur de l'église Saint-Georges-l'Agricol, qui offre d'autres débris d'un édifice romain. M. Hector Falcon. — Deux cippes funéraires avec inscriptions provenant du cimetière de Polignac et donnés par M. de Chardon, maire de cette commune.

Objets étrangers. — Une collection de pièces originales et de moulages d'objets gallo-romains en terre cuite, provenant du département de l'Allier: M. Bertrand, membre de la Société, à Moulins. — Vase à couverte blanchâtre, rehaussée de filets orange avec inscription gravée à la pointe, en lettres de forme étrusque, et qui paraît signifier : *vase de Marcus Lartius* (2). Cette poterie contient du blé carbonisé. Elle a été trouvée près de la gare de Clermont (Puy-de-Dôme), et cédée au Musée par M. Grange. — Deux petites coupes en poterie samienne découvertes à Vichy; petite rouelle en bronze trouvée en Auvergne et sifflet cylindrique en os à deux trous, des environs de Lyon. M. Aymard. — Objets divers en bronze recueillis en Auvergne par M. Grange, tels que patère (probablement *scaphium* à l'usage des bains); fibule en forme de rouelle; autre rouelle plus grande, l'une et l'autre du genre de celles savamment décrites par M. de Longpérier fils; deux anses de vases; garniture de fourreau de glaive; bossette de cheval et chaî-

(1) Le moule de la colonne milliaire a été également déposé au Musée par ordre de M. le Maire.

(2) Nous devons cette interprétation au R. P. Fita, de la Compagnie de Jésus.

non de ceinturon. Acquis par la Société.—Moulages : 1° de deux lampes en terre cuite, l'une représentant une divinité (sorte de Mérée), l'autre ornée d'une figure d'éléphant, provenant de collections diverses ; 2° d'une tête de bœuf en bronze, ornement de candélabre ou de meuble trouvé dans le Puy-de-Dôme, 3° d'un petit sanglier provenant de l'Allier. Dons de Mlle de Boxberg. — Moulage d'une statuette et d'un médaillon à sujet bachique. M. Cubizole.

Nous aurions pu établir des rapprochements curieux entre les objets qui viennent d'être énumérés et d'autres recueillis précédemment au Puy, à Espaly, à la Dreyt, à Saint-Germain, Margeaix, Saint-Paulien, etc., mais nous réservons pour le catalogue général ces observations qui révéleront des faits nouveaux relatifs à la géographie gallo-romaine du pays.

Sixième âge. — Gaule franque.

Objets étrangers. — Une collection d'objets divers provenant de deux champs de sépultures explorés l'un dans le département de la Moselle, l'autre dans le département de l'Oise. Il y a des vases en terre cuite, des armes en fer, telles que framée, têtes de lance, scramasaxe, des objets de toilette en bronze : bracelet, fibules, boucles, plaques de ceinturon; quelques-unes de ces pièces montrant des traces d'émail et de damasquinure ; verroteries, telles que grains ou perles de collier, etc. Don de M. Octave Thomas, trésorier payeur général du département (1).

(1) Cette libéralité intéressante a inauguré une collection à peu près nouvelle pour le Musée, qui ne possédait presque rien de l'âge mérovingien ; elle vient

Septième et huitième âges. — Carlovingien et moyen-âge.

Objets recueillis dans la contrée. — Aux collections variées que le moyen-âge avait fournies à notre Musée sont venus s'adjoindre les objets suivants :

Fragment d'une pièce discoïde en os sculpté qui représente un être fantastique. Trouvé près d'Espaly et donné par M. Hippolyte Berard.

Copies coloriées d'anciennes peintures murales de la Cathédrale ; elles aident à compléter les reproductions que la Société avait fait exécuter avant la destruction de ces peintures, survenue par suite de « restaurations » de cette église. M. Hector Falcon. — Feuillets manuscrits sur parchemin : 1° avec très-grande lettre historiée, représentant le martyre de saint Laurent ; 2° d'une bible avec lettres initiales ornées ; 3° de deux antiphonaires contenant des notations musicales ; 4° avec dessin à la plume qui offre un sujet à personnages curieusement costumés à la mode du XVe siècle ; le tout donné par M. Aymard. — Ces spécimens paléographiques joints à un fragment de bulle du pape Léon sur papyrus, qui avait été donné précédemment par M. Mandet, ont commencé une collection que la municipalité a voulu enrichir en faisant déposer dans nos vitrines cinq beaux manuscrits religieux sur parchemin des Xe au XVe siècles, qui se recommandent surtout par l'élégante pureté des écritures et la diversité des ornements enluminés. — M. de Longevialle a fait le dépôt

d'être suivie de l'acquisition d'une suite encore plus nombreuse de semblables pièces dont il sera rendu compte ultérieurement.

d'un fragment de manuscrit sur parchemin des *Grandes Chroniques de France*, qui avait été offert par M. de Becdelièvre, et notre vice-secrétaire, M. Aimé Giron, a donné aussi un curieux livre manuscrit dont il sera parlé plus loin. — Morceau d'une chape en étoffe tissée fil, soie et or, à figures de saints dans des niches. Ce débris de vêtement ecclésiastique n'a conservé que l'image de saint Paul. M. Aymard.

Coffret revêtu extérieurement d'une toile peinte, orné de figures en relief et de garnitures en cuivre doré. Donné par Mme Caroline Robert. — Reliquaire, sorte d'ostensoir en cuivre, dont le pied est antérieur au XVIe siècle. M. Adrien Robert. — Bague en cuivre avec saphir du pays, serti en chaton. Trouvé à Saint-Marcel, près le Puy.

Deux viroles en fer provenant d'une conduite d'eau faite de troncs d'arbres perforés, et qui a été mise au jour dans la prairie du Breuil. — Deux fragments d'un vieux mors de cheval, en fer. Donnés par M. Baudras, maréchal-des-logis à Fay-le-Froid.

Poteries : Petite tirelire trouvée au Puy. La Société. — Deux vases en terre cuite extraits d'une tombe au vieux cimetière de Sanssac. M. Gustave Richond. — Écuelle dont le fond est orné de l'insigne de l'Hôtel-Dieu du Puy. Cette poterie curieuse a été extraite, avec deux coquilles de pèlerin, du sol de l'ancien cimetière du Clausel du Puy. Mme la baronne Oscar de Veyrac. — Vase en terre grise trouvé sous le pavé du chœur de l'ancienne église Saint-Marcel. M. Chevallier-Balme. — Autre vase découvert à Brive. M. Descours-Pérussel. — Fragment d'une poterie vernissée avec l'inscription en lettres gothiques : B. CASIL-LEO.... trouvé aussi à Brive. M. Hector Falcon. — Les

fouilles faites dans les rues du Puy ont fourni également quelques morceaux de poteries du moyen-âge qui ont mérité d'être conservés.

Cinq chapiteaux sculptés sur pierre, trouvés au Puy. MM. Gatillon et Régis Falcon. — Deux chapiteaux en granite à sujets historiés provenant d'une ancienne église d'Arzon. M. Liogier de Sereys, maire de Chomelix. — Fragment d'une inscription sur marbre provenant de l'ancien couvent de Saint-Pierre-le-Monastier du Puy; autre inscription complète *(obit)* avec croix sculptée sur pierre, recueilli au même lieu (1); petit chapiteau; fragment d'une croix en pierre trachytique avec écu aux armes de l'évêché, trouvée à Estrouilhas. Le tout donné par M. Aymard. — Console de style gothique. M. l'abbé Pradier. — Colonnette de cheminée. Les Dames religieuses de Saint-Joseph, au Puy.

Objets étrangers. — Moulage d'une ancienne crosse épiscopale ou abbatiale. M. Aymard.

Neuvième âge. — Renaissance.

Le Musée possédait précédemment, entre autres pièces intéressantes de cet âge de rénovation artistique, de grands et beaux médaillons en marbre blanc offrant des têtes d'empereurs romains et donnés par M. de Ribains, ainsi que des médaillons-portraits, d'un style remarquable, du roi François Ier et de la reine Éléonore, sculptés sur bois et donnés par M. de Brive père, sans parler d'un vase

(1) Voyez l'interprétation que nous en avons donnée dans les *Annales* de la Société, 1867, t. XXVII, p. 386.

en marbre offrant le portrait du roi Louis XII, des meubles et boiseries également sculptés avec art, etc. Les collections se sont accrues par les objets suivants :

Battant d'une grande porte d'armoire à panneaux élégamment ornés de sculptures sur les deux côtés; provenant de l'hôtel de M. Louis Balme, au Puy, rue Saunerie, et donné par lui. — Grand et long panneau sculpté en forme de frise, avec deux bustes de personnages et ornements divers montrant la transition du style gothique à celui de la renaissance, trouvé à Taulhac. M. Hector Falcon. — Fragment d'un bas-relief sur bois peint représentant la scène des rois mages. M. Chanial, maire de Cayres. — Moulage d'une figure d'aigle, relevé sur une boiserie. Mlle de Boxberg. — Panneau épais en bois, creusé de quatre-vingts cavités rondes, ou moules de sceaux à fleurs de lis et monogrammes, trouvé au Puy. M. Aymard.

Morceaux d'une peinture sur bois représentant deux religieux. Le même.

Copie, par Mlle de Boxberg, d'une peinture du XVIe siècle, représentant le château d'Espaly aujourd'hui détruit, et décorant un des petits panneaux de revêtement de la paroi des murs dans une chambre du château de la Rochelambert.

Très-beau registre terrier manuscrit avec de nombreux dessins à la plume, fait en faveur du seigneur de Saint-Vidal, pour sa seigneurie du Villar. Don de M. Aimé Giron.

Sceaux pendants en plomb : 1° d'une bulle de Pape. M. Aymard; — 2° d'un particulier. Celui-ci offre d'un côté un monogramme, de l'autre un écu à l'aigle au vol éployé, rappelant à quelques égards la représentation de l'insigne

du Puy vers la fin du XVIe siècle. Il a été déterré à Lyon, au bord de la Saône, et donné par M. Isidore Hedde. — De nombreuses offrandes de sceaux (matrices et empreintes) viennent aussi de nous être faites et nous avons dû en former une collection spéciale. Il en sera question plus loin.

Armes : Casque en fer ayant fait partie de l'ancien arsenal de Montferrand (Puy-de-Dôme); un pierrier; une bombarde et une couleuvrine aussi en fer provenant du château de Tournoël, près de Riom. Acquis par la Mairie et la Société. — Un gros boulet en fonte de fer, trouvé au Puy. M. Polydore Fabre (1). — Quatre boulets en pierre, provenant de Polignac. M. de Chardon, maire. — Partie postérieure d'une cuirasse. M. L. Boudoin. — Hallebarde. M. Lascombe. — Fer de hallebarde. La Société.

Mortiers pharmaceutiques : L'un en fonte avec divers ornements en relief, acquis au Puy; l'autre, moulage d'un mortier conservé au château de la Rochelambert et portant les noms de CHARLES DE LA ROCHE, qui en fixent la date au XVIe siècle. Reproduction très-habile par Mlle de Boxberg.

Plaque de cheminée dite *Bretagne*, en fonte de fer, représentant en relief le sujet de la *Samaritaine* avec une légende allemande mentionnant le don de cette pièce par une dame à un ami, dont la famille est figurée au second plan, avec détails d'architecture. Cession par M. Hector Falcon.

(1) Ces sortes de boulets donnent l'idée des fortes pièces d'artillerie que les guerres de religion avaient mis en usage dans notre pays. Le Musée s'est encore enrichi en 1869, par les soins de M. le Maire, d'un semblable projectile, le plus gros qu'on ait recueilli jusqu'à présent et qui a été trouvé dans la cave de la maison du sieur André Soulier, sur le rocher d'Espaly.

Dixième âge. — Temps modernes.
(XVII° au XIX° siècles.)

Boiseries et meubles : Deux fragments de boiseries sculptées provenant d'une église. M. Jacques Gibert. — Deux modèles taillés en bois, d'un hôtel-de-ville. Acquis au Puy. — Deux chaises anciennes. MM. Charles Balme et L. Boudoin. — Deux petites consoles en bois sculpté, provenant de la cathédrale de Clermont. La Société. — Coffret ou petit bahut orné de dessins naïvement sculptés, du genre de ceux naguères usités dans nos campagnes, sous le nom d'*escrin*, pour recevoir des objets de parure féminine. La Société.

Poteries : Grand vase en terre noirâtre vernissée, avec ornements en relief, figurant des cordons tressés. M. Camille Robert. — Vase en terre brune, orné de fleurons jaunes. Mlle Rogues-Pons.

Porcelaines et faïences : Collection de plus de cent pièces, produits de fabriques diverses : Nevers, Rouen, Marseille, Moustier, Chantilly, etc., objets d'usages, de formes et d'ornements variés dont le catalogue général donnera les descriptions détaillées. Il suffira d'annoncer que la collection déjà nombreuse, bien qu'elle soit presque entièrement de création récente, contient plusieurs pièces de choix, entre autres un fort beau plat en porcelaine de Chine, quelques faïences de style italien; une assiette, un plat oblong ainsi qu'une petite aiguière de Bernard Palissy, cette dernière pièce due à la générosité de M. Gaston Giron, et plusieurs spécimens rappelant une fabrique locale qui avait été établie à Orzilhac, commune de Coubon, par M. Lesbermes, à qui

les États du Velay avaient accordé, en 1783, une subvention de 600 livres et dont les produits paraissent avoir justifié cet encouragement. On en trouve la preuve dans un rapport du jury d'examen départemental du 12 fructidor an X, au sujet d'une remarquable soupière que M. Lashermes envoya à l'Exposition générale de l'industrie française (document conservé aux arch. départ., liasse 12, M. 1.). La collection offre également des porcelaines élégamment ornées et provenant d'une fabrique que Jean-François-Aimé Faure, natif du Puy, avait créée en 1804 à Chantilly, près Paris. — Les donateurs de cette nouvelle et intéressante collection sont : Mme veuve Beaugier-Lashermes, Mlle de Boxberg, MMmes Bruschet-Chouvy, veuve Delaigue, veuve Charles Dubois, veuve Dubois-Dessaigne, Mlle Dugonne, Mme Catherine Enjalric, les Dames religieuses de la Visitation, les Dames religieuses de Saint-Georges-l'Agricol, MMmes veuve Richond des Brus, veuve Robert-Faure, Caroline Robert, Mlle Rogues-Pons et Mme Aymard, ainsi que MM. Joachim Abougit, sculpteur; Achard-Fournel, propriétaire; Édouard Alix, Assézat père, ancien adjoint à la mairie du Puy; Louis Balme, avocat; Hippolyte Berard et Bereaud, sculpteurs; Gratien Bonnet-Giron; de Bonneville; Boulanger, ancien président du tribunal de commerce; Louis Boudoin, négociant; Braud, président du tribunal de commerce du Puy; Albert de Brive, président de la Société; Cavard-Urbe, administrateur des hospices; Fabre, antiquaire à Clermont; César Falcon, conseiller municipal; Hector Falcon, fabricant de dentelles; Aimé Giron, vice-secrétaire de la Société; Grobon, percepteur; Guillemot, bibliothécaire de la ville; Isidore Hedde, docteur Langlois, Laroulle, conseiller général; Ferdinand Marcet, ancien

négociant; Alcide Mauras, avocat; l'abbé Messe, aumônier du lycée; l'abbé Payrard, vicaire; Ernest Richond, propriétaire; Adrien Robert, percepteur; Camille Robert, graveur; Rhullier-Plantin, conseiller municipal; Sabatier, photographe; Henri Souteyran, orfèvre; Emile Tuja, Jean-Mathieu Truchet, Eugène Vallat, négociant; Théodore Varenne, conseiller municipal; Vergezac. — Quelques objets, en outre, ont été acquis par la Société.

Verrerie : Collection composée déjà de plusieurs pièces parmi lesquelles on remarque cinq verres dont deux, ornés de ciselures, paraissent être de fabrication vénitienne, donnés par M. Albert de Brive, et des produits de l'une des fabriques existant autrefois dans la région de la Margeride, en particulier à Chamblard, près Saugues (Haute-Loire). Ceux-ci ont été offerts par MM. Théodore Varenne, Émile Tuja, Boulanger-Rhullier, de Labretoigne et Jérôme Laurent. La Société a fait l'acquisition d'autres pièces telles qu'une tasse en verre opale et une plaque en verre ciselé encadrant une vieille estampe.

Horlogerie : Cadran en cuivre ciselé d'une horloge style Louis XIV. M. H. Badoz, horloger. — Monture d'une petite pendule en verre ciselé. M. Grobon. — Mouvement d'une montre avec cadran en argent ciselé. M. Gratien Bonnet-Giron. — La boîte en cuivre, également ciselée, de la même montre. M. Aymard.

Serrurerie : Une collection composée d'un certain nombre de pièces romanes, gothiques, renaissance, etc., existait déjà au Musée. Elle s'est accrue de celles qui suivent et qui sont des 9e et 10e âges :

Bordure d'imposte ouvrée à jour provenant d'une maison du XVIe siècle, de la rue Grangevieille, au Puy;

fragment d'une serrure de bahut; croix découpée en fer, fleurdelisée. Le tout donné par M. Peghaire, serrurier au Puy. — Porte-cierge pascal orné des attributs de la Passion. M. l'abbé Faugier, curé de Fay-le-Froid. — Fleur de lis en fer trouvée à Polignac. M. Grobon, percepteur. — Clef trouvée à Tiranges. M. Hector Falcon. — Autre clef apportée du Dauphiné. M. Mathieu, conseiller général. — Serrure à cinq pènes et sa clef. Acquises par la Société. — Trousse de vieilles clefs trouvées au château de Chalencon. M. l'abbé Payrard. — Deux clefs provenant du château do Villard, près Saint-Germain. Un anonyme. — Deux cadenas en fer ciselé avec estampilles du fabricant. Mlle Rogues-Pons.—Poignées en forme de marteau, provenant de portes d'armoire. M. Camille Robert. — Clou-vis à tête ouvrée. M. Michel, officier retraité.

Fers et aciers divers : Grand gaufrier en fer. M. Aymard. — Deux fragments de filière en acier ayant fait partie de l'outillage de fabriques d'épingles au Puy. M. Joseph Rabany. — Marteau en fer ciselé. M. Escomel, professeur de dessins industriels. — Vieille crémaillère de forme curieuse et provenant d'un fort seigneurial à Vals, près le Puy. M. L. Boudoin. — Fourchette en fer. M. Fabre, antiquaire à Clermont. — Mouchettes en acier poli et ciselé, de fabrication anglaise. Mme veuve Dubois-Dessaigne. — Nombreuses boucles de chaussures et autres en acier orné. Mlle Rogues-Pons et Mme Charles Dubois.

Fonderie : Petit mortier rehaussé de sujets décoratifs. La Société. — Clochette avec l'inscription gothique : *Vox Domini sonnat*. M. Toussaint Gerbier, serrurier. — Clochette avec ornements, les initiales P. B. V. et la date 1643. La Société. — Grelots et clochette des fabriques du

Puy, dont un grelot de grand module avec les estampilles des fabricants *Pierre Allirand*, *Dubois-Robert*, *Dubois neveu*. Donateurs : MM. L. Boudoin, Hector Falcon, Mme Charles Dubois et la Société. — Deux empreintes de matrices d'estampilles, de fondeur, au nom de *Jacques Guillaume*, du Puy. 1732. — Médaillon à figures en relief, semblable à l'un des sujets souvent figurés sur les mortiers; trouvé au Puy. M. Hector Falcon.

Cuivres : Petite fontaine en cuivre avec ornements exécutés en repoussé et pommeau d'un bâton de confrérie ou de corporation. La Société. — Plaque de bénitier, même système de décoration. M. Raveyre-Boyer. — Lanterne à ciselures, provenant du couvent des Clarisses du Puy. Mlle Rogues-Pons. — Plaque ornée ayant servi à la décoration d'un meuble. M. Beraud. — Matrice d'une estampille d'industrie. M. Aymard. — Moulage d'une plaque-matrice, avec ornements symboliques, destinée à produire des empreintes; reproduction par Mlle de Boxberg, d'après une pièce trouvée au Puy et communiquée par M. Hector Falcon. — Fleuron de selle, orné pour poitrail. M. A. Bonon, sellier. — Ornements de poitrail, figurant un croissant avec figure. MM. Fraissenon curé de Tiranges et Pierre Beraud, sellier. — Deux petites plaques ou œillères de cheval. Acquises par la Société. — Vingt-six disques, ornements de brides de mulets, avec inscriptions et autres décors burinés; la plupart ont été acquis au Monastier par l'obligeante entremise de M. Malzieu, secrétaire de la mairie de cette ville. Deux donnés par M. L. Paul, juge au tribunal civil du Puy; deux autres par M. Aymard. Le Musée en avait déjà un certain nombre dont plusieurs portent le nom de la ville du Puy, lieu principal

de fabrication de ces curieuses pièces de harnachement (1). — Grand bouton ciselé, jadis émaillé aux armes de la ville du Puy. M. Aymard. — Boutons diversement ouvragés. MM. Chassaing, Falcon et Aymard. — Plaquette en cuivre avec lettres gravées. M. Michel, officier retraité. — Châtelaines et agrafes de suspension ciselées et dorées. MM. Joseph Delcros, César Falcon, la Société. — L'image de Notre-Dame du Puy, repoussée sur plaquette. M. L. Boudoin. — Autre plaquette armoriée. M. Aymard.

Sceaux : Par exception au classement adopté dans cette partie de notre liste, nous indiquons ici, comme nous l'avons fait pour la serrurerie, tous les sceaux du moyen-âge, renaissance et modernes, qui ont accru la série de ceux qu'avait déjà le Musée, et auxquels on joindra les deux sceaux en plomb précédemment mentionnés au 9e âge. On a donné des matrices et quelques sceaux pendants et plaqués et, à l'aide d'autres matrices qu'on a bien voulu nous communiquer, des empreintes ont été relevées. Les matrices sont celles de la sénéchaussée du Puy, de l'équivalent du Velay et Gévaudan, de l'abbé Melchior de Polignac, d'un autre prélat, d'une sorte de confrérie religieuse, d'une ancienne famille et de l'administration départementale. Donateurs : MM. Demonts, préfet du département; Descours, Aimé Giron, l'abbé Brun, curé du Monteil; l'abbé Fraissenon, curé de Tiranges; Jérôme Laurent, Adrien Robert et Aymard. — Un moulage de matrice pour confrérie, fait par Mlle de Boxberg. — Les sceaux pendants et plaqués sont royaux ou provien-

(1) Voir notre communication à ce sujet. *Annales* de la Société, 1868, t. XXVIII, p. 291.

nent d'universités enseignantes, du chapitre cathédral du Puy, d'institutions religieuses, de familles, etc. Donateurs : M. l'abbé Payrard, M. Hector Falcon, M[lle] Rogues-Pons, M. Aymard. Les empreintes fournissent des spécimens pour presque toutes les divisions du classement : gouvernement, Languedoc, Velay, département, villes, communes, industries, affaires militaires, institutions religieuses, familles. Certains exemplaires signalent des particularités qui éclaircissent les documents de l'histoire locale; beaucoup intéressent les anciennes familles du pays, dont plusieurs comptent des personnages historiques représentés aussi par leurs sceaux; d'autres éclairent l'histoire du blason, des corporations et établissements divers. Un sceau récemment découvert par M. H. Falcon a même révélé une institution dite le *Chapitre Saint-Gilles du Puy*, dont jusqu'à ce jour aucun texte n'avait indiqué l'existence dans notre ville. Un autre a fait connaître la corporation des maîtres chirurgiens du Puy. Donateurs : MM. Vinay, maire du Puy; Hector Falcon (110 empreintes des matrices de sa collection) et MM. Ch. Calemard de la Fayette, L. Balme, Aimé Giron, Arthur et Louis Gueyffier, Léon de La Bâtie, Laroulle, Paul Le Blanc, Émile Maurin; MM. les abbés Alirol, secrétaire de l'évêché du Puy; Mouret, Payrard, Mialhe, Pradier, de l'Estang; MM. le marquis de Châteauneuf, baron de Veyrac, ancien maire du Puy; baron Jules de Vinols, conseiller général; baron Reynaud, vice-président du tribunal civil du Puy; de Surrel, Hippolyte Lashermes, Adrien Badiou, Louis Paul, juge au tribunal civil du Puy; Liogier de Sereys, Ernest de Choumouroux, maire d'Yssingeaux; Régis Falcon, Pétrus Laurent, Justin du Garay, le recteur de la confrérie des Pénitents

du Puy; les Dames religieuses dominicaines dites *de la Mère Agnès*, les Dames religieuses de la Visitation, M[me] la baronne Oscar de Veyrac et MM. Charles Balme, Boyer, notaire à St-Jean-de-Nay; Porral-Sabarot, de Morgues, Régis Falcon, Isidore Hedde, de Chaumeils, de Laroque, Pelauze, de Malaval, Albert Bertrand, Aimé Lacombe et Aymard.

Orfévrerie : Tableau sur cuivre (de l'ère républicaine) portant les noms et « insculpations des poinçons des fabricants d'ouvrages d'or et d'argent du département de la Haute-Loire. » Déposé par M. le Préfet.

Etains et plombs : La fabrication de vases et autres objets en étain, comme plusieurs autres industries aujourd'hui éteintes, a prospéré au Puy pendant un certain nombre d'années, et il sera intéressant d'en retracer l'histoire, sinon à l'aide des textes, qui sont encore rares et insuffisants, au moins par la collection de pièces portant les noms et estampilles des *potiers d'étain*. A cet égard, plusieurs de nos concitoyens ont encore répondu à notre appel, et grâce aux libéralités de MM. L. Boudoin, Hector Falcon, Grobon, B. Champagnac, L. Balme, M[lle] Rogues-Pons et la Société, le Musée a déjà une suite intéressante de ces objets estampillés aux armes de la ville du Puy, à l'image de Notre-Dame du Puy, etc.; plusieurs portant principalement les noms de trois *Dulac (Balthazard*, *Jean-Laurent* et *André)* et de *Jean Rousset*, tous natifs de notre ville et y ayant exercé leur industrie. Nous devons surtout aux cessions faites par M. Boudoin un beau plat aux armes et chiffre d'une ancienne famille et orné de riches ciselures, et par M. Falcon douze pièces, les unes avec armoiries probablement locales, d'autres avec marques de fabrique. La Société a acquis aussi quelques-uns de ces objets, et j'ai été heureux de

joindre mon offrande à celles de mes concitoyens. — Un crucifix en plomb a été donné par M. Hipp. Berard.

Tapisseries : Cette collection, déjà entreprise, ne comptait que peu de spécimens. Elle s'est enrichie récemment d'une grande tenture d'Aubusson, du genre de celles dites *à verdure*, par la générosité de M. Treveys, propriétaire au Puy. — MM. L. Boudoin et Hector Falcon ont effectué une longue et pénible excursion pour procurer au Musée l'obtention, à un prix très-modique, d'une autre tapisserie qui paraît figurer le mariage du roi Louis XIII. — Nous savons aussi que la Mairie du Puy est en voie d'acquérir une belle suite de tentures des XVI[e] et XVII[e] siècles (1).

Tissus divers : Broderie en soie et fils d'or représentant les armes de la ville du Puy, et ayant servi d'insigne consulaire. M. Louis Balme. — Petit soulier en étoffe tissée de fils d'argent, sorte d'amulette, qui a été trouvé dans la fondation d'un mur de maison, au Puy, rue Pouzarot. M. Ranchet, maître maçon. — Bonnet ou mitre faite de pièces d'étoffes tissées de fils de soie et or et provenant du vêtement d'une statue de saint. M[me] Caroline Robert. — Petite boîte revêtue d'un tissu historié à fils d'argent. Acquise par la Société.

Ouvrages en paille : M. Hector Falcon a fourni les premiers éléments d'une collection des produits de cette industrie, dont le siége principal paraît avoir été dans certains couvents, surtout dans celui de la Chartreuse de

(1) Depuis la lecture du présent rapport cette précieuse acquisition a été faite, et il en a été rendu compte à l'une des séances de la Société. Ajoutons que, dans le courant de 1869, il a été fait d'autres dons qui seront mentionnés au prochain volume des *Annales*.

Brive. Nous possédons déjà une quinzaine d'objets. Ce sont des coffrets, boîtes, étuis, portefeuilles, tableaux à sujets religieux, cadres et une élégante aumônière ayant appartenu au consul Lambert. Les autres donateurs sont : Mme Caroline Robert, Mlle Martel, M. Émile Tuja et M. Aymard. Une pièce acquise par la Société.

Imprimerie : Dix bois gravés, ayant servi à différentes œuvres typographiques, ont encore été donnés par M. Marchessou, imprimeur, qui, avec d'autres de ses collègues, avait contribué précédemment à la formation d'une collection de semblables objets. — Fragment d'un bois xylographique représentant la Sainte-Trinité, avec la signature C. M. Donné par M. Ranchet, maître maçon. — Cette collection n'intéresse pas seulement la typographie, elle fournit également un curieux sujet d'études dans les sujets figurés qui offrent des motifs religieux, politiques, civils, etc. L'histoire de l'imprimerie tend à se compléter dans la même vitrine par des spécimens de livres anciens ornés de vignettes, en particulier deux missels du Puy, imprimés en 1511 et 1543, et le *Tractatus de bello Gallico*, par Vincent Cigault, juge de Brioude, publié en 1513. Ces ouvrages, appartenant à la ville, ont été placés dans la collection, à titre de curiosités archéologiques, par les ordres de M. le Maire.

Enseignement : Collection commencée à l'aide de deux anciennes thèses décorées de belles gravures et provenant de familles locales. — Les offrandes récentes sont : une semblable thèse. M. L. Balme. — Une gravure donnée pour prix en l'an X par l'école centrale du département et authentiquée par les signatures officielles. M. Émile Giraud. — Dessin aux trois crayons attribué à Giriat, professeur

de dessin, et estampillé du sceau de l'école. Acquis par la Société.

Musique : La collection de musique, peu nombreuse jusqu'à ce jour, s'est accrue d'un instrument assez rare, une sorte de psaltérion en bois peint et orné de vignettes en papier découpé. M. Aymard. — M. Chabanes, président de l'Orphéon du Velay, a donné un violon de forme peu usitée.

Franc-maçonnerie : Il s'agit d'une collection nouvellement organisée. Sans exclure les objets étrangers, elle aura pour but principal la recherche des pièces de tous genres se rattachant à l'histoire des loges qui ont existé dans le pays. Sous ce rapport les dons rappellent au moins trois de ces Sociétés, dont deux de la ville du Puy. A la première se rapportent : 1° un parchemin richement orné de gravures contenant l'acte original de fondation de cette loge, du 17 janvier 1771, acte émanant de l'Orient de Lyon ; 2° un livret imprimé donnant la liste des dignitaires et membres de la même Société dite la T.·. R.·. L.·. de *Saint-Jean* constituée à l'O.·. (Orient) du Puy, sous le titre de la *Parfaite Union*, en 1802 ; liste pour 1807. Dons de M. Eugène Vallat. — A la deuxième sont attribués : 1° un tableau imprimé des dignitaires et membres de la loge de la *Parfaite Sincérité* constituée à l'O.·. du Puy, en 1804 ; liste pour 1810, offerte par M. Hector Falcon ; 2° un brevet de réception et insigne, donnés par M. Aimé Giron. — Nous devons aussi à M. H. Falcon l'empreinte d'un sceau en plomb avec emblèmes et la légende : ÉTROITE UNION .·. ORIENT DU MONASTIER, pièce qui indique également une loge d'une ville du département. — M. Falcon a offert également un insigne

en cuivre doré. — Quant aux loges étrangères, elles ont fourni : 1° deux brevets, l'un de 1803, l'autre de 1809 pour notre compatriote Chambarlhac, général de division ; ce dernier acte le nommant prince rose-croix. M. L. Gueyffier; 2° une empreinte en plomb du sceau d'une loge de la ville de la Charité. M. Aimé Giron ; 3° un jeton en cuivre de la loge de Saint-Eugène, Orient de Paris (1805). M. l'abbé Payrard ; 4° brevet et insigne émanant d'une loge de Marseille, en 1771. Mme Caroline Robert ; 5° un jeton d'une loge de Saint-Étienne (Loire). M. l'abbé Pradier ; 6° insignes divers. M. L. Gueyffier.

Cartes à jouer : Collection déjà intéressante par la variété des tarots, cartes françaises et étrangères et d'époques successives, précédemment réunies dans l'une de nos vitrines et qu'ont voulu accroître MM. Félix Gory, Chevallier-Balme, Camille Robert, l'abbé Pradier, Joseph Dance, Chautard, H. Falcon, Mme Caroline Robert et Mlle Rogues-Pons. Grâce à ces nouvelles acquisitions, nous savons que la ville du Puy n'a pas été étrangère à la fabrication de ces cartes, principalement d'après deux planches en bois gravées en taille d'épargne et dont les inscriptions apprennent que ces bois avaient servi à l'impression de papiers d'enveloppes de cartes faites au Puy par David Gory, cartier.

Ustensiles à tabac : Collection précédemment commencée par des râpes en ivoire, en bois sculptés et en acier ciselé, boîtes ou tabatières, etc., accrue par les objets suivants :

Grande râpe en bois élégamment ornée de sculptures avec la date 1724. M. Aymard. — Râpe en ivoire sculpté. La Société. — Boîte avec râpe, le tout en fer, spécimen

assez rare de la transition des râpes primitives aux boîtes. M. L. Boudoin. — Tabatière en ivoire avec portrait peint à l'intérieur. La Société. — Boîte à tabac d'Espagne, ayant appartenu à M. Raymond Laurençon, ancien prieur du couvent du Chambon en Combrailles. Mme Aug. Peghoux, de Clermont.

Objets divers : Lettre autographe du roi Henri III à François Miron, donnée par M. Albert de Brive.—Écusson en carton repoussé et peint aux armes de la ville du Puy, provenant d'un tableau consulaire. M. L. Paul, juge.—Copies à l'aquarelle de cinq écussons armoriés de consuls du Puy, qui avaient été peints sur le cadre d'un tableau de l'église de Saint-François-Régis et qu'une restauration récente a fait disparaître. Le même. — Targe de procession en carton, aux armes du Puy. M. Régis Falcon. — Cassette ou tirelire en bois avec plaque de cuivre ciselée aux armes de la même ville et les initiales B. B. M. Aymard. — Lître funèbre armorié sur carton. Le même. — Coffret revêtu extérieurement de cuir à ornements gaufrés et dorés. M. Bergounhoux, ancien négociant. — Étui de voyage à compartiments et coquille marine ornée de riches gravures, provenant de Charles-Antoine Guillet, natif du Puy, ancien consul au Maroc. — Trois éventails de mariage, des ans 1790, 1807 et 1832, reproduisant dans leurs motifs de décoration le goût particulier à chacune de ces trois époques. Mmes veuve Robert-Faure et Caroline Robert. — Moulage d'un pied de coupe fondu et ciselé sur cuivre. M. Alcide Mauras. — Un bijou, en forme d'épingle, insigne traditionnel d'une certaine corporation qui paraît avoir existé au Puy, à l'imitation de celle des *Cornutelli* d'Italie. Déposé par un anonyme. — Plaquette ovale en verre avec sujet

religieux peint. M. Cubizole. — Quatorze figurines de saints en terre cuite et peintes, ayant fait partie d'une combinaison d'oratoire, et figures en carton peint d'un christ et deux saintes femmes, provenant d'un tableau analogue; enseigne de pèlerinage en plomb, trouvée à Tiranges. Le tout offert par M. H. Falcon. — Christ en bois. La Société. — Enseigne en plomb du pèlerinage de Notre-Dame du Puy. M. Langlois. — Deux autres variétés d'enseignes du même pèlerinage. M. Aimé Giron. — Reproductions en plomb de deux variétés de semblables enseignes, faites d'après d'anciens moules. M. Aymard. — Plaquette en galvanoplastie d'un petit bas-relief. M. Abougit, sculpteur. — Deux œillères de cheval, en cuir. Mme Porral-Sabarot. — Fouet breton pour la conduite des mulets. M. Hippolyte Chaussende. — Deux pipes ornées de figures grotesques, fabriquées avec l'argile de Brive. M. Vallat. – Deux vases, essais de fabrication en terre de Malaval et de la Besseyre, commune du Monastier et échantillon de terre rouge fine de Malaval, propre à la confection des meilleures poteries. M. Laroulle. — Imitation de petit vase étrusque. M. Albert Dumontat.

Bronzes artistiques : Mme veuve Crozatier a bien voulu envoyer un fort beau buste de notre éminent bienfaiteur Crozatier, ainsi que le modèle également en bronze de la sainte Vierge qu'il avait exécuté pour le reproduire sur le rocher de Corneille.

Modèle d'un buste de femme, très-habilement traité par M. Badiou de la Tronchère.

Étude en plâtre d'une statue du célèbre sculpteur Julien, par M. Jules Balme.

Plan en relief des environs du Puy : Œuvre artistique

et précieuse exécutée par M. Hippolyte Malègue, avec l'aide de M. Micciolo. Donné par M. Malègue.

Modèle en plâtre de la poignée de grande épée offerte par la ville de Lyon au maréchal de Castellane. Exécutée et donnée par M. Cubizole.

Médailles et monnaies : Petit bronze gaulois, type arverne, trouvé à Bouzit, commune de Vals. M. Ad. Bonhomme. — Diverses médailles romaines trouvées au Puy, dans le sol du jardin public, et dans les rues Pannessac, Chaussade, Chèvrerie, Rochetaillade, Saint-Georges, etc. Déposées par les agents des travaux communaux. — Moyen bronze de l'empereur Néron trouvé dans les travaux du chemin de fer, près du cimetière des Carmes. M. l'abbé Payrard. — Moyen bronze trouvé dans le clos de la Chartreuse de Brive. — Petits bronzes de Constantin recueillis l'un à Borne, l'autre dans le terroir de Pisse-Vieille, près Espaly. MM. Desbos et Escomel. — Un denier carlovingien, argent, avec deux anneaux qui le reliaient à d'autres pièces formant collier. Trouvé en Espagne dans le même trésor qui a fourni les deniers d'argent du roi Raoul, frappés au Puy et que possède le Musée. MM. Rollin et Feuardent, de Paris. — Six médailles romaines trouvées à Saint-Paulien. M. Chassaing. — Denier de billon de *Trebonianus Gallus* trouvé près de Craponne. M. Ad. Callot. — Monnaies françaises, argent, telles que gros tournois et doubles parisis aux types de Philippe-le-Bel, Philippe-le-Long, Philippe VI de Valois, trouvées à Monistrol-sur-Loire. M. Ad. Callot. — Quart d'écu du roi Henri II. M. de Mars. — Quatre monnaies du moyen-âge. M. Chassaing. — Pièce d'argent du roi Louis XIV. M. Félix Bernard, de Vals, près le Puy. — Denier et obole du Puy. MM. l'abbé Payrard et P. Cor-

nut. — Médaille en bronze des Grands-Jours de 1665 et 1666. M. Paul Le Blanc. — Monnaie de 5 sols du siége de Mayence, en 1793. M. Ferd. Marcet. — Médaille commémorative de l'entrée du duc d'Angoulême à Bordeaux, en 1814. M. Amable Bellœuf. — Médaille des Bénédictins. La Société. — Modèle en soufre d'une médaille projetée pour l'érection de la statue de Notre-Dame de France au Puy. M. Gauthier, archiviste de la préfecture de Lyon. — Moulage de la médaille commémorative de l'édification du nouveau Musée. M. Martin, architecte. — Cliché d'une médaille frappée en mémoire de Victorin Delanneau, ancien directeur de l'institution Sainte-Barbe. M. Cubizole. — Trois assignats de Blesle, Brioude et la Chaise-Dieu, donnés par M. Bouillet, de Clermont. — Deux autres de Blesle et Brioude, acquis par la Société.

Poids en cuivre du *noble à la rose* aux armes de la ville de Paris, trouvé dans les travaux du chemin de fer, près de Langogne. M. Hippolyte Malègue.

Photographies de monuments : Sept belles épreuves de la Cathédrale du Puy, des châteaux de Polignac et de la Rochelambert, rocher et église Saint-Michel, église Saint-Clair d'Aiguilhe, et une vue du nouveau Musée. M. Sabatier, photographe au Puy. — Deux épreuves des vues de la ville, prises du balcon du Musée. M. Desfosses, ingénieur.

Ethnographie : Neuf miniatures peintes sur papier de riz et une monnaie de cuivre apportées de Chine par M. Tourette, maréchal-des-logis au 6e dragons. Mme Bruschet-Chouvy. — Autre monnaie chinoise en cuivre. M. Escomel. — Fragments de nid d'hirondelle salangane, de Chine. Mme Descours. — Vase en porcelaine de Chine. M. de Bonneville. — Vase à fleurs en terre cuite représen-

tant un buffle portant son conducteur. Apporté de Chine par M. Isidore Hedde. — Quatre morceaux d'étoffes en crêpe gaufré, peintes, de fabrication japonaise, représentant des scènes d'un même sujet historique. Apportés du Japon par M. le capitaine au long cours Ducassou et donnés par M. P.-Ludow Vigé. — Deux épreuves photographiques de vues des mosquées du Caire (Égypte). Le même. — Ancien éperon arabe. M. Adrien Robert. — Écritoire en poterie peinte, envoyée d'Afrique. Mlle Rogues-Pons. — Pipe de même provenance. M. Henri Souteyran. — Objet de parure formé de croissants et de monnaies arabes en cuivre. Acquis par la Société. — Fragment d'une brique émaillée *(azulējes)* de l'Alcazar de Tolède. M. Aimé Giron. — Couteau-poignard espagnol. La Société. — Biscaïen autrichien pris sur le champ de bataille de Solférino. M. Léon Giron.

MUSÉE DES DENTELLES

Ce musée, dont la création, sous les auspices de la Société et de la ville, est due, comme on sait, à l'entière initiative et aux libéralités de notre regretté confrère, Théodore Falcon (1), est installé dans une galerie spéciale qu'ornent de belles vitrines acquises par la municipalité après l'Exposition universelle, où la plupart avaient servi à contenir l'assortiment des dentelles de la Haute-Loire.

(1) Il convient de rappeler que Falcon avait généreusement fait construire de son vivant, et à ses frais, une galerie du Musée pour recevoir des collections de dentelles. La reconstruction du Musée a permis de leur affecter une autre salle plus spacieuse et qui satisfait mieux aux vues du donateur. Voy. dans les *Ann.* de la Société : *Lettre à M. le Président de la Société,* 1852, t. XVII, p. 351.

L'une de ces vitrines, placée au centre de la salle, renferme, comme dans un grand écrin, les plus rares bijoux de la collection Falcon, à savoir : un choix de vieilles et précieuses dentelles, françaises et étrangères, qui sont classées avec goût, suivant leurs provenances.

Les étagères, closes également par de grandes glaces qui décorent le pourtour de la salle, vont recevoir, au moyen d'aménagements dont la Société fait libéralement les frais, beaucoup d'autres dentelles et tout ce qui se rattache de près ou de loin à cette riche industrie de notre pays.

En attendant, on a placé dans celles que les travaux d'installation laissent libres, un certain nombre de ces dentelles locales et une suite assez notable de carnets d'échantillons et de cartons dessinés et piqués, ayant appartenu à différentes maisons de commerce de notre ville.

Ces collections, que Théodore Falcon avait formées et qu'il destinait au Musée, y ont été, suivant ses désirs, pieusement déposées par sa famille. Deux de ses frères, MM. César et Hector Falcon, spécialement chargés de la conservation de ce trésor industriel et artistique, consacrent aussi leurs soins à le compléter. C'est ainsi qu'après avoir mis dans l'une des vitrines le grand modèle des dessins de dentelles de la bannière orphéonique du Velay dont ils étaient les auteurs et qui, après un concours, avait été adopté pour cette œuvre, ils ont conçu le projet de réunir tous les objets d'outillage de la manufacture, et les matières textiles qu'elle emploie tour-à-tour suivant les caprices de la mode, telles que lin, soie, laine, coton, fils d'or, d'argent, de cuivre et même crins et pailles, jais, perles, etc. Ces deux collections seront faciles à organiser. Une troi-

sième, qui exige plus de temps, appelait immédiatement leur attention. Il s'agissait de recueillir les éléments d'une bibliothèque de livres et archives, c'est-à-dire des documents de tous genres imprimés ou manuscrits, se rattachant à l'industrie dentellière. C'était un des vœux intelligents de notre ami Théodore Falcon, qui nous en avait souvent entretenu. A cet égard le catalogue fera bientôt connaître quelques ouvrages assez importants qui déjà ont enrichi la collection, entre autres : 1° *le Trésor des Patrons, contenant diverses sortes de broderies et lingeries*, etc., par Jean Ostans, Lyon, 1585, recueil de nombreux dessins gravés, qui a été généreusement offert par M. Hector Falcon; 2° *les singuliers et nouveaux Pourtraits pour les ouvrages de lingerie*, etc., *dédié à la Reine, par le seigneur Federic de Vinciolo, Vénitien*; beau recueil également de planches gravées et éditées à Paris en 1587. Ce livre qui, dans les ventes publiques, s'élève, comme le précédent, à un prix élevé, paraît avoir été connu au Puy dès son apparition. Un exemplaire retrouvé à la bibliothèque de la ville et mentionnant, en *ex-libris*, le nom de l'une de nos plus anciennes familles dentellières (1), a été déposé au Musée par les ordres de l'autorité municipale; 3° un troisième et vieux livre du même genre a été donné également par M. Hector Falcon. Celui-ci n'a pas de frontispice; seulement les planches sont signées : *Zurich. zufinden ben Joh. Jacob Simler buchbinder.*

En ce qui concerne des temps plus modernes, on a déjà plusieurs des rapports imprimés des jurys d'expositions dé-

(1) Voyez notre communication à la Société à ce sujet. *Annales* de la Société, 1865, t. XXVII, p. 241.

partementales de France et internationales, la collection complète des *Annales* de notre Société qui renferment d'assez nombreuses communications et différents Mémoires sur notre fabrique de dentelles, un ouvrage du docteur Balme imprimé au Puy en 1791 et qui traite, entre autres sujets, de l'hygiène des ouvrières denteleuses, enfin des publications d'un caractère plus général, telles que : 1° *Histoire de la Dentelle*, par M. de..... Paris, 1843, 1 vol. in-12; 2° *History of Lace by Mrs Bury Palliser*, London, 1865; ouvrage magnifiquement édité et dont un exemplaire, offert par l'auteur à la ville du Puy, a été déposé au Musée d'après l'ordre de M. le Maire; 3° une livraison concernant la dentelle, de l'ouvrage récent de M. Turgan, sur *les grandes Usines de France*, etc.

M. Hector Falcon fait collection également de dessins, gravures, etc., qui offrent des représentations d'anciennes dentelles. Prenant l'initiative des libéralités que provoquera cette féconde pensée, il a doté le Musée de grandes planches généralement du XVII[e] siècle, dessinées et gravées par d'habiles artistes, et représentant des personnages historiques dont les vêtements ornés de riches dentelles fournissent, à *des dates certaines*, des types divers et bien accentués de ces élégants tissus Un autre portrait, peint sur toile et trouvé au Puy, fait voir aussi avec la date de 1612, un genre de dentelle plus modeste à l'usage de la bourgeoisie. Cette collection s'accroîtra, sans aucun doute, et déjà une semblable gravure lui a été offerte par M. Chassaing, secrétaire de notre Société, et nous lui avons fait hommage d'un petit portrait peint sur cuivre, du roi Henri III. Nous devons signaler d'ailleurs, dans nos galeries des tableaux, seize remarquables portraits peints, entre autres ceux du

roi Henri II et de Marie Stuart, et quatre excellentes gravures, les uns et les autres bien datés des XVIe au XVIIIe siècles, et pouvant fournir aux connaisseurs de bons éléments d'études sur le même sujet; on désirerait, néanmoins, qu'il fût possible, au point de vue du choix des types principaux, de transférer au musée des dentelles au moins certains spécimens de ces œuvres d'art (1).

Un autre document d'un certain intérêt a été donné par M. Escomel, professeur de dessin industriel : il s'agit d'une affiche portant, à la date du 8 mars 1764, ordonnance du maire et consuls du Puy au sujet des dentelles pour lesquelles on ne devra employer que l'aune de Lyon et la soie dite de recette; document qui signale des relations de commerce, importantes alors, entre la ville du Puy et celle de Lyon.

Notre Société a manifesté en faveur de ce musée la continuation de ses vives sympathies, par les acquisitions suivantes : 1° deux nappes de prix, l'une à carreaux rapportés et variés, point de Venise et bordure de même, à larges dents; l'autre de filet brodé, à dessins variés, et à bordure de dentelle faite au carreau; 2° un voile de calice à compartiments en soie, dessins à filets brodés et bordure en dentelle à fils en soie de couleur et argent doré, faite au carreau; 3° un coussinet en soie avec passement façon dentelle, pro-

(1) Le même genre de recherches devra s'étendre aux peintures murales, aux émaux, vitraux, etc., ainsi qu'aux sculptures. Nous citerons plus loin, en note, un ivoire mentionné dans un inventaire de 1582. Au nombre des boiseries existant dans le pays, on remarquera avec intérêt, dans une chapelle de l'église paroissiale de Brioude, la représentation de Hugues de Colonges, prévôt du chapitre de cette ville au XVIIe siècle et dont le vêtement comprend un surplis orné d'une riche dentelle.

venant de la décoration d'une statuette de Notre-Dame du Puy; 4° une pièce de dentelle à fil d'argent doré.

L'installation du Musée a mis aussi en évidence divers dons qui avaient été faits précédemment : tels sont une série de cent cinq spécimens de dentelles variées, recueillis et offerts par Mme Caroline Robert; un tableau d'échantillons de la fabrique de M. Varenne père; une dentelle en fil d'or, donnée par M. L. Balme; une dentelle russe en fil blanc provenant de la nappe d'autel d'une église de Sébastopol et apportée, en témoignage de souvenir patriotique, par un enfant du Puy, Pascal Jourde, caporal médaillé au 6e bataillon de chasseurs; un beau dessin aquarelle d'un tissu, exécuté par M. Girollet; un tableau de cartons piqués par un procédé mécanique, de l'invention de M. Xavier Breysse.

L'inauguration de la galerie a été suivie d'autres libéralités. M. Régis Falcon, l'un des frères de Théodore, a fait l'offrande d'une pale ancienne à bordure en dentelle, fil métallique. Onze morceaux de nappes offrant des carreaux à filets ont été envoyés par Mme veuve Dubois-Dessaigne. Nous devons à Mme veuve Robert-Faure quelques parties d'une garniture de corsage d'une robe, ainsi que des dentelles ayant appartenu à l'impératrice Marie-Louise, et un sac à ouvrage en soie, revêtu d'un réseau façon dentelle, brodé de riches bouquets de fleurs à fils d'argent; à M. L. Balme, trois manchettes faites au filet, et à M. Adolphe Callot, quatre échantillons de dentelles point coupé, imitation faite au carreau.

La série des carnets d'échantillons s'est accrue de plusieurs de ces registres, dont une douzaine offerts par M. Adrien Robert, un par Mme Porral-Sabarot, un par

M. Vergezac, le sixième, par M. L. Balme, qui a donné, en même temps, un inventaire de marchandises en dentelles provenant de sa famille. Enfin, il en a été acquis un par la Société.

Un certain nombre de cartons piqués ont été déposés également par M. Vergezac.

En attendant les objets de l'outillage moderne qu'il sera possible, comme il a été dit, de se procurer, on n'a pas négligé les occasions, assez rares, d'ailleurs, de centraliser au Musée les pièces qui rappellent des procédés de fabrications plus ou moins antérieurs à notre époque. Ainsi la collection a déjà quelques fuseaux artistement travaillés en ivoire; M. Hector Falcon a donné de vieux bois gravés d'imprimerie qui offrent des dessins inspirés par des broderies, et M. Aymard, outre un gros fuseau en buis, deux de ces planchettes plus ou moins bien ouvragées, qui servaient, jadis comme aujourd'hui, au pliage de la dentelle, pendant sa confection sur le carreau. M. Hector Falcon a acquis ensuite et donné quatre de ces tablettes; une autre a été envoyée par Mme Léontine Bonnet. Façonnées parfois en bois d'essences rares, même en ivoire, décorées, dans un goût naïf, de dessins simplement gravés au couteau, d'emblèmes plus ou moins énigmatiques, *cœurs*, *oiseaux*, *palmes*, *zigzags*, *cercles concentriques*, *entrecroisés*, *croix*, *monogrammes de J.-C.* et portant fréquemment une date, elles rappelaient peut-être à l'ouvrière de tendres et parfois aussi de pieux souvenirs. Quatre des planchettes en bois déjà recueillies portent les millésimes 1744 à 1776. Il sera curieux de savoir jusqu'où, dans le passé, ces modestes ustensiles feront suivre la trace de l'industrie dentellière.

Enfin un coffret, sorte d'ancienne valise probablement

de commissionnaire ou *leveuse de dentelles*, nous a paru digne de meubler l'une des vitrines, soit à cause de l'emploi qu'il est possible de lui assigner, soit à raison de son revêtement extérieur à dentelures gaufrées et dorées sur cuir. Le musée d'archéologie avait deux de ces valises. Il était juste qu'il se dépossédât de l'une d'elles en faveur de cet autre musée historique où l'archéologie offre une abondante source de renseignements pratiques à cette artistique industrie qui fait, depuis longues années, la fortune et l'honneur du pays.

Depuis la communication du présent rapport à la Société, d'autres libéralités ont accru le musée des dentelles. M. Vinay, maire du Puy, y a déposé, au nom de M. Chabriat, conservateur du Musée de Saint-Étienne (Loire), cinq échantillons de dentelles en fil, blanches et étroites, qui se vendent à Baïa, dans le Brésil, d'où le donateur a apporté ces spécimens. — Mlle la baronne de Boxberg s'est empressée d'acquérir en Allemagne, pour les offrir au Musée, deux pièces intéressantes : un col à mentonnières, en dentelle imitée du genre Mirecourt et un autre col, type d'un genre de productions ordinaires de Saxe (fabrication de Veanen, petite ville de l'Erzebirge). — Un beau choix de spécimens de dentelles faites en Espagne a été donné par le R. P. Fita, au nom de sa mère, Mme Antoinette Fita, née Colomer, fabricante à Arénys de Mar, petite ville de la province de Barcelonne. Il y a onze variétés de dentelles de fil *(encajes)*, tous d'une bonne exécution et dont l'emploi est pour les parures des dames, pour rideaux, garnitures d'aubes et devants d'autels. Une blonde en soie noire *(blonda)* rappelle

les élégantes mantilles des dames espagnoles, qui font usage aussi de mouchoirs et de tabliers faits de la même dentelle. Dans cette collection, chaque spécimen porte une étiquette avec les noms et les prix des divers genres de dentelles, ceux-ci exprimés d'après la mesure d'Espagne *(cana)*. — Notre compatriote, M. Ch. Robert-Faure, qui a si grandement contribué aux perfectionnements de la fabrique dans notre pays, a envoyé de Paris un choix d'articles plus ou moins anciens qui comprend : 1° un fond de bonnet en point d'Angleterre, style du temps de Louis XIV, pièce choisie parmi les plus riches du genre; 2° un assez grand et beau morceau d'une dentelle point de Venise, à rinceaux entrelacés et fond constellé de petites fleurs ou étoiles; 3° huit spécimens de dentelles point à l'aiguille faites en Saxe, en 1856; dessins et exécutions remarquables. — Mme Caroline Robert, à qui la collection devait déjà de nombreux spécimens, a fait encore hommage d'un autre choix de dentelles de divers genres, tels que point de Venise, d'Alençon, blondes, dentelles de fil, etc. Au nombre de ces morceaux on remarque deux gracieuses mitaines en dentelle soie noire et bleue, qui, dans ce musée consacré aux souvenirs de tant d'efforts intelligents, conserveront la mémoire d'un jeune fabricant, M. Poulh, ravi, par une mort prématurée, en 1843, à une industrie pour le progrès de laquelle il avait montré des aptitudes pleines d'espérances. — La collection a reçu, en outre, de Mme Faure-Malègue une de ces curieuses et vieilles coiffures dites *carcasses*, à bordure en dentelle avec son bandeau.

Un des donateurs du musée d'archéologie, M. L. Boudoin, a porté aussi son tribut de sympathie à celui des dentelles par le don de deux bonnes gravures à personnages

historiques et parures de vieilles dentelles. En outre, une récente livraison de la *Gazette des Beaux-Arts* a pris place dans la collection où l'a introduite la reproduction parfaite d'un portrait peint par Franz Hals, dans lequel les riches vêtements d'*un cavalier* sont rehaussés d'élégantes dentelles de mode ancienne. Aux objets qu'il avait précédemment donnés, M. H. Falcon a ajouté deux vieilles images de piété peintes à l'aquarelle, sur vélin, richement entourées de découpures à jour dites au ganivet, et faites à l'imitation de dentelles.

M. Chevallier-Balme, fabricant de dentelles dont la maison s'est distinguée par des produits récompensés depuis 1852 jusqu'à 1867 aux expositions départementales, nationales et universelles, donnant, un des premiers, l'exemple du concours sympathique que tous nos fabricants ont promis au musée, a voulu spontanément offrir, aussitôt après sa publication, le rapport de M. Félix Aubry, secrétaire à l'Exposition universelle, de la section des dentelles, tulles, etc. Il a, en outre, préparé un tableau des spécimens les plus remarquables de sa fabrique depuis son origine jusqu'à ce jour.

De semblables cadres ont été uniformément confectionnés aux frais de la Société et sous la direction de MM. les conservateurs du Musée, pour recevoir bientôt des choix d'échantillons de nos principales maisons commerciales.

On juge déjà, d'après la diversité de ces offrandes faites au premier musée de dentelles qui, jusqu'à ce jour, ait été institué dans un centre manufacturier, combien peut être étendu le champ des investigations ouvert à l'histoire de ce tissu. La collection, embrassant dans ses spécimens variés les produits de plusieurs contrées d'Europe et même d'Amérique, contient, au moins en germes, les éléments d'une

vaste ethnologie dentellière, en même temps qu'elle met en lumière par de vieux livres, par des gravures, dentelles, etc., des indications certaines remontant déjà à trois siècles environ. Faut-il espérer que la fabrication de cet intéressant tissu, dont l'introduction en cette contrée est voilée par les ténèbres du passé, fournira un jour, dans notre Musée, des preuves matérielles de son origine et de ses premiers développements? Il serait curieux, en effet, et profitable à la science, de voir, réunis aux dentelles des trois derniers siècles, quelques spécimens de ces broderies et liserés d'étoffes plus ou moins ouvrés à jour, que des textes plus anciens mentionnent sous différentes désignations; par exemple — en nous bornant aux documents du pays — dans des inventaires de 1410 à 1444, d'objets religieux à l'usage de la Cathédrale du Puy où il est question de ces mêmes bordures dites *de retis*, liserés à mailles qui éveillent l'idée d'une espèce de dentelle (1), de même qu'on y trouve cités des ouvrages à l'aiguille *(mantellus panni aurei operatus cum acu diversis historiis)* (2).

Remontant même au-delà du XVe siècle, pourrons-nous préciser, un jour, par l'examen d'autres « passements »

(1) Nous avons déjà signalé ce texte dans les *Annales* de la Société, 1857-1858, t. XXI, p. 91. Voyez aussi l'*Album photographique d'arch. relig.* in-fol. Le Puy, 1857, p. 111.

(2) Sans parler du XVe siècle, les documents ne sont pas encore bien nombreux, même pour les premières années du XVIe. Il n'est donc pas sans intérêt de relater tous ceux que l'érudition met au jour. De ce nombre est un curieux *Inventaire des objets d'art composant la succession de Florimond Robertet, ministre de François Ier, dressé par sa veuve le 4 d'août 1532*, et publié par M. Eug. Grésy *(Mémoires de la Société impériale des antiquaires de France*, 3e série, t. X, 1868, p. 1). On y mentionne un « yvoire représentant une sage-femme portant baptiser « un enfant couvert d'une belle tavayolle de poinct couppé. » *(Ibid.*, p. 53.)

analogues, le vrai type de ces étroites bordures de nappes d'autels, ou bien de ces légers réseaux que le luxe de l'époque signale dans un inventaire du mobilier laissé en 1327, après sa mort, par Pierre Gogueil, évêque du Puy, au château d'Espaly (1) : *Aliam toalham altaris cum modica operatura... quinque fluzinil culcitrarum* (2) *rigati de operibus Francie* (3)... *sexdecim culcitre plume cum fluzinils rigatis qui dicuntur de opere Francie?* Ces sortes de brodures à l'aiguille désignées, à ce qu'il semble, par les mots : *rigati de operibus Francie*, c'est-à-dire d'un *ouvrage de France*, auraient-elles précédé, avec des dispositions plus ou moins approchantes, le genre de dentelle qui, longtemps après, n'avait pas cessé d'être appelé le *point de France?* Nous en appelons encore ici, comme en tout ce qui concerne les plus anciennes productions dentellières, à l'archéologie qui, en permettant d'éclaircir les textes, résoudra ces intéressantes questions (4).

L'Assemblée, par l'organe de M. le Président, exprime sa vive gratitude aux nouveaux et nombreux bienfaiteurs des musées d'archéologie et des dentelles

(1) Texte publié par M. Chassaing aux *Annales de la Soc. acad. du Puy*, t. XXVIII, 1868, p. 565.

(2) *Flaines, taies de couette* (enveloppes des lits de plumes).

(3) *Brodure à l'aiguille.*

(Notes de M. Chassaing.)

(4) Nous avons le plaisir d'annoncer qu'un de nos confrères, M. Paul Le Blanc, vient encore de recueillir dans différents dépôts d'archives, notamment à Toulouse, de nouveaux renseignements historiques sur la dentelle. Notre Société accueillera, comme le public, avec le plus grand intérêt, la publication de ces savantes recherches.

et remercie M. Aymard du rapport si complet dont il vient de faire la communication.

Le R. P. Nampon, admis à la dernière séance comme membre non résidant, offre à la Société, pour sa bienvenue, trois copies de documents ayant trait à l'établissement du collége des jésuites au Puy, vers la fin du XVIe siècle; les originaux sont conservés dans les archives du *Gesù*, à Rome. Ce sont deux lettres en latin, du 24 septembre 1586, adressées, l'une par Antoine de Senecterre, évêque du Puy, et l'autre par les consuls du Puy à Cl. Aquaviva, général de la Compagnie de Jésus, pour lui exprimer leur commun désir de voir le collége du Puy confié aux jésuites, et une délibération du Conseil de la ville, du 10 du même mois, qui approuve ce projet et autorise la concession des bâtiments nécessaires et d'une somme annuelle de deux mille livres pour l'entretien des recteur et régents.

M. Aymard fait observer que les dépôts d'archives du département et de la mairie du Puy pourront fournir, avec les pièces recueillies par le P. Nampon, les éléments d'une monographie historique du collége du Puy.

M. de Longevialle, au nom des héritiers de son beau-père, M. le vicomte de Becdelièvre, notre ancien et très-regretté confrère, remet un manuscrit qui avait été, à la séance de novembre 1848, donné par ce dernier au Musée, et qui a été retrouvé dans sa bibliothèque, après son décès. Ce manuscrit en vélin, petit *in-folio*, d'une belle écriture du milieu du XIVe siècle, mais dont il ne reste malheureusement plus que vingt-quatre

feuillets, contient des fragments en français des *Grandes Chroniques de France*, rédigées par les moines de l'abbaye de Saint-Denis; la faible partie qui a échappé à la destruction se rapporte aux événements du règne de saint Louis. Une particularité donne un intérêt spécial à ce manuscrit, quelque mutilé qu'il soit. Sur la feuille de garde placée en tête du volume, on lit le monogramme et la devise : *Tout par amour. Louenge* EST TIENNE, MAIS JE *la donne à Dieu*, de notre chroniqueur local Estienne Mège, plus connu sous le nom de Médicis, qui, au *verso*, a écrit le naïf *ex-libris* suivant : *Ce livre appartient à moy Estienne Mege, marchant du Puy, quy prye quy le trouvera le me rende et pourte au devant le vin faict. Ce premier jour d'octobre mil Vc XV.* MEGE. Un second *ex-libris*, signé *De Lanthenas*, indique que ce manuscrit entra le 1er mai 1589 dans la bibliothèque des jésuites, récemment installée au Puy.

M. Alcide Mauras, membre résidant, fait hommage d'un vase à fleurs et d'une assiette en faïence ancienne; il accompagne ce don des explications historiques qui suivent :

Les premières faïences n'ont été que des imitations des porcelaines de la Chine et du Japon; c'est à Delft, petite ville de la Hollande, que les plus belles faïences ont été faites; les plus anciennes fabriques ne semblent pas remonter au-delà de l'année 1530.

Les premières faïences sont en camaïeu bleu avec des marques de fabrique inconnues, *rouges*.

Les motifs dessinés alors sur les vases sont tous empruntés aux vases de Chine ou du Japon.

Les décors en bleu camaïeu furent peints sur le cru, c'est-à-dire sur la poudre d'émail délayée à l'eau et répandue sur la terre cuite, avant la vitrification. C'est ce procédé, imité plus tard par la fabrique de Moustier, qui a donné à celles du Nord, principalement de Delft et de Rouen, leur supériorité sur les autres manufactures de France.

Dans les archives de l'hôtel-de-ville de Delft, on a trouvé deux listes des estampilles des diverses fabriques de la ville; l'une est datée du 23 mars 1680, et l'autre du 9 avril 1764.

Sur l'un des deux vases que j'offre au Musée, on peut voir une marque qui paraît être antérieure à 1600. L'autre, qui a pour signature l'estampille bleu-clair, ci-jointe :



est relatée dans la liste de l'hôtel-de-ville de Delft, laquelle attribue cette pièce au potier C. Brouwer (1620 à 1650).

M. le Président exprime les remercîments de la Société au R. P. Nampon et à MM. de Longevialle et Mauras.

Ouvrages reçus. — M. le Président signale à la Compagnie les principales publications qui lui sont parvenues depuis le mois d'août dernier.

Les *Mémoires de la Société académique de l'Aube* contiennent une note illustrée de planches, par M. Fr. Lenoir, sur trois pierres ayant servi, selon toute apparence, à polir les haches en silex, et qui ont été trouvées à Marcilly-le-Hayer (Aube), à Cérilly (Côte-d'Or) et à Lavarenne-Saint-Hilaire (Seine). Ce sont des blocs de grès dur de dimensions considérables, portant des rainures allongées, ordinairement accompagnées de cuvettes de forme oblongue. De pareils polissoirs ont été rencontrés en France dans un assez grand nombre de localités, surtout dans celles où l'on a reconnu l'existence d'ateliers de fabrication de haches en pierre. L'une des plus riches, la région du Grand-Pressigny notamment, en a fourni trois de petite dimension. Ces officines industrielles des âges primitifs n'ont pas échappé, dans la Haute-Loire, aux investigations des membres de la Société. Outre une sorte d'atelier de lames de silex observé par M. Aymard à côté des grottes de Peylenc, il convient de rappeler que M. Aymard et M. Paul Le Blanc ont retrouvé, le premier près du château en ruines de Cheylou, dans la vallée de la Borne, des *nuclei* en fibrolithe, desquels ont été détachées, par un procédé particulier de sciage, de petites haches polies, et le second, dans les alluvions de la Senouire, au bord de l'Allier, des haches, dont deux ébauchées et une bien polie; toutes en fibrolithe, substance qui se trouve dans la commune de Mazeyrat-Aurouze, sur les

bords de la Senouire, d'après les indications fournies par M. Bertrand de Lom. Des recherches ultérieures amèneront sans doute nos zélés confrères à découvrir les polissoirs employés au perfectionnement de ces derniers ustensiles.

M. Aurès a publié, dans les *Mémoires de l'Académie du Gard,* deux études dans lesquelles il s'attache à démontrer que les Gaulois usaient d'un pied qui, par sa longueur et sa division en douze pouces, se rapproche très-sensiblement du pied-de-roi actuel. L'existence d'un système de mesure particulier aux peuples de la Gaule est une découverte complètement nouvelle; elle n'avait été soupçonnée jusqu'ici par aucun des nombreux auteurs qui ont traité de la métrologie antique. M. Aurès appuie sa théorie sur quatre éléments principaux : la lieue gauloise dont la longueur a été retrouvée par M. Pistollet de Saint-Fergeux, un chapiteau gallo-grec du nymphée de Nîmes, les haches celtiques de Vauvert, et les anciennes mesures locales du Midi, comme la canne de Nîmes (dans le Nord, c'est l'aune), dont les multiples ou les fractions correspondent tous exactement avec ceux d'un pied gaulois égal au pied-de-roi, et en supposent par suite nécessairement l'usage. Le Musée du Puy possède quatre haches en cuivre, de différentes dimensions, déterrées près de Bains (Haute-Loire) et que nous devons à la générosité de M. César Falcon, et de plus il en existe dans plusieurs collections particulières du pays. Il serait intéressant de vérifier, par l'étude comparée de ces haches, la théorie de M. Aurès.

M. Aymard dit que le même savant a signalé aussi, dans divers Mémoires, certaines mesures anciennes de France comme formées *en fonction de pied romain,* lequel serait plus petit que le pied gaulois. Or l'aune du Puy, divisée en quatre parties, donne pour chacune d'elles à peu près la longueur de ce pied, telle que M. Aurès l'a déterminée. C'est un fait intéressant à joindre à toutes les traditions qui paraissent avoir survécu dans notre ville à la colonie romaine. Notre confrère ajoute qu'il avait déjà constaté que la mesure agraire du *journal* (quatre cartonnées) représente le *jugerum* romain et, par une circonstance remarquable, dans toute l'étendue des communes qui, autour du Puy, semblent avoir constitué le territoire de cette colonie, à l'exclusion de celles situées en dehors de cette circonscription, où le journal offre des différences plus ou moins notables.

Le *Bulletin de la Société académique du Var* renferme une dissertation de M. D. Arbaud sur la voie romaine d'Apt à Sisteron; cet érudit a été amené à identifier la station jusqu'ici indéterminée d'*Alaunium*, — que citent les Itinéraires, la table Théodosienne et les vases des *Aquæ Apollinares,* — avec le village de Notre-Dame-des-Anges, par la découverte faite dans ce lieu d'une inscription dédiée à Mars et à *Alaunius,* l'une de ces innombrables divinités qui étaient, dans l'antiquité, l'objet d'un culte local. On sait qu'au Puy, dans le mur de la Cathédrale, au-dessus de la porte Papale, se trouve une inscription votive portant, avec le nom d'Auguste, celui

d'*Adido*, que l'on considère avec raison comme le génie topique de cette ville à l'époque gallo-romaine.

Un rapport de M. L. Noguier, inséré dans le *Bulletin de la Société archéologique de Béziers,* rend compte des objets d'antiquités trouvés à Béziers ou aux environs et traite des pierres milliaires de la voie Domitienne qui menait de Rome en Espagne, avec bifurcation à Narbonne sur Toulouse. Le département du Gard possède seize de ces monuments itinéraires, et celui de l'Hérault douze. Ils remontent tous au Ier et au IIe siècles et datent des règnes d'Auguste, Tibère, Claude et Antonin-le-Pieux. Sur la voie romaine de Lyon aux Pyrénées, qu'Agrippa avait créée et qui traverse la Haute-Loire sous le nom vulgaire de *Bolène,* ou sur ses embranchements, les noms que mentionnent les bornes milliaires appartiennent à des empereurs du IIIe siècle, Alexandre Sévère, Philippe père et fils, Volusien et Posthume, qui réparèrent cette route et en relevèrent les ponts en ruines. Toutefois notre confrère, M. Aymard, à qui l'on doit la publication de cinq de ces colonnes, en a signalé aussi une antérieure, qui est au nom de l'empereur Claude, et trouvée près de Beaulieu, au bord d'un reste de voie antique. Il y a donc lieu d'espérer que les recherches en feront découvrir d'autres.

La *Revue des Sociétés savantes* contient le rapport de M. le marquis de la Grange sur le Concours de 1867. Parmi les ouvrages couronnés, on remarque les

Études sur les filigranes des papiers employés en France pendant les XIVe, XVe et XVIe siècles, par MM. Midoux et Matton, membres de l'Académie de Laon. Les filigranes fournissent à la science un instrument de critique pour scruter et déterminer l'âge, le pays, l'origine et enfin l'authenticité d'une foule de monuments historiques, littéraires ou artistiques. Cette branche de l'archéologie a déjà donné lieu à divers travaux parmi lesquels ont droit à une mention particulière les curieuses *Recherches sur les papiers à la marque des familles de Jacques Cœur et de Bastard,* dues au savant et regretté M. Vallet de Viriville.

M. Aymard fait observer qu'il s'est déjà occupé d'étudier et de rassembler les filigranes que présentent en grand nombre les registres et autres documents en papier conservés dans les archives départementales et dépôts publics de la Haute-Loire. Le filigrane le plus ancien qu'il ait retrouvé jusqu'ici date de 1320. Ces marques, soigneusement recueillies, seront de précieux éléments pour tracer l'historique des papiers successivement employés ou même fabriqués dans le Velay.

M. de Guilhermy consacre, dans les *Annales archéologiques,* une notice nécrologique à M. Didron aîné, secrétaire de l'ancien Comité historique des arts et monuments, l'un des hommes de notre époque qui ont le plus contribué à la rénovation de l'étude de l'art au moyen-âge. M. Didron avait été membre de la Commission chargée de présider à l'érection de la statue colossale de Notre-Dame de France, et à ce titre, en 1853, il

prit part au jugement du concours qui eut lieu au Puy entre les cinquante-trois statues exposées.

Les *Mémoires de la Société des sciences, de l'agriculture et des arts de Lille* contiennent une *Étude sur l'alimentation en eau de la ville de Lille,* par M. J. Girardin, ancien doyen de la Faculté des sciences de cette ville, promu récemment aux fonctions de recteur de l'Académie de Clermont. M. le Président rappelle que M. Girardin a, depuis longues années, bien mérité de l'agriculture par les services qu'il lui a rendus comme chimiste, et notre Compagnie doit se féliciter de voir ce savant éminent à la tête du ressort universitaire dont fait partie le département de la Haute-Loire.

Le *Bulletin de la Société centrale d'agriculture de France* signale un blé du Japon, qu'a reçu la Société d'acclimatation ; ce blé est essentiellement précoce, même sous notre climat; il mûrit dans les premiers jours de juin, c'est-à-dire près de deux mois avant la moisson du blé ordinaire.

Le *Bulletin de la Société d'agriculture de Caen* indique, comme moyen de prévenir la verse des blés, de les semer très-clairs.

Le *Bulletin agricole du Puy-de-Dôme* reproduit une note du Comice agricole de Lille qui recommande, pour prévenir la carie des blés, le sel marin additionné à la chaux dans le chaulage des semences. De tous les moyens

usités jusqu'ici, ce serait le plus efficace. Du blé de semence, trempé dans l'eau de mer et qui a donné d'excellentes récoltes, a révélé aux cultivateurs du Nord ce préservatif.

M. Chouvon préfère le sulfatage. M. le Président fait observer toutefois que, dans sa pratique, l'emploi du sulfate de soude n'a pas produit les bons effets qu'on lui prête.

Le *Journal populaire d'agriculture* publié à Niort, sous le titre de *Maître Jacques*, rend compte d'un concours de fauchage de blé organisé par la Société centrale d'agriculture des Deux-Sèvres et d'expériences de moissonneuses.

A ce propos, M. le Président entretient la Compagnie d'expériences qu'il a dirigées, et d'après lesquelles la substitution de la faulx à la faucille procurerait, ajoute-t-il, une vitesse quatre fois plus grande dans la coupe des céréales; mais, derrière le faucheur, il faut une personne pour mettre les blés en javelle. Dans le pays où ce travail peut être fait par les femmes, comme en Auvergne, l'économie que procure le fauchage des céréales est considérable. Or, on sait que, dans la Haute-Loire, les femmes ne se livrent pas aux travaux agricoles, la fabrication de la dentelle leur offrant une occupation plus lucrative. C'est donc à la main de l'homme qu'il faut recourir pour le javelage. Le haut prix de la journée à cette époque rend ainsi beaucoup moins avantageux, dans notre pays, l'emploi de la faulx pour la moisson.

M. de Longevialle répond que, depuis une dizaine d'années, il emploie avec succès la faulx pour la coupe

des blés dans sa propriété de la Baume, commune d'Alleyras, et qu'il a constaté qu'un faucheur abat autant de blé que cinq hommes avec la faucille. Deux hommes sont occupés à lier ce que le faucheur abat. Ce mode de coupe des blés est plus rapide, plus économique et augmente la quantité de paille, sans être plus cher que l'usage de la faucille.

M. Chouvon confirme les appréciations de M. de Longevialle; il a recours très-utilement à la faulx, toutes les fois que l'abondance des pierres dans les champs n'en rend pas l'emploi impossible.

M. le Président fait observer que la moissonneuse serait bien autrement avantageuse, si la déclivité des terrains de la Haute-Loire ne rendait son usage difficile. Avec une moissonneuse (la moissonneuse Morgan coûte 500 francs), la coupe des blés revient à 2 fr. 45 c. par hectare, tandis qu'avec la faucille elle entraîne une dépense de 25 à 30 francs, et de 12 ou 15 francs avec la faulx.

Le *Bulletin de la Société centrale d'agriculture de l'Hérault* reproduit le rapport de notre confrère, M. Henri Doniol, sur le concours de la prime d'honneur des exploitations dans ce département en 1868.

Le *Journal d'Agriculture* de M. Barral publie les conclusions du rapport de M. Monny de Mornay sur l'enquête agricole. M. de Mornay est récemment décédé. M. le Président, se faisant l'interprète des regrets de la Compagnie, rappelle que cet ancien Directeur général de l'agriculture, pendant les trente années qu'il a

occupé ces importantes fonctions au ministère, n'a cessé d'encourager les progrès agricoles, en secondant les efforts des Sociétés. Notre Compagnie, notamment, a reçu de nombreux témoignages de son intérêt bienveillant et a dû en partie, aux secours qu'il lui accordait, les ressources nécessaires pour accomplir les améliorations dont elle a pris l'initiative.

M. le Président signale un article du journal la *Loire* (numéro du 30 octobre dernier), sur les qualités éminemment nutritives des champignons. L'auteur cherche à établir que tous les champignons sont comestibles, pourvu qu'avant leur préparation, ils aient subi une macération de quelques heures (3 à 4), dans de l'eau pure. La substance vénéneuse des champignons les plus dangereux se dissout et ils peuvent être consommés sans aucun inconvénient pour la santé. Cette assertion n'a-t-elle pas besoin d'être confirmée par de nouvelles expériences?

M. Martel, en attendant une lumière plus complète sur cette question, émet le vœu qu'un cours sur les différentes espèces de champignons soit fait, chaque année, aux élèves de l'École Normale, par un de leurs professeurs qui pourrait trouver un utile secours de démonstration dans la collection de *fac-simile* acquis naguère par la Société. Ces élèves, devenus instituteurs primaires, répandraient dans les communes rurales où ils seraient placés, les connaissances spéciales qu'ils auraient reçues.

M. Joachim Barrande, membre honoraire, envoie le sixième volume de son grand ouvrage sur le *Système*

silurien du centre de la Bohême. Cette publication, dont les premiers volumes ont vivement attiré l'attention des savants, se recommande non moins par sa haute valeur scientifique que par la beauté de son exécution. Elle jette une lumière toute nouvelle sur l'époque géologique qu'elle traite, et comptera certainement parmi les monuments les plus remarquables élevés, de notre temps, à la paléontologie.

La Société vote des remerciements unanimes au savant donateur.

Plusieurs membres font observer qu'au moment où nos collections paléontologiques vont être définitivement installées dans leur nouveau local du Musée Crozatier, il serait extrêmement désirable que la Société fît appel, dans leur intérêt, à la générosité éclairée et au patriotisme de M. J. Barrande. Le Musée de l'École des Mines de Paris lui doit une précieuse collection de fossiles du terrain silurien. Les marques constantes de sympathie que la Compagnie a reçues de notre savant compatriote autorisent à espérer que cette demande ne serait pas stérile.

M. le Président, en adressant à M. J. Barrande les remerciements qui viennent d'être votés, lui exprimera le désir de la Société.

M. J. de la Roa, chef de bureau au ministère de l'Intérieur et membre du Conseil général de la Loire, écrit à M. le Président, en réponse à la demande qui lui avait été adressée, qu'il offre à la bibliothèque de la Société son ouvrage intitulé *Les Blasons de la Diana*. Ce don est accueilli également avec reconnaissance.

La Compagnie a reçu plusieurs volumes de Mémoires de la Société d'histoire naturelle de Boston, de la Société d'agriculture et de l'Établissement smithsonien de Washington. Ces Sociétés américaines, depuis longtemps unies à la nôtre, lui demandent en échange les volumes de la collection de ses *Annales* dont elle peut disposer. Nos confrères MM. Aymard et Chevallier-Balme, sur l'invitation de M. le Président, se chargent d'examiner ces diverses publications et d'en rendre compte à la Société.

AGRICULTURE. — M. le Président lit, sur les expériences de culture de pommes de terre que la Société a mises à l'essai depuis plusieurs années, le rapport suivant :

MESSIEURS,

Je viens remplir l'engagement que j'ai pris l'année dernière, à pareille époque, de vous faire connaître la suite de mes expériences sur les nouvelles variétés de pommes de terre que la Société a mises à l'essai, comparées à celles que j'ai faites concuremment sur les espèces qui sont cultivées depuis longtemps dans notre pays. Ces variétés sont, dans l'ordre de leur précocité : la pomme de terre ronde, naine, hâtive, dite l'*aoustoune* ou *meissounette*, la pomme de terre de Norwége, introduite récemment par M. Rohart, la pomme de terre dite *de trois mois*, recommandée par M. Bossin, la pomme de terre rouge, dite *prussienne*, la pomme de terre violette ou

bleue et enfin la *Chardon* dont l'introduction dans le département, due à notre Société, remonte à plusieurs années.

Je dois dire, en commençant, que je plante mes pommes de terre en morceaux ayant deux à trois yeux et que j'en fais la plantation le plus tôt possible, c'est-à-dire aussitôt que les froids de l'hiver le permettent, à une altitude de 600 à 700 mètres, ordinairement du 1er au 15 mars. C'est, je le crois, à cette plantation hâtive qui permet aux variétés de pommes de terre les plus tardives d'atteindre une parfaite maturité, que je dois l'immunité presque complète dont mes tubercules ont constamment joui, depuis l'invasion de la maladie qui frappe les pommes de terre chez tous mes voisins.

Le 1er mars 1868, j'ai planté à la Darne, commune de Coubon, dans un terrain d'alluvion, mélangé de graviers, produits de l'inondation de 1866, et fumé dans la raie avec du fumier d'étable bien consommé :

100 kilog. de pommes de terre naines, hâtives ;

100 kilog. de pommes de terre de Norwége ;

200 kilog. de pommes de terre bleues ;

10 kilog. de pommes de terre de trois mois ;

10 kilog. de pommes de terre rouges ;

1,000 kilog. de pommes de terre Chardon.

La végétation de toutes ces variétés a marché très-régulièrement, les gelées tardives n'étant point venues les contrarier. A leur sortie de terre, un coup de herse a ameubli la surface du terrain ; à 15 centimètres, elles ont été binées, et ensuite elles ont été abandonnées à elles-mêmes.

La pomme de terre naine hâtive et la pomme de terre de Norwége ont montré les premières et simultanément, le 1er juillet, les signes précurseurs de la maturité. Récoltées

dans la première quinzaine de ce mois, elles ont paru également mûres. Les produits de la pomme de terre hâtive étaient plus gros; ceux de la pomme de terre de Norwége étaient plus nombreux. Leur rendement aurait été sensiblement le même, 14 à 15 pour 1, si, parmi les plants de la pomme de terre de Norwége, 1/5 environ n'était resté inerte. La qualité de la naine hâtive a paru supérieure à celle de la norwégienne, quoique celle-ci fût de bonne qualité. Les deux variétés ont été à peu près complètement exemptes de la maladie. Elles peuvent l'une et l'autre être comprises parmi les variétés précoces. Elles parcourent tout le temps de leur végétation en quatre mois.

La pomme de terre dite de trois mois n'a mûri que vers le 15 août; il lui faut donc cinq mois et demi de végétation, au lieu de trois. Elle doit compter parmi les variétés demi-précoces; mais elle a été remarquable, comme en 1867, par la quantité, la grosseur et la qualité de ses produits. J'ai pu les évaluer, en tenant compte des manquants qui ont également été nombreux, à 25 pour 1. La pomme de terre de trois mois présente donc de sérieux avantages et mérite qu'on la recommande.

Les pommes de terre bleues et rouges sont les premières en qualité parmi toutes celles que j'ai expérimentées. Les rouges ont une finesse et un parfum qui les fait rechercher. Les bleues sont plus féculentes et farineuses qu'aucune autre. Les rouges donnent moins que les bleues, 14 à 15 pour 1 contre 18 à 20. Mais les premières sont complètement saines, tandis que les bleues ont eu encore un sixième de leurs tubercules atteints. J'ai lieu d'espérer que j'arriverai à rassainir complètement cette précieuse variété par la plantation hâtive de plusieurs années : en 1867, j'avais près

de la moitié de malades; en 1868, je n'en ai plus qu'un sixième ; je crois pouvoir compter qu'en 1869 je n'en aurai presque plus.

La maturité de ces deux variétés a eu lieu vers le 1er septembre.

Enfin, la pomme de terre Chardon, qui est la plus tardive de nos variétés, n'a atteint sa parfaite maturité que dans les premiers jours d'octobre. Mais ses produits sont toujours les plus abondants et les plus sains. Ils m'ont donné, cette année, 32 pour 1 de produits énormes et très-égaux.

C'est, sans conteste, la variété la plus rustique, la plus productive et la moins sujette à la maladie que nous connaissions. Sa qualité s'est beaucoup améliorée dans nos terrains volcaniques, au point que nos cultivateurs qui, à raison de la part considérable que ce tubercule tient dans leur alimentation, sont très-difficiles dans leur appréciation, le consomment volontiers, sans autre apprêt que la cuisson à l'eau.

Si, à toutes ces variétés, nous joignons celle que notre nouveau confrère, M. le curé Frugère, nous a récemment transmise, sous le nom de *cornichon blanc* et qui, je crois, n'est autre que la *marjolaine* ou la *ratte*, et donne ses produits précoces dès le 1er juin, nous pourrions, sans avoir recours aux cultures artificielles, échelonner la production de ce précieux tubercule depuis les premiers jours du printemps jusqu'à ceux de l'automne et le consommer à l'état frais, pendant tout cet espace de temps. Toutes les variétés que j'ai essayées ont donc des qualités qui doivent leur faire donner une place dans nos cultures, à l'exception peut-être de la pomme de terre de Norwége, qui ne l'emporte sur les

autres par aucune qualité prédominante et pourrait tout au plus marcher de pair avec la jaune naine hâtive.

Je dois ajouter que j'ai fait l'essai comparatif, sur mes pommes de terre bleues, de la méthode préconisée à plusieurs époques, et qui consiste à couper la fleur, aussitôt son apparition, pour augmenter la grosseur des tubercules. Cette opération, très-rationnelle, m'a paru produire le résultat annoncé, et les tubercules de la partie de ma plantation que j'avais soumise à l'opération, ont été notablement plus gros que ceux de la seconde partie, plantée et cultivée d'ailleurs dans les mêmes conditions. Sous ce rapport, ne serait-ce pas à l'absence habituelle de la floraison et de la fructification de la pomme de terre Chardon, qu'il faudrait attribuer l'énorme production de cette variété?

Tel est le résultat des expériences que j'ai renouvelées, cette année, sur les pommes de terre mises à l'essai par la Société et qui me paraissent concluantes, parce qu'elles confirment celles faites l'année dernière et parce qu'elles ont été faites sur des quantités suffisamment considérables, et dans des terrains et des conditions de culture ordinaire.

Je crois devoir terminer ce compte-rendu par un mot sur une première expérience du maïs à dent-de-cheval ou *Caragua*, dont la Société d'agriculture a distribué des semences au printemps dernier.

J'ai semé côte à côte, dans le même terrain, le 17 mars dernier, 20 litres de maïs jaune ordinaire et 20 litres de maïs *Caragua*. Ils sont sortis l'un et l'autre dans les premiers jours de juin et se sont assez bien suivis dans les deux premiers mois de leur végétation, le maïs *Caragua* ayant une couleur un peu moins verte et des apparences un peu moins vigoureuses que le maïs ordinaire. A partir de la mi-juillet,

le maïs ordinaire a montré ses panicules et s'est arrêté dans sa croissance à $1^m,50^c$ de hauteur, tandis que le maïs *Caragua* a redoublé de vigueur et a dépassé d'un tiers environ la hauteur du maïs ordinaire, atteignant jusqu'à $2^m,30^c$; mais il n'a montré ses panicules que vers la fin d'août.

Ils avaient été semés l'un et l'autre très-épais, étant destinés à être consommés en vert, et ont donné tous les deux un fourrage relativement très-abondant.

Le maïs ordinaire peut donc être considéré comme plus précoce de 5 à 6 semaines, et le maïs *Caragua* comme plus tardif, mais donnant un fourrage plus abondant d'un tiers environ.

En conséquence, il nous semble que tous les deux peuvent trouver utilement place dans nos cultures : l'un pour sa précocité, et l'autre pour l'abondance de son produit, mais toujours à la condition de demander à des régions plus chaudes une semence que nous ne pourrions espérer produire que bien exceptionnellement.

Sciences historiques. — M. A. Lascombe, membre non résidant, envoie la copie de deux chartes de donation par Humbert, comte de Savoie et de Maurienne, au couvent du Monastier-Saint-Chaffre, en date des 21 janvier et 10 juin 1042. La première a été publiée dans les *Mémoires de la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie* (tome iv, 1860) et la deuxième, dans l'*Histoire de la Maison de Savoie*, par Guichenon (Preuves du liv. vi). Des remerciements seront adressés à notre zélé confrère.

M. Chassaing lit, sur la peste qui ravagea la ville du Puy en 1629 et le tableau qui fut offert en ex-voto, après sa délivrance, à Notre-Dame du Puy, une note historique, suivie d'un fragment inédit des mémoires du chroniqueur contemporain Antoine Jacmon. Cette notice est destinée à l'*Annuaire de la Haute-Loire* de 1869.

M. de Ponton d'Amécourt, au nom de la Société française de numismatique et d'archéologie, dont il est le président, adresse des bulletins de renseignements à fournir sur les trouvailles de monnaies anciennes opérées dans le département. On comprend le vif intérêt que présenterait la comparaison de divers dépôts monétaires soigneusement étudiés, pour le classement certain et définitif des monnaies de la Gaule et de nos premières dynasties ainsi que des nombreuses suites féodales. Notre Société, pour répondre à ce vœu de la science, a publié en différentes occasions les découvertes de ce genre qui ont été faites dans le pays. En conséquence, MM. Aymard et Chassaing, qui sont aussi membres de la Société française, se chargent de transmettre à M. d'Amécourt les renseignements demandés.

M. Aymard annonce que la série, déjà nombreuse, des monnaies mérovingiennes du Puy vient de s'accroître par la découverte d'un tiers de sol d'or inédit. M. de Ponton d'Amécourt, président de la Société française de numismatique, dont le médaillier renferme la plus riche collection de pièces mérovingiennes, a fait la récente acquisition de celle-ci, et, désireux de seconder notre Société dans ses recherches sur les antiquités de la ville

du Puy, il s'est généreusement empressé d'envoyer une empreinte à notre confrère qui, d'après sa bienveillante autorisation, fait la description suivante de cette curieuse pièce de monnaie :

« Buste diadémé à droite, deux grands s placés l'un devant, l'autre derrière le buste ; un point au-dessus du premier, un autre au-dessous.

« ℟. VELLAOS FIT. Façade à fronton d'un édifice enfermant une croix.

« Tiers de sol — poids : 1 gr. 10 — or pâle.

« Cette monnaie était en Angleterre avant d'entrer dans la collection de M. d'Amécourt.

« Le type de cette pièce la classe avec les variantes que j'ai fait connaître à la Société dans de précédentes communications (1) et qui portent : VELLAOSV (VELLAVOS); VELLAO CIVE (VELLAVO CIV*itate*) ; VELLAO, et peut-être aussi VALAVO et BALAVO. Ces spécimens peuvent signaler les plus anciennes émissions des monnaies frappées au Puy sous la monarchie mérovingienne, toutefois après celle qui avait produit le coin plus ou moins primitif à légende complète : VELLAVOS, qualification de notre ville, alors qu'après le transfert du chef-lieu de *Revession* (Saint-Paulien) au Puy, elle avait recouvré son titre, probablement gaulois, de capitale des Vellaves (2).

(1) *Les origines de la ville du Puy.* — Congrès scientifique de France, XXIIe session tenue au Puy en 1855 ; le Puy, 1856, t. II, p. 488 et suiv. *Annales de la Société académique du Puy*, t. XXVI, p. 58 et t. XXVII p. 368, en note.

(2) Il convient de rappeler ici, d'après les données acquises à la question des origines du Puy, qu'avant la conquête césarienne, cette ville était probablement le chef-lieu des Vellaves, lequel aurait été ensuite transféré, par des raisons politiques, à Revession. En échange de ce titre, notre ville aurait reçu celui de

« Il faut croire également que ces différents spécimens avaient précédé les triens qui, par l'impéritie des graveurs, offrent des formes de plus en plus altérées de la même appellation : VELLAVVS ; VALLAVS ; VALLEVS ; VILLAVS F*(ecit)* et à quelques-uns desquels durent succéder d'abord les tiers de sol au double nom de la cité et de la citadelle *(burgus* ou *castrum),* demeure des autorités, d'où émanaient les actes publics ; ceux-ci ayant pour légendes : CIOIAN CIVITATI VL (ANICIO CIVITATI VE*Llavorum)* avec variantes altérées des initiales dans le champ du revers : VIL ; IVL ; IVIL ; et puis, VILLEVS FI-ANICIO FACET-AN ; enfin : VILLEVS-AN ; VALLEVI-AN, etc., les lettres AN*(icio),* au champ du revers, se changeant aussi, par l'ignorance des graveurs, en sigles de formes diverses.

« D'autres pièces furent ensuite frappées au seul vocable : ANICIO, les premières remarquables par la régénération du style, qui lui-même ne tarda pas à s'altérer dans les variétés émises jusqu'à la fin de la période mérovingienne, à laquelle le même vocable survécut dans la légende un peu défigurée ANITO de notre rare denier carlovingien frappé au nom du roi Raoul (1).

« L'intéressant triens découvert par M. d'Amécourt confirme ainsi, par un nouvel exemple, une des évolutions successives du nom de la cité, caractérisant au Puy

colonie romaine, dont l'importance lui assurait, dans le pays, une sorte de suprématie, vraisemblablement même sur la capitale.

(1) Ce denier a été publié par M. Aug. Chassaing : *Notice sur un denier Carlovingien, frappé au Puy, et portant le nom du roi Raoul.* — *Annales de la Société acad. du Puy,* 1868, t. XXVIII, p. 485.

une phase qui est commune à la plupart des chefs-lieux de la Gaule où l'appellation du peuple s'était substituée à celle de la ville; celle-ci remplacée à son tour, dans notre cité, par la désignation du *castrum* dans lequel des temps désastreux obligeaient les autorités à se tenir enfermées.

« Reste à savoir si ces noms de la cité : *Vellavos* et de la citadelle : *Anicium,* l'un et l'autre empruntés, sans doute, au langage administratif, auraient complètement fait disparaître de l'idiome populaire, le vocable antique qu'une inscription lapidaire du premier siècle nous a révélé dans le nom du génie local ou du lieu déifié : *Adidon (Mont-Adi* ou *Mont-Dieu*). Malheureusement, l'extrême rareté d'écrits avant les Xe et XIe siècles nous prive, sur ce point comme pour bien d'autres, des lumières qui jaillissent plus abondamment des textes postérieurs. A dater de cette époque, et comme si l'usage en eût été plus ou moins antérieur, nombre de documents et des monnaies du moyen-âge donnent, concurremment avec le nom *officiel* d'*Anicium,* la désignation vulgaire de *Podium,* mot de basse latinité, synonyme postérieur du celtique *don,* qui signifie *mont,* et même l'appellation de *Podium Anicii,* traduction latine de *pod-ani,* répondant, sauf la permutation de la lettre *n,* à celle d'*Adidon,* comme au nom actuel *mont Anis,* de la montagne sur les pentes de laquelle la ville est assise; d'où a prévalu l'emploi plus usuel du nom *Podium, le Puy.*

« Revenons à notre monnaie mérovingienne. M. d'Amécourt, dans sa lettre d'envoi, fait justement observer que, « outre l'intérêt qu'elle présente au point de vue

« de la ville du Puy, c'est une pièce de premier « ordre dans la série mérovingienne ; la seule à peu « près qui représente un édifice ; indiscutable quant « au style, qui sent le voisinage du Gévaudan, inté- « ressante par le problème des deux s placés devant « et derrière le buste, etc. »

« Antérieure de deux siècles au denier d'argent de Louis-le-Débonnaire, dont le revers, avec la légende *Christiana religio,* offre aussi un temple, cette monnaie, comme le conjecture M. d'Amécourt, nous a transmis peut-être la symbolique image de cette primitive église du Puy, dont j'ai essayé, dans un précédent Mémoire, de retracer l'ordonnance architecturale (1). Le style de la pièce autorise, en outre, un rapprochement d'autant plus intime entre certains triens du Gévaudan et du Velay, que deux ou trois de nos spécimens présentent un nom de monnoyer : *Esperius* ou *Sperius,* signataire également de tiers de sol mérovingiens chez nos voisins les Gabales. On serait ainsi conduit à interpréter les sigles problématiques qui figurent au droit de la pièce par les deux lettres, initiale et finale du même nom *Speriu*S (2). »

(1) *Découverte d'antiquités à la Cathédrale du Puy.* — *Annales de la Société acad. du Puy,* t. XXVIII, p. 599.

(2) Cette forme particulière du nom se manifeste principalement sur deux triens, l'un et l'autre *sans nom de lieu,* mais dont les types rappellent à certains égards ceux du Gévaudan, et sous d'autres rapports, ceux du Puy. Le premier, qui a été publié par M. d'Amécourt, signale une imitation du tiers de sol au calice et au nom de *Telafius,* monnoyer du Gévaudan ; le deuxième, que je possède, offre un buste à droite, au-devant duquel est une croix posée sur un globe et au revers une petite croix enfermée dans un

BEAUX-ARTS. — M. Cubizole, statuaire, remercie la Société de la médaille d'or qui lui a été décernée, lors de l'exposition départementale, pour les œuvres d'art si justement remarquées qu'il avait présentées au concours.

RÈGLEMENT.— Plusieurs membres demandent que la séance mensuelle de la Société n'ait plus lieu à l'avenir le premier jeudi de chaque mois, mais soit fixée à un autre jour s'adaptant mieux aux convenances générales. Cette proposition, tendant à la modification du règlement, sera mise à l'ordre du jour de la prochaine séance.

PERSONNEL. — M. Hippolyte de Chabron, récemment admis comme membre non résidant, écrit une lettre de remerciements.

M. le Président, MM. Chassaing et Aymard proposent l'admission, comme membre non résidant, de M. J. de la Roa, qui vient d'offrir à la Société un exemplaire de son ouvrage *Les Blasons de la Diana*.

Le scrutin ayant donné à M. de la Roa l'unanimité des voix, ce candidat est proclamé membre non résidant.

cercle perlé, par un certain rapport avec un des types des *Anicio*. On sait que deux autres de nos spécimens montrent, avec le vocable *Vellao*, le nom *Esperius*. Nous devons la publication de l'un à Lelewel; j'ai édité l'autre qui est plus intéressant par la présence, au droit, de deux bustes affrontés. Déterrée au château de Chalencon (Haute-Loire), cette pièce curieuse m'a été généreusement cédée par M. César Falcon.

M. Chouvon lit le rapport suivant sur la candidature de M. Jules Buisson au titre de membre non résidant :

MESSIEURS,

Parmi les hommes distingués qui faisaient partie, cette année, du jury à notre Concours régional, votre attention s'est naturellement portée sur l'auteur du remarquable rapport de la Prime d'honneur, M. Jules Buisson. Les connaissances variées de cet agronome l'ont mis à cette époque en rapport avec les diverses spécialités de notre Société : agriculteurs, littérateurs et artistes. De ce contact, qui réalisait pour M. Buisson la satisfaction de ses tendances intellectuelles, il est résulté un vif désir de s'associer à vos travaux. C'est dans ce but et sur sa demande adressée à notre honorable Président, que la candidature de M. Jules Buisson, comme membre non résidant, vous a été présentée à notre dernière séance par MM. Vinay, Chassaing et moi.

Comme titres d'admission, M. Buisson vous fait hommage de divers rapports ou études imprimées dont voici les titres :

Rapport sur un Concours agricole dans l'Aude, en 1864 ;

Rapport sur la Prime d'honneur en Corse, en 1867 ;

Rapport sur la Prime d'honneur de la Haute-Loire, en 1868 ;

Les fêtes du Triduum de sainte Germaine Cousin ;

Les peintures murales de Villeneuve-sur-Tarn, de Bernard Benezet ;

F. Duret, sculpteur ;

Ingres.

Il vous a été donné à tous, Messieurs, d'entendre la lecture du travail de M. Buisson sur l'agriculture de notre département et d'en apprécier le mérite. Ce motif pourrait suffire pour me dispenser de le présenter de nouveau à votre attention, si je n'en étais encore plus empêché par des raisons de convenance. Je dois évidemment m'interdire toute considération sur les travaux agricoles des lauréats plus ou moins heureux de notre Concours régional. Je passe donc de suite avec M. Buisson dans la France méridionale, et je consigne, tout d'abord, un fait qui découle des difficultés créées à l'agriculture par les nouvelles conditions économiques. Le Lauraguais, pays important, voué de tout temps à la culture des céréales et en faisant ses plus chères préoccupations, renonce aujourd'hui à cette industrie pour celle de la vigne. Souhaitons prospérité, dans cette nouvelle direction, à la région du Midi; car si le salut des cultivateurs de céréales, comme on le leur a dit souvent, dans les moments difficiles, doit se trouver dans une production plus abondante, c'est à la condition, ce me semble, que les pays plus favorisés du soleil se retirent de la lutte. Ce serait, effet, tourner dans un cercle vicieux que de produire davantage de céréales pour les vendre encore à plus bas prix.

Dans le *Rapport sur le Concours général de la Corse*, je me suis vu transporter avec plaisir dans les maquis de cette terre à moitié sauvage que j'avais déjà parcourue en compagnie de *Columba*, une charmante production de Mérimée; mais le temps a marché! Bruyères, ronces et broussailles, chevaux nains, bœufs amaigris et la *vendetta*, toutes ces imperfections physiques et morales tendent à disparaître. La civilisation a gagné du terrain devant un chemin

de fer, la réglémentation du parcours du bétail, le droit de port d'armes et l'ardeur d'une jeunesse amie du progrès et confiante dans l'avenir. M. Buisson nous montre à l'œuvre quelques hommes d'élite. Sous l'influence de leur intelligence, de leurs soins et de leur activité, les animaux domestiques prennent, à l'âge d'un ou deux ans, plus de développement qu'à quatre ou cinq dans les conditions antérieures à demi sauvages. La vigne, l'olivier, l'oranger, le citronnier tapissent de leur riche végétation des terrains autrefois couverts de buissons ou d'une maigre pâture. Dans cette voie, encore à peine tracée, quelques capitaux s'aventurent quelquefois un peu imprudemment; mais beaucoup, en revanche, sont près du succès, et quelques-uns l'ont déjà atteint. M. Buisson donne ces hommes hardis, mais prudents, en exemple à bien des petits ou gros fonctionnaires du gouvernement. Il leur fait entrevoir leur patrimoine presque inculte aujourd'hui, pouvant, sous l'influence de la résidence et des soins, acquérir une valeur qui doterait plus largement leurs enfants que les économies de leur profession.

Laissons ces justes réflexions aux parties intéressées et changeons de thème : parlons d'art.

M. Bernard Benezet a couvert de ses peintures les murs de l'église de Villeneuve-sur-Tarn. A la longue énumération des sujets traités, on voit que le travail technique et intellectuel était considérable. On devine, d'un autre côté, qu'une petite commune n'avait pu offrir à l'artiste une rémunération en rapport avec le temps qu'auraient demandé des études mystiques aussi complexes. La difficulté est en partie vaincue par la facilité et l'audace du jeune peintre; mais il aurait fallu la vaincre tout-à-fait pour trouver grâce devant la critique. Celle-ci, en effet, se préoccupant peu

des exigences matérielles de la vie, ne compte ni avec l'argent, ni avec le temps : de là une série d'appréciations plus ou moins sévères, souvent louangeuses, mais toujours savantes de la part de M. Buisson. Je suis convaincu que les artistes qui ne peuvent, pas plus que moi, se faire une opinion particulière sur des œuvres que nous n'avons point vues, trouveront un véritable plaisir à méditer cette sérieuse étude. Elle révèle chez l'auteur une connaissance approfondie de l'art antique, renaissance et moderne.

Dans les pages que M. Buisson consacre à F. Duret, sculpteur, il apprécie cet éminent artiste dans sa vie d'homme, dans ses conceptions et dans ses exemples comme professeur. Cette étude fait apparaître une à une les œuvres de Duret dont M. Buisson signale en terminant les plus importantes : « Duret reste, dit-il, avec le *Danseur*, le *Mercure*, l'*Improvisateur*, les *Victoires ailées* du salon des Sept-Cheminées, le *Christ après la résurrection*, les *Caryatides du tombeau de l'Empereur*, la *Statue de Mlle Rachel*, l'un des artistes qui honorent le plus l'art français. » Dieu merci, voilà assez de productions pour occuper une vie d'homme. Cependant cette longue nomenclature n'indique qu'une partie des travaux du statuaire que notre écrivain, s'il m'en souvient bien, loue sans réserve.

Il n'est pas cependant donné à l'homme d'atteindre la perfection absolue, et cette idée me vient à propos d'Ingres, ce demi-dieu de la peinture. Dans l'appréciation que M. Buisson fait de ses œuvres, il exalte souvent la puissance du talent, mais il accuse quelquefois aussi des défaillances. J'ai eu le bonheur de voir quelques dessins de ce suprême artiste, et je les ai admirés sans réserve; j'ai contemplé, appendu sur les murs de la cathédrale de Mon-

tauban, le tableau représentant le *Martyre de saint Symphorien*, et je suis resté muet de saisissement. Il en aurait peut-être coûté à mon amour-propre de mettre le doigt sur quelque imperfection que mes yeux, faute d'expérience suffisante, n'auraient pas su découvrir. Heureusement, pour la satisfaction de ma personnalité, M. Buisson déclare exempts de toute tache et ces dessins et ce tableau. Je suis trop désireux de rester sous l'influence de cette bénigne impression, pour ne pas laisser aux artistes le soin d'étudier avec l'auteur lui-même les beautés et les quelques imperfections qui signalent les œuvres de notre grand peintre moderne.

Dans ces divers Mémoires que j'ai, je le reconnais volontiers, à peine effleurés, M. J. Buisson se révèle, et à son complet avantage, sous le triple mérite d'écrivain, d'agronome et d'artiste. A ces divers points de vue, Messieurs, il a droit à toutes vos sympathies, et la commission est heureuse de vous engager à lui conférer le titre qu'il ambitionne, celui de membre non résidant de la Société.

M. J. Buisson est admis à l'unanimité.

M. Chassaing donne lecture de son rapport sur la candidature de M. Aug. Chaverondier au titre de membre non résidant; ce rapport est ainsi conçu :

Messieurs,

M. Auguste Chaverondier, docteur en droit, archiviste départemental de la Loire, qui sollicite l'honneur d'être as-

socié à votre Compagnie comme membre non résidant, est l'auteur de plusieurs publications relatives à l'histoire du Forez, sa province natale, travaux dont je vais vous présenter l'analyse.

M. Chaverondier a débuté dans l'érudition par la publication, en 1860, de l'*Inventaire des titres du comté de Forez fait en* 1532, *lors de la réunion de ce comté à la couronne de France*, *par Jacques Luillier*, *auditeur de la chambre des comptes de Paris* (1).

Aucune famille n'a eu, dans la France du moyen-âge, une plus étonnante fortune que la maison ducale de Bourbon. De la petite baronnie de Bourbon-l'Archambault, son berceau, elle prit son essor au XIIIe siècle, et dans les deux ou trois siècles qui suivirent, par mariages ou acquisitions, ses seigneurs devinrent successivement comtes de Clermont en Beauvoisis, ducs de Bourbonnais et d'Auvergne, comtes de la Marche et de Forez, barons de Beaujolais, de Roche-en-Renier, d'Annonay, etc., en attendant qu'une branche collatérale, réalisant des destinées plus illustres encore, montât, à la fin du XVIe siècle, avec

(1) Deux volumes in-8°, Roanne, 1860.

Depuis lors, sous le patronage du gouvernement et la direction de M. de Laborde, directeur général des archives de l'empire, a commencé de paraître une publication considérable comprenant les *Titres de la maison ducale de Bourbon* par le savant M. Huillard. Bréholles, membre de l'institut, chef de la section législative et judiciaire (Paris, H. Plon, t. I, in-4°, 1867). Cet inventaire, outre l'analyse de tous les titres et actes formant les archives de la maison de Bourbon, reproduit *in extenso* le texte des documents les plus importants. Nombre d'entre eux se rapportent au Velay et spécialemenr aux baronnies de Roche-en-Renier et de Vachères qu'avaient acquises les ducs de Bourbon. Ces érudits y trouvèrent, pour l'histoire du Velay, du XIIIe au XVIe siècle, une source à peu près inexplorée et des plus riches.

Henri IV, sur le trône de France. La race ducale de Bourbon finit, en la personne du trop célèbre connétable, en 1527. A cette époque, ses possessions équivalaient à peu près à neuf de nos départements actuels. L'administration de tels domaines, surtout avec les rouages nombreux de l'organisation féodale, était nécessairement compliquée; aussi, pour y pourvoir, les ducs de Bourbon instituèrent-ils des chambres des comptes, sur le modèle de la chambre des comptes du roi à Paris, et comme en avaient les ducs de Bourgogne à Dijon et à Lille et les ducs de Bretagne à Nantes; de là l'origine des chambres des comptes du Bourbonnais, à Moulins, — du Beaujolais, à Villefranche — et du Forez, à Montbrison. A côté de ces chambres, dans des archives ou trésors, étaient soigneusement gardés, pour y recourir au besoin, les chartes, titres ou papiers intéressant les droits de la maison de Bourbon. L'usage d'une aussi grande quantité de titres, dont le nombre s'accroissait sans cesse, ne pouvait être rendu facile que par un inventaire général. Notre grand évêque du Puy, Jean de Bourbon, abbé de Cluny, lieutenant-général de son neveu, le duc Jean II, conçut en 1474 l'idée de le faire dresser; on retrouve là une preuve nouvelle du génie élevé et pratique que l'illustre évêque déploya partout, et dont nos chroniqueurs locaux ont conservé avec admiration le souvenir; mais ce projet, connu seulement par des instructions qui en tracent le plan, ne reçut pas d'exécution : les maîtres et auditeurs des comptes subvinrent aux nécessités de leur pratique par des inventaires partiels et plus ou moins défectueux.

On sait comment, après sa fuite, le connétable de Bourbon fut, par arrêt du Parlement de Paris, dépouillé de ses domaines; les uns furent réunis à la couronne, les autres

confisqués. Louise de Savoie, mère du roi, eut l'administration d'une grande partie de ceux-ci; mais à sa mort, survenue en 1531, François Ier les réunit définitivement à la couronne, et, comme conséquence naturelle, il supprima les chambres des comptes de Moulins, de Villefranche et de Montbrison, dont la juridiction fut transportée à la chambre des comptes de Paris. Jacques Luillier, auditeur de cette dernière chambre, fut chargé, en 1532, de dresser les inventaires des titres des chambres des comptes supprimées.

C'est l'inventaire des titres de la chambre des comptes de Montbrison que M. Chaverondier a édité, d'après le manuscrit original existant aux archives de l'Empire.

« L'inventaire de Luillier, » dit M. Chaverondier dans son avant-propos, « contient l'analyse, pièce par pièce, « des titres les plus précieux que l'on conserve sur la pro- « vince de Forez; ces titres sont originaux, pour la plu- « part, et revêtus de tous les caractères qui distinguent les « actes authentiques; ils embrassent, du XIIe au XVIe siè- « cle, un espace de trois siècles et demi, qui fut la période « la plus brillante de l'histoire du Forez. Les plus anciens « remontent, pour ainsi dire, à l'époque précise où finit « le cartulaire de Savigny, et les derniers ne s'arrêtent « qu'au moment où le Forez cesse de vivre de sa vie pro- « pre et va se confondre dans le domaine de la couronne « de France. »

Cet inventaire n'est pas spécial au Forez, il offre aussi pour le Velay un haut intérêt; on y trouve l'analyse des titres de la baronnie de Roche-en-Renier qui ressortissait à la chambre des comptes de Montbrison. A la possession de cette seigneurie, l'une des plus considérables du Velay,

était attaché le droit d'entrée aux États particuliers du diocèse; un tel privilége, la situation de cette terre limitrophe du Forez, présentaient aux ducs de Bourbon trop d'avantages au point de vue de leur influence politique, en leur assurant un pied dans le Velay, pour qu'ils ne cherchassent pas à en devenir les maîtres; aussi, dès le XV[e] siècle, l'avaient-ils acquise. Les titres de Roche-en-Renier sont nombreux; ils concernent les maisons de Roche, de Lévis-Lautrec, de Lévis-Villars, etc., et fournissent, sur une partie des arrondissements du Puy et d'Yssingeaux, les renseignements historiques les plus précieux.

Dans les *Notes pour servir à la biographie de Jean-Marie de La Mure*, cet historien du Forez, dont M. de Chantelauze vient de remettre en lumière les travaux si importants, M. Chaverondier a consigné sur la vie, les habitudes et l'entourage du vieil écrivain, des renseignements inédits qu'il avait découverts en fouillant patiemment dans les anciens protocoles de notaires et dans les archives des établissements publics de Roanne, où la famille de La Mure était fixée.

Par une de ces bonnes fortunes qui sont la récompense des chercheurs, il a retrouvé, dans un registre d'insinuation de la châtellenie de Saint-Maurice, le testament du savant chanoine qui élut sa sépulture au-devant de la porte de la chapelle dite Notre-Dame-de-la-Chanoinie, à Montbrison. Sur l'autel de cette chapelle se célébrait, tous les jours après matines, un service pour les comtes de Forez. Ainsi, par une touchante association, selon la remarque de M. Chaverondier, La Mure voulut, après sa mort, reposer près de ceux dont il avait écrit l'histoire.

Membre de la Société d'agriculture, industrie, sciences et arts de la Loire, M. Chaverondier a enrichi les *Annales* de cette Compagnie de plusieurs Mémoires, tels qu'un compte-rendu du *Dictionnaire du patois forézien* de M. Pierre Gras, archiviste de la Diana, une Notice des archives anciennes du département de la Loire qui, entre autres sources à consulter fructueusement pour l'histoire du Velay, renferment, transcrits sur les registres du gardien des legs pies du comté de Forez, des milliers de testaments du XIIIe au XVe siècle, dont un grand nombre contiennent des legs à l'église de Notre-Dame du Puy, etc.

M. de la Tour-Varan, bibliothécaire de la ville de Saint-Étienne, a publié, en 1860, sous le titre d'*Essai sur la formation d'une bibliothèque forézienne*, le catalogue des ouvrages, mémoires, cartes, dessins et portraits relatifs à l'histoire ancienne du Forez comme province et à son histoire moderne comme département de la Loire. Depuis la mort de M. de Varan, en 1864, de concert avec un de ses compatriotes, M. Maurice, M. Chaverondier a continué ce catalogue, et, chaque année, dans les *Annales* de la Société de la Loire, il donne la nomenclature raisonnée et détaillée des ouvrages, articles de journaux ou de revues intéressant le Forez ou le département de la Loire. Nos voisins nous donnent un excellent exemple. — Un de nos confrères, le respectable et savant abbé Sauzet, a, il y a près de vingt ans, doté la Haute-Loire d'une *Bibliographie* dont il serait superflu de louer ici l'utilité, mais qui, depuis lors, n'a pas eu de supplément. L'âge, mais non la vaillance, est un obstacle à ce que M. l'abbé Sauzet remette à jour le bilan littéraire du pays. Cette œuvre importante doit-elle cependant rester inachevée, et n'est-il pas opportun d'appeler sur

ce *desideratum* l'attention de cette Compagnie, toujours si soucieuse du bien du pays ?

Tels sont, Messieurs, les titres qui recommandent M. Chaverondier à vos sympathies. La Société, en ouvrant ses rangs à cet érudit laborieux et distingué, peut s'attendre à en recevoir des communications intéressantes sur le Velay, communications qu'il a toutes facilités de puiser dans le dépôt d'archives confié à sa direction. Votre commission est d'avis, à l'unanimité, qu'il y a lieu de lui conférer le titre de membre non résidant.

M. Aug. Chaverondier est admis à l'unanimité.

A huit heures et demie la séance est levée.

Le Secrétaire,

Aug. CHASSAING.

ANNEXES

RAPPORTS

ET MÉMOIRES

SÉANCE PUBLIQUE EXTRAORDINAIRE

DU VENDREDI 29 MAI

En 1860 un premier Concours régional s'était tenu au Puy. La rotation adoptée pour les départements qui constituent la région agricole à laquelle appartient la Haute-Loire, y en amenait un second en 1868. Grâce au premier essai, étudié et compris, le second devait se présenter dans des conditions plus sérieuses d'exécution, plus fécondes en résultats. Ces immenses agglomérations de producteurs et de produits refluant des mille points d'une circonscription agricole vers un chef-lieu, y concentrent toutes les forces vives de la production. Les émulations entrent en lutte. Les intérêts particuliers, par l'échange et la concurrence, formulent les intérêts généraux et créent ainsi ces grands mouvements, une des formes puissantes au moyen desquelles le progrès accuse et surtout vulgarise ses tendances, ses encouragements et ses résultats.

D'ailleurs, pour ajouter plus d'éclat à cette solennité, la Société d'agriculture avait fait coïncider avec le Concours régional de 1868 l'inauguration du nouveau Musée



Crozatier, son Concours annuel de la race chevaline, des expositions horticole, industrielle et artistique, et enfin un Concours-Festival d'Orphéons.

§ I.

CONCOURS RÉGIONAL.

La petite cité vellavienne, depuis le Concours régional de 1860, s'est matériellement transformée. Dans ses lignes pittoresques d'ensemble, si rien n'est changé ni modifié, cependant les améliorations d'une jeune municipalité ont rendu au champ du Concours sa vraie physionomie réclamée par la configuration du sol, les exigences du nouveau Musée et le comfort de la population. L'emplacement est notre promenade du Fer-à-Cheval, hémicycle à quatre rangs de platanes. Cette promenade entoure, derrière l'hôtel de la Préfecture, le spacieux jardin de récente création. A l'extrémité de l'axe s'étend le Musée à l'ordonnance grandiose et sévère; à l'autre extrémité, les bâtiments de la Préfecture se dissimulent dans leur corbeille de verdure; et entre l'un et l'autre, au centre, miroite le bassin, du milieu duquel émergent un dyke de prismes basaltiques et une gerbe de cinquante pieds de jet. Dans les eaux de ce bassin, la ville du Puy toute entière avec ses édifices romans et ses modernes constructions se reflète, étagée autour de son rocher de Corneille, sous son antique basilique, et surmontée de la statue colossale de Notre-Dame de France.

Le périmètre du Fer-à-Cheval était fermé d'une ceinture de baraquements destinés à loger les animaux et les produits. Sous les arbres, les machines attendaient l'examen du Jury et la curiosité des visiteurs.

Le catalogue du Concours régional portait les déclarations suivantes : Espèce bovine, 397, dont 184 pour la race du Mezenc ; espèce ovine, 113, dont 78 béliers et 35 lots de cinq brebis ; espèce porcine, 28 ; animaux de basse-cour, 55 lots ; instruments, machines et appareils agricoles, 319 ; produits agricoles et matières utiles à l'agriculture, 172.

Le nombre de ces inscriptions paraîtra d'autant plus considérable, qu'il faut tenir compte de l'abstention de quelques départements de la région que de regrettables rivalités ou des difficultés d'accès détachent de nous.

Le Concours s'ouvrit le 23 mai. Les Jurys (1) fonction-

(1) Le Jury du Concours régional de 1868 était ainsi composé :

M. Demonts, Préfet du département de la Haute-Loire, Président d'honneur.

1re Section. — Prime d'honneur.

MM. V. Rendu, inspecteur général, 1er Vice-Président du Jury, Président.
Jules Buisson, à la Bastide d'Anjou (Aude), rapporteur.
Comte d'Agoult, à Voreppe (Isère).
Servan (Drôme).
MM. le marquis de Montgon, à Maringues (Puy-de-Dôme).
Pascal, à Gap (Htes-Alpes).
Tochon (Savoie).
Golfin (Hérault).
Fournat de Brezenaut (Drôme).
Durand (Lozère).

2e Section. — Animaux.

1re Sous-Section. — *Espèce bovine.*

MM. Rendu, inspecteur général, Président.
Comte d'Agoult (Isère).
MM. Jules Buisson (Aude).
Marquis de Montgon (Puy-de-Dôme).

nèrent au sein de leurs sections respectives. De longtemps Concours ne s'était présenté dans de plus belles

MM. Gaston Basille, à Montpellier (Hérault).
Henry Doniol, à Clermont (Puy-de-Dôme).

M. Lacombe-Tharin, maire de Saint-Etienne-Lardeyrol (Hte-Loire).

2e Sous-Section. — *Especes ovine, porcine et galline.*

MM. Pascal, à Gap (Hautes-Alpes).
Chouvon, directeur de la Ferme-école de Nolhac (Haute-Loire).

MM. le vicomte de Montreuil, à Chilhac (Haute-Loire).
Le comte de Causans, au Puy (Haute-Loire).

3e Section. — Instruments et produits agricoles.

1re Sous-Section. — *Extérieur.*

MM. le Mis de Ruolz, à Alleret, 2e Vice-Président du Jury, Président.
Golfin.
Fournat de Brezenaut.

MM. Coumes, ingénieur en chef de la Haute-Loire.
Louis Balme, au Puy (Haute-Loire).

2e Sous-Section. — *Intérieur.*

MM. Garcin, à Hyères (Var).
De Bec fils, directeur de la Ferme-école de la Montaurone (Bouches-du-Rhône).

MM. Nicolas, au Puy (Haute-Loire).
J. de Vinols, au Puy (id.).
Le docteur Langlois, au Puy (Haute-Loire).

3e Sous-Section. — *Produits.*

MM. Mero, directeur de la Ferme-école de St-Donat-la-Paute (Alpes-Maritimes).

MM. Ch. Fruchier (Basses-Alpes).
De Mars, membre du Conseil général de la Haute-Loire.

COMMISSAIRES PRINCIPAUX :

MM. Buisson.
H. Doniol.
Piollet, à Yenne (Savoie).

MM. De Gasquet, à Salgue (Var).
Rougane, à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme).

COMMISSAIRE :

M. Roche, à Yssingeaux (Haute-Loire).

conditions d'aménagemenet et avec une si imposante affluence d'exposants.

Au milieu des diverses races d'animaux en lice, une surtout nous intéressait tout particulièrement : la race bovine du Mezenc. Il en a été souvent question dans ces *Annales*.

Le Mezenc est la cime la plus élevée d'une ramification des Cévennes. Les pâturages qui tapissent ses flancs y sont gras et odoriférants, mais le climat en est rude et la neige y règne une grande partie de l'année. L'élevage des bestiaux, seul possible, y reste à peu près seul pratiqué. Cette race du Mezenc, perdue, effacée dans les croisements inintelligents ou de hasard qui l'avaient longtemps abâtardie, est depuis quelques années, grâce à certains éleveurs de la Haute-Loire, et aux encouragements renouvelés par le Ministère de l'agriculture, sortie des mélanges défectueux ; elle s'est réaccusée et a reparu avec toutes ses qualités natives dérivant de ce sol et de ce climat. Elle est sobre, infatigable. Ses tendances laitières et adipeuses sont très-développées. Elle commence à descendre dans la plaine, à rayonner dans les départements limitrophes, car elle se soumet assez bien aux exigences des nouveaux lieux où elle se trouve transplantée. Comme travail, c'est une race de moyenne force et qui convient particulièrement aux pays de moyenne culture.

Nous ne pouvons mieux faire, pour donner une idée juste de l'exposition des animaux de la race du Mezenc, que de citer quelques paragraphes d'un article dû à la plume si compétente de M. H. Doniol, et publié par le *Journal de l'Agriculture* :

Des 380 bêtes bovines qui ont figuré au Concours du Puy (il y en avait 397 au catalogue), on n'eût certainement pas distrait plus de 25 têtes défectueuses. Près des trois quarts du nombre total appartenaient à des propriétaires ou à des éleveurs du département de la Haute-Loire : c'est donner d'un mot l'idée de l'état de progrès où se trouve ce pays en matière de bétail. La race spéciale à la partie du département qui dépend des monts Mezenc, comprise dans les arrondissements du Puy et d'Yssingeaux, comptait 180 têtes présentes. Presque toutes étaient fort belles. Ceux qui ont suivi les concours des quatre ou cinq dernières années pouvaient constater combien les leçons ont rapidement profité et à quel degré élevé. Le premier prix des taureaux au-dessous de 2 ans offrait un animal littéralement parfait. Deux mentions se sont ajoutées aux prix de cette section et de la suivante, pour attester leur supériorité. Dans la section des vaches, qui était de plus de 100 bêtes à elle seule, il a fallu en ajouter quatre; on aurait pu doubler ce nombre sans épuiser tous les sujets distingués.

Quand un pays possède sur ses pâturages une race en état de fournir une exhibition pareille, il a bien raison de la défendre des ingérences étrangères. S'il a été permis de comprendre la résistance des éleveurs de la race mézine à se voir diminuer les récompenses en faveur des animaux dits du Villars de Lans, c'est au Concours du Puy. Aucun de ces derniers n'a osé entrer en lice avec la race mézine. A la faveur de la classification et du peu de détermination du type, il y en avait bien qui portaient la dénomination de Villars de Lans; je crois même que quelques-uns ont eu des prix. Mais c'étaient des animaux à muqueuse noire ou noircie par le croisement, nullement de ces bêtes à muqueuse

blanche, à tête et ossature grossières, que l'on indiquait à Grenoble et surtout à Privas, comme les vrais représentants de l'espèce. Au Puy, le Mezenc a dûment vaincu, avec éclat, on peut le dire, par le nombre et par la qualité réunis.

Toutefois, à côté de cette quantité de belles vaches du Mezenc, on était frappé de ce que les jeunes femelles avaient comparativement beaucoup moins de mérite. Peu de développement, en général; il semblait que, pour la plupart, elles ne deviendraient pas ce qu'étaient leurs mères. Cela tient aux habitudes générales d'élevage. On nourrit mal dans le premier âge; l'hiver, les mères mangent à peine, pour peu que l'année ne soit pas très-riche en foin, en sorte que les animaux se développent tard. Après le succès de ce Concours-ci, les éleveurs de la race mézine ne seraient pas pardonnables de ne point changer de coutume. Ils doivent rester convaincus que leur race ne prendra tout-à-fait rang dans les races recherchées hors de leur contrée, que lorsqu'un meilleur régime d'enfance, uniformément pratiqué, l'aura développée et conduite à ses aptitudes naturelles.

Quant à la race ovine, maints essais, à diverses époques, ont été tentés ou encouragés par la Société d'agriculture du Puy; la race mérine n'a point répondu et semble ne devoir jamais répondre aux tentatives d'acclimatation. Elle s'abâtardit rapidement, en dépit des soins et de la persistance. La race anglaise South-Down, introduite en France depuis quelques années, a produit d'heureux résultats, quoique d'exception encore, grâce surtout à M. le marquis de Latour-Maubourg, médaillé pour des croisements de cette race, et

à M. le marquis de Ruolz, lauréat de la prime d'honneur en 1860. Quelques croisements *charmois* tentés par MM. de la Chapelle en sont encore à l'état d'expériences.

La race indigène porcine a à peine droit à une mention. Le petit nombre de sujets primés l'a été par suite de l'ingérence des races anglaises, qui sont les grands ressorts d'amélioration de notre race défectueuse, mal construite et peu prédisposée aux qualités recherchées de la consommation.

Les animaux de basse-cour étaient représentés par d'assez nombreux spécimens. L'introduction des races exotiques a déjà fait chez nous un immense progrès, non-seulement dans les volières de nos villas, mais même dans les cours de nos fermes.

Beaucoup d'agriculteurs de la Haute-Loire avaient exposé des instruments aratoires, modifiés suivant les besoins spéciaux et les conditions particulières de leurs exploitations, car l'initiative individuelle et les applications locales sont une des conditions essentielles pour l'amélioration et le perfectionnement de l'outillage agricole. Une grande quantité de ces instruments ont mérité des récompenses.

Quant aux productions, elles étaient peu nombreuses et peu satisfaisantes : 26 prix à décerner, 22 exposants.

Le dimanche, sur une estrade adossée à la façade du nouveau Musée, avait lieu la distribution des récompenses du Concours régional. Le temps était beau ; la foule encombrait les abords des gradins et les avenues

de la promenade. Tout ce que les administrations et la cité comptaient d'hommes distingués s'était groupé autour des membres de la commission régionale et de ces coupes d'argent si belles de conception, si savantes d'exécution.

M. le Préfet, président d'honneur du Concours, a ouvert la séance par un discours remarquable, dans lequel il a fait ressortir l'importance morale et matérielle de ces expositions, qui ont le privilége d'intéresser toutes les classes de la société, en constatant à des époques périodiques les progrès de l'agriculture dans chaque département. « Pour ne parler, dit ce magistrat, que du dé-
« partement de la Haute-Loire, dans lequel se tient
« aujourd'hui le Concours, ne suffit-il pas d'ouvrir les
« yeux pour reconnaître les progrès réalisés depuis
« huit années ? »

D'unanimes applaudissements accueillirent ce discours, dont les conclusions flatteuses pour la production locale ont été hautement ratifiées par M. l'Inspecteur général et la presse agricole.

Le rapporteur de la commission de la prime d'honneur a ensuite reçu la parole.

M. Buisson, devant nos pittoresques paysages, s'était inspiré de franche poésie et avait su faire de la science sur un rhythme charmant.

Voici le rapport de M. Buisson :

MESSIEURS,

Le Velay et la pointe méridionale de l'Auvergne absorbée par le département de la Haute-Loire, placés en dehors

des grandes voies de communication, sont restés longtemps ignorés. Mais depuis les vingt premières années de ce siècle, la géologie d'abord, puis l'archéologie et l'histoire les ont mis en lumière. Dans ces derniers temps, le prestige des lettres les dorait encore d'un reflet plus vif. Les grands tableaux qui nous entourent ont trouvé, dans le plus célèbre de nos romanciers et dans le plus gracieux de vos poètes, de tels peintres, qu'il y aurait folie d'y toucher désormais, n'étaient la tentation et le droit permanents de chaque œil humain, de chaque âme humaine de sentir pour soi et de redire ce qu'on a senti.

L'impression de tout ce pays est profonde.

L'Espagne a inventé le mot *sierra* pour exprimer la dentelure aiguë des chaînes pressées à l'extrémité méridionale du continent européen; les mots nombreux de *dôme*, d'*ondulation* semblent faits exprès pour vous. Une fois entré dans le massif du Puy, on est, en effet, comme accompagné par une double ligne onduleuse de montagnes. Parfois la hardiesse des saillies volcaniques l'interrompt et en souligne la tranquille majesté. La vigueur de la coloration des sommets, des dépôts embrasés des volcans fait ressortir l'intensité verte de la végétation. L'effet se résume d'un mot : la grandeur. Et l'accent spécial de cette grandeur, c'est l'ampleur de la structure sous la gravité et la richesse du vêtement.

Aujourd'hui, les géologues, les historiens, les peintres, les poètes et paysagistes littéraires sont donc à jamais conquis à l'admiration du Velay. En pourrait-on dire autant des agronomes?

Malgré l'éclat d'Allezet, le relief donné aux services agricoles de Barlière par le succès obtenu à l'Exposition

universelle de 1855, et le renom des exploitations remarquables que nous avons à signaler, l'agronomie, je le crains bien, ne prise encore assez ni la terre ni l'agriculture de la Haute-Loire. Ce serait une heureuse fortune, pour le Jury de la Prime d'honneur en 1868, de les montrer enfin ce qu'elles sont.

Par la force des choses, même dans un pays qui s'est montré si largement et si unanimement hospitalier pour elles, Alleret conserve encore, vis-à-vis des commissions régionales, le droit spécial d'hospitalité qui est, en Corse, le privilége de certaines maisons. Si bien, qu'en exerçant vis-à-vis de nous ce droit noble, M. le marquis de Ruolz semblait autant constater une tradition qu'obéir aux inspirations généreuses de sa courtoisie.

On dirait que Legrand d'Aussy traçait par avance le portrait d'Alleret lorsqu'il disait du pays en général : « Mes yeux n'avaient jamais vu un théâtre aussi riche, aussi vaste et aussi grandement dessiné. » Tout a été dit sur cet ancien cratère de 248 hectares, ouvert par une large échancrure sur le Challiergue, où les cultures, prairies, céréales, vignes, bois, étagées et distribuées par zones, se développent en amphithéâtre suivant les convenances les plus manifestes des yeux et du sol, de l'art et de l'économie rurale la mieux entendue. En dehors de tout mérite dans l'exécution, la découverte et l'utilisation de ces harmonies naturelles, sur cette grande échelle, suffirait à donner à la conception de M. de Macheco le caractère probablement unique en France d'une agronomie parant le sol, et à constituer, dans ses proportions les plus vraies, le type d'une ferme régionale.

« On répète qu'il n'y a plus rien à faire à Alleret, » disait à son gendre l'inventeur de ce bel édifice cultural, « vous y vivrez votre vie, vous y ferez, et, après vous, « d'autres y feront. » Cette parole d'expérience et d'autorité, recueillie avec piété, reste la séve d'Alleret. Il se continue et se développe suivant les préoccupations, les préceptes de la science actuelle.

En 1860, M. Roussel résumait ici même, par ces paroles précises, « l'introduction d'un meilleur équilibre dans les forces de l'exploitation, » la part de M. de Ruolz, dans l'œuvre que le suffrage universel, en quelque sorte, venait de désigner pour la Prime d'honneur (1). Alleret n'occupant aujourd'hui qu'une place historique dans le Concours, nous n'avions à noter, dans une exploitation qui a été l'exemple et l'enseignement de la contrée, que les résultats d'utilité générale, et les points par où elle conserve son rang et continue d'enseigner. Qu'il nous soit donc permis de signaler la construction d'une maison de retraite pour les vieux serviteurs, la perfection toujours la même de la tenue culturale, l'augmentation du vignoble, la beauté des récoltes, le nombre et la moyenne hors ligne d'une sorte de cheptel uniforme de concours entretenu sans ambition de concourir, l'unité de race dans les étables définitivement justifiée par l'expérience, l'amélioration du troupeau par le croisement des *bizettes* avec le South-Down.

La puissance de la sélection et du régime se montre dans la bouverie d'Alleret avec une telle évidence, que l'on est

(1) M. Roussel était le rapporteur du Jury de la Prime d'honneur dans le premier Concours régional de la Haute-Loire.

tenté une fois de plus de taxer de fausse manœuvre, de perte, le système opposé de perfectionnement et les métissages à la mode.

Il n'est pas étonnant qu'une telle exploitation se pare, à distance, de tout l'honneur des progrès agricoles de la Haute-Loire. En venant étudier l'agriculture de ce département de plus près, nous avons été amenés à faire la part de chacun avec une impartialité dont le haut exemple était, d'ailleurs, parti d'Alleret même.

Le premier, dans le bassin du Puy, M. de Macheco enseignait au capital à prendre, sans trembler, le chemin des champs. Il faisait de l'agriculture une carrière poursuivie pour elle-même, avec la conscience de sa valeur privée et publique. La culture lui doit le système de défoncement qui porte son nom (1), l'introduction des bons outils de labour, les labours profonds et réguliers; l'économie rurale lui doit l'augmentation des fourrages de toute sorte, l'engraissement en grand, la recherche du marché rémunérateur et les ventes à Lyon.

Quand la Société d'agriculture du Puy, ayant à sa tête un homme dont le nom est toujours écrit ou prononcé de manière à donner le regret de ne pas l'avoir connu, M. Bertrand de Doue, a voulu prendre la direction du mouvement agricole, elle a dû s'inspirer des exemples d'Alleret et s'abriter sous son autorité. Quinze années durant, M. Bertrand de Doue a primé périodiquement la plus grande étendue de fourrage et les charrues Dombasle.

Après lui, dirigée par des hommes distingués qu'elle est

(1) Le défoncement Macheco a fait le tour de la Haute-Loire.

heureuse d'avoir encore dans son sein, MM. A. de Brive et Ch. de la Fayette, la même association a étendu le cercle et varié la nature de ses récompenses. Cédant aux préoccupations de l'agronomie actuelle, sans perdre de vue néanmoins les autres progrès de l'agriculture, elle a surtout imprimé un remarquable élan aux efforts des éleveurs pour améliorer les espèces animales.

L'établissement d'une Ferme-école élevée rapidement, par le mérite de son chef, à ce niveau qui lui vaut, dans le Concours de 1868, la Prime d'honneur spéciale réservée à ces institutions, ajoutait, d'ailleurs, à la féconde activité de la propagande de la Société du Puy, le secours d'un enseignement agricole direct. En fournissant à la grande propriété des contre-maîtres éclairés, en initiant aux bonnes méthodes les fils des cultivateurs aisés, en donnant l'exemple d'une agriculture rémunératrice en raison de ses progrès, M. Chouvon a apporté à ses collègues le plus utile concours et rendu au pays les plus signalés services.

Dans le bassin de Brioude, c'est de Barlière et du Comice qu'est partie l'impulsion. Elle avait pour objet principal la réforme de l'ancien assolement biennal. Les cultivateurs ont vu à l'œuvre, chez M. Doniol père, l'ancienne rotation septennale de Grignon; ils ont appris de lui les fumures énergiques en tête de sole, sur sarclages, l'alternance, cette loi de la production. Ils ont reçu de lui les semences nouvelles de céréales, les semences nouvelles de fourrages.

Les résultats de ces influences se font voir chez presque tous les agriculteurs de ce département. La généralité du progrès agricole y est manifeste. On va en retrouver la trace dans le Concours.

AMÉLIORATIONS PAR LES FOURRAGES.

Le Jury attachait une importance majeure à cette culture des fourrages, nécessité première de toute réforme agricole dans ce pays. Il en a suivi les progrès avec l'intérêt le plus marqué chez tous les concurrents. Il le signale spécialement à Bains, à Talobre, au Thiolent, dans la région du seigle et du méteil, sur ces belles terres volcaniques, sortes de terrains neutres où végètent à la fois les plantes des terrains granitiques et les plantes des terrains calcaires, et à Florat, où le froment se substitue déjà au seigle, au moyen du chaulage, sur un sol siliceux et pauvre.

M. CHOUVY,

à Bains, canton de Solignac-sur-Loire.

Les champs de M. Chouvy sont épars autour du village de Bains, et il a dû, condition très-défavorable, diviser ses efforts.

Il nous montrait, à une altitude de 1,030 mètres, une luzerne vigoureuse, bien qu'un peu claire; des pâtures en voie de transformation présentant déjà, par places, de vrais fonds de prairies. Miné, assaini, ce sol est le domaine naturel de l'herbe. Son aptitude se révèle avec évidence par la production spontanée et abondante du trèfle blanc, du trèfle hybride. Exploitée avec suite, cette aptitude peut devenir une source de fortune pour tout le territoire de Bains.

Recherches d'eaux souterraines pour les besoins d'un établissement rural nouveau bien tenu, ou pour l'irrigation d'une prairie, défoncements coûteux (1,000 fr. l'hectare), mais décisifs, indiquent chez M. Chouvy le zèle d'un agriculteur appelé à progresser en pratiquant.

Dans un vaste enclos qui touche le village, le concurrent essaie d'utiliser le retard de végétation dans ces stations élevées, en cultivant l'asperge comme primeur de seconde saison. Cette idée mérite d'être signalée à la petite culture. Elle rentre dans son génie, et l'exécution n'en sera guère profitable que pour elle, à cause de ses extraordinaires facultés de travail.

M. DE VEYRAC,

au Thiolent, commune de Vergezac, canton de Loudes
(100 hectares).

A une altitude pareille, dans une étendue et sous une forme se rapprochant davantage des proportions et des allures de la grande culture, M. le baron de Veyrac offrait à la Commission l'examen de travaux analogues.

Le Thiolent est situé au milieu de l'un de ces beaux aspects de plateau où les détails disparaissent dans l'amplitude. Son assise est entièrement volcanique et la richesse de ce sol s'y manifeste plus qu'ailleurs. Le seul bouleversement de son écorce de blocs, de scories, de débris ignés, ouvre à la lumière et à la production une terre de jardin, une terre qu'on serait tenté d'appeler du *terreau volcanique*, si l'expression de terreau n'était souverainement im-

propre pour caractériser un écobuage opéré une fois pour toutes dans les cratères. Sur un de ses vastes champs, que M. de Veyrac appelait un de ses plus mauvais, un Jury d'agriculture a fait, à l'unanimité et avec une advertance parfaite, le péché d'envie.

Il semble que l'agronomie doive trouver dans cette richesse une compensation plus que suffisante à ces deux conditions défavorables, le froid, la rareté de la main-d'œuvre.

Les efforts accomplis par M. de Veyrac depuis quinze ans commencent à devenir rémunérateurs (1). Ses orges, ses seigles, ses avoines, ses méteils se présentent bien; leur rendement a beaucoup augmenté. Le produit de sa bergerie, de sa vacherie s'élève chaque année.

A côté d'un logis seigneurial et d'un parc trop vastes pour notre âge, trait de mœurs universel en France, la prairie s'étend; le logement rural, foyer de production et de richesse, s'agrandit. Evolution désirable; progrès pacifique, généreux. Abandon spontané du paraître pour l'être, conforme à l'idée chrétienne de la véritable supériorité sociale, qui consistera de plus en plus à s'honorer par le travail et l'exemple utile, par une volonté de répandre le bien égale à la puissance qu'on a de le faire (2).

(1) Epierrement de la surface presque entière du domaine. — 4,000 mètres cubes de pierres enfouis dans les drainages, 5 hectares de terres improductives défoncées à $0^m,60$ et transformées en prairies, avec réservoir en tête, etc., etc.

(2) On se tromperait si on voyait, dans cette remarque, la moindre condamnation de la grande propriété, condition de la grande culture. Il y aurait non-seulement convenance sociale, mais convenance économique à reformer ici de vastes domaines. En brisant les grandes constitutions de fortune territoriale, la Révolution n'a pas amené partout, tant s'en faut, les mêmes résultats. La division, là où la petite culture était impossible faute de bras, a diminué la puissance

Les agents naturels de l'augmentation du produit en céréales, bétail, engrais, sont les mêmes partout. Racines, fourrages verts, prairies, trèfles, sont en train de transformer le Thiolent. Le trèfle a rompu les vieux assolements. Sur 10 hectares en pied (le huitième du labour), 7 végétaient uniformément de la végétation ardente des sols volcaniques.

D'énormes rendements de raves, récoltées annuellement sur 6 hectares, rendements constatés par la commission départementale dans sa visite du mois de novembre, nous ont permis de donner aux racines une place dans la série des récompenses attribuées par nous à tout cet ordre d'améliorations. C'est la spécialité que le Jury a distinguée au Thiolent; il la récompense par une médaille d'or.

M. CHORAND,

à Talobre, commune de Saint-Christophe-sur-Dolaison, canton de Solignac (39 hectares).

Rien ne ressemble moins au Thiolent que l'exploitation de M. Chorand. Nous rencontrons ici, sans l'avoir cher-

d'action et amené plutôt des conséquences opposées à celles qu'on recherchait. Il est possible qu'ici, par exemple, elle ait retardé la fortune et la mise en valeur du pays. M. de Veyrac nous a montré des terres portées, d'une valeur de 5 à 600 fr., à 10,000 fr. l'hectare, par l'exécution de travaux qui exigent des plans d'ensemble, l'unité, la simultanéité, le déploiement des forces naturelles de la grande propriété. Avec les moyennes de valeur actuelle de la terre dans la commune de Vergezac, ce serait, pour ne pas sortir du point de vue économique, une bonne affaire que d'y reconstituer et d'y exploiter, avec les puissants moyens actuels, des propriétés étendues.

ché, le contraste de la grande culture et de la culture quasi-parcellaire.

On essaierait vainement de distinguer l'habitation rurale actuelle de M. Chorand des maisons caractéristiques du Velay. C'est un logis aux murs épais, bâtis de pierres de feu, d'un noir bleu ou d'un rouge brun, sans mortier ni crépissage. Cour boueuse, voûtes basses, étables obscures et surbaissées, escaliers extérieurs en dalles de lave, dont l'auvent est soutenu par des piliers de basalte mal dégrossis. Une vingtaine de maisons pareilles, groupées autour de ruines féodales et de la maison de la *béate* (1), tel est le hameau de Talobre. La lave affleure partout dans les rues et les chemins. Ouvert au vent du nord, le plateau semble encore plus froid que Vergezac, sous une altitude moindre (2). La terre a dans l'aspect quelque chose de sombre et de rude. C'est la parfaite antithèse de l'épithète de *blonde* que lui prodiguent les poètes du Midi.

Dans ce tènement écarté de Talobre, nous avons rencontré un homme, une volonté, un cultivateur intelligent, à la fois tenace, actif et progressif. Il est pour beaucoup dans les améliorations des usages anciens de la petite culture à Talobre, dans la transformation du parcours et de la

(1) L'*assemblée* ou maison d'école de filles sert d'habitation pour la béate, d'école pour ses élèves, et, le soir, de lieu de réunion pour les dentellières, qui travaillent ensemble jusques à onze heures ou minuit. L'éclairage se fait à frais communs.

Chaque hameau a son assemblée et sa béate ; les centres communaux ont seuls des écoles de garçons. L'instruction serait donc plus répandue chez les filles que chez les garçons, dans la Haute-Loire, et ce fait concourt, avec la loi économique qui tend à proportionner le travail aux aptitudes, à éloigner définitivement les femmes des travaux de culture.

(2) 890 mètres.

vaine pâture en règlement écrit, divisant de vastes communaux bien enherbés entre l'espèce bovine et l'espèce ovine selon les saisons, et fixant les droits de chaque habitant suivant l'étendue de sa possession (1).

N'ayant pas moins de cent trente numéros ou parcelles pour 39 hectares de terres de toute nature, labours, prairies, pâtures, bois de pins en taillis, bois de pins en futaie, M. Chorand subit le maximum des inconvénients du morcellement dans les pays de petite propriété. Cela ne l'a pas empêché d'entreprendre sur tous les points à la fois des travaux d'amélioration (2).

Il a surtout introduit à Talobre la culture de la luzerne, du trèfle, de l'esparcette, de la lupuline, du trèfle incarnat, du maïs-fourrage.

Ses premières luzernes remontent à 1849. Aujourd'hui il en a plus de 3 hectares en fort bel état de production. Si la maison du concurrent ne se distingue pas aisément de celles de ses voisins, il n'en est pas de même de ses cul-

(1) Ce règlement a été adopté récemment par le Conseil municipal et approuvé par le Préfet. Il remplace la coutume qui s'était substituée peu à peu à la vaine pâture et au droit universel de parcours. Il y a un troupeau et un berger communs. Les propriétaires qui n'y mettent point de bêtes, défendent leurs champs contre la vaine pâture; chacun peut envoyer dix bêtes par 100 cartonnées (environ 7 hectares de terre possédée). Au printemps et en été, les herbages sont divisés entre les troupeaux de race ovine et bovine ou chevaline. En septembre, les pâturages des bœufs sont abandonnés aux moutons jusques au 25 mars.

(2) Il a assaini, défoncé, défriché plus de la moitié de sa contenance, à la charrue suivie des ouvriers dans la raie, ou entièrement à bras. A ces ouvrages usités dans le pays, il a joint l'exemple d'un meilleur labourage avec la Dombasle, du hersage, du plombage des blés, de l'établissement d'un bon assolement, des fourrages salés par couches. Il prend à pied-d'œuvre la construction d'une ferme nouvelle.

tures fourragères. Grâce à elles il entretient, par moment, cinq sixièmes de tête de bétail moyen par hectare (1).

Ce bénéfice personnel n'est pas sa seule récompense. La luzerne gagne de proche en proche tout le territoire de Talobre; on en trouverait difficilement une étendue proportionnelle aussi considérable dans tout autre canton du département. M. Chorand a rendu à toute cette petite contrée un service substantiel, qui vaut largement une médaille d'or.

M. MAIGNE,

à Florat, commune de Saint-Just-Brioude, canton de Brioude (82 hectares).

Des mérites semblables se présentent chez M. Maigne, à Florat, avec un ensemble qui les rend plus frappants. Leur valeur ressort encore mieux, si on compare les terrains. M. Maigne, il est vrai, a les avantages d'une moindre altitude; il cultive 500 mètres plus bas. Mais son fonds est maigre, sableux en grande partie, très-inférieur, pris en masse, au Thiolent et à Talobre; à peine quelques parcelles ont-elles été recouvertes par les déjections volcaniques.

80 hectares, achetés en 1834 par M. Maigne père et

(1) Voici l'assolement qui a aidé à obtenir ces résultats; c'est un assolement de huit ans : 1re année, pommes de terre, raves, fumure abondante; 2e, céréales de printemps, orge, avoine, froment de mars avec semis de trèfle; 3e, trèfle; 4e, blés, seigles ou froment d'hiver; 5e, plantes sarclées avec fumure abondante; 6e, céréales de printemps; 7e, pois, vesces, jarousses, fourrage ou lentilles; 8e, blé, seigle, ou froment d'hiver; la luzerne entraîne une petite rotation spéciale.

son beau-frère, ne coûtèrent que 48,000 francs. C'est aux acquéreurs que revient le mérite des défoncements opérés sur la plus grande partie du terrain. Ils employèrent la charrue Dombasle et la herse Vacourt. Ayant fait analyser la terre, ils introduisirent même le chaulage, la culture du trèfle et le plâtrage.

M. Maigne fils a pris possession en 1850, et il a continué les divers essais de son père et de son oncle. Le domaine étant soumis au métayage, il a dû subir les entraves inhérentes à ce mode d'exploitation. C'est depuis trois ou quatre ans seulement qu'il a pu donner à ses améliorations une impulsion sensible (1).

Le chaulage s'est régularisé; les lupins, cette fumure verte par excellence des terrains granitiques, les trèfles enfouis aux dernières coupes, ont pris, dans l'exploitation, leur rôle de fertilisants économiques. La substitution du froment au seigle, signe commun du progrès dans tout le département, est, à Florat, un fait accompli. M. Maigne tend à établir un assolement régulier, bien qu'il soit encore trop chargé de céréales sur un tel sol. Il a fait aux fourrages la part du lion. Son outillage s'est complété; il laboure mieux, il entretient mieux ses cultures. Enfin, l'établissement rural tout entier a été refondu, agrandi.

Mais, si ardent que l'on soit, on ne surmène pas la marche des choses, et on ne supplée pas le temps sans qu'il y paraisse, dans une exploitation de cette importance. Les vrais succès de la culture, en 1867, se cantonnaient sur une belle prairie succédant à de mauvais pacages; sur un

(1) Avant de reprendre l'exploitation personnelle, M. Maigne avait d'ailleurs amélioré les conditions habituelles du métayage.

magnifique champ de trèfle de plusieurs hectares. Les résultats du chaulage, du drainage, des nivellements s'y manifestaient avec une évidence d'autant plus saillante qu'on hésitait davantage à les reconnaître ailleurs.

Au retour d'une visite minutieuse, nous trouvions dans les étables nouvelles un nombreux bétail de l'espèce bovine, récemment complété par des achats importants au concours d'Aurillac.

M. Maigne, comme un autre concurrent, M. Guittard, avait fait imprimer son Mémoire, avant la visite. Cet exemple, déjà donné par des agriculteurs distingués de la région du Nord, mériterait d'être suivi et de devenir la règle des concours futurs. Un appel préventif aussi loyal à la publicité, au contrôle, a toutes les sympathies du Jury. Il facilite sa tâche et assure son jugement contre les surprises.

S'il est difficile, en effet, de faire illusion à des praticiens sur la tenue générale et les habitudes de culture d'une exploitation, rien n'est plus aisé que de s'exagérer les difficultés vaincues et de grossir, même de bonne foi, les progrès et les revenus. Dans notre vie agricole, ne sommes-nous pas surpris chaque jour de ce que l'imagination ajoute naïvement aux récoltes et aux rendements de nos plus proches voisins, contre le témoignage de nos propres yeux?

Imaginations, industries inconscientes d'amour-propre, autant d'éléments d'erreur que la publicité tend à supprimer en excitant l'attention des rivaux et du public.

Il y avait certainement à faire, dans l'enthousiasme de M. Maigne, la part de ces illusions, dont il ne faudrait pas trop médire, car, dans une profession où l'intervention d'agents naturels hors de notre portée fait, de la désillusion,

l'écueil habituel, elles sont souvent la seule joie, toujours le refuge et l'inusable soutien de l'agriculteur. La réalité n'a point de ces constantes faveurs qu'on rêve pour tous ses champs. Elle donnait au propriétaire de Florat des démentis en des points trop essentiels pour qu'il ne se trouvât point écarté de la récompense suprême qu'il avait généreusement ambitionnée.

Restaient des mérites spéciaux importants; entre autres, la pratique du chaulage et de l'enfouissement des lupins et des trèfles, enseignée à toute la contrée; restait cette belle récolte de trèfle sur pied, comparable aux trèfles du Thiolent et obtenue dans des conditions plus difficiles.

En attachant à ces trèfles une médaille d'or, la Commission couronnait à la fois l'initiative de M. Maigne père, remontant à 1834, et les succès obtenus par M. Maigne fils.

AMÉLIORATION DES RACES ANIMALES.

Espèce bovine.

M. CHANIAL,

à Nirandes, commune et canton de Cayres (82 hectares).

« La production du bétail forme le plus important revenu de mon domaine; mon but principal est l'élevage. » Telle est la déclaration première de M. Chanial. Sous ce climat, dans ce sol si amoureux de l'herbe, il était difficile de concevoir et de formuler une vue meilleure.

La terre de Nirandes, située au-dessous et dans le voisinage du lac du Bouchet, est parfaitement constituée. Elle embrasse 83 hectares (1), en vastes champs réunis, presque tous clos, sans inclinaisons rapides, de belle nature volcanique. Toute la portion sud-ouest, formant plateau et comprenant 22 hectares de pâtures excellentes, mais présentant des traces d'humidité souterraine, pourrait être drainée, et fournirait de l'eau pour l'arrosage des parcelles inférieures. Un œil exercé reconnaît de suite, dans ce domaine, le siége d'une exploitation bien proportionnée, pouvant être dirigée, sans obstacle, suivant les lois de l'agronomie pure.

M. Chanial a-t-il réalisé l'organisation modèle dont l'examen de Nirandes suggère la pensée?

Il a du moins accompli des progrès considérables. Ses granges et ses étables sont reconstruites; l'entière surface arable a été mise dans des conditions normales de travail. La charrue Dombasle entre aujourd'hui dans tous ses champs, ses clôtures sont construites, ses chemins d'exploitation achevés. La jachère est réduite au huitième; un bon assolement alterne est définitivement adopté (2). La fumure est portée à 70,000 kil. par hectare; le rendement en grains a triplé, si on le compare au chiffre misérable du début; l'augmentation des fourrages a permis de doubler la population des étables.

(1) 3 hectares bois plantés en mélèze, épicéa, laricio, par M. Chanial; 22 hectares pâtures; 12 hectares 50 ares prairies; 45 hectares sol arable.

(2) Les 45 hectares de labour sont ainsi partagés : 5 hectares 60 ares, raves fumées à 70,000 kilogr.; 5 hectares 60 ares, orge; 5 hectares 60 ares, trèfle; 5 hectares 60 ares, blé; 5 hectares 60 ares, jachère; 5 hectares 60 ares, seigle; 5 hectares 60 ares, vesces, jarousses, pois; 5 hectares 60 ares, avoine; plus 12 hectares 60 ares, prairies, et 22 hectares, pâtures.

Lorsque le Jury a fait sortir dans la cour de la ferme ses cinquante-six bêtes de la race du Mezenc, élèves, bêtes de croît, bêtes de rente, toutes nées ou élevées à Nirandes, il a été vivement frappé du mérite de M. Chanial, de sa connaissance du bétail, de sa persévérance (1). Il avait posé le but avec précision. A voir l'ensemble extrêmement remarquable de ses bêtes bovines, l'unité de race, l'ampleur des animaux, la riche uniformité de l'entretien, on pouvait croire qu'il l'avait atteint. Le Jury, cependant, s'était senti bien des fois hésitant dans sa visite, trouvant sur ses pas des opérations capitales en retard, des forces productives importantes négligées ou perdues (2). Les essais de drainage, notamment, si généralement bien compris dans la Haute-Loire, étaient insuffisants et mal conçus. Dans l'exécution, il n'y a pas eu de plan général arrêté, et il a manqué à M. Chanial le sentiment juste de la hiérarchie des travaux à accomplir. Pour arriver à ce *desideratum* de culture qu'il croit tenir déjà : « *deux tiers fourrages, un tiers céréales*, » il lui faut le temps d'opérer, sur ses prairies et pâtures, ces transformations qui procurent le maximum de récolte, d'achever sa rotation, de supprimer la jachère ; c'est à peu près l'intervalle entre deux Concours.

En attendant, son étable a, dans le pays, une réputation ancienne et méritée que le Jury atteste en lui donnant

(1) Il y a encore, à Nirandes, trois poulinières percheronnes, et un bon troupeau de moutons à l'engrais, race de la Planèze ou de Saint-Flour.

(2) Les 12 hectares de prairies sont imparfaitement abreuvés et assainis. Après une longue exploitation, une magnifique pâture de 11 hectares, espèce de mine d'or à portée de la main, attend encore d'être saignée, transformée en pré de premier ordre.

une médaille d'or. Son entreprise du bétail est complète et supérieure. C'est surtout l'éleveur sagace, soigneux, persistant qu'il entend récompenser.

Comme M. Chorand à Talobre, M. Chanial a introduit, dans la commune de Cayres, la culture de la luzerne, du trèfle, du maïs-fourrage. Comme M. Chorand, mais sur une plus grande étendue, avec un domaine mieux fondé, M. Chanial exploite par lui-même. C'est là, chez des cultivateurs de cet ordre, qu'on aimerait à placer la Prime d'honneur. Dans l'état présent de distribution de la science agricole, elle s'y est posée rarement ; mais il n'y aurait rien d'étrange à ce que, dans le prochain Concours régional de la Haute-Loire, le tour ne fût venu de ces praticiens qui compensent la fortune ou la science par l'instinct cultural, par des facultés d'appropriation toutes françaises, par l'ardeur, par le travail. Leur présence en nombre dans le Concours, avec des titres aussi honorables que celui d'initiateurs de leur canton, doit être remarquée comme le grand fait agricole qui caractérise la Haute-Loire. Une belle Prime d'honneur peut être une exception, et ne rien prouver sur l'état agronomique d'un pays : de tels concurrents sont des témoins plus sérieux du progrès. Ils le font voir pénétrant la masse, y apportant cette moyenne de bonnes pratiques, qui est l'élément vrai de la production et de la richesse.

Dans ce cadre de l'amélioration de l'espèce bovine, il y aurait encore à introduire la mention des résultats obtenus ici sur les Salers, l'Aubrac, sur cette même race du Mezenc, élevée par l'un des concurrents à sa beauté typique ; mais nous rencontrerons les auteurs de ces perfectionnements dans un ordre d'entreprises plus complètes.

Espèce ovine.

M. LE MARQUIS DE LATOUR-MAUBOURG,

à Maubourg, commune de Saint-Maurice-de-Lignon, canton de Monistrol. — Ferme de la Maman (112 hectares).

Les chances du Concours, en amenant le Jury à récompenser spécialement l'amélioration de l'espèce ovine à Maubourg, concordaient avec les conditions naturelles de l'arrondissement d'Yssingeaux, où dominent les pâturages.

Les trois cent vingt-cinq mille têtes de l'espèce ovine que la statistique attribue à la Haute-Loire et que l'on emprunte en partie aux départements du Lot, de la Lozère, de l'Aveyron, du Cantal, forment un bétail très-mélangé. Des importations continuelles pour l'engraissement ou pour l'élevage, jointes à l'insouciance des éleveurs, ont produit une véritable confusion.

C'est une grande affaire agricole que de relever une espèce abâtardie, de la transformer, de la constituer à nouveau. Dans une ardeur d'émulation qui embrasse tous les objets de l'économie rurale, celui-ci ne pouvait échapper aux agriculteurs de la Haute-Loire. Nous avons rencontré des troupeaux en voie de perfectionnement à Alleret ; nous en rencontrerons à Bergoide, à Flagheac. Nulle part cependant la tentative d'amélioration n'est aussi ancienne, aussi avancée que sur la ferme *de la Maman*. Le South-Down est, en général, le point de départ de ces essais. On le croise avec les brebis dites *bizettes* ou *saunettes*, et les brebis du Quercy.

Il y a cinq ans la bergerie *de la Maman* comptait à peine quarante moutons d'engrais ; elle contient aujourd'hui cent quarante bêtes mi-sang South-Down-bizette. Elles ont gagné de l'étoffe. de l'ampleur, sans perdre la rusticité. Le poids des moutons de deux ans a été déjà porté de 30 kilogrammes à 50.

C'est à l'expérience de décider s'il y a plus d'avantage à créer une sous-race en continuant à infuser le sang South-Down dans les bêtes métissées, afin de se rapprocher le plus possible du type améliorateur, ou à se borner à l'exploitation industrielle des sujets issus de la brebis South-Down-bizette, appareillée de nouveau avec un South-Down pur. Le gain principal du croisement South-Down étant la précocité, il y aurait peut-être à tirer un meilleur parti de cette aptitude en forçant le régime dès le jeune âge. Sans doute cette considération sera de plus en plus mise à profit par le propriétaire de Maubourg, Il fera ainsi, d'un remarquable troupeau, que nous recommandons à l'attention des éleveurs, en lui décernant une médaille d'or, un très-sérieux élément de bénéfice pour sa belle exploitation.

Bien que M. le marquis de Latour-Maubourg n'ait prétendu qu'aux primes de spécialité, nous avons trouvé sur son domaine des jalons plantés dans des directions excellentes pour un concours plus élevé dans une période prochaine : drainages, nivellements, créations de prairies, reboisements, constructions nouvelles, augmentation de bétail, importation d'un outillage de choix, beaux foins et belles céréales. Sous l'inspiration d'une dénomination qui est un hommage à Mme la marquise de Latour-Maubourg, créatrice de l'exploitation, la ferme de *la Maman* offre d'ailleurs l'exemple d'une véritable administration de père de famille,

prudente, modérée, agissant avec les éléments du pays, à l'aide de serviteurs attachés à l'année. La marche de l'œuvre, mesurée à l'avance, ne paraît pas souffrir de l'absence du maître. Il sait attendre et il épargne à des populations ignorantes, pour qui le succès est le moyen à peu près unique d'enseignement, le spectacle de prodigalités et d'impatiences qui ne produisent que le découragement et l'abandon.

MM. DE LA CHAPELLE FRÈRES,

à Bergoide, commune de Vergongheon, canton d'Auzon
(195 hectares, dont 107 en bois).

Avec plus d'ardeur, l'ardeur de la jeunesse, MM. de La Chapelle ont entrepris, aux confins de l'arrondissement de Brioude, la refonte d'une terre patrimoniale longtemps abandonnée au métayage et, avant leur gestion, — négligée dans son ensemble, sous l'empire d'une idée fixe que l'expérience a condamnée.

Le domaine de Bergoide est assis en entier sur le terrain houiller circonscrit entre Vergongheon, Auzon, Brassac et Lubières. Ses propriétaires soumettaient au jugement du Jury trois objets importants : leur troupeau, leur ferme en construction, leurs vignes.

Dès 1854, M. de La Chapelle père avait acquis un bélier de la Charmoise pour améliorer son troupeau par croisement. Après des accidents fortuits, ses essais ont été repris récemment par ses deux fils avec des vues un peu différentes. Ils ont eu recours au sang South-Down, de

plus en plus apprécié dans la Haute-Loire. Les essais qu'ils ont mis sous nos yeux semblent leur promettre le succès.

Les anciennes constructions, ébranlées par les travaux souterrains des mines, ont été abandonnées ; la ferme nouvelle, située à quelque distance, s'achève en ce moment. Bergoide a une contenance de 200 hectares, 107 en bois (1), 88 en labours, prairies, luzernes, vignes. C'est donc à l'exploitation de ces 88 hectares, comme au logement du bétail, qui peut trouver dans le parcours des bois un supplément de ressource alimentaire, que les bâtiments ruraux ont à suffire.

On ne saurait se le dissimuler : la construction, le plan, l'exécution, la dépense paraissent démesurés. Quand on est au courant des procédés sommaires d'établissement au moyen desquels les fermiers anglais, et les plus célèbres parmi eux (2), obtiennent de si grands résultats, un rapprochement naturel s'établit dans l'esprit, et il n'est point, il faut bien le dire, à l'avantage de l'esprit économique de nos agriculteurs des classes élevées.

Ces fautes, d'ailleurs, ont leur compensation utile. Il n'est pas bien sûr que la grande propriété française mordît à l'agronomie, sans ce penchant et ces concessions à l'ordre élégant et à l'apparence qui tiennent à nos mœurs. Au début d'une renaissance agricole, c'est encore et pour un temps, l'illusion coûteuse qui rehausse le faire-valoir et l'attache à la culture.

(1) Les bois recouvrent des pentes rapides descendant sur l'Allier; les terres labourables, 12 hectares d'alluvion exceptées, s'étendent sur un plateau argilo-siliceux, légèrement incliné au sud, à l'est, à l'ouest. Elles sont de nature médiocre.

(2) Comme MM. Mac-Combie, à Tillyfour; Kennedy, à Meyermell.

Sous le bénéfice de ces réserves, on ne peut que louer, chez MM. de La Chapelle, la distribution, la ventilation, tout ce qui est essentiel dans l'établissement d'une ferme.

Nous touchons maintenant à l'opération la mieux conçue et la plus avancée de l'ensemble cultural de Bergoide : au vignoble.

La vigne n'a d'importance sérieuse, dans la Haute-Loire, que dans l'arrondissement de Brioude. Elle y occupe 4,500 hectares environ, donnant un produit moyen de 30 hectolitres à l'hectare.

Comme l'idée de l'amélioration de l'espèce ovine, l'idée de la création du vignoble remonte à M. de La Chapelle père. Après trente années de déceptions dans la fausse spéculation des mûriers, il eut le courage de s'avouer vaincu et de faire retour au principe de la spécialisation. Quelques essais de vigne sur des surfaces restreintes lui révélèrent les aptitudes réelles de ses pentes exposées au soleil. Ses fils ont adopté et développé son plan, en se conformant, avec une très-louable sagacité, aux conditions particulières de la main-d'œuvre dans la contrée.

Les avantages de leur entreprise se révèlent déjà avec certitude. 15 hectares de pacages maigres ou de mûraies défrichées sont à peu près en rapport. La valeur foncière du sol s'est élevée de 500 fr. à 3,000 fr. l'hectare; le revenu de rien à 200 fr. net, jusques à 300 fr.

25 hectares de bois à défricher vont subir la même transformation.

Comment a-t-elle pu s'opérer dans un canton où la gène de la main-d'œuvre agricole se complique encore de la concurrence des mines de houille? Par l'association même avec l'ouvrier mineur. L'usufruit du sol lui est abandonné

pour trente-neuf ans, au moyen d'un bail spécial de location ou de colonage. Les frais de plantation, de culture, d'entretien, d'échalas, de récolte sont à sa charge. A partir de la cinquième année, il donne un tiers de la vendange récoltée au propriétaire (1).

Ces sortes d'alliances entre le capital et le travail se rencontraient sous bien des formes, dans notre vieille France agricole, avec des caractères communs, de nature à favoriser l'harmonie sociale et le bien-être (2).

(1) Le vigneron retrouve l'intérêt de son travail, durant les premières années de la plantation, en cultivant des légumes dans les interlignes.

La vigne est établie à $0^m,80$ dans la ligne; les lignes sont à 1 mètre. Elle se plante en boutures, au fond de tranchées qui s'arasent peu à peu par le travail, absolument comme dans la Corse. La taille obligée est aussi une taille corse, la taille de Feliceto : deux coursons, l'un à fruit sur trois bourgeons francs, l'autre à bois sur un bourgeon franc. En général, au dire de MM. de La Chapelle, le vigneron fume, sans y être tenu, sous le seul aiguillon de son intérêt bien entendu. Toutes ces vignes étaient bien tenues. Elles sont cultivées sur échalas. L'an dernier elles ont donné 50 hectolitres à l'hectare. Presque tous les vignerons sont mineurs, propriétaires de parcelles et colons. Ils sont dans l'aisance.

(2) On pourrait citer, entre autres, les vigneronnages de l'Ain et de Saône-et-Loire. Toutes les plantes qui demandent beaucoup de main-d'œuvre fournissent naturellement la base de ces sortes d'associations. Dans la Haute-Loire, notamment dans l'arrondissement du Puy, il y a un pionnier spécial de défrichement et de défoncement des sols vocaniques; c'est la lentille, presque toujours cultivée à moitié fruit. Dans une partie plus méridionale de ce Languedoc, dont le comté du Velay était une dépendance, c'est le maïs qui rend, sous d'autres conditions, d'immenses services. Plus loin, c'est l'olivier.

Partout la culture en participation reste, bien plus que l'élévation des salaires, un moyen efficace pour retenir les bras qui fuient les champs, parce qu'elle donne au paysan sans possession presque les *facultés* et le ressort de la propriété. Nous rencontrerons dans le Concours les colonages de Sénilhac. L'origine historique de ces contrats ne leur aurait-elle pas fait trop de tort auprès de l'économie contemporaine? Dans les environs de Brioude, ils sont très-anciens. Mon ami, M. Henri Doniol, les a signalés dans son Introduction du *Cartulaire de Sauxillanges,* qui en présente plusieurs.

A côté des conquêtes de la petite propriété, si remarquables, d'ailleurs, dans tous les pays de montagne, la culture en participation peut revendiquer des étendues considérables dans la somme des défrichements et des travaux qui feront de la France un jardin. La science actuelle trouverait sans doute à mieux combiner ces contrats en vue de l'émulation, de la production; en combien de points n'en est-elle pas à les regretter? Dans l'espèce, par exemple, une autre base du partage pourrait être admise, moyennant l'abandon, de la part du propriétaire, d'une portion de prairie proportionnée à la mesure de chaque concession de vignoble, permettant au vigneron d'entretenir une vache et de produire des engrais (1). Il y aurait également avantage commun à réserver, dans les locations prochaines, plus d'action à la direction du maître pour réformer des procédés surannés de plantation, et donner entrée aux progrès de culture viticole et de vinification popularisés ailleurs.

Ces changements seront l'œuvre du temps. Toujours est-il que l'initiative de MM. de La Chapelle méritait d'être signalée. Elle a apporté à Bergoide les bienfaits naturels et multiples d'une idée juste appliquée en son lieu : de l'aisance pour l'ouvrier mineur, le renouvellement de ses forces par ces entr'actes de travail à l'air libre et au soleil; un accroissement direct de revenu pour le propriétaire, l'avantage indirect et non moins réel d'une réalisation plus facile de ses autres produits (car cette population associée et enrichie consomme davantage et paie mieux). Enfin la richesse publique s'est augmentée par une véritable création de valeurs.

(1) Comme cela se pratique dans les vigneronnages de l'Ain et de Saône-et-Loire.

Cette fois, avec dès bases ainsi posées, la vaste et magnifique cave en construction a véritablement sa raison d'être ; elle se proportionne à des espérances de production qui peuvent se toucher du doigt.

Avec un tact parfait de leur situation actuelle, MM. de La Chapelle nous disaient : « Nous n'avons ambitionné « votre visite que pour constater l'état des lieux, et prendre « date pour un prochain Concours. »

Cette date sera inscrite sur une médaille d'or donnée au vignoble de Bergoide et à l'heureuse utilisation des habitudes de travail usitées dans le pays.

En marquant ainsi les premiers pas dans la carrière de deux agriculteurs très-ardents au progrès, nous sommes bien loin de leur dissimuler d'ailleurs les difficultés de leur entreprise, dans une assiette agricole défavorable en plus d'un point.

Mais, contre les découragements et les déceptions possibles, n'ont-ils pas le meilleur fonds de résistance : la foi, la jeunesse, la fortune ; une précaution excellente : la division des attributions et du travail dans les champs, dans la ferme ou dans le ménage ; une belle résidence, de grands horizons ; le charme et l'union de la famille : deux sœurs unies à deux frères, des enfants naissant la même semaine et presque jumeaux?

M. GUITTARD,

fermier à Flagheac, communes de Saint-Georges-d'Aurat, Mazeyrat-Aurouze, Couteuges et Jax, canton de Paulhaguet (206 hectares (1).

Le fermage était limité autrefois dans la Haute-Loire par le bassin du Puy, où l'activité très-ancienne et permanente des transactions sur le bétail assurait au cultivateur la réalisation facile de ses produits et la possibilité de payer sa rente à échéance fixe. Sur le versant nord de la Durande, on ne trouva t plus que du métayage sans responsabilité et du faire-valoir direct. M. Guittard est venu courageusement tenter le fermage et s'établir dans le Challiergue (2), y donnant cet exemple, nouveau chez un fermier, d'un capital mis dans la culture et fructifiant par elle. En 1860, et après trois années d'exploitation, le premier Concours régional encourageait ses premiers succès par une médaille; le deuxième le retrouve avec la même ardeur dans une entreprise qui s'achève, ayant accru ses ressources et con-

(1) Le château de Flagheac comprend, outre les 206 hectares affermés à M. Guittard, 40 hectares de réserve : prés, parc ou enclos, et 130 hectares de bois de chêne et sapin.

(2) Le Challiergue est le nom que l'on donne à une plaine accidentée qui s'étend de Cerzat à Chavagnac et d'Alleret à la Chassagne. Le diamètre de cette plaine est d'environ 8 kilomètres. C'est dans ce périmètre que sont réunis les plus beaux domaines et les mieux cultivés des cantons de Paulhaguet, de Lavoûte-Chilhac et de Langeac.

quis la réputation d'un cultivateur exceptionnellement laborieux et intelligent. La persévérance de l'homme, le caractère de l'opération faite dans une condition plus propre que nulle autre à vulgariser le progrès, tout commandait au Jury une attention particulière.

La portion affermée du domaine de Flagheac, laissant en dehors la réserve du propriétaire et les bois, comprend 206 hectares, sur lesquels 41 hectares d'étangs, anciennement desséchés, 49 hectares d'étangs desséchés nouvellement (1). Le fonds est de bonne nature, ample, varié. Le propriétaire est riche; il a le goût des améliorations agricoles. Dès le début il établit, par l'abandon annuel sur le prix de ferme d'une somme de 500 fr. pour drainages, les bases d'une coopération qui devient de plus en plus large à mesure que l'entreprise de l'usufruitier se développe. Pour celui-ci, il est actif, énergique ; on dirait presque qu'il l'est trop, tant l'immensité de sa tâche le tient dans une surexcitation continuelle. Avec toutes ces chances favorables, l'état de la terre est tel en 1856 que le taux du fermage ne dépasse pas 40 francs l'hectare (2).

C'est l'honneur du fermier et du propriétaire actuel que ce prix paraisse aujourd'hui illusoire. Disons ici qu'avant l'heureuse réunion de leurs efforts on ne retirait de Flagheac que 24 francs par hectare.

Sans tenir compte de la diversité des assolements adop-

(1) A savoir :
L'étang de Sarliève (33 hectares), desséché en 1840 ; le lac Saint-Brunet (3 hectares), en 1843-44 ; le lac Chazot, en 1850; et les étangs de Parry (30 hectares), desséchés en 1857 et 58 ; l'étang de Chez-Gros (14 hectares), en 1855-58 ; les trois lacs de Chez-Gros (5 hectares) en 1860.

(2) 8,000 francs, argent et redevances.

tés suivant les natures différentes d'un sol tour-à-tour volcanique avec sous-sol de basalte et de lave dans la plaine, granitique ou argilo-siliceux dans les pentes, d'alluvions dans le vallon du Lidène, saturé de détritus organiques dans les fonds d'étang, la répartition générale des cultures se résume ainsi :

Céréales d'hiver,	50 hectares	208
Céréales de printemps,	50 »	
Prés,	26 »	
Prés artificiels,	20 »	
Vesces, racines, etc.,	12 »	
Jachères,	50 »	

Par une disposition virile de nature, qui le porte à aborder de front les difficultés, M. Guittard nous a conduits tout de suite sur ses plus mauvaises terres; des terres de troisième classe, où il maintient l'ancienne rotation biennale si coûteuse : blé, jachère morte, avec fumure alternative au parc ou au fumier d'étable.

Dans tout le plateau formant, sous les noms de *Lac Saint-Brunet*, *Champ-de-la-Pointe*, *de Guerre*, etc..., le deuxième plan de la vallée, sur la rive droite du ruisseau du Lidène, nous avons pu examiner à la fois les travaux de préparation du sol exécutés ou en exercice, les récoltes que procure cette culture et le système d'assolement adopté.

Le sol est rude, argileux, de profondeur inégale, redoutant à la fois les excès de sécheresse et les excès d'humidité. Huit paires de bœufs, assez forts, attelés à des charrues Rozé, l'ouvraient au moment de la visite. Le labour était pénible, irrégulier, superficiel. Les autres labours déjà exécutés à la

suite même de récoltes sarclées (1) n'avaient point meilleure apparence : d'immenses étendues de jachères étaient intactes à la fin de juin. Imparfait, insuffisant, le travail était en retard ; de là sans doute l'envahissement à peu près général des mauvaises herbes dans tout ce quartier (2). L'absence de netteté, le mélange et la variété des cultures donnaient d'ailleurs à penser au Jury, comme l'avait déjà remarqué la Commission préparatoire, que M. Guittard n'apporte pas une rigueur absolue à la pratique de ses divers assolements par catégorie de terrains.

Mais tout change sur l'étang de Parry. Une vaste étendue de beaux trèfles, un beau blé sur trèfle incarnat, un beau champ d'orge réjouissent la vue. Les plantes sarclées, pommes de terre, betteraves, carottes sont plantées à bonne distance (3), pour le passage des instruments perfectionnés.

En remontant le cours du Lidène par l'autre rive, nous devions rencontrer des mérites plus saillants, les meilleurs titres de M. Guittard. Tout ce fonds d'alluvion renferme les champs prévilégiés de ses cultures sarclées. Le travail y est bien meilleur, quoique toujours un peu tardif. Comment suffire à tout et arriver partout à l'heure sur une terre de 200 hectares, n'ayant qu'un centre d'exploitation ? Riches

(1) Un sarrasin, notamment, venait d'être ensemencé dans des conditions déplorables.

(2) Le lollium y forme planche sur les éteules, végète encore sur les jachères mal retournées, remplit les trèfles, les blés, où il graine, au grand détriment des récoltes et du sol même. M. Guittard semble le considérer comme une ressource de pacage. « Voilà, nous disait-il, mes meilleurs pâturages pour les moutons. »

(3) Des manques en raie, des retards de sarclages s'excusent aisément sur une si vaste exploitation. Un peu plus de propreté dans les céréales ne nuirait point. Les jarousses étaient manquées.

avoines, beaux trèfles, belle luzerne (1) pâlissaient encore devant un champ de blé Victoria (2), la seule céréale irréprochable de Flagheac, et certainement le plus beau blé que nous eussions encore admiré dans notre exploration de la Haute-Loire. Enfin le fonds de ce même tènement était occupé par 25 hectares de prés naturels égaux dans leur abondance, supérieurs par le rendement et la qualité.

Sur l'étang des Quatre-Clés un beau blé, sur l'étang de Chez-Gros une parcelle de froment de mars et orge mêlés, luxuriants de végétation, nous arrêteront bien encore; mais les luzernes sont enherbées. Les froments, dans les parties basses, sont étouffés sous le flot des végétations folles jusques à y disparaître : l'abus des céréales se révèle.

Après cet examen complet de ses champs, il restait à M. Guittard à nous faire pénétrer dans les bâtiments de la ferme, dans ce centre d'où la vie doit radier sur un corps si vaste (3). Elle s'y montre énergique, ordonnée. Appropriation, tenue générale des outils, attitude du personnel, affirment également une direction sûre et une surveillance domestique toujours présente, qui révélerait son caractère par les soins intérieurs d'entretien et de moralité, lors même que M. Guittard ne l'eût point déclarée dans son Mémoire. Sur un chantier pareil, il l'a bien compris, le moindre désor-

(1) 1 hectare.

(2) Contenance, 2 hectares.

(3) Ces bâtiments, vastes, réguliers, commodes, sont isolés par une simple grille des communs, du parc et du château de Flagheac, ancienne demeure féodale découronnée par le grand-père du propriétaire actuel. C'est là que M. le baron et Mme la baronne de Flagheac, retenant volontairement des obligations de leur fermier concurrent tout ce qu'elles pourraient avoir de gracieux pour nous, ont offert au Jury une hospitalité charmante, digne pendant de l'hospitalité d'Alleret.

dre devenait une cause de ruine, et il a déployé, dans l'organisation de sa ferme, des facultés très-précieuses et très-remarquables. Tout ce côté administratif de Flagheac, montrant le fermage sous un aspect élevé et nouveau, mérite une approbation entière et une mention spéciale.

Il faut voir là une des causes très-réelles de la prospérité du fermier.

Ses provisions de paille et de foin sont abondantes. Son cheptel de toute nature a plus que doublé de nombre et de valeur (1). L'état d'entretien est bon.

Somme toute, l'augmentation des rendements de toute espèce de récolte, les bénéfices sur le bétail, y compris des primes nombreuses, auraient constitué à M. Guittard, à l'expiration de son bail, un gain annuel de 4,000 fr. environ, auquel il faudrait ajouter la plus-value de son cheptel, et la valeur des pailles et fourrages en excédant sur les quantités d'entrée. L'augmentation considérable de valeur du fonds lui-même viendrait encore témoigner du mérite de sa gestion. La sincérité de cette appréciation se traduit d'ailleurs en chiffres; le fermier de Flagheac offre de renouveler son bail pour dix ans, au taux de 12,000 fr. par an.

Ce contrôle de l'état appréciable des cultures par le bénéfice est une des conditions essentielles de la Prime

(1) Malgré la regrettable variété de races, dans les étables, l'espèce Salers tend à dominer et présente, dans les mâles, quelques beaux types de concours ayant fait leurs preuves à Aurillac et à Mende.

A l'engraissement du mouton, M. Guittard associe, depuis quelque temps, des essais d'amélioration. Il a trois béliers South-Down. Malheureusement il a commencé ses croisements avec les rebuts de ses troupeaux d'engrais, contrairement à tout principe de zootechnie.

d'honneur. Il pèse d'un grand poids dans la balance, et il peut quelquefois permettre au Jury de remédier à ce que tout Concours présente forcément d'aléatoire; mais il n'est pas le seul élément de décision.

Lorsqu'il s'est demandé quelle était, en réalité, l'origine des profits de M. Guittard, le Jury a trouvé une source double à ce courant de production si rapidement accru : d'une part, il est vrai, l'esprit organisateur du fermier, son activité, son intelligence, son goût de progrès et d'entreprise; mais de l'autre, aussi, une coopération exceptionnelle du propriétaire, apportant (1) jusques à 40,000 fr. dans des travaux de transformation dont l'usufruitier a recueilli les premiers bénéfices. Presque au lendemain de son entrée en jouissance, celui-ci recevait des mains de M. de Flagheac, par le dessèchement des étangs de Parry, Chez-Gros, des Quatre-Clefs, 49 hectares de terre vierge, sans avoir à lui servir les intérêts de ses avances. Sa participation en nature à ces grands travaux d'amélioration foncière, comme à la reconstruction des bâtiments d'exploitation, ne dépassait en rien, d'ailleurs, les habitudes et les obligations d'un fermier soigneux de ses intérêts (2).

Tout en l'approuvant vivement pour avoir profité de ces dispositions excellentes, peut-être pour les avoir provoquées sur certains points, il devenait dès lors impossible de donner à celui-ci l'entier mérite de résultats dus à l'efficacité d'un concours commun. C'est plutôt ce concours lui-

(1) Pendant l'entière durée du bail.

(2) Toutes les tranchées de drainage, ou d'épuisement, les 2/3 des opérations d'arrosement ont été faites par le propriétaire. — Le fermier a fourni seulement ses attelages de bœufs; les tombereaux étaient chargés par des terrassiers au compte de M. de Flagheac.

même que l'impartialité nous obligeait à offrir en exemple à la fois aux propriétaires et aux fermiers.

Pour ceux-ci, dans l'état actuel du fermage de la Haute-Loire, de ses connaissances, de ses pratiques, de ses ambitions, on pouvait, sans nul doute, hardiment leur présenter l'exploitation de M. Guittard comme un sujet d'émulation; mais elle s'éloignait trop des principes de l'agronomie rationnelle pour être recommandée comme un modèle à la région (1). L'ensemble de la pratique du fermier de Flagheac ne révélait ni cette sûreté de coup d'œil agricole, qui tient de l'instinct chez les cultivateurs de naissance, ni ces connaissances essentielles qui s'acquièrent par une étude spéciale.

Tout en tenant compte de ces observations, sa spéculation agricole restait encore une belle spéculation, et elle eût permis au Jury de donner au fermage, dans ce Concours, une place à côté des meilleures, si M. Guittard l'eût voulu. Une médaille d'or eût récompensé ses efforts. Mais, déjà primé il y a sept ans, il a déclaré refuser toute autre récompense que la Prime d'honneur.

Son illusion porte le caractère de hardiesse qui marque ses entreprises. Il a mesuré son succès aux difficultés qu'il a éprouvées, se bornant à rapprocher son point d'arrivée de son point de départ, et concluant de lui-même à lui-même. Nous avions à le juger sur une mesure moins personnelle et à le comparer à d'autres.

(1) Travaux de préparation du sol défectueux, parcimonie ou retard des œuvres, absence de netteté dans les récoltes, mauvaise répartition des cultures, insuffisance des plantes sarclées et abus des céréales, bigarrure du bétail, etc.

M. Ch. CALEMARD de la FAYETTE,

à Sénilhac, commune de Ceyssac, canton du Puy (Nord-Ouest)
(137 hectares).

Les travaux qui ont transformé le domaine de Sénilhac sont connus de tout le monde, car ils ont inspiré à leur auteur des livres utiles et charmants. Qu'il nous permette cependant de revenir en prose sur son œuvre, et en prose d'agriculteur, afin de résumer son importance.

Qu'était Sénilhac lorsque M. Ch. Calemard de la Fayette en a pris possession, il y a vingt ans? Une terre de 137 hectares de peu de valeur (1), avec quelques bons fonds de prairie, quelques alluvions, et des quantités de *buges*.

Pour faire un sol arable de ces plateaux ou pentes rocheuses paraissant impropres à la culture, ce qu'il fallait, c'étaient surtout des bras dans un temps où le prix de la main-d'œuvre commençait partout à monter. 33 hectares cependant furent défoncés à la journée ou à la tâche. Le succès de ces opérations amena des colons à M. Calemard de la Fayette au moment où il eût hésité peut-être à les continuer. Un colonage temporaire, dont le Concours précédent a rendu compte, puis le colonage à demeure ont porté à près de 50 hectares la contenance gagnée sur les *buges*. Sur les premières ambitions agricoles du propri-

(1) Sols très-divers, terres très-argileuses plus ou moins mêlées de calcaire, terres siliceuses, terres volcaniques, sous-sol pierreux.

taire de Sénilhac se sont greffées des vues élevées d'économie sociale, qui constituent le caractère distinctif de sa création (1). Aujourd'hui quatre familles, choisies parmi les plus industrieux et les plus honnêtes de ses pionniers de défrichement, sont établies dans des métairies bâties ou aménagées pour eux aux extrémités du domaine (2). La moitié des fruits donne à M. Calemard de la Fayette l'équivalent de la rente payée autrefois par les fermiers, pour la totalité du domaine.

Une ceinture de colons réduisant son exploitation personnelle, un noyau de cultures restant dans sa main, constituant sa part de travail (3) et demeurant l'exemple vivant et présent des colonages, la garantie des progrès dont il se réservait la direction, tel était donc son idéal définitif.

C'est spécialement sur ce centre de cultures personnelles que nous avions à porter un jugement; non, toutefois, sans jeter un regard sur les métayages. Le livre dont on retournait complaisamment les pages devant nous, durant la plus

(1) Il faut lire dans les notes, à la suite du *Poème des Champs* (pag. 305), l'histoire complète des défrichements et des colonages de Sénilhac, par M. Victor Rendu.

(2) Chaque métairie comprend une douzaine d'hectares et nourrit cinq bêtes à cornes, quinze à vingt moutons, quatre porcs.

(3) Cette vue de diminuer sa tâche et de limiter son faire-valoir, qu'on serait tenté d'abord de regarder comme le besoin irrésistible d'un esprit cultivé, réservant sa liberté, ses loisirs et même le droit de rêver par échappées, est, au fond, une vue très-judicieuse. Dans l'état de transition que nous traversons, il serait difficile de faire accepter aux classes moyennes destinées aux professions libérales, l'allure uniforme de tyrannie industrielle exigée par les professeurs d'économie dans toute exploitation rurale. Partout où il n'y a pas de fermage possible, le faire-valoir réduit et dirigeant de petits colonages est la solution opportune. A sa valeur sociale s'ajoute le plus souvent la justesse économique de ce but : dominer son bien par le capital et le temps disponibles.

intéressante des visites, eût été inintelligible sans la préface des défrichements et du colonage; il eût été incomplet sans ce coup d'œil sur le couronnement du colonage temporaire.

En réalité, les 45 hectares de défrichements pleins qui sont aujourd'hui dans les mains des colons, comme les 60 hectares de fonds épierrés et défoncés dont ils détiennent une partie, forment l'élément principal de la plus-value du domaine et son premier titre important dans le Concours.

Le second était dans la beauté de ses prairies, de ses luzernes, de ses trèfles.

On longe, pour monter à Sénilhac, la verte et abondante vallée de la Borne, les terres à foin et à luzerne d'Espaly, d'une valeur de 8 à 10,000 fr. l'hectare. Au sortir de ces pâturages, où le maximum connu de production s'étale avec splendeur, M. Calemard de la Fayette n'a pas craint de nous montrer de suite ses prés et ses luzernes, et l'examen a justifié la hardiesse de ce rapprochement. La prairie, sous le jardin, dont le rendement a triplé (1); une luzerne de huit ans dans un sol compacte; une autre, de 3 hectares de contenance, végétant avec la vigueur des luzernes du Puy sur un sol acheté par M. Calemard père à 450 fr. l'hectare, attestaient vaillamment la puissance de la culture. Les trèfles, cette parure aujourd'hui générale de la Haute-Loire, des jarousses, des vesces, des minettes,

(1) Il a été élevé de 80 voyages à 95, par l'effet des nivellements et du mélange du trop-plein de la fosse à purin avec les eaux d'irrigation.

Il n'est pas question des prés arrosés par d'autres sources dites des *eaux chaudes*, parce qu'ici, comme dans la vallée de la Borne, c'est la nature qui a tout fait. Ces prés ont d'ailleurs la valeur de 15,000 fr. l'hectare.

des maïs-fourrages, quelques cultures sarclées accessoires, quelques racines malheureusement trop rares sur ces vastes étendues, complétaient un bel ensemble de fourrages.

Parmi les céréales, les avoines, les froments surtout, substitués aux seigles dans les terres fortes, avaient souffert de la gelée. Au contraire, dans des terrains plus légers, sur les plateaux épierrés et conquis en partie par les colonages, 9 hectares de méteil offraient un très-remarquable développement et promettaient une riche récolte.

Dans une contrée où le travail des bras précède souvent, par force majeure, le travail des instruments; où la difficulté du labour a fait allonger de plus d'un mètre le mancheron ou levier de l'araire romain, même sur les champs très-anciennement exploités, il y avait un mérite plus rare à nous montrer toutes les œuvres ou façons de culture opérées avec les seuls instruments à traction, non plus avec les outils de main.

A l'extrémité sud-est de Sénilhac, sur un vaste plateau, l'auteur du *Poème des Champs* avait disposé de main de maître son théâtre d'agriculture. Le cadre était magnifique. A la limite du coteau de Ceyssac, au bout de la vallée, la vue s'arrêtait sur le Puy, et la statue de Notre-Dame, couronnant et consacrant la sérénité vigoureuse du paysage, paysage unique, d'un effet si pénétrant qu'il faut toucher, pour le rendre, à l'ordre des sentiments moraux, et qu'on dirait d'une âme forte se reposant et fleurissant dans la puissance de sa maturité après les orages d'une vie tumultueuse.

Dans le même champ, labours d'ouverture, deuxièmes labours, hersages, sarclages, plombages; outils variés,

charrues de l'Isère à versoir de rechange, Dombasles, rouleau compresseur, herse articulée, scarificateur Bodin à recul, houe à cheval; nombreux personnel, bétail nombreux, mettaient simultanément sous nos yeux les divers agents et les divers actes de la culture dans les conditions les meilleures que nous eussions encore observées. Des pratiques empruntées à des périodes extrêmes se rencontraient sur le même espace. Des moutons au parc à côté d'un hangar portatif où les bêtes bovines consommaient, sur place, du trèfle au râtelier (1).

Enfin, pour compléter le contraste, un chemin de fer mobile plongeant au cœur d'un ancien clapier, jetait avec fracas les débris de roche sur des pentes sans culture. Il y avait bien quelques tons trop neufs pour des yeux délicats, signalant l'apprêt inévitable d'un jour de réception. Ces mises en scène innocentes ne déplaisent pas aux Commissions; elles les regardent comme un honneur rendu, en leur personne, à l'agriculture.

Sans nous attarder davantage sur les détails qui abondent dans une exploitation de cette étendue, regardons rapidement au passage un troupeau bien choisi de 400 moutons fins de Chilhac ou bizets, au pâturage dans une minette, une métairie neuve, des cultures de colons assez bien tenues, un bassin immense à peine ébauché et destiné, dans la pensée de M. Calemard de la Fayette, à centraliser les eaux de pluie des plateaux pour augmenter ses prairies, et

(1) L'économie de ces tentatives est fort problématique. Si on évite, en effet, le transport des fourrages verts et des fumiers, il faut transporter les litières et quelquefois l'eau pour abreuver. Le pâturage au piquet reste plus pratique, à la charge pourtant de répandre l'engrais.

arrivons aux étables, à la vacherie, le plus riche ornement de Sénilhac.

Aux vaches maintenant ! Qui leur refuserait
Un sourire amical ?.... (1).

Seize mères du Mezenc, d'une beauté, d'une pureté exceptionnelle, trois taureaux, une dizaine d'élèves ont attiré surtout notre attention. M. Calemard de la Fayette a raison de priser très-haut les produits d'une sélection intelligente, poursuivie depuis vingt ans sans hésitation, sans concession. Il ne leur doit pas seulement les meilleurs portraits champêtres d'un poème vraiment rustique, honoré par d'illustres suffrages, et loué par les maîtres de la critique. Nous signalerons dans l'étable mézine de Sénilhac une œuvre d'agronomie infiniment méritoire. Et, si on ne peut pas dire de son auteur, comme de Backwelt ou de Jonas Webb, qu'il ait créé une race, il a certainement élevé à son type l'espèce de son pays.

Espèce rustique, travailleuse, prenant la graisse à tout âge et relativement laitière. Exemple de ces aptitudes doubles, en dehors des idées absolues de spécialisation, mais en tant de lieux, appropriées exactement à l'économie rurale française, au génie de notre petite et moyenne culture. Louons M. Calemard de la Fayette pour le choix de la race, pour l'unité maintenue dans ses étables, pour le mode de perfectionnement adopté (2). Au lieu d'emprunter aux Anglais

(1) *Poème des Champs*, page 84.

(2) On a résisté très-heureusement, à Sénilhac, à toute tentation de croisement anglais. Des éleveurs, d'ailleurs très-justement célèbres, n'en ont point fait autant pout une autre race française supérieure. La vache mézine blanche de Sainte-Eulalie aurait pu induire le concurrent à imiter ce qui s'est fait pour le Charolais.

leurs étalons, il leur a emprunté leur estime presque universelle de l'*in and in*, de la sélection consanguine, de l'appareillement bien entendu, du régime substantiel, et leur dédain universel pour le métissage.

Quel dommage que cette aristocratie du Mezenc soit logée dans des étables sans jours suffisants, sans cheminée d'appel! Les bâtiments ruraux de Sénilhac sont visiblement en retard sur les progrès généraux du reste du domaine. On dirait qu'ils ont été maintenus presque intacts par inimitié pittoresque contre le blanc de chaux. Le respect légendaire du maître pour la coutume y laisse même vivre à demeure, à titre de préservatif contre les épidémies, un vieux bouc dont l'âge a fait une bête fantastique.

Vastes défrichements; établissements de colonages sur des sols improductifs; prairies et luzernes; bonnes préparations et bon entretien de culture; exemple excellent de l'amélioration persévérante d'une bonne race nationale puisée à sa source, appropriée au climat; habitudes et récoltes d'une agriculture avancée montrées à peu près en tout; le progrès aimé, recherché, pratiqué avec prudence, enseigné dans une situation en vue; plus-value très-considérable du domaine : il y avait là des éléments d'une belle Prime d'honneur. Le Jury a quitté Sénilhac dans cet état de réflexion intense où vous laissent les concurrents éminents, apportant désormais avec lui dans ses visites un point de comparaison très-redoutable.

Il ne se dissimulait pas cependant les côtés faibles de l'exploitation. Dans l'organisation du travail et des cultures, M. Calemard de la Fayette s'était-il montré à la hauteur de sa conception ? A côté d'une vue d'ensemble très-nette, des vues de détail en désaccord embarrassaient sa marche.

La clarté manquait dans la mise en œuvre, et la vie n'était pas bien liée entre toutes les parties de ce grand corps. Ces étables d'un autre âge, nombre de récoltes laissant à désirer pour la propreté, l'indécision manifeste des assolements, le choix douteux de l'outillage, la contradiction qui consiste à recevoir des colons le paiement de leur colonage en travail sur la réserve personnelle, quand leur tenure est plus que suffisante pour absorber leurs forces, nous paraissaient autant de symptômes de ses hésitations dans la pratique (1).

Enfin, si la plus-value de Sénilhac est évidente pour tout visiteur expérimenté, l'imperfection de la comptabilité tenue par le maître ne permet pas de se rendre un compte très-exact de l'augmentation du revenu. Avec les notes qu'on nous a remises, il était impossible de démêler le budget ordinaire ou les frais généraux du domaine, du budget extraordinaire ou de transformation, et de savoir ce qu'a coûté, depuis l'origine, l'édification de cette exploitation remarquable.

Sur cet ensemble de réserves, notre jugement demeurait en suspens. La comparaison définitive avec un concurrent plus heureux ne devait laisser à M. Calemard de la Fayette

(1) Remarque de détail importante : bien qu'il y eût à louer le propriétaire de Sénilhac pour avoir récemment bien aménagé des fumiers, ses essais d'engrais, très-nombreux, manquaient du caractère de précision et de critique qui eût permis d'en recommander l'imitation. Ainsi, les enfouissements de lupin sont pratiqués chez lui sans distinction de nature de sol ; la chaux est associée directement à des matières très-azotées, sans nul souci des déperditions ; les quantités d'engrais employées sont tout-à-fait insuffisantes. Enfin, il plâtre les parcages, pratique au moins inutile, puisque l'absorption immédiate des déjections supprime toute possibilité d'évaporation des sels solubles.

que la médaille d'or de grand module au titre spécial de son bétail et de l'amélioration par sélection de la race du Mezenc.

Prime d'Honneur.

M. LE DOCTEUR OLIVIER,

au Chassagnon, commune de Mazeyrat-Chrispinhac, canton de Langeac (158 hectares).

Le Mémoire de M. le docteur Olivier met en un vif relief l'ordonnance d'ensemble du Chassagnon et les phases par lesquelles il a passé (1).

Il montre, dans un équilibre rare chez un même homme, la connaissance et le jugement, la science et la pratique, la prévision hardie et la patience modeste, par-dessus tout la sûreté de l'exécution et une vigilance économique qui semble lier la fortune.

Tableaux comparatifs de produits, de cheptel et de revenus, de dépenses, de main-d'œuvre, de drainages; tableaux différentiels de la nature des propriétés; plans, inventaires successifs, écrivent avec une clarté saisissante l'histoire du domaine depuis quarante ans. En arrivant au Chassagnon, nous n'avions plus qu'à contrôler.

Le Chassagnon est une terre de 158 hectares d'un seul

(1) Avec quelques changements dans la disposition des matériaux, on ferait de ce Mémoire et de l'histoire du Chassagnon une monographie excellente pour les écoles professionnelles d'agriculture.

tenant, sur un plateau peu élevé, peu fertile, inclinant à l'est vers Paulhaguet et la Senouïre, à l'ouest vers Lavoûte-Chilhac et vers l'Allier, dans une assise et des conditions physiques et culturales analogues à celles de Flagheac, mais, M. Roussel le disait bien en 1860, « notoirement plus défa- « vorables (1). »

De grands étangs ou lacs, des marécages, des flaques d'eau stagnante sur fonds de glaise ou de lave, l'absence d'eau potable en faisaient une station fiévreuse, redoutée des fermiers et des cultivateurs, délaissée par le propriétaire.

La simultanéité du dessèchement des étangs de Flagheac et du Chassagnon, aussi bien que l'importance des drainages accomplis un peu partout, ont complètement assaini le pays.

Il faut porter à l'actif de la grande culture, et, presque en entier de ces deux entreprises voisines, ces résultats d'utilité publique. Seuls, l'Etat ou les agglomérations puissantes constituées par l'Etat ont pu les procurer, jusqu'à présent, dans notre pays. Nul progrès ne serait impossible le jour où de telles opérations, devenues familières à la grande propriété, se mettraient, par la puissance de l'exemple et le progrès des mœurs rurales, à la portée des associations libres de petits propriétaires.

Le dernier Concours trouvait la métamorphose du Chassagnon assez avancée pour qu'il disputât un instant le pre-

(1) La couche arable, d'une épaisseur de 15 à 25 centimètres, est, pour les neuf dixièmes, argilo-siliceuse; pour un dixième, silico-argileuse. Le sous-sol est de glaise dans un quart de la propriété, de cailloux roulés sur un autre quart. La moitié restant repose sur une coulée de roches volcaniques.

mier rang. Les pièces de charpente étaient assemblées et debout, montrant aux yeux le plan complet de l'édifice.

Depuis 1860, une prise d'eau (1) sur le ruisseau de la Chamalière, et la construction d'un réservoir d'arrosage occupant une surface de 10 ares sur 2 mètres 56 centimètres de profondeur, le dessèchement de 56 hectares d'étangs (2), la création de 33 hectares de prairies, l'extension progressive de l'assolement perfectionné, des revenus presque doublés en sept ans, disent assez que l'exécution n'a pas langui un seul jour.

Mais il ne suffit point de regarder au dernier étage d'une maison pour se rendre compte du mérite de l'architecte. C'est de la base au faîte qu'il faut examiner le Chassagnon.

Quelques chiffres feront ressortir les faits principaux.

Le domaine a été soumis à trois modes d'exploitation différents. Affermé, il ne rapportait pas 800 fr. Soumis au métayage, il a donné, dans la dernière période, de 1843 à 1847, 2,800 fr. (3).

C'est en 1848 que le propriétaire en reprend l'administration. Dans les cinq premières années il donne un revenu net moyen de 3,460 fr. (4); dans les cinq autres, ce revenu s'élève à 7,186 (5); enfin, dans les six dernières, de 1861 à 1867, il est de 11,217 fr., résultat obtenu moyennant une dépense totale de 54,000 fr.

Si des comptes nous portons nos regards sur les modifications du sol et des récoltes, au lieu de 7 hectares

(1) A 2,000 mètres du Chassagnon.

(2) Les quatre étangs du Cerzat, du Lac-Long, du Buisson et l'Étang-Neuf.

(3) Avec une dépense en amélioration de 6,558 fr.

(4) Avec une dépense en amélioration de 9,811 fr.

(5) Avec une dépense en amélioration de 7,307 fr.

60 ares de prairies, nous en trouvons 43. 45 hectares de terre vague conquis à la culture sont partagés entre l'herbe et les labours; 30 hectares d'étang sont en haute production; 30 autres, recevant déjà les eaux de la Chamalière, n'attendent plus que le drainage pour entrer dans le mouvement d'une agriculture intensive. Les quantités de foins se sont élevées de 300 quintaux à 5,000; les grains, de 370 hectolitres (1) à 1,626; le revenu des bestiaux, de 4,000 fr. (2) à 16,500 fr. La valeur du cheptel est sept fois plus forte.

Tel est le Chassagnon mis en regard de lui-même à vingt années de distance. Il nous reste à le comparer aux autres domaines visités en résumant à grands traits nos observations sur les concurrents, sur le Concours, sur les progrès de la Haute-Loire.

Épierrer, défoncer, entamer la croûte volcanique qui souvent perce à la surface; créer le sol ou le rendre arable, c'est la nécessité préliminaire uniforme de toute l'agriculture des plateaux. Nous avons donc trouvé partout, d'Alleret à Sénilhac, les défoncements Macheco, les enfouissements de pierres dans les tranchées, leur utilisation en murs de clôture, mais nulle part avec le caractère grandiose et l'ensemble qui groupe sur un même domaine 45 hectares de terre vague changés en prairies ou en riches cultures, 15,000 mètres de murs de clôture, 6,000 mètres de chemins macadamisés, 60,000 mètres cubes de pierres provenant du sol ou du sous-sol employés dans ces travaux ou dans les opérations complémentaires du drainage.

Quels drainages, dans le Concours, pourraient se compa-

(1) Moyenne de la période du métayage de 1839 à 1847.
(2) Moyenne de la même période.

rer aux 111 hectares de drainage du Chassagnon? Le réseau ouvert ou souterrain, qui anime d'une sorte de circulation tout ce grand corps de domaine, a créé sa salubrité; il a créé sa fertilité. Ce n'est point seulement par l'étendue (1), c'est par la perfection, par l'exécution économique, que cet immense travail s'impose à l'attention.

L'emploi de la charrue Bodin, suivie de la fouilleuse pour creuser les tranchées jusques à 50 centimètres de profondeur, l'emploi de la ravale pour les combler, a réduit de 100 francs par hectare les frais habituels avec les instruments ordinaires.

On citerait, dans l'ensemble, plusieurs de ces opérations de drainage si accomplies de toute manière, qu'elles pourraient servir à un professeur de culture, pour ces démonstrations sur le terrain qui laissent dans l'esprit une empreinte ineffaçable. Je n'en signalerai qu'une seule.

Une pièce de 11 hectares longeant l'allée de la ferme a été drainée en plein. Chaque sortie du collecteur est marquée, sur le bord du champ, par une borne numérotée désignant la place d'un regard qui permet de surveiller le fonctionnement de tout l'appareil souterrain. Ces bornes servent de jalons au semeur pour diviser la semence, au laboureur pour tracer les sillons d'écoulement. Le débit des drains a été jaugé. On sait ce qu'ils peuvent fournir, année moyenne, de supplément aux eaux de la prise. Ce travail d'assainissement nous a permis d'admirer, sur un sol de 4e et 5e classe, une magnifique récolte de trèfle.

Un seul terme de comparaison se présentait pour les des-

(1) L'égouttement des parties basses de l'étang du Buisson et de l'ensemble de l'Étang-Neuf la portera à 140 hectares.

sèchements d'étangs; mais il eût fallu réunir sur les opérations de Flagheac les mérites du propriétaire, qui ne concourt point à la coopération du fermier, pour les pouvoir opposer à M. Olivier. Les dessèchements du Chassagnon sont d'ailleurs complétés par l'application d'un drainage régulier.

Le rapport entre l'espace à cultiver et les facultés actuelles de la main-d'œuvre dans la Haute-Loire, le climat, l'altitude, la disposition du sol font de l'établissement des prés une heureuse nécessité (1). Un intérêt de premier ordre s'attachait donc à l'établissement des 35 hectares de prairies nouvelles du Chassagnon, les cinq septièmes sur terrains de valeur nulle, les deux septièmes sur fonds d'étang asséché. Rien de ce que nous avions vu ailleurs ne pouvait être mis en parallèle avec la prise d'eau sur la Chamalière amenée de deux kilomètres dans ce réservoir de 2,000 mètres cubes (2) construit en tête d'une surface arrosable de 42 hectares. Nous

(1) Le département ne compte que 61 habitants par kilomètre carré (310,000 habitants pour 496,000 hectares). La population est en décroissance. De plus, il y a déplacement de la population rurale adulte vers le chef-lieu et l'arrondissement d'Yssingeaux, dans le voisinage des fabriques. Enfin la main-d'œuvre féminine est distraite, en grande partie, par la dentelle. Bien que le travail de la dentelle n'exclue pas absolument le mélange d'occupations agricoles, comme le travail du gant dans l'Isère (la main rude altère le velours de la peau), il tend, par la pente naturelle des choses, à absorber, à la campagne comme à la ville, la journée entière de la femme. Il y a, dans la Haute-Loire, 70,000 dentellières, autant à peu près que dans tous les autres départements français réunis.

(2) Les eaux prises sur le ruisseau de la Chamalière, qui alimentait autrefois les étangs par un canal de dérivation établi plus bas, ne font pas retour à ce cours d'eau. — Comme propriétaire des étangs, M. Olivier a le droit de les retenir pour son usage. Elles se déversent à 4 kilomètres, dans la Senouire, après avoir arrosé cette étendue de 42 hectares, composée de 7 hectares de prés anciens et de 35 hectares de prés nouveaux.

étions ici en présence d'une œuvre tout-à-fait nouvelle, d'une création sans pair, de grand exemple, de grand bénéfice.

Le mode d'irrigation méritait d'ailleurs d'être remarqué autant que les résultats, dans cette combinaison savante. Le système d'arrosage par reprise d'eau, adopté ici parce qu'il en emploie le moindre volume, n'apporte aux derniers plans de la prairie que des eaux épuisées. M. Olivier a remédié à ce grave inconvénient de deux manières : ou bien il régénère celles-ci par une addition notable d'eau vierge amenée directement par des canaux de répartition dans les rigoles inférieures, ou il les retrempe au passage, dans des bassins garnis d'engrais, lorsque le débit de la prise est insuffisant (1).

Si les prés neufs du Chassagnon ne pouvaient égaler en densité les prés vieux de Sénilhac et de Flagheac, M. Olivier montrait, à côté de ses conquêtes récentes, son plus ancien herbage amené par la canalisation du ruisseau du Monteil (2), par le nivellement, par le mélange des purins aux eaux d'irrigation, à une production aussi haute.

Après les prés, ce sont les trèfles qu'il fallait admirer, des trèfles qui n'avaient rien à redouter de ceux que nous avions vus chez MM. de Veyrac, Guittard, Calemard de la Fayette, Maigne.

(1) Le mode de creusement doit encore être signalé. Le béal d'amenée et les canaux de distribution, d'une largeur de 1 mètre 50 centimètres sur 0m,60 de profondeur, ont été tracés et creusés avec la charrue Bodin, suivie de la fouilleuse Bella, comme les tranchées de drainage. Économie d'eau d'un côté, de l'autre économie de travail; c'est toujours la même sagesse économique.

(2) Le Monteil, qui n'est autre que la continuation de la Chamalière, a été redressé, endigué entre deux murs de pierre et pavé, sur une longueur de 180 mètres. Un petit bassin situé au sommet de la prairie, près des fumiers et de la fosse à purin, reçoit à volonté les eaux vives du ruisseau, les eaux de lavage des écuries, l'excédant des purins.

Établies sur terre d'étang, encore très-sensibles aux influences des gelées, les luzernes pâlissaient peut-être devant celles de Sénilhac et de Talobre.

Quant aux céréales de toute nature, elles défiaient toute comparaison. La récolte de froment, splendide sur les fonds d'étang, unie, régulière, supérieure aux moyennes du Concours, sur les *buges* de 150 fr. l'hectare cultivées récemment, était partout également pure de mauvaises herbes.

C'est que l'assolement du Chassagnon est rationnel et suivi avec fidélité (1). Les sarclages, l'alternance y remplissent exactement leur office en nettoyant les récoltes, en soutenant et renouvelant les forces du sol, les fumures s'y montrent proportionnées au cube du labourage et à la durée de la rotation.

Le traitement des fumiers est, d'ailleurs, classique. Nulle part, il ne nous a été donné d'en trouver une pareille masse en un tel état. La quantité produite annuellement par les étableries de travail, de croît, d'engraissement, dépasse

(1) Cet assolement est adapté aux deux catégories des terres du domaine, double et gradué, chaque champ de l'assolement inférieur passant à l'assolement supérieur au fur et à mesure de sa transformation et de l'augmentation des engrais.

Voici l'assolement supérieur établi, dès le début, sur les anciens labours de bonne nature rapprochés de la ferme. C'est une imitation de l'assolement de Savoie : 1re année, racines, betteraves, rave et raifort d'Auvergne, maïs-fourrage, vesces de printemps, sarrazin, fumés à 64,000 kilog.; 2e année, céréales dont le choix est déterminé par la nature et l'état de fertilité du sol; 3e année, trèfles, vesces d'hiver, graminées; 4e année, blé; 5e année, avoine ou jarousses, suivant les indications fournies par la végétation de la récolte précédente. Le fumier des étables est consommé en entier par cet assolement.

Deuxième assolement : 1re année, jachère fumée au parc (450 moutons); 2e année, froment ou seigle; 3e année, trèfles dans une rotation; vesces dans une autre; 4e année, froment ou avoine.

3,000 mètres cubes ou 1,200,000 kilogrammes. Il faut ajouter à ces engrais solides les purins, urines, eaux de lavage des écuries mis en réserve pour l'arrosage des prés.

La motte est formée à 15 mètres environ des bâtiments, au nord et à l'ombre, dans une fosse étanche en glaise, à côté d'un réservoir à purin muni de pompes. Les fumiers des diverses espèces d'animaux, mélangés avec soin et également comprimés, sont recouverts d'une couche abondante de paille, jouant, par rapport à la masse, le rôle de condensateur. La vive action de l'air est modérée, la fermentation régulière, la qualité homogène, et le dégagement des produits volatils supprimé à ce point, que nulle odeur ammoniacale ne s'échappait d'une énorme provision.

Les travaux de préparation et d'entretien du sol signalent une entente consommée de la culture et de la mécanique agricoles.

Le bétail est nombreux : soixante-dix bêtes bovines, trois chevaux, quatre cent cinquante moutons, quarante porcs constituent un total d'environ cent têtes de 450 kilogrammes en moyenne, sur 102 hectares; les 56 hectares d'étangs, conquis d'hier, n'ayant pas encore donné leur effet utile quant à l'augmentation de la population animale. L'espèce rustique de l'Aubrac est bien appropriée aux besoins des travaux énergiques qui ont bouleversé l'entière surface du Chassagnon. Les animaux, presque tous élevés sur le domaine, sont d'une bonne moyennne ordinaire et dans un bon état d'entretien. Cependant Nirandes et Sénilhac, et, mieux que Nirandes et Sénilhac, la nécessité harmonique du progrès simultané dans toutes les parties d'une exploitation supérieure, nous rendaient plus exigeants.

Le don spécial de M. Olivier, tirer des choses le meilleur

parti possible, se révèle bien dans l'appropriation et dans l'organisation du service des bâtiments de ferme. Ils sont spacieux, de belle apparence rurale. Les eaux de la prise de la Chamalière y ruissellent partout, dans la maison du maître, dans les cours. Une disposition ingénieuse permet de les employer, deux fois par semaine, au lavage des étables, de les conduire à la fosse à purin, au bassin de mélange pour les arrosages. Ces eaux servent aussi à faire marcher un moulin proportionné aux besoins de l'exploitation, une machine à battre du système Pinet.

Cet emploi du moteur hydraulique, la moisson faite à la faulx (1), le bottelage des foins, la qualité de l'outillage, tant d'intérieur que d'extérieur, appartiennent à l'agronomie la plus avancée.

L'examen comparatif des domaines laissait donc au Chassagnon ces chiffres élevés de moyenne qui donnent la prééminence dans un Concours.

A cette supériorité s'ajoute le mérite exceptionnel des transformations que nous avons décrites, un pays assaini, un grand domaine créé, lentement, sûrement, complètement.

La Prime d'honneur arrive donc ici juste à son heure. Elle est la conséquence logique d'une entreprise bien con-

(1) M. Olivier s'épuise en calculs, dans son Mémoire, pour établir la supériorité économique de la faulx sur la faucille. Nous pouvons mettre à la disposition du Velay, comme de toutes les contrées où la faucille essaie de se maintenir, un fait péremptoire. Un pays qui est proprement un pays de céréales, le Lauraguais, moissonnant autrefois avec la faucille, devait appeler à son aide la population des montagnes du Tarn et même des Pyrénées, qui recevait, avec un salaire élevé, la nourriture. Moissonnant à la faulx, il se suffit à lui-même, bien que la surface emblavée ait augmenté, en même temps que le personnel rural diminuait. Ces travaux de moisson, joints aux opérations de déquipage, s'y font au dixième. C'est presque la moitié de ce qu'ils coûtent partout ailleurs.

çue, bien conduite et touchant à l'aube de sa maturité. Elle trouve bien, dans M. le docteur Olivier, un de ces concurrents de la seconde période des épreuves régionales, agriculteurs à grandes vues, à grandes opérations, à pratique savante. Aujourd'hui, il a en main, pour les avoir conquis avec un esprit toujours présent, les éléments matériels d'une agriculture résolûment intensive. Une comptabilité exacte, ouverte dès le début, tient constamment sous ses yeux le progrès de sa fortune agricole, et nourrit substantiellement sa confiance. Nous avons dit la grande augmentation du revenu net. La plus-value du domaine est très-considérable, et, de plus, elle est nette aussi et peut réellement entrer au compte des bénéfices, car on a pris soin d'amortir annuellement les frais d'amélioration foncière, en les portant en dépense et les prélevant sur les revenus.

Accru, par un héritage récent, de 100 hectares, lesquels vont entrer dans le mouvement ascendant du reste de la propriété ; ayant à percevoir toutes les réserves de fécondité des derniers étangs desséchés ; pouvant, par cette adjonction du Violard, remonter sa prise d'eau et étendre le cercle de ses arrosages, le Chassagnon va devenir un de ces joyaux de grande culture que le Challiergue montre avec orgueil.

Dès aujourd'hui il concentre et résume avec un éclat magistral les progrès de la Haute-Loire. Les grandes lignes de ces progrès : défrichement et formation du sol arable, assainissements, réforme complète du vieil outillage, réforme complète des vieux assolements, augmentation des fourrages, des fumures, accroissement et amélioration du bétail, y sont gravées en caractères saillants.

En trente années, vous avez passé de l'araire romain à la charrue Dombasle, de la bêche aux scarificateurs, aux houes

à cheval, du travail superficiel aux défoncements de 50 et 60 centimètres, de la faucille à la faulx, du fléau à la machine à battre, des fumures rares et parcimonieuses aux fumures *maxima*, de la rotation biennale aux assolements intensifs. La nature et la production des fourrages, des racines, des céréales, l'état et la production du bétail (1), tout est changé dans une large mesure, et vous touchez à des moyennes de rendement comparativement élevées. Votre statistique semble à refaire. Lorsque toute l'excitation de la viabilité moderne suffisait à peine à les produire ailleurs, ces modifications se sont accomplies chez vous, presque entièrement sous l'action économique de vos anciens débouchés méridionaux, car c'est d'hier à peine que vous avez connu le contact électrique des chemins de fer. L'entier achèvement du réseau réserve certainement à tout ce plateau central la pleine activité de l'un des plus riches marchés de bétail de la France entière.

Le Concours de 1868, en constatant ces succès, a mis en vue les hommes distingués dont l'initiative a aidé à les procurer plus encore que la généralité des résultats. Il a montré la part de la Prime d'honneur dans ce développement de prospérité. En tant qu'institution, elle a fonctionné, dans ce département, avec une efficacité qu'elle a eue rarement à ce point dans les régions du Sud et du Sud-Est. Mesure officielle, elle y est devenue la mesure réelle du progrès.

Elle enregistre à chaque fois des titres formels, des titres nouveaux à l'attention de l'agronomie. Parmi les agriculteurs qu'elle a marqués, d'ailleurs, nulle défaillance.

Le lauréat de 1860, en effet, garde sa place; Alleret reste

(1) On voudrait pouvoir ajouter la tenue, la propreté.

avec le caractèse d'une création, sous sa forme spécifique, et l'apparence d'un établissement public. Le Chassagnon a été suscité par lui; il est dans son voisinage, mais déjà hors de son orbite. Il s'élève avec une physionomie différente. Il n'a pas la même grandeur d'abord. C'est plutôt une fabrique, un vaste atelier de production, réveillant davantage l'idée de l'industrie et de la recherche du bénéfice. Cette variété même est, bien plus que l'imitation servile, le signe de la puissance des institutions. A côté des vainqueurs heureux, les lutteurs anciens ont défendu leur rang pied à pied, sans perdre un pouce de terrain ; de nouveaux concurrents sérieux ont surgi ; d'autres germes fermentent partout. Dans le passé, dans le présent, dans l'avenir se montrent la même vitalité, la même abondance de séve, les mêmes promesses de durée.

Le Concours nous a permis aussi d'étudier, dans ce département, et spécialement dans le Challiergue, qui a été le premier centre de tout ce feu agricole, une autre conséquence importante de la haute émulation des primes régionales : la grande propriété remplissant son rôle moral et social avec une heureuse largeur de vues. Les domaines y ont leur histoire, on dira bientôt leurs parchemins (1). Des propriétaires éminents, nourris dans des traditions différentes, divers de situation, d'opinions, de points de vue, s'associent par une estime commune de l'agronomie, du progrès rural, du bien public. Les uns aident puissamment leurs fermiers, les autres font valoir eux-mêmes; tous donnent

(1) Alleret a été commencé en 1809; le Chassagnon, en 1834 ; Sénilhac, en 1815; les dessèchements de Flagheac ont été entrepris par M. de Flagheac père, vers 1828.

l'exemple de cette présence continue qui est, au Chassagnon comme à Alleret, qui sera partout la condition du succès. Étroitement unis aux populations rurales, ils ne sont pas moins unis entre eux, parce qu'ils sont rivés ensemble par la volonté la plus éclairée à la vie des champs, vie laborieuse, mais joyeuse et nutritive, emportant les satisfactions exquises de l'indépendance et la certitude de servir son pays par des bienfaits positifs. La grande propriété, en un mot, prend ici cette attitude qu'on aimerait à lui voir dans le pays tout entier ; car elle y serait la plus solide ressource de la sociabilité française et des grandes mœurs conservatrices.

Tel est ce beau Concours.

Telle est, enfin, Messieurs, cette riche terre de la Haute-Loire, animée, ardente, dont la chaleur et la fécondité se réveillent incessamment sous la pioche et l'araire comme sous la charrue Dombasle. Si on peut reprocher quelque chose au Concours des exploitations en 1868, après nous avoir montré le parti qu'en tirait la grande culture, et la culture moyenne du possesseur exploitant lui-même, c'est d'avoir laissé dans l'ombre, dans un pays de petite propriété (1), les

(1) « Sur un personnel agricole mâle de 98,947 adultes, 49,667 ne cultivent que pour eux, 6,042 pour eux et pour autrui, soit environ 50 propriétaires pour 100, sur 100,000 cotes foncières; il y en a 46,000 au-dessous de 5 fr. pour 350 au-dessus de 300 fr., 15,000 de 5 à 20 fr. pour 2,490 de 100 à 300 fr... 54 0/0 des fermes (sur 6,297 fermiers) ont moins de 5 hectares. » — (Henri Doniol, *Statistique sommaire de la Haute-Loire.*)

Nous saisissons cette occasion de signaler ici, comme nous l'avons déjà fait dans l'enquête agricole, une lacune habituelle des statistiques. Elles indiquent bien le rapport de nombre ou rapport personnel entre les grands, les moyens, les petits propriétaires (socialement, c'est le point de vue le plus important); mais non le rapport réel ou l'étendue des surfaces possédées par la grande, la moyenne, la petite propriété. Ce point serait agronomiquement très-intéressant à connaître, il

imitations rapides de la culture parcellaire, ses progrès, ses succès, ses labeurs prodigieux en ces contrées (1). Que ne nous a-t-il conduits dans un de ces centres d'agriculture paysanne, où tout est ruine de ce qui fut dans le passé, la violence de la nature ou la violence de l'homme ; où la végétation excitée, attisée par un travail incessant, ressemble à une ébullition ; où les champs sont pressés, tassés comme les hommes à la surface des sociétés contemporaines ! Les récoltes, trèfles, luzernes, orges, lentilles, débordant les unes sur les autres, poussent le flot de la culture jusques au pied des roches inaccessibles et des débris féodaux (2). La division des parcelles est réelle, mais elle disparaît dans une sorte d'uniformité toute moderne de richesse et de production.

S'il nous eût présenté deux ou trois spécimens de cette agriculture du paysan et du petit cultivateur, le département de la Haute-Loire pourrait se vanter, devant la France, d'avoir mis sous nos yeux, dans sa triple forme, la grande, la moyenne, la petite propriété, le spectacle complet de ces créations agricoles où se manifeste le plus, par la durée des résultats, où se reconstitue peut-être cette part de tradition sans laquelle les sociétés européennes ne peuvent vivre.

Ce rapport, souvent interrompu par les plus sympathiques applaudissements, a été suivi de la proclamation des prix décernés par la Commission de la Prime d'honneur :

établirait, si nous ne nous faisons illusion, que les ressources de la grande culture sont tout autres, en France, qu'on ne se le figure généralement.

(1) Les clapiers, murs de clôture, occupent parfois jusqu'au dixième, au septième, au sixième des parcelles conquises.

(2) Polignac, Bouzols, Seneuil, Mézères, Roche-en-Renier, Rochebaron, etc.

PRIME D'HONNEUR RÉGIONALE

Pour l'exploitation du département de la Haute-Loire la mieux dirigée et qui a réalisé les améliorations les plus utiles et les plus propres à être offertes en exemple,

A M. LE DOCTEUR OLIVIER,

Propriétaire au Chassagnon, commune de Mazeyrat-Chrispinhac.

MÉDAILLES DE SPÉCIALITÉ

Médaille d'or du grand module

A M. CALEMARD DE LA FAYETTE, à Sénilhac, pour l'amélioration par sélection de la race bovine du Mezenc.

Médailles d'or

A M. CHANIAL, à Nirandes, pour le nombre et la qualité de son bétail;

A MM. DE LA CHAPELLE frères, à Vergongheon, pour leur vignoble;

A M. CHORAND, à Tallobre, pour ses cultures de luzerne;

A M. le marquis DE FAY DE LATOUR-MAUBOURG, à Maubourg, pour ses croisements South-Down-bizet;

A M. E. MAIGNE, à Florat, pour ses trèfles;

A M. le baron de Veybac, au Thiolent, pour ses cultures de raves.

M. Guittard, concurrent, ayant refusé par avance toute autre distinction que la Prime d'honneur, le Jury n'a pu lui accorder aucune médaille.

PRIME D'HONNEUR DES FERMES-ÉCOLES

A M. CHOUVON,

Directeur de la Ferme-école de Nolhac (Haute-Loire).

En remettant à M. Chouvon la prime d'honneur des Fermes-écoles, M. V. Rendu, inspecteur général de l'agriculture, lui a adressé les paroles suivantes :

Monsieur,

Depuis longtemps l'opinion publique vous distingue à la tête des agriculteurs de la Haute-Loire ; l'an dernier, la croix d'honneur signalait vos nombreux services ; aujourd'hui, nous vous décernons notre plus haute récompense.

Vos études libérales vous ouvraient toute carrière. Vous avez préféré vaillamment le travail des champs ; il n'a pas été stérile pour vous : là où vos prédécesseurs avaient sombré, vous avez rendu l'honneur à votre domaine et fondé votre réputation.

Fort de vos labeurs et de votre expérience, vous avez brillé dans nos plus grands Concours. Ce n'est pas cepen-

dant votre titre principal : votre enseignement le surpasse encore.

A la fois viril et paternel, il a créé ces fermiers, régisseurs et contre-maîtres que nous avons rencontrés dans les exploitations les mieux conduites ; s'inspirant de votre exemple, ils tiennent d'une main ferme le drapeau du progrès. Il n'en pouvait être autrement. De quelles améliorations n'avez-vous pas été l'initiateur ? Constructions rurales, drainages, irrigations, assolements n'ont-ils pas été, tour-à-tour, l'objet de votre propagande courageuse ? Aussi les meilleurs agriculteurs de la Haute-Loire vous proclament-ils leur maître.

La prime d'honneur des Fermes-écoles vous revenait donc de droit, Monsieur : jouissez-en ; elle couronne des succès dont votre modestie n'a pu nous dérober la salutaire influence ; elle consacre et votre mérite, et les services que vous avez rendus à une grande cause, l'agriculture.

Les autres récompenses attribuées par le Jury aux exposants ont ensuite été proclamées par M. le Secrétaire du Jury, aux applaudissements de la foule qui assistait à la séance.

§ II.

CONCOURS DE LA RACE CHEVALINE.

La Société d'agriculture avait avancé de six mois son concours annuel de la race chevaline, afin qu'il

coïncidât avec les opérations et les fêtes du Concours régional. Le 28 mai, à dix heures du matin, les étalons achetés et revendus par la Société, les juments poulinières dans les mêmes conditions et les pouliches, produits des uns et des autres, étaient rangés sur le Champ-de-Foire, derrière le Palais-de-Justice.

La Société d'agriculture a, depuis longtemps déjà, compris la nécessité d'améliorer la race chevaline du département. Cette race éminemment rustique, sortie d'accouplements libres, nourrie dans nos pacages sans soins d'aucune sorte, possédait tous les défauts de forme et toutes les qualités de fond qu'amène un pareil élevage : petite de taille, grêle d'encolure, fortement ensellée, à croupe avalée, à lignes anguleuses, cette race n'avait rien qui séduisît l'œil, quoique une poitrine développée, des jambes fines et un pied sûr la rendissent très-apte aux services de nos montagnes à une époque où les transports ne pouvaient s'effectuer et les communications s'établir qu'à dos de cheval ou de mulet.

Cette race ne devait plus suffire dès que l'amélioration de la viabilité avait changé le mode ancien de locomotion. Sous peine de faire un appel constant aux races étrangères, il fallut songer à élever la taille et à renforcer les proportions de nos animaux. Pendant plus de vingt années consécutives, la Société d'agriculture chercha cette amélioration dans un croisement d'étalon pur sang ou demi-sang de l'administration des haras avec nos juments indigènes. Les résultats ne répondirent pas à ses espérances et elle n'obtint que des produits décousus, d'une vente difficile et d'un service très-imparfait. Après ce long et infructueux essai, la Société

d'agriculture crut devoir modifier complètement le système qu'elle avait suivi jusqu'alors et, s'appuyant sur quelques expériences isolées, elle résolut d'introduire dans le pays une race de demi-taille, d'une constitution rustique, devant s'appliquer plus heureusement à nos besoins nouveaux. Elle crut trouver ces conditions dans la race percheronne, si généralement appréciée et adoptée déjà dans quelques départements. En conséquence, et depuis plusieurs années, elle acquiert périodiquement un certain nombre d'étalons et de juments choisis dans cette race qu'elle revend aux enchères, et dont elle dote, avec autant de régularité que possible, les cantons dépourvus. — Elle les cède à des prix inférieurs aux prix d'achat et leur accorde encore pendant plusieurs années des primes, pourvu que ces animaux lui soient représentés en bon état. L'amélioration est déjà constante, et ce Concours est venu confirmer une fois de plus la réalité des tentatives et des espérances.

Les étalons et les juments pleines ou suitées présentaient un ensemble de sujets vigoureux et en parfait état.

Quelques pouliches primées l'an dernier, et pleines cette année, avaient tenu leurs promesses et se faisaient admirer des membres de la commission. Les pouliches étaient nombreuses et s'annonçaient à leur tour comme les éléments prochains d'excellentes juments poulinières.

Les récompenses ont été largement accordées. Il s'agit, en effet, d'encourager, sans trop exiger encore, les tendances vers lesquelles pousse activement la Société d'agriculture.

La synthèse de ce Concours offre une bonne moyenne. Les progrès, en cette matière surtout, ne peuvent s'effectuer que lentement ; pour qu'ils soient réellement sérieux, utiles et fixés, il ne suffit pas qu'ils se produisent artificiellement ici et là, dans des sujets isolés ou forcés, mais il faut qu'ils se généralisent assez pour se rencontrer partout, et sans efforts. — C'est le but auquel tend la Société, et on lui sait gré déjà de l'initiative heureuse qu'elle a prise à cet égard et des résultats de plus en plus satisfaisants qu'elle obtient chaque année.

§ III.

CONCOURS-FESTIVAL ORPHÉONIQUE.

Grâce à l'initiative toujours si active et si féconde de M. P. Chabanes, président de l'*Orphéon du Velay ;* grâce aux subventions de la préfecture et de la Société d'agriculture ; grâce enfin aux dons privés des députés de la Haute-Loire et de certaines industries locales, un Concours musical avait pu s'organiser, malgré de très-nombreuses difficultés.

L'Orphéon du Velay avait déjà, à Lyon et à Paris, remporté de glorieuses récompenses. S'il avait répondu jadis aux invitations même lointaines, il pouvait aujourd'hui offrir à son tour l'hospitalité..... mais seulement encore aux orphéons de la circonscription départementale. Il avait donc lancé ses lettres et programmes. Il s'était assuré de réductions dans le tarif des transports, et de bases fixes dans les prix de séjour.

Toutes les sociétés philharmoniques du département de la Haute-Loire furent convoquées, et les *Enfants de la Loire,* et la *Chorale forézienne,* invités, comme sociétés d'honneur, à embellir la fête. Nos voisines Stéphanoises avaient gracieusement répondu et accepté.

Plusieurs jurys constitués se composaient de musiciens distingués de Saint-Etienne et de Lyon : MM. Schwartz, Vincent, Couraly, Dard, Barbet, Knohl, Defrance, auxquels avaient été adjoints quelques *dilettanti* de la ville.

Le dimanche, à huit heures du matin, les orphéons débouchaient dans nos rues et nos places, bannières en tête, rejouissant de leurs pas redoublés la vieille cité dans ses plus anciens quartiers.

Trente sociétés étaient accourues à l'appel, groupées sous leur pennon et leur devise. L'enthousiasme avait poussé au Concours jusqu'à des sociétés de récente création, et même improvisé des orphéons qui, depuis, ont vécu, grandi et prospéré.

Les jurys ont fonctionné aux mêmes heures, mais à différentes reprises, et sur divers points de la ville. Nous n'avons point à entrer ici dans le détail technique des luttes et des exécutions. Inutile d'ajouter aussi que chacun fit de son mieux pour remporter quelque médaille. Qu'il suffise de dire que les sections du jury ont, plus d'une fois, eu lieu d'admirer, dans des sujets encore au début de leur éducation musicale, la franchise des attaques, la justesse des intonations et la délicatesse des nuances. A cinq heures les examens étaient passés.

A sept heures, les orphéons, escortant les membres du Jury, le Maire de la ville du Puy, le Préfet de la

Haute-Loire, le Conseil général, se rendaient au Fer-à-Cheval pour la distribution des médailles. La fanfare des *Enfants de la Loire* ouvrait le défilé, soutenant son pas redoublé de ces fifres d'importation anglaise, qui mêlent de si étranges modulations à la sonorité des cuivres.

Contre le palais du Musée s'élevait une estrade tapissée de verdure. Dix mille personnes ondulaient à ses pieds et remplissaient jusque sur la place du Breuil les abords de la promenade et du jardin. M. Aimé Giron, secrétaire du Jury musical, proclama les récompenses. Chaque nom couronné et jeté à la foule imprimait à cette foule une immense oscillation; les applaudissements et les bravos partaient comme un tonnerre.

Les discours de M. le Préfet, du Président de l'Orphéon complétèrent cette distribution, qui a été une des plus franches et des plus chaleureuses explosions d'enthousiasme de la fête.

C'est après cette proclamation qu'un superbe feu d'artifice fut tiré en place du Breuil, sous les illuminations qui, de la crête du rocher de Corneille, ruisselaient sur toute la ville comme des cascades de lumière; aux murmures monotones et doux de la fontaine Crozatier; aux accords lointains et ménagés des fanfares jouant leurs valses les plus délicates et les plus mélodieuses.

A neuf heures, un punch amical réunissait dans la salle de l'Alcazar tous les orphéonistes, présidés par M. le Préfet, M. le Maire et MM. les Députés. — La plus intime fraternité a rapproché ces inconnus de la veille, les amis d'aujourd'hui.

Nous avons été heureux de cette fête pleine d'entrain et de cordialité où les rivalités se sont tendu la main, les rancunes oubliées, mais les émulations ravivées. La Société d'agriculture n'oublie pas qu'elle s'est imposé pour devoir et pour but de ne négliger aucune branche des beaux-arts, car elle les porte inscrits dans ses règlements, sur sa devise et au fond du cœur.

LISTE DES MÉDAILLES OBTENUES PAR LES ORPHÉONS

Membres du Jury :

MM. Couralli, Dard, Vincent, Knhol, Barbet, Defrance, Faure, Schwartz, Chevallier-Balme, de Mars, Neyron, Bay, Aimé Giron, secrétaire.

CHORALES.

Concours d'ensemble.

1re Section.

1er Prix. Médaille d'or. — *Les Lycéens du Puy* (adultes); directeur : M. A. Pittarch.

2e Prix *(ex æquo)*. Médaille d'argent. — *Ecoles communales du Puy* ; directeur : M. Frédéric Giraud.

Chorale du Pensionnat de Paradis; Directeur : frère Victorien.

3e Prix. Médaille de bronze. — *Ecole Normale du Puy* ; directeur : M. A. Pittarch.

2e Section.

1er Prix. Médaille d'argent. — *Chorale des Enfants du Lycée du Puy*; directeur : M. A. Pittarch.

2e Prix. Médaille d'argent. — *Les Conscrits de l'Orphéon de Solignac*; directeur : M. Mazat.

Lecture à vue.

Prix offert par Son Altesse le Prince Impérial : médaille d'argent, grand module. — *La Chorale du Pensionnat de Paradis*; directeur : frère Victorien.

Mention très-honorable avec médaille d'argent. — *Les Lycéens du Puy* (adultes); directeur : M. A. Pittarch.

FANFARES.

1re Section.

1er Prix. Médaille d'or *(ex æquo)*. — *Fanfare du Pont-Salomon*; directeur : M. Courbet, et *Fanfare de Pannissières*; directeur : M. Alex. Luigini.

2e Prix. Médaille de vermeil. — *Fanfare d'Yssingeaux*; directeur : M. Gaillot.

3e Prix. Médaille de vermeil. — *Fanfare du Chambon-Feugerolles*; directeur : M. Lecomte.

2e Section. — A.

Prix. Médaille d'or avec mention très-honorable à la *Fanfare de Dunières*; directeur : M. l'abbé Saugues.

2e Section. — B.

Médaille de vermeil. — *Cercle musical de Terre-Noire*; directeur : M. Fayard aîné.

3e Section.

1er Prix. Médaille d'or. — *Fanfare des pompiers de Brioude*; directeur : M. Bruxer.

2e Prix. Médaille de vermeil. — *Fanfare des pompiers de Bourg-Argental*; directeur : M. Nicolas Miard.

3e Prix. Médaille d'argent. — *Fanfare de la Rivière*; directeur : M. J.-B. Fayard.

4e Prix. Médaille de bronze. — *Fanfare du Pensionnat du Paradis*; directeur : frère Victorien.

4e Section.

1er Prix. Médaille d'argent. — *Fanfare de Craponne*; directeur : M. Gilardi.

2e Prix. Médaille d'argent. — *Fanfare de Langeac*; directeur : M. Ménager.

5e Section.

1er Prix. Médaille d'argent. — *Fanfare de Sainte-Sigolène*; directeur : M. Maisonneuve.

2e Prix. Médaille de bronze. — *Fanfare de Saugues*; directeur : M. Boule.

Section spéciale. — *Écoles.*

A l'unanimité, prix unique : Médaille en vermeil. — *Les Enfants de Craponne;* directeur : M. J.-B. Fayard.

HARMONIES.

1re Section.

1er Prix. Médaille d'or. — *Harmonie de Brioude;* directeur : M. Vidal.

2e Section.

1er Prix. Médaille d'or. — *Harmonie de la Chazotte;* directeur : M. Fayard aîné.

2e Prix. Médaille d'argent. — *Harmonie de Notre-Dame de France;* directeur : M. Giraud Florentin.

3e Prix. Médaille de bronze. — *Société musicale de Firminy;* dircteur : M. Lecomte.

HARMONIES ET FANFARES RÉUNIES.

Lecture à vue.

3e Prix. Médaille d'argent. — *Société des Enfants de Brioude;* directeur : M. Ch. Vidal.

§ IV.

EXPOSITIONS DÉPARTEMENTALE HORTICOLE, INDUSTRIELLE, ARTISTIQUE.

Depuis huit ans, le département n'avait été mis en demeure d'exposer ses productions et de donner la mesure de ses progrès dans les arts et l'industrie. — L'occasion du Concours régional était favorable : par l'inauguration du nouveau Musée, une exposition était commandée.

Bien que cette détermination eût été prise à la hâte, les commissions nommées par la Société académique avaient apporté tant d'insistance dans les appels, tant d'activité dans l'organisation, que l'exposition a répondu au-delà de toute espérance.

Les dépendances de l'ancien et du nouveau Musée avaient été disposées pour recevoir les merveilles industrielles et artistiques. L'exposition de peinture, couvrant les murailles de l'ancienne grande salle, présentait à l'œil un ensemble et une richesse auxquels nous n'étions point accoutumés. Le goût des arts et leur culture se sont développés au milieu de nous, avec nos relations plus nombreuses au dehors, avec les communications plus faciles qui permettent aux modèles de venir jusqu'à nous et à nous d'aller jusqu'aux chefs-d'œuvre.

M. Bouvier avait exposé une série d'études d'ani-

maux peintes pendant les mornes journées d'hiver, au fond des étables enfumées de nos montagnes. Il y a de la vérité, de la physionomie, un certain réalisme de bon aloi dans le rendu de ces modèles rustiques. Peut-être l'air et la perspective font-ils un peu défaut dans les intérieurs; mais l'exposition était satisfaisante et le succès l'a couronnée.

Le frère Odilon, des Écoles chrétiennes, dans ses études de fruits, nous a rappelé les meilleures toiles de l'école lyonnaise.

Les quelques ébauches de nature morte, de M. Gustave Richond, sont remplies d'excellentes intentions et sauvées par certains heureux coups de pinceau; des copies de meilleure facture complétaient l'œuvre du jeune artiste.

M. Léon Giron a envoyé des études de têtes, des types locaux saisissants de vérité, de chaleur, de couleur. Le style en est sévère et personnel. Ce début donne de sérieuses promesses.

M. Armand a trouvé sur sa palette des éclairs d'originalité et d'inspiration; dans ses paysages, malgré quelques négligences regrettables, se rencontre un vrai talent d'observation et d'interprétation.

Mlle Belin, M. Ferret, etc., avaient aussi apporté quelques toiles consciencieusement travaillées.

M. Vibert père, conservateur de la galerie de tableaux du Musée, M. Emile Giraud, professeur de dessin, n'avaient pas hésité à soutenir de leurs travaux récents ou anciens tout ce déploiement artistique.

A côté de la peinture, le dessin, le fusain, la gravure

déployaient leurs paysages et leurs fantaisies dans une gamme plus adoucie, mais dans un esprit d'exécution non moins heureux.

M. Daniel Vincens a séduit le public par ses beaux fusains. — Charmantes clairières de bois où la lumière s'égare tamisée par le feuillage; rochers jetant autour d'eux de grandes ombres harmonieuses; flaques d'eau endormies dans leur savante transparence. — Il ressort de ces œuvres un sentiment profondément mélancolique et recueilli. La forme, un peu prétentieuse peut-être, se distingue par le fini et une certaine élégance de main.

A côté, s'étagent les dessins à la plume, au crayon et les gravures au burin de M. Camille Robert. Une collection de cinq cents blasons, glanés partout dans notre petite province vellavienne, offrait un double mérite d'art et d'archéologie. Tous ces travaux, consciencieux et soignés, avaient retenu quelque chose du pittoresque de la nature qui a posé devant l'artiste.

Mlle Cl. Grobon a exposé des portraits qui se recommandent par la ressemblance des traits, du caractère et de l'esprit, en même temps que par la sûreté et la naïveté d'une exécution sans prétention.

Les écoles : Lycée, Écoles communales, pensionnat Notre-Dame, Frères de Paradis, ont appendu aux murailles une nuée de pochades, bamboches ou dessins plus sérieux à la plume, au crayon, révélant un bon ensemble de réelles dispositions. Il y a dans ce petit peuple du *feu sacré* et du savoir-faire déjà.

Deux peintres sur verre, MM. Thoreil et Fournier, M. Thoreil, surtout, ont mérité plus que des éloges pour

leurs vitraux ou cartons de vitraux, importation d'un art nouveau dans le département.

La sculpture occupait le vestibule du Musée Crozatier. La sculpture est une des aptitudes les plus remarquables et les plus communes de nos montagnes. Il semble que l'imagination, frappée de l'imposant relief de nos horizons, des conformations tourmentées de notre sol, en contracte l'amour et la puissance de reproduction.—Une multitude de dispositions inconnues que le travail et la science n'ont point visitées, ont fait seulement d'habiles imitateurs; quelques sujets plus heureux ou plus audacieux sont devenus des maîtres.

M. Badiou, de la Tronchère, a sculpté pour la ville de Tarbes la statue du baron Larrey; pour l'institution des Jeunes-Aveugles, à Paris, celle d'Haüy, etc. — Il nous a adressé un délicieux buste de femme. Quelle délicatesse exquise dans ces traits! Quelle pureté de galbe! Quelle finesse spirituelle sur ces lèvres caressées amoureusement par la râpe et le grattoir! — Les jeux de l'ombre et de la lumière semblaient rendre la vie à la mobilité de cette physionomie.

M. Cubisole, élève de M. de Ruolz, à Lyon, et de M. Perraud, à Rome, a sculpté pour l'hôtel de-ville de Lyon quelques-unes de ses hardies statues décoratives. Malgré son état maladif, il a voulu soumettre à ses compatriotes les dernières œuvres de son ciseau. Un statue d'Ève, ivoire de 66 centimètres, admirée à l'Exposition universelle de Paris en 1867; un buste du Nazaréen, en marbre de Carrare très-hardiment traité; une tête colossale du Père Éternel débrouillant le chaos, rappelant la splendide peinture de Raphaël; un

buste de Vierge d'une pureté de lignes et d'une chasteté d'expression exquises, etc. Tous ces sujets révèlent une pratique robuste et une véritable intelligence du beau plastique.

M. Jules Balme, qui a obtenu au Concours, à Marseille, l'exécution d'un monument religieux rehaussé des statues des quatre évangélistes, en a exposé les maquettes d'un grand caractère. Il a de plus composé, pour cette exposition, une statue en pied du statuaire vellavien Julien, statue bien et fièrement jetée, dont on pouvait admirer l'allure et l'ordonnancement.

MM. Solignac et Bernier, deux jeunes gens, l'un pensionné par la ville du Puy, à l'École des Beaux-Arts, l'autre aidé d'une allocation du Conseil général, nous ont adressé des copies d'antiques intelligemment comprises et heureusement réussies.

M. Joachim Abougit a été récompensé pour ses nombreux travaux de sculptures décoratives, sur notre Cathédrale, notre Musée, tous nos monuments publics, œuvres d'un artiste laborieux, d'un praticien exercé.

M. Ranchoux, à la tête des sculpteurs sur bois, a apporté des œuvres remarquables, où son ciseau extraordinairement facile et délié joue, trop facilement peut-être, avec la difficulté.

L'architecture offrait de M. Leculée, architecte départemental, quelques savants plans d'église en cours d'exécution dans la Haute-Loire.

M. Martin a produit le carton de ce beau Musée Crozatier, sa première œuvre. Quoique cette construction ne soit peut-être pas très-franche de style, qu'elle se ressente de l'absence de principes propres à une école ar-

chitecturale du XIXe siècle, elle porte cependant avec elle des caractères de vraie grandeur.

M. de Rozycky fait du dessin d'architecture et de monument avec un soin et une habileté fort remarquables.

M. Portalier a soumis un plan d'église à peine ébauché, et le jury a été heureux d'encourager ce jeune homme intelligent et adroit.

Je citerai encore les travaux graphiques si précieux de notre collègue à la Société académique, M. Hippolyte Malègue, travaux qui lui ont valu du Conseil général de la Haute-Loire une grande médaille d'or, et du Ministre de l'Instruction publique, une haute récompense.

Nous n'avons la prétention ni d'avoir nommé toutes les œuvres ni d'avoir rendu justice à tous les mérites; nous en avons dit assez cependant pour établir la portée et la richesse de cette exposition. La Société académique du Puy est fière de constater que les beaux-arts se répandent de plus en plus dans le département, que la bonne volonté, le travail et les aptitudes se rencontrent à un plus haut degré déjà dans le présent, et promettent plus encore pour l'avenir, et un avenir prochain.

L'industrie avait envahi deux grandes salles. — Elle était là sous toutes ses formes. — Les produits de ses différentes branches rivalisaient entre eux de confortable, de solidité et de fini. — Il a semblé à la commission que cette exposition surpassait de beaucoup celle de 1860; en effet, nous avons marché avec la richesse publique et le goût du bien-être; de plus, avec les chemins de fer, la concurrence lyonnaise, parisienne, se

rue à nos portes, et l'industrie en province est mise en demeure de lutter ou de périr. — Le problème se résout donc de la façon la plus logique et la plus heureuse dans le sens des intérêts du producteur et du consommateur, c'est-à-dire de l'intérêt général. Notre intention ne peut être de nous arrêter devant chaque vitrine et d'analyser chaque objet. — La liste des récompenses rendra justice à qui de droit et résumera les appréciations de la commission. C'est à cette liste que nous renvoyons.

Nous mentionnerons, cependant, en passant, de nouvelles industries importées dans nos campagnes, et qui, enrégimentant les femmes, sans résoudre définitivement le problème d'économie sociale si brûlant de leur salaire, augmentent néanmoins leurs minces profits d'autrefois.

Ces industries des rubans de velours et des passementeries ont rendu d'excellents résultats, et nous faisons des vœux pour conserver et étendre chez nous ces nouvelles ressources.

L'industrie des perles soufflées occupe aussi toute une région du côté de l'ancienne Auvergne; elle enrichit les industriels qui l'exploitent et rémunère largement la population qui s'y livre.

L'ébénisterie, la marbrerie ont exposé de remarquables échantillons. La photographie était brillamment représentée par M. Chéri, de Saint-Etienne, et M. Sabatier, du Puy. Le premier a soumis au public une collection de photographies d'une irréprochable netteté, qui dénoncent le maître rompu aux procédés du métier, puisque les conclusions de l'opinion rangent définitive-

ment la photographie dans l'industrie. Le second a produit, avec des portraits bien réussis, une série de vues locales dont les effets ont été savamment ménagés au moyen des éclairages les plus propices et des aspects les plus favorables.

Mais une des expositions admirées était celle de la typographie, dans la vitrine de M. Marchessou, imprimeur au Puy. — L'imprimerie est l'industrie sacrée. — C'est elle qui renouvelle incessamment le monde, en conservant à la pensée ses droits imprescriptibles de liberté. — *Que la lumière soit!* Tels sont les premiers mots sortis des presses de Gutenberg, et que sa statue, à Strasbourg, présente imprimés sur un feuillet de bronze. Ces mots, en effet, résument ses efforts et son but.

M. Marchessou a fait, en quelques années, d'un atelier très-modeste une des plus belles imprimeries de province. Les presses à vapeur, les pierres lithographiques, toutes les récentes inventions et tous les perfectionnements y sont adoptés. — Il a enrôlé un ouvroir de jeunes filles pauvres et les a initiées à la composition qui semblait devoir être et rester le privilége exclusif des hommes.

M. Marchessou suffit non-seulement à nos besoins locaux, mais il travaille encore avec succès pour les premiers éditeurs de Paris. — Depuis 1860, sans parler d'un nombre infini de brochures quotidiennes et de trois ou quatre journaux hebdomadaires, il a édité 115 ouvrages littéraires, théologiques et classiques. Poussé par la Société académique et les exigences de ses publications historiques, M. Marchessou a introduit les

impressions anciennes, les éditions de luxe, les caractères elzéviriens, les bois, les aciers, les papiers spéciaux.

Sa vitrine renfermait, comme échantillons de ce genre : *Attila*, poème dramatique de M. Ch. Calemard de la Fayette, membre de la Société académique.

Le premier volume des ***Chroniques du XVIe siècle***, d'Etienne Médicis, bourgeois du Puy, une publication de la Société, confiée aux soins, à la science et au dévouement de M. Augustin Chassaing, notre collègue, archiviste-paléographe et juge au tribunal civil du Puy.

*Le Velay, **Fleurs des Montagnes***, un petit volume in-12, conçu et exécuté en 25 jours, pour l'exposition, avec l'aide de M. Aimé Giron, vice-secrétaire de la Société. — Ce livre, espèce de ***keepsake***, contient des extraits poétiques des troubadours et poètes du Velay. Tiré à cent exemplaires, rien n'est plus artistique. et plus élégant. D'ailleurs les lettres et articles de MM. Jules Janin, Sainte-Beuve, Philarète Chasle, Laurentie, Le Play, Lorédan Larcher, etc., et son prix, quadruplé déjà dans la bibliographie parisienne, ont consacré son succès.

Les forges du Pont-Salomon, une de nos usines les plus importantes, ont déployé une brillante collection d'instruments tranchants. Sur un énorme fond rouge de toute hauteur, adossé contre un des murs de la salle, tous ces couperets, ces faulx, ces faucilles, ces hachoirs artistement disposés, croisaient mille feux qu'éveillaient dans l'acier les frémissements de la lumière. — Ces usines constituent une des branches sérieuses de notre industrie départementale.

Mais l'industrie reine de notre Velay est l'industrie de la dentelle. — C'est elle que l'on retrouve à toutes les pages de notre histoire ; la seule qui se soit conservée dans les transformations politiques et économiques, elle nous donne encore un rang dans les régions industrielles de la France, et nous fait toujours une sérieuse et inépuisable richesse.

Le métier de la denteleuse est bien simple cependant : un étroit carreau, sur lequel des grappes de fuseaux magiques s'agitent confusément sous les doigts et laissent derrière eux le plus délicat et gracieux ruban à jour que le caprice et la fantaisie puissent rêver.

Chaque contrée a, pour ainsi parler, son industrie providentielle qui occupe sa population, la solidarise et la nourrit : et chaque province contracte une physionomie spéciale, due aux pratiques de cette industrie.

Y a-t-il, en France, une province plus pittoresque que le Velay, grâce à cette fabrication de la dentelle qui fait ses mœurs, ses attitudes, presque ses costumes ? — Ces réunions, l'été, sous les auvents de granges ; l'hiver, dans les cuisines, où se débitent des contes, se tournent des refrains, se modulent des complaintes, se récitent des chapelets. — Ces petits chapeaux, si singuliers d'aspect, abritant les yeux des réverbérations; ces guéridons chargés de blanches bouteilles d'eau, à travers lesquelles se clarifie la lumière d'une faible petite lampe, lumière tombant comme une plaque d'argent sur le point obscur où se maille et se brode la dentelle; ces carreaux hérissés d'épingles à têtes de mille couleurs, régiment bizarre accomplissant ses évolutions sous d'agiles mains ; ces siéges bas où s'accroupit l'ou-

vrière au-dessus d'un *gueux*, à charbon ardent : tout cela, n'est-ce point de la poésie? n'est-ce point de la peinture? Tout cela, c'est le Velay!

L'industrie de la dentelle est une industrie de liberté et de grand air. Elle ne vicie pas la santé et n'émacie pas les corps robustes de nos montagnardes. — Elle accoutume l'œil de la paysanne aux beaux dessins, aux lignes heureuses et gracieuses; exigeant le soin et la propreté dans le maniement des fusées de soie, elle fait, insensiblement, l'éducation de son goût et l'éducation de sa personne.

Au point de vue social, cette industrie a encore le sérieux avantage de mettre quotidiennement, nécessairement, la montagne reculée et isolée en communication avec le chef-lieu, c'est-à-dire avec l'aisance, la sociabilité, le progrès.

Cette industrie occupe dans le département de la Haute-Loire seul 130,000 ouvrières, enrôlées pour la plupart sous des *leveuses* qui récoltent le travail et sont les intermédiaires entre les producteurs et les fabricants.

Les ateliers du chef-lieu donnent enfin la dernière main à la dentelle, avant de l'expédier dans les centres de la mode et de la consommation. C'est là qu'on la dégage des apparences rudes de la montagne, qu'on l'ajuste, qu'on l'adonise et la rend marchande.

Cette industrie emploie au Puy une armée de piqueurs de cartons, de dessinateurs, de leveurs, d'*aponceuses*, de *crocheteuses*, etc.

A la campagne, elle utilise le temps, l'activité et l'intelligence des femmes, et produit ce que l'on peut

appeler l'argent courant, l'argent vivant du ménage; de plus, c'est l'industrie économique des moments perdus, ce travail se laissant et se reprenant à volonté. En un mot, si elle fait vivre les villages, elle enrichit le chef-lieu.

L'exposition dentellière de 1868 a été un peu restreinte, mais elle a présenté néanmoins des échantillons assez nombreux et assez variés pour donner une idée complète de ce que peut et sait rendre cette industrie.

Trois vitrines surtout nous ont semblé devoir marcher de pair : celles de MM. Chevallier-Balme, Breysse et Girard-Gory.

M. Chevallier-Balme, notre collègue, a déployé un grand choix de modèles, des dessins très-hardis, des formes originales et heureuses. Un riche fichu Marie-Antoinette en Cluny blanc a été remarqué pour son exécution. Une ceinture en dentelle noire à effets ombrés rivalisait avec les plus jolis produits de Chantilly et de Caen. — Enfin, dentelles en fil blanc, blondes de soie blanche, dentelles d'or diversement nuancées, guipures noires, dentelle cachemire de nouvelle création, rien ne manquait à la curiosité.

Les ouvrages de M. Breysse séduisaient l'œil des connaisseurs par la grâce inimitable des dispositions, le fini de la main-d'œuvre. — Si ces dessins manquent un peu de variété, l'exécution en est toujours irréprochable, remarquable, et M. Breysse fait surtout de l'art classique, si l'on peut s'exprimer ainsi, et de la marchandise sérieuse.

M. Girard-Gory avait exposé une robe et un châle d'une délicieuse délicatesse. Un ensemble d'exécution

soignée, un goût parfait dans les dessins, le perfectionnement du point d'Alençon dans notre fabrique, voilà suffisamment de quoi motiver les récompenses du jury départemental. MM. Callot, Renaudin et Besson, Régis Falcon, Récipon-Fleuret, Th. Braud, etc. avaient des expositions se recommandant à des titres divers.

La dentelle, dans notre nouveau Musée, possède une salle spéciale, et ce ne sera point une des salles les moins intéressantes et les moins importantes pour notre industrie locale et l'histoire du travail. M. Théodore Falcon avait déjà légué à la ville un musée spécial et une magnifique collection; ses frères continuent son œuvre avec une piété et un zèle admirables. La fabrique du Puy se fait aussi un devoir et une gloire d'envoyer ses anciens carnets et de nombreux échantillons. — Encore quelques mois, nous pourrons montrer avec orgueil aux étrangers cette collection, unique dans les Musées de France, et peut-être d'Europe.

Quant à l'exposition d'horticulture, la municipalité avait mis à sa disposition les carreaux du jardin public qui s'étendent autour du bassin. — Mais l'incertitude des emplacements qui n'ont pu être disposés que fort tard, l'indifférence des uns, la rivalité des autres, les retards apportés peut-être involontairement dans les convocations, ont nui à cette exhibition, qui n'a pas répondu avec sa richesse accoutumée.

Nous devons cependant mentionner les dispositions et les étalages de MM. Antoine Lacroix, Mogat, Dumas-Farigoule, Cornut Pierre, Allemand, Vialle.

Leurs efforts ont été si unanimes, leur bonne vo-

lonté si spontanée, que nous ne pouvons qu'accorder des éloges à ces horticulteurs et les remercier, au nom de la Société et de la ville. — Grâce à eux, les corbeilles du jardin ont été gracieuses et fleuries. Elles nous ont donné un petit spécimen de ce qu'elles seront, quand la municipalité aura achevé ses projets, accompli ses promesses et complété son œuvre.

§ V.

INAUGURATION DU MUSÉE CROZATIER.

Le vendredi 29 mai, à l'occasion de l'inauguration du Musée Crozatier, était annoncée une séance solennelle de la Société académique du Puy. Depuis 1860, pareille fête n'avait été tenue. — Une séance publique est toujours une bonne fortune pour notre petite ville où le goût des arts et des lettres éveille de vieilles sympathies dans le cœur et d'antiques souvenirs dans les chroniques. — Les gracieuses cours d'amour des châtelaines, les tournois poétiques des troubadours, les concours littéraires des écoliers enrichissent notre passé et nous relient à ce Midi lettré qui rivalisa si glorieusement avec l'Italie du moyen-âge et de la Renaissance.

La grande salle de l'ancien Musée, tapissée des œuvres de l'exposition artistique, décorée de guirlandes de feuillages aux torsades de roses, semblait avoir paré son abandon une dernière fois. — Derrière l'estrade destinée aux bureaux honoraire et actif, se dressait,

sur un piédestal, le buste de l'illustre fondeur Crozatier, notre compatriote, le donateur du Musée et le bienfaiteur de la cité. De chaque côté, sur les murailles, dans des cartouches rouges, se détachaient, en lettres d'or, les noms de M. de Bastard, le préfet sous lequel et avec le concours duquel avait été fondée la Société académique ; de M. de Becdelièvre, créateur de notre premier Musée ; de M. de Macheco, le patriarche agricole du département de la Haute-Loire ; de M. Bertrand de Doue, le savant émérite qui, par ses travaux, répandit, un des premiers, hors de notre petite province et jusqu'en Angleterre, le nom de la Société académique du Puy.

A deux heures, par toutes les avenues ombreuses du Fer-à-Cheval, où le jet d'eau tordait au vent son voile brumeux irisé d'arcs-en-ciel, au milieu des corbeilles de fleurs improvisées, se hâtait la société la plus distinguée et le plus élégante de la cité.

Arrivèrent successivement Mgr Le Breton, évêque du Puy ; MM. de Latour-Maubourg et de Romeuf, députés de la Haute-Loire ; M. Demonts, préfet du département ; M. Vinay, maire de la ville ; M. de Brive, président de la Société académique ; MM. les membres du Conseil général, du Conseil municipal, du Jury du Concours régional, et beaucoup d'autres personnages qu'il serait trop long d'énumérer. La foule encombrait les vestibules, les corridors et les issues de la salle.

L'Orphéon du Velay ouvrit la séance par son chœur des *Paysans*, qui, dans l'ensemble des modulations et

les détails d'exécution, donne si bien la mesure des progrès qu'il a faits.

M. le Préfet, se levant alors, s'exprime ainsi :

MESSIEURS,

Dans une solennité comme celle qui nous rassemble, lorsque nous sommes ici pour inaugurer le Musée Crozatier, et assister à la séance générale de la Société des lettres, arts et sciences du Puy, il semble que ce n'est pas à moi qu'eût dû revenir l'honneur de présider cette assemblée, mais au Maire de la ville et au Président de la Société. L'un et l'autre cependant se sont empressés de m'offrir la présidence, et je les en remercie du fond du cœur. Si je l'ai acceptée, c'est que je me sentais trop honoré de l'offre qui m'était faite, trop fier de présider cette brillante réunion, pour pouvoir refuser ; c'est que surtout la présidence me donnait le droit et me fournissait l'occasion de les féliciter publiquement tous deux · l'un de la direction intelligente et sage qu'il imprime aux travaux de la Société, et de l'intérêt qu'il répand sur ses séances ; l'autre, de la vive impulsion qu'il a su donner aux travaux d'achèvement de ce Musée dû à la générosité de M. Crozatier et aux largesses bien entendues du Conseil municipal, et qui sera l'une des gloires de cette ville.

Tout le monde a pu constater, depuis quelques semaines, les prodiges d'activité qu'il a fallu déployer pour arriver à l'achèvement de cette belle construction, pour organiser le

nouveau Musée, pour y disposer les produits de notre Exposition départementale des beaux-arts et de l'industrie, et surtout pour opérer cette heureuse transformation du marécage insalubre que nous avons tous connu et que nous aurons bien vite oublié, en un charmant jardin qui est l'annexe pour ainsi dire nécessaire et le complément du Musée, et qui sera bientôt la promenade favorite de la ville. Ces travaux considérables d'assainissement et d'embellissements constituent aujourd'hui, dans la Basse-Ville, un ensemble que les grandes villes nous envieraient, et quand, dans quelques années, une voie carrossable reliera ces nouvelles splendeurs de la Ville-Basse aux splendeurs historiques, aux curiosités artistiques, aux monuments religieux de la Haute-Ville, alors, je ne crains pas de le dire, le Puy sera l'une des cités les plus curieuses, les plus intéressantes et les plus belles que l'on puisse voir, et, s'il plaît à Leurs Majestés Impériales de réaliser un jour les espérances qu'on nous a fait concevoir, et de venir la visiter, nous n'aurons à redouter aucune comparaison.

Aussi, au moment d'inaugurer ce Musée, lorsque nous pouvons constater déjà l'achèvement d'une partie notable de ces travaux, je ne suis que l'écho de l'opinion publique et l'interprète de la population tout entière, en adressant au Conseil municipal, qui a voté les ressources nécessaires pour l'accomplissement des travaux, à M. le Maire, qui a su si bien en diriger l'exécution, à tous ceux qui s'en sont occupés et que je ne nomme pas, de peur d'oublier quelques noms, l'expression de la plus profonde reconnaissance. Qu'il me soit permis d'adresser un mot de remercîment à nos honorables députés venus exprès de Paris pour assister aux fêtes de notre Concours,

et à Monseigneur qui, remis à peine des fatigues de sa tournée pastorale, n'a pas hésité à venir honorer cette réunion de sa présence.

Cette allocution a été couverte d'applaudissements.

M. Vinay, maire du Puy, prenant ensuite la parole, prononce, d'une voix forte et assurée, le discours suivant :

Messieurs,

Les paroles de notre bienveillant Préfet retrouveront au dehors l'écho de vos applaudissements. Son zèle à favoriser les institutions utiles, sa profonde connaissance des affaires, son ardeur à concilier les intérêts opposés ont conquis à la longue et paternelle administration de M. Demonts les sympathies universelles.

Félicitons-nous d'inaugurer sous sa présidence, au milieu de l'éclat du Concours régional, le splendide palais qui porte le nom du bienfaiteur de la cité.

Exprimons notre cordiale gratitude à MM. les Membres du Jury qui ont bien voulu assister à cette séance. L'éminent Inspecteur général de l'agriculture, investi une deuxième fois par Sa Majesté Impériale de la haute direction du Concours régional du Puy, M. Rendu, aura, je l'espère, à constater que la Haute-Loire marche à grands pas dans la voie des améliorations agricoles ; nous serons heureux si ses dignes collaborateurs emportent de notre pays une opinion favorable.

Les deux honorables Députés du département nous permettront de les remercier publiquement de s'être rendus à notre invitation; leur arrivée au milieu de nous est un témoignage de l'intérêt qu'ils portent au chef-lieu.

Sans mesurer les fatigues d'une longue tournée pastorale, Mgr l'Évêque, hâtant son retour, s'est aussi empressé de venir rehausser par sa présence cette solennité. Que Sa Grandeur reçoive l'expression sincère de notre profonde reconnaissance.

Simple ouvrier d'abord, Charles Crozatier ne dut qu'à son travail, à sa persévérance, à son talent, la haute position à laquelle il arriva sur la fin de sa vie.

Sculpteur et fondeur de mérite, ses œuvres nombreuses, disséminées en France et à l'étranger, lui acquirent une grande et légitime réputation.

Enfant du pays, l'amour qu'il avait conservé pour sa ville natale inspira à son noble cœur ce testament à jamais célèbre qui éternisera sa mémoire dans le souvenir de tous les habitants du Puy.

En maintes occasions solennelles, cette enceinte a retenti du bruit de son nom. Vouant à l'illustration d'une si noble existence la plume élégante et facile avec laquelle il a retracé nos fastes historiques, un ami, un compatriote de Crozatier, M. Francisque Mandet, a lu ici même devant une foule recueillie et émue, peu de temps après la mort de notre bienfaiteur, un éloge que les *Annales de la Société académique* ont reproduit et que je craindrais d'amoindrir par une rapide analyse.

Crozatier a laissé à la ville du Puy 348,000 francs ainsi répartis : 200,000 pour la fontaine monumentale du Breuil; 40,000 pour l'entretien, à l'École des Beaux-Arts, d'un

élève de nos écoles; 8,000 pour une fondation de lits à l'hospice; enfin 100,000 francs affectés à la construction d'un nouveau Musée.

Pouvait-il faire, après avoir assuré un sort brillant à la compagne de sa vie, un plus magnifique emploi de sa fortune?

Malgré nos vives instances, l'état de santé de Mme Crozatier la prive du plaisir d'assister à l'inauguration du Musée. Sa lettre, qui m'a exprimé ses regrets, était accompagnée de l'envoi du buste en bronze de notre illustre et regretté compatriote (1).

Exposé aux regards de toute l'assemblée, au milieu des fleurs et de la verdure, ce buste, fidèle image de Crozatier, le rend présent à cette séance.

Devançant sur ce point plusieurs villes importantes de l'Empire qui ne possèdent pas encore de Musée, notre cité se glorifie d'avoir, depuis un demi-siècle, affecté des locaux spéciaux à la garde des œuvres d'art.

Par la création d'un nouveau Musée, Charles Crozatier ne cherchait pas à donner satisfaction à des besoins intellectuels jusque-là méconnus, et à faire naître le sentiment du beau chez ses compatriotes; mais, ayant constaté lui-même leur goût, leurs aptitudes pour les sciences, les lettres et les arts, il a voulu à la fois favoriser le libre essor

(1) Mme Crozatier a eu la délicate pensée de donner en même temps à la ville du Puy une statuette en bronze de la Vierge, dernière œuvre de l'éminent artiste.

Nous sommes heureux de rappeler aussi que, s'associant elle-même aux intentions de son mari, Mme Crozatier a fait, en 1862, pour le nivellement de la place du Breuil et l'enceinte de la fontaine, l'abandon spontané d'une somme de 22,750 fr., représentant les intérêts de 200,000 francs, depuis le décès de M. Crozatier jusqu'à la délivrance du legs.

de ces précieuses facultés et laisser à notre ville un monument digne d'elle.

Si tous ses autres legs sont exécutés depuis longtemps, la charge délicate de terminer le Musée était réservée à l'Administration actuelle.

En posant la première pierre de cet édifice, mon honorable prédécesseur, qu'une mort inattendue vient d'enlever à l'affection de sa famille et à l'estime de la ville entière, constatait l'insuffisance de la somme de 100,000 francs pour la construction du Musée et annonçait que, d'accord avec Mme Crozatier et ses exécuteurs testamentaires, le Conseil municipal avait décidé de l'annexer aux anciens bâtiments. Cette décision fixait le choix de l'emplacement, assez vivement débattu à l'origine.

Pendant un an la construction a langui : absorbé avant l'achèvement du gros œuvre, le crédit alloué ne permettait plus de continuer les travaux.

En présence de cette situation, le Conseil municipal s'est cru intéressé par un sentiment d'honneur et de devoir à comprendre dans son emprunt une somme importante pour l'exécution complète de l'entreprise. Il n'a point hésité : le nouveau Musée coûtera environ 200,000 francs, et dans cette somme n'est pas comptée celle de 60,000 francs, dépensée par la ville, il y a quinze ans, pour le précédent Musée.

Le Conseil a voulu de plus justifier le choix de l'emplacement et donner de larges compensations à la promenade du Fer-à-Cheval, par la création d'un jardin public.

Des aqueducs de circonvallation ont rassaini cette partie de la prairie du Breuil, naguère marécageuse et inaccessible, réceptacle de tous les égouts du voisinage; les fossés

et la prairie sont remplacés par des tapis de verdure que vient animer une grande pièce d'eau, du milieu de laquelle s'élance dans les airs une gerbe majestueuse.

Lorsque les voies de communication décrétées par le Conseil municipal donneront la vie aux quartiers, aujourd'hui déshérités, de la Haute-Ville et du Pouzarot, pourrons-nous regretter quelques rues humides, étroites, malsaines, dont le seul mérite est de remonter aux siècles passés?

Sur les ruines des anciens remparts et à la place des fossés du moyen-âge se déroulent aujourd'hui de larges boulevards : qui songe à s'en plaindre?

Si la création du Fer-à-Cheval était un progrès, il y a quarante ans, celle du jardin public marque à son tour une étape de plus : il sera désormais le rendez-vous de la cité entière.

Nous n'avons pu le dessiner qu'à grands traits : chaque année l'œuvre se perfectionnera par des massifs d'arbustes et des corbeilles de fleurs disséminées sur nos pelouses. La vaste esplanade au-devant du Musée recevra un jour son complément indispensable de statues, parmi lesquelles se dressera au premier rang celle que la reconnaissance publique doit à Crozatier.

Messieurs les Membres du Jury nous ont déjà félicité d'avoir, de préférence aux bals, aux banquets qu'on aurait pu leur offrir, fait exécuter, en vue du Concours régional, des travaux qui ont répandu le bien-être parmi notre population ouvrière. L'allocation votée par le Conseil municipal uniquement employée en réjouissances, en illuminations, en fêtes, grevant lourdement le budget limité de la ville, se serait évanouie en une traînée brillante, mais éphémère et stérile.

Au contraire, en transformant le Fer-à-Cheval, la ville a organisé, pendant la saison rigoureuse, un atelier de charité où elle a employé de nombreux ouvriers : le pain de l'aumône valut-il jamais le pain du travail?

Le Concours régional laissera donc cette année parmi nous des résultats durables, et, comme les agriculteurs du pays, la population urbaine n'aura qu'à souhaiter son retour.

Des éloges mérités sont dus à M. Martin, architecte de la ville. En adoptant ses plans déjà approuvés à l'École des Beaux-Arts, en lui confiant l'exécution du Musée, le Conseil municipal était convaincu que le premier lauréat du prix Crozatier aurait à cœur d'acquitter une dette sacrée de reconnaissance : l'élève a brillamment justifié cet espoir.

De style renaissance, la façade principale présente, par ses heureuses proportions, un ensemble saisissant; l'ornementation indique la destination de l'édifice; les fenêtres du premier étage, dont le jour n'était pas nécessaire pour les salons de tableaux, forment des niches que viendront orner des statues. Les médaillons et les trophées sont dus à l'habile ciseau de M. Joachim Abougit.

Architecte, sculpteur, entrepreneurs, ouvriers, tous enfants du pays, ont rivalisé de zèle et d'intelligence : merci à ces vaillants travailleurs !

Le Puy doit à sa pittoresque situation, à ses antiques origines, aux souvenirs historiques qu'il rappelle, un caractère original et d'un puissant intérêt. Quelle autre ville au monde respire plus à l'aise au milieu des richesses et des splendeurs d'un merveilleux paysage?

Du perron du Musée, ou mieux encore du balcon, l'œil

ravi contemple un panorama splendide. La ville, étagée en amphithéâtre et dominée par sa vieille cathédrale, se déploie devant le spectateur charmé. Dans les airs, sur le roc de Corneille, se détache la colossale et majestueuse statue de Notre-Dame de France, qui semble continuer à ce pays de Velay sa protection séculaire.

En partie dissimulée par les arbres du jardin de la Préfecture, se dresse sur son aiguille pyramidale, au milieu de la vallée, la chapelle romane de Saint-Michel; à l'horizon, la silhouette du château de Polignac que surmonte son gigantesque donjon et les rochers granitiques de Peyredeyre, à travers lesquels la Loire s'est frayé un passage, terminent les lignes de ce tableau grandiose et incomparable.

Les œuvres par lesquelles se manifeste le génie de l'homme et dont l'ensemble constitue les beaux-arts; les débris des monuments antiques, les manuscrits, les médailles, ces témoins de l'histoire; les ustensiles, les objets mobiliers, qui rappellent l'industrie des anciens peuples, doivent être soigneusement recueillis dans un Musée.

Les sciences naturelles embrassant avec leurs ramifications multiples non-seulement les êtres et les plantes de notre époque, mais encore les espèces perdues des flores et des faunes antérieures si richement représentées sous notre sol, réclament aussi une large place.

Il ne suffisait donc pas de construire de vastes bâtiments : une distribution intelligente pouvait seule les mettre en état de recevoir, classées dans un ordre méthodique, nos richesses présentes. En prévision de celles qui viendront les accroitre, le plan du Musée rend possibles des agrandissements ultérieurs sur ses faces latérales.

Par arrêté du 20 janvier 1868, une Commission consultative a été nommée pour donner son avis sur la division des salles et sur leur destination.

L'appropriation des locaux laisse certainement à désirer. L'installation des collections à laquelle, depuis deux mois, MM. les conservateurs Vibert, Aymard et Robert travaillent avec ardeur, n'est pas encore définitive.

Quatre salles et un grand vestibule composent le rez-de-chaussée.

La première salle, à gauche, est consacrée à l'architecture et à la sculpture antiques. Un jour peut-être, le savant conservateur de nos collections archéologiques, M. Aymard, continuant à recueillir avec un pieux amour et un zèle infatigable nos débris lapidaires, restituera les édifices principaux de l'*Anicium* gallo-romain.

La deuxième salle (pavillon de l'Est) sert de local aux séances de la Société d'agriculture et à sa Bibliothèque.

A droite, la troisième salle est réservée à l'architecture et à la sculpture du moyen-âge.

Dans la quatrième salle (pavillon de l'Ouest) sont conservés tous les objets mobiliers depuis la plus haute antiquité jusqu'à nos jours.

Le premier étage, auquel donne accès un double et spacieux escalier, comprend quatre salles, outre le grand salon du Dôme, où sont déposés les gravures et les dessins. Le meuble central supporte le magnifique vase en bronze fondu par Crozatier en 1837, et qui surmontait la fontaine du boulevard d'Espaly. Il nous a paru convenable de faire de cette œuvre remarquable qu'altéraient les injures du temps, le principal ornement de la salle d'honneur du Musée.

Les deux galeries, à droite et à gauche, sont exclusivement réservées aux tableaux. A leur extrémité se trouvent, d'un côté, la salle d'histoire naturelle; de l'autre, la salle de dentelles qui portera le nom de *salle Falcon*, en souvenir de notre regretté compatriote qui avait, à ses frais, construit une des salles de l'ancien Musée.

Le classement provisoire de nos diverses séries se ressent de la précipitation du transfert. Il fallait, à tout prix, en vue de la séance qui nous réunit et pour l'installation de l'Exposition départementale, débarrasser les trois salles de l'ancien Musée qui recevront ultérieurement des appropriations spéciales.

Ne nous abusons pas sur la valeur absolue de nos collections artistiques. Reconnaissons en toute humilité qu'elles ne peuvent rivaliser avec celles des grandes cités ; elles contiennent cependant des œuvres de mérite et les portraits de plusieurs illustrations du pays.

Les prix élevés qu'atteignent les bronzes, les marbres et les toiles de maîtres dans les ventes publiques sont au-dessus de nos ressources. Mais aujourd'hui que nous possédons des locaux bien aménagés, espérons que le Gouvernement nous fera une part plus grande dans ses libéralités. Ayons la ferme confiance que nos honorables Députés appelleront avec succès la bienveillance de Sa Majesté Impériale sur notre Musée et lui donneront ainsi de nouvelles preuves d'un patronage efficace. Déjà, grâce à leur haute et sympathique intervention, plusieurs œuvres d'art importantes sont venues décorer nos galeries.

Sollicitons aussi les offrandes particulières : nombre d'objets isolés, en apparence insignifiants, tirent de leur assemblage et de leur comparaison réciproque, un intérêt scien-

tifique, et jettent une lumière précieuse et quelquefois inattendue sur les usages, les mœurs, les coutumes de nos pères. Désormais le nom des donateurs accompagnera tous les objets offerts au Musée. Les mêmes noms reviendront souvent, car les représentants actuels des vieilles familles du pays tiendront à honneur d'en perpétuer les nobles traditions.

Exécutant religieusement les intentions de leur frère, MM. Falcon se sont dépouillés, en faveur du Musée, d'une collection de dentelles anciennes et rares patiemment recueillies pendant plus de trente ans.

Constatons avec bonheur combien, depuis quelques jours, ces idées généreuses ont fait de prosélytes.

La galerie de tableaux s'est enrichie d'une belle toile donnée par un Conseiller municipal; la salle du mobilier surtout a reçu de nombreuses et précieuses offrandes.

Un des plus dignes enfants du Puy, poète au cœur généreux que la ville peut citer avec orgueil, me disait naguère : « Comme noblesse, *musée oblige*, » et il cherchait dans sa pensée, lui qui venait d'apporter un splendide manuscrit du XVe siècle intéressant l'histoire locale, ce qu'il pourrait ajouter. Signalons cet exemple, et soyons persuadés que nos collections d'archéologie, de minéralogie, de paléontologie et de dentelles, empreintes d'un cachet essentiellement local, attireront l'attention de tous les savants, et assureront au Musée du Puy un rang distingué.

Aux efforts persévérants des membres de la Société d'agriculture reviennent en grande partie les accroissements de nos collections. Parmi les titres de cette Société à la reconnaissance du pays, qu'il me suffise de rappeler son intelligente initiative pour la fondation de la Caisse

d'épargne et des écoles industrielles du Puy. Elle a toujours eu à sa tête des hommes d'élite, jaloux de la gloire du pays, tels que MM. Arnaud père, de Becdelièvre, Bertrand de Doue, Calemard de la Fayette père et fils et son honorable président actuel, M. Albert de Brive, qui a eu le rare bonheur de marquer ses deux présidences également fécondes par l'organisation du Congrès scientifique de 1855 et l'inauguration du Musée Crozatier.

La Société d'agriculture a constamment ouvert ses rangs aux fonctionnaires érudits et laborieux qui, pendant leur résidence au Puy, ont tenu à honneur de participer à ses travaux. En consacrant au pays des études utiles, les Ruelles, les Déribiers, les Mangon de Lalande ont dignement payé cette hospitalité.

Les encouragements qu'elle distribue chaque année à l'agriculture ont amélioré nos races d'animaux domestiques, introduit et vulgarisé l'emploi de machines agricoles simplifiant le travail et propagé de nouvelles cultures.

Les sciences et les lettres, comme le constatent ses *Annales*, n'ont jamais été négligées. En archéologie, en médecine, en histoire naturelle, en économie politique, des Mémoires instructifs et sérieux, et en littérature, des œuvres pleines de goût, témoignent hautement que notre petit pays, dans ses études et ses tendances, ne reste pas étranger au mouvement intellectuel du siècle.

Le zèle de ses membres s'est attaché surtout à reconstituer notre histoire locale. Le XVIe et le XVIIe siècles nous ont légué des Mémoires intéressants de bourgeois du Puy qui retracent, année par année, les événements importants du pays. Quoique vivement désirée, la publication de ces manuscrits n'avait pas été

entreprise jusqu'ici. Un honorable magistrat du tribunal civil du Puy, M. Chassaing, ancien élève de l'École des Chartes, est venu heureusement apporter à la Société le tribut précieux de ses aptitudes spéciales et d'une solide érudition, et se charger d'éditer en son nom nos chroniques locales, pour l'impression desquelles M. le Ministre de l'instruction publique, le Conseil général de la Haute-Loire et le Conseil municipal du Puy ont libéralement multiplié de sympathiques allocations. Dans quelques semaines, le premier volume de Médicis sera livré au public, et je suis heureux de le dire, M. Chassaing aura bien mérité de sa patrie d'adoption.

Les finances de la Société ne lui permettant pas de donner des médailles et des récompenses en quantité suffisante, elle renonçait, à regret, à l'idée d'une Exposition départementale industrielle et artistique coïncidant avec le Concours régional. Désireux d'encourager les arts et l'industrie locale, le Conseil municipal, réduisant de moitié les droits d'entrée au Concours, les a attribués à la Société pour récompenses aux Exposants. Grâce à cette mesure, l'Exposition a eu lieu. Rapidement organisée, elle doit à cette précipitation même de ne pas présenter un tableau complet de l'art et de l'industrie du pays.

Réjouissons-nous toutefois qu'un aussi grand nombre d'artistes et d'industriels, répondant à l'appel de la Société, aient contribué pour leur part au succès d'une Exposition qui leur fait le plus grand honneur.

Remercions l'Orphéon du Velay de son patriotique dévouement dans nos fêtes locales ; remercions surtout son honorable président, M. Chabanes, de l'empressement, du zèle, de l'activité qu'il a déployés en organisant une lutte

pacifique et fraternelle entre les Sociétés orphéoniques de la Loire et de la Haute-Loire. Cette solennité musicale viendra rehausser l'éclat du Concours régional et ajouter un élément artistique à la grande fête de l'Agriculture.

Sous l'impulsion du Gouvernement impérial, un remarquable mouvement intellectuel s'est opéré. Inaugurant un nouveau régime économique, le traité de commerce a forcé l'industrie à progresser. Ne restons pas en arrière. Travaillons avec courage à augmenter la prospérité de ce pays que nous aimons et où le culte des intérêts matériels n'a pas tout absorbé.

N'oublions jamais qu'il a produit des hommes forts, des cœurs généreux, prêts au sacrifice et qui, sans nul souci de la reconnaissance ou de l'ingratitude, n'ont eu d'autre but que la satisfaction morale de devoirs accomplis et de progrès réalisés.

Que notre dernière parole soit pour Crozatier, le bienfaiteur de sa ville natale, et que son nom inscrit en lettres d'or au fronton de cet édifice, nous rappelle toujours sa mémoire.

Les marques réitérées d'approbation et les applaudissements unanimes de l'assemblée ont été une consécration publique des intentions et des travaux de la jeune Administration, si active et si désintéressée.

M. de Brive, qui avait, comme président de la Société académique, à en résumer les travaux, s'est exprimé dans les termes suivants :

Messieurs,

Je viens, pour obéir à l'un de vos usages les plus anciens, vous présenter le compte-rendu de vos travaux pendant les années qui se sont écoulées depuis votre dernière séance publique. Par cette revue rétrospective vous pourrez mesurer l'espace que vous avez parcouru dans la voie des améliorations matérielles et intellectuelles qui vous incombent, et mieux apprécier le champ sans limites que le progrès ouvre devant vous et qu'il vous reste à parcourir pour remplir votre mission et justifier la confiance et la sympathie dont vous entoure l'opinion publique.

Ce devoir, qu'il est si agréable à votre Président de remplir, puisqu'il lui fournit l'occasion de mettre en relief les services que vous rendez sans bruit, présente de nombreuses difficultés qui s'augmentent aujourd'hui par le temps qui s'est écoulé depuis votre dernière séance. Comment, en effet, citer tous les efforts accomplis et tous les succès obtenus par chacun de vous pendant huit années, sans abuser d'une attention que nous savons toujours bienveillante, mais qu'il est de notre devoir de ne pas fatiguer? Je tâcherai de passer entre ces deux écueils, à l'aide de votre indulgence et de celle du brillant et gracieux auditoire qui veut bien nous accorder son attention.

L'agriculture est la première et la plus constante de vos préoccupations, parce qu'elle représente le plus grand intérêt de notre pays. Personne n'ignore que c'est elle, en effet, qui nous fait vivre, qui occupe le plus grand nombre de bras, qui donne à la patrie ses plus robustes défenseurs, à l'industrie et au commerce ses premiers éléments. Aussi peut-

on dire avec une égale autorité que, si tout prospère dans un État où fleurit l'agriculture, tout est en souffrance, au contraire, dans un pays où languit l'industrie des champs.

Nous en avons eu sous les yeux un triste et cruel exemple, pendant les deux années qui viennent de s'écouler. Mais hâtons-nous de dire que le gouvernement de l'Empereur, avec cette intelligence des besoins publics qui est l'un de ses principaux caractères, a pris les mesures les plus propres à conjurer les effets d'une disette dont la cause est dans le ciel et hors de notre compétence.

L'un de ces moyens a été l'enquête générale qui s'est faite sur tout le territoire de l'Empire et à laquelle vous n'avez point manqué d'apporter votre tribut. Après avoir consacré plusieurs séances à l'examen des importantes questions qui vous étaient soumises, vous avez fait connaître le mal et vous attendez avec confiance le remède sur lequel la sagesse du Gouvernement vous permet de compter.

Dans le rayon de vos attributions spéciales vous avez continué à encourager, au moyen des allocations de fonds qui sont mises chaque année à votre disposition par l'État et le département, toutes les améliorations agricoles qu'un sage progrès conseille. C'est ainsi que, successivement, vous avez donné vos encouragements au reboisement des montagnes, au drainage, à l'enseignement agricole, aux bons et anciens services, à l'usage des instruments économiques, à la pratique des assolements raisonnés.

Les animaux, en agriculture, sont les auxiliaires nécessaires de l'homme, soit qu'on les considère au point de vue du travail, des fumures ou des produits alimentaires qu'ils fournissent. Notre département possède une race bovine précieuse par ses aptitudes diverses, si bien appropriées à

nos besoins. Longtemps méconnue en dehors de nos montagnes, il a fallu toute votre persévérance pour obtenir qu'elle fût appréciée à sa valeur et classée dans les Concours. Aujourd'hui, aujourd'hui plus que jamais, elle y a conquis sa place, et tout doit nous faire espérer que la race du Mezenc, améliorée constamment par vos soins, deviendra l'une des races de montagne les plus utiles aux pays de moyenne culture. Parmi les moyens que vous avez considérés comme les plus efficaces pour le perfectionnement de cette race, vous avez mis en première ligne l'établissement d'un Concours au centre même de sa production. Vous avez demandé la création du Concours de Fay et, grâce à l'appui toujours assuré de M. le Préfet et de M. le marquis de Latour-Maubourg pour tout ce qui touche aux grands intérêts de notre pays, ce Concours nous a été accordé. Les résultats considérables que vous en avez obtenus vous font désirer que cette institution se régularise et devienne permanente.

C'est dans le même but que vous avez pris l'initiative de la création d'une foire spéciale d'animaux gras, et qu'avec le secours bienveillant de l'administration municipale de notre ville, vous avez pu y joindre un Concours qui appellera sur notre marché, dans un avenir qui ne peut être éloigné, une production abondante et un mouvement commercial important.

Une institution qui touche également au commerce de nos bestiaux s'est fondée en dehors de vous, mais sous la direction de l'un de nos confrères. La *Boucherie agricole*, dont l'établissement avait été souvent l'objet de vos préoccupations et de vos études, donnera, nous n'en doutons pas, satisfaction à un besoin public, et c'est un devoir pour vous

de la soutenir de votre approbation et de vos encouragements.

Depuis longtemps l'expérience vous avait démontré que les efforts faits par l'administration des haras pour améliorer votre race chevaline restaient sans résultats. Le cheval fin ne pouvait être avantageusement produit ni élevé dans un pays où le climat, la nourriture et les habitudes sont si contraires à sa constitution. Vous avez pensé qu'une race plus rustique, plus précoce et satisfaisant mieux aux besoins qu'a créés une meilleure viabilité, pouvait être utilement importée, et vous avez, par des ventes aux enchères publiques, répandu dans nos campagnes de bons reproducteurs de la race percheronne. Vous n'avez qu'à vous louer de la préférence que vous avez donnée à cette race si généralement appréciée et qui, dans le Concours qui a eu lieu l'année dernière à Billancourt, à l'occasion de l'Exposition universelle, a obtenu 12 récompenses sur 15 accordées aux chevaux destinés à l'agriculture.

Dans le nombre des opérations utiles auxquelles vous avez attaché votre nom, je ne saurais omettre la création de l'établissement de pisciculture du lac du Bouchet. Cet immense réservoir d'eau aux bords arides, à la propriété incertaine, était complètement improductif. Après avoir constaté la possibilité de son empoissonnement et l'importance que pourrait atteindre sa production pour l'alimentation publique, vous avez sollicité et obtenu du département toutes les mesures nécessaires pour la transformation du lac du Bouchet en un établissement de pisciculture d'un haut intérêt pour notre pays.

Aujourd'hui la propriété du lac a été acquise au départe-

ment, ses bords dénudés ont été reboisés, des bâtiments pour l'application des procédésnouveaux de pisciculture ont été construits et des essais héureux d'empoissonnement entrepris. C'est ainsi que le lac du Bouchet est devenu à la fois un centre de production piscicole et, pour les touristes, un but charmant de promenade et de distraction.

Enfin, Messieurs, et dans le même ordre d'idées, vous vous êtes chargés d'acquitter une dette du pays envers l'homme éminent qui a inauguré et pratiqué, le premier parmi nous, l'agriculture rationnelle et progressive. M. le comte de Macheco, retiré en 1830 de la vie publique, se consacra tout entier, à partir de cette époque jusqu'à la fin de sa vie, en 1848, à la culture de sa terre d'Alleret, qui, par ses soins et l'application judicieuse de tous les nouveaux procédés, devint en peu d'années une propriété modèle qui servit d'exemple d'abord à ses voisins et, successivement, à tout notre département. Pendant sa vie, les améliorations agricoles d'Alleret valurent à son auteur les plus honorables distinctions. Après sa mort, le Comice de Brioude prit l'initiative d'une souscription pour l'érection d'un monument qui devait consacrer le souvenir des services rendus par le nouveau *Dombasle* de la contrée, et se déchargea plus tard sur la Société d'agriculture du département du soin de conduire à terme cette noble entreprise.

Vous vous êtes empressés de donner satisfaction aux vœux du Comice et, à la suite de plusieurs réunions de votre commission, vous avez pensé que les services rendus par M. de Macheco, s'étendant à tout le pays, c'était au chef-lieu même du département que devait s'élever le monument de votre reconnaissance. Les plans en ont été bientôt adoptés, et avant peu de mois, un buste en marbre blanc, dont

l'exécution a été confiée au ciseau habile de notre compatriote, M. Badiou de la Tronchère, s'élèvera dans notre Musée, au centre même de la salle qui y sera consacrée à l'Agriculture, et portera sur son piédestal l'inscription suivante :

AU FONDATEUR D'ALLERET
L'Agriculture de la Haute-Loire
reconnaissante.

De même que vous patronnez l'enseignement de l'agriculture dans la Ferme-école, l'école Normale et les écoles primaires, vous soutenez et encouragez l'enseignement technique de l'industrie dans vos écoles industrielles. Par elles vous formez ces jeunes ouvriers qui, dans les divers états auxquels ils se destinent, se font toujours remarquer par leurs connaissances spéciales et arrivent à la fortune toutes les fois qu'à leur habileté ils savent joindre l'esprit de conduite et la moralité.

C'est aussi dans ces écoles que vous rencontrez ces jeunes artistes qui, après avoir obtenu les prix Crozatier, vont se perfectionner à l'École des Beaux-Arts et reviennent dans leur pays y occuper une position distinguée, qu'ils doivent autant à leurs études assidues qu'à la générosité de leur bienfaiteur.

Sous la nouvelle impulsion qu'ont su leur donner leurs nouveaux directeurs, MM. Chevallier-Balme et Victor Robert, ces écoles sont en progrès et promettent d'élever encore le niveau des connaissances de nos ouvriers.

Les sciences, la littérature et les arts, œuvres spéciales de l'intelligence, ont eu part également à vos sollicitudes.

L'histoire est surtout intéressante pour les pays dont le passé reflète quelques rayons de gloire sur le présent. A ce titre, celle de notre ville est pleine d'attraits, et nous ne devons point nous étonner qu'un grand nombre d'érudits aient cherché à en sonder le mystère.

Parmi eux, vous me permettrez de mentionner particulièrement celui de nos confrères qui a consacré la plus grande partie de sa vie à l'étude de nos origines. Les travaux publics, les fouilles particulières et ses recherches de tous les jours ont fourni à M. Aymard les matériaux nécessaires pour édifier, à la place même de notre cité, une ville romaine avec son forum, ses temples, son préfet de la colonie et toutes les institutions de l'empire des Césars. De nombreuses objections n'ont jamais rien changé à ses convictions, et au milieu de l'opposition de quelques-uns, du doute du plus grand nombre, une autorité incontestée est venue résoudre la question et donner raison à la plus grande partie de ses appréciations.

Le Père Garucci, l'un des plus savants archéologues de l'Europe, amené récemment au Puy par le désir d'étudier sur place un sarcophage du IVe siècle, a pu visiter nos antiquités de Polignac, de la Cathédrale et du Musée, et avec ce coup d'œil assuré qui ne le trompe jamais, il en a reconnu et déclaré l'origine romaine. Désormais, pour tous les hommes de bonne foi, la cité d'Anis a bien été le siége d'une colonie romaine, et la magnifique frise représentant des combats d'animaux a bien fait partie de l'entablement d'un temple païen. On ne peut méconnaître que l'histoire de notre pays a fait un pas de géant par suite de l'affirmation du savant Père de la Compagnie de Jésus.

Une seconde phase de notre histoire locale restait en-

sevelie dans de précieux manuscrits écrits en caractères du XVIe siècle, et ne pouvant être lus que par des paléographes ou de patients érudits. Depuis de longues années, vous poursuiviez le projet de livrer au public, par l'impression, les *Chroniques* de Médicis.

L'arrivée dans vos rangs d'un nouveau confrère, élève de l'École des Chartes, M. Chassaing, vous a permis de conduire ce projet à une heureuse solution. L'impression de ces *Chroniques* si intéressantes et qui acquièrent un mérite de plus par les notes savantes qui les accompagnent, est en ce moment arrivée à plus de moitié d'exécution, et tout nous fait espérer qu'avant la fin de cette année vous aurez élevé à notre histoire locale un véritable monument.

Parallèlement à ce travail se continue l'impression de vos *Annales* qui reflètent tout le mouvement intellectuel du pays. Cette série de vingt-sept volumes parus va se compléter par la publication du XXVIIIe volume, qui est sous presse, et contient vos procès-verbaux de 1867.

Un de nos confrères, M. Malègue, conducteur des ponts et chaussées en disponibilité, a exécuté pour notre géographie une œuvre grande et utile, dans le relevé de plus de deux mille côtes d'altitude de notre département. Ce premier travail, malgré son importance, n'est que la base d'un autre bien plus considérable, qui consisterait dans le plan en relief de tout notre département. Un spécimen de ce plan, qui représente le bassin du Puy, a déjà été présenté au Conseil général, à l'Exposition universelle et figure aujourd'hui dans notre Exposition. Ce travail a mérité à son auteur plusieurs hautes récompenses.

Dans un pays où l'histoire naturelle présente à l'observateur et au savant des faits si intéressants à constater et à

étudier, vous ne pouvez rester indifférents aux recherches et aux découvertes qui sont faites fréquemment autour de vous.

Aussi ne puis-je passer sous silence un fait géologique des plus graves et qui, pour l'expliquer, donnera certainement lieu à de nombreux débats parmi les savants qui s'occupent de la constitution physique de notre globe et des différentes formations du plateau central de la France : c'est la découverte, par notre confrère, M. Vinay, d'un terrain d'origine marine parfaitement caractérisé par les coquilles fossiles qu'il renferme, dans sa propriété de l'Herm, près de la petite ville du Monastier.

Un grand nombre d'autres de vos confrères vous ont lu ou adressé des Notices ou des Mémoires qui ont eu pour but de porter la lumière sur divers points obscurs de la science, et dont plusieurs ont obtenu l'attention du monde savant.

Parmi ces ouvrages, je dois une mention particulière aux trois volumes publiés par mon honorable prédécesseur et qui, sous les noms de *Petit-Pierre*, de la *Prime d'Honneur* et de l'*Agriculture progressive*, distribuent à nos populations des campagnes un enseignement toujours attrayant et toujours mesuré aux intelligences de ceux auxquels il s'adresse. M. Ch. de la Fayette a couronné son œuvre de propagande agricole par le *Poème des Champs*, qui lui a mérité la plus haute approbation que puisse ambitionner un auteur, celle de l'Académie française (1).

Je regrette de ne pouvoir appeler votre attention spé-

(1) Le *Poème des Champs* a été couronné par l'Académie française. (Prix Montyon.)

ciale sur chacun des travaux plus ou moins remarquables de beaucoup d'autres de nos confrères. Ils me pardonneront de ne m'acquitter vis-à-vis d'eux que par une sèche nomenclature de leurs œuvres.

C'est ainsi que, dans l'ordre de leurs dates, nous devons les Mémoires ou communications suivantes :

A M. de Payan du Moulin : Sur les coquilles perlières qui se trouvent dans certains ruisseaux du département la Haute-Loire.

— M. Aymard : Sur la reconstruction du chœur de la Cathédrale; sur des fouilles au Puy et recherches historiques sur cette ville; sur des fouilles à la Dreit, près d'Espaly; sur les armoiries et le sceau de la ville du Puy; sur une voie antique entre les Helviens et les Vellaves, par le Monastier; sur la direction de la voie d'Agrippa, dite la Bolène; sur des fouilles opérées près du lac du Bouchet; sur l'ancienneté de la culture de la vigne aux environs du Puy; sur les origines de la culture de la pomme de terre dans le Velay;

— M. E. Vissaguet : Sur l'histoire municipale de la ville du Puy; sur un incident du gouvernement de Languedoc par le duc d'Anjou; sur le rocher d'Espaly;

— M. le docteur Langlois : Sur les médecins cantonaux; sur la séance donnée au Puy par M. le docteur Guyot; sur la pisciculture du lac de Saint-Front; sur les circonstances météorologiques qui favorisent le développement du croup; sur la ferrure périplantaire de M. Charlier et sur la ferrure du capitaine Peillard ;

A M. Chouvon : Sur un traité d'arboriculture par M. Pigeaux; sur les liens automatiques de M. de Lapparent; sur le râteau à bras d'Howard et le semoir de Bodin;

— M. L. Balme : Sur un épisode de la vie communale au Puy en 1706; sur la vipère; sur la culture du poirier;

— M. Limosin : Sur la pisciculture du lac du Bouchet; sur la culture de l'ailante; sur une pépinière de l'État à Taulhac;

— M. du Garay aîné : Sur la conduite du pêcher à plein vent; sur les races chevalines agricoles; sur les cultures maraîchères des environs du Puy;

— M. du Molin : Sur les Polignac pendant la guerre du *Bien public*; sur les d'Allègre au XVI[e] siècle;

— M. Herbert : Sur l'inscription de l'arc de triomphe d'Orange;

— M. Beaume : Sur la chimie organique;

— M. Best : Sur l'amélioration des biens communaux;

— M. Topin : Sur la vie politique du cardinal de Polignac;

— M. L. de Vinols : Sur les guerres religieuses dans le Velay;

— M. Parron : Sur les aptitudes militaires du département de la Haute-Loire;

— M. le docteur A. Vissaguet : Sur les épidémies qui ont eu lieu au Puy de 1481 à 1646;

— M. de Brive : Sur les champignons comestibles; sur le chaulage des terres; sur un projet de descente en Angleterre en 1779; sur une épidémie d'avorte-

ment des vaches; sur l'inondation de 1866; sur la production de diverses pommes de terre;

A M. le docteur du Garay : Sur une épidémie de fièvre typhoïde à Montagnac;

— M. Perroud : Sur Mathieu de Morgues; sur Le Blanc de Guillet;

— M. l'abbé Sauzet : Sur le mobilier d'une châtelaine au XIVe siècle; sur l'inauguration d'un nouveau sanctuaire de Notre-Dame du Puy à Bourganeuf; sur la fondation de l'hôpital général du Puy, extrait de la vie de Mgr de Béthune;

— M. F. Robert : Sur la visite au Puy de plusieurs voyageurs célèbres depuis 1852; sur l'homme fossile de Denise;

— M. Dorlhac : Sur les filons barytiques et plombifères des environs de Brioude;

— M. le comte de Causans : Sur un cachet d'oculiste romain et d'autres antiquités, trouvées à Saint-Privat-d'Allier;

— M. Nicolas : Sur la création et le bon entretien des prairies; observations météorologiques;

— M. Chassaing : Sur une trouvaille de pièces d'or faite par M. Vinay; sur l'acquisition par voie de souscription de deux monnaies inédites du roi Raoul; sur les appréciations de nos antiquités, par le P. Garrucci;

— M. Blanc : Sur un nouveau liquomètre;

— M. le docteur Vibert : Sur le croup;

— M. Gire : Sur la ferrure Charlier;

— M. le docteur Martel : Sur les champignons véné-

neux; sur le traitement de la rage; sur la maladie du croup;

A M. le baron J. de Vinols : Sur l'établissement d'une batteuse à moteur hydraulique;

— M. le marquis de Montalet : Travaux de conservation sur les bords des rivières dans le midi de la France;

— M. Gatillon : Sur les plâtres de Suisse et de Bourgogne comparés à ceux du Puy;

— M. le marquis de Châteauneuf-Randon : Sur un essai des plâtres étrangers comparés à ceux du Puy; sur l'avortement des vaches;

— M. J. Barrande : Sur le système silurien du centre de la Bohême;

— MM. Vibert père, A. Giron, F. Bernard et Gaubert : Poésies diverses;

— M. Malègue : Album des tapisseries de la Chaise-Dieu;

— MM. Gabriel de Chaulnes et Lascombe : Communications de divers documents anciens;

— M. Pellissier de Lom : Mercuriales du Puy, de Brioude et d'Yssingeaux.

Le Musée que vous avez créé, il y a près d'un demi-siècle, et qui est l'un des beaux fleurons de notre cité, était devenu insuffisant pour contenir les riches collections que vous aviez successivement formées et accrues au moyen des dons du Gouvernement, des fouilles et des recherches auxquelles vous vous livrez sans cesse, et des offres généreuses d'un grand nombre de nos compatriotes. Un artiste né dans vos murs et que son talent avait conduit à la for-

tune, a pensé n'en pouvoir faire un meilleur usage qu'en dotant princièrement son pays natal. Dans le nombre de ses générosités, une somme considérable a été destinée à l'édification d'un nouveau Musée, dont les plus grandes villes envieront l'élégance, la bonne distribution et les heureux aménagements. La Société académique saisit avec empressement l'occasion qui se présente aujourd'hui d'acclamer, par mon organe, le nom à jamais célèbre parmi nous de Crozatier et d'associer l'expression de sa reconnaissance à celle de toute la cité. Mais elle ne saurait sans ingratitude méconnaître l'action de l'administration municipale qui, sous la direction d'un Maire actif, intelligent et dévoué, a su compléter l'œuvre de notre généreux compatriote. Qui de vous, en effet, Messieurs, n'a pas applaudi à la magique transformation de notre Musée et de ses abords, dont l'ensemble est saisissant et impose aux plus difficiles une juste admiration ?

Il me resterait, en finissant, à déposer vos regrets sur la tombe de ceux de nos confrères que la mort a séparés de nous, si déjà d'éloquentes paroles n'avaient payé votre dette au plus grand nombre d'entre eux.

Depuis 1860, vous avez successivement perdu :

MM. Louis de Vinols, l'abbé Bernard, Treveys, Joyeux, Hippolyte de Vinols, du Garay aîné, docteur du Garay, Marthory, Souteyran et Bertrand de Doue.

A des titres divers, tous ces confrères vous étaient chers, et tous ont laissé dans vos rangs des vides difficiles à combler. Toutefois, dans cette liste funèbre, le nom de Bertrand de Doue réclame plus particulièrement votre attention, parce qu'il vous rappelle le Président qui a donné à votre œuvre sa plus utile direction et le savant qui, par

son érudition profonde, a su entourer vos premiers travaux de l'éclat d'une légitime renommée.

Dès 1823, il publiait en effet sa *Description géognostique des environs du Puy*, qui, suivant les expressions d'un maître, M. Hébert, *était, pour cette époque, un véritable chef-d'œuvre*. La géologie, malgré d'autres études auxquelles il s'était également livré avec succès, paraît avoir eu toujours, pour son esprit sérieux et profond, un attrait principal. C'était par elle qu'il s'était créé d'honorables et nombreuses relations avec les savants de tous les pays. C'est encore elle qui lui procura l'honneur de présider le Congrès géologique qui tint sa session à Clermont.

Les progrès qu'avait réalisés cette science d'observation depuis la publication de la *Description géognostique*, avaient généralement fait désirer un remaniement de cet ouvrage classique. Les instances qui étaient faites, de tous côtés, à M. Bertrand de Doue, l'avaient enfin décidé à en publier une nouvelle édition, dans laquelle il aurait introduit les modifications que les nouveaux faits observés pendant quarante années avaient dû faire subir à la géologie. Les matériaux de ce travail étaient préparés et la notice qui devait précéder cette nouvelle édition était écrite. Il voulut vous en donner les prémices et, dans une séance que nous n'oublierons jamais, il vint, affaibli par la maladie et appuyé sur le bras d'un de nos confrères, assister à sa lecture, en nous exprimant tout le bonheur qu'il éprouvait à se retrouver au milieu de nous.

Un mois après, Bertrand de Doue s'éteignait, en pleine possession de toutes ses facultés intellectuelles, mais sans avoir eu le temps de mettre la dernière main à la seconde édition de sa *Géognosie*.

La Société conservera toujours le souvenir du confrère éminent qui a jeté tant d'éclat sur ses travaux; mais elle devait à sa mémoire quelque chose de plus, et aussitôt que son règlement le lui a permis, elle a adopté la proposition de lui élever un monument qui conservât ses traits aux générations futures. Un peintre de mérite a été choisi, et nous espérons pouvoir, dans un avenir prochain, placer cette grande figure au milieu des illustrations de notre Musée.

Mais, Messieurs, le privilége des êtres collectifs est de ne pas mourir, en comblant sans cesse par des recrues nouvelles les vides qu'opère la nature.

C'est ainsi que, dans le même espace de temps, vous avez donné place au milieu de vous à MM. Ern. Vissaguet, docteur Langlois, marquis de Châteauneuf, Aimé Giron, Chevallier-Balme, Chabanes, Hippolyte Malègue, Victor Robert, docteur Vissaguet, Chassaing, Aug. Blanc, de Morgues, L. Bertrand, Beaume et docteur Vibert.

Vous vous êtes également assuré le concours de nombreux membres non résidants, qui, par des communications écrites, entretiennent avec vous d'utiles relations. Dans leur nombre, qu'il me soit permis de citer Mlle la baronne Ida de Boxberg, dont vous avez pu apprécier les connaissances variées, ainsi que le dévouement si constant à tout ce qui touche aux intérêts scientifiques de notre pays.

Il me resterait à vous entretenir de l'Exposition départementale des beaux-arts, de l'industrie et de l'horticulture qui a été organisée par vos soins pour ajouter, autant qu'il dépendait de vous, à la solennité du Concours régional. Vous dire qu'elle est brillante et marque un progrès très-évident

dans la fabrication de tous les produits exposés, serait vous répéter ce que vous avez tous vu, ce que vous pourrez encore voir et ce que vous démontreront les récompenses auxquelles ont eu droit la plupart des exposants et que MM. les secrétaires de chaque commission proclameront à la fin de cette séance.

En terminant, Messieurs, je sens avec vous le besoin d'exprimer notre reconnaissance à M. le Préfet, dont le concours, assuré à toutes les institutions utiles, ne vous a jamais fait défaut; à Mgr l'Évêque et à toutes les autorités, dont la présence ici vous est un si puissant encouragement; à l'Orphéon, qui nous a prêté ses harmonies; aux dames qui ont bien voulu venir faire le charme de cette réunion, et à la population tout entière de cette cité, qui vous entoure de sa bienveillance. C'est avec de pareils appuis que vous continuerez à marcher hardiment dans la voie des améliorations et à initier notre chère patrie au progrès vers lequel court et se précipite le monde entier.

Des applaudissements chaleureux ont accueilli ce rapport pour son intérêt et sa forme, en même temps que l'homme à qui ses talents, ses travaux et une ferme indépendance ont fait un caractère de si haute honorabilité.

M. Aimé Giron, vice-secrétaire de la Société académique, donne lecture de quelques pages d'une *Nouvelle* locale du XVIe siècle : *Armand XIII de Polignac, fils du Grand-Justicier*.

M. Langlois débite une charmante pièce de vers de M. Vibert, intitulée l'*Espérance et l'Illusion*.

M. le commandant Parron, notre compatriote, le studieux écrivain et le vaillant soldat, lit un extrait de son travail sur les aptitudes militaires des habitants de la Haute-Loire.

M. Langlois interprète ensuite une fable de M. Gaubert, de Brioude, membre non résidant de la Société.

L'Orphéon du Velay ayant enfin chanté la *Vellavienne*, de MM. Aimé Giron et Antonio Pittarch, M. Giron, secrétaire de la commission des beaux-arts, et M. Langlois, secrétaire de la commission de l'industrie, ont proclamé les médailles décernées.

Les longs et enthousiastes applaudissements de l'assemblée ont consacré la justice de la distribution et le mérite des exposants.

La séance est levée à six heures.

Notre nouveau Musée Crozatier se trouve maintenant livré au public. — Les collections se sont rangées, un peu timides et humbles encore, dans leurs vastes salles orgueilleuses qui nous obligeront désormais. — C'est maintenant le temple du passé où les arts et les sciences, disposés par étapes, marquent l'histoire des genèses du monde et de la marche des peuples. — Le grand livre est ouvert où chacun peut lire à ses jours et sans

fatigue quelques fragments épars des transformations de la terre ou des progrès de l'homme. — Ce palais compose surtout le trésor commun de notre province de Velay, et il faut que chacun de nous apporte au jeune Musée son cadeau de baptême. Grâce aux sollicitations de nos dignes conservateurs, MM. Vibert père, Aymard et Félix Robert, les dons viennent en nombre. Nous aurions déjà à citer plus de cent noms nouveaux inscrits sur l'album des bienfaiteurs de nos collections, et nous espérons que le désintéressement et les générosités ne s'arrêteront point en si fervent chemin. — Eh ! qu'importent d'ailleurs les encouragements et les approbations? Ne sommes-nous pas tous enfants de la même famille vellavienne? et dès lors ne devons-nous pas tous réunir nos communs efforts pour lui faire un beau et brillant nom? Les pays de montagnes concentrent et renforcent les patriotiques fraternités; nous aimons notre histoire; elle a été grande, elle a été glorieuse. Nous savons aujourd'hui que derrière ses remparts, le Puy-Notre-Dame avait sa bibliothèque capitulaire et ses ateliers d'orfévrerie; qu'elle était, au moyen-âge, riche, artiste et poëte. — Ressuscitons donc notre passé avec ce que le temps nous a laissé; exhumons ses couronnes, et qu'à leur ombre, l'aigle de notre écusson, comme aux siècles des chroniques guerrières, semble, vivante encore, déployer ses ailes d'argent pour planer à l'avenir sur les conquêtes de la paix.

Le Vice-Secrétaire de la Société,

AIMÉ GIRON.

NOTICE HISTORIQUE

SUR BLESLE

ET L'ABBAYE

DE SAINT-PIERRE-DE-BLESLE

PAR M. LE COMTE LÉO DE SAINT-PONCY

Membre non résidant



Le voyageur qui, passant de la Basse dans la Haute-Auvergne, suit la ligne ferrée d'Arvant à Aurillac, traverse une contrée fort pittoresque, qui n'est pas sans analogie avec les sites tourmentés de la Savoie. Rien de plus accidenté que cette partie du chemin de fer côtoyant de Lempdes à Blesle les rives sinueuses de l'Alagnon. Ce tronçon offre un spectacle saisissant : se frayant un pénible passage à travers les anfractuosités d'un ravin profond, il n'est d'abord qu'une suite de tra-

vaux d'art d'une hardiesse surprenante. Le train s'engage dans une vallée hérissée de roches formidables, et si resserrée, que la rivière, la route impériale et la voie ferrée, qui la sillonnent, semblent se heurter sans cesse, se touchent et parfois se superposent par défaut d'espace. Les tunnels, les viaducs, les tranchées s'accumulent et ne laissent que quelques échappées de vue, tantôt pour montrer de vertes prairies, ou plonger sur de petits vallons apparaissant comme de fraîches oasis entre les parois abruptes des coteaux parsemés de vignes, ou pour découvrir sur la crête d'un roc sourcilleux les imposants débris d'une ruine féodale. La route semble n'être qu'un couloir formé par deux murailles de montagnes se rapprochant ou s'éloignant tour-à-tour, mais finalement enserrant la vallée de fort près. L'Allagnon, écumant dans son lit trop étroit, tantôt murmure entre les rochers sur un fond de cailloux, tantôt court entre les oseraies et les saules qui le voilent, animant la vallée par ses eaux hâtives et poissonneuses. Au-dessus des pentes rapides les cimes des monts avancent la couronne de basalte qui brunit leur front. Ensuite à ce chaos succède un paysage moins sévère ; le bassin s'évase ; le convoi s'arrête, au milieu de riantes prairies, à la station dite de Blesle. Mais ce n'est là qu'une gare isolée, adossée au moulin qui conserve le nom et la tourelle de l'ancien castel de Babory.

La cité de Blesle est à deux kilomètres à l'ouest, dans un pli de montagnes. Il faut franchir un pont de structure coquette jeté sur l'Allagnon, puis un ponceau sur la rivière de Sionne, un autre encore sur le ruisseau de Voirèze ; et ce n'est qu'après avoir traversé ce troisième

cours d'eau, qu'on aperçoit devant soi, au fond de la gorge, une petite ville d'aspect singulier, avec sa grosse tour icosagone, son noir clocher, ses pignons pointus et le cercle de collines industrieusement cultivées qui l'enferment de toutes parts : c'est Blesle.

Une série de tourelles rangées le long d'une sorte de boulevard élevé sur les anciens fossés, comme l'indique son nom de *Vallat* (circonvallation), révèle une enceinte fortifiée, dont d'autres vestiges, des pans de murs délabrés, des bastions tronqués attestent sur d'autres points l'existence. A la pointe occidentale une tour assise sur un roc surplombe la vieille cité, sur laquelle elle étendait sa protection, lui servant à la fois de vigie et de bastille. Quelques maisons avec leurs fenêtres en trèfles, leurs meneaux sculptés, leurs baies étroites, leurs portes ogivales, une surtout dite des *Anglais;* des ruelles entières bâties en encorbellement, ayant à leurs angles des Madones, des images de Saints enchâssées dans des niches en pierre, reflètent une vision du moyen-âge, dont le cachet est vivement empreint sur les anciennes constructions de Blesle. Quatre de ses monuments attirent l'attention, savoir : la belle église romane de Saint-Pierre, le clocher gothique de Saint-Martin, la tour à vingt angles du vieux château, la tourelle aiguë de l'hospice. Le cours de cette Notice mettra en relief ce qui a trait à chacune de ces antiquités, qui se découpent vivement dans le coup d'œil jeté sur Blesle à vol d'oiseau d'une éminence voisine. A cet aspect surgit d'abord l'étonnement de trouver un gros bourg, qualifié de ville dès le moyen-âge, et aujourd'hui chef-lieu de canton, en un pareil emplacement peu propice à l'accès et au

développement d'une cité, car celle-ci est nécessairement captive entre les côtes qui l'étouffent, et elle n'a d'issue que par trois défilés ressemblant à d'étroits goulets. La situation de Blesle ne s'explique que par son origine monastique. Ce site enfoui dans une vallée profonde, alors impénétrable, au milieu des rochers et des bois, était parfaitement approprié à la destination conventuelle. En effet, de même que les seigneurs laïques recherchaient les lieux élevés pour bâtir leur aire dans un but de domination, les ordres monastiques préféraient, dans une pensée de sécurité et de bien-être, les endroits abrités, les solitudes écartées, loin des chemins fréquentés par les routiers, le plus souvent dans une vallée fertile, au bord d'un ruisseau ou d'un étang. Bientôt autour du moutier s'établissaient des vassaux; une population de serviteurs et de paysans, se serrant auprès de la maison religieuse, formait par son accroissement successif une bourgade, puis enfin une ville. La plupart des communes de France sont composées de groupes juxtaposés à un château ou à un couvent. Telle est l'origine de Blesle (en latin *Blasila, Blasilia, Blasica),* dont l'abbaye eut primitivement la seigneurie complète, c'est-à-dire la haute, moyenne et basse justice.

Les lieux, comme les personnes, retiennent à tous les âges quelque chose de leur physionomie primitive; ici le caractère claustral semble indélébile. Une sorte de recueillement mélancolique plane sur cette vallée faite pour le silence, le calme, la retraite, où l'écho du passé résonne plus fort que les bruits du présent. En dépit des voies nouvelles de communication, des mille formes du progrès moderne qui l'envahissent, ce coin de terre

garde l'empreinte du passé comme sa marque distinctive, une teinte plutôt triste et rêveuse qu'animée.

L'histoire de Blesle se confond longtemps avec celle de son abbaye. Aussi convient-il de raconter tout d'abord les destinées de ce monastère éclos de la ferveur du moyen-âge. Ses origines sont un peu vagues et obscures, comme toutes les institutions anciennes. Toutefois l'on sait que sa fondation remonte au IXe siècle. Les textes s'accordent avec la tradition pour établir qu'Ermengarde, comtesse d'Auvergne, en fut la pieuse fondatrice, vers l'an 865. Cette Ermengarde, fille de Guérin ou Warin, comte d'Auvergne et de Mâcon, mort en 839, était l'épouse de Bernard II (1), dit Plantepelue ou Plantevelue *(Planta pilosa)*, également comte bénéficiaire d'Auvergne en même temps que de Poitou, de 864 à 886. Bernard et Ermengarde eurent deux fils morts en bas âge, Warin ou Guérin, et Guillaume, et postérieurement, un troisième qui fut Guillaume-le-Pieux, premier comte héréditaire d'Auvergne (2). Ce prince puissant et vertueux, qui fut le fondateur du prieuré de Sauxillanges, des abbayes de Moissac et de Cluny (3), réunit sous sa loi le marquisat de Gothie ou de Septimanie, autrement dit le duché d'Aquitaine, les comtés d'Auvergne, de Velay, de Poitou, de Mâcon, de Bourges et de Nevers. En lui commence la dynastie ré-

(1) Bernard II était fils de Bernard Ier. aussi comte d'Auvergne en 846.

(2) En outre une fille nommée *Ave*, qui se voua à la vie religieuse et donna ses biens à Cluny. — Baluze, *Hist. de la Maison d'Auvergne*, t. I.

(3) Guillaume-le-Pieux possédait Cluny du chef de sa mère Ermengarde, qui en avait hérité de son père Guérin, comte de Mâcon.

gulière des comtes de l'Auvergne, qu'il gouverna (1) de 886 à 918.

C'est sous le coup de la perte de ses deux fils aînés, et problablement avant la naissance du troisième, qu'Ermengarde, en vue de son propre salut, de celui de son époux et pour le repos de ses deux enfants décédés *(pro salute ipsius et comitis et pro animabus suorum filiorum defunctorum, Warini scilicet et Willelmi)*, bâtit le monastère de Blesle *(monasterium Blasiliæ)* dans ses domaines *(in prædiis suis)*. Le silence gardé (2) sur le troisième fils, Guillaume-le-Pieux, infère à supposer que cet acte précéda sa naissance, ce qui le placerait au début du gouvernement de Bernard, vers 865, dans tous les cas avant la mort de son mari, car elle prie pour son salut en ce monde, comme pour le sien propre, en même temps que pour les âmes des deux fils trépassés; toutes ces circonstances permettent, en définitive, de fixer avec certitude la fondation de Blesle dans la période écoulée entre l'an 864 et l'an 886, vers 865, problablement.

(1) C'est l'époque de la plus grande puissance de l'Auvergne, dont Guillaume était en quelque sorte souverain. Ce grand feudataire fut inhumé dans l'église de Saint-Julien de Brioude, dont il avait été le bienfaiteur et l'abbé laïque, au dire de Baluze. Il y institua vingt-cinq chevaliers-moines pour sa défense, à l'instar des chevaliers de Malte, dont ils donnèrent peut-être l'idée.

(2) Ce silence serait inexplicable, si l'on n'admettait pas l'hypothèse que la charte relative à la fondation de Blesle est antérieure à la naissance de ce fils si désiré et si chéri, dont une mère aussi pieuse n'eût pas manqué d'invoquer le salut en même temps que le sien, celui de son époux et de ses enfants décédés. Dès lors il est vraisemblable que le monastère de Blesle fut institué au début de l'administration de Bernard II, vers l'année 865, comme l'indique une pièce trouvée dans la cassette de la dernière abbesse.

L'expression *in prædiis* donne à penser qu'Ermengarde fit sa donation dans ses propres domaines, ce qui s'accorde avec la tradition locale affirmant qu'elle était de la maison de Mercœur, laquelle fournit effectivement à l'Auvergne plusieurs comtes bénéficiaires (1), et l'on sait que le territoire de Blesle était une dépendance de celui de Mercœur.

Les origines des vieilles institutions offrent toujours quelques incertitudes, et donnent carrière à la controverse; c'est ce qui s'est produit à l'occasion de l'abbaye de Blesle. Plusieurs dates sont énoncées à propos de sa fondation : le *Gallia christiana* la fait remonter à l'année 840. M. Barrès, dans sa courte Notice sur Blesle (1801—an IX), la place en 845. La *France chevaleresque et chapitrale* (1787) et le *Nobiliaire d'Auvergne*, par M. Bouillet, assignent l'année 886. Le rapport de l'intendant Ballainvilliers et le calendrier de Martinon indiquent l'an 910. Une pièce latine, extraite des *Armoires* de Baluze, porte l'année 1009, tandis que d'autres, sur la foi de la tradition ou de certains documents émanant des archives de l'abbaye, relatent la date de 805 et même de 800. Il importe de se prononcer sur ces variantes.

(1) Ces comtes bénéficiaires étaient des gouverneurs temporaires, parfois viagers, des délégués révocables institués par le roi de France, depuis la conquête de l'Auvergne par Pépin-le-Bref. A partir d'Itier, nommé par Charlemagne à ce commandement, il y eut un grand nombre de ces comtes, dont il est difficile de suivre la série, car souvent ils se combattirent et se succédèrent rapidement. Avec Guillaume-le-Pieux, fils d'Ermengarde et de Bernard, s'inaugura la dynastie régulière des comtes d'Auvergne, alors très-puissants et n'accordant au roi de France qu'une soumission plus nominale qu'effective.

Les dates de 800 et 805 paraissent légendaires; celle de 840 offre plus de probabilité; elle a pour elle l'avantage très-appréciable d'avoir été adoptée par les savants auteurs du *Gallia christiana;* Chabrol, dans le quatrième volume de la *Coutume d'Auvergne,* et M. de Résie, dans son *Histoire de l'Église d'Auvergne,* l'admettent. Toutefois, elle semble encore trop reculée, et même celle de 845, que le docteur Barrès avait inscrite d'après des documents de l'abbaye, par la raison que, selon l'acte d'institution, rapporté par le *Gallia christiana* et confirmé par la lettre des religieuses de Blesle au pape Urbain II (1096), cette fondation fut accomplie sous le gouvernement de Bernard II qui, suivant l'*Art de vérifier les dates,* s'étend de 864 à 886 (1). Or Ermengarde ne vivait ni en 800 ni en 805, et son époux n'était pas comte en 840 ni en 845, comme l'indique la charte précitée. Quant à la date de 886 assez généralement adoptée, entre autres par la *France chevaleresque et chapitrale* et le *Nobiliaire* de Bouillet, elle se trouve également mentionnée dans un mémoire présenté à l'assemblée par la dernière abbesse, Louise de Saint-Poncy; à la rigueur elle est acceptable, puisque Bernard II n'est décédé que cette année-là, et peut dès lors se concilier avec le texte du diplôme latin rapporté par le *Gallia christiana.* Toutefois elle semble devoir être transportée à quelques années auparavant, attendu que, selon toute apparence, cette œuvre a précédé la naissance de Guillaume-le-Pieux, lequel devait bien avoir vingt ans, lorsqu'il succéda à son père. L'assertion de

(1) Expilly place la fondation de Saint-Pierre de Blesle vers l'an 870.

Ballainvilliers et de Martinon relatant l'année 910, ne pouvant s'adapter à la charte précitée, est d'autant moins admissible, qu'Ermengarde alors était morte depuis vingt ans, car son décès survint en 890. A plus forte raison la date de 1009 est en désaccord avec ce titre d'une importance majeure ; cette dernière version repose sur une pièce (1) tirée des *Armoires de Baluze,* disant que le monastère de Blesle fut fondé vers l'an 1009 *(circa annum 1009),* par la comtesse Ermengarde, qui le consacra à saint Pierre et au pape Sergius IV, lequel institua Émilde pour abbesse. Il y a là erreur manifeste, puisque Ermengarde était décédée depuis cent dix-neuf ans. A la vérité Baluze tend à expliquer cette contradiction dans ce passage d'une autre charte (2), où il dit que le monastère de Sainte-Natalène et de Saint-Pierre de Blesle a été fondé par Ermengarde, comtesse de Blesle, mais qu'il y a eu deux Ermengarde : l'une, fille de Guérin, comte d'Auvergne, épouse de Bernard II et mère de Guillaume-le-Pieux ; l'autre, fille de Guillaume, comte d'Arles, et femme d'Eudes, comte de Blois. Ce serait alors cette dernière qui aurait dédié à Sergius IV le monastère blésilien, placé sous le double vocable de Sainte-Natalène et de Saint-Pierre, vers 1009, 1010 ou 1012. Mais,

(1) Cette pièce, qui figure dans les *Armoires de Baluze,* et dont nous avons la copie prise à la Bibliothèque impériale, porte ce titre : *Authenticæ probationes pro parthenope Blasiliæ.* Elle provient du *Cartulaire de Blesle.* Du reste, soit dans le *Chartrier de Blesle* déposé à la bibliothèque de Clermont, soit dans la cassette de la dernière abbesse, Louise de Saint-Poncy, dont nous possédons les papiers, il y a diverses pièces indiquant des dates différentes, soit celles de 800, 805, 840, 845, 865, 886, 901, 1009. Toutes les variantes y sont représentées.

(2) Cette autre charte fait également partie de la collection nommée les *Armoires de Baluze.*

dans cette hypothèse, Ermengarde ne se trouve plus comtesse d'Auvergne; or le point fondamental, admis par tous, est que la fondatrice de Blesle est une comtesse d'Auvergne ainsi nommée. Dès lors cette assertion est erronée; elle provient, sans doute, de ce qu'en 1009 le pape Sergius IV prit sous sa protection plus immédiate l'abbaye de Blesle et institua pour abbesse Émilde, en qui commence effectivement la série régulière des abbesses. Il se pourrait très-bien que cette date de 1009 s'appliquât, non pas à l'abbaye, mais à l'église de Saint-Pierre, et que ce temple, *parthenon Blasiliæ* selon l'expression de la charte, ait été consacré cette année-là.

Quoi qu'il en soit, il est avéré généralement que la fondatrice était Ermengarde, fille de Guérin, sans doute de la primitive maison de Mercœur, épouse du comte Bernard II, qui créa le monastère de Blesle. La charte (1) relatant ce fait et disant qu'elle fit cette institution en vue de son salut, de celui du comte son époux et de ses deux enfants décédés, est la fondamentale autorité sur cette matière (2). Voilà un document décisif confirmé par le *Gallia christiana* et méritant de faire loi; car, en définitive, il concorde avec l'ensemble des pièces du *Chartrier*, avec les meilleures sources historiques, les consciencieux auteurs de l'*Art de vérifier les dates* et du

(1) Cette charte latine se trouve dans les *Miscellanées* de Baluze., t. VI, p. 403, édition 1678-1715, dans le chapitre : *Urbani Papæ II Epistolæ*.

(2) La lettre de l'abbesse Florence à Urbain II et le diplôme de ce pape qui en fut la réponse, sont des pièces authentiques et qui lèvent tous les doutes en fixant au IXe siècle la fondation de Blesle par Ermengarde, épouse du comte Bernard II.

Gallia christiana (1), avec le témoignage harmonique, touchant les points principaux, de Mabillon, Estiennot, Fustel, Baluze, Chabrol, Résie. Conséquemment, l'on doit conclure que cette fondation est bien l'œuvre de la comtesse Ermengarde, qu'elle eut lieu nécessairement dans l'espace circonscrit entre l'année 864 et l'année 886. Maintenant, si l'on désire l'indication d'une année plus précise, la date de 865, mentionnée dans une pièce de la cassette de Louise de Saint-Poncy, dernière abbesse, qui la donne dans un mémoire présenté à l'Assemblée du Clergé, est la plus vraisemblable ; et, pour ces raisons, nous l'adoptons pour marquer la fondation de Saint-Pierre de Blesle, et l'inscrivons à la première page de l'histoire de ce monastère.

Après la mort de son époux, Ermengarde paraît s'être plus exclusivement préoccupée de son institution. Pendant que son fils gouvernait sagement l'Auvergne, cette pieuse princesse, malgré son âge avancé, fit le voyage de Rome pour dédier son monastère au Souverain Pontife, lequel était, au dire de Mabillon, Sergius III (904-911) (2). Ce Pape accepta la dédicace du couvent de Blesle, le reçut sous la protection du Saint-Siége, le plaça sous le vocable de Saint-Pierre, et moyennant une redevance

(1) Le récit du *Gallia christiana* rappelle ce diplôme d'Urbain II et se trouve de tous points conforme avec ce document. — *Gallia christiana*, t. II, p. 448.

(2) Nous acceptons le témoignage du savant Mabillon. Toutefois si Ermengarde est morte en 890, il est impossible qu'elle soit allée à Rome sous le pontificat de Sergius III (904-911) ; ce doit être sous celui d'Etienne V (885-891). Il se peut encore que la date du décès d'Ermengarde soit erronée et qu'au lieu d'être en 890, il ait eu lieu en 910. Quoi qu'il en soit, nous acceptons, sous cette réserve, la version de Mabillon.

annuelle de cinq sols de monnaie de Poitiers *(quinque solidos monetæ Pictavensis)*, exempta ladite abbaye de la juridiction de l'Ordinaire. De ce privilége, confirmé par diverses bulles des successeurs de Sergius III sur le trône pontifical, par Sergius IV, Alexandre III, Urbain II, Calixte II, Lucius III, l'abbaye de Blesle jouit jusqu'à l'année 1633, qu'elle fut contrainte, comme on le verra ultérieurement, de s'agréger à l'ordre de Cluny.

La tradition raconte qu'Ermengarde rapporta de Rome un autel de marbre, présent du pape Sergius III, et qu'elle le plaça (1) dans son abbaye. Nous pensons que cette pieuse relique existe encore dans l'église de Saint-Pierre; en effet, lorsqu'en 1837 le maître-autel fut transféré avec son retable dans la chapelle du Rosaire, on trouva sous la pierre sacrée une large pierre de marbre noir, laquelle suivit l'autel auquel elle attenait, et depuis lors resta déposée sous l'autel même du Rosaire. Nous présumons, avec M. le chanoine Philis, qui, étant curé de Blesle, a vu ce marbre, que c'est là l'autel d'Ermengarde. On sait, en effet, qu'autrefois on donnait le nom d'autel à la pierre consacrée servant au sacrifice. L'église de Blesle doit être fière de posséder ce fragment ancien, qui précéda et consacra sa naissance; ce précieux témoignage de la sollicitude d'une princesse (2) et

(1) M. de Résie, dans son *Histoire de l'Église d'Auvergne*, parle de cet autel (tome II, page 248).

(2) Il est évident que ce n'est pas un autel avec ses lourds accessoires, mais bien seulement une large pierre sacrée pour le saint sacrifice, qu'elle dut apporter de Rome. Selon toute vraisemblance, ce fragment de marbre noir a chance d'être l'autel d'Ermengarde; il a dû être employé d'abord comme autel, puis

de la munificence d'un Pape, contemporain des premiers jours de Blesle, mériterait d'être mis en relief et conservé comme le palladium de la ville.

Les abbayes d'Auvergne, fondées par des séculiers sous le vocable de Saint-Pierre, moyennant un cens au Saint-Siége, étaient placées sous la juridiction immédiate du Saint-Siége. Ce fait historique, qui a été relevé avec justesse (1), s'appuie particulièrement sur la constitution des abbayes contemporaines de Saint-Géraud d'Aurillac et de Saint-Pierre de Blesle, la première par le comte Géraud, sous la redevance de douze sous, et la seconde par la comtesse Ermengarde, sous celle de cinq sous de rente.

En fondant le monastère de Saint-Pierre dans le vallon solitaire de Blesle, Ermengarde avait ajouté à cet emplacement la concession de certains tènements, paroisses et hameaux circonvoisins *(atque circa adjacentibus campis et villis et ecclesiis)*, dont les nonnes furent mises en possession. Le primitif territoire de l'abbaye comprit la campagne de Blesle proprement dite, la villa avec ses dépendances *(villam ubi monasterium situm est cum omnibus pertinentiis suis)*, plus l'église de Saint-Étienne et de Saint-Saturnin avec toutes les ap-

comme pierre sacrée, enfin oublié, mais finalement préservé à travers les vicissitudes que l'église du chapitre a subies.

(1) Cette remarque a été faite par Mme de Framond, chanoinesse des Chazes, dans une notice historique manuscrite, et reproduite par M. Dominique Branche, dans ses *Monastères de l'Auvergne au moyen-âge*.

Ce mémoire sur l'abbaye des Chazes, dédié à M. de Rochebrune, grand-vicaire de Cluny, fut écrit par Mme de Framont, dame bénédictine des Chazes. C'est un petit livre in-f° de 86 pages appartenant au baron Alfred de Planhol.

partenances également *(ecclesiam Sancti Stephani et Sancti Saturnini cum omnibus pertinentiis suis)*. C'est ce qui ressort explicitement de la bulle adressée par le pape Alexandre III à l'abbesse Philippie.

Ce passage du diplôme d'Alexandre III révèle plusieurs points intéressants restés obscurs jusqu'ici. Il apprend (1) qu'au temps d'Ermengarde, Blesle était un domaine isolé, *villa,* appartenant à cette princesse, et que le premier noyau des biens de l'abbaye fut formé du terroir de Blesle et des paroisses de Saint-Étienne-sur-Blesle et de Leyvaux (car c'est Leyvaux qui est désigné sous le nom de Saint-Saturnin, patron de son église) (2), c'est-à-dire de cette région étroite et accidentée qui constitue le bassin de Voirèze. Ainsi s'explique cette assertion locale que le couvent de Saint-Pierre résida à Saint-Étienne avant de s'établir à Blesle; ce qui doit s'entendre en ce sens que l'église de Saint-Étienne est antérieure à celle de Saint-Pierre, de même que celle de Saint-Saturnin; mais le domaine et la succursale que les chanoinesses blésiliennes possédèrent à Saint-Étienne peuvent avoir existé au temps d'Ermengarde, mais ne remontent certes pas au-delà. Saint-Étienne et Leyvaux sont donc les premières annexes du couvent blésilien, *parthenonis vel cœnobii Blesiliensis*, selon l'expression des vieux diplômes.

(1) Voir cette charte manuscrite dans les *Armoires de Baluze.*

(2) Il est patent qu'il s'agit des églises ou paroisses de Saint-Étienne-sur-Blesle et de Saint-Saturnin, c'est-à-dire de Leyvaux. Les abbesses de Blesle demeurèrent toujours décimatrices de ces deux paroisses, et nominatrices à ces deux cures.

Cette contrée dépendait alors, au point de vue temporel, du comte et de la comtesse d'Auvergne et, sous le rapport spirituel, du diocèse de Clermont, gouverné par saint Sigon, quarantième évêque d'Auvergne (862-868) et ensuite par Agilmare, quarante-et-unième évêque (868-891). L'institution du couvent de Blesle était faite en vue de recueillir les jeunes filles appartenant à la noblesse du pays. Le nombre des religieuses varia de soixante à vingt, selon les vicissitudes des temps. Aux époques prospères et rapprochées de la fondation, il était de soixante, et de vingt-quatre au moment de la dispersion (1). Des preuves de noblesse étaient requises pour l'admission au chapitre; il fallait prouver quatre générations nobles.

Il est probable qu'après le décès de son époux, Ermengarde ne cessa de vivre dévotement dans cette retraite, et qu'elle régit elle-même son moutier de Saint-Pierre. Quelques-uns même la regardent comme la première abbesse de cette maison, qu'elle continua d'enrichir de ses dons et d'édifier par ses vertus jusqu'à l'heure de sa mort, survenue en 890, le jour de l'octave de Saint-Pierre (2), patron du couvent (3). Son corps re-

(1) Suivant Expilly, les dames de Blesle étaient ordinairement au nombre de trente et vivaient séparément comme des chanoines.

(2) M. de Résie, *Histoire de l'Église d'Auvergne*, t. II, p. 248.

(3) Toutefois il est possible que le décès d'Ermengarde soit postérieur de quelques années, comme nous l'avons indiqué, si l'on admet le récit de Mabillon assurant qu'elle fut à Rome sous le pontificat de Sergius III. Dans ce cas elle serait morte vers 910, mais pas plus tard ; car c'est dans cette année 910 que Guillaume-le-Pieux fonda le prieuré de Sauxillanges en l'honneur de la Sainte-Trinité, de la Vierge Marie et pour le repos de son père, Bernard, et de sa mère, Ermengarde.

çut la sépulture dans l'église qu'elle avait bâtie, et sa mémoire resta un objet de vénération parmi les religieuses réunies par ses soins, qui la proclamèrent une *bienheureuse* dans le ciel ; c'est sous ce titre que cette sage princesse, pieuse et magnifique comme son fils, le grand comte d'Auvergne, est qualifiée dans le testament de Guillemette de Taillac, dix-septième abbesse, décédée vers 1322.

Après Ermengarde, la chronologie du chapitre subit une lacune (1) de plus d'un siècle, et ne recommence qu'en 1009 avec Émilde, *Emilda* ou *Emildis*, qui, instituée par le pape Sergius IV, dirigea ce couvent de 1009 à 1030. Avec elle commence la série des quarante-deux abbesses connues (2), inaugurée par Émilde et close par Louise de Molen de Saint-Poncy. Cette liste authentique, inscrite dans le *Gallia christiana*, laisse entrevoir quelques vides, comme il apparaîtra en lisant cette nomenclature.

Durant son existence de neuf siècles l'abbaye de Blesle parcourut des destinées bien diverses. Sa fortune marcha d'abord d'un pas rapide, et, soit par acquisitions, oblations magnifiques, legs pieux, deux cents ans

(1) Cette lacune tient sans doute à l'absence de documents émanant de ces temps anciens et peut-être à cette circonstance que, dans le premier siècle de son existence, le couvent de Blesle fut régi par une sorte de constitution particulière, et qu'il ne reçut son organisation régulière, que sous le pontificat de Sergius IV (1009-1012) qui choisit Émilde pour gouverner ce couvent en qualité d'abbesse. Une charte des *Armoires de Baluze* énonce le regret que les plus vieilles chartes du couvent aient été détruites par incendie et autres causes : *Cartæ vetustiores incendio consumptæ sunt.*

(2) Indépendamment d'Ermengarde, qui n'est pas comptée parmi les abbesses, bien qu'elle en ait exercé l'autorité, en qualité de fondatrice et propriétaire.

après sa création, elle avait atteint à un haut degré de puissance, sous le pontificat d'Urbain II. Ses possessions s'étendirent tout autour dans la Haute et la Basse-Auvergne et franchirent même les limites, déjà fort reculées, de l'archiprêtré de Blesle. Plusieurs rois de France, entre autres le pieux Robert, fils d'Hugues Capet, d'autres princes, des ducs, des comtes d'Auvergne, les plus grands personnages de la chrétienté s'occupèrent avec sollicitude de ce couvent, et lui firent des libéralités. Il est bien regrettable que ces vieilles chartes, détruites par l'incendie et d'autres accidents, n'aient pas porté jusqu'à nous les particularités de sa période initiale et les noms de tous ses bienfaiteurs. Toutefois quelques-uns des principaux ont échappé à l'oubli (1), tels que les Mercœur, Brezons, Lastic, Pauliac, de la Roque, Canillac, d'Apchon, Chavagnac, de Besse, de Dienne. Ainsi l'église de Dienne fut donnée en 1009 à l'abbesse Émilde par un sire de Dienne.

Mais l'accroissement territorial n'assura pas au monastère de Saint-Pierre le repos qu'Ermengarde avait rêvé pour ses paisibles recluses. Les méditations de la vie claustrale furent parfois troublées par le tumulte du monde extérieur. Bientôt les rigueurs de l'âge de fer assaillirent le pieux asile, que sa situation solitaire ne

(1) Voici la charte de Baluze *(Armoires de Baluze*, manuscrits de la Bibliothèque impériale), sur laquelle s'appuie notre assertion : *Robertus item Francorum rex, aliique reges christianissimi, et duces et comites Arverniæ de hoc Blasiliæ cœnobio haud dubiè benè meriti fuere ; ac cartæ vetustiores incendio consumptæ sunt. Periere item Necrologium, Cartularium, Legendaria et alia antiquitatis monumenta*, etc....... Puis vient la citation des principaux bienfaiteurs de l'abbaye de Blesle, les Mercœur, Brezons, etc.

put dérober aux convoitises des méchants et aux entreprises des téméraires. Souvent menacées par d'ambitieux voisins, les dames de Blesle recherchèrent des protecteurs. Trois siècles étaient à peine révolus que l'abbesse, nommée Maurine, céda au roi de France, Philippe-Auguste (1), la moitié du château et de la seigneurie de Coren (près Saint-Flour), pour jouir à perpétuité de son patronage.

Quelque temps après, l'abbaye, voulant se créer un protecteur plus immédiat, s'adressa à son puissant voisin, le baron de Mercœur, et lui fit abandon d'un emplacement dans la ville pour y bâtir un château. Cette concession fut effectuée sous la condition que ledit baron serait obligé de secourir le couvent, et tiendrait ce castel en fief relevant de l'abbaye. C'est ainsi qu'eut lieu le premier démembrement du domaine, originairement absolu, constitué par Ermengarde en faveur de son institution (2).

Le conflit le plus ancien, où l'on trouve le couvent de Blesle engagé, s'agita entre cette maison et celle de la Chaise-Dieu. Les dames de Saint-Pierre eurent à se plaindre des envahissements de l'abbaye bénédictine fondée par saint Robert, laquelle possédait des biens dans son voisinage, entre autres la terre d'Aurouze. Sous je ne sais quel prétexte, les moines de la Chaise-Dieu tentèrent de s'approprier l'église de Saint-Étienne ainsi que le corps de saint Léon, qu'ils exhumèrent et

(1) *Chartrier de Blesle*, faisant partie des manuscrits de la bibliothèque de Clermont.

(2) *Chartrier de Blesle*, extrait fait par Jean-Baptiste du Chenin.

enlevèrent, à la grande désolation des nonnes de Blesle (1). Dans cette tentative les moines de la Chaise-Dieu étaient soutenus par leur ancien abbé Durand, évêque de Clermont, qui ne cessa de favoriser sa primitive demeure, et par Étienne de Mercœur (2) qui leur prêta non-seulement son influence ecclésiastique, mais encore le bras séculier de sa famille et ses gens d'armes. Grâce à cet auxiliaire violent, ils s'emparèrent de Saint-Étienne par la force et y tinrent une garnison de sept soldats *(per septem milites tenent)*. C'est alors que Florence, abbesse de Blesle, implora la justice du Pape, invoquant sa protection comme le bouclier *(scutum inexpugnabile)* de l'abbaye. Dans une lettre, qu'elle lui adressa à la Chaise-Dieu, elle lui exposait (3) que son abbaye, jadis instituée par Ermengarde, comtesse

(1) Dans son *Histoire de l'Église d'Auvergne*, M. de Résie rappelle cette contestation. C'est à tort que les auteurs du *Dictionnaire du Cantal* (article *Massiac*, tome IV, p. 206), rapportent ce fait au village de Saint-Étienne agrégé à la paroisse de Massiac. La confusion n'est pas possible, attendu que le corps de saint Léon n'a jamais été dans cette localité. Il s'agit indubitablement de Saint-Étienne-sur-Blesle. C'est également par erreur que ce même ouvrage avance que le Pape fulmina en 1097 une bulle attribuant Saint-Étienne à la Chaise-Dieu. C'est incontestablement faux, contraire au texte fort clair du diplôme d'Urbain II, qui menace de peines spirituelles ceux qui troubleraient dans ses droits l'abbaye de Blesle.

(2) Cet Étienne de Mercœur, fils de Béraud IV et frère de Béraud V, est probablement celui qui fut évêque du Puy en 1076. Son neveu, appelé également Étienne, était alors moine de la Chaise-Dieu, dont il devint abbé de 1110 à 1146, ce qui explique encore plus l'alliance des Mercœur avec la Chaise-Dieu contre Blesle.

(3) Voir la lettre de Florence à Urbain II. Cette lettre, écrite en latin, et à laquelle nous empruntons quelques citations, est fort instructive au point de vue des origines et de la constitution de l'abbaye de Blesle. Elle a été publiée dans les *Miscellanea* de Baluze.

d'Auvergne, avait été mise par sa fondatrice sous la protection immédiate du Saint-Siége, moyennant un cens annuel de cinq sols, dans le voyage fait par elle à Rome ; que l'église de Saint-Étienne faisait partie de la primitive dotation de ce monastère, et que le corps de saint Léon, auquel les Romains avaient crevé les yeux, y reposait, etc.

Ce démêlé prolongé était dans toute sa vivacité lorsque Urbain II arriva dans la capitale de l'Auvergne pour présider le concile où fut prêchée la première croisade. La mort de l'évêque Durand survenue un peu avant l'ouverture du concile, qui s'assembla le 18 novembre 1095 dans la vaste place de Clermont, facilita la solution ; car son successeur Guillaume de Baffie n'hérita pas de sa partialité pour les moines disciples de saint Robert. Touché des doléances des religieuses de Blesle, Urbain II fit droit à leur juste réclamation, et leur adjugea gain de cause par une bulle datée de la Chaise-Dieu le 15 des calendes de septembre 1096. Par ce diplôme (1) adressé à l'abbesse Florence, le Saint-Père renouvelle le privilége d'obédience immédiate et la promesse de sa protection spéciale. Depuis cette sentence les dames de Blesle restèrent en paisible possession de l'église de Saint-Étienne.

Il n'est pas impossible que l'abbaye de Blesle ait été

(1) Le *Gallia christiana* dit à ce sujet : *Illud diploma ex authentico descripsit noster Dom Estiennot. Vide Mabillonium in Annalis*, t. v, p. 356. Cette pièce curieuse a donc reçu de ces savants consciencieux le sceau de l'authenticité. Elle fixe toutes les incertitudes sur la fondation de Blesle ; car le Pape, en admettant les allégations de l'abbesse Florence, les revêt d'une autorité irréfragable. Voir cette charte dans des *Armoires de Baluze*.

honorée de la visite du Souverain Pontife, quoiqu'il n'en soit fait mention dans aucun des documents parvenus jusqu'à nous. Ce n'est qu'une conjecture assise sur des probabilités. En effet l'on sait qu'Urbain II, dans un séjour assez long en Auvergne, fit de nombreuses pérégrinations, visitant tous les lieux consacrés par des souvenirs ou des établisements pieux. C'est ainsi qu'il fut au Puy, à la Chaise-Dieu (1), Sauxillanges, Brioude, Saint-Flour, Murat, Aurillac. Le voyage de Brioude à Saint-Flour ou à Murat dut l'amener si près de Blesle qu'une halte dans ce monastère est un fait tout naturel et fort vraisemblable. Comment le successeur de saint Pierre aurait-il, dans une pareille tournée, négligé de recevoir l'hommage d'un des rares couvents placés sous son obédience immédiate et sous le vocable du Prince des Apôtres?

Souvent des difficultés surgirent entre l'abbaye et son belliqueux vassal, le sire de Mercœur. Tel fut le différend qui, sous le règne de saint Louis, aboutit à un compromis entre Sybille, abbesse de Blesle, et Béraud VIII, seigneur de Mercœur et connétable d'Auvergne. Ce compromis (2), qui se retrouve dans les

(1) M. de Résie (*Hist. de l'Église d'Auvergne*, t. II, p. 409), en racontant cet incident, prétend que la bulle de protection est du 15 des calendes de septembre 1095. Mais le *Gallia christiana* affirme, sur le témoignage fort autorisé de Mabillon et de Dom Estiennot, qui a eu le diplôme sous les yeux, que ce diplôme est de l'année suivante : *Anno Christi MXCVI*. Nous nous rangeons à cette version, comme la plus probable, qui place la bulle pontificale après le concile et l'inspection, faite par Urbain II, des monastères de la contrée. Sur ce point, le texte de la charte est précis.

(2) *Armoires de Baluze*, chapitre intitulé : *Affaires ecclésiastiques*, Mss. de la Bibl. imp.

Armoires de Baluze, fut signé le vendredi avant la Toussaint de l'année 1253 par les parties contractantes et en présence de Guy, évêque de Clermont, et d'Odilon, élu à l'évêché de Mende. Cet acte, écrit en latin, fut scellé des trois sceaux de l'abbesse Sybille, du couvent et du baron de Mercœur.

Malgré le pacte de 1253, le monastère de Saint-Pierre eut souvent maille à partir avec les seigneurs de Mercœur (1), qu'il avait pensé désarmer et gagner à sa cause par la concession gracieuse d'un manoir sur ses terres. Ses espérances furent maintes fois suivies de déceptions. En se donnant un protecteur, les dames de Blesle s'étaient préparé un maître, et durent subir l'épreuve de la loi du plus fort; car le jour viendra où, de vassal, le sire de Mercœur se transformera en suzerain. Le monastère finira par être lésé par cet esprit d'usurpation, que le chapitre de Brioude reproche à cette maison, justement à propos de Blesle, dans cette lettre citée (2) par Justel, où les comtes-moines de Saint-Julien, exposant leurs griefs contre le baron de Mercœur, lui lancent ce reproche : *Consuetudo est Mercorensium, ut ubicunque pedem figere potuerint, totum sibi vindicant, sicut fecerunt de quadam abbatia*

(1) La châtellenie de Mercœur, située aux environs d'Ardes, paraît avoir été dans l'origine un franc-alleu possédé en toute souveraineté par les sires de Mercœur. C'est ce qui ressort du testament de Béraud de Mercœur, connétable de Champagne, mort en 1321, lequel déclare posséder sa terre en toute propriété. Ensuite, ému par les approches de la mort, il confessa, par un codicille, qu'il avait ouï dire que son domaine relevait du Pape, qu'il en était fermement persuadé et se rétractait des assertions de son testament.

(2) Justel, *Histoire de la Maison d'Auvergne*.

quæ dicitur Blasilia (telle est l'habitude des Mercœur, que partout où ils sont parvenus à mettre un pied, ils revendiquent le tout, comme ils ont procédé à l'égard de certaine abbaye qui s'appelle Blesle). A la vérité, le noble chapitre de Brioude se trouvait alors (1) en querelle avec le baron de Mercœur. Il faisait sans doute allusion aux démêlés qui éclatèrent entre Béraud VIII et l'abbesse Alix Ire (Ahélis Ire), et qui furent apaisés par le pacte de 1277, lequel trancha plusieurs points litigieux.

Bientôt une nouvelle querelle, qui mit aux prises le couvent de Blesle et la maison de Mercœur, donna lieu à la transaction du dimanche d'avant la Toussaint de l'an 1309, puis à la convention passée le samedi avant la fête de saint Jean-Baptiste de l'an 1311 (sous Philippe-le-Bel) entre Béraud X de Mercœur, connétable de Champagne, et Alix II (Ahélis II), abbesse de Saint-Pierre. Ce dernier contrat se trouve dans le fonds dit *Armoires de Baluze* (2). L'abbaye eut gain de cause dans cette contestation, puisque le sire de Mercœur reconnut tenir d'elle en fief la seigneurie de Blesle.

Ce traité de 1311, un des plus importants de ceux contractés par le couvent, réglait la position respective des

(1) Ce fait se passait sous le règne de Louis-le-Jeune. Voir Justel et Chabrol.

(2) *Pactum*, dit la charte de Baluze, *super multis litigiosis apud* Blesle *et alibi*. Cette charte énonce ce pacte sous l'année 1309, tandis que plusieurs circonstances nous donnent à penser qu'il est de 1277, et que la convention indiquée en date de 1309 doit se référer à la transaction de 1311 ; c'est celle de 1311 qu'a dû avoir en vue le *Gallia christiana*, qui cite ce traité avec cette simple variante : *Super multis controversiis*.

deux parties contractantes; il sera souvent invoqué. Il n'empêcha pas d'autres contestations de s'élever dans ce même siècle entre le baron de Mercœur et l'abbesse Guillemette de Taillac. Ces conflits incessants aboutissaient à des conventions constamment violées et renouvelées entre le château et le couvent, trop voisins pour être d'inaltérables amis. Quelques années plus tard surgit un nouveau litige, qui fut déféré au parlement sous Charles V et aboutit à une transaction dressée le 23 février 1376 entre le dauphin d'Auvergne, seigneur de Mercœur, Béraud II dit le Grand, et Mauritia Delphine ou Dauphine, abbesse de Blesle (1). Cette affaire s'agitait entre proches parents; car il est à noter que cette abbesse n'était autre que Mauritia, ou Morata, ou Maura Delphine, fille du dauphin Robert III et d'Alix de Mercœur, conséquemment tante de Béraud II le Grand; d'où ressort ce double enseignement que les Mercœur aspirèrent à placer leurs filles sur le siége abbatial de Saint-Pierre, et que celles-ci, parvenues aux honneurs de la crosse, faisaient prévaloir les prérogatives de leur couvent sur les convoitises de leur famille (2).

Mauritia Delphine ou Dauphine, à qui ce second nom fut peut-être donné à cause de son extraction, comme fille et sœur des dauphins d'Auvergne, gouverna longtemps et sagement l'abbaye de Blesle (de 1353 à 1383), qui se trouva bien de son administration. Du reste les liens de parenté ne furent pas sans exercer une très-

(1) Ce traité manuscrit se trouve dans les *Armoires de Baluze*. Il est scellé de trois sceaux en cire rouge, dont deux sont cassés.

(2) C'est l'opinion de Justel et de l'*Art de vérifier les dates*.

salutaire influence sur les relations du chapitre de Blesle et de la baronnie de Mercœur. A partir de ce moment la tante et le neveu vécurent en parfaite intelligence, et l'alliance cimentée par le pacte de 1376 fut plus durable, soit à cause de la diversion opérée par les graves événements qui agitaient la France, soit que l'esprit tracassier de la première maison de Mercœur se soit amendé dans la nouvelle branche. En effet le fief de Mercœur, par suite d'extinction masculine, était passé d'abord dans la maison de Joigny (1) en 1321, et ensuite dans la maison dauphine en 1339. A Béraud I[er], dauphin, échut, de sa mère Alix, ou Alixent de Mercœur, cette importante baronnie recueillie avec tout son héritage en 1356, par son fils, Béraud II, appelé vulgairement le comte Camus et ensuite le Grand, qui se distingua par de beaux faits d'armes à la bataille de Poitiers.

Après le mouvement des croisades, dont les péripéties eurent à Blesle leur écho, entraînant vers ces lointains parages quelques-uns des chevaliers du pays; après les luttes des comtes et dauphins d'Auvergne ainsi que des évêques de Clermont, qui y eurent aussi leur contre-

(1) La première maison de Mercœur commence à Itier mort en 1048. Son fils, Béraud I[er], inaugure cette liste de barons qui portèrent tous le nom de Béraud, et dont le dernier, Béraud X, connétable de Champagne, mourut en 1321. Il laissa son héritage à sa cousine, Jeanne de Joigny, qui, ayant épousé, en 1314, Charles de Valois, comte d'Alençon, jouit, conjointement avec son mari, de cette baronnie, et décéda en 1336. Leur succession fut litigieuse. C'est alors que, par une sentence arbitrale du 12 juin 1339, ce fief fut adjugé à Béraud I[er], dauphin d'Auvergne, qui commence la seconde maison de Mercœur, et inauguré une nouvelle liste de barons également appelés Béraud. L'ancienne maison de Mercœur portait : *de gueules à trois fasces de vair.*

coup, survinrent l'invasion anglaise et la guerre de Cent Ans, qui couvrirent la France de ruines. On sait que les Anglais pénétrèrent en Auvergne et y dominèrent longtemps. Blesle ne put échapper à leurs entreprises, et tout porte à croire qu'ils firent des établissements dans les environs. La trace de leur passage est marquée par les exploitations de mines d'antimoine et de fer, qu'ils créèrent aux lieux de la Fage et de la Chirèze. Un peu plus loin, dans la paroisse de Leyvaux, ils exploitèrent pareillement des gisements d'arsenic et d'antimoine. Jusqu'ici leur occupation ne se manifeste que par des travaux utiles; car ce sont eux qui importèrent dans la contrée et dans toute la France l'industrie métallurgique oubliée depuis les Romains. Mais en même temps ils commirent de grands ravages. La ville de Blesle fut-elle occupée par les Anglais? Le fait est probable et explique le nom attaché par la chronique locale à une vieille maison fort curieuse, de style ogival, qui se trouve dans la partie occidentale, désignée de nos jours sous l'appellation de Maison des Anglais; c'était sans doute le logis d'un chef insulaire. Elle est située dans un quartier très-ancien, au pied de la tour du Massadou et proche d'une autre habitation d'aspect gothique, qui était la cure de Saint-Martin.

Durant cette crise le couvent et le château, qui étaient aux mains amies de la tante et du neveu, de Mauritia et de Béraud, oubliant leurs dissidences invétérées, se prêtèrent assistance et subirent en commun les diverses fortunes que le cours des événements imposa à la contrée. L'un et l'autre eurent à souffrir des incur-

sions des Anglais. Le gentil dauphin (1) fut le vigilant gardien du pays. Après avoir fait bravement son devoir de chevalier à Poitiers, ce prince, l'un des plus vaillants et des plus magnifiques de son temps, ayant appris que Robert Knolles était entré dans l'Auvergne et la ravageait, leva, pour le combattre, « sa bannière écartelée d'Auvergne et de Mercœur. » Marchant à la tête de cinq mille hommes et assisté de la noblesse du pays, il se porta à sa rencontre avec un appareil si formidable, que le capitaine anglais, intimidé, n'osa risquer la bataille et se retira pendant la nuit. Mais la captivité de Béraud Dauphin, qui, donné en ôtage au roi d'Angleterre en 1360 pour garantie du traité de Brétigny, resta treize ans en Angleterre, « où il dépendit bien 52,000 livres » (2), fut une grande calamité pour la contrée, qui demeura exposée aux dévastations des Anglais.

Après la mort de Charles V et de Duguesclin, les horreurs de la guerre reprirent un redoublement de violence. Les environs de Blesle furent foulés par les hordes anglaises et les compagnies de routiers. Une bataille sanglante fut livrée le 25 février 1389 sur le territoire du Bru, dépendant de la justice de Blesle, bien que distant de 4 à 5 lieues, entre les Anglais et Jacques de Mercœur. En action de grâces pour cette journée mémorable, Jacques de Mercœur et Anne de la Tour d'Auvergne (3) fondèrent une chapelle dans le ter-

(1) Béraud II, dit le Grand, eut trois femmes : 1° Jeanne de Forez, morte au château de Saint-Cirgues; 2° Jeanne de la Tour d'Auvergne; 3° Marguerite de Sancerre, de laquelle naquit Béraud III.

(2) Froissart, *Chroniques*.

(3) Chabrol, *Coutumes d'Auvergne*, t. IV.

ritoire du Bru. L'abbesse de Blesle était Delphine de Gilbertès depuis 1383, que Mauritia Delphine dormait dans les caveaux de Saint-Pierre.

Mais ce fut surtout un terrible routier, du nom d'Amérigot Marchez, qui désola les terres dauphines et la baronnie de Mercœur. Profitant de l'absence du dauphin d'Auvergne, Amérigot dévasta ses domaines et s'empara de son château de Mercœur (1) réputé imprenable. L'aventure en est singulière. Amérigot, qui s'était approprié plusieurs forteresses confrontant aux terres dauphines, Carlat, Alleuse, Vallon, partit un jour d'Alleuse avec ses compagnons pour surprendre le fort de Mercœur qu'il escalada, pendant que le châtelain, Giraudon Buffiel, soupait avec ses gens, sans défiance. S'apercevant enfin de leur intrusion, Giraudon se réfugia dans le donjon; désappointé, le routier s'avisa d'un stratagème pour avoir la maîtresse tour, car sans cela l'entreprise était réduite à néant. S'avançant vers le donjon pour parlementer, il dit au châtelain : « Donne-moi les

(1) Le château de Mercœur, qui était situé près d'Ardes, était le chef-lieu originaire de la baronnie, puis du duché de Mercœur, bien que des doutes se soient produits sur ce point; car il y a eu en Auvergne et sur le territoire de cette baronnie, d'autres châteaux appelés Mercœur. Ainsi quelques-uns ont pensé que le chef-lieu était à un point plus rapproché du centre de ce grand fief, à Mercœur, près de Lavoûte-Chilhac, d'autres le placent à Mercœur, commune de Lubilhac, canton de Blesle. Le château de Mercœur, dont on voit les débris près d'Ardes, fut démoli en 1634, sous Louis XIII, par ordre de Richelieu. Du reste, la question est parfaitement tranchée par ce fait que le chef-lieu de la baronnie, et plus tard du duché de Mercœur, était la ville d'Ardes. Les seigneurs de Mercœur avaient à Ardes un palais, où ils faisaient leur résidence. C'est dans la tour d'Ardes qu'étaient renfermées les archives de la baronnie de Mercœur et du dauphiné d'Auvergne, lorsque ces deux grands fiefs furent réunis dans la même maison.

clés de la porte d'entrée, et je te promets que nous en sortirons sans te faire dommage.—Non, répondit Giraudon, car vous prendriez mes vaches, qui sont mon trésor. — Donne-moi ta main, reprit Amérigot, je jure que vous n'aurez rien à souffrir. » Giraudon fut assez mal inspiré pour lui tendre à travers le guichet cette main, que le rusé compère saisit vivement, demandant son épée et jurant qu'il clouerait l'homme à la porte, s'il ne lui livrait les clés. L'infortuné châtelain, persuadé que ce farouche condottiere exécuterait sa menace, remit les clés de son bras libre : « Oh! le bon tour que j'ai joué à ce pauvre sire! Puissé-je en rencontrer bon nombre de pareils! » s'écria le routier en faisant résonner le trousseau de clés aux oreilles de ses compagnons; s'emparant alors du donjon, il mit le sot châtelain à la porte sans faire de mal ni à lui ni à ses gens. La dauphine, Marguerite de Sancerre, qui, en l'absence de son époux, bataillant dans les Flandres, résidait dans son palais d'Ardes, proche du castel de Mercœur, réclama l'assistance de ses vassaux et voisins (1). Les gens de Blesle furent de ceux qui répondirent à l'appel de la dauphine. Après un assaut de quinze jours, auquel Amérigot opposa une vigoureuse résistance, la dame de Mercœur se décida à composer avec le bandit, qui lui rendit son château moyennant la somme

(1) Voici le passage de Froissart sur ce point : « La comtesse dauphine, une moult vaillante dame et de grande prudence, qui se tenoit à Ardes avec ses enfans, ne fut pas bien assurée, quand elle ouït dire qu'Amérigot et sa route avait fortifié le chastel de la Roche-Vendeix. Si envoya tantôt à tous ses châteaux et les fit pourvoir de gens d'armes défensables, tels qu'à Marquez, à Vodable, à Chilhac, à Blère (Blesle) et partout, afin que nul n'en fût surpris. »

de 5,000 livres, qu'il emporta dans son repaire d'Alleuse. Ceci se passait vers 1380, alors que Seguin de Badefol occupait Brioude, et qu'une nuée de routiers ravageait l'Auvergne en tous sens. C'est alors que Blesle se mit en état de défense et que, sur l'ordre de la dauphine, la garnison du château de Blesle fut renforcée par les gens d'armes qu'elle y envoya pour le préserver d'un coup de main, en même temps qu'elle ravitaillait pareillement Marquez, Chilhac et Vodable, au dire de Froissart.

Marguerite de Sancerre n'oublia pas l'injure d'Amérigot; aussi, lorsqu'il fut traqué à la Roche-Vendeix, prêta-t-elle secours aux assaillants. Pendant ce drame final de la Roche-Vendeix les *bonnes villes* (1) d'Auvergne, parmi lesquelles Blesle comptait, se cotisèrent pour fournir des hommes et de l'argent. Quoiqu'une lettre de messire le Bouteillier (2) relatant la répartition opérée entre les communautés auvergnates ne cite pas Blesle parmi celles qui envoyèrent des subsides, il est probable que les habitants de Blesle et des environs prirent part au siége de cette place, qui fut emportée par le vicomte de Meaux. Amérigot, qui en était déjà sorti pour recruter des renforts, erra quelque temps, et fut enfin trahi par un de ses cousins, le sire de Tournemire, qui trouva l'occasion bonne de faire sa paix avec Charles VI en lui livrant « le roi des pillards (3), »

(1) On donnait le nom de *bonnes villes* aux villes fermées, c'est-à-dire celles qui avaient portes et remparts.

(2) Cette lettre a été imprimée dans les *Tablettes d'Auvergne*.

(3) Surnom donné par Froissart à Amérigot-Marchèz. Les plus fameux rou-

lequel fut amené à Paris par ordre du duc de Berry, jugé et exécuté.

Sous le règne suivant, au temps de l'abbesse Marie de Beauvoir, Blesle concourut à une action énergique dirigée contre des bandes de routiers qui infestaient et rançonnaient tout le voisinage. Dans ce commun péril, les villes de Saint-Flour, Brioude, Blesle et Langeac se coalisèrent pour détruire ce ramas de pillards. Moyennant une contribution de 300 livres, elles obtinrent du comte Ribaldo (1), capitaine d'origine espagnole, qu'il fit sortir ses gens de Ruines et de Corbières, où il tenait garnison.

Après l'expulsion des Anglais, l'Auvergne respira. Mais, au XVI[e] siècle, un nouveau fléau vint l'agiter : la réforme suscita la guerre civile, qui y exerça ses ravages pendant quarante ans, de François II à Henri IV. Pendant cet intervalle de la guerre de Cent Ans aux guerres religieuses, la dynastie de Mercœur changea encore, et le château de Blesle, dont l'existence est liée à celle de la baronnie de Mercœur, passa successivement en d'autres mains. A Béraud II, décédé en 1400 avec le renom d'un des meilleurs hommes d'armes de son temps, succéda son fils Béraud III, qui, mort le 26 juillet 1426, ne laissa qu'une fille, Jeanne, laquelle épousa, le

tiers, après Amérigot et Séguin de Badefol, sont Geoffroy-Tête-Noire, Perrot-le-Béarnais, Alain et Pierre Roux, Raimbaud, Olim Barbe, etc.

(1) *Histoire* manuscrite *d'Auvergne*, par l'abbé Teillard. *Dictionnaire statistique du Cantal*, article *Ruines*. Ce chef des Écorcheurs, appelé Rodrigue de Villandrando, était venu d'Espagne en France vers 1415 ; nommé comte de Ribaldo, il parvint à un certain degré de faveur vers 1432, même auprès du roi Charles VII, et épousa une fille naturelle du duc de Bourbon.

8 décembre suivant, au chastel d'Ardes, Louis de Bourbon, comte de Montpensier. Jeanne, n'ayant pas de postérité, laissa, en 1436, ses biens à son mari. C'est ainsi que, moyennant quelques contestations (1), la baronnie de Mercœur passa sans retour à la maison de Bourbon, et que le château de Blesle devint un fief de cette branche capétienne. De Louis Ier, comte de Montpensier, que la douceur de son gouvernement fit surnommer *le Bon*, il échut, en 1484, aux mains de son fils, Gilbert de Montpensier, décédé en 1496 à Pouzzoles, dans le royaume de Naples, dont Charles VIII l'avait nommé vice-roi. Il eut pour successeur son fils aîné, Louis II de Bourbon, mort à Naples, en 1501, de douleur, à la vue du tombeau de son père, et ensuite le puîné, le grand connétable Charles II de Bourbon (2), qui rangea l'armée française

(1) On a prétendu qu'après la mort de Jeanne, son testament fut attaqué, et qu'à la suite d'un arrêt rendu en 1452 et d'une transaction de 1453, Anne, dauphine, tante de Jeanne et fille de Béraud-le-Grand et de sa première femme, Jeanne de Forez, fut mise en possession de l'héritage de sa nièce et le transmit à la postérité de Louis II, duc de Bourbon, qu'elle avait épousé en 1370 et qui était mort en 1410. L'âge d'Anne, dauphine, rend la chose invraisemblable. Aussi est-il plus plausible d'attribuer la succession de Jeanne de Mercœur à la branche des Bourbons-Montpensier, fondée par son époux, qu'à la branche ducale, qui n'aurait pu en être investie que du chef d'Anne, dauphine, vraisemblablement décédée avant sa nièce, et même vers 1416. — *Art de vérifier les dates.*

(2) Charles II de Bourbon-Montpensier, né le 17 février 1489, épousa, en 1505, Suzanne, fille unique et héritière de Pierre II, duc de Bourbon et d'Anne de France. C'était le plus opulent feudataire de France, possédant, de son chef, les comtés de Montpensier et de Clermont, le Dauphiné d'Auvergne, les baronnies de Mercœur et de Combrailles, et, du chef de sa femme, les duchés de Bourbonnais, d'Auvergne et de Châtellerault, les comtés de Forez, de Beaujolais et de la Marche, les vicomtés de Carlat et de Murat, la seigneurie de Bourbon-Lancy et quelques autres terres. Il se couvrit de gloire à Agnadel, à Marignan, et reçut

en bataille à Marignan, trahit François Ier en 1523, et fut tué en 1527, au siége de Rome.

On sait que les biens du connétable furent confisqués et attribués à Louise de Savoie. Mais des réclamations s'élevèrent et des transactions eurent lieu en 1529 avec les sœurs du connétable. Le roi abandonna à l'aînée, Françoise, princesse de la Roche-sur-Yon, le comté de Montpensier (1), le dauphiné d'Auvergne, les baronnies de Thiers et de Combrailles, et à la cadette, Renée de Bourbon, la baronnie de Mercœur. Renée, mariée à Antoine de Lorraine, porta dans la maison de Lorraine le château de Blesle avec la baronnie de Mercœur (2), laquelle fut érigée en duché-pairie en faveur de leur second fils, Nicolas de Lorraine (3), comte de Vaudémont, par lettres patentes de 1569, enregistrées en 1576 au parlement et en la chambre des comptes, en 1577. C'est

l'épée de connétable. C'est l'un des plus grands capitaines du XVIe siècle. Malheureusement sa gloire est ternie par sa trahison amenée par les vexations qu'il éprouva de Louise de Savoie, laquelle éleva des prétentions sur la succession de Suzanne décédée en 1521 sans laisser d'enfant. Rompant avec François Ier, le connétable traita avec Charles-Quint en 1523, se battit contre la France à Pavie et fut tué à l'assaut de Rome, le 6 mai 1527.

(1) Après la mort de sa mère, François Ier réunit en 1531 définitivement à la couronne le duché d'Auvergne; puis, faisant une plus ample réparation aux héritiers du connétable, il érigea, en 1538, le comté de Montpensier en duché-pairie.

(2) Par cette transaction du 10 juin 1529, cession était faite à Rénée de Bourbon, de la *baronnie de Mercœur, Fromental et Blesle*, pour tous droits de sa part à la succession de son frère et sous la condition que le roi de France pourrait rentrer en possession de ces terres, moyennant le prix de 300,000 livres. Mais, par lettres patentes du 27 mai 1530, François Ier se désista de cette faculté. — Chabrol, *Coutumes d'Auvergne*.

(3) Nicolas de Lorraine hérita, en 1589, de sa mère, la baronnie de Mercœur, Fromental et Blesle. C'est sous ce titre qu'est dénommée dans les actes du temps la puissante baronnie de Mercœur.

ainsi que le château de Blesle passa dans une nouvelle maison, celle de Lorraine, comme dépendance de la baronnie d'abord, puis du duché de Mercœur. Le premier duc de Mercœur le transmit à son fils, le célèbre Philippe-Emmanuel de Lorraine, duc de Mercœur, un des plus habiles et le dernier des généraux de la Ligue.

Les relations du couvent avec le château furent bonnes sous la dynastie de Bourbon. Ces grands princes ne faisaient pas difficulté de se reconnaître les vassaux de l'abbaye, et de se soumettre ainsi à la convention de 1253. Cette soumission se marque par un fait curieux révélé par un extrait du *Chartrier* (1). Un duc de Bourbon rendit hommage à l'abbesse de Saint-Pierre pour sa châtellenie de Blesle. La cérémonie d'hommage fut accomplie dans l'église de Blesle, devant le maître-autel, par le ministère d'un seigneur de Lastic (2), gentilhomme et fondé de pouvoirs du duc. Or ce duc de Bourbon faisant acte de vasselage à l'égard de l'abbaye n'est autre que l'altier connétable, attendu qu'il est le seul duc de Bourbon ayant possédé la châtellenie de Blesle, ses ancêtres n'ayant que le titre de comtes de Montpensier. La disgrâce et la trahison du connétable eurent un grand retentissement dans tous ses fiefs, qui,

(1) Cet extrait fut composé à la fin du XVII[e] siècle sur les pièces mêmes du *Chartrier*, par Jean-Baptiste du Chenin, propriétaire de l'affar de Pouzols près Blesle. Cette pièce manuscrite, qui est fort intéressante et se trouve confirmée par les documents du *Chartrier de Blesle* encore existant à la bibliothèque de Clermont, fut donnée par le descendant de l'auteur, M. du Chenin, juge de paix au Malzieu, à M. Philis, alors curé à Blesle, à l'obligeance duquel nous la devons.

(2) Ce sire de Lastic doit être Louis de Lastic, seigneur de Lastic, baron de Rochegonde et de Montsuc.

universellement compris dans la confiscation, furent en partie successivement rendus à sa famille. La tache d'infâmie (1) peinte en jaune sur la poterne du château fut bientôt effacée par le double écusson de Bourbon et de Lorraine.

Le titre de duché-pairie donné à la baronnie de Mercœur ne changea rien aux rapports de Blesle avec Mercœur, mais augmenta les prétentions de cette seigneurie, qui tendit dès lors à s'affranchir de l'allégeance du monastère, relativement à la châtellenie qu'elle possédait dans la cité blésilienne. A travers les troubles de l'époque, les religieuses de Saint-Pierre et les seigneurs de Mercœur continuèrent à cohabiter tantôt en bons voisins, tantôt en se querellant; les unes habitaient le monastère attenant à l'église Saint-Pierre, les autres occupaient leur repaire bâti sur le bord du Voirèze. De la primitive abbaye il n'y a plus de vestiges; toutefois elle était probablement construite sur l'emplacement du couvent, tel qu'il existait au moment de la Révolution. Quant au château, il a été détruit dans son ensemble à une époque indéterminée, mais déjà ancienne; toutefois il devait être situé contre la grosse tour à vingt pans, qui en formait le donjon, et qui a surmonté l'injure des siècles.

Les guerres de religion troublèrent profondément l'abbaye de Blesle, et finalement entraînèrent à son égard les conséquences les plus préjudiciables, soit par

(1) On sait que les habitations appartenant aux criminels de haute trahison étaient, en signe d'infâmie, barbouillées de jaune; c'est ce qui arriva pour l'hôtel de Bourbon à Paris et pour les autres maisons de ce grand rebelle.

les ennuis qu'elles lui suscitèrent et les déprédations dont les biens d'église étaient l'objet, soit par la diminution d'autorité qui en résulta, et surtout par le prix excessif que leurs protecteurs, comme les Mercœur, mirent à leur alliance dans les conjonctures difficiles. Cette époque marque le point de départ de la décadence du couvent (1) et la transformation opérée dans ses rapports avec le château, qui, se sentant nécessaire, fit payer cher ses services, s'affranchit de la vassalité, et même, en retour de la défense commune dont il se charge, finit par accaparer la suzeraineté. Les Mercœur protégèrent l'abbaye à ses dépens, et lui enlevèrent successivement les principales prérogatives de la seigneurie.

Du reste, durant les guerres de la réforme, le couvent et le château s'entendirent à merveille pour repousser les nouveautés. Grâce à cette double impulsion imprimée d'abord par les religieuses, ensuite par les ducs de Mercœur, zélés champions de la Ligue, Blesle resta fidèle à l'orthodoxie romaine et figura parmi les villes attachées au parti de la Ligue. Un fait prouve les tendences de la population de Blesle : c'était peu après la mort du duc de Guise, tué à Blois le 22 décembre 1589, alors que ce meurtre ralluma la guerre civile avec plus de fureur; Randan était à la tête du parti de la Ligue avec Lastic et Canillac, tandis que Chavagnac, Saillans et du Bourg dirigeaient les entreprises des huguenots.

(1) Dans les rapports présentés par Louise de Saint-Poncy à l'Assemblée du Clergé, cette dernière abbesse fait ressortir cette circonstance; et, parmi les causes de décadence fort multiples à cette époque, elle met en première ligne les préjudices apportés par les guerres de religion et les exigences des Mercœur, ainsi que leur patronage fort onéreux et leurs usurpations.

Pendant que Chavagnac opérait une diversion en attaquant le castel de Lastic, Louis du Bourg, emmenant quarante arquebusiers, enlevait les forts de Saint-Just et du Mas, près de Brioude. Alors les habitants du voisinage alarmés de ces incursions, s'adressèrent au comte de Randan, à l'effet d'expulser les huguenots à main armée de ces places. Profitant d'une si belle occasion, le gouverneur d'Auvergne (1) s'empressa de convoquer les *bonnes villes* pour délibérer sur les moyens de chasser du Bourg.

Dans ce pressant besoin, les notables de Brioude, Blesle, Auzon, Langeac, Chanteuges et Paulhaguet offrirent d'avancer, sauf remboursement par le pays, les vivres et les munitions nécessaires à l'entretien des soldats du comte (2). Ces offres furent acceptées, les troupes réunies et l'expédition décidée. Après ces dispositions préliminaires, le corps d'armée se mit en marche dans la direction de Brioude et reprit les deux bicoques sur Louis du Bourg, lequel s'échappa de nuit par une ouverture pratiquée dans les murs du château du Mas.

Durant cette période agitée de 1588 à 1593, Blesle déploya une fidélité inébranlable aux principes de la Ligue, et obéit au mouvement dirigé par Marguerite de Valois, Randan, Lastic, Canillac et le duc de Mercœur, ce dernier combattant de la Sainte-Union, qui ne déposa les armes qu'en 1598, en fiançant sa fille à César de Ven-

(1) Le comte de Randan était alors gouverneur de toute l'Auvergne.

(2) Voir l'*Histoire des Guerres religieuses d'Auvergne*, par M. Imberdis, p. 330.

dôme. Aussi le président Vernyes (1), faisant la description des partis et de leurs forces, dans le mémoire présenté à Henri IV au début de son règne, range-t-il Blesle parmi les villes affiliées à la Ligue.

Mais, si Blesle résista aux nouveautés, celles-ci s'infiltrèrent dans quelques maisons du pays; une des plus puissantes en fut atteinte et en prit la direction. Antoine de Chavagnac, qui possédait plusieurs fiefs aux environs, entre autres ceux de Chavagnac, Chazelles, la Bessière, et avait un logis dans la ville, se fit huguenot à la façon d'Henri VIII, pour satisfaire un caprice libertin. Comme sa femme, Henriette de Bourbon, lui déplaisait par sa laideur, et qu'il était épris d'une jolie chanoinesse de la famille de Montgon, il ne trouva rien de mieux que de l'enlever de son couvent de Saint-Pierre et de la mener à Genève, où il se fit huguenot avec tous ses enfants. Ce rapt fit grand bruit et fut la source de longues querelles dans le pays. L'abbesse, qui était Marguerite de la Fage (2), se montra fort courroucée et se joignit aux familles de Biron et de Montgon pour punir cet outrage, qui eut le plus fâcheux éclat. Un de ses descendants, Gaspard de Chavagnac, dans ses curieux mémoires (3), attribue les malheurs de sa maison à ce scandale : « Ce fut lui (son bisaïeul),

(1) *Mémoires du président Vernyes*, p. 15 et 21.

(2) Marguerite de la Fage fut abbesse de Blesle de 1535 à 1578.

(3) Ce Gaspard de Chavagnac, fils de Josué de Chavagnac et de Gilberte de Cenvisson, né à Blesle en 1624, mort au château du Bousquet en 1695, composa des *Mémoires* fort intéressants, qui ont été imprimés pour la première fois en 1699, à Besançon, en deux volumes, et réimprimés à Amsterdam en 1701. C'est un livre curieux et devenu rare.

dit-il, qui introduisit l'hérésie chez nous, qui y a continué jusques à la conversion de mon père, de mon frère et de moi. Les affaires qu'il fallut soutenir contre les maisons de Biron et de Montgon ruinèrent la nôtre, qui n'en fut pas mieux après sa mort; car Christophe, mon grand-père, ayant épousé Françoise de Duras, huguenote comme lui, se trouva engagé dans le parti de la religion, soutint le siége d'Issoire (1577) en Auvergne avec tant de fermeté que le duc d'Alençon, frère du roi, ayant forcé la brèche qu'il défendait et où il s'était fait porter en chaise, à cause d'un coup de mousquet qu'il avait reçu auparavant au travers du corps, ne laissa pas que de lui accorder une composition honorable pour lui et toute sa garnison. »

Ce Gaspard de Chavagnac était né à Blesle, en 1624, au logis paternel, ce qui démontre que les Chavagnac y ont demeuré longtemps avant d'en avoir acquis la seigneurie au commencement du XVIII[e] siècle; mais ils sont mêlés à son histoire dès le XIII[e] siècle. Plusieurs autres familles nobles étaient établies à Blesle, telle celle de Montgontier, qui apparaît, au XIII[e] siècle, dans une transaction intervenue entre Guillaume de Chavagnac, damoiseau, Bernard d'Effiat et Guillaume de Feydit, également damoiseau, contre Marcibile, prieure de la maison de Chanet, pour l'usage d'un bois. Cette affaire fut soumise, en 1262, à l'arbitrage (1) de Guillaume d'Au-

(1) Cet arbitrage eut lieu le premier dimanche de carême de l'an 1262 pour interpréter la transaction passée au mois de juin. L'original de cet acte est conservé dans les archives de la maison de Chavagnac. Cette Marcibile, ou Marcybille, ou Marie Sybille, qui stipule pour l'abbaye de Blesle sous la qualité de prieure de la maison de Chanet, n'est évidemment que la même Sybille,

reille, seigneur de Colombines, et de Jean de Montgontier.

Lainé, dans son *Nobiliaire d'Auvergne*, cite plusieurs familles qui vivaient à Blesle en 1450, et qui figurent dans l'*Armorial* de Revel, telles que celles : du Monteil, portant d'argent à la bande d'azur chargé de trois molettes d'éperon d'or ; de la Valette, représentée en 1450 par Jean de la Valette, et portant d'azur au chevron d'argent, accompagné de trois cloches d'or; de Besse, également domiciliée à Blesle en 1450, et portant d'azur au lion d'argent, à trois flanchis de gueules, avec une tête de loup pour cimier; de Torciac, habitant Blesle à la même époque. L'*Inventaire du Dauphiné d'Auvergne* (1) constate l'existence d'un certain nombre de familles établies au moyen-âge dans la ville ou le voisinage de Blesle; outre celles que nous venons d'énumérer, on y trouve celles du Bos, de Montgon, de Molen de Serre et de Malepeyre, de Léothoing, de Balzac d'Entragues, d'Aureilles de Paladines, de la Fage, de Charbonnier, de Vernassal, de Lorlanges, de la Salle, de Bussac, de Pracines, du Lac et autres. La plupart sont éteintes, quelques-unes inconnues, comme celles de Pracines, de Pratner, de Folhos. Tous ces gentilshommes font la nommée de leurs fiefs au sire de Mercœur, à cause de sa châtellenie de Blesle; mais l'abbesse s'en garde bien,

ou Maria Sybilla, dont l'existence nous est démontrée, comme il sera dit plus tard, par d'autres chartes, et que nous ajoutons à la liste des abbesses de Blesle. Le titre de prieure y est donné à l'abbesse de Blesle, parce qu'elle agissait comme prieure de Chanet; ce prieuré, en effet, dépendait de l'abbaye de Saint-Pierre.

(1) Archives impériales.

car elle a la seigneurie pleine, et c'est elle, au contraire, qui reçoit foi et hommage.

Dans ces temps reculés, Blesle avait une population égale à celle d'aujourd'hui, mais présentant plus de densité ; au XVIIe siècle elle était même supérieure, puisque, selon d'Expilly (1), elle comprenait trois cent quatre-vingts feux, ce qui constitue un total d'environ dix-huit cents habitants agglomérés. Le calme de la vie monastique ne préservait pas la localité des agitations intérieures. Quelques faits, que nous puisons dans le *Recueil des actes de rémission* (2), méritent d'être narrés, à titre d'échantillons, pour initier aux mœurs du temps. Deux de ces drames judiciaires qui émurent la cité aux XVe et XVIe siècles, doivent trouver place ici. Le premier, se reférant au XVe siècle, concerne un sire Pierre de Chavagnac. En voici l'extrait succinct, tel qu'il résulte de l'acte de rémission délivré en 1446 par Charles VII.

Pierre de Chavagnaç, demeurant à Blesle, s'était enamouré d'une femme légère, qu'un certain clerc du nom de Guillaume Salzède, dit Chantelauze, tenait en charte privée dans la maison de Jehan Rosier, maréchal-ferrant. Pour la soustraire aux poursuites du galant, qui demandait à partager ses amours, Chantelauze résolut de

(1) D'Expilly. *Dictionnaire géographique, historique et politique des Gaules et de la France*, t. I, p. 656.

(2) Le *Recueil des actes de rémission* fait partie du fonds des Archives de l'Empire. Notre compatriote, M. Crouzet, a dépouillé ces manuscrits, ainsi que l'*Inventaire du Dauphiné d'Auvergne*. C'est à son obligeance que nous devons l'indication de ces sources et même plusieurs extraits ou copies, dont nous faisons usage dans cette *Notice*.

faire sortir sa maîtresse de la ville. Mais au moment où il franchissait la porte, il fut assailli par Chavagnac escorté de six ou sept compagnons. Une rixe s'éleva, dans laquelle Chavagnac frappa le clerc d'un coup de bâton à la tête avec une telle violence, qu'au bout de trois jours l'homme trépassa. Le sire de Chavagnac se sauva, mais fut condamné par contumace par la justice du comte de Montpensier (1), Louis de Bourbon. Pierre de Chavagnac, voulant rentrer au pays, obtint un acte de rémission donné à Paris la veille de Pâques de l'an 1446 et statuant que ledit Chavagnac serait détenu au pain et à l'eau pendant deux mois et paierait cent sous, à l'effet de dire des messes pour le repos de l'âme du trépassé, moyennant quoi il serait pleinement gracié. Lors de ce drame, l'abbaye était régie par Marie de Beauvoir, abbesse de 1427 à 1447 (2).

(1) C'est là une nouvelle preuve que la châtellenie de Blesle passa, au XVe siècle, à la branche de Bourbon-Montpensier, comme nous l'avons énoncé.

(2) Dans le *Recueil des actes de rémission* se trouvent trois autres actes de rémission se référant à des personnages du canton de Blesle. Le premier, de 1478, concerne Antoine de Léotoing, évêque de Saint-Flour, engagé avec les siens dans les cabales du duc de Bourbon contre Louis XI. Le second fut octroyé en 1480 à François de Malepeyre, jeune compagnon de vingt-cinq ans, pour coups et blessures qu'il avait donnés à Guyonnet Curabet, lequel l'avait assailli dans Brioude, et du reste en était mort. Le troisième fut délivré par Henri II, en 1555, en faveur de Charles et Aubert de Léotoing, tous deux fils de François de Léotoing, seigneur du Puy-Francon, qui prenait la dîme de Massiac. Il s'agissait d'une rixe qui avait eu lieu à Massiac, de coups et blessures qui s'en étaient suivis. Bref, les deux Léotoing, fort compromis dans la querelle, reçurent absolution par l'acte précité, où est mentionné Léger de Léotoing, chanoine de Brioude. Il y est parlé du Puy-Francon, qui payait la dîme au sire de Léotoing et de Vernières, qui la devait au seigneur d'Apchon. Les d'Apchon avaient alors la seigneurie de Massiac. Entre eux et les Léotoing, seigneurs de Montgon, existaient de fréquents et violents démêlés.

Le second acte de rémission, délivré en 1538 par François Ier, alors que Marguerite de la Fage était abbesse, n'a point trait à un noble, mais bien à un simple roturier, un certain Louis Anion, habitant de Blesle, lequel était gardien et concierge du château de Blesle. Il était advenu que, le samedi 7 décembre 1537, sur les neuf heures du soir, Jacques Baschon, dit Jacquillon, tavernier, accompagné d'Étienne Corrent, serviteur du sieur Pierre Pétiot, barbier de Blesle, vint heurter à sa porte et le fit lever de son lit pour prêter main-forte au seigneur de la Valette, qui, pendant son absence, venait d'être volé par un de ses domestiques nommé François, lequel s'était enfui. Il s'agissait de le poursuivre. Anion se leva, saisit une épée et une fourche, et demanda à Baschon où pouvait être François. Celui-ci répondit que la demoiselle de la Valette l'avait fait chercher partout, excepté vers le lieu de Ségonzac, où il pouvait bien s'être retiré. Parvenus à Ségonzac ils entrèrent en l'hôtellerie du tavernier Carlat, de qui ils apprirent qu'en une chambre de son auberge se trouvait un compagnon avec un jeune gars; dont les signalements révélèrent le voleur et le jeune garçon de Baschon embauché par François. Sur leur invitation le tavernier ouvrit sa porte. Mais à peine eurent-ils franchi l'huis, que François s'élança l'épée nue sur Anion et lui déchargea un coup d'estoc en disant avec jurements : « Je te tuerai, concierge. » Louis Anion se défendit, et une lutte s'engagea dans les ténèbres. François chargea si vigoureusement qu'il blessa son adversaire à la gorge; mais à son tour en reçut une estocade à la tête. Après plusieurs coups échangés, le voleur prit la fuite, laissant Anion

étendu sur le carreau, tandis que Baschon criait au secours. Mais Anion s'étant relevé, les deux amis se mirent à la poursuite du malandrin pour lui faire rendre gorge. Alors le fugitif exaspéré se rua sur Anion, qui eut peine à esquiver ses coups furieux et parvint à le blesser au bras. C'est alors que, pour s'échapper, François, en sautant un fossé, tomba, entraînant son antagoniste, qui lui répétait de restituer les objets dérobés. Pendant ce combat acharné Jacques Baschon et Corrent accouraient à la rescousse, criant à leur camarade de ne pas lâcher le drôle, qu'il serait pendu. Mais celui-ci saisit le concierge au collet; Anion se défendit en désespéré et, dans la chaleur de l'action, frappa son ennemi de plusieurs coups d'épée qui l'étendirent par terre. Alors Louis Anion et ses compagnons le fouillèrent et trouvèrent dans ses poches deux bourses, l'une vide et l'autre garnie de cinq écus soleil, quinze testons, plus de la menue monnaie; ils prirent ces objets ainsi que l'épée du vaincu pour les rapporter au seigneur de la Valette.

Après cet exploit Anion, tout sanglant, voulut, avec ses complices, rentrer à l'auberge de Carlat pour se faire panser et vêtir, ainsi que saisir les habillements de François, afin de recouvrer le reste du larcin; mais sur le refus du tavernier de leur ouvrir, ils furent contraints d'aller au village de Brugeille, où Anion fut pansé et habillé; puis ils se transportèrent à Laurie, auprès de la dame de la Valette, à laquelle ils restituèrent les objets volés à son mari, et qui leur répondit que ce misérable avait dérobé bien autre chose.

Là ils apprirent qu'après la bagarre, François, malgré ses blessures, s'était traîné au hameau de Ségonzac,

mais que personne n'ayant voulu recevoir ce malfaiteur, il avait été forcé de passer la nuit à la belle étoile. Or le froid glacial d'une nuit d'hiver et le défaut de pansement achevèrent de tuer ce misérable qui, le lendemain matin, fut trouvé mort contre la porte d'une maison. Il portait un pourpoint de velours cramoisi appartenant à son maître et qu'il avait revêtu à l'envers; dans une de ses chausses fut trouvée une clé des coffres du sire de la Valette. Poursuivi comme homicide pour s'être constitué vengeur dans une querelle qui ne le concernait pas, Louis Anion encourait la peine capitale. Aussi se cacha-t-il quelque temps, pendant que plusieurs personnes, le sire de la Valette en tête, intervenaient en sa faveur. Condamné à mort par contumace, Louis Anion obtint peu après, en 1538, un acte de rémission, et, moyennant amende honorable, fut réintégré dans sa liberté et son emploi de concierge de Blesle pour lors appartenant à Renée de Bourbon.

Jusqu'au XVIIe siècle l'abbaye de Blesle eut une existence indépendante affranchie de la juridiction de l'Ordinaire, ressortissant au bailliage des exempts. Elle ne relevait que du Pape, n'ayant que Sa Sainteté pour supérieure, et, comme signe de vasselage, lui payant une redevance annuelle de cinq sous (1). Les abbesses avaient toujours déployé une grande fermeté dans la défense de leurs privilèges : témoin Mauritia Delphine qui, au XIVe siècle, lutta avec avantage contre le

1) C'est à tort que Chabrol dit que la redevance était de sept sous. Le texte de l'épître des religieuses de Blesle à Urbain II est formel à cet égard : *Quinque solidos monetæ Pictavensis sancto Petro semel in anno dari decrevit.*

dauphin, son neveu ; et cette autre abbesse du siècle suivant, Alix d'Aureille de Colombine, qui fut si zélée pour les intérêts de l'abbaye, qu'elle obtint sentence contre son propre frère Jean d'Aureille, damoiseau, écuyer, capitaine et gouverneur de la châtellenie de Blesle (1), dans la seconde moitié du XV[e] siècle, pour le compte de Louis I[er] de Bourbon-Montpensier, à raison d'une rente de cinq sols par lui due au couvent. C'est pourquoi, dans une sage pensée de conservation et pour prévenir les usurpations, en 1411, Jacoba Delphine fit dresser un terrier en latin par Hugues Liandier pour suppléer l'ancien signé par Sybille en 1260 ; au siècle suivant, en 1555, Marguerite de la Fage en fit rédiger un autre en français. Un quatrième fut relevé en 1630 par l'ordre de Suzanne de Villeneuve ; enfin, sous le règne de Louis XVI, la dernière abbesse, Louise de Saint-Poncy, le fit renouveler. Il est bien dommage que ces divers documents (2) soient perdus, car ils indiqueraient les accroissements successifs du monastère, auxquels chaque abbesse s'attachait à contribuer.

Au nombre des abbesses qui firent le plus de bien à l'abbaye, on distingue : Florence, qui obtint le diplôme d'Urbain II ; Philippie, qui reçut la bulle d'Alexandre III ; Alix I[re], à qui Lucius III adressa une autre bulle conte-

(1) A diverses époques, le château de Blesle eut pour capitaines-châtelains des chevaliers appartenant aux maisons de l'Espinasse, de Rochefort d'Aurouze, de Lastic, de Molen de la Valette, etc.

(2) L'existence de ces cinq terriers est constatée soit par les actes du *Chartrier*, ou l'extrait relevé à la fin du XVII[e] siècle par Jean-Baptiste du Chenin, alors résidant à Téré près Blesle, ou par des pièces de la cassette de M[me] de Saint-Poncy, dernière abbesse.

nant le dénombrement de plusieurs églises soumises au chapitre de Blesle ; Sybille, Alix II et Alix III, qui contractèrent des stipulations avantageuses avec les sires de Mercœur ; Guillemette de Taillac envers qui Béraud de Mercœur, connétable de Champagne, contracta plusieurs inféodations ; Mauritia Delphine, qui défendit si bien les intérêts temporels de l'abbaye ; Marie de Beauvoir et Blanche de Langeac, qui firent des acquisitions importantes ; Isabeau de Beauvais-le-Loup, qui traita comme prieure de Chastel-Marlhac (1), avec Louis Valiver, abbé de la Valette, effectua des réparations au monastère, y laissant gravé aux portes (2) le loup héraldique, armes parlantes de sa maison ; Marguerite de la Fage, Radegonde de la Marche, Geneviève de Gourdon, qui administrèrent prudemment l'abbaye pendant les guerres religieuses ; Louise de Précor et Suzanne de Villeneuve, qui soutinrent de longues luttes avec l'évêque de Saint-Flour touchant la juridiction et agrégèrent leur couvent à l'ordre de Cluny; Suzanne de la Roque, qui fit rédiger une courte notice de l'abbaye de Saint-Pierre par Dom Estiennot ; Christine de Noailles, qui, passant de Blesle à Saint-Saturnin de Rodez fut remplacée par Éléonore de la Queuille ; enfin Louise de Molen de Saint-Poncy, qui négocia l'annexion du prieuré de Sauxillanges, répara et sécularisa l'abbaye de Saint-Pierre.

Le concordat de 1516 dépouilla les chanoinesses de

(1) Abbaye cistercienne, diocèse de Rodez.

(2) Ces détails sont fournis par la note extraite du *Chartrier* ci-dessus relaté, et par d'autres pièces du *Chartrier*, ou de la cassette de la dernière abbesse.

Blesle de la prérogative gallicane de nommer leur abbesse, dont elles avaient joui jusqu'alors, sous réserve de la confirmation par le Pape. L'exercice de ce droit est attesté par le *Gallia christiana* (1) et par une vieille charte (2) se référant à l'élection d'Agnès de Verdezun, nommée abbesse de Blesle le jour même de la mort de sa devancière, Marguerite de Lorlanges. L'élection eut lieu le lundi après la fête de saint André, c'est-à-dire en décembre 1350 (3), dans le chœur de l'église de Saint-Pierre, où toutes les religieuses, réunies en assemblée capitulaire, donnèrent, d'un commun accord, pouvoir à Bompare de Saint-Jérôme, doyenne du chapitre, de choisir la plus digne. Celle-ci, dans une allocution en idiome patois, fit ressortir les mérites d'Agnès de Verdezun, prévôte du couvent, et l'indiqua aux suffrages de ses sœurs (4). Toutes les chanoinesses rati-

(1) Voici ce passage : *Delphina de Gilbertesio, ex nobili familia pagi Sancti Flori, post obitum Mauritiæ Delphinæ, electa est per decanam et conventum via Sancti Spiritus uno ore.* Cette élection fut confirmée par une bulle donnée en 1384, à Avignon, par le pape Clément VI.

(2) Cette charte, écrite en latin, appartient à notre compatriote, M. Paul Le Blanc, et copie nous en a été fournie par M. Augustin Chassaing. Nous profitons de cette occasion pour remercier de leurs obligeantes communications ces deux paléographes distingués. C'est une requête rédigée en latin et adressée par les religieuses de Saint-Pierre à l'évêque de Saint-Flour pour obtenir la confirmation de cette élection. Mais en cette circonstance l'évêque ne nous semble que remplir l'office d'intermédiaire auprès du Saint-Siége, car l'approbation de ces élections canoniques appartenait au Pape seulement.

(3) C'est à tort que la charte indique l'année 1852, attendu qu'Agnès de Verdezun remplaça Marguerite de Lorlanges en 1350.

(4) Voici les termes mêmes de la charte :

« ....Quam (Agnetem de Verduzu) dicta domina Bompara decana... junctis manibus et oculis ad celum lacrimose levatis, vice sua et nostra, in nostro choro elegit se muniens signo crucis, et in vulgari, propter suam et nostram simplici-

fièrent ce choix par une acclamation unanime, et aussitôt la nouvelle titulaire fut conduite solennellement à l'autel de Saint-Pierre, pendant que les versets du *Te Deum* résonnaient sous ses voûtes. Lors de cette promotion, le chapitre se composait de trente-huit religieuses, indépendamment de l'ancienne abbesse et de la nouvelle, qui était prévôte ; en somme, de quarante titulaires au moins. Les présentes à l'assemblée capitulaire étaient : Bompare de Saint-Jérôme, doyenne, Maurine de Saint-Quentin, Marie d'Ally, Agnès de Saint-Étienne, Blanche et Alix de Crest, Guigone de Marchastel, Béatrix de Gelles, Catherine et Hélène de Civeyrac, Alazie de la Tour, Truche et Agnès de Saint-Haon, Marguerite de Sereys, Marguerite de Léotoing, Angéline de Roquemaurel, Béatrix et Béraude de la Guiole, Blanche de Bansac, Alix de Besseyre, Catherine de Dore, Delphine de Montchamp, Béatrix de la Fage, Ginomare de Loubartès, Agnès et Isabelle de Charmensac, Agnès de la Roche, Angélique de la Valette, Béatrix de Besse, Amphélise de Lorlanges, Isabelle de Charbonnières, Bérengère de la Roche, Adèle et Marguerite de la Bastide, Almodie de Gorce, Léonie du Vergne, Philippe de l'Espinasse et Marguerite de Gorde. Ajoutez Marguerite de Lorlanges, avec la dignité abbatiale, et Agnès de Verdezun, exerçant la seconde fonction, celle de prévôte, tandis que celle de doyenne,

tatem et illiteraturam, exprimens verba sua : *Donas, el nom del Payre e del Filh e del Saint Esperit e de la Virgina Maria e de mossenhor saint Peire apostol e de mossenhor saint Benezeyt, per nom de me e de totas vos altras, per lo poder que donat m'aves, vos elege e vos don e rede en abadessa a vos e a nostre mosteyr ma dona Agnes de Verduzu prebosta, et aquesta electio davant totas publique...* »

tenue par Bompare de Saint-Jérôme, est la troisième, et vous aurez le chapitre complet de Blesle en 1350, c'est-à-dire vers l'époque de son complet épanouissement.

Mais, après le concordat de Léon X et François Ier, il n'y eut plus d'élection, et l'abbesse fut à la nomination du roi de France; l'abbaye de Blesle devint *royale*, toutefois sans jamais tomber en commende. La dernière abbesse élue par la communauté fut Blanche de Langeac, et la première nommée par le roi fut sa nièce, Isabelle de Langeac.

Le domaine de l'abbaye varia selon les époques; il atteignit sa plus grande étendue vers le XVe siècle. Sa surface excédait les limites de l'archiprêtré (1) de Blesle. Réunis, l'archiprêtré et l'abbaye ne comprenaient pas moins de dix prieurés, quarante cures, et vingt chapellenies (2). Les dix prieurés étaient : ceux de Saint-Pierre, à Blesle; Saint-Maurice, à Bonnac; Saint-Jean, à Saint-Mary-le-Plain; Sainte-Foy, à Molampise; Sainte-Madeleine, à Clavières; de Chanet, de Chastel-Marlhac, de Rochefort, dans la paroisse de Saint-Poncy; de Notre-Dame, à Laurie, et de Thérondel, en Gévaudan. Les quarante cures étaient les suivantes : Saint-Pierre-de-Blesle, qui donnait à son curé la qualité d'archipré-

(1) Ce nom d'archiprêtré, auquel diverses significations ont été attachées, est fort ancien dans l'histoire de l'Église. Il désigne spécialement la circonscription ecclésiastique dévolue à un prêtre ayant titre d'archiprêtre, et formant une fraction du diocèse. L'archiprêtre est, en général, un prêtre placé par son évêque à la tête d'une partie de son clergé. L'archiprêtre de Blesle était le curé de Saint-Pierre.

(2) Cette énumération est établie sur des pièces énoncées du *Chartrier*, de l'extrait ou de la cassette précitée, et aussi sur les *Pouillés* des évêchés de Saint-Flour et de Clermont.

tre, Saint-Martin-de-Blesle, Saint-Étienne-sur-Blesle, Saint-Barthélemy d'Autrac, Notre-Dame-de-la-Nativité de la Chapelle-Allagnon, Notre-Dame-de-l'Assomption de Bousselargues, Notre-Dame-de-l'Assomption de Brugeilles, Notre-Dame de Torciac, Saint-André de Massiac, Notre-Dame d'Espalem, Sainte-Catherine de Léothoing, Saint-Cler de Lorlanges, Saint-Victor près Massiac, Saint-Saturnin et Saint-Blaise de Leyvaux, Sainte-Madeleine de Lussaud, Saint-Bonnet de Lubillac, Saint-Cirgues de Dienne, Saint-Cirgues de Charmensac, Saint-Étienne de Saignes, Saint-Roch et Sainte-Anne de Peyrusse, Saint-Pontien de Saint-Poncy, Saint-Nicolas d'Auriac, Saint-Antoine de Valjouze, Saint-Mary-le-Cros, Notre-Dame de la Chapelle-Laurent, Saint-Grégoire de Grenier, Saint-Étienne de Joursac, Saint-Sulpice de Vieille-Espèce, Saint-Étienne de Chavagnac, Saint-Jean-Baptiste de Vernols, Saint-Hilaire de Moissac, Sainte-Anne de Lourbarset, Saint-Léger de Molèdes, Saint-Julien de Chanet, Sainte-Madeleine de Chastel-Marlhac, Sainte-Croix de Chambezon, plus les cures de Rentières près d'Ardes, de Julliantes en Gévaudan, d'Anzat-le-Luguet et de Sainte-Anastasie près d'Allanche.

Les vingt chapellenies se composaient des chapelles de Sainte-Catherine à Blesle, de Notre-Dame des Arches, du Bru, de Vauclair, du Chaylat, de Saint-Loup de Montgon, Sainte-Catherine de Grenier, Saint-Blaise d'Espalem, Sainte-Madeleine de Chalès près Massiac, de Nubieux près Fournols, Chastelon à Saint-Mary-le-Cros, plus les neuf chapelles de Blesle.

Tel était l'état approximatif des dépendances soit de l'abbaye, soit de l'archiprêtré, du moins dans leur ensemble, car leurs compositions varièrent parfois selon les circonstances, qui les étendirent ou les diminuèrent. L'abbaye dépassait le périmètre de l'archiprêtré de Blesle, dont une partie resta au diocèse de Clermont après son annexion, pour la majeure portion, à celui de Saint-Flour. L'abbesse de Blesle était ainsi décimatrice et nominatrice non-seulement dans l'archiprêtré de Blesle, mais encore dans quelques églises d'autres archiprêtrés. Celui de Blesle était une des circonscriptions de l'évêché de Clermont embrassant toute l'Auvergne jusqu'au XIX[e] siècle.

Mais, en 1317, Jacques d'Eause, natif de Cahors, proclamé Pape en 1316, sous le nom de Jean XXII, à la sollicitation du vicomte de Murat, des seigneurs de la Tour, de Dienne, et de la principale noblesse de la Haute-Auvergne, érigea l'évêché de Saint-Flour en distrayant du diocèse de Clermont les archiprêtrés d'Aurillac, Saint-Flour, Brioude, Langeac et partie de celui de Blesle. Le nouveau diocèse, contenant deux cent quatre-vingt-quinze paroisses, fut divisé en cinq archiprêtrés, savoir : Saint-Flour, Aurillac, Brioude, Langeac et Blesle.

Au moment où Blesle passait du diocèse de Clermont dans celui de Saint-Flour, sous le règne de Philippe-le-Long et le pontificat de Jean XXII, une cruelle épidémie désolait la contrée. C'est alors qu'en 1318, pour détourner les ravages de cette horrible peste, Blesle fit le vœu solennel d'aller chaque année processionnelle-

ment à la chapelle de Laurie (1), le lundi lendemain de la Pentecôte. Cet oratoire était révéré pour une image de la Vierge noire assise sur un trône portant le petit Jésus sur ses genoux, laquelle était plus anciennement honorée non loin de Laurie, au lieu de la Coharde, et fut miraculeusement transportée successivement à la fontaine du *Rouillé* et à celle de la Chaigne, puis à la chapelle de Laurie (2).

Il y avait à Laurie un château appartenant, au XIII[e] siècle, à l'ancienne famille de Laurie, dont l'unique héritière, au XIII[e] siècle, porta cette propriété au comte de Bourdeilles. Précisément à l'époque de cette épidémie terrible, c'était une fille de cette noble race qui régissait l'abbaye de Blesle; circonstance qui, sans doute, ne fut pas sans influence sur le pèlerinage de Blesle à Laurie. L'existence de cette abbesse n'est indiquée ni dans le *Gallia christiana* ni dans les autres recueils, qui tous, en publiant la liste des abbesses, inscrivent le nom de Guillemette de Taillac de l'an 1316 à l'année 1322. Mais la charte authentique, relatant le

(1) Primitivement l'église de Laurie relevait de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem; ensuite elle appartint à l'abbé de Chantoin, qui la faisait desservir par un de ses moines. Lors de la suppression de cette abbaye, sous Louis XIII, elle fut donnée aux Carmes-Deschaux de Clermont établis sur l'emplacement de Chantoin, et qui, depuis cette époque jusqu'à la Révolution, ont nommé à la cure de Laurie. La chapelle et le prieuré de Laurie dépendaient de Chantoin; mais Laurie était de la justice et du mandement de Blesle, ainsi que de l'archiprêtré de Blesle. Laurie, maintenant, est une commune du canton de Massiac (Cantal).

(2) C'est du moins ce que raconte le P. Jacques Branche, ajoutant que le lieu, proche de la Coharde, où était d'abord cette sainte image, s'appelait la *Molière*, d'où elle fut transférée à la fontaine du *Rouillé*. Suivant la tradition, la Vierge aurait apparu à Laurie, le soir de la Pentecôte, ce qui mit ce sanctuaire en grand renom.

vœu de Blesle, mentionne Anne de *Liori*, c'est-à-dire de Laurie. Il est donc patent que cette Anne de Laurie occupait le siége abbatial de Saint-Pierre en 1318 et qu'elle fut remplacée peu après par Guillemette de Taillac, dont le nom figure dans un diplôme de l'église de Saint-Flour en date de 1322.

Les ravages du fléau furent affreux. Le pape Jean XXII, de son siége d'Avignon, avait ordonné des prières, en même temps que le roi Philippe V prescrivait aux évêques la résidence dans leur diocèse. Sous l'impression de l'épouvante, les habitants de Blesle, émus par les exhortations du clergé, cherchèrent dans la prière un secours surnaturel, et, pour obtenir l'intercession de la Sainte Vierge, se résolurent à un pèlerinage vers un de ses sanctuaires les plus vénérés de la contrée. Une même ferveur échauffait toutes les âmes. L'œuvre fut éminemment populaire ; l'initiative émana de la congrégation établie par saint Louis en 1246, adoptée par l'assemblée de la congrégation ou le corps commun (sorte de conseil municipal), approuvée par les deux ordres privilégiés, c'est-à-dire par le chapitre de Saint-Pierre, l'évêque de Saint-Flour et le baron de Mercœur, ensuite sanctionnée par l'abbesse et ratifiée par l'abbé de Chantoin.

Ce fut un touchant spectacle, lorsqu'on vit s'avancer les douze notables de la congrégation conduits par le sieur Michel, tabellion, secrétaire de Béraud de Mercœur, et, avec l'autorisation préalable de l'évêque de Saint-Flour, se présenter au vestibule de l'abbaye pour y faire connaître la délibération de l'assemblée, qui fut reçue avec une grande bienveillance par l'abbesse, Anne

de Laurie, assistée de François, curé de Saint-Pierre, d'Odilon, recteur de la sacristie, et des chapelains et hebdomadiers de Sainte-Catherine. Les pieuses dispositions de l'assemblée furent agréées et encouragées par l'abbesse ainsi que par le clergé de Saint-Pierre, et le vœu suivant fut délibéré et arrêté le 21 avril 1318 (1) :

I

« Tous les ans, et avec l'assistance, alternativement repétée chaque année, de deux prêtres de l'église de Saint-Pierre, les habitants de Blesle se rendront dévotement à pied, et sans qu'aucun obstacle puisse en dispenser, dans la chapelle de Laurie, la seconde férie de l'octave de la Pentecôte. Ceux qui, pour cause de santé ou d'occupations graves, n'auront pu participer à ce pèlerinage, seront tenus de s'unir d'intention, d'assister autant que possible aux sacrés mystères qui seront célébrés dans la cité, à la même heure que dans la chapelle de Laury, et d'envoyer à cette chapelle, par l'entremise de leurs parents, de leurs proches ou de leurs amis, leurs offrandes et leurs prières à la Vierge Marie.

(1) Le vœu de la ville de Blesle à Notre-Dame de Laurie a été conservé, dans le *Chartrier* de Blesle. Plusieurs copies en subsistent, soit à la bibliothèque de Clermont, soit à la fabrique de Blesle ou dans les papiers de M. Barrès. Nous possédons le texte latin et la traduction, que nous donnons telle qu'elle a été faite au XVIII[e] siècle.

L'acte constitutif de ce vœu comprend une première partie, où nous avons puisé des éléments pour notre récit, mais que nous croyons superflu de reproduire *in extenso*. Pour ne pas trop étendre ce travail, nous nous bornons à insérer ici la fin de l'acte, qui en est en quelque sorte le dispositif; c'est le vœu en quatre points établi par la congrégation de Blesle..

Que ceux (Dieu éloigne d'eux un semblable malheur!) qui auront négligé l'accomplissement de ce vœu soient destinés aux malédictions de notre postérité !

II

« L'assemblée générale de Blesle, par l'entremise du seigneur Michel, secrétaire du duché de Mercœur, se rendra sans retard auprès du révérend Odon (1), évêque de Saint-Flour, pour le prier d'autoriser ce vœu et d'en permettre l'exécution dans son diocèse, et le seigneur Michel, secrétaire, a offert son concours pour l'accomplissement de cette mission.

III

« Pareillement, et pour la réalisation des mêmes vœux, le seigneur Michel ira se présenter auprès de l'abbé de Chantoin, pour lui communiquer ce même vœu, et lui demander la faculté de l'accomplir dans son église de Laurie, d'en ouvrir à cet effet les portes au clergé et aux habitants de Blesle, de pourvoir à toutes les choses nécessaires à la célébration des saints mystères, et d'accueillir ainsi, de concert avec ses moines, nos prières.

IV

« L'abbé de Chantoin, dans les dépendances duquel se trouve la chapelle de Laurie, sera invité par le seigneur Michel à assurer sans aucun obstacle, dans sa chapelle, l'accomplissement de ce vœu.

(1) C'est-à-dire Raymond.

« Ainsi unanimement délibéré avec l'assentiment et à la grande satisfaction de l'assemblée genérale de la ville de Blesle, de l'abbesse et de ses chanoinesses, du curé, du clergé et de tous les habitants.

« Donné au vestibule de l'abbaye, sous le seing de Saint-Pierre et du duc de Mercœur, le vingt-unième jour d'avril, l'an de l'Incarnation mil trois cent dix-huit. »

Au bas, avec les cachets et sceaux, sont les signatures : MICHEL, Anne DELIVRI, François CLERC, et douze croix rouges.

Cet acte de fondation du 21 avril 1318 fut signé par Anne de Laurie, qualifiée dans le texte de supérieure ou abbesse de Saint-Pierre, par le sieur Michel, tabellion, secrétaire du seigneur de Mercœur, et douze croix rouges qui figurent les signatures des douze notables. Le notaire (1) Michel se rendit à Clermont, auprès de l'abbé de Chantoin pour communiquer le vœu de Blesle et obtenir l'autorisation de l'accomplir dans son église de Laurie. Ainsi le vœu perpétuel de la congrégation de Blesle reçut la double ratification de l'abbesse de Saint-Pierre, de qui relevaient l'église et la ville de Blesle, et de l'abbé de Chantoin, supérieur du prieuré de Laurie. L'évêque de Saint-Flour, Raymond de Mostuejouls (2), le consacra par son consentement.

(1) Dans l'*Inventaire du dauphiné d'Auvergne*, le sieur Michel est mentionné comme notaire à Blesle en 1317 en même temps que Jehan Agulhon.

(2) Raymond de Vehens de Mostuejouls était prieur de Saint-Flour lors de la création de ce diocèse. Il fut le dernier prieur du Mont-Indiciat et le premier évêque de Saint-Flour. C'est par suite d'altération ou d'erreur de copiste qu'il est appelé Odon dans la charte du vœu de Laurie.

Telle est l'origine de ce pieux pèlerinage, qui n'a cessé de s'accomplir depuis près de six siècles, que le mauvais temps n'a jamais empêché, et que n'a pu interrompre la tourmente révolutionnaire. Chaque année, à la seconde férie de la Pentecôte, c'est-à-dire le lendemain lundi, les habitants de Blesle partaient processionnellement en chantant des cantiques et récitant des prières, sous la conduite de leurs pasteurs, précédés de la croix. De leur côté les habitants de Laurie (1) allaient à leur rencontre. Les deux processions, après l'échange d'un salut, se confondaient et marchaient vers le sanctuaire de la Vierge noire (2), où le service divin était célébré avec pompe et des offrandes présentées en foule. D'autres pèlerins arrivaient en même temps de plusieurs côtés, souvent de loin, même de Saint-Flour, d'où partait une confrérie également pieds nus et en chantant.

Après les offices toutes ces processions se reformaient. Celle de Blesle, reconduite par les fidèles de Laurie jusqu'au point de rencontre du matin, reprenait son chemin dans le même appareil et rentrait le soir, au son des cantiques, dans l'église Saint-Pierre. Au moment de la fondation, le pèlerinage était conduit par deux prêtres de Saint-Pierre ; mais lorsque l'église de Saint-Martin fut construite, vers le milieu du XIVe siècle, il fut réglé qu'un hebdomadier de Saint-

(1) Laurie est à trois lieues environ de Blesle.

(2) Les Vierges noires abondent en ce pays, où l'on compte celles de Laurie, de la Chaigne, de Vauclair, sans parler de la célèbre Vierge noire du Puy, qui était une statue de la Vierge rapportée d'Égypte par saint Louis. Le culte de la Vierge noire semble donc un souvenir des croisades.

Pierre et le vicaire de Saint-Martin feraient la cérémonie. Depuis que, sous la Révolution, l'église de Saint-Martin a été détruite, un prêtre seulement de la cure de Saint-Pierre préside à la procession qui, tout en perdant de ses austérités et de sa ferveur primitives (1), s'est perpétuée avec une touchante fidélité.

L'acte authentique de ce vœu de 1318 était conservé au *Chartrier* (2) de l'abbaye. Une copie de cette charte subsiste; elle a été trouvée dans les manuscrits de M. Barrès, médecin, décédé en 1806, avec l'annotation suivante :

« Copie de la délibération du corps commun de la ville de Blesle, extrait du *Chartrier* abbatial de cette ville en 1770, avec le secours de Philippe Basset, paysan, de Lugarde (Cantal), amené à Blesle par M. de Chavagnac pour déchiffrer ses vieux titres, à quoi il excelle par un don propre de la nature plus que par des lumières acquises. Peu d'anciens titres, en effet, lui sont inaccessibles, pourvu qu'ils soient en français ou en langue romane, car le latin pur est hors de sa portée. Mais, si peu qu'on l'aide, en lui expliquant ce qu'il déchiffre, il devine tout; c'est ainsi qu'il a traduit la transaction célèbre de 1311. »

Près d'un siècle avant cette fondation pieuse, l'agglomération formée autour du couvent était assez considérable pour former une ville et obtenir de saint

(1) Ainsi dans l'origine et même au commencement de ce siècle, beaucoup de fidèles jeûnaient et suivaient la procession pieds nus, ce qui n'est plus usité.

(2) Une partie de ce *Chartrier* a été sauvée, et se trouve déposée parmi les manuscrits de la bibliothèque de Clermont.

Louis une sorte d'organisation municipale. Les lettres patentes par lesquelles Louis IX, de passage à Brioude, établit une congrégation, sont, pour Blesle, des titres de noblesse municipale. Ces congrégations étaient le privilége des villes et donnaient aux communautés une vie civile en leur permettant de tenir des assemblées sous le nom de *Corps commun*. Ce diplôme de saint Louis est le plus ancien document propre à la cité blésilienne, qui est souvent mentionnée avec la qualité de ville aux XIIIe, XIVe et XVe siècles dans l'*Inventaire du dauphiné d'Auvergne*. On y trouve les noms de plusieurs nobles, bourgeois et clercs possédant, aux environs, des terres dont ils font la nommée aux barons de Mercœur. En 1317 Blesle possédait deux notaires, les sieurs Jehan Agulhon et Pierre Michel. Ce dernier, cité dans une transaction de 1317, est certainement celui qui figure dans l'institution de la procession de Laurie comme tabellion, secrétaire de Béraud de Mercœur.

Bien que peu populeuse, Blesle était rangée parmi les *bonnes villes*, c'est-à-dire les villes closes. Autrefois le pays se divisait en *bonnes villes* et *pays plat*, lequel n'était pas représenté aux États provinciaux (1).

(1) Lorsque la division de la province en deux parties, *basse* et *haute*, fut consommée, ce qui est définitif à partir du XVe siècle, chacune d'elles eut des États distincts, se réunissant à Clermont pour la Basse-Auvergne, le plus souvent à Saint-Flour pour la Haute, parfois à Aurillac et même à Murat. Cependant dans les affaires importantes, lorsqu'il s'agissait de voter des subsides à la charge de toute la province, les deux parties se réunissaient en une seule assemblée siégeant à Clermont, capitale de l'Auvergne. Blesle était de la Basse-Auvergne. L'impôt était voté aux États par les deux premiers ordres et les bonnes villes,

Originairement il n'y avait que treize villes ayant entrée aux États, et formant le *tiers*, qui siégeait à côté du clergé et de la noblesse. Un arrêt du conseil d'État du 28 novembre 1558 disposa qu'il en serait ajouté six aux treize anciennes ; ultérieurement il y en eut même un plus grand nombre, même jusqu'à vingt-deux ; mais leur convocation ne fut alors que successive. On en choisissait six pour chaque assemblée, ce qui faisait le chiffre dix-neuf. La ville de Blesle figure parmi les vingt-deux agrégées, ce qui valut à ses notables entrée aux États de la province se tenant à Clermont pour la Basse-Auvergne. Durant les guerres de religion, il y eut des États à Billom pour la Ligue, parce que Clermont était royaliste; Blesle envoya ses députés à Billom. Ainsi se développaient parallèlement trois établissements représentant la triple image des puissances sociales du temps : l'abbaye, le château et la bourgeoisie municipale.

Il paraît que, dans l'origine, le monastère fut sous le double vocable de Saint-Pierre et de Sainte-Natalène. C'est ce qui ressort d'un document précieux conservé dans les *Armoires de Baluze*. Ce sont les *Preuves* (1) *au-*

représentant seules le *tiers état*, à l'exclusion du pays plat, c'est-à-dire des campagnes, bourgs et villages non clos.

(1) Ces preuves authentiques du monastère de Blesle, rédigées en latin par Baluze, se trouvent dans la collection manuscrite intitulée : *Armoires de Baluze*. Elles portent ce titre : *Abbatia Sanctæ Natalenæ*.

L'article commence ainsi : *Sanctimonialium ordinis benedictini cœnobium Sanctæ Natalenæ et Sancti Petri de Blasilià in ipso oppido Blasiliensi situm est.* Le mot *oppidum* est à remarquer; il montre que Blesle passait pour une ville fortifiée. Dans un autre passage, Baluze dit : *Blasiliæ monasterium sanctæ Natalenæ dicatum fuit.*

thentiques du couvent de Sainte-Natalène et de Saint-Pierre; les deux titres sont dans le texte latin; mais celui de Saint-Pierre, qui précéda, est le seul qui ait survécu. Il est probable que l'invocation de Sainte-Natalène fut adjointe à celle de Saint-Pierre, à cause de la dévotion particulière dont cette *Bienheureuse* était l'objet dans ces lieux, théâtre de cette curieuse légende de Sainte-Natalène.

On raconte que, peu d'années après la fondation de l'abbaye de Saint-Pierre, alors que les Normands ravageaient la France et qu'Adalard gouvernait l'Église d'Auvergne (897-912), deux écoliers enlevèrent à Pamiers, dans le comté de Foix, le corps de sainte Natalène, originaire de cette cité. Cette vierge chrétienne avait un père idolâtre, possédé d'une telle rage de n'avoir pas d'enfant mâle de sa femme, qui déjà lui avait donné huit filles, qu'il jura ses grands dieux de faire noyer la neuvième; ce fut sa petite Natalène. Sa mère, contristée de l'arrêt barbare de ce père dénaturé, méditait sur les moyens de sauver son enfant, lorsqu'un rayon en forme de croix apparut trois fois sur son berceau, enveloppant le lit d'une lumière éblouissante, qui fut diversement expliquée par la mère et les sages-femmes. Mais le bruit de sa naissance, se répandant dans la maison, éveilla les fureurs parricides du tyran, qui commanda de jeter l'enfant dans la rivière avec une pierre au cou. La servante chargée de la cruelle mission se disposait à l'exécuter, lorsque Dieu suscita un sauveur en la personne de saint Martin, lequel côtoyait la rivière au moment où la pauvrette allait y être précipitée. Interpellée par l'apôtre des Gaules, la cham-

brière est frappée de son air vénérable et lui narre la triste aventure. Le missionnaire, la faisant rougir de prêter les mains à un pareil forfait, la persuade de lui confier cette innocente, l'emporte et, après avoir fait couler sur son front l'eau du baptême, la place dans un couvent, où elle fit de rapides progrès dans la vertu et prit le voile. Or, il advint qu'un jour qu'elle visitait des malades dans un château, le seigneur de l'endroit, un certain Alyran, plongé dans les ténèbres du paganisme, s'éprit de la vierge chrétienne aussi distinguée par les grâces du corps que par la candeur de l'âme. Mais tous les moyens de séduction ou d'intimidation échouèrent contre l'incorruptible chasteté de la courageuse Natalène. Exaspéré de ses vaines démarches, Alyran passe de l'amour criminel à la haine sauvage, et, pour se venger, lui fait trancher la tête. On dit même que le barbare, la saisissant de ses mains par les cheveux, fit sauter la tête de Natalène (1) avec son propre glaive. Mais, ô prodige! à peine son sang virginal a-t-il imbibé le sol, que, sur l'emplacement même (2), jaillit une source d'eau vive, laquelle n'a cessé de couler depuis, à la grande admiration des assistants. Dès que son corps, ajoutent les hagiographes, eut touché la terre, la sainte martyre, se redressant sur ses pieds, prit sa tête entre ses mains et la transporta à Pamiers, d'où quatre siècles plus tard la crainte des Normands et de leurs pro-

(1) *Pro servatâ pudicitiâ occisa est,* dit le document de Baluze.

(2) Ce point de la légende induit à penser que le martyre eut lieu à Blesle même, sur le coteau septentrional, où l'on voit encore la fontaine de Sainte-Natalène.

fanations la fit rapporter par des mains fidèles à l'endroit de son glorieux martyre.

De pieux écoliers la portèrent sur leurs épaules jusqu'en Auvergne. A peine avaient-ils, en arrivant aux portes de Blesle, déposé sur une pierré, pour se reposer, le précieux coffret renfermant les reliques de la Sainte, qu'il devint si pesant qu'il y eut impossibilité de le soulever, lorsqu'ils voulurent le recharger pour continuer la route, et qu'au même instant les cloches de l'abbaye se mirent à sonner d'elles-mêmes, de telle sorte que la population accourant en foule fut émerveillée. On vit dans ces signes l'ordre providentiel de laisser en ce lieu ces dépouilles vénérées, qui furent processionnellement déposées dans l'église abbatiale, où elles furent conservées avec honneur, couvertes d'un taffetas fort délié de couleur jaune, qui paraît neuf, quoiqu'il y soit de temps immémorial, dit l'hagiographe, le tout fermé dans une châsse d'argent sur le grand autel. D'après cette version, les reliques de sainte Natalène auraient orné la basilique de Saint-Pierre. Lorsqu'au XIV[e] siècle on édifia l'église de Saint-Martin (1), elles furent reposées dans le sanctuaire du grand apôtre des Gaules, son père nourricier et spirituel, où depuis le corps de sainte Natalène resta, jusqu'à l'époque de leur commune profanation, en 1789, l'objet d'une dévotion particulière consacrée par de

(1) Suivant une variante également rapportée dans la *Notice* de Jacques Branche *sur les Saints et Saintes d'Auvergne*, le corps de sainte Natalène semblerait avoir été porté immédiatement dans l'église de Saint-Martin; ce qui est impossible, puisque cette église ne fut bâtie que quatre siècles plus tard.

nombreux miracles. La vue de cette châsse avait la propriété d'arrêter les inondations, d'éteindre les incendies, de faire cesser la grêle, d'appeler la pluie en temps de sécheresse. Des malades ont recouvré la santé auprès de son tombeau ou de la source miraculeuse qui porte encore son nom et qui jaillit au lieu de son martyre. La fête de sainte Natalène (1) se célèbre à Brioude et à Blesle le 5 septembre de chaque année.

Une sorte de poésie mystique plane sur cette profonde et mystérieuse vallée. D'un côté le pèlerinage de Laurie, de l'autre sainte Natalène avec sa pathétique légende. Ici c'est Notre-Dame de la Chaigne ; là se dresse en promontoire sur l'Allagnon l'antique ermitage de Saint-Victor faisant face à celui de Sainte-Madeleine, et le pont aérien formé par les chapelets réunis des deux ermites ; ailleurs c'est la fontaine miraculeuse de Saint-Léon. Blesle est bien donc le pays des légendes merveilleuses, selon l'expression de M. de Résie.

Ces récits parénétiques amènent à parler de Notre-Dame de la Chaigne, qui vient d'être citée. Cette chapelle, dont l'étroit clocher se profile au milieu des arbres du rivage, est l'objet d'une dévotion plus récente, attestée par un pèlerinage annuel, dont voici l'origine :

Au bas du faubourg de la ville où se trouvaient les tanneries, dans une petite plaine arrosée par la Voirèze et parfaitement plantée, était placé le cimetière des

(1) Lors de la translation des reliques de sainte Natalène à Blesle, Ermengarde venait à peine de mourir, car on rapporte le fait à l'épiscopat d'Adalard.

pestiférés. Jadis, sur le portail de ce cimetière, on voyait une image de Notre-Dame gravée dans la pierre, en façon de niche (1), portant l'Enfant-Jésus ; à côté étaient un bénitier, un aspersoir attaché à une chaîne, et une petite agrafe de fer contre la muraille pour recevoir les cierges offerts de tout temps à la Vierge en priant pour les trépassés. Des guérisons miraculeuses augmentèrent encore le culte de Notre-Dame de la Chaigne (Pitié). Plusieurs personnes malades, s'étant fait porter devant la sainte image, recouvrèrent la santé. Ces prodiges qui émurent le pays et furent vérifiés par Pierre Aubert, curé de Saint-Martin et Jacques Planat, docteur prêtre, portèrent les habitants de Blesle émerveillés à édifier un oratoire sur cet emplacement. Les offrandes furent si empressées qu'en peu de temps la chapelle s'éleva. L'autel fut dressé à l'endroit où se trouvait la porte surmontée de l'image miraculeuse et attenante au cimetière des lépreux. La chapelle s'étendit en dehors jusqu'à l'esplanade, théâtre des jeux et libertinage de la ville, de façon que Dieu fut honoré en la personne de sa Mère au lieu même où souvent il avait été offensé. Sur le portail extérieur une niche fut garnie de la statue de la Vierge, qui continua de recevoir en cet oratoire encore debout l'hommage des fidèles, et de leur donner des marques de bonté. Le 2 juillet, jour de la Visitation, est la fête de cette chapelle, où se rend processionnellement la population pour y entendre la messe et faire des offrandes appelées *reinages*, et consignées sur un registre spécial. Ce gros registre

(1) *Notice* manuscrite de la Fabrique *sur Notre-Dame de la Chaigne.*

est curieux, car c'est un index de la population de Blesle pendant trois siècles. Il s'ouvre à l'année 1638, date de la fondation de Notre-Dame de la Chaigne, est tenu année par année jusqu'à nos jours, sauf une interruption pendant la Révolution : l'année 1789 s'y trouve, puis on saute à 1806.

Certaines particularités de la *Notice sur Notre-Dame de la Chaigne* mettent sur la voie pour déterminer l'emplacement de la léproserie, nécessairement contiguë au cimetière des lépreux, lequel était placé derrière le chevet de la chapelle. Cette maladrerie (1), qui existait fort anciennement à Blesle, aux alentours de Notre-Dame, à l'aspect du nord, près du ruisseau, était de fondation royale. Le roi en était nominateur, et son revenu s'élevait à 300 livres.

Un autre établissement charitable fort ancien, encore subsistant, c'est l'hospice, originairement placé dans cette masure de la rue de la Bonale portant le nom de Vieil-Hospice, avec une madone sculptée au fronton. En 1622 il fut transféré dans le bâtiment fort délabré qu'on voit actuellement à l'angle de la même rue (2). A la base de la tourelle, dont la flèche aiguë se dessine dans l'air, une porte basse est surmontée de l'écusson

(1) L'existence de cette maladrerie est constatée dans le *Dictionnaire du Cantal*, t. III, p. 88, à l'article de *Saint-Flour*, mentionnant les treize maladreries de ce diocèse, avec l'indication des nominateurs et des revenus; et parmi celles-ci Blesle figure.

(2) Cet hospice, fort délabré, ne fonctionne plus depuis une trentaine d'années. L'institution s'est transformée en bureau de bienfaisance assez bien doté et rendant de grands services. Le bâtiment, inoccupé, appartient au bureau de bienfaisance.

des Vendôme, ducs de Mercœur, et du millésime de 1622.

Cet hôtel-Dieu, institué par l'abbesse de Saint-Pierre, dépendait de l'abbaye; c'était l'abbesse (1) qui nommait le vicaire desservant sa chapelle, laquelle était indubitablement cette chapelle de Sainte-Catherine citée dans le *Vœu de Laurie* et le *Pouillé du diocèse de Saint-Flour*.

Pour achever la revue des ruines de Blesle, il reste à parler de la tour du Massadou dominant à l'ouest la ville, qui, vue de ce point, dessine une croix latine ayant les bras courts. Cette tour ronde, qui servait de défense, est évidemment un débris du vieux mas cité dans l'*Inventaire du dauphiné d'Auvergne*, lequel parle tour-à-tour de la châtellenie possédée par les Mercœur et du mas appartenant à l'abbesse. Quant à la communication souterraine reliant ce mas fortifié avec le monastère pour lui procurer une retraite en cas de péril, c'est une tradition admissible, mais que rien ne confirme.

L'édifice le plus curieux de Blesle, encore debout dans son intégrité, est l'église abbatiale de Saint-Pierre. C'est un beau monument d'architecture religieuse, romane dans son ensemble, bien qu'il y ait mélange de gothique, car plusieurs époques y sont inscrites; mais le roman fleuri prédomine, et marque les bâtisses primitives parfois détruites et remplacées par des ouvrages gothiques. Le sanctuaire, où Ermengarde plaça l'autel de Sergius III, que nous pensons

(1) Extrait du *Chartrier de Blesle*.

avoir retrouvé sous l'autel du Rosaire, a disparu depuis des siècles. Il est même douteux qu'il en soit resté des débris à travers les remaniements successifs de cette basilique, dont la date indéterminée ne doit pas remonter au-delà du XI[e] siècle pour la partie la plus ancienne, qui est le transept s'étendant du portail à l'autel du Rosaire orné d'un vieux retable et couronné d'un cintre où sont finement sculptés les douze signes du zodiaque (1).

Le porche ouvrant sur cette travée est de pur roman et remarquable par un triple cercle de roses découpées en relief sur la pierre.

L'ornementation extérieure mérite l'attention.

L'intérieur offre aux regards de jolis modillons, de hardis pilastres et des colonnettes sveltes où les artistes anonymes du moyen-âge ont incrusté de capricieuses arabesques.

L'abside est d'une coupe charmante, la nef gracieuse et les chapiteaux du chœur d'une sévère élégance. En face du maître-autel, se trouve une longue galerie qui servait de chœur aux dames de l'abbaye; celles-ci pénétraient par une communication directe de leur couvent dans cette tribune, fermée alors par une grille, et entendaient les offices sur des stalles maintenant

(1) Entre cette chapelle et le couvent étaient de profonds caveaux servant de sépulture aux abbesses et chanoinesses, et où l'on pénétrait par une porte murée aujourd'hui, et dont la trace se distingue à côté du petit portail donnant sur le couvent. Les dalles de l'église recouvrent aussi des tombes.

Saint-Pierre possédait aussi de belles orgues, la double croix de saint Pierre, patron de l'abbaye, dont elle composait les armoiries; on la retrouve encore à la balustrade de la communion.

transportées dans le chœur. Cet antique monument, dont la construction, interrompue ou plutôt renouvelée depuis le XIe jusqu'au XVe siècle, porte l'empreinte de divers styles, est demeuré incomplet. La dernière abbesse se proposait de l'achever. Bien que ses plans n'aient pu aboutir, en l'état, ce temple chrétien attire l'admiration des étrangers et mériterait les munificences du gouvernement.

De l'église paroissiale de Saint-Martin ne subsistent d'autres vestiges que son clocher servant encore à cet usage, car Saint-Pierre n'avait pas de campanile. Bâtie au XIVe siècle, très-postérieurement à Saint-Pierre, elle était de genre gothique.

L'abbesse Marguerite de Lorlanges en posa la première pierre vers 1325. Une des suivantes, Mauritia Delphine, affirma les prérogatives du monastère touchant cette église, dans un règlement passé avec le curé de Saint-Pierre, en présence de Pierre de Chavagnac, chevalier, le 23 décembre 1353. Cette convention régla les dispositions qui depuis ont constitué l'état ecclésiastique de Blesle jusqu'à la Révolution. La situation respective des deux cures, dont l'abbesse était également nominatrice, présente certaines singularités. Ainsi l'église de Saint-Pierre n'avait pour territoire que l'enclos de l'abbaye, et pour paroissiens que les gentilshommes de la localité, le personnel du couvent et de l'hospice, et les officiers des deux justices ecclésiastique et laïque, en quelque endroit qu'ils résidassent; si ces officiers perdaient leurs fonctions, ils passaient dans la paroisse Saint-Martin, qui était celle des roturiers. Chacune des deux églises avait autour

d'elle son cimetière pour ses paroissiens. Il ne se faisait point de baptême à Saint-Pierre, et les enfants nés sur cette paroisse restreinte étaient présentés aux fonts baptismaux de Saint-Martin, paroisse communale. Au curé de Saint-Pierre appartenait l'enlèvement des corps des paroissiens privilégiés de Saint-Martin, à qui leurs charges conféraient la prérogative des funérailles dans la basilique abbatiale; mais, dans ce cas, le curé de Saint-Martin percevait les droits. Au curé de Saint-Pierre revenaient la préséance, le titre d'archiprêtre inhérent à la cure, et la jouissance du prieuré.

Le service de cette église comprenait, outre le curé, neuf hebdomadiers, dont le nombre répondait au chiffre des chapelles indiquées dans le *Pouillé de Saint-Flour*, un sacristain prêtre chargé du soin des ornements, et un cloîtrier, tous rétribués par l'abbesse, sans compter l'organiste, qui était une femme attachée au couvent et prébendée comme une chanoinesse, bien qu'inférieure en rang. L'église de Saint-Martin était desservie par le curé, qui était le recteur de la ville, et par un vicaire, également nommés par l'abbesse, de même que le vicaire desservant la chapelle de l'hospice (1). Un mémoire de la dernière abbesse Mme de Saint-Poncy (8 mai 1776) fait connaître que l'abbesse était décimatrice pour un quart seulement de la dîme de Saint-Martin, dont les trois autres quarts revenaient au curé et au vicaire de cette église. Quant au clergé

(1) La plupart de ces détails sont puisés dans l'extrait du *Chartrier*, ou d'autres pièces de la cassette de la dernière abbesse.

de Saint-Pierre, il était entièrement subventionné par l'abbaye.

Mise sur la pente du déclin par les guerres religieuses, l'abbaye royale de Blesle marcha rapidement vers la décadence. Au point de vue temporel, les ducs de Mercœur firent tourner leur tutelle au détriment du couvent, qui leur concéda beaucoup et auquel ces puissants voisins aspiraient à prendre le reste. Le temps n'était plus où le duc de Bourbon rendait hommage aux abbesses de Blesle. Une série de tribulations diminua leur importance et plia leur fierté. Sous le rapport spirituel, elles ne furent pas plus favorisées; car les exigences de l'*Ordinaire* furent un autre motif d'amoindrissement; et une grande révolution s'opéra dans leur institution sous le règne de Louis XIII. Invoquant le privilége d'obédience immédiate envers la cour de Rome, elles résistèrent aux prétentions des évêques de Saint-Flour, qui voulaient soumettre à leur juridiction un monastère établi dans leur diocèse, et longtemps indépendant. Mais le mouvement de centralisation inauguré par le Concordat tendait à vaincre sa résistance.

La lutte devint plus vive sous l'épiscopat de Charles de Noailles (1), contre qui Louise de Précor et Suzanne de Villeneuve soutinrent un long procès (2); ces abbesses ne parvinrent à éviter sa juridiction qu'au moyen d'un lourd sacrifice; car, pour se faire accorder cet ar-

(1) Évêque de Saint-Flour de 1610 à 1646.
(2) Extrait du *Chartrier* précité.

rêt d'exemption, elles n'eurent d'autre expédient que de s'agréger à l'ordre de Cluny et de se dépouiller ainsi de leur indépendance (1). Cet acte, dont l'initiative appartient à Louise de Précor de Montjournal, fut suivi et consommé par Suzanne de Villeneuve de Berlière. Le contrat, effectué en 1633, mais précédé des préliminaires de 1628, fut confirmé par arrêt du grand Conseil obtenu en 1635 par Suzanne de Berlière. Pour conserver sa prérogative d'exemption et se dérober à l'Ordinaire, le monastère de Saint-Pierre n'abdiquait rien moins que son privilége d'obédience immédiate, préférant au joug des évêques la sujétion à une corporation plus éloignée et plus puissante, capable de la protéger contre l'autorité diocésaine. Nul doute que cette incorporation à Cluny ne fût un signe de décadence. Désormais l'abbaye de Saint-Pierre, primitivement suzeraine et immédiate, reconnaît, en même temps qu'un suzerain laïque dans le duc de Mercœur, un supérieur ecclésiastique dans l'abbé de Cluny.

D'autres incidents vinrent successivement ajouter à son amoindrissement. Divers édits, entre autres, celui de 1768, qui augmentait les portions congrues (2), rédui-

(1) L'abbaye de Blesle relevait de la jurdiction des *Exempts*.

(2) On appelait *portion congrue* la part payée à un desservant pour administrer une cure, dont la dîme revenait au bénéficiaire. Il y avait, sous la dépendance du couvent de Blesle, nombre de desservants comme à Leyvaux, par exemple, qui vivaient à portion congrue, tandis que la dîme était perçue par l'abbesse, qui se trouvait nominatrice à beaucoup de cures, comme on l'a vu, et décimatrice dans plusieurs. Les desservants d'Autrac, Saint-Étienne, Leyvaux, Coren, la Chapelle-Allagnon, le vicaire du Chaylat étaient à portion congrue, et la totalité de ces portions congrues faisait, en 1776, la somme de 3,875 livres. Cette indication résulte du mémoire rédigé par l'abbesse Louise de Saint-Poncy, le 8 mai 1776.

sirent ses revenus. Cette situation fut considérablement aggravée par la déplorable et malheureusement très-longue administration de Claire de Pons, qui gouverna trentre-quatre ans (1742-1776) le couvent de Saint-Pierre en quelque sorte de son lit, où la retenaient des infirmités continuelles. Affaiblie par ses maux, la comtesse de Pons laissa tout péricliter, abandonnant la gestion à des domestiques négligents et parfois infidèles; de là confusion, anarchie, dilapidations.

Aussi, lorsque Louise-Claudine de Molen de Saint-Poncy lui succéda en janvier 1776, elle trouva l'abbaye dans un état pitoyable, que constatent minutieusement ses mémoires à l'Assemblée du Clergé et sa correspondance avec l'abbé de Cluny, les évêques de Saint-Flour et de Clermont, et autres. Des hommes de l'art vérifièrent le mauvais entretien des bâtiments, et trouvèrent la maison abbatiale délabrée, les toits effondrés, les murs d'enceinte dégradés, l'église dépourvue d'ornements et de vases sacrés, la fontaine tarie faute d'entretenir les canaux, la pélière du moulin emportée, les vignes négligées, les noyers coupés. On peut juger de cet appauvrissement par ce fragment de lettre où l'abbesse dit : « Le voyage de Paris entrepris (par elle) pour préparer l'avantage de sa maison la jette encore dans un surcroît de gêne. Mais ce qui va mettre le comble à son embarras, c'est que Mgr de Saint-Flour se propose de faire incessamment la visite de son diocèse. Cet événement seul est capable d'abîmer le couvent. »

L'administration de la dernière abbesse, qui tranche sur celle de sa devancière, fut marquée par des actes très-considérables, ci-après exposés, tels que l'acquisi-

tion du prieuré de Sauxillanges, de la collégiale de Saint-Louis d'Aigueperse, la sécularisation, et aussi par des travaux importants entrepris dans les bâtiments et propriétés de l'abbaye. Elle effectua de grandes réparations constatées par les devis, plans, notes et mémoires laissés dans sa cassette (1). Le soin de dresser le projet fut confié à M. Attiret de Manneville, inspecteur général du comte d'Artois (2), qui, selon l'habitude des hommes de l'art, l'enfla un peu et le porta à 68,450 livres, 12 sous, 5 deniers. Louise de Saint-Poncy, le trouvant exagéré, se proposa de le réduire ; elle y parvint par l'entremise d'un entrepreneur de Langeac, nommé Coutarel, lequel établit un second devis en date du 5 avril 1779, avec plans, coupes et dessins, et se chargea de l'entreprise moyennant le prix de 31,004 livres.

Pour subvenir à cette grosse dépense, l'abbesse sut se faire allouer par la commission du Clergé présidée par le cardinal de Luynes (1784-1785) (3) un subside de 10,000 écus, soit 30,000 francs, payables en dix annuités. Ces réparations détaillées dans plusieurs états descriptifs avaient surtout pour objet de reconstruire la maison abbatiale et de restaurer l'église Saint-Pierre. La Révolution a empêché leur complète exécution. A peine a-t-on pu rebâtir quelques parties du logis de

(1) Cette cassette, contenant des pièces intéressantes sur l'abbaye, provient de la dernière abbesse, Mme de Saint-Poncy, et se trouve en notre possession.

(2) Précisément le comte d'Artois avait alors dans son apanage le duché de Mercœur, qui fit retour à la couronne cette année même ; car le devis de M. Attiret de Manneville est daté du 1er avril 1778.

(3) Une note de la cassette marque que, même dès 1776, l'abbé de Cluny avait obtenu quelques premiers secours pour l'abbaye de Blesle.

l'abbesse et ébaucher certaines restaurations à l'église. Les devis et plans donnent une bonne idée de la conception, et l'œuvre achevée eût produit le meilleur effet.

Toutefois, si les grands travaux furent malencontreusement interrompus, quelques réparations utiles eurent lieu dans l'église et l'abbaye qui, sous l'administration nouvelle, acquirent, à défaut de splendeur, une apparence décente. La fontaine en pierre, qui jaillissait au milieu de la place du couvent, fut réparée ainsi que quelques salles de l'abbaye. Le pouillé et les terriers furent relevés avec exactitude, et nombre de documents démontrent le soin qui était apporté à la gestion temporelle du monastère, en même temps que son lustre reparaissait, que ses revenus augmentaient, et que la noblesse d'Auvergne témoignait de son empressement à faire admettre ses filles dans le couvent restauré.

Mais, avant d'arriver à ce résultat, il avait fallu traverser des phases pénibles, et souvent adresser des suppliques à la commission spéciale pour le soulagement des communautés et à son président, le cardinal de Luynes (1), qui accordèrent une subvention provisoire de 1,000 livres portée, en 1780, sur les instances de l'abbesse, à 2,000 francs, ce qui lui avait permis de subsister jusqu'à la réunion du prieuré de Sauxillanges.

Dans ces derniers temps, l'abbaye de Saint-Pierre avait tellement décliné, que de vingt-quatre chanoinesses dont elle était composée lors de l'agrégation à

(1) Les portions congrues ayant été augmentées de nouveau en 1787, l'abbesse demanda que le secours fût accru dans la même proportion, soit 1,500 livres, ce qui lui fut accordé.

Cluny (1), elle était tombée à dix-huit, qui ne touchaient chacune de leur prébende que 250 livres, et que, tous frais déduits, la manse abbatiale ne rapportait plus à la titulaire que 100 pistoles (1,000 francs) au lieu des 3,000 livres faisant son revenu ordinaire.

Pour obvier à cette pénurie, l'abbesse présenta un mémoire au roi Louis XVI, dans lequel elle expose les besoins de cette maison conventuelle, « la plus ancienne et la plus nombreuse de la province, quoique maintenant la plus pauvre, » ajoutant que celle-ci est essentielle à conserver à cause de ses services; qu'elle se recommande tant par sa composition que par sa situation dans une petite ville offrant des ressources dont sont dénués les couvents isolés; enfin que la noblesse du pays en désire beaucoup le maintien comme étant l'asile des filles de qualité. Elle termine en disant que le meilleur expédient pour assurer l'existence de cette utile institution serait d'augmenter ses revenus par l'annexion de la manse prieurale de Sauxillanges, et que le cardinal de La Rochefoucauld, collateur de ce bénéfice en sa qualité d'abbé de Cluny, informé de la détresse de Blesle, est tout disposé à y remédier par cette combinaison, sur laquelle elle l'avait pressenti, ainsi que les évêques de Saint-Flour et de Clermont;

(1) Ce nombre avait été porté à trente par une convention passée en 1670 entre Suzanne II de La Roque et Henri de Joux (ou Poux), prieur de Sauxillanges, vicaire général de Cluny en la province d'Auvergne. Dans ce règlement, ladite abbesse s'engage, en retour de la quantité de grains et de vin qu'elle avait coutume de livrer à ses religieuses, à leur abandonner certains droits et à leur payer la somme de 500 francs pour leur vin. Cette transaction mit la paix dans le couvent.



Leurs Grandeurs applaudissaient à cette mesure préparée dès 1778, comme le prouve la lettre suivante de Mgr de Bonal, évêque de Clermont (1), en date du 9 février 1778 :

« J'ai senti, Madame, tout l'avantage qui devait résulter pour la noblesse d'Auvergne, à laquelle je dois spécialement m'intéresser, de la réunion du prieuré de Sauxillanges à votre abbaye, et j'ai cru lui devoir le sacrifice que je fais pour mon diocèse; je suis flatté de contribuer par là au rétablissement d'une maison aussi respectable qu'est la vôtre, et de faire quelque chose qui vous soit personnellement agréable.

« Je m'estimerai heureux si, dans d'autres rencontres, je puis vous marquer toute l'étendue du respect avec lequel j'ai l'honneur d'être, Madame, votre très-humble et très-obéissant serviteur.

« A Clermont-Ferrand, le 9 février 1778.

« † FRANÇOIS, évêque de Clermont.

« A Madame de Saint-Poncy, abbesse de Blesle, par Brioude. »

Un peu plus tard Mme de Saint-Poncy se rendit à Paris pour préparer cette transaction et surveiller les intérêts de sa maison. Le roi accueillit favorablement la pétition, et, par brevet du 24 août 1782, autorisa à

(1) L'intervention de l'évêque de Clermont était nécessaire, parce que Sauxillanges était de son diocèse.

procéder, selon les formes canoniques, « à la suppression de la manse prieurale et du tiers lot du prieuré de Sauxillanges et à la réunion de tous leurs droits, revenus, fruits et biens à la manse conventuelle du dit prieuré, à la charge par les religieux de payer à l'abbaye de Blesle, à perpétuité, savoir : la somme de 6,000 livres en argent, au 1er juillet de chaque année, et de 500 septiers de blé seigle, au 1er janvier; en outre, d'acquitter toutes les charges des dits biens de la manse prieurale et du tiers lot du prieuré. »

Alors commença une instruction fort compliquée, et dont les volumineux détails (1) éclairent l'organisation de ces ordres monastiques.

Voici, en résumé, la marche de cette affaire :

Le prieur claustral de Sauxillanges présenta requête à l'évêque de Clermont, qui commit, pour procéder à une enquête sur ce sujet, le chanoine Morin, chantre de la collégiale de Saint-Genès, avec l'assistance du prêtre Bonarme, bachelier en Sorbonne, chanoine de la collégiale du Port, lequel fut nommé promoteur *ad hoc*. Pareille requête fut présentée à l'évêque de Saint-Flour, qui donna licence aux commissaires susnommés de poursuivre la procédure. Avis fut donné au cardinal de Rohan (2), grand-aumônier de France, en sa qualité de prieur commendataire de Sauxillanges.

(1) La cassette de Mme de Saint-Poncy renferme beaucoup de pièces relatives à cette affaire, dont nous ne donnons qu'un extrait succinct.

Elle contient aussi de nombreux documents sur les autres actes de son administration, particulièrement sur la sécularisation.

(2) C'était le fameux prince Louis de Rohan, cardinal, évêque de Strasbourg et grand-aumônier de France, qui fut compromis dans l'affaire du collier et exilé à



Ce cardinal donna sa procuration à dom Sicard et à l'abbé Souleyre pour le représenter dans cette instance, à laquelle il voulut bien prêter les mains.

Une double enquête de *commodo vel incommodo* (1) eut lieu d'abord à Sauxillanges; puis à Blesle. Le sieur Jean Prieur, avocat au parlement, bailli des dames de Blesle, fut constitué leur procureur fondé par acte passé devant maître Arfeuille, notaire royal à Blesle, et les représenta dans l'opération de Sauxillanges. Ensuite l'abbé Morin, commissaire enquêteur, le promoteur Bonarme, dom Bouvier, procureur-syndic de Sauxillanges, se rendirent à Blesle, et élurent domicile dans la maison de Jean-Baptiste Laporte, aubergiste, où, le 17 juillet 1784, ils procédèrent à l'enquête et reçurent les dépositions des personnes assignées à cette fin par Jean Voilquin, huissier à Blesle. Après avoir successivement entendu Jean-Baptiste Dulac, curé de Saint-Pierre; Jean Bonfils, curé de Saint-Martin; Gabriel Frelupt, desservant de la Chapelle-Allagnon; Noël Gaspard, vicaire de Saint-Martin; Jean Prieur, avocat (bailli de l'abbesse); Étienne Roux, bailli du marquis de Chavagnac; Gabriel Segret-Lompré,

la Chaise-Dieu, dont il était abbé commendataire. Il correspondit sur cette négociation avec Mme de Saint-Poncy.

(1) Cette enquête fut précédée d'un inventaire des biens et charges de l'abbaye, dressé par M. Attiret de Manneville, ingénieur de la ville de Riom, qui procéda à une expertise contradictoire avec un autre ingénieur, le sieur Legay, choisi par le prieuré de Sauxillanges, tandis que Manneville était l'expert de l'abbaye de Blesle.

Des affiches annonçant l'enquête furent apposées à la grande porte de l'abbaye, à celles de l'église conventuelle de Saint-Pierre et de l'église paroissiale de Saint-Martin.

maître en chirurgie; Joseph Segret, marchand apothicaire; Pierre de Chamberty, capitaine de cavalerie et Joseph de Mourgues, baron de Lafarge, procès-verbal fut rédigé de leurs déclarations. Le lendemain, 19, ils reçurent, au parloir extérieur de l'abbaye, un état dressé sur timbre par l'abbesse, accusant, pour la manse abbatiale, un revenu évalué, déduction faite des charges, à 1,433 livres et un second état, présenté également sur timbre par les chanoinesses, et constatant, pour la manse du couvent, un revenu net de 5,909 livres, 8 sous, 6 deniers. Le procès-verbal de visite, opérée par le commissaire, établit qu'il n'y a pas de lieux claustraux ni même de clôture, que les dames religieuses habitent dans de petites maisons groupées autour de l'hôtel abbatial, « car elles vivent séparément, ainsi qu'on le pratiquait depuis plusieurs années. » L'enquête, commencée le 17 juillet, fut clôturée le 21, et le commissaire Morin expédia son rapport le 24 août.

Enfin, conformément aux conclusions du promoteur Bonarme, Mgr de Bonal, évêque de Clermont, rendit, le 9 septembre 1784, le décret portant suppression et incorporation de la manse prieurale de Sauxillanges aux conditions ci-dessus mentionnées dans le brevet royal de 1782, en faveur de l'abbaye de Blesle, qui toucherait annuellement 6,000 livres le 1er juillet et 500 septiers de blé seigle le 1er janvier; un grenier spécial, à Sauxillanges, fut attribué au couvent de Blesle pour le service de sa rente. Réserve toutefois était énoncée que le cardinal de Rohan, prieur commendateur de Sauxillanges, pourrait résigner ce bénéfice quand et

à qui bon lui semblerait, en sorte que l'extinction de son titre et l'annexion de ses revenus et droits ne pussent avoir lieu qu'après sa vie prieurale et celle de son résignataire, conformément à sa procuration du 10 mai 1783. Il fut, en outre, stipulé que, pour indemniser l'abbaye et l'abbé de Cluny de la perte de la collation du dit prieuré supprimé, Mgr le cardinal de La Rochefoucauld et ses successeurs auraient la nomination de tous les bénéfices simples dépendant de ce prieuré, et la pleine collation des cures relevant de Saint-Pierre et Saint-Paul de Sauxillanges. Il fut encore statué qu'aussitôt que l'abbesse et les religieuses de Blesle entreront en jouissance de la réfusion qui doit leur être faite sur les biens et revenus du prieuré de Sauxillanges, le cardinal de La Rochefoucauld (1), en sa qualité d'abbé de Cluny, et ses successeurs, auraient droit à perpétuité de nommer à quatre des vingt-quatre prébendes qui doivent exister dans cette abbaye; que ces chanoinesses ne pourraient être choisies que dans la noblesse d'Auvergne, et seraient reçues gratuitement pour entrer en noviciat et y faire profession, sous la réserve des preuves ordinaires, en sorte qu'il y ait toujours quatre filles novices ou professes à la nomination de l'abbé de Cluny (2).

(1) Le cardinal de La Rochefoucauld, abbé de Cluny, était archevêque de Rouen. Il avait pour vicaire-général de Cluny l'abbé de Rochebrune, natif de Saint-Flour, qui prit une part active à la négociation, comme le témoignent ses nombreuses lettres à l'abbesse de Blesle, laquelle entretint aussi une correspondance suivie avec Mgr de Bouteville et Mgr de Ruffo, successivement évêques de Saint-Flour.

(2) Le cardinal-abbé de Cluny fit usage de ce droit en nommant successivement Madeleine de Chavagnac, Suzanne-Louise de Laval-Sarrazin, Ma-

Ce décret épiscopal fut suivi : 1° d'une ordonnance approbative du roi, de mars 1785; 2° d'un arrêt du parlement, du 31 janvier 1786, ordonnant une information; 3° d'une supplique adressée à M. le sénéchal d'Auvergne, par les moines de Sauxillanges et les religieuses de Blesle, des 29 avril et 4 mai 1786; 4° de la délibération des religieux de Sauxillanges, du 4 mai 1786; 5° de la délibération des habitants de la ville de Blesle, du 6 mai 1786; 6° de l'adhésion du cardinal de La Rochefoucauld; 7° du consentement du cardinal de Rohan; 8° de la déclaration de l'évêque de Clermont, consentant à l'enregistrement; 9° de l'avis des supérieurs de l'ordre de Cluny, du 31 août 1786; 10° de l'état des biens et revenus du prieuré de Sauxillanges, en date du 22 juin 1786; 11° de l'état des biens et revenus de l'abbaye de Blesle, dressé le 20 juin 1786.

Enfin fut inauguré, par suite de l'arrêt du parlement du 31 janvier 1786, l'état définitif de l'abbaye royale de Blesle (1) avant la fameuse mesure de la sécularisation, qui suivit de près, et marque la dernière trans-

rie-Madeleine de Calonne, Claudine de Trémont. Par brevet du 12 mars 1787, signé par Son Excellence le cardinal de La Rochefoucauld et par l'abbé de Rochebrune, vicaire-général de l'ordre de Cluny, ces dames passèrent de postulantes au titre de religieuses de chœur, ce qui se marquait par la collation du voile blanc, qui les admettait au noviciat.

(1) Depuis le Concordat, Blesle était une abbaye royale. Une lettre écrite de Compiègne par le roi, en date du 22 août, déclarait que Sa Majesté laissait à tous les monastères royaux l'option entre la réception d'une demoiselle de Saint-Cyr en régale, c'est-à-dire admise gratuitement, ou l'abonnement d'une redevance annuelle payable à la maison de Saint-Cyr. Blesle admit tour-à-tour des demoiselles de Saint-Cyr, ou se rédima par la prestation en argent.

formation de l'antique monastère fondé sous la dynastie carlovingienne.

L'état intronisé par cette annexion fut bien éphémère, puisque dès l'année 1788 on vit poindre un projet de sécularisation. Cette conception malencontreuse était l'œuvre d'un abbé de beaucoup d'esprit et de manége, M. de Limon, contrôleur général des finances du duc d'Orléans, et chargé de la feuille de ses bénéfices. Dans un voyage fait en Auvergne, le brillant abbé l'avait insinuée à l'abbesse de Blesle, en l'engageant à se mettre sous la protection de Son Altesse. Cet incident de l'immixtion du duc *Philippe-Égalité* est un fait singulier, un signe du temps. C'est la Révolution qui s'avance, se marque par les entreprises d'un prince anarchiste, et l'empressement assez imprudent d'une communauté à entrer dans la vie séculière.

L'intervention du duc d'Orléans, héritier des dauphins d'Auvergne, s'explique par sa position territoriale en Auvergne, où il possédait le duché de Montpensier, dont dépendaient plusieurs terres des environs de Blesle, entre autres Léotoing (1), dont il était seigneur. Après le retour à la couronne du duché de Mercœur en 1778, Philippe d'Orléans affecta de se porter comme le représentant naturel de cette maison de Mercœur, où il comptait des ancêtres, et chercha à étendre son patronage en Auvergne, et particulièrement à continuer la tradition des Mercœur par rapport à l'abbaye de Blesle, dont il aspirait à se consti-

(1) Léotoing et Torsiac avaient été éclipsés du dauphiné et rattachés au bailliage du duché de Montpensier lors de sa formation, en 1538.

tuer le bienfaiteur ; il y fut très-aidé par son intendant Geoffroy de Limon (1), qui l'encourageait fort à placer sous sa tutelle un monastère de cette importance, qui lui procurerait de l'influence auprès de la noblesse du pays. En même temps l'astucieux abbé sut persuader aux dames de Blesle qu'il était opportun pour elles d'avoir pour patron un prince du sang, de passer de la vie régulière à la vie séculière, et d'abandonner l'étroite observance de saint Benoît pour former un chapitre et insigne collégiale de chanoinesses nobles et séculières. Les mémoires rédigés par M. de Limon à ce sujet, sa correspondance avec l'abbesse de Blesle, le cardinal de La Rochefoucauld, les évêques de Saint-Flour et de Clermont jettent de vives lumières sur cet événement. Ce système de sécularisation, adopté depuis longtemps par les chanoines-comtes de Brioude, était un symptôme de la décadence religieuse et du relâchement des mœurs monastiques, un prodrome de la Révolution qui grondait déjà. Un couvent féminin d'Auvergne, celui de Laveine, en avait récemment donné l'exemple ; et avec son habileté émérite Limon exploita ce précédent pour entraîner les nonnes de Blesle. Il faisait principalement valoir les considérations suivantes : qu'il devenait chaque jour plus difficile de recruter des filles de qualité disposées à s'engager par des

(1) Geoffroy de Limon, prieur de Saint-Benoît, était un ecclésiastique délié et d'habitudes mondaines, fort rompu à l'intrigue. Il joua un rôle fort actif dans les négociations de l'émigration, où il avait suivi les princes. Le marquis d'Espinchal, dans ses *Mémoires* inédits, qui sont à la bibliothèque de Clermont, raconte qu'on attribuait à l'abbé de Limon la rédaction du fameux manifeste de Brunswick, en 1792.

vœux perpétuels, alors qu'il existait ailleurs des chapitres séculiers; qu'il était malaisé de suivre les règles de l'étroite observance dans ce couvent, soit parce que l'usage s'était depuis longtemps introduit que chaque religieuse, en dépit de la règle de saint Benoît, avait sa maison séparée, soit parce que les revenus du monastère se scindaient en deux parts, l'une pour les usages, offices, besoins de la communauté, l'autre à partager entre l'abbesse et les religieuses. Par suite de ces dérogations successives, la maison de Blesle ne différait plus essentiellement d'un chapitre séculier. Puisque ce couvent s'écartait de la discipline primitive, et se rapprochait en fait des établissements séculiers nouvellement mis en vogue, mieux valait, pour prévenir sa ruine, le transformer franchement en le sécularisant.

Tels étaient les arguments déduits avec artifice par l'abbé de Limon, qui n'oubliait aucun moyen de séduction, insistant sur les avantages matériels qui en découleraient pour l'abbaye; car, en se plaçant sous la protection du duc d'Orléans, Son Altesse prenait à sa charge toutes les démarches ainsi que les frais de la négociation. De plus elle récompenserait la bonne volonté des dames de Blesle en réunissant à leur institution les biens du chapitre de Saint-Louis, autrement dit de la Sainte-Chapelle d'Aigueperse (1), et en leur promettant ceux de la maison du Chambon.

Gagnée à ce dessein pendant un voyage de M. de Limon, qui, venu à Léothoing pour affaires, visita Blesle, la comtesse de Saint-Poncy, abbesse, y prêta les mains.

(1) Aigueperse était le chef-lieu du duché de Montpensier.

Tout le couvent s'engoua du projet et de son auteur; en conséquence, le chapitre s'assembla et, par acte capitulaire du 8 août 1788, adopta les propositions de l'émissaire de Son Altesse Sérénissime. Ce fut un tort assurément, mais atténué par le courant de l'époque et de l'imitation; la plus grande faute incombe aux monastères qui avaient donné l'exemple, comme Laveine. Blesle ne fit que suivre l'impulsion et, en tombant dans le piége, ne soupçonna pas le signe précurseur d'une révolution qui allait causer sa perte.

Le duc d'Orléans, qui aspirait à se créer une clientèle, poussa vivement l'instruction de l'affaire et obtint l'approbation du roi Louis XVI, qui accueillit favorablement la demande de sécularisation, la regardant comme avantageuse pour une institution dont il appréciait les services. L'évêque de Saint-Flour et l'abbé de Cluny entrèrent dans les mêmes vues. La négociation, menée avec une grande célérité, aboutit à la cour de Rome; car au Pape seul appartenait de prononcer la sécularisation, ce que fit Pie VI par une bulle donnée à Saint-Pierre de Rome le 16 mai 1789. Cette bulle, dont nous ne donnons qu'une analyse succincte, porte en substance : que les dames de Blesle sont relevées de leurs vœux perpétuels et obligations d'observance imposées par la règle bénédictine; que désormais elles ont le droit d'acquérir, tester, disposer de leurs biens; que la communauté, supprimée comme monastère, est érigée en église séculière et noble collégiale de chanoinesses séculières; que ce chapitre noble gardera le même nom de Saint-Pierre faisant partie du diocèse de Saint-Flour, immédiatement soumis à la juridiction de

Cluny, avec tous les signes, honneurs, priviléges, prérogatives, concessions et faveurs acquis aux autres chapitres semblables.

La bulle établissait, comme dignité principale, une charge d'abbesse, étant supérieure du chapitre et portant la crosse, plus vingt canonicats et autant de prébendes assignées à chaque canonicat, en outre vingt places de chanoinesses coadjutrices (ou nièces), chaque chanoinesse titulaire devant avoir auprès d'elle une coadjutrice appelée à succéder à son canonicat; enfin il devait y avoir des chanoinesses honoraires, ayant droit de figurer dans le chapitre. Les abbesses et chanoinesses seraient exemptes de tous vœux, même de chasteté, c'est-à-dire qu'elles pourront résigner leurs canonicats pour rentrer dans le monde et se marier. Un indult conférait à l'abbesse, qui conservait le droit de porter la crosse et son titre de comtesse, ainsi qu'aux chanoinesses, la prérogative d'avoir une croix d'or émaillée, à huit pointes, ornée de quatre fleurs de lis et surmontée d'une couronne comtale, présentant d'un côté l'image de la Sainte Vierge avec cette légende : *Chanoinesses et comtesses de Blesle* et, de l'autre, cet exergue : *Virtutis et nobilitatis spes*, laquelle croix, attachée par une agrafe d'or, était suspendue à un large ruban bleu, torsé de rouge et liséré de blanc (1), qui était mis en sautoir de droite à gauche.

La bulle proclamait l'union au nouveau chapitre des biens de l'ancien monastère, sauf à en supporter aussi

(1) Voilà l'apparition des couleurs tricolores. On sent la main du duc d'Orléans !

les charges. Les propriétés du chapitre ne composaient plus qu'une seule manse, dont lès fruits étaient répartis entre l'abbesse et les chanoinesses, « comme auparavant et selon l'usage de la maison et son plus grand bien temporel. » Pour l'administration temporelle, le chapitre était autorisé à faire, en assemblée capitulaire présidée par l'abbesse, des statuts, sous la réserve de l'examen et de l'approbation de l'abbé de Cluny. Les mêmes preuves de noblesse pour l'admission, c'est-à-dire quatre générations, étaient maintenues. Le droit de nommer l'abbesse était réservé au roi (1), et la nomination à tous les canonicats de chanoinesses titulaires, coadjutrices ou honoraires dévolu au duc d'Orléans et successeurs. Ces canonicats et prébendes cessaient d'être des bénéfices ecclésiastiques pour devenir des biens viagers révocables pour des cas majeurs seulement, non susceptibles de permutation ni de résignation. La bulle conférait à l'abbesse actuelle, Louise de Molen de Saint-Poncy, la dignité abbatiale du nouveau chapitre, de même qu'elle attribuait les vingt prébendes et canonicats aux vingt religieuses sécularisées. Pour assurer l'exécution de cette sécularisation, Sa Sainteté élisait pour son commissaire apostolique l'abbé de Limon, avec pouvoir de subdéléguer ses fonctions à tel promoteur qu'il jugerait à propos, parmi les personnes constituées en dignité ecclésiastique. La bulle déclare formellement que ce changement de régulières en séculières ne peut apporter aucun préjudice aux privilèges, indults, exemptions, immunités, faveurs,

(1) Car l'abbaye restait maison royale.

prérogatives, actions quelconques, droits spirituels, temporels et mixtes, fruits, décimes et revenus, ni à aucune des choses appartenant aux dames dudit monastère supprimé.

La sécularisation plaçait l'abbaye sous le patronage du duc d'Orléans (1), lequel, en retour, lui concédait les biens du chapitre de Saint-Louis (ou Sainte-Chapelle) d'Aigueperse; mais la maison de Blesle ne put en jouir, attendu que les chanoines de Saint-Louis en avaient l'usufruit viager jusqu'à leur extinction. C'est le duc d'Orléans lui-même qui fit rédiger les statuts du nouveau chapitre et les présenta au roi pour être approuvés par lettres patentes. En vertu de la bulle, il nomma Geoffroy de Limon commissaire perpétuel à l'effet de veiller à leur observance, et à l'examen des titres de noblesse pour chaque récipiendaire, lesquels titres devaient en outre être vérifiés par l'abbesse, la prévôte et la doyenne. Les coadjutrices à une prébende étaient tenues, suivant l'ancien usage, de payer 3,000 livres de dot (2), dont 2,000 à M[me] l'abbesse et 1,000 au chapitre. Le droit de nomination, qui s'effectuait

(1) Dans une lettre au duc d'Orléans, les dames de Blesle se déclarent « ses vassales à cause de son duché de Montpensier. » Relativement au couvent de Saint-Pierre, le duc d'Orléans jouait le rôle des anciens ducs de Mercœur.

(2) Une instruction pour les communautés religieuses, promulguée par l'assemblée de 1785, disposait que toutes les donations faites en faveur des couvents pour cause de profession religieuse seront dressées par actes notariés.

L'abbaye de Blesle avait pour armoiries la double clé de saint Pierre, d'or sur champ d'azur. Ces armes, qui étaient apposées sur les actes du chapitre, conjointement avec le cachet privé de l'abbesse en exercice, se voient encore dans leur écusson effacé à la porte de l'*arcade* et dans quelques parties de l'ancienne abbaye et de l'église conventuelle.

par brevet, appartenait, pour les chanoinesses, au duc d'Orléans en qualité de duc de Montpensier, sous la réserve qu'il resterait à l'aîné de sa famille à perpétuité, si ce duché sortait de sa maison. Son Altesse avait en outre la faculté d'accorder deux brevets de dispense de résidence habituelle à deux chanoinesses, et de donner des congés de six mois à telles qu'il lui plairait. Lorsque des vacances se produiront, le duc y pourvoira, mais sera tenu, sur deux, d'en nommer au moins une de la province d'Auvergne ou du Bourbonnais, afin qu'au moins la moitié des chanoinesses se trouve toujours native d'Auvergne ou du Bourbonnais.

Ainsi fut consommée cette œuvre de sécularisation qui constitue la phase suprême de l'abbaye de Blesle. Ce régime ne dura guère, car à peine fut-il intronisé, que la Révolution française, détruisant tout l'édifice nobiliaire et ecclésiastique, supprima le chapitre de Saint-Pierre et en dispersa les membres. La nouvelle constitution du clergé abolissait couvents, collégiales, prébendes, dîmes et droits féodaux. Après la suppression du chapitre, l'abbesse et les chanoinesses furent contraintes de s'éloigner de la demeure qui abritait les dames de Saint-Pierre depuis neuf siècles, et se réfugièrent dans leurs familles. La comtesse de Saint-Poncy, dernière abbesse, se retira auprès de son frère, le chevalier de Saint-Mâry, au château de Bonnac, où elle mourut en 1796.

La dispersion du couvent s'opéra en 1792, après deux années d'angoisses. Une pièce de procédure, signifiée à Mme de Saint-Poncy, reléguée à Bonnac, constate que les bâtiments de sa résidence abbatiale furent

vendus nationalement et acquis, le 1er septembre, par les sieurs Batisse, Vigière, Berthuy et Jughon. Les autres biens ruraux, ainsi que les maisons de chaque chanoinesse, subirent même sort.

L'enceinte de l'abbaye est encore bien visible et forme un quartier contigu à l'église et appelé toujours le Couvent. A une des portes d'entrée, sur le fronton de l'arcade apparaît l'écusson portant les armes effacées de l'abbaye, la double clé d'or de saint Pierre sur champ d'azur. L'ancienne fontaine, qui jaillissait au milieu du couvent, a disparu avec maintes autres splendeurs. L'église de Saint-Pierre est devenue l'église paroissiale lors de la restauration du culte en 1802; car, pendant la Terreur, celle de Saint-Martin avait été saccagée de fond en comble.

Voici l'état du personnel de l'abbaye en 1789, au moment de la sécularisation : d'abord l'abbesse, Louise-Claudine de Molen de Saint-Poncy; puis les vingt-quatre chanoinesses, savoir : Anne de Vienne, prévôte; Geneviève de Pons de Frugères, doyenne; Anne du Sauzet, secrétaire du chapitre; Anne de la Roche du Ronzet; Anne d'Aumalle; Marguerite de Chassignoles; Catherine de l'Enfermat; Marie-Marthe d'Antil de Ligonès; Anne de la Reille; Thérèse du Chassan; Marie-Jeanne du Chassan de Ponsonnailles; Marie-Jeanne d'Aureille de Paladines; Lucie de Lafage; Madeleine de Calonne; Claudine de Trémont; Madeleine de Chavagnac; Suzanne-Louise de Laval-Sarrazin; Augustine de Beaumont; Louise du Bos; Marie de la Borange de Pierre; Anne de Molen de la Vernède; Charlotte de Besse de la Richardie; Jeanne d'Espinchal; Claudine de Saint-Pol.

Il y avait, en outre, l'organiste attachée au couvent, qui s'appelait Mlle Billiard. En 1789, le curé de Saint-Pierre était Jean Dulac, prêtre d'un vrai mérite; l'abbé Marie était le curé de Saint-Martin, dont il fut le dernier desservant. Le pouillé de l'abbaye, qui offre de nombreuses variantes, accuse à cette époque une décroissance dans la fortune du monastère ; car le nombre des prieurés, cures et paroisses dépendant de Saint-Pierre finit par tomber à quinze, et les prébendes, ainsi que les revenus, subirent une notable diminution. Ces revenus consistaient en redevances de plusieurs sortes : grains, vins, fourrages, bois ; de plus, en une somme évaluée à 3,994 livres (1).

C'est ici le lieu d'insérer la liste des abbesses qui régirent Saint-Pierre. Nous en comptons quarante-deux, indépendamment de la fondatrice et des supérieures qui lui succédèrent jusqu'à l'avénement d'Émilde, instituée par le pape Sergius IV.

Ire. Émilde *(Emilda, vel Emildis)* gouverna l'abbaye de 1009 à 1030.

IIe. Bompare *(Bompara)* 1084. C'est sans doute la date de son décès; il est invraisemblable qu'elle ait été abbesse pendant cinqnante-quatre ans; dès lors il y a une lacune entre Émilde et Bompare.

IIIe. Florence *(Florentia)* promue en 1084. Cette abbesse correspondit avec Urbain II relativement à la

(1) Cette évaluation est fournie par un mémoire de la dernière abbesse énonçant un produit de 3,991 livres et énumérant, en outre, toutes les redevances et dîmes payées par les villages et paroisses dépendant de l'abbaye.

contestation entre Blesle et la Chaise-Dieu et reçut en réponse de ce Pape la charte de 1096. L'époque de sa mort est ignorée. Là se produit une nouvelle lacune, car la suivante abbesse n'apparaît qu'en 1141.

IVe. Adelaïde *(Adelaïs)* 1141.

Ve. Philippie *(Philippia)* qui entra en fonctions en 1170, et reçut la bulle du pape Alexandre III. Ce privilége a été inscrit dans ses tables par dom Estiennot.

VIe. Alix Ire *(Ahelis* ou *Halaïs)*, à qui le pape Lucius III expédia une bulle, où sont dénombrées plusieurs églises dépendantes de son monastère. C'est dom Boyer qui découvrit cette bulle dans les archives de Clermont.

VIIe. Maurine *(Maurina)* en l'année 1195.

VIIIe. Laure *(Laura)*, de 1220 à 1225, auprès de qui Robert, évêque de Clermont, réclame l'obédience, comme il appert de documents originaux des archives ecclésiastiques de Clermont. Encore une nouvelle lacune.

IXe. Ameline *(Amelina)* de 1240 à 1243.

Xe. Jauzionde ou Lauzionde *(Jausiunda)*, mentionnée sous les années 1248, 1251 et même 1258, selon le *Gallia*.

XIe. Sybille, abbesse au temps de saint Louis, lors du traité de 1259 et de l'arbitrage de 1262, peut-être même plus tôt, car, d'après Baluze, c'est elle qui aurait signé avec Béraud VIII le compromis de 1253 (1).

(1) Le nom de cette abbesse ne se trouve dans aucune des listes publiées des abbesses de Blesle. Cependant son existence est attestée par Baluze, qui rapporte, dans ses *Armoires*, les lettres de Sybille et de Béraud VIII de Mercœur. Elle est encore constatée par une charte fort curieuse et ancienne, trouvée par

XIIe. Bompare II, qui promit à Guy, évêque de Clermont, obéissance en 1266, le jour de la fête de sainte Marie-Madeleine et qui est citée encore sous l'année 1268.

XIIIe. Alix II, qui gouvernait le couvent en 1277, lorsque intervint le traité entre le monastère et Béraud VIII de Mercœur sur plusieurs points litigieux.

XIVe. Ermengarde en 1292. Elle était de la maison de Verdezun, d'après le *Nobiliaire d'Auvergne*.

XVe. Alix III, qui fit avec Béraud X le pacte de 1311, le samedi précédant la fête de saint Jean-Baptiste, ce qui ressort des archives de Baluze.

XVIe. Anne de Laurie *(Anna de Liori)* omise dans le *Gallia christiana* et toutes les listes publiées, mais citée dans la fondation du vœu de Laurie, en 1318. Avec elle commence la série des abbesses connues par leurs noms de famille; car jusqu'ici elles ne figurent que par leurs prénoms.

XVIIe. Guillemette ou Guillelmine de Taillac *(Guillelma de Taillac)* citée dans une charte de l'Église de Saint-Flour, en date de 1322.

XVIIIe. Marguerite de Lorlanges *(Margarita de Lurlanges)* mentionnée de 1329 à 1350.

XIXe. Agnès de Verdezun *(Agnesa de Verdezun)* élue en 1350.

nous dans les papiers de la famille de la Fage; c'est la copie d'un extrait d'un vieux terrier, signé par l'abbesse Sybille en 1260. Il y est parlé de l'archiprêtre de Blesle, un certain Ramald, curé de Saint-Pierre et archiprêtre de Blesle sous saint Louis : *Ramaldi domini de Mazerac et Sancti Petri.*

Cette charte nous a fourni également quelques autres indications précieuses; elle provenait de l'abbesse Marguerite de la Fage.

XXe. Mauritia ou Maurice Delphine, ou Dauphine *(Mauritia, aut Morata, vel Maura Delphina)* de la maison dauphine, fille de Robert, comte de Clermont et d'Auvergne, et d'Alix de Mercœur, tante de Béraud-le-Grand, abbesse de 1353 à 1383. Elle termina plusieurs contestations avec le dauphin par des traités avantageux pour l'abbaye, et eut à se défendre contre les Anglais, ainsi que la suivante.

XXIe. Delphine de Gilbertès *(Delphina de Gilbertesio)* fut élue à l'unanimité par l'inspiration du Saint-Esprit en 1383 : *Electa est per decanam et conventum via Sancti Spiritus uno ore*. Le pape Clément VI, de son palais d'Avignon, confirma son élection.

XXIIe. Jacquette Delphine, ou Dauphine *(Jacoba Delphina)*, de 1396 à 1415. Elle appartenait sans doute à la maison dauphine.

XXIIIe. Isabelle de Barbery *(Isabella de Barbery)* de 1413 à 1424. (En marge du *Gallia christiana*, on lit *du Fourny*.)

XXIVe. Marie de Beauvoir *(de Bello visu)*, de 1427 à 1447.

XXVe. Isabelle de Beauvoir, de 1448 à 1478 ou 1481, d'une famille illustre (1), dit le *Gallia christiana*, qui survit dans les seigneurs de Jonchères et d'Oradour.

XXVIe. Alix IV d'Aureille de Colombine, de 1483 à 1491.

(1) La notice relevée sur le *Chartrier* par J.-B. du Chenin établit qu'elle appartenait à la famille Le Loup de Beauvoir, et à l'appui, rapporte qu'elle fit graver aux portes du monastère réparé par ses soins, ainsi qu'aux greniers et cheminées, *le loup passant d'or*.

XXVIIe. Marie d'Aubière de Banson, de 1491 à 1499. Cette abbesse, omise dans la plupart des recueils, est indiquée à cette place par l'extrait du *Chartrier*.

XXVIIIe. Blanche de Langeac *(Blanca de Langheaco)*, promue en 1499. C'est cette abbesse, issue de l'ancienne et grande famille de Langeac, qui reçut l'hommage du duc de Bourbon.

XXIXe. Isabelle de Langeac, nièce de la précédente, fut la première abbesse nommée par le roi, en vertu du Concordat, au lieu d'être élue comme ses devancières, et régit le couvent de 1530 à 1535.

XXXe. Marguerite de la Fage, abbesse de 1535 à 1572. Elle en faisait les fonctions en 1572 et les résigna cette année-là ou l'année d'après en faveur de la suivante.

XXXIe. Jacqueline de Langeac lui succéda de 1572 à 1574.

XXXIIe. Radegonde de la Marche, abbesse de 1574 à 1584, se démit en faveur de Geneviève de Gourdon ou de Geneviève de Bosredon (1), car il y a deux versions sur ce point.

XXXIIIe. Geneviève de Gourdon, d'une noble famille du Limousin, dont parle Justel dans l'*Histoire de la maison d'Auvergne*, occupait le siége abbatial de 1584 à 1610.

XXXIVe. Louise de Montjournal fut nommée abbesse en 1610 et siégea environ dix ans : *Ferè decennio rexit*.

(1) Le *Gallia christiana* dit, en mentionnant Geneviève de Gourdon : *Alii legunt* de Bosredon. Cette famille de Bosredon était une des plus distinguées d'Auvergne.

XXXV°. Suzanne de Villeneuve de Berlière tint la crosse abbatiale jusqu'en 1660, année de sa mort (1); mais dès 1657 elle fut suppléée dans ses fonctions par sa nièce et coadjutrice qui lui succéda.

XXXVI°. Suzanne II de la Roque d'Azenière succéda à sa tante en 1660 et régissait encore le couvent en 1676. C'est sous son gouvernement que dom Estiennot composa une notice de cette abbaye d'après les anciennes archives, de laquelle se sont servis les auteurs du *Gallia christiana.*

XXXVII°. Christine de Noailles de Verneuil, nommée en janvier 1681, passa, le 9 mars 1687, de l'abbaye de Blesle à celle de Saint-Saturnin de Rodez.

XXXVIII°. Éléonore de la Queuille de Châteaugai lui succéda en 1687.

XXXIX°. Diane de Chavagnac, citée dans l'année 1716, est la dernière abbesse mentionnée dans le *Gallia christiana.* Elle mourut en 1729.

XL°. Catherine du Bos, abbesse, de 1729 à 1741.

XLI°. Claire de Pons occupa l'abbaye de Blesle de 1742 à 1776.

XLII°. Louise-Claudine de Molen de Saint-Poncy, nommée en janvier 1776, fut abbesse de Saint-Pierre jusqu'à la dispersion du chapitre de Blesle, en 1792, et mourut au château de Bonnac en 1796.

Telle est la liste complète des abbesses (2) connues

(1) *Sepelitur in sacello B. M. de Arcubus*, ajoute à son sujet le texte du *Gallia christiana.*

(2) Aussitôt après sa nomination, chaque abbesse, conduite à l'autel, prêtait, la main sur les Évangiles, un serment professionnel, promettant de veiller à la

de Blesle, car le nombre total est plus considérable. Le *Gallia christiana* n'en mentionne que trente-six, et le *Nobiliaire d'Auvergne* que trente-neuf. Mais ce recueil ajoute à sa nomenclature la note suivante : « On trouve dans le nécrologe Sybille et Indulgente, abbesses, dont on ignore l'époque. » Quant à Indulgente, nous n'avons trouvé aucune indication ni sur sa vie, ni sur sa famille, ni sur son siècle. Nous avons signalé plusieurs lacunes, où l'on peut la placer sans avoir aucune raison de la mettre plutôt à l'une qu'à l'autre. Nul indice n'apparaît sur elle. Relativement à Sybille, abbesse du XIIIe siècle, nous avons été plus heureux. Les éléments de sa notice nous sont fournis par les *Armoires de Baluze* et par la vieille charte émanée des papiers de la Fage. Nous avons eu la bonne fortune de découvrir la trace de deux autres abbesses : Anne de Laurie, au XIVe siècle, et Marie d'Aubière, au XVe siècle.

Dans les temps primitifs, les religieuses de Blesle étaient disséminées dans différents prieurés, dont le principal et le plus ancien paraît être celui de Saint-Étienne (1). Ces prieurés constituaient la fortune de l'abbaye et du chapitre. Toutes les nonnes quittaient leurs prébendes pour se rendre à Blesle, aux fêtes so-

conservation temporelle et spirituelle du monastère, d'en respecter les règles, etc. La cassette précitée contient le serment de la dernière abbesse, Mme de Saint-Poncy. Ce serment était transmis au Saint-Père.

(1) Un terroir voisin des ruines du couvent, à Saint-Étienne, garde le nom de prieuré. Ce couvent fut même habité jusqu'à la Révolution par des chanoinesses qui y faisaient des retraites.

lennelles, assister aux offices dans l'église abbatiale ou aux assemblées capitulaires. Plus tard, elles se rassemblèrent autour de leur abbesse, menant la vie conventuelle et n'ayant plus d'autre résidence. Toutefois, chaque religieuse vivait séparément dans sa maison (1). Tous ces logis groupés autour de l'église Saint-Pierre composaient une enceinte fermée, ayant deux portes, l'une au bout de l'arcade, l'autre à l'entrée du Vallat. L'hôtel de l'abbesse, où étaient les appartements de réception, communiquait à l'église par une vaste galerie appelée le *chœur des Dames*. Il y avait un cloîtrier attaché à l'église conventuelle, car la clôture fut de règle dans l'origine ; mais elle était tombée en désuétude et avait cessé d'être prescrite depuis longtemps.

Les biens du couvent se divisaient en deux manses bien distinctes, celle du couvent et celle de l'abbesse. La première se partageait en autant de prébendes qu'il y avait de religieuses; la manse abbatiale, dont le produit varia beaucoup, ainsi que l'autre, selon la fortune des temps, était évaluée par Expilly, au milieu du XVIIIe siècle, à 3,000 livres de rente, qu'elle touchait « comme chef de l'abbaye de Saint-Pierre de Blesle. »

Maintenant il convient de revenir sur la châtellenie de Blesle, que nous avons laissée au pouvoir des ducs de Mercœur; leur héritière, Françoise de Mercœur, l'apporta en dot à César de Vendôme. Les ducs de Ven-

(1) « Comme des chanoines, » dit Expilly (t. Ier, p. 656. *Dictionnaire géographique, historique et politique des Gaules et de la France*). —Édition de 1768.

dôme la possédèrent jusqu'à l'extinction de cette cinquième maison de Mercœur, survenue en 1712 par la mort de Louis-Joseph, qui, n'ayant pas d'enfants, transporta par donation son duché à sa femme Marie-Anne de Condé. Celle-ci le transmit à sa mère Anne, palatine de Bavière, princesse de Condé, qui le vendit au marquis de Lassay en 1719. Mais le prince de Conti exerça le retrait de cette terre, qui lui fut adjugée par arrêt du 21 juin 1720, et qu'il fit ériger de nouveau en duché-pairie par lettres patentes de 1723. Le prince de Conti vendit, le 9 octobre 1770, cet apanage au roi Louis XV, qui, par édit de 1773, en forma l'apanage du comte d'Artois; mais Louis XVI, par un autre édit de 1778, le reprit, et, à partir de ce moment jusqu'à la Révolution, le fief de Mercœur fit partie du domaine royal.

La châtellenie de Blesle ne fut possédée par ces différents personnages que jusqu'en 1716; car alors la duchesse de Vendôme (Marie-Anne de Bourbon-Condé) la vendit à Louis-Henri de Chavagnac. L'année suivante, 1717, le nouveau seigneur, en récompense de ses services militaires dans les armées de terre et de mer, obtint que ses fiefs fussent constitués en marquisat, avec Blesle pour chef-lieu, par lettres patentes enregistrées en février 1720, et il transmit ce marquisat à sa postérité, qui en jouit jusqu'à la Révolution.

Cette famille de Chavagnac (1), fort ancienne dans

(1) La famille de Chavagnac, qui mériterait une notice détaillée, compte plusieurs illustrations. Un des plus célèbres est Maurice de Chavagnac, gouverneur du Limousin sous Charles VIII, qui, dans son expédition d'Italie, lui confia le

le pays, où elle était établie avant le XIIIe siècle, a, de tout temps, été mêlée à l'histoire de Blesle; elle compte dix chanoines de Brioude et figure dans les croisades, où Guillaume de Chavagnac accompagna saint Louis en 1248. Ce Guillaume traita avec l'abbesse Sybille en 1259 et prit part à l'arbitrage de 1262, au sujet de Chanet. Pierre Ier fit hommage au sire de Mercœur, en 1291; son fils Pierre II, chevalier, est cité dans une transaction réglant les prérogatives du chapitre de Blesle en 1353. Hugues fit hommage à Béraud Ier en 1338, et fut un des principaux officiers du dauphin. Plusieurs siècles avant l'acquisition du château, les Chavagnac avaient une habitation à Blesle. C'est là qu'avaient vécu cet Antoine de Chavagnac, qui avait enlevé la chanoinesse de Montgon, au début de la réforme, et ses deux fils Christophe et Aymard, qui, dans les troubles religieux, suivirent deux voies différentes. L'un fut un des plus braves capitaines huguenots, défendit, en 1577, Issoire contre le duc d'Anjou, et fut honoré de plusieurs lettres très-flatteuses d'Henri IV; l'autre fut chanoine de Brioude, curé de Saint-Sulpice et aumônier de la reine Marguerite. Il contribua à réconcilier avec l'Église le roi Henri IV, et aussi

commandement du château de Naples; assiégé par les Espagnols, l'héroïque Chavagnac, plutôt que de se rendre, s'ensevelit sous les ruines d'un bastion.

La terre de Chavagnac, située dans la paroisse d'Auriac, était un fief mouvant de Mercœur et comptait plusieurs arrière-fiefs, tels qu'Artiges, Feydit, Védrines, etc. Il y avait à Chavagnac un château démoli sous Louis XIII. Dans l'*Inventaire du dauphiné d'Auvergne* se trouve une nommée faite en 1309 par Pierre de Chavagnac, chevalier, de la paroisse d'Auriac, pour les mas de Chazelles, Chambon, Lauries, Lavialle, Fraisse, Bascusse, Lugarde, Chanet, Feydit, Véze, Saint-Étienne, Achat.

à convertir son neveu Josué, chambellan du duc d'Orléans.

C'est à Blesle, dans le manoir paternel, que naquit, en 1624, ce fameux Gaspard de Chavagnac (1), l'ami du grand Condé, son partisan dans la Fronde, qui fut général et négociateur, prit du service à l'étranger, où il devint lieutenant-général de l'empereur, et épousa Marie-Thérèse d'Étampes de Valençay, nièce de la princesse de Mecklembourg. Ces Chavagnac étaient des personnages remuants, une vraie race féodale, hardie aux combats, prompte aux entreprises, fière et indisciplinée. Les deux frères, Gaspard et François, lequel prit part à la conspiration de Cinq-Mars, furent d'obstinés frondeurs, et grâce à eux, Blesle connut les agitations de la Fronde, dont la vive physionomie se reproduit dans les charmants mémoires de Gaspard, où quelques passages initient à la vie de province à cette époque; car Gaspard, qui venait y passer quelques quartiers, se plait à peindre l'existence joyeuse, turbulente, agitée qu'on y menait, à parler des belles dames, de trois surtout qui enlevaient tous les suffrages, à savoir : Mesdames de Dienne, du Saillans et de Montgon, des querelles des seigneurs et de leurs exploits sanglants, d'un

(1) Gaspard de Chavagnac, fils de Josué de Chavagnac et de Gilberte de Cenvisson, fut fait maréchal-de-camp le 30 octobre 1659, et suivit Condé lorsque ce prince passa au service de l'Espagne. Il y fut fait sergent de bataille. Entré au service de l'empereur, il devint lieutenant-général et fut son ambassadeur en Pologne. Il rentra en France après la paix de Nimègue, mais n'y fut plus employé. Après une vie fort agitée, Gaspard mourut dans sa terre du Bousquet, laissant des mémoires fort curieux sur les événements politiques et militaires de son temps.

duel éclatant, auquel il participa, et qui eut lieu vers la fin de la Fronde, dans la plaine de Lorlanges, entre le trop fameux marquis Gaspard d'Espinchal et le comte du Saillans du Rochain.

C'était un vrai combat, de six contre six : d'un côté Saillans, Chavagnac, Authac, Sieugheac, Coteuge, Trémond ; de l'autre, Espinchal, les deux Combalibœuf, le fils de Sabar, Chandorat et Fauché. Chavagnac avait affaire au jeune Combalibœuf, avec qui il échangea un coup de pistolet. « A peine, dit-il (1), m'eut-il manqué que mon Brabançon, que je montais et qui était le meilleur cheval que j'aie jamais eu en ma vie, se mit dans une telle furie, qu'il alla à la charge sur le cheval de mon ennemi qu'il prit par le col et terrassa ; Combalibœuf en fut porté à terre, si bien que, sans aucun danger, mon homme fut hors de combat ; mais j'eus bien de la peine à l'arracher des dents de mon cheval qui le faisait crier de toutes ses forces. Après que j'en fus venu à bout, j'allai séparer Saillans et d'Espinchal, que je fis embrasser dans le moment. Le dernier fut dans un grand danger, car Trémond, qui avait tué les deux autres (Chandorat et Fauché), ne voulait faire aucun quartier, disant qu'on s'était battu à *dépêche compagnon;* mais nous l'en empêchâmes ; huit jours après, il fit appeler Saillans (2) pour la seconde fois, ce qui n'eut point de suite..... »

(1) *Mémoires de Chavagnac.* Les noms propres y sont souvent mal écrits.

(2) Chavagnac se brouilla peu après avec ce même du Saillans, qu'il secondait pour quelque amourette à Clermont.

La plaine de Lorlange, théâtre du duel, est dans le canton de Blesle.

Trois des héros de cet épisode jouèrent un rôle retentissant dans les Grands-Jours d'Auvergne, savoir : les deux Combaliboeuf et le marquis d'Espinchal. Gaspard de Chavagnac ne laissa pas de postérité. Le fils de son frère François, marié à Louise du Bos, Claude-Ferdinand de Chavagnac, eut de sa femme, Anne de Montboissier-Canillac, Louis-Henri, chef d'escadre, qui acquit la seigneurie de Blesle. Il épousa Julienne de Champmeslin, d'où naquit Louis de Chavagnac, capitaine du vaisseau le *Jason*. Cette famille (1) garda la seigneurie de Blesle jusqu'à la Révolution et fut admise, en 1787, aux honneurs de la cour.

Comme, de l'ancien château de Blesle détruit à une époque indéterminée, probablement dans les guerres de religion, il ne restait que la tour icosagone, le marquis de Chavagnac adossa à ce donjon une habitation appelée le château et devenue le couvent de Saint-Joseph.

Sous l'ancien régime, Blesle formait le deuxième mandement du duché de Mercœur (2), qui, dans son intégrité, en comprenait neuf.

Au point de vue de la justice, Blesle présentait certaines singularités. Ainsi, la ville était régie par droit

(1) Les Chavagnac portaient : *de sable, à trois fasces d'argent accompagnées de trois roses d'or en chef.*

(2) « Lorsque le duché de Mercœur était dans son entier, dit Chabrol, il se divisait en neuf mandements :

« 1° Ardes, Mercœur et Fromental ; 2° Blesle ; 3° Allanche et Maillargues ; 4° Chillac et Saint-Cirgues ; 5° Ruines et Corbières ; 6° Tanavelle et Tagenat ; 7° Saugues et Grèzes ; 8° Malzieu et Verdezun ; 9° Lastic et Cistrières. La plupart de ces mandements furent successivement aliénés par les divers titulaires de ce duché dans le cours du XVIII° siècle. »



écrit, et la campagne par droit coutumier, c'est-à-dire que la ville suivait le droit romain, comme l'Église en général, et la campagne la coutume locale de Brioude.

Au XVIIIe siècle, car anciennement l'abbesse était haute justicière et s'était vue successivement amoindrie dans ses prérogatives, les droits de justice se répartissaient ainsi entre l'abbesse et le marquis de Chavagnac : l'abbesse ne conservait la pleine justice, c'est-à-dire haute, moyenne et basse, que dans l'enclos du monastère, l'église et le cimetière.

Le seigneur laïque l'avait dans le surplus. Il était haut justicier dans la ville, où l'abbesse n'exerçait que la basse justice, en raison des cens à elle appartenant, sauf en un quartier où la moyenne lui était dévolue. La justice moyenne et basse de l'abbesse s'étendait sur la partie du territoire urbain qui lui devait des cens, bien que la ville seule se régît par droit écrit. Le reste, c'est-à-dire la campagne, suivait le droit coutumier. En général, le seigneur laïque possédait la haute justice, et néanmoins devait faire hommage à l'abbesse, en raison de certains objets qu'il détenait en la ville de Blesle. Des traités réservaient à *Madame* les actions personnelles et réelles dans les villages de sa mouvance, ainsi que le droit de pêche pour sa table. Elle possédait aussi la justice haute et basse sur divers villages du mandement de Blesle, qui lui payaient des cens, savoir : Aubérat et Terré, paroisse de Blesle; Brugeille, paroisse de Torsiac; Pressac et le Cheylat, paroisse de Saint-Étienne; Leyvaux-Haut et Bas et le Breuil, paroisse de Leyvaux; Gereuge, paroisse de Laurie; le Chausse et Servière, paroisse de la Chapelle-Allagnon.

Indépendamment de la haute justice sur ces localités (1), le marquis de Chavagnac avait la justice haute, moyenne et basse sur les lieux suivants : Pradel, Bressole, le Bos, Chamberty; les moulins du Bouchet, du Bos, de Rodier, de la Chaud et de l'abbesse; Chassignolle et les Plagnes, dans la paroisse de Blesle; Torsiac, dans cette paroisse, dont le curé était à la nomination du seigneur de ce fief; Bousselargues et Chadecol, dans la paroisse de Bousselargues; Autrac, la Garde, Montmoirac, Lachaud et le moulin de Pierre, dans la paroisse d'Autrac; la Chirèze, Brugeli, Bourdeilles, Farges et Besse, dans la paroisse de Saint-Étienne; Malezun et Courteuge, dans la paroisse de Leyvaux; les hameaux d'Allagnon, la Bastide, Lussargues et la Coharde-Haute, dans la paroisse de Molèdes; Laurie, Anlhac, Foulière, la Coharde-Basse et Aubepeyre, dans la paroisse de Laurie, hors la basse justice dans le village de Laurie appartenant au seigneur de Laurie; la Cusse, Menteire, Vaux, Roueix et le Pouzat, paroisse de Charmensac (2), et le Bru, qui est en partie dans cette paroisse et en partie dans celle de Peyrusse; Serre, Gironde, la Croze, la Bastide, Villeneuve, la Rochette, la Borie, Chavagnac, Chazelles et Riolz, dans la paroisse d'Auriac; Chantegeal et Basbory, dans la paroisse de la Chapelle-Allagnon; la Garde et Achat, dans celle d'Espalem; Angelane et

(1) Voir Chabrol, *Coutumes d'Auvergne*, t. IV, art. *Blesle*.

(2) Chabrol, de même que le *Dictionnaire du Cantal*, dit que le village de Charmensac dépendait de la justice de Blesle, sauf deux maisons appartenant à la justice du seigneur de Charmensac (de la famille de Léotoing). Il convient donc d'ajouter ce village à cette nomenclature.

Védrines, paroisse de Lorlanges, sauf la basse justice du seigneur de Védrines (1). « Ainsi, dit Chabrol, la justice de Blesle s'étend dans quatorze ou quinze paroisses. » Tous ces fiefs relevaient de la tour de Bonan (2), de qui mouvaient tous ceux de la sénéchaussée d'Auvergne.

Le seigneur laïque exerçait son droit de justicier par le ministère d'un bailli, de même que l'abbaye. En 1789, le marquis de Chavagnac avait pour bailli Mᵉ Étienne Roux, et l'abbesse Mᵉ Jean Prieur, avocat au parlement, qui fit partie de l'assemblée des notables de Brioude (3), en 1788 et 1789. Tel était l'état de la justice dans le XVIIIᵉ siècle, car, dans les temps primitifs, la justice entière appartenait à l'abbesse; Chabrol le reconnait, s'appuyant sur l'autorité de Justel.

En outre des cens perçus par l'abbaye dans les villages précités, l'abbesse avait d'autres propriétés disséminées; par exemple, dans le territoire de Blesle elle pos-

(1) En outre, on doit ajouter une partie de la châtellenie de Bois-Parent, laquelle relevait de la justice de Blesle, tandis que l'autre était sujette de celle de Brioude. Bois-Parent est dans la paroisse de Saint-Beauzire.

(2) Dans son rapport présenté en 1637, l'intendant Mesgrigny dit qu'au palais de Riom il y a une grosse tour de laquelle relèvent tous les fiefs de la sénéchaussée d'Auvergne. C'était pour l'Auvergne ce qu'était pour la France la grosse tour du Louvre.

(3) Avant le sieur Jean Prieur, le juge ou bailli de l'abbaye avait été le sieur Bec, que cite M. du Chenin dans une lettre accompagnant l'extrait du *Chartrier* rédigé par J.-B. du Chenin, lequel avait conservé nombre de pièces sur l'abbaye qu'il avait beaucoup fréquentée. Parmi ces pièces se trouvaient des jugements rendus par M. Bec, juge de l'abbaye, lequel eut pour fils Léon Bec du Treuil, avocat et membre de l'assemblée des notables d'Auvergne en 1788.

Ce Jean-Baptiste du Chenin, décédé en 1725, avait épousé en 1699 Catherine de Boisset, qui lui avait apporté le fief de Pouzols.

sédait cette grande prairie, qui a gardé le nom de *pré Madame,* la vigne dont une partie est restée à la fabrique, le moulin dit de l'Abbesse, en face de celui de la Chaud. De plus elle prélevait la dîme dans beaucoup de paroisses, dont le nombre, variable selon les siècles, décrut graduellement.

Originairement l'abbesse de Saint-Pierre était décimatrice et souvent nominatrice dans la plupart des paroisses énumérées plus haut à l'occasion de l'étendue de l'archiprêtré et de l'abbaye de Blesle. En 1789, elle ne nommait que dans dix. Chabrol s'est trompé, lorsqu'il a fait remonter la répartition des droits justiciers entre l'abbesse et le seigneur laïque à la transaction passée en 1311 entre Alix III et Béraud de Mercœur, attendu que ce traité, rapporté par Baluze et analysé par nous avec soin, est à l'avantage de l'abbaye et consacra sa suzeraineté, puisqu'ultérieurement les châtelains de Blesle, même le duc de Bourbon, ont rendu hommage à l'abbesse de Saint-Pierre. C'est donc bien plus tard, après les guerres religieuses sans doute, que les positions s'intervertirent, et que la haute justice avec la suzeraineté passa aux ducs de Mercœur et à leur ayant droit, le marquis de Chavagnac. Chabrol ne s'est préoccupé que de l'état de la juridiction au XVIIIe siècle.

Beaucoup de familles nobles avaient un logis à Blesle; quelques-unes en étaient originaires, et nous en avons cité plusieurs qui y vivaient en 1450 et ont disparu; d'autres y avaient été attirées par l'abbaye où se trouvaient leurs parentes; telles étaient, par exemple, les familles de

Montgon, de Vernassal, de Molen de Saint-Poncy, de Retz, du Bos, de la Fage, de Torsiac.

Parmi ses enfants, Blesle nomme plusieurs ecclésiastiques distingués, savoir :

1° L'abbé Jacques de Planat, originaire de Blesle, qui fut prévôt de Notre-Dame de Saint-Flour et official de Pamiers. Aussi pieux qu'érudit, cet ecclésiastique donna des missions fréquentes et fut un bon sermonnaire. Il rédigea un Bréviaire, qui lui valut l'honneur d'être comparé à Gerson et à Thomas à-Kempis, et mourut vers la fin du XVII[e] siècle.

2° Charles-François du Bos, théologien et grand-vicaire de Luçon sous l'évêque Mgr de Barillon, de 1690 à 1724, époque de sa mort. Ce savant abbé composa des ouvrages estimés de piété et de théologie terminés par son neveu, le dernier abbé du Bos, chanoine de Rouen et syndic du clergé, décédé dans sa maison, sise sur la place. Conférencier distingué, il est l'auteur d'un ouvrage considérable intitulé : les *Conférences de Luçon.*

3° L'abbé Liandier, professeur au collége de Saint-Flour, humaniste distingué.

4° L'abbé Barrès, qui fut grand-vicaire à Bordeaux, après avoir été secrétaire général de la Préfecture de la Haute-Loire, homme d'esprit et de savoir. Il était fils de M. le docteur Barrès, médecin, qui a publié, en l'an IX (1802), une description topographique du canton de Blesle, contenant beaucoup d'observations pratiques et de notions techniques.

Blesle a eu pour maire et membre du Conseil général le vicomte Thomas de Saint-Poncy, membre de l'Aca-

démie et auteur de poésies estimées, dont un fragment a pris place dans le recueil des *Fleurs du Velay* (1). Cette ville a été habitée par la famille de Pradt, à laquelle appartenait ce spirituel abbé de Pradt, archevêque de Malines, aumônier de Napoléon Ier et ambassadeur à Varsovie, qui a écrit nombre d'ouvrages très en vogue lors de leur apparition, parmi lesquels on distingue : Les *Quatre Concordats*, l'*Histoire de l'Ambassade dans le grand-duché de Varsovie*, l'*Europe et l'Amérique depuis le Congrès d'Aix-la-Chapelle*, etc...

Les familles de Chavagnac et du Bos ont donné à l'État plusieurs officiers supérieurs fort estimés dans les armées de terre et de mer. C'est au château de Blesle, qu'est né (2), chez M. de Chavagnac, le marquis d'Espinchal, député suppléant aux États-Généraux et maréchal-de-camp, qui a laissé des *Mémoires* inédits fort curieux. Blesle a fourni un représentant à l'assemblée des notables d'Auvergne (1787-1790), M. Léon Bec du Treuil, avocat; un représentant à celle de Brioude, M. Jean Prieur, avocat et procureur de l'abbaye; de nos jours, un député à l'Assemblée législative, M. le docteur Francisque Maigne.

Avant la Révolution, Blesle était une des bonnes vil-

(1) *Le Velay, Fleurs des montagnes*, par M. Aimé Giron. (Le Puy, imp. M.-P. Marchessou, 1868; 1 vol. in-18, p. 287.

(2) Cette particularité est puisée dans les mémoires manuscrits donnés à la bibliothèque de Clermont par le marquis Hippolyte d'Espinchal, le dernier de cette race. — M. le marquis d'Espinchal fut élu député suppléant pour l'ordre de la noblesse aux États-Généraux de 1789, en même temps que le marquis de Saint-Poncy, neveu de la dernière abbesse et propriétaire à Blesle d'une maison appartenant aujourd'hui à Mme Lompré, et d'une vigne appelée la *Muscadine*.



les agrégées de la Basse-Auvergne ressortissant, pour la justice, à la sénéchaussée de Riom (parlement de Paris), et, pour le spirituel, dépendant du diocèse de Saint-Flour. Au point de vue fiscal, Blesle était de l'élection et subdivision de Brioude et avait un receveur des tailles. De plus cette cité possédait (1) un bureau de contrôle et deux études de notaires.

Lorsqu'en 1790 intervint la nouvelle division territoriale de la France, Blesle avec l'élection de Brioude fit partie de cette fraction de l'Auvergne annexée au Velay pour composer le département de la Haute-Loire, ayant le Puy pour chef-lieu, et forma le chef-lieu d'un canton dépendant de l'arrondissement de Brioude et du diocèse du Puy (2). Ce canton comprit d'abord douze communes réduites à dix par l'annexion à la commune de Blesle de celles de la Chapelle-Allagnon et de Bousselargues, supprimées l'une en 1834, l'autre en 1845. La première tirait son nom d'un hameau dont il reste à peine quelques vestiges, sans aucun habitant maintenant, assis sur le bord de l'Allagnon, ne renfermant que la cure et l'église totalement en décombres. Quant à Bousselargues, c'est un petit village assez pauvre, ayant conservé son église et son cimetière. Un souvenir illustre s'y rattache, car cette modeste

(1) *Calendriers d'Auvergne curieux et utiles*, publiés l'un en 1750, l'autre en 1766, par M. l'abbé Martinon, curé d'Auzon.

(2) Blesle, anciennement, avait été du diocèse de Clermont, dont il fut distrait en 1317, pour composer le diocèse de Saint-Flour, duquel il fit partie jusqu'en 1823 que fut rétabli l'évêché du Puy. En l'état actuel, Blesle dépend de la cour d'appel de Riom, de la province ecclésiastique de l'archevêché de Bourges, de la division militaire et de l'académie universitaire de Clermont.

chapelle a été honorée de la visite de Massillon, alors évêque de Clermont (1), et, selon la tradition, a retenti de la voix de l'éloquent orateur, qui y aurait prêché et donné la confirmation. Malheureusement le document constatant cette tournée pastorale a disparu ; mais cette tradition s'est pieusement conservée dans le pays.

Le canton de Blesle, de forme triangulaire, est placé à 20°,40′ de longitude et à 45°,18′ de latitude (2), dès lors, presque à égale distance du pôle et de l'équateur, ce qui, par parenthèse, devrait lui procurer une température fort éloignée des extrêmes, si sa proximité des montagnes ne s'y opposait. Il compte 5,287 habitants et occupe une superficie de 14,280 hectares. L'altitude moyenne du canton est de 800 mètres au-dessus du niveau de la mer ; la plus haute est à 1,000 mètres au sommet de la montagne d'Autrac, et la plus basse au-dessous de Lanau, à 460 mètres ; la gare de Blesle est à 500 mètres 15 c., ce qui doit ramener l'altitude de la ville à 495 mètres ou 500 mètres, et non pas à 481 mètres, comme porte le travail, du reste fort bien fait, de M. Malègue (3). Il comprend dix communes, savoir : Blesle, Autrac, Chambezon, Espalem, Grenier, Léotoing, Lorlanges, Lubilhac, Saint-Étienne, Torsiac.

(1) Bousselargues, quoique du mandement et de l'archiprêtré de Blesle, dépendait alors du diocèse de Clermont.

(2) Ces données et observations sont indiquées par M. Barrès dans sa courte Notice.

La mesure est prise sur le méridien de l'Observatoire de Paris.

(3) H. Malègue, *Guide de l'Étranger dans la Haute-Loire*.

1° Blesle. — Blesle, chef-lieu de canton, possède une cure (1), une justice de paix, une brigade de gendarmerie à pied, un receveur d'enregistrement, un percepteur pour tout le canton et un bureau de poste. Il y a deux études de notaire à Blesle, et une troisième à Lorlanges. La commune chef-lieu présente une superficie de 2,482 hectares et une population de 1,685 habitants, dont environ 1,400 agglomérés dans la ville.

Blesle possède huit foires, dont six d'origine fort ancienne, qui sont mentionnées dans l'*État de la province d'Auvergne* par M. de Ballainvilliers (2) en date de 1765 et dans les *Calendriers* de M. Martinon. Les six anciennes sont : la foire mobile du mercredi-saint et les foires fixes du 12 mai, des 29 et 30 juin, dite de Saint-Pierre, du 1er août, du 20 septembre, dite de Saint-Mathieu, et du 10 novembre, dite de la Saint-Martin.

Les deux plus récentes sont les foires mobiles de l'avant-dernier jeudi de Carnaval, dite foire grasse, et du jeudi avant Noël, dite de *la loue,* parce qu'on y loue les domestiques. Il y a à Blesle un marché se tenant chaque jeudi, mais de peu d'importance. Cette commune est pourvue d'une école communale de garçons tenue en gratuité, par suite d'un legs de M. le curé Bassier, par les Frères de Paradis du Puy, d'une

(1) Le curé de Blesle, recteur du canton, est aidé par deux vicaires.

(2) M. de Ballainvilliers, intendant d'Auvergne, adressa en 1765 à M. de Laverdy, contrôleur général, un rapport détaillé et intéressant, qui a été publié dans les *Tablettes d'Auvergne*, par M. Bouillet.

école de filles et d'une salle d'asile dirigées par les religieuses de Saint-Joseph.

Les hameaux dépendant de la commune chef-lieu sont Chadecol, Bousselargues, Pradel, Bressole, Terré, Servières, le Chausse, le Ranquet, Aubérat et Chantegeal. Presque tous, Chadecol, Bousselargues, Pradel, Bressole, Terré, figurent dans l'*Inventaire du dauphiné d'Auvergne*, où ils sont désignés comme des mas, arrière-fiefs de Mercœur.

Au-dessus de Blesle, au couchant, sur un plateau couvert de moissons, se trouve une tour appelée du Mégontier ou Montgontier, qui devait être le fief de cette famille de Montgontier, à laquelle appartenait ce Jean de Montgontier, que nous avons cité à propos de l'arbitrage de 1262 entre l'abbesse Sybille et Guillaume de Chavagnac, damoiseau, et autres. A droite de Montgontier est le castel ruiné de Chamberty, propriété de la famille de Mourgues de la Fage, dont une branche avait pris le nom de Chamberty. A gauche on voit la vieille tour du Bos, auprès de laquelle s'élève le pavillon moderne. C'était le fief de la famille Blanc du Bos, alliée aux de Chavagnac, de Molen de Saint-Poncy, de la Boulaie, et qui s'est signalée dans la marine. Celle-ci avait pour auteur Gaspard Blanc du Bos, qui, pour de glorieux services militaires, avait été anobli par lettres patentes de novembre 1643, et pour illustration l'abbé du Bos, susmentionné. Il y avait eu une première famille du Bos, fort ancienne, dont était cet Armand du Bos qui, en 1334, fit hommage au seigneur de Mercœur pour son fief du Bos. Une branche

de la famille de la Rochelambert habite le Bos, par suite de la vente faite au chevalier de la Rochelambert par le vicomte de Saint-Poncy. L'*Inventaire du dauphiné d'Auvergne* cite un seigneur de la Vaissière faisant pareil hommage en 1334 pour son habitation de la Vaissière, c'est sans doute le lieu de la Bessière, qui paraît avoir été un hameau à cette époque. Le manoir était sans doute au fond de la vallée, sur le ruisseau de Ferrière, à l'endroit où subsistent des débris de tour. Dans ce curieux *Inventaire* il est fait mention des familles d'Aureilles de Paladines, de Dienne, de la Salle, de Montgon, de Serre et de Malepeyre (c'est-à-dire : de Molen), de Chavagnac, de la Fage, et d'autres éteintes de nos jours, telles que de Parcines, de Charbonnières, de Besse, de Vernassal, de Folhos, de Ségonzac, etc...

Près de Blesle, sur la rive droite de l'Allagnon, était le manoir du Babory appartenant au marquis de Chavagnac, ainsi que les trois métairies de Plagnes, les *trois Plagnes*, C'est au Babory, devenu une minoterie, que l'on a construit la gare de Blesle, à 2 kilomètres du bourg. En face du Babory on traverse l'Allagnon sur un vieux (1) pont parfaitement restauré, qui était autrefois d'aspect fort pittoresque, mais d'un usage peu commode, à cause de son étroitesse. Plus loin, sur le versant opposé du plateau argileux de Plagnes, où se trouve une

(1) Dans son rapport sur l'*État de l'Auvergne en 1765*, l'intendant Ballainvilliers mentionne ce pont étroit, qui a été élargi et garni de trottoirs, mais dont on a conservé les jolis avant et arrière-becs.

tuilerie, est situé le hameau de Chantegeal, connu par sa fontaine minérale. C'est une eau ferrugineuse, de goût agréable, assez semblable à l'eau de Seltz, mais décomposant le vin. Du reste, les eaux minérales abondent en cette région fort tourmentée par les volcans, présentant maintes curiosités géologiques et renfermant des gisements de fer et d'antimoine. Indépendamment de cette fontaine de Chantegeal dans la commune de Blesle, on trouve, dans la commune voisine de Saint-Étienne, les sources minérales de Solignac et de la Fage, au lieu dit du Rouillé.

2° Autrac. — A l'ouest de Blesle, sur un plateau fertile bien qu'élevé, confinant à Anzat-le-Luguet (canton d'Ardes), dans un terrain calcaire produisant de la chaux hydraulique, s'étend la commune d'Autrac. Autrac possède une succursale, une population de 170 habitants et une superficie de 846 hectares. La montagne qui domine Autrac est le point culminant du canton, 1,000 mètres au-dessus du niveau de la mer; c'est le mont Fauvat se rattachant à la chaîne du Cézallier; le village d'Autrac est à 825 mètres. Au-dessus est le hameau de Montmoirac, qui a appartenu à la famille de Lastic; à l'est, est celui de la Garde, sur un plateau fertile en froment.

3° Chambezon. — La commune de Chambezon, voisine de Lempdes et confrontant au canton d'Auzon, possède de bons vignobles; elle a une succursale, une population de 258 habitants groupée dans un seul village, et une superficie de 507 hectares.

4° Espalem. — La commune d'Espalem, située dans un terroir fertile en céréales, possède une succursale, une population de 473 habitants et une superficie de 1,462 hectares. Sous le règne d'Henri IV, Espalem (1) fut visitée par Charles de Valois, comte d'Auvergne, qui y passa une revue *(montre)* de ses partisans, en allant assiéger Saint-Flour (1601). Ses principaux hameaux sont Achat, Boisseuge et la Pénide, entourée d'étangs aujourd'hui desséchés.

5° Grenier-Montgon. — La commune de Grenier-Montgon possède une succursale, une population de 382 habitants et une superficie de 499 hectares. Le chef-lieu, Grenier, qui est le lieu paroissial, est à 1 kilomètre du hameau de Montgon, au-dessus duquel on aperçoit un vieux burg démantelé, qui successivement a été possédé par deux grandes maisons féodales.

Originairement ce fief, ayant ensuite titre de marquisat, appartenait à la famille de Léotoing et passa dans celle de Cordebœuf de Beauverger (2), par le mariage de Louise de Léotoing, avec Bénigne de Cordebœuf, célébré le 11 février 1550, duquel naquit François de Cordebœuf de Beauverger, lieutenant de la compagnie du comte de Raudan, et dont le fils, Pierre de Cordebœuf, fut substitué aux nom et armes de Montgon par donation de son grand-oncle, Jacques de Léotoing-

(1) Dans le *Nobiliaire d'Auvergne* on voit un Guillaume de Torsiac, seigneur d'Espalem, marier sa fille avec François de Riom.

(2) Cette famille de Cordebœuf, originaire du Bourbonnais, descendait de Durand de Cordebœuf, écuyer, vivant en 1458, sans doute parent de Guillaume-Renaud de Cordebœuf, bailli des montagnes d'Auvergne en 1428.

Montgon, sous la date de mars 1578. Ce Pierre de Cordebœuf fut gentilhomme de la chambre des rois Henri IV et Louis XIII, qui l'estimaient pour ses services rendus en sa qualité de capitaine de chevau-légers. Louis XIII lui accorda une pension de 3,000 livres. Cette famille n'a cessé de fournir à l'État de bons officiers, parmi lesquels on remarque Jean-François, comte de Montgon, qui fit avec éclat presque toutes les campagnes de Louis XIV, devint lieutenant-général et inspecteur général de la cavalerie française, et mourut en 1730 laissant un fils prêtre, qui fut cet abbé Charles-Alexandre de Montgon, ministre de Philippe V, roi d'Espagne, et habile négociateur (1), qui a laissé sur ses négociations des *Mémoires* imprimés en six volumes. D'autres membres de cette famille sont parvenus à de hauts grades. Elle compte plusieurs maréchaux-de-camp, deux chevaliers de Malte, trois comtes de Brioude. Son représentant actuel, le marquis Adhémar de Montgon, vient de racheter cette ruine.

Tout près de Grenier, sur le bord de l'Allagnon, est enfoui dans les arbres le petit castel de Florival dépendant jadis de la terre de Montgon, et appartenant, en 1789, à M. de la Chassignole.

6° Léotoing. — Cette commune possède une succursale, une population de 590 habitants et une super-

(1) C'est cet abbé de Montgon, dont Michelet a dit (*Histoire de France*, t. xvi) : « Ce qu'établit Montgon, qu'on ne lit pas assez. » — Les armoiries des Montgon sont : *écartelées en sautoir, d'hermine et de sable, à la bordure contre-écartelée de même.*



ficie de 1,957 hectares. Léotoing, aujourd'hui chef-lieu de commune, était, au moyen-âge, une châtellenie puissante qui, aux XIII[e] et XIV[e] siècles, formait un bailliage et un mandement spécial mouvant de Mercœur. Mais à partir du XVI[e] siècle, tout en restant châtellenie et bailliage dépendant de ce duché, Léotoing fait partie du mandement de Blesle. Le vieux château, dont les ruines imposantes se dressent à pic en face du *rail-way*, était un formidable repaire appartenant, dès le XIII[e] siècle, au dauphin d'Auvergne, Robert I[er], qui l'avait confisqué à cette époque sur Bertrand de Léotoing (1). Ce même dauphin fit de cette terre en 1262 l'apanage de son fils, Hugues, qui la transmit à sa postérité; de là provint la seconde famille de Léotoing; car tout porte à croire qu'aux XIII[e] et XIV[e] siècles les Léotoing formaient un rameau de la maison dauphine. Plus tard, ce fut la maison de Léotoing-Montgon (2) et enfin celle de Léotoing d'Anjony, qui détinrent ce fief.

Pendant plusieurs siècles l'histoire de Léotoing est mêlée à celle du dauphiné, dont il était un des plus beaux fleurons et une des places les plus fortes. Les débris, qui ont surmonté les outrages du temps et les dévastations, souvent plus préjudiciables, des hommes,

(1) A ce Bertrand de Léotoing finit sans doute la primitive maison de Léotoing. C'est à cette première tige qu'appartenait un chanoine de Brioude nommé Léotoing et vivant en 1200. Voir Chabrol.

(2) La famille de Beauverger-Montgon, entée sur celle de Léotoing, n'a jamais eu la seigneurie de Léotoing passée aux Léotoing d'Anjony, et possédée quelque temps par la maison d'Orléans, comme on le verra.

Les Léotoing portaient : *d'or, à trois fasces de sable ;* les branches de Charmensac et de la Borie portaient les *fasces d'azur.*

révèlent sa grandeur passée. C'était une vaste citadelle aussi forte par l'assiette que par l'accumulation des ouvrages d'art. Elle s'élevait en promontoire sur un roc anfractueux au-dessus de l'Allagnon, qui baigne sa base de granit; son enceinte spacieuse était flanquée de grosses tours, dont quelques-unes existent debout au milieu d'énormes décombres, présentant à l'horizon un point de repère majestueux; on remarque encore la guette, d'où la sentinelle surveillait le voisinage et signalait l'approche du danger.

Suivant Audigier, les Léotoing, seigneurs de Léotoing et de Montgon, constituaient une branche de la race des Mercœur formée, au XIIIe siècle, par le fils d'Hugues dauphin, Béraud, sire de Léotoing, et qui depuis releva du dauphiné d'Auvergne (1).

Cette maison présente une longue liste de chevaliers illustres dans les fastes militaires, des comtes de Brioude, des abbés de la Chaise-Dieu et deux évêques qui se succédèrent sur le siége épiscopal de Saint-Flour, le premier de 1452 à 1462, le second de 1463 à 1482; ils terminèrent la cathédrale, où ils furent inhumés, dans le caveau construit pour leur maison, et fondèrent la messe de Notre-Dame, comme l'indique une inscription gravée sur le portail de cette église en commémoration de sa consécration en l'an 1466 (2).

En 1284 il y eut une composition entre Hugues (3)

(1) A partir du moment où le dauphiné échut à la famille de Mercœur.

(2) Archives de l'Empire, *Inventaire du dauphiné d'Auvergne*. M. Crouzet en a relevé une copie fort précieuse pour l'histoire d'Auvergne.

(3) Robert Ier eut plusieurs enfants, entre autres Robert II, qui eut le dauphiné,

dauphin, d'une part, et de l'autre Béatrix de Lempdes, veuve de feu Turc de Meyronne, par laquelle Béatrix reconnait tenir dudit seigneur dauphin, à cause du chastel de Léotoing, en foi et hommage, son hôtel et forteresse de Lempdes et appartenances; en retour le dauphin octroie à cette dame toute juridiction sur sa terre de Lempdes. Quatre années après, en 1288, entre le sire de Léotoing, Béraud, et l'abbesse de Blesle, Alix II, fut opérée une transaction au sujet des droits de justice sur Lempdes; d'où ressort que la juridiction de Blesle s'étendait alors sur Lempdes.

Sous l'année 1302, Pierre de Léotoing, chevalier, fit nommée à Béraud, dauphin, seigneur de Mercœur, pour ses appartenances aux mas de Bousselargues, Chadecol, Pressac en la châtellenie de Blesle, au château de Montgon, aux mas de Grenier, Charmensac, Leschalin, et tout ce qu'il possède ès châtellenies de Mercœur et de Lastic, ainsi qu'au mas de la ville de Blesle, etc.

Autre nommée fut faite, en 1317, à Jean, dauphin, en sa qualité de seigneur de Léotoing, par Pierre et Guillaume d'Azenières, confessant tenir en fief de lui tout ce qu'ils perçoivent ès localités de Lempdes, Mauriac et Chambezon. Astorg de Léotoing fit, en l'an 1334, hommage, pour les mas de Féchal, Vernassal, Azenières, Ségonzac, à Charles de Valois, comte d'Alençon et de Joigny (1).

et Hugues, auquel il donna pour apanage Léotoing, Saint-Ilpize et Vieille-Brioude.

(1) La châtellenie de Léotoing comprenait, outre le lieu paroissial et château de ce nom, les lieux de Planzol, Amousies, Furreyrolles, les Loyes, Vernassal,

Ce fut un dauphin d'Auvergne, Béraud, comte de Clermont, sire de Mercœur, qui, au XIVe siècle, établit le bac de Lanau au-dessous de Léotoing, sur la rivière d'Allagnon. Au siècle suivant, Louis de Léotoing, frère des évêques de Saint-Flour et l'un des plus vaillants hommes d'armes de son temps, fut armé chevalier au siége de Bayonne par le comte de Dunois.

Le château de Léotoing, lié à toutes les vicissitudes du dauphiné d'Auvergne, en suivit les phases, partageant sa bonne et sa mauvaise fortune. Il fut associé à sa splendeur, à ses faits d'armes glorieux, ses fêtes brillantes, ses hyménées joyeux, comme à ses revers, ses agressions, ses désastres; il subit bien des attaques, brava nombre d'assauts, retentit du bruit de maints combats et de maintes fêtes. Des dauphins Montpensier, cette châtellenie passa à Gaston d'Orléans par son mariage avec l'unique héritière des Montpensier; de là, à leur fille, la grande demoiselle, et enfin à la branche d'Orléans, issue de Louis XIII. Léotoing fit partie du bailliage de Montpensier, lors de la fusion de ce duché avec la principauté dauphine. C'est donc en sa double qualité de duc de Montpensier et de représentant de la maison dauphine, que le duc d'Orléans possédait cette seigneurie en 1789. Cette année-là, ce prince emphytéosa (1) ses deux châtellenies de Léotoing et de Vieille-Brioude.

Recoule, Lefort, la Garde, Augelane, Volvige, Besse, Lanau, Bionsat, Gissac, le Chambon. Le seigneur de Léotoing avait encore les seigneuries de Montgon, Coren, Talisat et Mentières.

(1) Dulaure. — Le duc d'Orléans avait déjà cédé par semblable bail emphytéotique la terre de Vodable à M. de Fougères.

En 1337, Guillaume de Balzac, chevalier, était capitaine-châtelain de Léotoing (1) pour Jehan, comte de Clermont, dauphin d'Auvergne. Ce chevalier appartenait à cette branche des Balzac d'Entragues habitant la terre de Vernassal, qui dépendait de la châtellenie et aujourd'hui de la commune de Léotoing. Cette maison, très-ancienne (2), qui tire son nom de la terre de Balzac sise dans la paroisse de Saint-Girons, à une lieue de Brioude, est mentionnée, dès le IX[e] siècle, dans le *Cartulaire de Brioude*. Robert et Raoul firent hommage au dauphin, l'un en 1336, l'autre en 1363, pour le fief de Vernassal. Guillaume de Balzac, chevalier, assista, en 1364, au contrat de mariage de Marguerite, dauphine, avec Godefroy d'Auvergne et de Boulogne, seigneur de Montgascon. Un Balzac (Ruffec) fut sénéchal de Beaucaire et de Nîmes au XV[e] siècle; un autre (Robert) sénéchal de Gascogne et favori de Louis XI; un troisième (Pierre) lieutenant du roi en la province d'Auvergne. Au XVI[e] siècle, cette famille brilla à la cour des Valois; l'un d'eux (François) fut gouverneur d'Orléans et l'époux de Marie Touchet, maîtresse de Charles IX, dont il eut la belle marquise de Verneuil, qu'Henri IV faillit épouser. Son frère (Charles) fut le bel Entraguet, favori du duc de Guise, qui tua Caylus dans ce duel mémorable de Charles d'Entragues contre

(1) C'est ce qui ressort de l'exploit signifié en 1387 à Mgr Jehan Dauphin, comte de Clermont, seigneur de Léotoing, en la personne de noble Guillaume de Balzac, chevalier, et de Jean Chogardon, son procureur. (*Inventaire du dauphiné.*)

(2) Les armes des Balzac sont : *d'azur, à trois flanchis d'argent, au chef d'or, chargé de trois flanchis d'azur.*

les trois mignons d'Henri III. Le mariage d'une Balzac d'Entragues fit passer la terre de Vernassal, en 1537, dans la famille de Chalvet de Rochemonteix, qui fournit plusieurs capitaines au château de Léotoing. Pauline de Rochemonteix, petite-fille du comte de Rochemonteix, lieutenant-général, capitaine des gardes-françaises sous Louis XIV, porta Vernassal en dot à J.-B. Thomas de Domangeville, dont le descendant périt à Lyon, sur l'échafaud, en 1793. Ces derniers propriétaires de Vernassal, à la place du vieux castel, bâtirent une superbe demeure de style Louis XV aujourd'hui délabrée.

Il y avait à Farreyroles, hameau de la commune de Léotoing, une commanderie de Saint-Jean de Jérusalem (1). Dans cette même paroisse est le Chambon (2) appartenant jadis aux Templiers, ensuite à l'ordre de Malte, et que la famille de la Vernède posséda en fief.

7° LORLANGE. — La commune de Lorlange possède une succursale, une population de 560 habitants et une superficie de 1,449 hectares. Lorlange était autrefois un fief détenu par une famille de ce nom, qui fournit, au XIVe siècle, une abbesse au monastère de Saint-Pierre de Blesle, Marguerite de Lorlange ou Lurlange. Elle

(1) L'*Inventaire du dauphiné d'Auvergne* mentionne une transaction en 1326 entre Robert Dauphin et le commandeur de Farreyroles, lequel s'appelait Pierre de Madic. — Farreyrolles sortit de l'ordre de Malte, car, en 1666, François de Chambeuil en était seigneur.

(2) Le Chambon était un arrière-fief de Léotoing qu'habitait, en 1631, Pierre de Molen de la Vernède.

était fille de Guillaume de Larc ou de Lorlange, écuyer, coseigneur de Lorlange en 1322. Cette maison, qui portait indifféremment les noms de Larc ou de Lorlange, a subsisté jusqu'en 1400.

Dans le territoire de Lorlange se trouvent :

1° Le château de Védrines, jadis arrière-fief de Léotoing, possédé successivement par cette maison, par celles de Montgon, de Douhet, et enfin de Pradt, dont la descendante, Mme la comtesse de Boysseulh, y fait sa résidence.

2° Le château de Chabannes, autrefois la propriété de la famille du Crocq de Chabannes, à laquelle appartenaient Philibert du Crocq, conseiller et maître-d'hôtel ordinaire de Charles IX, envoyé par ce prince en Écosse comme ambassadeur auprès de Marie Stuart, et le marquis de Chabannes, fort habile écuyer, qui, sous la Restauration, organisa l'école de cavalerie de Saumur. M. Chassin est maintenant propriétaire de Chabannes.

3° Les hameaux de Clamont, d'Angelane, Volviges et de Clamonet; ce dernier était un fief noble, possédé, en 1675, par Jean de Molen de la Vernède.

4° La localité de Roche-Constant, que l'auteur du *Nobiliaire d'Auvergne* (1) croit être la même que celle autrefois nommée la Roche-Vernassal, laquelle était une ancienne justice seigneuriale s'étendant sur les paroisses de Bournoncle, Lorlange et Beaumont.

(1) Bouillet, *Nobiliaire d'Auvergne*, art. *La Roche-Vernassal*. Il y a eu une vieille famille de La Roche-Vernassal, tirant son nom de ce fief.

8° Lubilhac. — Cette commune possède une succursale, une population de 635 habitants et une superficie de 2,408 hectares. Le hameau de Sauvagny, qui confine au Cantal, est à 925 mètres au-dessus de la mer, 75 de moins que la montagne d'Autrac. Tout près du village de Lubilhac s'élève le vieux château de Vernières, dont les ruines entassées sur une éminence attirent les regards. C'était une châtellenie (1) appartenant à la maison d'Apchon, et qui, par le mariage de Marie d'Apchon avec François d'Espinchal en 1584, passa dans celle d'Espinchal, laquelle la vendit à Jacques Rodde, lieutenant des maréchaux de France. Celui-ci prit le nom de Vernières, et ses descendants transmirent ce domaine à M. de Chalagnat, qui le possède actuellement.

La justice de Vernières était fort étendue et comprenait le lieu paroissial de Lubilhac, les pagésies de Vernières, Garnigoule, les Martres, la Versane, Violette, la Fage, Sauvagny, Rouge, Mercœur, la Chaux, Tains, la Fayette, les Granges et Montenége (dans la paroisse de Lubilhac), les hameaux de Vazerat, Chevaley, Brousse et la Vieilleville (dans la paroisse de Massiac), ceux du Mirial et de la Bastide (dans celle de la Chapelle-Laurent) et le village des Bordes

(1) Il y a eu plus anciennement une famille de Vernières, à laquelle appartenaient Hugues de Vernières, seigneur de Favars en 1314, autre Hugues de Vernières, capitaine du château de Murat en 1412, et Jean de Vernières, chanoine de Brioude en 1401.

C'est Jeanne de la Chassagne, dame de Vernières, Massiac et Vernols, qui, en épousant Artaud, seigneur d'Apchon, à la fin du XVe siècle, transporta la terre de Vernières dans la famille d'Apchon.

(paroisse de Saint-Bauzire). Il y a aux environs de Vernières, dit Chabrol, des mines d'antimoine.

Malepeyre, village de cette commune, était un fief tenu depuis le XIV[e] siècle par une branche de la maison de Molen ayant son siége principal à Auriac; de la famille de Molen, Malepeyre est passé par alliance dans celle de Noyant, qui l'habite maintenant. L'*Inventaire du dauphiné d'Auvergne* mentionne des nommées faites en 1302 par Robert de Malepeyre, seigneur de Serre près d'Auriac (1) et par Hugon de Malepeyre, en 1322.

Dans cette même paroisse se trouvait le fief de Cistrières appartenant à une autre branche de la famille de Molen de la Vernède. Il était possédé, au XVII[e] siècle, par Jean de la Vernède, qui épousa, le 6 janvier 1660, Gasparde de Vertamy, et ensuite par son fils, Pierre de la Vernède, cité par Decamp dans son *Nobiliaire* manuscrit (2), sous l'année 1675.

9° Saint-Étienne-sur-Blesle. — Cette commune a une succursale, une population de 308 habitants et une superficie de 1,765 hectares. Dans le territoire de cette commune, aux lieux de la Chirèze et de la Fage, existaient des mines d'antimoine, jadis en exploitation, maintenant abandonnées; il y a aussi des gisements de fer à la Fage.

Saint-Étienne n'est guère qu'une expression géogra-

(1) Cette coïncidence établit bien la preuve que ces seigneurs du XIV[e] siècle étaient de la famille de Molen.

(2) Bibliothèque impériale.

phique, car ce nom, indicatif d'une commune, ne se réfère à aucune localité habitée; il rappelle le souvenir d'un monastère fort ancien, dont les ruines s'aperçoivent au sommet d'une montagne dominant le village du Chaylat, qui est le chef-lieu de la commune et de la paroisse. Le Chaylat est une pauvre bourgade de physionomie savoisienne, enfouie dans le vallon s'étendant de Leyvaux à Blesle, le long du ruisseau de Voirèze, au point d'intersection de plusieurs gorges encaissées entre des roches granitiques.

Le lieu de Saint-Étienne n'a pas même conservé son église; il ne garde du passé que le cimetière, épave bien appropriée à une ruine, d'où la légende seule émerge. Saint-Étienne tire son origine d'un ermitage qui abrita, au IXe siècle, les austérités érémitiques de saint Léon. Le couvent de Saint-Pierre de Blesle y avait une succursale à peu près contemporaine de la fondation d'Ermengarde, puisque le territoire de Saint-Étienne et de Leyvaux fit partie de la dotation primitive (1) de ce monastère.

On a vu que, dans les temps anciens, les religieuses de Blesle étaient disséminées dans diverses prébendes, ne se réunissant que pour les solennités au siége abbatial. Saint-Étienne doit être considérée comme la plus antique et une des plus importantes de ces annexes de Saint-Pierre, à en juger par les bâtiments assez vastes dont les débris jonchent le sol. Jusqu'au XVIIIe siècle,

(1) Voir plus haut ce qui a été dit à l'occasion de la bulle d'Alexandre III à l'abbesse Philippie, concédant les églises de Saint-Etienne et Saint-Saturnin au Leyvaux.

ce moutier subsista, servant de retraite à un certain nombre de chanoinesses de ce chapitre, qui conserva jusqu'à la Révolution la manse de Saint-Étienne. Il y avait des terres désignées encore sous le nom de *Madame l'abbesse.*

En outre, il existait en ce lieu un prieuré, dont le prieur, à la nomination de l'abbesse de Blesle, desservait cette église actuellement démantelée et adossée au cimetière resté celui de la paroisse, alors que le Chaylat en est devenu le lieu paroissial; ce village possédait déjà une église sous le vocable de Saint-Étienne, servie par un vicaire à portion congrue, dépendant du prieur de Saint-Étienne, et, comme lui, nommé par l'abbesse.

Suivant une tradition immémoriale (1), le pape saint Léon (2), celui qui avait sacré Charlemagne en l'an 800, chassé de Rome par la cabale hostile au grand empereur, après la mort de ce prince, se serait retiré dans une solitude d'Auvergne, où il aurait bâti l'église de Saint-Étienne en l'honneur de ce martyr dont il possédait les reliques; il aurait fini ses jours dans cet ermitage et y aurait été enseveli. Voici ce que rapporte, à ce sujet, le *Martyrologe* manuscrit *de Brioude : Kalendis maii, in pago Arvernensi, in territorio ubi montana videns transitus sancti Leonis papæ, in ecclesia quam ipse condidit et conse-*

(1) Cette tradition est consignée dans le *Martyroge de saint Julien de Brioude* et dans les *Annales de Saint-Pierre-de-Blesle.*

(2) Voir à ce sujet l'*Histoire de l'Église d'Auvergne,* par M. de Résie, t. II, p. 250 et suiv.

cravit. Une contestation s'étant élevée entre l'abbaye de Blesle et celle de la Chaise-Dieu pour la possession de l'église de Saint-Étienne, dont les moines de la Chaise-Dieu s'emparèrent, les religieuses de Blesle présentèrent à Urbain II une requête qui porte : *Insurrexerunt monachi Casæ-Dei, et ecclesiam Sancti Stephani..... et Sancti Leonis papæ, quem Romani, quia Carolus imperator elegerat eum, exsecraverunt, corpus ejus, ut vidimus, ibi requiescit, et nobis contradicentibus abstulerunt.* De ces deux actes, d'une antiquité assez voisine du décès de ce pontife, ressort qu'une tradition huit fois séculaire proclame que le pape saint Léon était enseveli dans la chapelle de Saint-Étienne, où l'on a constamment célébré sa fête le 28 juin, jour où l'Église solennise celle de saint Léon-le-Grand. La confusion est donc flagrante entre ces deux pontifes (1), et c'est ce qui a produit l'incertitude sur le point de savoir lequel des deux reposait dans cet oratoire, ou même si l'un d'eux l'a visité durant sa vie, ou consacré, après son décès, par ses dépouilles mortelles.

A ces circonstances vint, au bout de plusieurs siè-

(1) Léon Ier, dit le Grand, fut pape de 440 à 461, année de sa mort. C'est lui qui dissuada Attila d'entrer à Rome. Il fut canonisé. — Quant à Léon III, pape de 795 à 816, année de son décès, il mit la conronne impériale sur le front de Charlemagne le jour de Noël de l'an 800. Mais il n'a point été canonisé et ne figure dans aucun calendrier. Dès lors les faits et les dates s'opposent à ce que l'un et l'autre de ces papes soient le personnel de la légende de saint Léon, qui s'applique, comme on le verra, à un autre saint Léon, évêque, mais nullement pape.

cles, s'ajouter un fait nouveau, confirmatif de cette croyance, que M. de Résie (1) rapporte ainsi :

« En 1721, M. André, curé de Saint-Étienne, en faisant agrandir la chapelle Saint-Léon, trouva, dans le mur en face de l'autel de cette chapelle, un vase de pierre renfermant des ossements humains pliés dans un linge très-fin, très-blanc et fort bien conservé, quoique le linge touchât la pierre. Ce vase contenait également, enveloppé dans une boule de cire, un parchemin sur lequel était écrit : *In presenti vase lapideo sunt reliquiæ beati sancti Leonis papæ III, qui sedit Roma tempore Caroli Magni imperatoris, cujus antecessor fuit papa Adrianus, quidem successor Stephani IV. Qui quidem Leo fatigatus a Romanis post mortem præfati imperatoris, exit Romam, et cœnobium Blasiliæ visitavit in honorem beati Petri apostolorum principis. Deinde vitam cupiens ducere eremiticam, presentem locum Sancti Stephani adiit. Ibique mortuus est et sepultus, ut satius in quodam libro antiquo hujus ecclesiæ continetur, ob cujus meritum multi hic occurrentes sanantur a langoribus suis.* »

Il appert de ces informations, que la présence de saint Léon III à Saint-Étienne ne repose que sur une tradition purement locale, et en opposition manifeste avec les données historiques; tous les historiens, en effet, rapportent que Léon III mourut à Rome en 816, après un pontificat de vingt ans, cinq mois et seize jours. La date est des plus précises. Voici la source de cette tra-

(1) *Histoire de l'Église d'Auvergne*, t. II, p. 261.

dition, ce qu'elle contient d'erreur et de vérité : « Vers le milieu du Xe siècle, saint Léon, évêque de Gaëte dans le royaume de Naples, continue M. de Résie, ayant appris les miracles et les mérites de saint Géraud d'Aurillac, abandonna son évêché et vint se faire religieux au monastère de cette ville, où il vécut quelque temps dans la plus austère retraite; mais, ne se trouvant pas encore assez séparé du monde, il se retira dans une solitude de la Haute-Auvergne, où il finit saintement sa vie le 16 octobre de l'an 970. Il est parlé de ce saint évêque, de sa vie érémitique dans la *Chronologie des abbés d'Aurillac*. C'est donc à cet évêque de Gaëte mort en Auvergne, où il a été mis au rang des saints, qu'il faut attribuer la fondation de l'église de Saint-Étienne, et tout ce que le *Martyrologe de Brioude* et les *Annales de Blesle* attribuent faussement à son homonyme le pape Léon III, qui fut plutôt un pape politique qu'un saint pape, et dont la vie et la mort sont tellement connues des historiens, qu'il est difficile de comprendre comment une semblable erreur a pu durer aussi longtemps, et que personne avant nous n'ait trouvé la clef de cet imbroglio historique. »

Tel est le véritable sens de la légende parénétique de saint Léon, dont le culte s'est perpétué dans la paroisse de Saint-Étienne; et la fontaine de Saint-Léon est encore visitée par de fervents pèlerins; on vient particulièrement y baigner les jeunes enfants.

En remontant le ruisseau de Voirèze, on trouve la Chirèze avec ses vestiges d'exploitations d'antimoine; au-dessus est Solignac, qui possède une source minérale. C'était un ancien mas tenu en franc-fief,

l'an 1302, par Robert Bonioulz, bourgeois de Blesle, qui en rend hommage au dauphin, seigneur de Mercœur. Plus loin, sur les confins du Puy-de-Dôme, est Brugeli.

A la crête d'un versant boisé faisant face à Saint-Étienne se découpe la silhouette d'un vieux castel, auquel la petite poterne d'une tour servant encore d'escalier assigne la date de 1306. C'est la Fage, mentionné sous le nom de mas dans l'*Inventaire du dauphiné,* en l'année 1322, à propos d'une nommée faite à Jehan, comte de Joigny, seigneur de Mercœur, par noble Armand du Bos (1) pour ses possessions au mas de la Fage.

Cette terre, ayant titre de baronnie, devint le fief de la famille de Mourgues, qui en prit le nom et la posséda sans interruption depuis le XV[e] siècle jusqu'à nos jours, où l'héritière de cette maison la porta dans celle de Saint-Poncy. De cette terre de la Fage dépendaient jadis les mas (2) de la Vialle, du Fraisse, de Bascusse, de Bourdeille, de la Chirèze, de Védrines, du Chaylat. Sur le territoire de la Fage se trouvent des gisements d'antimoine autrefois exploités et du minerai de fer qui pourrait l'être utilement. Ces gisements de fer sont proches d'une source minérale de nature ferrugineuse,

(1) Cet Armand du Bos appartenait à la première famille du Bos. Il y a au fond du bois de la Fage une prairie portant le nom de *pré du Bos*, en souvenir de ces seigneurs possesseurs de quelques affars au tènement de la Fage.

(2) Les trois premiers de ces mas sont dénommés dans l'*Inventaire du dauphiné d'Auvergne*. Quant à celui de Bascusse et à celui de Bourdeille, ils ne présentent même plus de vestiges d'habitations, à peine un pan de murailles à Bourdeille.

agréable à boire comme l'eau de Seltz; c'est *la font du Rouillé*, probablement la même qui est désignée sous ce nom comme l'endroit où fut momentanément transportée la statue miraculeuse de la Vierge de Laurie.

La famille de Mourgues de la Fage a donné aux XIIe et XVe siècles deux comtes au chapitre de Saint-Julien de Brioude, Odile (1161) et N. de Mourgues (1465); elle fournit au chapitre de Blesle une religieuse, Béatrix de la Fage (1350); une abbesse, Marguerite de la Fage (1), qui gouverna le monastère de Saint-Pierre de 1535 à 1572, et une chanoinesse, qui en faisait partie lors de la sécularisation, Lucie de la Fage. Cette famille, avec ses rameaux subsidiaires de Chamberty et de Lussaud, offre un nombreux contingent d'officiers aux armées royales. Dans l'état de 1675 (2), où se trouve le ban convoqué par le marquis d'Alfègre, sénéchal d'Auvergne, figurent quatre de Mourgues. Un César de la Fage rendit hommage à César de Vendôme, en 1610 (3), à cause de son duché de Mercœur; Jacques-Joseph de Mourgues de la Fage fit pareille nommée, le 29 août 1699, au duc de Vendôme, en raison de la basse justice des fiefs de Leyvaux,

(1) L'abbesse Marguerite de la Fage était fille de Claude de Mourgues de la Fage qui testa en 1540 en faveur de son fils Jean. Cette famille a produit beaucoup d'officiers estimés, entre autres le chevalier Pierre de Chamberty, capitaine de cuirassiers, et le chevalier Jacques de la Fage, chef d'escadron, tous deux chevaliers de Saint-Louis. Elle s'est éteinte en 1852 dans la personne de Jacques de Mourgues, baron de la Fage, dont la sœur Adélaïde de la Fage, décédée en 1846, avait légué la terre de la Fage à sa nièce, Mme de Saint-Poncy.

(2) Fonds Decamps.

(3) Papiers de la famille de la Fage.

Chamberty, le Breuil, la Jarrige; car le baron de la Fage avait droit de basse justice sur ses propriétés.

Un *affar* de la Fage, sur lequel les Chavagnac avaient antérieurement des droits seigneuriaux, Védrines, en fut détaché par la vente consentie en 1740, par Jean, baron de la Fage, au profit de M. Segret, notaire à Blesle. De la famille Segret, Védrines a passé à M. Burin des Roziers, propriétaire actuel de ce domaine.

Près de Védrines se trouvent : 1° le hameau de Pressac, qui était un mas appartenant à l'abbesse de Blesle, qui, outre les dîmes, y prélevait les cens; 2° la pagésie de Besse, qui avait donné son nom à une très-ancienne famille, mentionnée vingt-et-une fois dans le catalogue de Brioude, établie à Blesle pendant le moyen-âge. Lainé, dans son *Nobiliaire,* parle de Pierre de Besse vivant dans cette ville en 1450. Plus anciennement, un Guillaume de Besse avait fait, en 1322, reconnaissance (1) à Jehan, comte de Joigny, seigneur de Mercœur. Cette maison s'est éteinte dans celle de la Richardie, qui en releva le nom et les armes; elle portait :

Écartelé aux 1 et 4 d'azur, au lion d'argent; au 2 et 3, à trois flanchis de gueules; pour cimier, une tête de loup, et pour cri, *Montgontier* (2). Jean de

(1) *Inventaire du dauphiné d'Auvergne.* A la même date, pareille nommée est faite par Jean, fils de Bertrand de Besse.

(2) Ce qui donne à penser que la maison de Montgontier s'était fondue dans celle de Besse, qui avait hérité de son manoir et pris son cri de guerre. Il y avait un autre fief et château du nom de Besse situés aux environs de Blesle, au-dessous du Luguet. Cette seigneurie échut par mariage à la famille du Bos. Il est

Besse, né à Pressac (paroisse de Saint-Étienne), fut l'auteur d'un *Commentaire de la Coutume d'Auvergne*, publié en 1548.

10° Torsiac. — Cette commune a deux succursales, l'une à Torsiac, l'autre à Brugeilles, une population de 226 habitants et une superficie de 905 hectares. Le lieu de Torsiac, bien que chef lieu, ne contient que le château de ce nom, l'église, le presbytère et la maison d'école. C'était autrefois une propriété des Templiers. Toutefois, dom Coll cite Itier et Hugues de Sarrasin comme seigneurs du lieu en 1271 et 1302. Ce fief appartint ensuite à une famille qui en prit le nom, et dont deux membres, Faucon et Vital de Torsiac, figurent à l'*Armorial* de 1450. Marie de Torsiac le porta en dot à François de Boisset de la Salle. Leurs successeurs ont conservé cette terre jusqu'à ces derniers temps qu'elle a été achetée par M. Detour, qui a réparé le vieux château.

Le village de Brugeilles, désigné sous la qualification de mas dans l'*Inventaire du dauphiné d'Auvergne*, et qui est la localité la plus populeuse de cette petite commune, en est distrait au point de vue spirituel, et forme une succursale distincte. Au-dessus de Brugeilles se trouve le hameau de Pouzols. Cet *affar*, dépendant de la seigneurie de Torsiac, fut apporté, en 1698, à J.-B. du Chenin par son épouse, Catherine de Boisset; leur petit-fils, sous Louis XVI, le vendit à M. de

probable que ces deux maisons de Besse habitant la même contrée étaient des branches issues de la même tige. — Voir le *Nobiliaire d'Auvergne*.

Rozière, qui le possédait au moment de la Révolution. En 1334, Guillaume de la Salle, seigneur de Pouzols, avait fait nommée (1) à Charles de Valois, baron de Mercœur, pour son mas de Marmessac et son mas de la Valette. Ce fait prouve que la famille de Boisset était fixée sur le territoire du mandement de Blesle avant sa fusion avec celle de Torsiac. Pouzols formait avec Marmessac, Sanson et Torsiac, qui en était le chef-lieu, une baronnie possédée par la famille de Boisset de Torsiac.

Torsiac, au XVIII[e] siècle, ressortissait au bailliage de Montpensier, ainsi que Léotoing et Vodable. Prohet et d'Ormesson l'affirment, et il faut croire à leur témoignage, nonobstant la réfutation de Chabrol prétendant que c'est une erreur, attendu qu'il est prouvé, par des faits de vassalité, que les tenanciers du fief de Torsiac rendaient hommage aux anciens seigneurs de Mercœur. L'argument n'est pas décisif, parce qu'on s'accorde à placer dans les temps reculés ces fiefs sous la mouvance de Mercœur, et que c'est seulement depuis la transmission du dauphiné à la famille d'Orléans, que Torsiac, Léotoing, Vieille-Brioude et leurs dépendances ressortirent au bailliage de Montpensier (2). Quoi qu'il en soit, Torsiac, ainsi que Brugeilles

(1) *Inventaire du dauphiné d'Auvergne.*

(2) C'est l'opinion formelle de Prohet, et celle aussi de l'intendant d'Ormesson écrivant, dans son rapport au duc de Bourgogne sur la province d'Auvergne (1697-1698) : « Vodable, Léotoing, Vieille-Brioude, et les lieux en dépendant, sont aujourd'hui à *Monsieur* comme dauphin d'Auvergne, et du ressort de son bailliage de Montpensier. »

On a prétendu même que Léotoing et Torsiac étaient du duché de Montpensier depuis son érection, mais c'est à tort. La dépendance de Montpensier date du

et les autres mas de la commune, dépendaient de la justice de Mercœur et du mandement de Blesle au point de vue de la juridiction, de même que de l'archiprêtré de Blesle sous le rapport spirituel. Chabrol constate que les officiers de Blesle y remplissaient les fonctions judiciaires.

Le canton de Blesle, situé au point d'intersection des trois départements de la Haute-Loire, du Cantal et du Puy-de-Dôme, placé au pied des montagnes et au seuil de la Limagne, est une contrée de nature mixte, une sorte de marche, de *pays contesté* entre les Higlands et les Lolwands, comme diraient les Écossais. Aussi participe-t-il du pays plat et du haut pays tant par ses cultures, ses produits, que par ses mœurs et sa configuration géologique. Son aspect accidenté révèle les bouleversements causés par les éruptions volcaniques, qui ont jonché le sol de basaltes, de prismes et de scories. Les traces d'un cratère sont encore visibles au sommet du mont Ignat, qui domine Blesle au midi.

Ce canton, confinant, au sud et au sud-ouest, avec celui de Massiac (Cantal), au nord-nord-ouest et ouest avec la commune de Lempdes (Haute-Loire) et le canton d'Ardes (Puy-de-Dôme), à l'est avec les cantons d'Auzon et de Brioude (Haute-Loire), a des aspects variés et des produits divers. Il présente une série de plateaux (1), de montagnes entrecoupées de gorges

passage du dauphiné d'Auvergne dans la maison d'Orléans; et Léotoing doit avoir constamment fait partie des terres dauphines; nous pensons que cette châtellenie et les autres précitées relevaient simplement du bailliage de Montpensier, à partir de la fusion du dauphiné avec ce duché, au XVIIe siècle.

(1) On donne souvent, en Auvergne, le nom de *Chaux* à des plateaux élevés.

profondes, et quelques vallées fertiles. Le pays produit toutes sortes de grains, du seigle, de l'orge, de l'avoine, du froment, des pommes de terre, des raves, du foin, de bons herbages, un peu de chanvre, du vin, des cultures maraîchères, beaucoup de fruits. Du nord au midi, il est traversé par la route impériale N° 9 (de Paris à Perpignan), longeant l'Allagnon, et parallèlement par le chemin de fer d'Arvant à Aurillac (ligne d'Orléans), qui a une station dite de Blesle, au lieu du Babory, distant d'environ 2 kilomètres de la ville, à laquelle il est relié par un chemin de grande communication (N° 16).

Le canton possède en outre la route départementale de Brioude à Murat (N° 8) traversant la commune de Grenier, et deux chemins d'intérêt commun (N° 1) de Brioude à Ardes, et (N° 3) de Brioude à Allanche. Le réseau vicinal comprend cinquante-trois chemins de petite vicinalité, ce qui rend accessible ce pays autrefois dépourvu de voies de communications.

Après avoir été longtemps négligée, la vicinalité a reçu dans ces derniers temps une vive impulsion; mais elle est encore incomplète et appelle de nouveaux efforts, particulièrement dans la direction d'Anzat-le-Luguet.

Le climat est tempéré, bien que sujet à de brusques variations; il diffère selon les altitudes, sans jamais aller jusqu'aux températures extrêmes. L'air est salubre, vif et tonique; les épidémies sont rares. Les eaux, qui sont courantes, limpides et d'une saveur agréable, rafraîchissent sans occasionner de maladies. En général, le pays est très-sain, et la moyenne de la vie assez élevée; les cas de longévité sont fréquents.

Les habitants de cette contrée sont généralement honnêtes, laborieux, actifs, rangés et économes, ont des mœurs simples et honnêtes, des tendances religieuses, des habitudes d'ordre. Ils ne fournissent à la statistique criminelle qu'un faible contingent, se montrent polis et faciles dans le commerce de la vie.

Mais le pays n'est pas riche, faute d'industrie, et aussi à cause de la nature du sol généralement ingrat, exposé aux intempéries, aux ravages de la grêle, à de violents orages qui dénudent les coteaux, et à des inondations qui désolent les vallées. De petits ruisseaux, en effet, que les chaleurs de l'été dessèchent, deviennent, lors des crues, des torrents tapageurs et causent de périodiques dommages. Pour lutter contre ces fléaux, les paysans déploient une activité prodigieuse, trop souvent mal récompensée, car leurs travaux infatigables sont fréquemment annihilés.

On ne saurait trop admirer la patience industrieuse de ces cultivateurs qui travaillent les flancs abrupts des montagnes, étageant à tous leurs degrés des vignes et des guérets, qui coûtent beaucoup de peine et rapportent peu de profit.

L'impôt foncier est très-lourd (1); et ce pays, mal partagé dans l'évaluation cadastrale, aurait à gagner à une révision du cadastre et à une péréquation de l'impôt. C'est un de ses vœux les plus légitimes.

Aussi les habitants de cette région, ne trouvant pas

(1) Le principal des contributions pour tout le canton de Blesle s'élève, en 1869, à 37,244 francs, et le montant des centimes additionnels est de 1,275 francs. L'impôt, malgré sa lourdeur, rentre facilement.

dans le sol une rémunération suffisante, émigrent, allant principalement à Paris ou à Bordeaux, et s'y livrent à diverses professions : les enfants sont ramoneurs; les adultes s'adonnent au petit commerce; beaucoup sont brocanteurs, marchands de peaux de lapins, commissionnaires. Par leur aptitude au travail et leur économie, ils gagnent un petit pécule, qu'ils rapportaient autrefois au pays, ce qui était un élément de richesse; tandis que maintenant ils tendent à le convertir en valeurs mobilières, ne reviennent plus passer périodiquement six mois de l'année au lieu natal, n'y font que de courtes apparitions, et se fixent au loin; de sorte que l'émigration n'est plus pour ce canton qu'une cause de dépeuplement et d'appauvrissement. La population est en voie continue de décroissance; chaque recensement accuse une diminution regrettable.

La propriété est très-morcelée; cette extrême division est favorable à la production, mais amène l'épuisement des terres et le déboisement. Dans cette contrée, jadis très-boisée, les bois deviennent rares (1) et les coteaux sont excoriés par les eaux pluviales, qui, n'étant plus retenues par le gazon, entraînent le terrain dans les vallons.

(1) Il y a beaucoup de bouquets d'arbres dans ce pays, mais fort peu de bois d'une certaine étendue, et point de forêt. Sous le rapport forestier, le canton de Blesle dépend de la conservation d'Aurillac et de l'inspection du Puy, mais ne présente aucun intérêt.

On retrouve dans ce canton presque toutes les essences qu'on remarque dans le centre de la France; les principales sont : le chêne, le hêtre, le pin, le saule, le bouleau et le noyer, dont les fruits fournissent l'huile usitée dans les campagnes. Il y a, en outre, un grand nombre d'arbres fruitiers.

Au point de vue militaire, le canton de Blesle est réputé un des meilleurs du département pour le recrutement. Les hommes y sont bien constitués, de taille médiocre, mais vigoureux et aptes à la fatigue. Sans vocation militaire, ils deviennent de bons soldats une fois acclimatés sous les drapeaux. C'est un des meilleurs contingents de la Haute-Loire.

Comme il y a peu d'industrie, les femmes du peuple, qui sont d'une bonne complexion physique et morale, se consacrent uniquement aux soins du ménage et aux travaux de la campagne. La population est un peu routinière, réfractaire aux innovations; ainsi, malgré des efforts réitérés, l'industrie de la dentelle, si avantageuse pour les filles, n'a pu s'y implanter. L'instruction primaire progresse, mais a besoin d'encouragements.

Une critique, qui peut s'appliquer à bien d'autres localités, trouve particulièrement sa place dans ce canton, dont la composition eût pu être opérée avec plus d'intelligence. Les circonscriptions, en effet, devraient reproduire les agglomérations consacrées par le temps et les habitudes; et c'est bien à tort que les régimes nouveaux cherchent à briser les traditions par des assimilations arbitraires. Ainsi le canton de Blesle aurait été mieux constitué en prenant pour point de départ l'ancien mandement de Blesle; il aurait été par là augmenté des communes d'Auriac, Laurie, Molèdes, Lussand et Leyvaux, qu'on a rattachées, sans raison, au canton de Massiac (Cantal), bien qu'elles en soient séparées par des obstacles naturels et qu'elles soient plus voisines de Blesle. Les trois dernières particulièrement sont obligées de traverser la commune de Blesle, et même

cette ville pour se rendre dans leur chef-lieu, distant d'un myriamètre. Leyvaux est encore desservi par les agents de Blesle, sous le rapport postal. Il paraît que des réclamations s'étaient élevées dans ce sens dès l'origine. Les habitants de ces communes demandèrent leur réunion à Blesle, selon le témoignage de M. Barrès, qui dit (1) :

« Je présentai leur pétition, ajoute-t-il, au Comité de division, en 1793; j'obtins un rapport favorable; le jour était pris pour le décret; mais un député du Cantal, en avouant la justice de la pétition, la fit ajourner. » Si jamais une nouvelle organisation, sollicitée par une foule de considérations, s'élaborait, un pareil vœu se reproduirait certainement et mériterait d'être réalisé.

Le canton de Blesle, sillonné par une profusion de petits ruisseaux parfois à sec et se transformant en torrent lors des orages, est traversé par trois cours d'eau plus considérables, savoir : la rivière d'Allagnon et ses deux affluents de Sionne et de Voirèze. L'Allagnon, qui descend du massif du Cantal, est formé de trois sources distinctes, dont la principale est au Puy de Bataillouze, près du col du Lioran, à proximité de la *percée*. Creusant son lit rapide à travers la forêt du Lioran, il arrose les vallées de Murat, Molompise, Massiac, Blesle, passe à Lempdes, et va se perdre au-dessous de Charbonnier (Puy-de-Dôme) au *Saut-du-Loup* dans l'Allier, dont l'Allagnon, renommé pour ses truites exquises, est un des affluents importants.

Les deux autres rivières, qui baignent le vallon de

(1) Barrès, *Description topographique du canton de Blesle*, 1808.

Blesle et s'y jettent dans l'Allagnon, en aval du pont de Babory, sont : 1° la Sionne, qui prend sa source dans les montagnes du Cézallier, traverse Chanet, Auriac, Terré et débouche à 1 kilomètre de Blesle ; 2° la Voirèze (1), qui sourd aussi dans le Cézallier, passe au Breuil, au Chaylat, et coule le long des murs de Blesle, dont elle arrose les jardins et les prairies.

Le confluent dit des *Trois-Eaux* est l'endroit le plus agréable du bassin de Blesle, qui, vu de ce point, se découpe de la façon la plus pittoresque, avec son encadrement de coteaux basaltiques, les paliers étagés de ses vignes, ses vergers riches de verdure, de fleurs et de fruits, ses sentiers ombragés de noyers, le ruban sinueux de la grande route bordée d'acacias, et le chemin de fer surplombant la rivière, que voilent les peupliers sveltes et les oseraies touffues.

(1) Dans la traversée de Blesle la Voirèze reçoit les eaux tributaires du petit ruisseau de Labelan, qui traverse la ville du nord au sud.



LES PREMIERS ÉVÊQUES DU PUY

ÉTUDE CRITIQUE

SUR LEUR ORDRE DE SUCCESSION

ET SUR

LA DATE DE LA TRANSLATION DU SIÉGE ÉPISCOPAL
DE SAINT-PAULIEN AU PUY

PAR M. AYMARD
Vice-Président de la Société académique du Puy.

I

M. Léopold Delisle, membre de l'Institut, a publié, dans le *Recueil des Mémoires de la Société impériale de France* (1), une *Notice sur un Sacramentaire de l'Église de Paris,* manuscrit du X[e] siècle, dans lequel sont nommés cinq des plus anciens évêques du Puy. Il est intéressant de savoir à quel titre ces pasteurs

(1) 3[e] série, t. III, 1857, p. 165.

de l'Église vellave y ont été mentionnés, et s'il n'en résulterait pas un nouvel élément de certitude sur les commencements de l'épiscopat dans notre ville, aussi bien que sur d'autres questions historiques.

Je vais essayer cette étude à l'aide des savantes observations de M. Delisle, du manuscrit que j'ai récemment examiné à Paris et des notions que fournissent divers textes et monuments acquis à l'histoire de la cité.

« Le *Sacramentaire,* dit M. Delisle, conservé à la Bibliothèque impériale sous le nº 2294 des manuscrits latins, a passé successivement dans les bibliothèques de Pierre Pithou, du président de Thou et de Colbert. C'est un volume in-folio sur parchemin, de cent quatre feuillets. Il se compose de deux parties principales : un recueil de Préfaces (fol. 9 et s.) et un recueil de Bénédictions (fol. 71 et s.). Selon toute apparence, il manque une première partie qui contenait les Oraisons, les Secrètes et les Post-Communions.

« Sur les feuillets qui contiennent le Canon de la messe, différentes mains ont, à plusieurs reprises, inscrit, comme sur les anciens diptyques, les noms des fidèles auxquels le célébrant devait spécialement appliquer les mérites du saint sacrifice. » M. Delisle reproduit ensuite les noms de plusieurs personnages placés en regard de la commémoration des vivants, et dont pas un ne peut être postérieur au milieu du XIe siècle; il cite également diverses notes prouvant que non-seulement le *Sacramentaire* était destiné à l'usage de l'église Notre-Dame de Paris, mais encore qu'il a été écrit peu avant le milieu du Xe siècle.

Sans qu'il soit nécessaire de rappeler d'autres détails

curieux, mais étrangers à l'objet de ma Notice, je signalerai seulement, au *folio* 7, verso, la note suivante, en interlignes, relative à nos cinq évêques. Je complète les mots abrégés et la ponctuation, ainsi que l'a fait M. Delisle.

Hæc sunt nomina sanctorum confessorum qui construxerunt, Domino permittente, domum beatæ Virginis Mariæ : Evodius, Aurelius, Suacrus, Scutarius et Ermentarius, quorum festivitas celebratur IIII *idus novembris*.

J'ajoute que, contrairement à certaines notes marginales offrant divers noms de fidèles, celle-ci occupe, dans le corps du *Sacramentaire,* quatre lignes que l'écrivain avait, sans doute intentionnellement, laissées en blanc et qu'il m'a paru avoir remplies lui-même, après l'achèvement du manuscrit ; car l'écriture de ces lignes ne diffère des autres que par la nuance plus noire de l'encre, semblable, sous ce rapport, à celle des dernières pages du livre. Il n'est donc pas invraisemblable d'attribuer à cette interpolation la date même du *Sacramentaire,* c'est-à-dire un peu avant le milieu du Xe siècle. L'opinion de M. Delisle, sous ce rapport, diffère peu de la mienne, car il date approximativement cet énoncé du Xe siècle ou du commencement du XIe.

A l'égard des pieux personnages nommés dans la note, lesquels, « avec la grâce de Dieu, avaient construit la maison de la bienheureuse Vierge Marie, » sans autre désignation d'église, M. Delisle ayant vainement cherché leurs noms dans les Martyrologes les plus complets, était porté à les placer au nombre des saints confesseurs de Notre-Dame de Paris. Mais des témoignages que je

produirai dans le cours de ce travail, les revendiquent sans aucun doute pour l'église Notre-Dame du Puy.

La note, ainsi classée par sa date et par sa destination en faveur de notre Église, est intéressante sous plusieurs rapports : elle constitue l'une des plus anciennes preuves écrites qui soient parvenues jusqu'à nous, de l'existence de cinq de nos premiers évêques. Rédigée, comme il a été dit, un peu avant le milieu du X[e] siècle, elle donne, pour la plupart de ces prélats, les formes plus ou moins primitives de leur nom. On remarquera surtout celui de *Scutarius,* tel que nous le verrons gravé sur deux épigraphes lapidaires du IV[e] ou du V[e] siècle trouvées au Puy, et tel aussi que je le mentionnerai d'après un marbre découvert en 1712, lors de l'ouverture du maître-autel de l'église Saint-Vosy du Puy, avec une autre tablette au nom d'*Evodius,* que les connaisseurs jugèrent « des temps carolins. »

Scutarius se changea, dans la suite, en *Scrutarius* et même en *Scructarius ; Suacrus* devint plus tard *Suacrius; Ermentarius* est plus voisin que la forme *Hermentarius,* du nom *Armentarius* ou *Armantarius,* que nous ont conservé les souscriptions d'une lettre adressée, en 451, par divers évêques, au pape saint Léon. Quant à l'appellation d'*Aurelius,* elle n'a pas été altérée depuis Grégoire de Tours, qui l'a écrite ainsi à la date de l'an 591, dans un passage de l'*Histoire ecclésiastique des Francs* que j'aurai à rappeler ; en outre, ces données philologiques confirment l'ancienneté de la note du *Sacramentaire.*

Le même énoncé, en désignant nos cinq prélats à l'exclusion de leurs successeurs, comme les fondateurs

de notre église : *qui construxerunt domum beatæ Virginis Mariæ,* circonscrit probablement le laps de temps que nécessita un ensemble des plus anciennes constructions de la cathédrale, comprenant, ainsi que le révèlent aussi les caractères de leur architecture, non-seulement une première et modeste basilique à une seule nef, qui paraît avoir été édifiée au IVe siècle, au temps d'Évodius, premier évêque du Puy, mais encore une addition un peu postérieure de deux petites nefs latérales et divers agencements intérieurs (1).

Enfin la note ajoute une certaine illustration à l'église du Puy en attestant qu'à une époque déjà reculée, notre cathédrale était associée par une communion de prières à celle de Paris.

Toutefois il convient de remarquer, dans cette énumération d'évêques, qu'ils ne sont pas rangés suivant leur ordre chronologique. C'est une irrégularité dont je vais fournir les preuves, mais qui n'affaiblit, comme on le verra, la portée historique du document à aucun des points de vue précédemment indiqués.

Disons d'abord que le manuscrit décrit par M. Delisle n'a pas été inconnu de nos annalistes. Arnaud (2) le cite d'après l'abbé Lebeuf qui, dans une notice résumée par l'*Histoire de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres* (3), l'avait invoqué au sujet de l'époque à déter-

(1) Voyez notre rapport à la Société académique du Puy sur la *Découverte d'antiquités effectuée à la cathédrale en 1865 et 1866. (Annales,* 1868, t. XXVIII, p. 599.

(2) *Hist. du Velay,* 1816, t. II, p. 398.

(3) Édition in-4°, Paris, 1759, p. 145.

miner pour le transfert, par *Evodius*, du siége épiscopal de Saint-Paulien au Puy.

Aucun doute n'est possible sur l'identité du livre : le numéro sous lequel Lebeuf l'indiquait, est 1364 de la collection Colbert, que j'ai trouvé sur le *Sacramentaire*, outre sa cote postérieure 2294. Seulement, Lebeuf écrivant que le manuscrit avait appartenu à l'Église du Puy (dans le cours des Xe et XIe siècles), avait fait erreur, puisque M. Delisle prouve qu'il était alors à l'usage de l'Église de Paris. D'autre part, n'ayant pas suffisamment approfondi la question du transfert de l'évêché, le même auteur avait considéré à tort, comme l'ordre successif de nos premiers évêques, celui dans lequel ils sont énoncés par le *Sacramentaire*.

C'était une méprise sur laquelle d'autres textes, nommant ces évêques dans un ordre différent, auraient dû éveiller son attention. Lebeuf, lui-même, rappelait dans sa dissertation, l'extrait d'un Martyrologe attribué à Usuard, « copie, disait-il, conservée entre les manuscrits du chapitre du Puy et qui paraît être du Xe ou du XIe siècle. » Or, ce document portait au 11 de novembre : *Festivitas beatorum Anicii pontificum Evodii, Scutarii, Ermentarii, Aurelii, Suacrii*, c'est-à-dire les noms des mêmes cinq évêques, disposés autrement que dans la note du *Sacramentaire*.

Il est regrettable, sans doute, que la perte de cet écrit nous prive des moyens de vérification. Néanmoins aucune raison n'autorise à révoquer en doute la présence dans l'ancienne bibliothèque capitulaire, de cette partie d'un ancien Martyrologe, laquelle,—soit dit entre parenthèses à la justification de M. Delisle, qui n'a pas

su à quelle Église on pouvait sûrement assigner ces cinq confesseurs, — n'a pas été conservée dans la compilation imprimée des Martyrologes recueillis par Usuard.

L'interversion des noms, déjà évidente par le rapprochement des deux manuscrits les plus anciens et presque contemporains, se confirme par un autre document d'une époque plus ou moins reculée, si l'on en juge d'après une copie qui paraît être de l'an 1291. C'est un Martyrologe jadis en usage à la cathédrale de Clermont en Auvergne, et qui fait partie d'un manuscrit dit *la Canone,* conservé dans cette église. On y lit aussi, mais selon un ordre qui diffère de ceux donnés par les deux textes précédents, les noms de nos premiers évêques, ainsi qu'il suit : *II idus novembris.... et apud Aniciensem urbem, natale sanctorum Evodii, Scutarii, Suacri, Aurelii, Hermentarii sociorumque eorum* (1). La même irrégularité dans l'arrangement des noms se révélera encore par un ensemble d'autres textes dont il sera question plus loin et qui montreront la cause de ces interversions dans l'affectation spéciale de ces écrits à certains usages religieux. Heureusement que des documents d'un autre genre vont me permettre de rétablir la chronologie de ces noms, peut-être même d'en accroître la liste et de la jalonner de quelques dates.

J'extrais ces données d'un travail que j'ai préparé sur l'époque de la translation du siége épiscopal de Saint-Paulien au Puy, ou mieux de la restitution à cette der-

(1) Je dois l'obligeante communication de cet extrait à notre confrère, M. Chassaing, qui a bien voulu le relever avec soin sur le manuscrit.

nière ville de son titre primitif de capitale des Vellaves ; question au sujet de laquelle, faute d'un examen suffisamment complet, mes devanciers ont émis des opinions très-divergentes (1).

II

On sait que des listes d'évêques existaient en France dans la plupart des églises cathédrales, et il est probable que les plus anciens noms avaient été insérés sur ces catalogues d'après les diptyques sacrés en usage aux premiers siècles du christianisme jusque vers la fin du règne de Charlemagne. L'Église du Puy avait aussi des listes d'évêques : notre chroniqueur Médicis (XVIe siècle) nous en a transmis une (2). Le P. Gissey en cite une autre « qui, dit-il, avait été baillée au collége du Puy en son commencement (3). » Ailleurs il parle d'un vieil rolle des évêques du Puy (4), » et l'on voit que souvent ces textes l'ont guidé pour la série de nos pasteurs.

Il faut surtout remarquer que ces divers catalogues

(1) Voici les dates diverses qu'on a proposé d'assigner au transfert du siége épiscopal, et dont aucune n'est appuyée sur l'ensemble des textes qu'il m'est possible de produire : peu avant l'an 212, l'an 221, l'an 222, 224, IVe siècle, vers l'an 560, fin du VIIe, 885, etc.

(2) Manuscrit *De Podio*, t. II, fol. LXXXIX. — Les mêmes *Chroniques* éditées par M. Chassaing, t. Ier, p. 142.

(3) *Discours historique de... Nostre Dame du Puy*, 1627, p. 56.

(4) Gissey, *ibid.*, p. 257.

n'offraient aucune variation relativement aux noms et à l'ordre de succession de neuf évêques qui avaient siégé au Puy, dans l'espace de temps compris depuis le transfert de la cité jusqu'à une époque voisine du règne de Charlemagne, c'est-à-dire pendant toute la période que l'Église du Puy avait pu faire usage des diptyques. Au contraire, depuis le milieu du VIII[e] siècle, les listes utilisées par Gissey présentent des différences de plus en plus notables avec celle de Médicis. Au X[e] siècle, les incertitudes se multiplient; et dès lors Gissey se plaint que « les auteurs du vieil rolle des évêques ont erré en maints endroits pour le regard du nombre d'iceulx (1). » D'où il faut croire qu'un texte primitif et, en quelque sorte, officiel, celui des diptyques, aurait fourni d'abord une liste de neuf évêques, tandis que, plus tard, des catalogues dressés sans contrôle par différentes personnes et à divers intervalles de temps, auraient donné lieu à des variantes et à des erreurs plus ou moins multipliées.

Voici les neuf prélats — outre leurs prédécesseurs ayant résidé à Saint-Paulien avant le transfert du siége épiscopal — qui sont désignés dans ces catalogues suivant le même ordre chronologique et dont les noms y sont orthographiés tels que je les donne ici : *S. Evodius*, *S. Scrutarius*, *Epipodius*, *S. Suacrius*, *S. Ermentarius* ou *S. Hermentarius*, *S. Aurelius*, *S. Benignus*, *S. Agrippanus*, *Dulcidius*.

Toutefois une autre source de renseignements se manifeste dans des légendes de l'Église du Puy et des

(1) Gissey, *Discours historique de... Nostre Dame du Puy*, p. 257.

Martyrologes, Bréviaires, prières et autres écrits qui en étaient comme des paraphrases plus ou moins laudatives sur parchemins et sur « tabliers » ou « tabulaires » de la cathédrale. Mais ces derniers documents ne relataient généralement que six évêques, dont voici les noms orthographiés également comme dans ces écrits : *S. Evodius, S. Scutarius,* ou *S. Scrutarius, S. Suacrius, S. Hermentarius, S. Aurelius,* et *S. Benignus.* Cette nomenclature faite dans un seul but de dévotion, postérieurement sans doute à la note du *Sacramentaire* et à l'extrait du Martyrologe attribué à Usuard, s'était accrue du nom de *S. Benignus,* dont le corps avait été réuni avec ceux des cinq prédécesseurs de cet évêque, dans une tombe commune formant le maître-autel de l'église Saint-Vosy. Par le même motif de piété, ces documents taisaient, presque tous, *Epipodius,* que la tradition n'avait pas sanctifié ; et, sans égard pour la chronologie, intervertissaient fréquemment les noms, sauf celui d'*Evodius,* qui figurait toujours le premier et parfois aussi le nom de *Scutarius* écrit le deuxième, l'un et l'autre personnages plus célèbres dans les fastes de l'Église comme fondateurs de la primitive basilique de Notre-Dame. Quant aux quatre autres, ils étaient quelquefois rappelés par la seule qualification de *socii* ou *sodales,* exprimant l'association de tous ces saints dans des louanges qu'on célébrait par une même solennité aux ides de novembre.

A cette circonstance qui explique les dispositions arbitraires des noms, il faut ajouter que ces louanges étaient souvent versifiées en hymnes, proses, séquences où *la quantité* et la rime amenaient encore des

irrégularités dans l'ordre nominal des évêques. Le lecteur en jugera par deux exemples que j'emprunte à Médicis et à Gissey :

Evodius, Serutarius,
Benignus, Hermentarius,
Suacrius et Aurelius,
Per hos urbs gubernata.
. . . .
Sex istis floret sanctitas,
Conjunctosque societas,
Quorum fit celebritas
Ede primo vocata (1).

. . . .
Eorumdem successores,
Sui gregis relatores
Sanctum Hermentarium,
Suacrium laude dignum,
Aurelium et Benignum,
Laudet plebs fidelium (2).

Les notions qui précèdent nous ont donc signalé deux genres de documents :

1° Des catalogues épiscopaux ayant eu pour objet de conserver la mémoire des pasteurs du pays, suivant leur ordre de succession ;

2° Des écrits n'ayant trait qu'à des invocations,

(1) « Distic en ung tablier » de la cathédrale reproduit par Médicis. *De Podio*, t. I, f. X, verso, et par M. Chassaing, édition des mêmes *Chroniques*, t. 1er, p. 41.
(2) Gissey, *Discours historique de... Nostre-Dame du Puy*, p. 159.

louanges ou prières adressées par l'Église à ceux de ces prélats que leurs œuvres recommandaient le mieux à la vénération des fidèles. Généralement ici la chronologie n'est respectée que pour *Evodius*, le premier de ces évêques.

La note du *Sacramentaire*, aussi bien que les extraits du Martyrologe cité par Lebeuf et de la *Canone* de Clermont, se classent évidemment par leur destination de prières, au nombre de ces derniers documents, avec lesquels ils ont aussi en commun l'arrangement arbitraire des noms.

Le manuscrit n° 2294 de la Bibliothèque impériale me suggère une autre observation. On a vu qu'il désigne seulement cinq évêques depuis *Evodius* jusqu'à *Aurelius* auquel je restitue son rang d'après les catalogues épiscopaux, et qui, au témoignage formel de Grégoire de Tours, siégeait au Puy en 591 (1). On a dû remarquer aussi l'absence, dans cette nomenclature, d'*Epipodius* qui, n'ayant pas été sanctifié, n'était invoqué ni dans les prières de l'Église de Paris, ni dans celles de Clermont et du Puy. Par la même raison, la note du *Sacramentaire* aurait pu omettre d'autres noms dont la connaissance aiderait à rétablir la succession complète des évêques depuis le transfert jusqu'en 591, et peut-être à reculer dans le passé l'époque approximative de cette translation de la capitale des Vellaves.

Mais, sous ce rapport, les listes épiscopales sont muettes. Or, si l'on admet que la partie la plus ancienne des catalogues reproduit des énoncés de diptyques, com-

(1) *Hist. Franc.*, cap. xxv, lib. x.

ment motiver l'oubli de certains évêques sur ces antiques et graves registres? Cette difficulté, il faut le reconnaître, doit inspirer une certaine défiance au sujet de trois noms supplémentaires proposés par Gissey (1), et d'un quatrième par le F. Théodore (2).

Ces noms d'évêques seraient FAUSTINUS, FORBIUS et FLAVIANUS, que Gissey place entre *Ermentarius* et *Aurelius*, et AURÈLE Ier, que Théodore met après *Scutarius*.

Aucune donnée sérieuse n'invite à admettre le premier. L'opinion de Gissey repose sur l'interprétation évidemment erronée d'une lettre dans laquelle Sidoine-Apollinaire, évêque de Clermont, écrivant à un parent dont il n'indique pas la résidence, mais que l'on croit avoir été Voroange près du Gardon, l'entretient d'un évêque appelé *Faustinus*, depuis longtemps son ami, dont il ne désigne pas le siége épiscopal (3). Le président Savaron, dans ses *Commentaires des œuvres de Sidoine* (4), avait présumé que le château de *Polignac*, d'après l'analogie du nom avec celui des *Apollinaires* et d'après la présence en ce lieu, de monuments antiques attribués au culte d'Apollon, aurait appartenu à cette famille, et que, dès lors, l'ami de Sidoine pouvait avoir siégé au Puy. A son tour, Gissey, ignorant, sans doute, que le nom antérieur du lieu avait été *Podomniac*, ou *Podem-*

(1) *Discours historique de... Nostre Dame du Puy*, p. 153 à 155.

(2) *Hist. angél. de Notre-Dame du Puy*, 1693, p. 125.

(3) *Sid. Apoll.*, lib. IV, epist. VI.

(4) *C. S. Apollin. Sid. Arvern. episc. opera omnia. Jo. Savaro, etc., lib. comment. adjecit.* 1609, p. 228.

niac, et même plus anciennement *Podaniac* (1), suppose également que Sidoine écrivait « au seigneur de Polignac, son parent. » Or, « il n'y a, dit-il, point d'autres évêchés proches de Polignac, fors celui du Puy; pour ce ne le trouvant *(Faustinus)* en aucun autre lieu voisin, je le lairray ici jusques à tant qu'il me paraisse du contraire. »

Au surplus, Gissey reconnaît la témérité de cette conjecture, car il ajoute : « *Je ferai beaucoup moins de difficultés* de tenir au rolle des évesques du Puy, *Forbius* et *Flavianus*, lesquels ont vécu environ l'an 550, au temps de S. Desideratus, archevesque de Bourges. »

Le document sur lequel il fonde cette dernière opinion, est une *Chronologie des archevesques de Bourges*, par Jean Chenu, lequel, dit Gissey, « déclare que Forbius, evesque du Puy et suffragant de l'archevesché de Bourges, fust, par témoins supposés, accusé d'avoir deshonoré une vierge; ce qui parust estre faux : néanmoins son métropolitain le déposa de sa charge pastorale à laquelle fut subrogé Flavian, personnage de grande sainteté. » Gissey ajoute : « La légende de saint Désiré a esté dressée par l'abbé de Bologne, dont il semble que le sieur Chenu a puisé ce qu'il a escrit. »

Jean Chenu, en effet, avait publié en latin une *Brève histoire des Archevêques de Bourges* (2), dans laquelle il citait la source où il avait puisé le récit relatif aux

(1) Cette forme plus ou moins primitive semble revivre contractée dans le nom de *Paniac*, que le langage populaire a conservé à ce lieu.

(2) *Hist. brevis Eccles. Bituric. archiepisc.* Elle est à la suite du *Stylus Eccles. jurisdictionis*, 1603, in-8°, et a été réimprimée en 1621, sous le titre : *Chronologia hist. patriarch. archiep. Bituric. et Aquit. primatum*. Auctore Joanne Chenu.

deux personnages qui nous occupent. Toutefois il convenait de vérifier les assertions de Chenu au moyen du document antérieur, c'est-à-dire de la *Vie de saint Désiré,* que cet auteur mentionnait en l'attribuant à un certain « *abbas Boniensis.* » Ph. Labbe, en 1657 (1), et les Bollandistes, en 1680 (2), en ont publié le texte qui, plus d'un siècle auparavant, en 1537, avait été compris dans un recueil manuscrit, ou Catalogue des archevêques de Bourges, par Benoît Vernier, religieux bénédictin de l'abbaye de Saint-Sulpice de Bourges (3).

Cette biographie commence par ces mots : *Vigesimus tertius prefuit sanctus Desideratus cujus gesta quidam abbas Boviensis* (sic) *ecclesies implici sermone ad posteros transmisit, quæ juxtà vetus exemplar, mendis fideliter eruderatis, subjecimus.*

Telle est la *Vie de saint Désiré* qui, copiée, sauf quelques corrections, sur un ancien exemplaire, avait été citée par Chenu. Malgré cela, l'extrait donné par celui-ci en diffère sous plusieurs rapports : l'auteur de la *Vie de saint Désiré* est un abbé de Bobbio, *Boviensis,* au lieu de *Boniensis;* l'acte de *Forbius* y est exposé sous un jour plus défavorable, et il n'est pas question de faux témoins; en outre, *Flavianus,* envoyé pour démettre l'évêque de sa charge, vient au Puy comme dé-

(1) *Novæ biblioth. manuscr. lib.*, t. II.

(2) *Acta Sanctor.*, maii, t. II, p. 303-305.

(3) Sous ce titre : *Catalogus reverendissimorum antistitum insignis Ecclesiæ Bituricensis,* 1557, in-4°. Manuscrit n° 206 de la bibliothèque de la ville de Bourges. Je dois des remercîments à M. Boyer, archiviste et bibliothécaire-adjoint de cette ville, qui a bien voulu me transmettre d'utiles indications à ce sujet.

légué du métropolitain et n'est pas subrogé à la place de *Forbius*. Sa mission accomplie, il meurt au moment de s'en retourner à Bourges où saint Désiré lui-même, peu après, finit ses jours.

On voit que ce récit n'a rien d'invraisemblable, et tout atteste sa sincérité. Que la *Vie de saint Désiré* ait été embellie, comme bien d'autres, c'est possible. Mais on ne comprendrait pas que son pieux auteur l'eût ornée, de son invention, d'un fait qu'à raison de sa gravité Chenu paraît avoir voulu contester. On peut même croire que l'abbé de Bobbio aurait emprunté le thème ou les principaux éléments de cette *Vie de saint Désiré* à quelque vieille source, car notre Église y reçoit une désignation que ne désavouent pas les plus anciennes données de l'histoire locale : *Eo tempore Forbius* ANICIENSIUM, *qui nunc* PODIANI *dicuntur, Ecclesiam tenebat.* Les deux appellations, que j'indique par des lettres capitales, rappellent, en effet, certaines expressions d'une charte de 1146, par laquelle le roi Louis-le-Jeune confirma à l'évêque du Puy la seigneurie de cette ville : *Civitatis* ANICIENSIS *quæ* PODIUM *appellatur;* charte octroyée au Puy : *Actum publicè* PODII (1), et à une date encore antérieure, un passage d'une chronique du Xe siècle, citée par Gissey : *Profecti sunt nuper quidam ex nostris Andegaviensibus, orationis gratiâ, ad illustrem et populosam illam urbem quam, penè deleto antiquiore nomine, quod* ANICIUM *fuisse videtur, nunc* PODIUM *Sanctæ Mariæ vulgares appel-*

(1) Gissey, *Discours historique de... Nostre Dame du Puy*, p. 387.

lant (1). Il faut donc, d'après l'écrit de l'abbé de Bobbio, antérieur à la version de Chenu, admettre *Forbius* sur la liste de nos premiers évêques et en éliminer *Flavianus,* qui ne lui avait pas été subrogé, ce qui, d'ailleurs, eût été contraire au droit dévolu aux fidèles, dans ces anciens temps, d'élire leur évêque.

On s'explique ainsi le silence des Catalogues épiscopaux à l'égard de ces deux personnages : *Flavianus,* homme « de grande sainteté, » n'y aurait pas été omis, s'il eût siégé au Puy, et *Forbius,* dépossédé de ses

(1) Gissey, *ibid.*, p. 138. On pourrait multiplier les citations rappelant que ce nom de *Podium, le Puy,* n'avait pas cessé, depuis très-longtemps, d'être employé au moins dans le langage *vulgaire* et concurremment avec les appellations en quelque sorte plus *officielles* de *Vellavum, Vellava* ou *Vellavia* indiquant aussi notre ville comme chef-lieu des Vellaves et d'ANICIUM, qui rappelait seulement le *burg* ou la citadelle, d'où émanaient d'ordinaire les actes de l'autorité publique et qui, par extension, paraît avoir désigné souvent toute la cité. Entre autres vieux documents, on a, pour la première dénomination, une très-ancienne chronique de France citée par Gissey (*Ibid.*, p. 137), et mentionnant le Puy : VELLAVIAM *quæ nunc* PODIUM *dominæ nostræ dicitur.* Pour le deuxième vocable, citons encore un acte d'hommage de l'an 1213, rendu par Pons, vicomte de Polignac, à l'évêque du Puy, et qui porte : ...*Actum in capitulo* ANICIENSI, *videntibus et presentibus universis canonicis qui tunc aderant* IN PODIO. (*Hist. gén. de Languedoc,* édition Dumège, *Preuves,* t. v, p. 588, col. 1.)

Toutefois l'histoire légendaire de saint Désiré a suscité des critiques qu'il convient de rappeler. Le Cointe (*Ann. ecclesiastic. Francorum,* 1665, n° 101) a donné en regard de la vie de ce saint, celle de saint Ouen, écrite par un diacre nommé Fridegodus, laquelle, sauf des changements dans les noms, sauf également l'histoire de Forbius qui ne s'y trouve pas, est semblable à celle de saint Désiré. On sait qu'au moyen-âge les hagiographes ne se faisaient pas faute de ces *imitations.* Sans examiner quel est le plagiaire de Fridegodus, ou de l'abbé de Bobbio, il suffit de constater que le fait de Forbius n'a pas son équivalent dans la vie de saint Ouen et que dès lors il ne saurait être applicable qu'à un évêque du Puy.

fonctions et dont le nom, pour ce motif, avait dû être rayé des diptyques, suivant l'usage de l'époque, ne pouvait plus être mentionné dans les Catalogues.

Enfin, il est impossible d'accepter le prétendu *Aurèle Ier*, qui est né sous la plume du F. Théodore, d'une fautive interprétation de certains textes. On a vu précédemment que l'évêque *Aurelius* est nommé par Grégoire de Tours, à la date de 591. On sait aussi que ce prélat était constamment le seul qui figurât, après cinq autres, sur nos listes épiscopales et à différentes places sur les Martyrologes, Tabliers, proses et séquences de l'Église. Théodore, trompé par deux de ces derniers écrits, dans lesquels *Aurelius* était nommé le troisième, a supposé qu'il y avait eu deux *Aurelius*, le premier après *Scutarius*, et le deuxième en 591. D'après ce que j'ai dit de ce dernier genre de textes, où les noms étaient arbitrairement intervertis, on aurait la même raison pour doubler au moins trois autres évêques : *Suacrus, Ermentarius* et *Benignus*, qui occupent aussi des places variées dans ces prétendues suites épiscopales. Sachons gré, d'ailleurs, à Théodore, de n'avoir pas plus largement imité d'autres chronologistes de diverses Églises, entre autres, de l'Église de Viviers, où, d'après la remarque des bénédictins, auteurs de l'*Histoire générale de Languedoc*, on avait mis « au nombre des premiers évêques, quatre Mélanus, trois Vénantius, deux Firmin, deux Eumachius, trois Longin, deux Lucien, sans qu'il paraisse qu'on ait eu d'autres raisons de les multiplier ainsi, que la diversité des manuscrits où ils sont placés différemment, mais dans les-

quels on ne trouve qu'un seul évêque du même nom (1). »

En résumé, un seul des quatre noms ajoutés à la liste par Gissey et Théodore, celui de *Forbius,* doit y être maintenu. La déchéance de cet évêque peu avant la mort de saint Désiré, c'est-à-dire vers le milieu du VIe siècle, précise une date qui met cet épiscopat entre ceux d'*Ermentarius* et d'*Aurelius*. Les raisons qui portent à le croire sont celles-ci : à l'égard d'*Ermentarius,* il n'est pas invraisemblable d'admettre, avec David Blondel (2), Sainte-Marthe (3), et l'abbé Laurent (4), qu'il aurait été l'un des prélats du même nom, compris au nombre des quarante-quatre évêques de la Gaule qui, en 451, souscrivirent une lettre au pape saint Léon au sujet des erreurs de Nestorius et d'Eutichès.

Quant à *Aurelius,* il avait siégé évidemment après *Forbius*. En outre, il faut noter qu'à la date de 591, donnée par Grégoire de Tours, ce prélat serait arrivé presque au terme de son existence, s'il est vrai, comme le dit Gissey, qu'en 596, son successeur *Benignus* tenait le bâton pastoral depuis plus ou moins de temps, circonstance qui autoriserait à rapprocher quelque peu de la déchéance de *Forbius* le commencement de l'épiscopat d'*Aurelius*. On objectera, sans doute, qu'entre *Ermen-*

(1) Ces historiens ont consigné cette judicieuse observation (d'après Le Cointe, *ad ann.* 727, n° 3, 36) dans la note XXIX du livre VI, t. Ier de l'ouvrage précité.

(2) *Apol. pro sentent. Hieronymi de episcopis et presbyteris*, 1646, sect. III, p. 18.

(3) *Gall. christ.*, t. II, 1720, col. 668.

(4) *Almanach hist. de la ville et du diocèse du Puy, pour l'année 1787*, p. 36.

tarius et *Forbius*, l'espace de temps devrait comporter un autre épiscopat; à quoi je réponds que cette lacune coïnciderait en grande partie avec l'occupation du pays par les Wisigoths pendant soixante-un ans, de 472 à 533. L'histoire nous apprend que leur roi Euric, ardent sectateur de l'arianisme, persécutait les catholiques, surtout leurs évêques, et ne permettait pas qu'on leur donnât des successeurs (1). Certaines vacances du siége — concordant peut-être avec l'absence de l'évêque du Puy à divers conciles, notamment à celui de Clermont, en 535, — se justifieraient encore par d'autres causes. Tels étaient, ainsi que l'a fait remarquer Amédée Thierry, « les dissentiments et les rivalités amenés par les élections et l'inobservance des formalités canoniques qui obligeaient quelquefois à les annuler. » En admettant donc ici une vacance du siége plus ou moins prolongée, j'ajoute que probablement elle ne serait pas la seule à remarquer « dans ce funèbre Ve siècle, » comme le qualifie justement Henri Martin (2), « que signalent tant de ruines sanglantes, de désordres et de terreurs. »

A défaut d'autres notions, celles que je viens d'exposer suffiront donc, au moins provisoirement, pour motiver la liste des premiers évêques de notre ville dans l'ordre de succession qui suit :

(1) Voir Sid. Apollinaire : *Burdegalæ, Petrocorii, Rutheni, Lemovices,... multique jam major numerus civitatum, summis sacerdotibus ipsorum morte truncatis, nec illis deinceps episcopis in defunctorum officiis suffectis*;...) *latum spiritualis ruinæ limitem traxit*, etc., lib. VII, epist. 6. — Voir aussi Grég. de Tours (*Hist.*, lib. III, c. 25).

(2) *Hist. de France*, t. Ier, p. 335.

S. Evodius, S. Scutarius, Epipodius, S. Suacrus, S. Ermentarius ou *S. Armentarius, Forbius, S. Aurelius, S. Benignus, S. Agrippanus, Dulcidius,* etc.

III

Toutefois cette chronologie serait encore insuffisante, si je n'essayais de rechercher au moins l'origine de l'épiscopat du Puy, c'est-à-dire l'époque de ce saint pasteur *Evodius* que proclament au premier rang, non-seulement la note fort ancienne du *Sacramentaire* de Paris, mais aussi l'accord unanime des documents de tous genres.

Sur ce point, il faut considérer, d'abord, que j'ai pu remonter depuis *Aurelius* jusqu'à l'évêque *Ermentarius,* qui aurait siégé en 451. Il resterait donc à déterminer la durée de trois épiscopats pour atteindre celui d'*Evodius*. A cet égard il n'est possible d'émettre que des conjectures; mais elles ont une telle valeur qu'elles se changent presque en certitude. En premier lieu et sans même arguer des vacances du siége, il est à croire qu'alors chaque épiscopat devait être assez long. Les sépultures, dans la ville du Puy, de presque tous nos premiers évêques, témoignent que la plupart de ces pasteurs y avaient rempli jusqu'à la mort leur pieuse charge. *Scutarius* même, si l'on en croit la tradition empruntée peut-être aux diptyques, aurait poursuivi

ses jours au-delà de quatre-vingt-dix ans : *Plus quam nonagenarius feliciter in Domino quievit* (1).

Nous avons, en outre, des monuments, tous du IVe ou du Ve siècle, qui prêtent des dates approximatives aux deux épiscopats d'*Evodius* et de *Scutarius*; ils ont été décrits en différents Mémoires; il suffira d'invoquer ici leur témoignage à l'appui de quelques aperçus nouveaux. Énumérons ces monuments avant de les décrire pour en établir la valeur historique. Ce sont : divers fragments sculptés d'un sarcophage en marbre blanc; la tombe de *Scutarius;* deux épigraphes lapidaires concernant le même évêque; un écrit trouvé, au XVIe siècle, dans un petit autel de l'église Notre-Dame; enfin les restes de la primitive cathédrale et de son baptistère.

Sarcophage en marbre. — Cette tombe est connue surtout par un morceau ayant formé l'extrémité gauche de la face antérieure. Les sculptures représentent des scènes analogues à celles qu'offrent la plupart des sarcophages chrétiens des IVe et Ve siècles (2). Ce fragment, aujourd'hui au Musée, a été extrait d'un mur du baptistère Saint-Jean, près de la cathédrale. Des fouilles effectuées dans le sol des places Saint-Jean et du For m'ont fourni quelques débris du même sarcophage, mêlés à des pierres calcinées, du charbon et autres décombres d'incendie. Enfin M. le curé de la cathédrale a recueilli, sous le pavé du maître-autel de l'église

(1) Martyrologe ancien du Puy, cité par Théodore, *Hist. angél. de Notre-Dame du Puy*, p. 125.

(2) Voyez, au sujet de ce monument, le présent volume XXIX des *Annales de la Société*, p. 60 et suiv. et la planche des gravures.

Saint-Jean, divers fragments sans sculptures, probablement de la partie inférieure du même tombeau. D'où je présume que le sépulcre aurait formé primitivement l'autel principal, ou *martyrium*, dans ce vieux baptistère, dont quelques parties de murailles signalent, comme on le verra plus loin, l'architecture du IVe siècle. La structure exceptionnelle du monument, sa place présumée au lieu le plus insigne de l'église, donnent l'idée de sa consécration à un chrétien aussi distingué par son rang que par sa piété. Je ne suppose pas qu'il eût enfermé les restes de ce très-ancien disciple de la foi évangélique, *saint Marcellus* qui, envoyé peut-être par la fervente phalange lyonnaise des Pothin et des Irénée, vint souffrir le martyre à très-peu de distance de notre ville (1), alors la principale du pays par son rang de colonie romaine qui lui donnait une sorte de supériorité sur *Revession*, simple capitale des Vellaves : cette notion, bien que légendaire, me semble rappeler une époque trop antérieure à celle du sarcophage. Aurions-nous ici la tombe de l'un des évêques qui, prédécesseurs d'*Evodius*, avaient siégé à *Revession*, aujourd'hui Saint-Paulien ? Mais rien n'autorise à conjecturer, vers le IVe siècle, une translation de leurs corps. Cependant l'hypothèse la plus probable, d'après les textes assignant alors aux églises les sépultures des évêques (2), serait celle qui attribue-

(1) Voyez une légende de ce saint, qui paraît très-ancienne, dans la chronique de Médicis : *De Podio*, t. Ier, f. CXLIII.

(2) On en connaît de nombreux exemples. Il suffira de rappeler, d'après Grég. de Tours (*Hist.*, lib. X), que presque tous ses prédécesseurs étaient ensevelis dans des églises de Tours.

rait notre sarcophage à un semblable personnage. Or on a vu que le plus ancien pasteur de notre ville est *Evodius*, autrement dit *saint Vosy*. Je n'insiste pas autrement sur les probabilités d'une conjecture qui semble favorable à ce prélat. Quel que soit d'ailleurs le défunt dont le nom pourra se révéler un jour par la découverte de son épitaphe, notre monument prouve au moins que, vers le IV[e] siècle, le christianisme avait au Puy des autels, l'un d'eux disposé vraisemblablement en *martyrium* dans le baptistère.

Tombe de Scutarius. — A l'égard de cet évêque on peut, avec plus de certitude, signaler son sépulcre qui est en grès et dont l'épitaphe porte ses nom et titre. A la vérité l'inscription est sans date, mais il est facile d'en préciser l'époque par les formes de l'écriture et par des expressions propres au langage du temps, ainsi que j'essaierai de le prouver. La tombe fournit, elle-même, des indices de haute ancienneté : ce monument, qui formait autrefois le *martyrium* ou maître-autel de la vieille église Saint-Vosy, avait été précédemment un sarcophage romain ; ce que dénotent sa grandeur extraordinaire et ses sculptures décoratives de vases funéraires, festons et rosaces, sans aucun signe chrétien (1). Celui-ci n'avait pas eu d'épitaphe, à l'exemple de beaucoup d'autres placés dans des chambres funéraires dont

(1) « On vit, principalement en Italie, des sarcophages antiques affectés à la sépulture de personnages appartenant au christianisme; mais c'était en général lorsque leurs sépultures n'avaient pas un caractère trop tranché de paganisme. » L'abbé Martigny, *Dict. des antiq. chrét.*, 1865, p. 593.

les murs offraient des inscriptions et bas-reliefs relatifs au défunt. De semblables édicules existaient au Puy, où l'on a trouvé de fortes pierres d'appareil avec sculptures, provenant, sans doute, de leurs murailles (1), et recueillies à proximité de l'église Saint-Vosy, élevée elle-même en un lieu de la ville où paraît avoir existé un antique et vaste champ de sépultures. Je rappellerai surtout des bas-reliefs et une portion notable d'une grande inscription du *préfet de la colonie* que j'ai découverts en 1856 dans un mur de la cathédrale. Ces morceaux, comparés avec le sarcophage, présentent une concordance de style qui semble leur assigner la même époque, et peut-être révèlent un édicule dont toutes ces pièces auraient fait partie. Dès lors on comprend que la chambre funéraire, en recevant dans son sépulcre romain, d'après un usage des premiers temps du christianisme, le corps de *Scutarius,* serait devenue un lieu vénéré : d'abord simple oratoire, ou *basilique,* ensuite église paroissiale, enfin collégiale, après qu'on eût placé dans son *martyrium,* comme on le verra, les restes d'autres saints évêques.

D'autre part, je montrerai que le corps de *Scutarius* devait y avoir été déposé, *peu après sa mort,* dans une couche de chaux vive, destinée, sans doute, à l'absorption des miasmes cadavériques qui, dans le sanctuaire, se seraient exhalés de la tombe. Dans ces circonstances, une inscription devenait indispensable pour indiquer le nouvel emploi du sépulcre. Ce fut celle

(1) Voir *les Origines de la ville du Puy* (Congrès scientif. de Fr. de 1855, t. II, p. 490, etc.

qu'on grava timidement sur l'une des faces latérales, où elle s'est conservée jusqu'à nos jours.

Le mode d'ensevelissement de notre évêque est constaté dans deux procès-verbaux d'ouverture du maître-autel de l'église Saint-Vosy en 1711 et 1712, conservés aux archives de la mairie du Puy (nº GG. 6). Ces documents, dressés par des personnes compétentes, notamment des médecins, contiennent des indications d'un tel intérêt, non-seulement au sujet de *Scutarius*, mais encore de son prédécesseur *Evodius*, et de quatre autres saints évêques, savoir : *Suacrus*, *Ermentarius*, *Aurelius* et *Benignus*, que je crois devoir en extraire tous les détails se rattachant aux origines de l'épiscopat dans notre ville. On y lit qu'à l'intérieur, une séparation divisait le sépulcre en deux parties (1) : l'une, du côté de l'Évangile, contenait deux coffres; l'autre, du côté de l'Épître, offrait, sous un linge blanc, beaucoup d'ossements au-dessus desquels étaient cinq têtes, et au milieu de ces os un petit calice d'étain ou de fer blanc d'environ un demi-pied de haut, d'une figure antique et semblable à un verre. L'un des coffres, que recouvrait une peau noire avec clous, renfermait une tête et plusieurs ossements enveloppés dans un linge blanc, avec un marbre blanc d'environ quatre doigts de large et d'un pied de long,

(1) Cette disposition de l'intérieur de la tombe devait être ancienne : M. l'abbé Martigny, *Dict. des antiq. chrét.*, p. 592, cite des sarcophages des premiers siècles chretiens ainsi divisés en deux, trois et jusqu'à quatre compartiments, selon le nombre de corps qu'ils devaient recevoir, et alors ils s'appelaient, dit-il, d'un mot hybride : *bisomus, trisomus, quadrisomus*. Dans son état actuel, la tombe n'offre plus de traces de la séparation intérieure, laquelle, au dire des procès-verbaux, étant « en maçonnerie, » avait été faite après son premier emploi comme sépulture romaine.

sur lequel étaient écrits ces mots : *Hic requiescit corpus Sti Evodii ecclesiæ Aniciensis presulis*. Parmi les ossements on recueillit quelques objets qui, sans doute, ayant été à l'usage exclusif d'*Evodius*, signalent par leur extrême simplicité les temps primitifs de l'épiscopat. C'étaient plusieurs morceaux de bois rond vermoulus qui paraissaient être les restes d'un bâton pastoral, car l'un d'eux, ainsi qu'une pièce de fer, était recourbé du haut (1). Il y avait aussi une cuiller de bois percée par le bout et d'une longueur d'environ huit pouces. Peut-être se servait-on très-anciennement de cet ustensile, *cochlear*, pour administrer la communion (2).

L'inscription sur marbre, qui, plus tard, fut envoyée au cardinal de Polignac et examinée par des connaisseurs (3), fut jugée « des temps carolins. » Elle annonçait que les os contenus dans le coffre et au moyen desquels on rétablit le squelette entier avec les mâchoires munies de leurs dents, étaient ceux de *S. Evodius, premier évêque de l'Église d'Anis*.

L'autre coffre était en bois blanc sans aucune garniture. Il contenait aussi des os couverts par un linge, ainsi qu'un marbre blanc d'environ six pouces en carré,

(1) « Le *bâton pastoral* est d'une origine fort ancienne. Baronius (*ad ann.* 504, n° 38) dit que les évêques s'en servaient certainement au IV° siècle. » L'abbé Martigny, *Dict. des antiq. chrét.*, p. 259.

(2) L'usage de la cuiller liturgique s'est conservé chez les Grecs, les Coptes, les Éthiopiens, etc. On a supposé, peut-être à tort, que l'emploi de cet ustensile avait été étranger aux Églises d'Occident.

(3) « D. Bernard de Montfaucon, D. Denys Sainte-Marthe, D. Edmond Martène, et quelques messieurs de l'Académie des belles-lettres. » *Hist. génér. de Languedoc*, 1745, t. v, p. 675, et édit. Dumège, t. IX, p. 685.

sur lequel était gravé en caractère rond et fort lisible : *Stus Scutarius epus* (1).

Par une exception en faveur de ces restes de *Scutarius*, les os de celui-ci, comme le déclara le rapport des médecins, étaient altérés par de la chaux. En outre, le coffre, sans doute plus petit que le précédent, ne contenait qu'une partie du squelette, notamment une portion du crâne. Le surplus fut retrouvé dans l'autre compartiment de la tombe, du côté de l'Épître. L'état de calcination des os permit de les reconnaître et de réunir en connexion tous les os de la tête et du corps.

Les ossements contenus dans cet autre compartiment comprenaient, outre les cinq têtes dont il a été parlé, beaucoup d'os mêlés confusément, sans aucun authentique qui pût rappeler le nom et la qualité des saints dont ils composaient les corps. Au-dessous il y avait aussi, mêlés avec de la terre, de vieux linges et plusieurs débris d'étoffes de soie. Ces indices d'un certain luxe introduit, sans doute, dans l'Église du Puy, par les successeurs de *Scutarius*, les ayant accompagnés dans leur premier tombeau, les avaient suivis aussi dans cette deuxième sépulture.

De plus, en fouillant encore au-dessous de tous ces

(1) Cette inscription pouvait être plus ou moins contemporaine de la précédente. « Le caractère rond, » comme s'exprime le procès-verbal, rappelle les formes graphiques des épitaphes également sur marbre aux noms de saint Georges et de saint Hilaire, lesquelles étaient avec les reliques de ces saints, dans l'église Saint-Georges, où elles avaient été apportées vers la fin du IXe siècle. On peut voir ces deux dernières inscriptions figurées au *Gall. christ.*, 1720, t. II, col. 688.

ossements, on trouva ceux d'un autre squelette, sans aucun authentique.

Il résulta des vérifications faites par les médecins, qu'outre les os d'*Evodius*, tous enfermés dans un seul coffre, ceux de l'autre coffre et du deuxième compartiment signalaient surtout cinq corps, dont un, comme il a été dit, était celui de *Scutarius*, et les quatre autres, qui parurent aux commissaires « de haute stature, » auraient été probablement ceux de *Suacrus*, *Ermentarius*, *Aurelius* et *Benignus*; « d'après une tradition immémoriale, ajoute le procès-verbal, que cette église collégiale de Saint-Vosy est la dépositaire, non-seulement des corps de saint Vosy et de saint Scutaire, mais encore qu'elle possède ceux de saint Suacre, saint Ermentaire, saint Aurèle et saint Bénigne, tous évêques de ce même siége. »

Enfin le procès-verbal rappelle que la tombe, exhaussée au-dessus du sol par six petits arceaux, avait sa face antérieure couverte d'un enduit épais sur lequel étaient peintes, d'une manière antique et à demi effacées, les images de six évêques et celle de la Sainte Vierge au milieu; et au-dessus l'inscription suivante :

His patribus dignis urbs claruit inclita signis
Virgine dante piâ, quam signat imago, Mariâ :
Nam Deus exaudit hos quos hæc petra claudit.

Quant au septième corps, dont la tête était une des cinq entières, placées dans le deuxième compartiment et dont les os étaient restés au fond du tombeau, le procès-verbal ne s'explique pas, attendant, comme il y

est dit, quelque preuve concernant le personnage auquel ils auraient appartenu. Émettons à ce sujet sinon une preuve, au moins une probabilité. Ces os, n'étant pas mêlés avec ceux qui les recouvraient, n'avaient pas été dérangés, sauf la tête qui, lors du remuement des os de *Scutarius*, aura été enlevée de la couche la plus inférieure et jointe à celles des quatre évêques. Ils occupaient donc le fond de la tombe sous le lit de chaux qui avait recélé la dépouille de *Scutarius*, avant que, pour honorer celle-ci, on en eût transféré une partie dans un coffre avec authentique sur marbre, et le surplus dans le deuxième compartiment; d'où il semble résulter que ces restes pouvaient être ceux du premier possesseur de la tombe (1).

Les données qui précèdent, en l'absence de dates précises, assignent évidemment aux deux épiscopats d'*Evodius* et de *Scutarius* une époque assez reculée pour remonter jusqu'aux derniers temps de la domination romaine. C'est surtout la deuxième moitié du IVe siècle que trahissent les humbles insignes du premier de ces évêques, appropriés à la pauvreté de l'Église, alors que celle-ci, délivrée à peine depuis

(1) Le procès-verbal de 1712 rapporte que les os de ce personnage inconnu eurent le privilége de rester seuls en possession du sarcophage. Les six autres squelettes en furent retirés et déposés chacun, avec un extrait du procès-verbal, dans une châsse de bois sculptée et dorée, dont deux, celles de saint Vosy et de saint Scutaire, renfermèrent aussi les précieux marbres qu'il serait désirable de retrouver un jour. Des reliquaires en forme de bustes en bois argenté reçurent, en outre, chacun, la tête de l'un de ces six saints évêques. Les châsses, qui avaient été déposées dans la chapelle souterraine de la même église, furent ouvertes le 3 juillet 1791, sous l'épiscopat de Mgr de Galard, qui en fit retirer un os de chaque saint pour être placés ensemble, dans un reliquaire, à la cathédrale.

Constantin, de périlleuses difficultés et après la dévastation de nos pays par le flot des bandes allemaniques, sous la conduite de Crocus, vers l'an 351 (1), ne pouvait pas encore avoir conquis à la foi toute la population vellave.

En outre, l'affectation d'une antique tombe à la sépulture du successeur d'*Evodius* est, au Puy comme ailleurs, un signe caractéristique d'une période de temps marquée par la chute du paganisme et pendant laquelle les chrétiens n'ont presque fait servir à leurs constructions, ainsi qu'on le voit aux plus anciens murs de Notre-Dame et du baptistère Saint-Jean, que des matériaux provenant de la ruine des temples ou du champ des sépultures. C'est à un semblable changement d'emploi du tombeau que répondait probablement, dans la pensée du lapicide, la formule peu ordinaire de l'épitaphe, affectant ce dernier asile d'un précédent personnage au saint évêque *Scutarius* :



(1) Date la plus probable, d'après Am. Thierry et Henri Martin.

Il est vrai qu'à première vue on peut hésiter sur la haute ancienneté de cette formule. Il paraît qu'il n'en a pas *encore* été trouvé d'exemples parmi le trop petit nombre d'inscriptions de la Gaule antérieures au VIII[e] siècle, qui soient parvenues jusqu'à nous; mais on en connaît pour l'Italie qui remontent au moins au VI[e] siècle (1); en outre, on est forcé d'admettre que l'authentique sur marbre, concernant le même évêque *Scutarius* et indiquant un nouvel emploi du *martyrium* vers les temps carolins, recule au-delà, — c'est-à-dire dans la période où il semble que la formule fait défaut, — la précédente affectation du tombeau à ce prélat et l'épitaphe qui l'avait consacrée.

La critique la plus exigeante ne saurait, non plus, méconnaître dans les expressions SANCTI AC BEATISSIMI... EPI*(scopi)* l'empreinte d'une période de temps caractérisée, surtout au V[e] siècle, par l'emploi assez fréquent de ces locutions. Un autel-martyrium, dans l'église de Saint-Vital de Bologne, offre à sa face antérieure, avec la date CCCLXXXII (382), une épitaphe consacrée BEATISSIMO MARTIRE VITALE. Un autre à peu près contemporain, dans l'église Saint-Agricole de la même ville, présente aussi une inscription qui contient l'épithète *beatissimus,* donnée au saint patron de cette église (2). L'emploi de cette qualification était si répandu, qu'on ne s'en servait pas seulement pour honorer les morts. Saint Jérôme, saint Augustin et leurs contemporains,

(1) SEPVLCRVM EVGENII NOT CVM SVIS, etc., inscription de l'an 578. Bosio, *Roma sotterranea,* p. 117.

(2) M. Dortein. Planches des *Études sur l'arch. lombarde,* 1865.

dès la fin du IV[e] et le commencement du V[e] siècle, étaient même plus explicites dans les suscriptions de leurs lettres dont quelques-unes portent : *Sancto ac beatissimo episcopo*, ou bien : *Sancto ac beatissimo Papæ* (1); cette formule épistolaire avait inspiré en Italie celle d'une inscription qui consacrait, dans l'église Saint-Jean de Ravenne, un vœu rendu par l'impératrice Galla Placidia, femme de Constantin III (417-450): SANCTISSIM . AC . BEATISSIMO . APOSTOLO . IOHANNI . EVANGELISTAE (2).

Les saints Pères de l'Église des Gaules appliquaient aussi les qualifications *sancto ac beatissimo epo* ou *papæ* à des évêques auxquels ils envoyaient leurs épîtres, au moins dans le cours du V[e] siècle, comme on le voit par des lettres de saint Loup, évêque de Troyes, de saint Euphrone, évêque d'Autun, de Rurice, évêque de Limoges, etc. (3); enfin Grégoire de Tours rappelle les mêmes qualifications qui paraissaient avoir été attribuées à un saint personnage de la Gaule, antérieur à l'époque de cet historien, en mentionnant un oratoire consacré à saint Martin dans un lieu dit *Brias : in honore sancti ac beatissimi Martini* (4).

(1) Voyez Migne, *Sér. lat. des Pères de l'Église*, t. XXII, épît. 102, 103, 105, 112, 115, etc., et t. XXXIII, épît. 21, 59, 60, 83, 94, 119, 148, 149, 162, t. LVIII, épît. 66, etc. Je dois ajouter que le P. Fita, savant épigraphiste des Académies royales de l'histoire et de la langue espagnole, et auteur de l'*Epigraphia romana de la ciudad de Leon* (1866), qui a bien voulu me communiquer ces intéressantes citations de formules épistolaires et qui, *de visu*, a étudié nos épigraphes, partage mon opinion sur l'âge qu'il convient de leur assigner.

(2) Gruter, MXLVIII, I.

(3) *Epist.* 14, 15, 16, 17, 19. Apud Migne (864-865).

(4) Grég. de Tours, *De Glor. Confess.*, cap. LXXX.

Il est vrai que la même formule était encore usitée vers le VI[e] siècle, mais amplifiée d'expressions auxquelles on doit reconnaître un signe de postériorité. Telle est la suscription d'une lettre de Remigius (de l'an 512) : *Dnis verè sanctis et meritò beatissimis in Christo fratribus Heraclio* (év. de Paris), *Leoni* (de Sens) *et Theodocio* (1) et une autre du même évêque Remigius : *Dno verè sancto et in Christo beatissimo patri Falconi episcopo* (de Tongres) (2). La formule, ainsi modifiée, disparaît ensuite ou devient extrêmement rare.

Il n'est donc pas invraisemblable d'admettre qu'au IV[e] ou V[e] siècle l'épitaphe de notre évêque Scutarius aurait emprunté les qualifications SANCTI AC BEATISSIMI au style épistolaire alors généralement adopté en Italie et en Gaule.

Je ne vois pas plus de difficultés sous le rapport graphique : il est inutile de justifier par des exemples les trois points superposés à la gauche des deux premières lignes de l'épigraphe et qui en font supposer, en dessous, un quatrième, disparu en partie par la brisure de la pierre, et auxquels correspondaient symétriquement certains points plus ou moins visibles à la droite. Ces sortes de marques n'ont pas de signification : leur position, par rapport aux lignes de l'écriture, dénote simplement des repères figurés, comme les traits horizontaux sous la dernière ligne et à la fin de la première, pour guider la main du lapicide. Le point entre les

(1) Epist. 3. Migne, t. LXV, p. 966.
(2) Ep. 4. Migne, *ibid.*, p. 968.

deux mots HV IV S·VRBIS *(sic)* ne trahit aussi que l'inexpérience du graveur qui, ayant irrégulièrement espacé les lettres, a dû ajouter ensuite ce *repentir* pour la séparation des mots. Je ne puis donc me résoudre à voir ici des signes mystérieux d'invocation, plus ou moins analogues à ces « monogrammes, chiffres, hiéroglyphes, etc. » que signalent, dans de très-vieux textes, les savants auteurs du *Nouveau traité de Diplomatique* (1). Certaines conjonctions de lettres semblables à celles que l'on trouve ici, ne présentent rien d'insolite à aucune époque, même avant le V[e] siècle, et les lettres elles-mêmes ont des formes à peu près identiques à celles observées dans les inscriptions des V[e] et VI[e] siècles. On remarquera surtout les A et les V à pointe épatée en triangle, l'un des caractères alors les plus saillants de l'écriture lapidaire (2). Quant au E carré, il paraît dès l'an 506 sur les inscriptions chrétiennes de la Gaule *déjà connues*, et l'on a des exem-

(1) T. II, p. 256.

(2) M. Edm. Le Blant, membre de l'Institut, au sujet de cette forme de lettres, m'a fait l'honneur de m'écrire : « C'est un caractère si marqué, qu'appelé par l'Imprimerie Impériale à donner des modèles des lettres pour cette époque, tandis que M. de Boissieu, de Lyon, devait en faire autant pour l'imprimerie Perrin, nous avons tous deux, sans nous être rien communiqué, établi les mêmes formes. »

Ce signe d'ancienneté me paraît si important qu'il doit, à mon avis, prévaloir sur les faibles objections que peuvent soulever quelques particularités de notre épigraphe faisant exception, sous ce rapport, parmi toutes celles observées en Gaule *jusqu'à ce jour*.

N'avons-nous pas, d'ailleurs, le curieux exemple d'une locution *exceptionnelle* dans la qualification de *papa* attribuée au même évêque Scutaire sur une autre de nos inscriptions que nous allons rappeler, et dont M. Le Blant a reconnu la haute ancienneté, bien qu'elle soit *presque la seule* offrant cette locution, parmi toutes celles qui composent le recueil du savant épigraphiste?

ples remontant *au moins* à 472, pour l'N à barre diagonale n'atteignant pas l'extrémité des hastes (1).

Ces raisons auxquelles on pourrait ajouter, comme marque d'antiquité, l'absence de la date du décès (2), permettent d'espérer que la science enregistrera désormais cette rare et curieuse épigraphe au nombre des anciennes de la Gaule chrétienne.

Nous possédons, comme il a été dit, deux autres inscriptions relatives à *Scutarius*. Gravées très-probablement du vivant de cet évêque, c'est-à-dire plus ou moins de temps avant celle qui précède, elles n'en diffèrent, sous le rapport graphique, que par une exécution plus soignée. Bien que déjà connues, il est essentiel également de les rappeler ici :

Inscription acclamatoire. — On avait encore utilisé pour celle-ci une pierre gallo-romaine en grès, qui est encastrée dans un des plus vieux murs de la cathédrale, où elle forme le linteau d'une porte. C'est un monument à deux faces : l'une, cachée jadis par une maçonnerie, fut découverte en 1847, et je la fis connaître alors pour la première fois dans le journal *la Haute-Loire* (3), après quoi elle a été le sujet de diverses publications.

(1) M. Edm. Le Blant, *Inscr. chrét. de la Gaule antérieures au VIII*e *siècle*, 1856, p. XXIV et XXV. De nouvelles recherches me permettraient même de citer des inscriptions romaines du IIIe siècle qui offrent la lettre N ainsi conformée. Tel est un diplôme militaire sur bronze, publié à la fin du tome II des *Œuvres complètes de Borghesi*.

(2) « Sur les inscriptions datées, dit M. Edm. Le Blant, *Inscr. chrét. de la Gaule*, p. XXVI, le défaut d'indication du jour de la mort cesse en 431, sauf une ou deux exceptions. »

(3) No du 30 octobre 1847.

On y lit une inscription dédiée au dieu ***Adidon***, génie tutélaire du lieu, ou mieux le lieu déifié (1), et à la divinité impériale d'***Auguste***.



L'autre face — qui, à l'époque romaine avait été le revers de la pierre, n'ayant eu que des moulures d'encadrement sans aucune inscription et dont l'épigraphe chrétienne, visible au-dessus de la porte, avait été, en 1627, mal interprétée par Gissey (2), — est consacrée à l'évêque *Scutarius* :



(1) *Adidon*, *mont Adi*, aujourd'hui le *mont Ani* ou *Anis*, sur les pentes duquel la ville du Puy est assise.

(2) Gissey, *Discours historique de... Nostre Dame du Puy*, p. 146.

J'ai fait ressortir, dans de précédents Mémoires, les particularités caractéristiques de cette épigraphe acclamatoire qui mentionne le vœu des fidèles adressé à l'évêque *Scutarius* de vivre en Dieu, et rappelle dans tous ses détails le Ve siècle, peut-être même le IVe. M. Edmond le Blant, dans son important ouvrage sur les inscriptions chrétiennes de la Gaule, en la classant aussi avec les plus anciennes, fait observer en outre, que le monogramme du Christ, tel qu'il est ici figuré, ne s'est pas encore montré en Gaule après l'an 493 (1).

Inscription d'architrave. — L'éminent auteur du Recueil que je viens de citer voudra bien excuser mon regret qu'il ne lui ait pas été possible d'étudier sur le monument la troisième et non moins intéressante inscription qui me paraît également rappeler l'évêque *Scutarius :* les formes graphiques et les sculptures décoratives de la pierre l'auraient convaincu qu'au lieu d'être « postérieure à celle qui précède, » cette épigraphe doit être un peu antérieure (2).

C'est un débris d'architrave en grès que j'ai trouvé au Puy, dans le jardin de la maison du Tournel, situé à peu de distance de la cathédrale. Il est aujourd'hui au Musée.

(1) *Inscript. chrét. de la Gaule*, etc., n° 572 et pl. 450. De plus, je ferai observer qu'avant la fin du Ve siècle le mot *papa* commençait à être caractéristique du souverain Pontife, ainsi que le montre la suscription du pape saint Hilaire (an 466) à trois évêques de la Gaule : *Dilectissimis fratribus Leontio, Virano et Victuro epis Hilarus papa.*

(2) M. Edm. Le Blant l'a citée sous le n° 573 et pl. n°s 454 et 455.

Fig. 1.

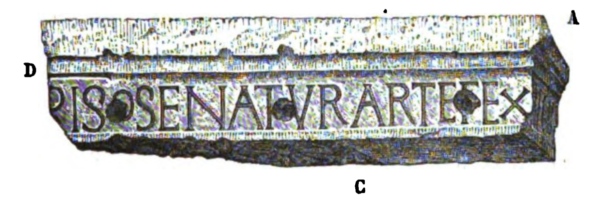


Fig. 2.

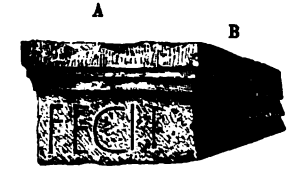
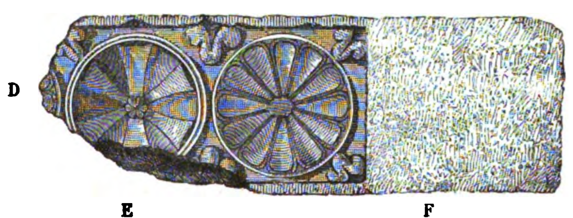


Fig. 3.





Nous avons ici, à l'échelle de 0,05 pour 1 mètre : *fig. 1,* la face antérieure ; *fig. 2,* la face latérale A, et, vue en perspective, la face postérieure B ; *fig. 3,* la plate-bande inférieure ou soffite, C.

En D, *fig. 1 et 3,* la pierre a été brisée ; mais il est possible de conjecturer sa longueur première. A cet

égard M. Mandet (1), qui attribue, comme je l'ai également conjecturé, ce monument à *Scutarius*, a fait les remarques judicieuses qui suivent : après avoir été employée comme architrave, la pierre avait été utilisée pour former deux petits bassins contigus, ouverts à la face supérieure et auxquels correspondaient des trous percés à la face antérieure, *fig. 1*, pour les écoulements de l'eau. Or la cavité de droite est intacte et il est vraisemblable de supposer que celle de gauche, dont une faible partie a échappé à la cassure, devait avoir une égale longueur. Dans cette hypothèse, le point de séparation entre les deux bassins aurait coïncidé avec le milieu de la rosace E de la face inférieure, *fig. 3;* d'où résulterait une disposition exactement symétrique des ornements de cette face, c'est-à-dire une plate-bande décorée de trois médaillons ou *clypei*, entre deux espaces nus, comme est l'un d'eux en F, *fig. 3*, pour les supports — pilastres ou colonnes — de l'architrave; conjecture d'autant plus plausible qu'on voit en D, *fig. 3*, un reste du troisième médaillon, et que celui du milieu E, représentant le monogramme de Jésus-Christ, se motive très-bien par sa place d'honneur entre les deux autres.

D'après cette donnée, la pierre, dans son état primitif, aurait eu 2^m,30 de longueur, mesure qui va concorder elle-même avec la restitution la plus probable du commencement de l'épigraphe, en déterminant le nombre de lettres nécessaires pour occuper tout l'espace enlevé par la cassure.

(1) L'*Ancien Velay*, p. 158.

Le premier élément de cette restauration est la date approximative du monument. Les particularités qui la signalent sont : 1° les formes des lettres semblables dans l'inscription à celles de la précédente épigraphe ; 2° les sculptures du soffite, en médaillons ou *clypei* à rosaces formées de pétales rayonnants, lesquels se retrouvent, bien que d'un dessin dégénéré et moins ancien, en tête d'une inscription de l'an 541, qu'a publiée M. de Castellane (1); j'ajoute que le style soigné des sculptures, ainsi que me l'a confirmé un éminent connaisseur, M. Viollet-le-Duc, reflète encore, malgré quelque sécheresse dans l'exécution, comme une dernière lueur de l'art romain ; 3° enfin le divin monogramme figuré au médaillon central par l'I et le X grec (Ἰησοῦς Χριστός), offre une variété mystérieuse du chrisme, qui s'était produite avant celle composée des lettres X P et X R accostées des lettres A et Ω. C'est aussi par ce motif, joint au style des sculptures, que notre architrave me paraît être quelque peu antérieure à la précédente inscription (2).

Il y a donc lieu de croire que cette inscription chrétienne serait encore du IVe ou des premières années du

(1) *Mém. de la Soc. archéol. du Midi*, t. II, p. 141.

(2) C'est également l'opinion que m'a exprimée récemment le P. Garrucci, savant très-versé dans la connaissance des inscriptions de l'antiquité. Il voudra bien me permettre d'ajouter que ce débris lapidaire n'est pas le seul qui, dans notre ville, ait vivement sollicité son attention. Nos épigraphes et sculptures romaines, déjà fort nombreuses, l'ont porté à considérer comme acquises à la science, les antiques origines de la cité. Quant au chrisme tel qu'il est ici figuré, il est curieux de remarquer que cette forme fut de nouveau mise au jour au Xe siècle, sur la monnaie de l'Église du Puy, et qu'elle s'y conserva avec quelques modifications successives jusques au XIVe siècle.

Vᵉ siècle, c'est-à-dire à peu près de l'époque à laquelle la précédente inscription semble assigner l'épiscopat de *Scutarius*. En outre, les légendes de l'Église du Puy, soit qu'elles nous aient transmis, d'après de vieux diptyques, un souvenir de ces temps reculés, soit même qu'elles l'aient emprunté à l'inscription de notre architrave, alors qu'elle était intacte, associent à l'évêque *Evodius*, pour la construction de la primitive basilique Notre-Dame, *Scutarius* en lui attribuant avec son titre d'*évêque*, ceux de *sénateur* et *d'architecte* (1). Il est dès lors possible d'assigner à ce personnage les qualifications relatées sur l'épigraphe dont ce qui subsiste est ainsi conçu :

....PISO SENATVR ARTEFEX FECIT (2)

La seule difficulté serait dans l'interprétation des lettres PISO. Mais le signe d'abréviation qui les surmonte, n'atteignant pas la dernière, fait voir qu'elles devaient être précédées d'une autre lettre, probable-

(1) Grég. de Tours donne aussi la qualification de *sénateur* ou personnage sénatorial *(ex senatoribus)* à divers évêques. Le même historien nous apprend que des prélats furent en quelque sorte maîtres des œuvres de leur église, en particulier Namacius qui dirigea la construction de la première cathédrale de Clermont, *suo studio fabricavit* (*Hist. Franc.*, lib. II, p. 690, édit. Migne). M. Edm. Le Blant cite également saint Eutrope d'Orange, dans la vie duquel on lit ces mots qui rappellent la formule de notre légende : *Sæpè dum ipse sibi in construendis ædificiis* ARTIFEX *esset*.

(2) Une objection pourrait être soulevée en ce qui concerne la lettre finale O de PISO, qui est un peu plus petite que les autres. Mais cette forme du caractère est assez fréquente dans les anciennes inscriptions chrétiennes. M. Edm. Le Blant (p. XXV) la signale au moins dès l'an 405.

ment d'un E, qui donnerait ainsi le mot contracté EPISO, peut-être d'EPIS(c)O(pus), abréviation qui n'est pas plus extraordinaire que EPIO, employée également pour Basile, évêque d'Aix, sur une inscription de l'an 494 (1), et que EPO, sur un très-ancien authentique de reliques (2). Conséquemment le mot qui précédait celui-ci pouvait être SCVTARIVS, conclusion que confirmerait la concordance de l'espace nécessaire pour les dix lettres de SCVTARIVS E... avec l'espace présumé qui complète la longueur de la pierre, telle que je l'ai précédemment déterminée.

On serait donc autorisé à restituer l'épigraphe comme il suit :

SCVTARIVS EPISO SENATVR ARTEFEX FECIT

Toutefois il faut ajouter que l'abréviation EPISO quelque peu anormale pour le nominatif *episcopus*, bien que justifiée jusqu'à un certain point par la décadence du style épigraphique — ainsi que *senatur* pour *senator*, *artefex* pour *artifex* — aurait pu exprimer l'ablatif, comme dans les exemples cités : EPIO *(Bazilio episcopo)* et EPO. Dans ce cas on aurait la leçon suivante qui ne rappellerait pas moins l'épiscopat de Scutaire :

SCVTARIO EPISO SENATVR ARTEFEX FECIT

(1) M. de Castellane. *Mém. de la Soc. archéol. du Midi*, 1841, t. IV, p. 257, et pl. I, n° 4, des inscriptions du V° siècle.

(2) M. Edm. Le Blant. *Inscript. chrét. de la Gaule*, n° 215.

Le mot *senator* désignant ici le nom de l'architecte se prouverait aussi par des exemples que fournissent les recueils épigraphiques.

Il ne faudrait pas pour cela renoncer à notre première interprétation, car bien des inscriptions font voir que l'*o* final a été employé pour *us*, ce qui nous ramènerait à la leçon attribuant à Scutaire les qualifications de sénateur ou personnage sénatorial et d'architecte (1).

Il n'est pas sans intérêt de connaître également quelle pouvait être l'œuvre d'architecture d'où provenait cette pierre. Celle-ci n'était pas engagée dans un mur comme un linteau de porte, car les moulures et le mot FECIT de la face latérale, *fig.* 2, montrent que cette face était à découvert. Aurait-elle fait partie d'un avant-corps, porche ou portique d'église? Mais des moulures d'architrave règnent aussi à la face postérieure dans toute sa longueur, ce qui exclut les retours latéraux d'un porche. Toutes les formes de la pierre éveillent plutôt la pensée d'une œuvre disposée de façon à être vue aux deux faces antérieure et postérieure et aux deux latérales. On dirait un couronnement d'autel supporté par deux colonnes et semblable au *ciborium* des premières églises. L'*ambon*, qui servait aux diacres pour la lec-

(1) L'auteur des *Inscriptions chrétiennes de la Gaule*, qu'on ne saurait trop consulter, s'exprime ainsi à la page CXVII, en note : « Les noms *Ampelio, Anserico, Barbario, Ingoberto, Leonardo, Magno, Servato, Valentiniano, Ursiniano*, que donnent nos inscriptions, se montrent trop souvent avec la désinence *us* pour que je puisse y voir des vocables de la troisième déclinaison. Il s'agit évidemment de noms de la seconde ayant perdu l'*s* final et changé le dernier *u* en *o*. J'en trouve la preuve dans ceux de *Thudelindi, Eppopu, Eutuciu, jucundu, velandu*, qui ont subi une suppression semblable, mais sans permutation. »

ture de l'épître et de l'évangile, était également isolé, et, sans émettre une opinion définitive, il suffira de rappeler que les ambons, par un nouveau rapport avec notre pierre, offraient parfois, dans le haut, une inscription portant les noms et les titres de celui qui les avait édifiés. Tels sont deux de ces monuments à Ravenne, l'un avec le nom de l'évêque *Agnellus*, l'autre avec celui d'un certain *Adeodatus*, premier écuyer de l'exarque (1).

Authentique de reliques. — Le monument qui vient d'être décrit et qui ornait, sans doute, notre primitive cathédrale, n'en était cependant qu'une partie accessoire érigée par les soins du deuxième évêque du Puy et plus ou moins de temps après *Evodius*, premier fondateur de la basilique, selon la tradition. Des fouilles récentes ont révélé aussi, outre une maçonnerie ayant formé la base de la *cathedra*, ou siége de l'évêque au fond de l'abside ou tribune, plusieurs débris du *cancellum* dont le style des sculptures est postérieur à celui de l'architrave. Enfin, on sait par nos vieux historiens que deux petits autels, renfermant des reliques, accostaient le principal, comme il en existait dans d'autres très-anciennes basiliques. C'était également une œuvre accessoire d'ameublement établi plus ou moins de temps après l'édification de l'église, et cependant encore fort ancienne, si l'on en croit Gissey :

(1) De Caumont. *Hist. de l'archit. rel. au moyen-âge*, p. 20 et pl. I *bis*, et l'*Abécéd. d'archéol.*, 1851, p. 9.

« L'an 1598, le 28 juin, dit cet auteur, (1), comme l'on remuoit un petit autel, lequel est à costé de celui de Nostre Dame, l'on y trouva... le corps... d'un des petits Innocents !... il avoit demeuré en ce lieu depuis l'an 465 que cet autel avoit été consacré, selon qu'il conste d'un escriteau trouvé au coffret des reliques des saincts Prejet et Ferreol martyrs, lesquelles y furent derechef encloses et resserrées. »

Il est, sans doute, regrettable que Gissey n'ait pas donné le texte de cet « escriteau, » qui nous aurait peut-être appris sous quel épiscopat l'autel avait été construit. Mais enfin il aura suffi d'en mentionner la date qui n'a rien d'invraisemblable, aujourd'hui qu'un ensemble de notions satisfaisantes permettent de reporter jusqu'au IVe siècle, sous l'épiscopat d'Évodius, l'époque de la fondation de l'église.

Église primitive. — C'est, en effet, au IVe siècle, que cette première église se classe, d'après les caractères de son « architecture latine primitive. » J'ai été amené à leur détermination aussi rigoureuse que possible, d'abord par l'étude des successives transformations qui s'accentuent avec une entière évidence dans le plan et l'architecture de la cathédrale, et ensuite par l'examen de la plus ancienne partie de l'église. Le dernier et principal changement effectué au moyen-âge, dans le cours du XIIe siècle, recule à des intervalles de temps plus ou moins considérables les transformations

(1) Gissey, *Discours historique de... Nostre Dame du Puy*, p. 643.

qui l'ont périodiquement précédé. De sorte que, par cette raison, jointe à la chronologie des styles d'architecture des diverses parties de l'édifice, on est conduit à un âge plus ou moins éloigné pour la fondation de la première église.

Celle-ci s'est révélée plus complètement, à l'occasion des travaux effectués surtout en 1865 et 1866 dans la cathédrale et que j'ai surveillés avec des soins attentifs (1). C'est ainsi qu'il m'a été donné de retrouver, à l'abside, presque tous les vestiges de ce pieux berceau de notre vaste église et d'en formuler, comme il suit, les principaux caractères :

Basilique orientée de l'Est à l'Ouest; figurant au dehors un rectangle allongé qui mesure en largeur 11m,72c et, en longueur présumée, environ 24 mètres.

Murs latéraux bâtis par assises de petits moellons cubiques, un peu plus forts qu'à la façade orientale; sans ornementation extérieure et sans aucune trace de contre-forts ou même de simples pilastres.

Mur du fond de l'abside constituant à l'extérieur la façade orientale : celle-ci formée d'une muraille rectiligne, sans fronton et que décorent, vers le milieu de sa hauteur, trois arcades à cintre un peu surhaussé, dont deux aveugles, et l'autre entre les deux, présentant au fond une médiocre ouverture pour donner jour à l'intérieur. Le système de construction de ce dernier mur, entièrement composé de matériaux qui provenaient de la ruine d'édifices gallo-romains et qu'on avait utilisés

(1) *Découverte d'antiquités effectuée à la cathédrale du Puy. (Ann. de la Soc.*, t. XXVIII, p. 599.)

avec un goût remarquable, savoir : à sa base, larges moulures d'un grand stylobate; au-dessus, alternances habilement combinées d'assises de pierres d'appareil et de pierres sculptées. Ces dernières disposées sur deux lignes; la plus inférieure se compose de plusieurs grands claveaux et voussoirs d'une magnifique frise de temple qui avait représenté une mêlée d'animaux sauvages et symboliques combattant dans une forêt de chênes; la deuxième ligne au-dessus figure une suite de lancettes et de volutes en S, absolument semblables à la décoration de certains cheneaux qui surmontaient, chez les Romains, les corniches de divers édifices. Vers le milieu, autres assises de pierres de grès alternant avec quelques rangées de mosaïques formées de petits moellons noirs et blancs, à l'imitation de semblables ornements réticulés et diversement géométriques ayant appartenu à des édifices romains; enfin, au-dessus, un ensemble d'assises de petits moellons noirs cubiques; le tout couronné horizontalement par de beaux fragments d'une corniche antique recoupés du bas pour leur réemploi dans cette construction.

Au-dedans, église à une seule nef terminée à l'Orient par une tribune ou abside à pans peu marqués, qui simule un hémicycle. Le pourtour de tous les murs, décoré, au-dessus d'un soubassement assez élevé, d'une suite d'arcades aveugles, sauf celle du fond de l'abside correspondant à l'arcade du dehors avec ouverture; quelques autres percées peut-être aux murs latéraux. Ces arcades — toutes à cintres surhaussés — formées d'un seul rang de voussoirs sans moulures, et supportées par d'antiques colonnes à fûts monolithes de gra-

nite, de marbre et de porphyre; quelques restes de chapiteaux sculptés sur marbre blanc.

Immédiatement au-dessus des voussoirs d'arcades, un cordon de pierres de grès très-simple et médiocrement saillant.

Enfin certaines particularités de la bâtisse dénotant qu'à l'exemple des premières églises chrétiennes, la nef de celle-ci avait été couverte en charpente, et la tribune voûtée en cul-de-four.

Ici, comme à l'extérieur, les dernières démolitions du chœur de la cathédrale, exécutées en vue de travaux d'agrandissement, ont révélé, dans presque toutes les pierres, des témoignages d'une destination antérieure : les unes par leurs faces supérieures à trous de louve, placées en tous sens et au hasard dans la bâtisse; beaucoup d'autres avec sculptures retaillées pour être utilisées aux arcades, cordons, etc., et le plus souvent noyées dans le blocage des murs avec un grand nombre de moellons, soit cubiques, soit en losanges et polygonaux provenant de mosaïques; enfin avec des morceaux de marbre et de tuiles à rebords.

Il a été constaté également par la taille du roc au-dessous de l'assise la plus inférieure des murailles, que la basilique avait été édifiée sur l'emplacement d'un édifice antérieur, très-probablement le temple principal de la colonie dont la trace se révélait, hors de la ligne de certains murs de l'église, par des dispositions du roc évidemment étrangères à cette dernière construction.

Enfin, outre la fondation de la *cathedra*, ou chaire de l'évêque dont il a été parlé, et en attendant l'enlève-

ment du pavé qui pourra mettre au jour celle de l'autel et du chancel, une large faille du rocher a révélé par des cendres, du charbon et quelques débris d'un vase de plomb, l'emplacement primitif peut-être de notre « grande pierre brute et miraculeuse, » laquelle, après avoir, sans doute, recouvert une antique sépulture, comme la plupart des dolmens, semble avoir eu, plus tard, une destination d'autel, d'après nos légendes qui lui assignent un rôle merveilleux dans le récit de la fondation de l'église par *Evodius*.

Le résumé descriptif qui vient d'être fait en dit assez sur les formes architecturales de notre première église, pour que les connaisseurs y retrouvent tous les caractères distinctifs des églises du IVe siècle, époque où la plupart des cathédrales de France furent fondées, après que le christianisme, vers l'an 323, eût commencé de régner avec Constantin sur tout l'empire. Je n'appelle donc l'attention que sur trois points confirmatifs du classement : 1° l'exiguïté de l'édifice concordant avec son plan rectangulaire, d'après l'usage général dans toutes les villes de la Gaule, même les plus importantes, d'imiter souvent, en réduisant leur grandeur, les basiliques romaines. Entre autres exemples de leurs modestes dimensions, il faut rappeler la première église élevée à Paris sous le vocable de Saint-Étienne et dont la tribune, d'après une fouille faite en 1845, par M. Viollet-le-Duc, avait eu environ le même diamètre que l'hémicycle de notre église ; 2° l'addition de deux collatéraux à l'église primitive s'était effectuée encore dans la période caractérisée par l'emploi de matériaux antiques, comme on le voit aux murs de ces parties

postérieures de l'édifice, remplis de pierres romaines; 3° l'ordonnance intérieure devait comprendre, comme il a été dit, divers agencements d'autels, de *ciborium, cancellum,* etc., qui complétèrent ainsi la construction de l'édifice accomplie du IV[e] à la fin du VI[e] siècle, période de temps pendant laquelle avaient siégé six évêques, depuis *Evodius* jusqu'à *Aurelius*. C'est ce que donne à connaître le *Sacramentaire* de Paris, citant cinq de ces prélats comme ayant édifié « la maison de la bienheureuse Vierge Marie » *(qui construxerunt domum beatæ Virginis Mariæ)*.

Baptistère Saint-Jean. — L'accord des textes et de l'archéologie n'est pas moins remarquable en ce qui concerne l'époque de la construction première de cette église voisine de la cathédrale. On sait que, jusques en 1791, elle n'avait pas cessé d'être affectée à l'administration du baptême, à l'exclusion de toutes les églises paroissiales de la ville. Cet usage est déjà un signe d'ancienneté qui nous reporte à l'origine de l'introduction du christianisme, alors que le sacrement baptismal était administré par immersion, non dans une partie de la cathédrale, ainsi qu'on le voyait déjà pour quelques-unes de ces églises au temps de Grégoire de Tours, mais dans un sanctuaire séparé et situé, comme le nôtre, à quelques pas de la basilique. C'est donc pour cet édifice une preuve qu'il aurait été construit plus ou moins de temps avant le VI[e] siècle; aussi retrouvons-nous encore ici les caractères du style latin primitif dans les parties qui subsistent du premier baptistère. Je ne parlerai pas de son plan rectangulaire qui peut avoir été motivé par les

fondations d'un monument romain sur lesquelles les murs de l'église ont été bâtis, puis, après une ruine de l'édifice, presque entièrement reconstruits, peut-être vers les temps carolins, ainsi qu'on en juge par le style de la décoration architecturale aux façades nord et sud. Je ne signalerai que le mur de façade orientale et l'ornementation intérieure du chœur, seuls restes évidents de la première église.

Le mur, qui, en plan, est rectiligne, comme à la cathédrale, offre aussi un semblable système de construction comprenant, dans le haut, une série d'arcades et quelques combinaisons de moellons en mosaïque, et au-dessous, des alternances d'assises formées de matériaux antiques, tels que pierres d'appareil, pierres sculptées et inscriptions lapidaires, le tout combiné avec un certain goût.

Quant à la tribune, elle est, au dedans, hémi-circulaire. Sa décoration comporte deux ordonnances superposées : l'une inférieure qui est formée d'une rangée d'arcades très-simples, supportées par des colonnes à fûts monolithes en marbre et en siénite, et dont un des chapiteaux primitifs en marbre blanc, encore intact, rappelle aussi la sculpture du IVe siècle; l'autre, supérieure, offre de plus petites arcades à fûts également en marbre.

IV

En résumé, deux voies différentes d'investigations, le nombre et l'ordre successif des épiscopats avant 591 et

l'étude des monuments m'ont conduit à placer le transfert de l'évêché au IVe siècle, conclusion que confirment deux grands événements de cette époque : d'abord le triomphe définitif du christianisme sous Constantin, vers l'an 323, lequel ne tarda pas à amener la ruine des temples du paganisme par les chrétiens et la fondation des premières églises ; ensuite l'invasion de nos contrées par les hordes dévastatrices de Crocus qui, vers l'an 354, saccagèrent l'Auvergne, le Gévaudan, le Vivarais et probablement aussi notre pays, dont ils purent ruiner également la capitale, nommée alors *civitas Vellavorum* (aujourd'hui Saint-Paulien). C'est alors, ou peu après ces désastres, coïncidant avec l'époque de désorganisation des colonies et des municipes, que les autorités, désormais plus libres dans le choix du lieu de leur résidence, durent abandonner Saint-Paulien qui n'offrait, par sa situation, aucune sécurité contre les invasions des barbares, et s'établir au Puy, antique *oppidum* principal des Vellaves, devenu ensuite *colonie* (1),

(1) On voit que j'ai assimilé cette colonie instituée chez les Vellaves, à celle de Lyon qui, chez nos voisins les Ségusiaves, était étrangère au pays où elle avait été fondée : *inserta erat et excepta*, comme nous l'apprend Sénèque *(Epist. 91)*. Les Ségusiaves ayant conservé leur autonomie, avaient pour chef-lieu *Forum Segusiavorum* (Feurs). Au même titre, les Vellaves avaient *Revessio*, qui, ainsi que le pays, est mentionné sur les épigraphes par les seules qualifications plusieurs fois répétées : *civitas Vell(avorum) ; civitas Vellavorum libera*, à l'exclusion de toutes autres énonciations laissant supposer que le titre de *colonie* eût été applicable au pays tout entier. Telle était aussi l'opinion de mon savant et regretté ami, Auguste Bernard, comme il résulte d'une note succincte de sa *Description du pays des Ségusiaves*, 1858, p. 126, ouvrage couronné par l'Institut.

Dans un prochain travail j'essaierai, d'après un ensemble de données concluantes, de circonscrire le territoire colonial tel qu'il devait être enclavé dans celui des Vellaves.

où s'éteignait l'administration romaine, et qui, par son assiette forte et dominante, par son *castrum* assis au sommet du mont Anis, et son roc escarpé de Corneille, commandait au loin un vaste et fertile territoire.

J'ai cru même qu'il était possible de limiter dans un étroit espace de temps, la date de ce retour de la capitale, événement qui conféra désormais à la ville du Puy, avec le titre de *civitas Vellavorum* (1), ou d'*urbs Vellava* (2), le siége de l'évêché (3). La translation, en effet, pouvait être accomplie en 374, date d'un concile tenu à Valence, et dont notre évêque *Evodius* paraît avoir été l'un des signataires (4). A la vérité son nom, de même que ceux de vingt-et-un autres prélats, suivant un usage alors fréquent, n'y est pas accompagné d'une désignation d'évêché. Mais on ne connaît, pour cette époque, aucun autre évêque du même nom. En outre, *Evodius* reçoit dans la légende une qualification qui, empruntée à quelque ancien texte, en fait un personnage consulaire et ajoute ainsi une nouvelle preuve à l'appui de son existence au IVe siècle. Enfin la proximité de Valence doit expliquer la présence d'*Evodius* à ce concile.

(1) La *Notitia provinciarum et civit. Galliæ*, que l'on croit de la fin du IVe siècle, nomme la *Civitas Vellavorum ;* appellation qui, si elle est traduite par *ville* ou *cité des Vellaves*, peut, dès lors, désigner le Puy.

(2) En 591, d'après Grégoire de Tours, *loc. cit.*

(3) C'est ce qui explique la qualification d'*episcopus Vellavensis*, donnée depuis le transfert, à plusieurs de nos évêques, d'après la désignation de la ville, *urbs Vellava*. Le titre d'*episcopus Aniciensis* repondait à la même cité, dont *Anicium* était le quartier principal, ou le *castrum*, lieu de résidence de l'évêque.

(4) *Conciliorium omnium gen. et pr. coll. reg.* 1664, t. II, p. 309.

C'est donc entre les années 351 et 374 que l'histoire devra, sans doute, enregistrer le commencement trop longtemps incertain de l'épiscopat du Puy, concordant avec la restitution à cette ville de son titre primitif de capitale des Vellaves, questions importantes sous divers points de vue, auxquelles le *Sacramentaire* de l'Église de Paris, joint à d'autres sources de renseignements historiques, est venu fournir un nouvel et précieux élément d'investigations.

ANCIENNE ROUTE OU ESTRADE

DU PUY AU FOREZ

ÉTUDE HISTORIQUE

PAR M. AYMARD

Vice-Président de la Société académique du Puy.

I

Les voies principales de communication qui, au moyen-âge, existaient dans notre pays, monuments, comme bien d'autres, de l'histoire et de la géographie, tendent à disparaître, modifiées, parfois même remplacées entièrement par de nouveaux systèmes de viabilité. Il est temps, avant que l'abandon et la ruine aient effacé tous leurs vestiges, d'étudier les directions de ces vieilles routes et les traits distinctifs de leurs réseaux divers, soit que les unes eussent pour objet les seules nécessités de relations locales, soit que d'autres, franchissant les frontières du Velay, vinssent se coordonner avec de grandes lignes qui sillonnaient la France sur de longs parcours.

J'ai entrepris ces recherches à l'aide d'indications

empruntées aux documents les plus authentiques : chartes, terriers, cadastres, actes notariés, chroniques, etc.; indications qui concordent souvent avec les traces jalonnant par intervalles le trajet de nos anciens chemins. Je n'aurai pas seulement à constater leurs itinéraires d'après les dénominations que ces voies ont conservées jusqu'à nos jours. Leur importance relative se révélera aussi aux événements auxquels l'histoire les fait participer, aux conditions commerciales de leurs trajets, aux droits seigneuriaux ou péages qui s'y prélevaient, à la proximité des châteaux qui souvent les commandaient, à certains monastères et aux lieux les plus notables qu'elles desservaient, soit dans leurs parcours, soit à leurs points extrêmes. Enfin leur origine que le régime politique du moyen-âge serait impuissant à expliquer, se dévoilera dans les nécessités sociales d'un passé plus lointain, jointes aux dispositions topographiques de leur assiette et parfois aussi aux restes de monuments disséminés aux abords des mêmes routes et dénotant des époques plus ou moins reculées.

L'histoire du Velay, en effet, aussi haut qu'on remonte le cours des siècles antérieurs au XVIIIe, ne signale aucune création de grand chemin, et je ne crois pas que les savants annalistes des contrées limitrophes — Gévaudan, Auvergne, Forez et Vivarais — fassent difficulté d'admettre la donnée que je partage, au moins pour notre région, avec un historien distingué du Vivarais (1), à savoir, que « le

(1) M. l'abbé Rouchier. *Histoire religieuse, civile et politique du Vivarais*. Paris, 1861, t. I, p. 116.

moyen-âge, en fait de voies de communication, non-seulement ne sut rien créer, mais put à peine conserver et entretenir l'héritage qu'il avait reçu des siècles antérieurs (1). » C'est aussi pour le Forez l'opinion sa-

(1) Au sujet du mauvais état des voies publiques, M. Chéruel (*Dict. hist. des institutions, mœurs et coutumes de la France*. Paris, 1855, t. II, p. 1264) cite, entre autres renseignements très-catégoriques, les États-Généraux qui, en 1484, s'en plaignaient vivement : « En ce royaume, disaient leurs cahiers de doléances, il y a plusieurs ponts, passages et chaussées pour l'entretènement desquels se cueillent et sont payés coutumes, acquits, travers et péages, et néanmoins lesdits ponts et chaussées sont en ruine. » Les moyens d'amélioration dont on disposait ne permettaient pas qu'il en fût autrement. Il y avait dans le Velay, comme ailleurs, des voies dont l'entretien était à la charge des possesseurs de terres limitrophes et sous la surveillance des seigneurs qui, de plus, en certaines occasions, appelaient leurs vassaux à fournir quelques corvées. En outre, il pouvait y avoir, comme dans certaines châtellenies du Forez, des préposés à la surveillance des chemins et nommés *gaytor et mandator charriorum*. (M. de Chantelauze, *Essai sur l'adm. du Forez au moyen-âge*, dans l'*Hist. des ducs de Bourbon et des comtes de Forez*, par de la Mure, 1868, t. III, p. 300.)

Les péages établis sur les ponts avaient pour but des réparations que parfois on effectuait aussi à l'aide de collectes plus ou moins volontaires imposées aux voyageurs; et lorsque ces améliorations exigeaient des frais plus notables, on obligeait à grand'peine les populations voisines à y contribuer. Après nos dissensions politiques et religieuses du XVIe siècle, la pacification du pays amena les États du Velay à se préoccuper quelque peu de l'amélioration des routes, et encore ne s'agit-il d'abord que des ponts tombant en ruines. (Voyez les *Procès-verbaux des États du Velay*, notamment de 1633, 1638, 1647, 1654, etc. — Arch. dép., C.) A cet égard ni Sully, nommé cependant *grand-voyer de France* à la fin du XVIe siècle, ni Colbert au XVIIe, ne paraissent avoir exercé une sérieuse action pour le perfectionnement de nos voies publiques. Ils se préoccupèrent même assez peu de leur conservation, si l'on en juge d'après le monitoire des *Grands-Jours*, tenus au Puy, en 1666, dans lesquels, au nombre des abus que ces assises avaient pour but de réprimer, il n'est fait aucune mention de dégradations et empiètements sur les chemins. (Voyez ce monitoire. Arch. dép., B. 26). Quant aux intendants envoyés par Louis XIV dans les provinces, s'ils reçurent ordre d'améliorer les routes, nos documents ne laissent rien voir de leur coopération à des travaux de quelque importance, tels que ceux entrepris plus tard, dans la deuxième moitié du XVIIIe siècle, pour un petit nombre des grands chemins du Velay.

vamment émise par MM. Chaverondier, archiviste de la Loire (1), et Gras, archiviste de la Diana (2). Ailleurs, également, le persistant usage des routes antiques s'affirme par le témoignage des archéologues, entre autres de M. l'abbé Cochet à qui ses nombreuses et remarquables explorations ont fait dire : « Le moyen-âge a cheminé pendant des siècles sur les débris de la voirie romaine (3). »

Enfin la même donnée que tendent à généraliser les explorations faites depuis quelques années dans presque toute la France, a fourni à l'un des membres éminents de la Commission de la topographie des Gaules, M. Alfred Maury, de l'Institut, le sujet d'un mémoire très-instructif. On y voit non-seulement que « parler des voies romaines, c'est remonter aux sources mêmes de la viabilité moderne, » mais encore que les routes préexistantes ou gauloises, ayant été dans le principe de simples itinéraires marqués à l'avance par la configuration topographique, devaient avoir commencé à l'aube de la civilisation (4).

Il n'est pas moins utile de remarquer, au double point de vue de l'antiquité de ces voies et des moyens de les reconnaître dans les énoncés des textes du moyen-âge, que leurs plus vieilles dénominations :

(1) *Appendice à l'invent. des titres du comté de Forez*. 1860. Notes de la p. 599.

(2) *Revue forézienne. Notes sur le parcours de quelques chemins antiques dans l'arrondissement actuel de Montbrison*. 1867. *Passim*.

(3) *Sépultures gaul., rom., franques et norm.* 1857.

Voyez aussi *Chemins, habitations et oppidum de la Gaule au temps de César*, par M. Paul Bial, dans les *Mém. de la Soc. d'émul. du Doubs ;* vol. de 1862 publié en 1864 ; p. 129 et suiv.

(4) *Les voies romaines en Italie et en Gaule*, dans la *Revue des Deux-Mondes*. Juillet 1866, p. 181 et *passim*.

stratum, strata, via strata, strata publica, en français *estrade*, n'étaient autres que celle de *via strata* donnée par les Romains à leurs grandes routes ordinairement pavées (1). Quelques citations puisées aux plus anciennes de nos sources historiques font voir, en outre, que, dès un temps reculé, ces appellations s'appliquaient réellement à des voies de premier ordre, désignées ensuite synonymiquement par des textes des XVIIe et XVIIIe siècles, comme *chemins royaux* ou *grands chemins* (2) : le cartulaire du chapitre de Brioude (IXe au XIe siècle), publié par M. H. Doniol, signale des STRATA *publica*, et celui du couvent de Chamalières, recueil manuscrit de chartes du Xe au XIIe siècles (3), mentionne un village appelé *de l'Estrade — ad villam quæ vocatur* STRATA — lieu qui, comme d'autres ainsi nommés, était situé sur une de nos routes principales. Un accord entre l'évêque du Puy et le vicomte de Polignac, de l'an 1171, relate *les estrades* sur lesquelles le vicomte prélevait des péages et que d'autres textes postérieurs font connaître sous la qualification de *grands chemins* : «... *pedagia sicut priùs in* STRATA *perperàm et injustè à viatoribus accipiens... quid de cætero in* STRATIS, etc. (4).

(1) Partout, en France, on trouve aussi des grandes routes appelées au moyen-âge : *estrade, estra, stras, estraits, estreits, estry, estrées, étrées*, etc. Partout également les archéologues s'accordent à leur assigner une origine antique.

(2) Voyez surtout les *Procès-verbaux des États du Velay*.

(3) Je dois à l'obligeance de mon confrère, M. Chassaing, communication de la copie qu'il a faite de ce cartulaire. L'original a été donné à l'évêché du Puy par notre confrère M. Aimé Lacombe. M. Chassaing se propose de l'éditer prochainement. Cette publication sera d'un haut intérêt pour la géographie historique du Velay et d'une partie du Forez aux Xe, XIe et XIIe siècles.

(4) Baluze. *Preuves de l'Histoire généalogique de la maison d'Auvergne*, 1708, t. II, pp. 66-68.

Il s'agit probablement aussi des grands chemins dans la lettre de confirmation de droits royaux donnée en 1198, en augmentation de fief, par le roi Philippe-Auguste à Gui III, comte de Forèz, et au nombre desquels était compris la garde des *estrades* « *custodiam super* STRATAS *in terrâ ejusdem comitis* (1). »

Un registre des hommages rendus aux évêques du Puy (2) cite, à la date de 1264, un hommage de terres à Retournac, en un lieu situé en deçà de *l'estrade* — STRATAM *citrà* — route qui nous est connue aussi par divers textes, et, en 1300, un autre hommage du château et bourg de Chalancon et de *l'estrade*, etc.

En Vivarais également, M. l'abbé Rouchier (3) relate des lieux qui portaient le même nom traditionnel, entre autres le *burgus de* STRATA, faubourg de la ville de St-Agrève sur l'*estrade* du Puy au Rhône, par Brives, St-Germain, etc., *grand chemin* qui m'a offert des vestiges remontant à une haute antiquité ; sans compter une vieille légende nous apprenant que, vers le VIIe siècle, sur le parcours de cette route, « au vingtième milliaire environ de la cité du Puy, » saint Agrippanus, évêque de cette ville, ayant voulu convertir une population idolâtre, fut saisi, amené à *Chiniac* (plus tard Saint-Agrève), et martyrisé (4).

Ces notions conduisent ainsi à la connaissance des voies que les Romains avaient transmises au moyen-

(1) *Hist. des ducs de Bourbon et des comtes de Forez*, par J.-M. de la Mure, très-intelligemment publiée avec notes, pièces supplémentaires et documents inédits, par M. de Chantelauze. 1868, t. III, p. 233.

(2) Archives dép. Fonds de l'évêché.

(3) *Hist. du Vivarais*. 1861, t. I, p. 110.

(4) Voyez la légende ou *vie* de saint Agrève, d'après l'office de l'église du Puy, dans les Bollandistes (*Acta Sanct.*, t. I, 1758, p. 205).

âge : les unes, stratégiques pour la plupart, qu'ils avaient entièrement construites, afin de mieux asseoir leur domination ; beaucoup d'autres, qu'à leurs lignes de direction et à diverses particularités, je considère comme préexistantes, mais qui, durant l'époque romaine, avaient pu recevoir des rectifications.

Nous avons dans le Velay un intéressant exemple de l'une des routes que Rome avait ouvertes en Gaule et qu'en leur appliquant le témoignage de Strabon (1), on fait même remonter jusqu'à l'empereur Auguste. La carte itinéraire, dite de Peutinger, qui donne l'ensemble de ces lignes de communication, les montre se dirigeant par six troncs principaux, suivis de ramifications, de Lyon, capitale de la Gaule, aux extrémités de cette vaste contrée. C'est ainsi qu'on y voit un notable embranchement partant de *Forum Segusiavorum* (Feurs) pour aller en Aquitaine, après avoir passé par *Aquæ Segete* (Moind ?), *Icidmagus* (Usson), *Revession* (Saint-Paulien), *Condas* (Condres), *Anderitum* (Javols), etc. (2).

(1) *Géographie de Strabon* (vers l'an 30 de notre ère), liv. VI, chap. VI : « Lyon est situé au milieu du pays comme une citadelle... Aussi Agrippa a-t-il fait de cette ville le centre de divers chemins *qu'il fit tracer : l'un d'eux va vers* le pays des Santons et *l'Aquitaine, en passant par les monts Kemmènes* (Cévennes), l'autre, etc. »

(2) Cette voie est indiquée comme allant de Lyon à Bordeaux par Rodez, dans le mémoire de M. Alexandre Bertrand : *Les voies romaines en Gaule, voies des itinéraires*, 1864, p. 21. — M. Bertrand place *Aquæ Segete* à St-Galmier. — A. Bernard (*Descript. du pays des Séguiaves*, 1858, p. 95), l'avait mise à Moind. — La position de cette antique station ne semble pas encore complètement établie. Celle de *Condas*, près de Condres, est plus certaine.

Voyez, dans le présent mémoire : pour *Aquæ Segete*, la note 2 de la page 601, et plus loin une note pour *Condas*. On trouvera aussi aux dernières pages un aperçu descriptif de cette voie dans le Velay.

Connue aujourd'hui par des vestiges, sous les noms de *chemin de César*, d'*estrade* et de *bolène* (1) et jalonnée encore de quelques-unes des colonnes itinéraires qui jadis indiquaient les distances aux légions en marche, cette voie parcourt, du nord au sud, la zône occidentale de l'ancien Velay, limitrophe au Forez, à l'Auvergne et au Gévaudan. Elle est dans cette région comme une artère à laquelle viennent se souder un certain nombre de vieilles routes qui se relient elles-mêmes au système général de nos estrades. On croit y reconnaître un réseau de voies, distinct de quelques autres, qui sont formés en des points plus ou moins notables par des croisements de routes ou centres de rayonnement. Toutefois, il y a deux de ces réseaux ayant surtout des caractères qui les dégagent de l'entrelacement de tous les autres.

L'un de ces deux groupes d'estrades, dont cependant je n'ai pas encore retrouvé tous les éléments, semble occuper sur la carte une assez longue étendue de pays que limite, à l'est, la ligne frontière du Vivarais. Celui-ci

(1) Du vieux mot roman *bola*, dans notre patois actuel *boule* ou *bouve*, qui signifie pierre plantée, colonne, et par extension : limite. Cette étymologie, que j'avais proposée, a été émise aussi par M. Gras, archiviste de la Diana à Montbrison, dans une intéressante notice sur le parcours d'une *bolène* dans le Forez (*Journal de Montbrison*, n° du 24 juillet 1864). Ce nom de *bolène*, *boulène*, *boulaine*, *boulane*, etc., n'est point spécial à la voie de Feurs à Javols par Saint-Paulien. Il s'applique, en France, à d'autres vieilles routes. En outre, l'étymologie n'oblige pas à considérer toutes les *bolènes* comme ayant été des *voies à colonnes*. Celles-ci, tout d'abord, furent ainsi nommées. Plus tard, la même appellation put devenir en quelque sorte générique pour exprimer des grandes routes avec ou sans colonnes. Le Gévaudan, le Velay et probablement aussi le Forez, fourniraient au besoin des exemples de bolènes qui n'étaient pas toutes munies de pierres itinéraires.

paraîtrait avoir pour artère, ainsi qu'on l'a vu à l'ouest, au moins une ligne plus ou moins longitudinale qui se développerait aussi du nord au sud.

Le troisième réseau est intermédiaire quant au point principal de jonction de ses estrades. Plus complet que les précédents, grâce à d'abondantes sources de renseignements qui m'ont déjà permis d'en esquisser presque toutes les lignes, il est moins excentrique que ceux-là, et constitue un système, très-probablement autochthone, de grandes voies qui, partant de la ville du Puy, rayonnent en tous sens à la surface entière du Velay; intersectant, en général, les longues routes des zônes latérales, ainsi que les lignes de moindres réseaux, et se prolongeant jusqu'aux frontières du pays où elles vont se souder à celles des régions circonvoisines, pour aboutir à leurs chefs-lieux et à d'autres localités d'une certaine importance.

II

L'estrade du Puy au Forez est du nombre de celles comprises dans le réseau principal de rayonnement dont il vient d'être question. C'est peut-être aussi, dans ce même système de nos routes, l'une des moins connues et toutefois l'une des plus curieuses à différents points de vue.

La région forézienne qu'elle desservait par plusieurs lignes d'embranchement, diverses bifurcations qu'elle offrait dans le Velay, les souvenirs historiques qui s'y rattachent, les restes d'antiques monuments, les châteaux, bourgs et villages répartis dans son trajet, sont

autant de témoignages de son ancienne importance, auxquels il faut ajouter qu'au Puy elle se raccordait, entre autres, à une voie qui, partant de cette ville, conduisait du nord au sud, par Cayres, le Bouchet et Saint-Haond, vers le Gévaudan, après s'être ramifiée, aussi dans cette direction, en plusieurs branches plus ou moins divergentes. Ces deux estrades, ainsi soudées l'une à l'autre au Puy même, constituaient dès lors, du Forez au Gévaudan, une longue ligne plus ou moins parallèle à la bolène, aboutissant aux mêmes points extrêmes que celle-ci, mais combinée dans des conditions de moindre développement, par monts et vallées, telles que les avaient comportées, sans doute, les routes gauloises, à la différence de la voie que les Romains avaient créée, au commencement de leur domination, suivant les principes qu'ils paraissent avoir adoptés dans notre pays pour leurs routes militaires, établies, autant qu'il était possible, sur les plateaux et dans une assiette dominante.

Il ne sera pas sans intérêt, au point de vue de leurs différentes origines, de comparer un jour plus complètement, dans leur ensemble et leurs particularités caractéristiques, ces deux grandes lignes, l'une gauloise probablement, peut-être même préhistorique, dont les inflexions dans les deux directions nord et sud sont subordonnées à la situation de la ville du Puy; l'autre romaine, dont l'assiette concorde avec celle de Saint-Paulien, l'antique *Revession*, excentrique chef-lieu imposé par la conquête au pays des Vellaves (1).

(1) Cette forme du nom des Vellaves *(Vellavi)*, que j'emploie comme la plus usuelle, dans le cours de ce mémoire, nous est donnée, *pour l'époque romaine*,

Toutefois cette étude, pour être concluante, exige un examen détaillé de chacune de ces deux routes, travail aride et long qui trouvera, du moins, son excuse dans le résultat historique, et pour lequel je réclame tout d'abord l'indulgence du lecteur à l'égard de la ligne du Puy au Forez.

Cette estrade, aujourd'hui presque détruite ou transformée en chemins de moindre intérêt, et remplacée suivant diverses combinaisons, par des routes plus ou moins

par trois inscriptions lapidaires dont deux — les seules datées par les mentions de princes de famille impériale — ne sont que du IIIe siècle de notre ère. On sait que des manuscrits des *Commentaires* de César et le géographe Ptolémée ont conservé la forme *antérieure* ou gauloise : *Velavn-i* ou *Vellavn-i*, laquelle répond, d'ailleurs, à un semblable ethnique, sur des médailles de chefs bretons (Grande-Bretagne), sur une inscription concernant l'un de ces chefs et trouvée en Galatie; sur d'autres épigraphes découvertes en Espagne; sur l'inscription du *Trophée des Alpes*, donnée par Pline et mentionnant, entre autres, une très-petite *gens* de *Velavni;* sans compter la fameuse *main symbolique* en bronze conservée au musée archéologique de la Bibliothèque impériale, monument d'une coutume importante dans l'antiquité, qu'avec Montfaucon, et contrairement à Caylus, je crois qu'il faut attribuer à notre pays des *Velavni*, dont le territoire en rapport avec une incontestable notoriété dans les temps antiques, aurait eu, d'après la carte de la *Gallia Braccata*, donnée dans l'*Hist. gén. de Languedoc* et d'après les calculs d'Arnaud (*Hist. du Velay*, t. II, p. 385), environ « 165 lieues carrées de 25 au degré. »

Je regrette vivement d'être en désaccord sur ces questions avec un savant des plus distingués, M. Chabouillet, conservateur des antiquités de la Bibliothèque impériale, qui les a traitées avec érudition dans la *Revue archéologique*, numéro de septembre 1869. J'ose espérer cependant que notre honorable contradicteur reviendra à l'opinion généralement adoptée jusqu'à ce jour, après que j'aurai produit toutes les preuves qui la motivent, et, en particulier, après l'examen critique des variantes des manuscrits de César.

Je fais les mêmes réserves pour le nom des Ségusiaves que j'aurai à mentionner souvent dans ce mémoire. Il est, sans aucun doute, établi qu'*à l'époque romaine*, ce peuple écrivait son nom : *Segusiavi ;* mais je ne considère pas comme prouvé que cet ethnique, *à l'époque gauloise*, n'aurait pas eu la forme *Segusiavn-i* ou *Segusian-i*.

modernes, montre encore quelques larges vestiges de sa vieille chaussée, laquelle s'est révélée à mes recherches surtout dans les documents qui en ravivent presque tout le tracé.

Avant de la suivre sur les différents points que ces textes indiquent, il convient d'en esquisser la direction générale, sans ici tenir compte des embranchements qui, par intervalles, s'échelonnaient dans son long parcours.

La voie sortait du territoire du Puy par deux avenues partant de chacune des extrémités de la ville; l'une au nord-ouest, l'autre au nord-est. La première de ces avenues était commune à cette estrade et à celles de Clermont, de Saint-Paulien, de la Chaise-Dieu, etc. Avant d'atteindre le passage de la Borne, sur le pont d'Estroulhas, elle comprenait, au faubourg Saint-Laurent, une double voie, dite *la grande estrade*, qui naissait aux portes des Farges et de Panessac.

Celle-ci se détachait du faisceau de ces estrades après le pont et le village d'Estroulhas. Se dirigeant ensuite au nord, elle franchissait la colline qui sépare les deux vallées du Puy et de Polignac pour atteindre Cheyrac. C'est à ce village que la deuxième avenue partie de l'extrémité nord-est de la ville et après avoir passé à Chadrac, à Bouteyre et dans le vallon de Néronde, venait rencontrer l'estrade qui se développait ensuite dans la vallée de Polignac, arrivait au pont de l'Oulette, puis s'élevait jusqu'au plateau supérieur, passait entre le village de Vialette et le domaine de Ceyssaguet, et descendait dans le vaste et riche bassin de

l'Emblavès qu'elle sillonnait en laissant à droite le village de Saint-Vincent. La route se rapprochait ensuite de Chadouard, traversait à Brigols le ruisseau de Ramey et puis celui de Tison, d'où elle gagnait Vorey.

L'estrade conduisait de ce bourg à ou près de Saint-Pal-de-Chalancon ; dans ce trajet elle rencontrait Vertaure, Dignac, Villedieu, la Gazelle, Trioulеyre et, — après avoir franchi, vers Giroux, la rivière d'Ance, — Laprat, Voirac et Monzie.

De ce dernier lieu la voie devait aller à Gachats, nœud de jonction de routes ; d'où résultaient au nord deux lignes principales qui, sillonnant l'extrême territoire de l'ancien diocèse du Puy (1), se prolongeaient, l'une par Apinac, vers Estivareilles ; l'autre, par la Fargette et Épizolles, vers Saint-Bonnet, et de là à Saint-Rambert.

La première de ces voies rencontrait à Estivareilles une estrade reliant l'antique voie Bolène avec Saint-Bonnet par trois embranchements différents de Boulaine, d'Usson et de Pontempeyrat et lui empruntait ainsi une seconde direction sur Saint-Bonnet. Au même lieu d'Estivareilles la route se divisait pour former deux

(1) Le territoire du pays de Velay ayant été amoindri depuis plus ou moins de temps sur différents points de son périmètre, notamment vers le Forez, sera compris ici, non comme on le voit délimité sur la carte de Samson (1670), mais ainsi que le retrace la plus ancienne étendue du diocèse du Puy, représentée, sauf quelques variations, dans une des cartes de Cassini ; car on sait que « les circonscriptions ecclésiastiques avaient conservé généralement les divisions romaines qui, de leur côté, étaient en partie fondées sur les nationalités gauloises. » J'adopte en cela l'opinion des autorités les plus compétentes, entr'autres de A. Bernard, le savant et regretté auteur d'une *Notice sur le diocèse de Lyon*, 1855, p. 3, et de la *Description du pays des Ségusiaves*, 1858, p. 40.

autres estrades, conduisant, au nord, par les Villards et peut-être Montarcher, vers Moind, Montbrison, etc., et au nord inclinant à l'est, par Marandier, Soulacroux, Saint-Jean-Soleymieux, Margerie, etc., vers Feurs, *Forum Segusiavorum*, marché et capitale des Ségusiaves à l'époque romaine.

Ici se révèle un fait attestant l'importance, peut-être exceptionnelle, du grand chemin que je viens d'esquisser à partir de la ville du Puy jusqu'aux extrémités du territoire vellave. Au nombre des voies qui, arrivant aux confins de notre pays, se raccordent avec celles retrouvées en Forez par M. Gras, archiviste de la Diana, — et dont ce savant archéologue m'a libéralement communiqué la carte inédite, — je retrouve surtout les trois routes principales de Montbrison, de Feurs et de Saint-Bonnet, lesquelles se prolongent au-delà par de grandes lignes comprises dans le réseau général du centre et du nord de la France.

Or, divers documents, dont je dois des extraits à l'obligeance de M. Gras, de M. le docteur Noëlas, membre de la Société française d'archéologie à Saint-Haon-le-Châtel, et de M. Chaverondier, archiviste de la Loire, nous ont conservé dans les noms de ces mêmes routes et parfois jusqu'à une assez grande distance du territoire vellave, la commune empreinte de leurs directions vers le Puy dont les divers vocables : *Anicium, Podium, Podium sanctæ Mariæ* sont compris souvent dans les désignations de ces voies.

C'est ainsi que l'estrade de Montbrison au Puy est bien indiquée dans les passages suivants d'un acte de reconnaissance de terres à des seigneurs, de l'an 1458 :

Terram..... juxtà rivum d'Andable è sero et publicam stratam tendentem de Montebrisone apud Anicium ex boreâ, — iter de Montebrisone apud Anicium, outre une mention de ce chemin dans le même document, quoique avec une variante de nom, en des termes qui font voir le tracé entre les Villards et Estivareilles : *via messeira de Villari apud Estivalelhas* (1), ce dernier lieu marquant le point où la ligne se joignait à celle du Puy.

Il n'est pas inutile de dire que la route, après sa réunion probable avec la Bolène ou voie romaine de Feurs à Saint-Paulien, passait à Moind, où Auguste Bernard place l'*Aquæ Segete* de la carte de Peutinger, antique lieu d'étape, suivant cet auteur, qui offre des restes de fontaines minérales et d'un théâtre attestant, sous la domination romaine, une certaine splendeur (2).

Le grand chemin de Feurs se dégage également du réseau des voies *vellavo-ségusiaves* par sa vieille appellation de *chemin public de Feurs au Puy : Iter publicum quo itur de Foro apud Anicium et vocatur iter des Romieux* (3), — *Iter publicum tendens de stagno de Bolena apud Podium sanctæ Mariæ quod*

(1) *Terrier du prieuré d'Estivalelhes.* 1458. Copie de 1770 appartenant à M. Gras.

(2) *Description du pays des Ségusiaves,* par A. Bernard, 1858, pp. 83 et 143. Une colonne itinéraire, découverte en 1858 par MM. Gras et David près de Moind et publiée par A. Bernard et Barban, porte le chiffre itinéraire de IX lieues gauloises, qui est écrit également à côté du nom d'*Aquæ Segete* sur la carte de Peutinger et paraît concorder avec la distance de Feurs à Moind.

(3) *Terrier du chapitre de Notre-Dame de Montbrison.* 1441. Fragment de copie appartenant à M. Gras.

et ob hoc vocatur iter Romiptarum (1). On remarquera la variante *chemin des Romieux* (des pèlerins), indiquant la route de l'antique romanage ou pèlerinage du Puy, probablement par opposition au nom de la voie des moissonneurs, *via messeira*, usité aussi, comme variante, pour la route de Montbrison.

L'appellation de *Boulène*, d'un lieu où le chemin de Feurs se soudait à la voie romaine du même nom, dénote également son importance d'après ce qu'on sait d'un certain nombre de routes fort anciennes et ainsi désignées dans le Velay, le Gévaudan et d'autres parties de la France. J'ajoute que ces dernières dénominations s'appliquent à des confins de propriétés situées assez loin des limites du Velay : à Ruphieu et à Boulène (commune de Magneux).

La carte dressée par M. Gras montre aussi diverses estrades continuant celles de Montbrison ou de Moind et de Feurs au-delà de ces villes, et dont les raccords peuvent être établis avec d'autres voies dont M. Noëlas a étudié les tracés dans l'arrondissement de Roanne. Ses bienveillantes communications m'ont appris, en effet, que certaines routes, se dirigeant soit de Feurs, soit de Moind vers le nord, aboutissaient à Amions — bourg d'origine antique — d'où partait surtout une voie ayant, entre autres noms, celui de *grand chemin de Saint-Haon-le-Châtel au Puy, magnum iter de Sancto Habundo apud Podium* (2).

(1) *Terrier de la châtellenie de Marcilly*. 1401-1498, fol. 311.— Arch. de la Diana à Montbrison. — Communication de M. Gras.

(2) *Terriers de Saint-Haon-le-Châtel*, etc. Arch. de la Loire. — Renseignements donnés par M. Noëlas.

C'est la même route que M. Alphonse Coste (1) fait voir « dans tout le Forez, allant du nord au sud, depuis le Bourbonnais *jusqu'au Velay*... M. Gras, ajoute-t-il, a signalé cette route dans le canton de Montbrison, M. Vincent Durand dans le canton de Boën, M. Chaverondier dans celui de Saint-Germain-Laval et M. Noëlas dans celui de Saint-Haon-le-Châtel. » Comme la plupart de nos vieux chemins auxquels les documents, quelle que soit leur ancienneté, refusent d'assigner une origine, celui-ci doit remonter à une époque reculée que ne précise aucune de ses diverses désignations de : *chemin français (iter franceys), chemin de Brunène (de Brunehaut?), rue Franche, chemin de la Fringale,* ni même le nom probablement plus vieux et générique de *Bolène* que la voie prend à son entrée dans le Bourbonnais où des documents l'appellent aussi *voie de Lobière (via de Lubiacum),* de l'ancien nom de *Lubié,* actuellement la Palisse (2).

(1) *Essai sur l'hist. de la ville de Roanne et de ses environs,* p. 12 et suiv. Je dois l'obligeante communication des premières feuilles de cet ouvrage, qui est en voie d'impression, à son auteur, M. Coste.

(2) M. Noëlas m'a transmis ces désignations tirées des documents. Je ne crois pas qu'on puisse trouver une tradition de l'origine de la route dans les expressions de *chemin français* et *de Brunehaut*. Je donne à la page 626 l'explication qui me semble la plus acceptable du premier de ces noms. Relativement au second, que M. Coste a signalé sous la forme de Brunène, on sait que d'autres routes antiques, gauloises et romaines, sont appelées *Chaussée de Brunehaut,* sans qu'il faille pour cela les attribuer au temps de cette reine. Voyez Chéruel, *Dict. des institut., mœurs et coutumes de la France.*

M. Noëlas, en outre, m'a informé que « pour les aboutissants des voies foréziennes en Bourbonnais, » il est d'accord, « trajet pour trajet, vestiges pour vestiges, avec la carte des voies romaines dressée par Tudot, modifiée et complétée par M. Bertrand, ingénieur et vice-président de la Soc. d'émulation, à Moulins.

Sa haute antiquité, peut-être préhistorique, est attestée, d'ailleurs, par les indices suivans que M. Noëlas m'a fait connaître : le tracé du chemin côtoyant en général le pied des montagnes occidentales, en laissant à peu de distance les bourgs et villages ; en certains endroits, une suite de gros blocs posés en guise de pierres itinéraires, comme pour justifier ici l'étymologie qu'on a proposée de *leuca,* lieue, mesure de route, mot qui dériverait de *lech,* pierre; à Quinsié, nombreux *tumulus, torques* en bronze, etc ; à Lentigny, une fontaine sacrée : la *Font Mercol (fons Mercurii,* d'après un terrier de Saint-Maurice); à Saint-André, une *pierre fitte,* une autre source qui guérit la fièvre, les *Pierres Folles,* curieux monument encore debout en partie, bloc taillé à douze pans, dit l'*Almanach des Biermes (bi-hermes,* prêtres ou sorciers dans les légendes du pays) et la *Font des Biermes;* à Renaison, divers *tumulus* des âges de la pierre, du bronze, gaulois et gallo-romains ; au Robert sous Saint-Haon, autre *tumulus ;* au champ de Mayeuvre, autres *tumulus* et monument mégalithique ; à Montjard, *tumulus* près la Maladière et la *Pierre Maladière ;* à Ambierle, *tumulus,* etc.

Nombreux également sont les vestiges gallo-romains et francs que M. Noëlas a observés jalonnant les abords du chemin sur différents points de son trajet dans le Roannais; en particulier, des substructions de *villa,* des sépultures, des vases, médailles, etc.; découvertes curieuses qui seront publiées par M. Noëlas dans son *Répertoire archéologique.*

Au lieu de la Colonge, où divers débris d'antiquités paraissent indiquer un temple de Diane, la voie pro-

jetait à droite une autre ligne allant vers Autun, et leur réunion au sud formait un chemin qui, d'après M. Noëlas, conduisait directement au Puy. « C'est celui, m'a-t-il écrit, que suivent toutes les invasions, comme tous les pèlerins au moyen-âge, pour aller en Velay des provinces du Berry, Bourbonnais et Bourgogne, » c'est-à-dire d'une assez grande partie de la France centrale ayant été jadis de la Gaule celtique.

La voie d'Autun, *Augustodunum*, capitale des Éduens à l'époque romaine, ou—pour nous reporter au temps de la Gaule indépendante — la voie de *Bibracte*, *oppidum* dont l'emplacement au mont Beuvray est aujourd'hui établi, traversait au-delà d'Amions le pays des *Ambluareti*, chez lesquels César (*Bell. Gall.* VII, 90), après le siége d'*Alesia*, envoya hiverner la onzième légion, sous le commandement de Caius Antistius Reginus, pendant que lui-même passait l'hiver à Bibracte (1). Il faut croire que ce corps d'armée dut camper sur un point essentiellement stratégique, commandant les hautes vallées de la Loire et au débouché des routes principales qui en provenaient. Sous ce rapport mon savant correspondant me paraît avoir heureusement résolu la question, en plaçant ce lieu de campement au Châtelard près d'Ambierle, *Amberta*, bourg dont on a fait — très-pro-

(1) *Les Ambluareti et le camp de la onzième légion à Ambierle*, par le docteur Noëlas, dans la *Revue du Lyonnais*, année 1867 et tiré à part, broch. in-8°.

Ce n'est probablement pas sans motif qu'Antistius fut chargé de garder les issues d'un pays joignant ceux des Arvernes et des Vellaves. Ce lieutenant de César s'était distingué au siége d'Alesia, en défendant contre le brave chef arverne ou vellave, *Vergasi-vellavnus*, un poste désavantageux. (*Bell. Gall.* VII, 88.)



bablement avec raison — le principal *oppidum* des Ambluarètes. M. Noëlas y a même reconnu des restes très-visibles de castramétation répondant par leur étendue à la surface du sol exigée pour une légion césarienne.

Ambierle est, d'ailleurs, fort ancien. Il est cité dans des textes à la date de l'an 902 et, à cette époque, son église était déjà qualifiée *très-célèbre : valdè celebris ecclesia* (1). Son territoire, en outre, a livré de nombreux témoignages archéologiques antérieurs aux Romains : dolmens, menhirs, roches à bassins, cromlechs, tumulus, grottes et souterrains-refuges, haches en pierre, poteries, bracelets, etc., sans compter d'assez nombreuses antiquités romaines (2).

Bibracte et *Augustodunum* chez les Éduens, *Amberta* chez les Ambluarètes, comme *Aquæ Segete* (Moind ?), *Forum Segusiavorum* (Feurs) chez les Ségusiaves, comme *Mediolanum* (Amions ?) et *Rodomna* (Roanne) dont je parlerai plus loin, auraient donc été, depuis un temps très-ancien, en communication directe avec le pays des Vellaves et particulièrement avec la ville du Puy, dont je me permets encore une fois de rappeler le vocable gaulois : *Adidon* (3) *(Adi-don, mont Adi),* changé plus tard en *Podium Anicii (pod-Ani, mont Ani),* et finalement en *Podium*, le Puy.

Quant à l'estrade de Saint-Bonnet, sa ligne, — se

(1) Voyez, pour l'abbaye : *Cartul. de Cluny ; — Biblioth. Clun.; —* la Mure, *Histoire des comtes de Forez ; — Gall. Christiana*, etc.

(2) Voyez la carte archéologique jointe au mémoire de M. Noëlas.

(3) D'après une inscription du premier siècle trouvée au Puy et qui mentionne le nom du dieu *Adidon*, ou du lieu deifié, à l'exemple des dieux *Bibracte, Nerium, Nemausus*, etc., etc.

développant bien au-delà de ce bourg jusqu'à l'une des localités le plus anciennement commerciales des rives de la Loire, Saint-Rambert, nommé *Occiacum* avant le XI[e] siècle et remarquable par des vestiges d'antiquité romaine (1), — accuse encore, par sa vieille qualification d'*Estrade publique de Saint-Rambert au Puy, Strata publica tendens de Sancto-Regnaberto versus Anicium* (2), un autre rameau du grand chemin qui aboutissait au chef-lieu du Velay.

Il n'entre pas dans le plan de cette étude, de retracer ici complètement les routes ségusiaves qui confinaient aux nôtres (3). J'ai voulu seulement, dans ces aperçus préliminaires, donner, tout d'abord, une idée générale de notre estrade, et montrer, par ses prolongements en Forez, de quelle importance pouvaient être les relations diverses que cette voie avait dû créer entre ce pays et le Velay.

Mais cet exposé serait encore insuffisant, si avant d'entreprendre l'examen détaillé de la route et de signaler sur son passage des vestiges d'antiquités, des ruines de châteaux, des vieux bourgs, villages, etc., je n'évoquais, au moins brièvement, quelques-uns des souvenirs historiques qui m'ont paru se rattacher à l'entier trajet de la voie du Puy au Forez.

(1) Aug. Bernard. *Description du pays des Ségusiaves*, p. 110.

(2) Acte du 28 septembre 1418. *Terrier de la châtellenie de Saint-Bonnet-le-Château*, 1416-1425, fol. 158.—Arch. départ. de la Loire. A. 89. — Communication de M. Chaverondier.

(3) Ce travail, si utile pour l'histoire, sera fait par mes collègues du Forez. On sait qu'outre les recherches d'Auguste Bernard sur les voies romaines de ce pays, la science doit surtout à MM. Gras, Noëlas, Chaverondier, Coste, Durand, etc., d'intéressantes études qu'ils s'attachent chaque jour à compléter.

III

L'époque la plus reculée qui, d'après les textes de l'antiquité, puisse fournir un témoignage évidemment relatif à notre route, est le commencement du premier siècle de notre ère. Strabon, dans sa *Géographie* (environ l'an 30), — après avoir dépeint la structure admirable de la Gaule, ses grands cours d'eau si favorables au commerce, principalement le Rhône que l'on remontait avec de grosses cargaisons, ainsi que certaines voies de terre établissant des communications d'un bassin à l'autre, — signale, comme il suit, une route qui conduisait de la Méditerranée à notre pays : « Comme le Rhône est difficile à remonter à cause de sa rapidité, il y a des marchandises que l'on préfère de porter par terre au moyen de charriots, par exemple celles qui sont destinées pour les Arvernes et celles qui doivent être embarquées sur la Loire, quoique ces cantons avoisinent en partie le Rhône. Un autre motif de cette préférence est que la route est unie et n'a que 800 stades environ. On charge ensuite ces marchandises sur la Loire qui offre une navigation commode. Ce fleuve sort des Cévennes et va se jeter dans l'Océan (1). »

(1) *Géographie de Strabon, traduite du grec en français* par La Porte du Theil et Coray, Paris, imp. impériale, an 1809, liv. IV, chap. I, t. II, p. 36.

Le traducteur, dans une note, a essayé de déterminer le port dans lequel on chargeait les marchandises. Comptant les 800 stades à partir de Lyon, il place ce port à Bourbon-Lancy. Mais cette conjecture est inadmissible ; car les marchandises dont il est ici question ne remontaient pas le Rhône.

La mesure approximative de la route — 800 stades — fait voir qu'elle est évaluée à partir d'un point plus ou moins rapproché de l'embouchure du Rhône jusques vers les Cévennes où, dans la pensée de Strabon, commençait la région arverne. C'était, suivant une vieille habitude qui rappelait les temps de la Gaule indépendante, alors que les Vellaves, confédérés des Arvernes, étaient désignés indifféremment par l'une ou l'autre de ces deux appellations (1); habitude, d'ailleurs, si tenace, qu'elle s'est perpétuée jusqu'à nos jours. Ces observations, sans doute, n'ont pas échappé à la savante sagacité d'Amédée Thierry qui, dans son *Histoire des Gaulois*, rappelle cette voie « établie, dit-il, directement entre la côte de la Méditerranée et la haute Loire en traversant les Cévennes, route la plus fréquentée de toutes, » ajoute-t-il, car « sur les bords de ce fleuve se trouvaient les principaux comptoirs de la Gaule (2). » M. Mandet, adoptant la même opinion, place aussi cette voie au premier rang de celles mentionnées par Strabon (3), et M. Mantellier, dans ses excellentes études sur la navigation de la Loire, est conduit à reconnaître le port de Roanne, comme ayant été le point extrême de cette navigation, en amont, sous les Romains, ainsi qu'au moyen-âge (4). Enfin M. Henri Martin signale

(1) Helvios qui fines *Arvernorum* contingunt. — Mons Cevenna qui *Arvernos* ab Helviis discludit. — Parem numerum Arvernis, adjunctis Eleuteris, Cadurcis, Gabalis, *Vellavnis* qui sub imperio Arvernorum esse consuërunt... César. *De bell. Gall.*, VII, 7, 8, 75.

(2) *Hist. des Gaulois*, t. II, p. 153. 1828.

(3) L'*Ancien Velay*, p. 40, 1846.

(4) *Hist. de la communauté des marchands fréquentant la rivière de Loire et fleuves descendant en icelle*, Orléans, 1867, pp. 2, 3, 25, etc.

l'importance de la voie au double titre de « route de la Méditerranée en Arvernie et à la haute Loire (1). »

Cette exacte interprétation du texte grec a été admise par M. l'abbé Rouchier qui, en outre, indique le trajet probable de la route, par Aubenas et Montpezat (2). La voie, en effet, devait suivre une ligne très-directe, conformément à nos antiques itinéraires. Sous ce rapport, son tracé est reconnaissable en Velay dans celui de la *grande estrade, — chemin ferré, chemin royal,* etc , — qui, au moyen-âge, conduisait de la ville du Puy au Vivarais, par Coubon, le Monastier et le défilé de Montpezat. Des vestiges d'antiquités répartis sur son trajet, une colonne itinéraire trouvée en 1860 au pont de la Baume, et des traditions historiques attestent aussi son existence dans les deux pays à l'époque romaine aussi bien qu'au moyen-âge (3) ; au Puy, la voie se bifurquait, ainsi que

(1) *Hist. de France,* 4e édit., 1860, t. I, p. 90, en note.

(2) *Hist. du Vivarais,* t. I, 1861, p. 29 et p. 59.

(3 Voyez, au sujet de cette estrade, une communication que j'ai faite à notre Société, dans sa séance de mai 1863. *(Annales,* t. XXVI, p. 79-82.)

Probablement aussi ce fut la route que César parcourut en partie lorsque, dans la campagne de l'an 702, ayant appris le soulèvement de la Gaule, il effectua dans notre pays une hardie et rapide apparition *(Bell. Gall.,* VII, 7 et 8).

La Commission de la topographie des Gaules m'avait semblé avoir adopté cette opinion dans une séance à laquelle j'avais eu l'honneur d'être appelé. Toutefois, l'*Histoire de Jules César* (1866, t. II, p. 244 et pl. 19), tout en admettant que le proconsul aurait suivi cette route depuis Aps en Vivarais jusques au sommet de la côte de Montpezat vers le Pal, fait dévier la marche de César par « Saint-Cirgues, entre les sources de la Loire et de l'Allier. » Ainsi que M. l'abbé Rouchier l'avait proposé *(Hist. du Vivarais,* 1861, t. I, p. 591), César aurait ensuite débouché « sur le Puy et Brioude, » c'est-à-dire en prolongeant sa marche par la même voie qui conduisait à Gergovie.

Il me paraît, d'après ma connaissance des lieux, et comme mon confrère M. le chanoine Sauzet, membre de la Société académique du Puy, l'a conjecturé

le commandait la double exigence commerciale indiquée par Strabon. Un embranchement, — estrade le long de laquelle abondent aussi les témoignages de son antiquité, — allait par Borne et Fix *(Finis)*, au cœur de l'Auvergne, vers Gergovie et autres places de ce pays.

L'autre embranchement devait être notre estrade vellavo-ségusiave, dont un des rameaux aurait conduit au port le plus proche de la Loire, c'est-à-dire à Roanne, l'antique *Rodomna* où le fleuve commençant à être navigable, devenait pour la Gaule un des principaux véhicules du négoce (1).

Il convient d'ajouter qu'à ce souvenir d'un transit notable de marchandises, doit s'allier la supposition d'un comptoir ou entrepôt dans la vallée du Puy où de sûres notions placent, comme il a été dit au début de ce mémoire, le croisement de nos plus nombreuses et antiques routes.

Dans un autre ordre de témoignages, un document de la fin du IVe siècle rappelle le système de défense

(Congrès scient. de France de 1855, t. II, p. 817), que la route, dans sa partie du Pal au Puy, par le Monastier et Coubon, n'aurait pas offert de difficultés et qu'elle aurait été plus courte et sans doute mieux frayée, si l'on admet, ainsi que je le crois, qu'elle était celle résultant du texte de Strabon, comme elle avait continué d'être jusqu'au XVIIIe siècle, l'estrade la plus directe, *la grande estrade* du Puy au Vivarais. — En outre, le texte laconique de César n'indiquant pas le point où s'arrêta l'audacieuse course du proconsul, laisse croire qu'il aurait pu camper en deçà du Puy, par exemple aux abords du Monastier.

(1) Il paraît qu'il y avait (à Roanne peut-être), pendant l'époque romaine, une administration des nautes de la Loire (NAVTAE LIGERICI). Voyez, à ce sujet, ainsi que pour les antiquités qui ont été trouvées dans cette ville, la *Description du pays des Ségusiaves,* par A. Bernard, 1858, p. 66 à 72, en particulier d'après les recherches de M. Coste : *Notice sur les antiq. de Roanne*, 1857.

ou de domination militaire que les Romains avaient alors établi dans notre région, où suivant les heureuses expressions de *l'Histoire de Jules César,* « les Cévennes, les monts d'Auvergne et du Forez forment, au centre méridional de la Gaule, comme une citadelle dont le Rhône serait l'avant-fossé (1). »

Il s'agit de la *Notitia dignitatum imperii romani*. Ce texte, habilement commenté par le savant M. Ed. Böcking (2), fait connaître un commandement militaire qui constituait un grand district comprenant, avec le Roannais, le massif de montagnes intermédiaire aux deux pays et toute la cité des Vellaves.

Voici, tel que M. Böcking l'a restitué, le passage qui nous concerne :

Præfectus Sarmatarum gentilium per tractum Rodunensem et Velaunorum, auquel je me permets un léger changement de ce dernier nom en *Velavnorum* (3).

Les troupes sarmates préposées par le gouvernement de Rome à la défense des deux pays avaient donc à parcourir les lignes de route qui, du nord au sud, sillonnaient nos montagnes.

(1) Tom. II, *Guerre des Gaules.* Paris, 1866, p. 16, et pl. 1 et 11 de l'atlas.

(2) *Notitia dignitatum, etc., recensuit Edwardus Böcking*, t. II, Bonnæ, 1839-1853, p. 122. Les notes ou commentaires sont à la page 1142 et suiv.

(3) Je crois avoir démontré ailleurs la forme de *Vellavn* au lieu de *Vellaun*, par les raisons suivantes : la lettre latine *v*, dans les manuscrits, exprimait aussi bien *v* que *u*. En adoptant cette dernière lettre, les imprimeurs n'ont pas motivé cette préférence. J'ai opté pour *v*, parce que, d'une part, *Velauni* n'aurait pu devenir *Vellavi*, tandis que cette altération de l'ethnique s'explique par la chute de l'*n* ; *Velavni* s'étant changé en *Vellavi*, en outre avec doublement de *l*. D'autre

Les deux principales, ainsi que je l'ai dit précédemment, traversaient la région dans sa plus grande longueur. L'une était la bolène passant par *Revession,* ville déjà déchue, à la fin du IVe siècle, de son titre de capitale. L'autre était notre estrade qui, pénétrant directement au cœur du pays, conduisait, unie à la bolène, vers Rodez et Bordeaux, et d'autre part vers Nîmes, après avoir passé au Puy redevenu alors, comme je l'ai établi dans de précédents mémoires, chef-lieu des Vellaves avec la qualification de *civitas Vellavorum, urbs Vellava, Vellavum.*

Depuis l'époque romaine, les fastes de la route ne m'offrent aucune indication jusqu'au Xe siècle, où quelques années après la fondation du célèbre monastère de Cluny, nous voyons son quatrième abbé, saint Mayol, venant en pèlerinage à Notre-Dame du Puy, sans doute par notre antique voie de la Bourgogne, c'est-à-dire par le Forez. Le récit qu'en aurait fait, au Xe siècle, un autre abbé du même couvent, saint Odilon, pour les lectionnaires de Notre-Dame du Puy, nous apprend qu'on appelait alors notre ville, « civitas Val-

part, *Vellavn* montre les deux radicaux *vell-avn, hautes eaux,* qu'il serait facile de justifier par des exemples d'autres vocables offrant dans leur composition des radicaux explicables selon le même sens.

On a vu, d'ailleurs, à la page 596 du présent mémoire, en note, *qu'à l'époque gauloise*, les habitants du pays s'appelaient *Velavni*. La transmission de cette forme de leur ethnique dans un document du IVe siècle, alors que nos inscriptions donnent la forme *Vellavi,* s'explique, comme pour la géographie de Ptolémée, par la raison que les auteurs de ces textes empruntaient, sans doute, la forme primitive du nom à des documents plus ou moins officiels, probablement conservés à Rome et pouvant remonter aux premiers temps de la conquête de la Gaule.

lavorum... alio nomine Podium sanctæ Mariæ (1), » et, suivant une autre chronique pieuse du même temps, le Puy, « Podium sanctæ Mariæ, » était une cité illustre et populeuse (2). On peut supposer, dès lors, par la renommée du pèlerinage comme par le négoce, quelle pouvait être la fréquentation de nos routes, en particulier de celle de la Bourgogne, qu'après saint Mayol suivirent également saint Odilon, et, au XII[e] siècle, Pierre-le-Vénérable, abbé de Cluny (3).

Dans un semblable but de piété, les comtes de Forez durent maintes fois effectuer le même voyage, comme

(1) Gissey, *Disc. hist. de Nostre-Dame du Puy*, 1626, p. 265 et 266. — Cet historien a puisé ces renseignements dans une vie de saint Mayol, attribuée à saint Odilon, et qui était « èz anciens lectionnaires de Nostre-Dame du Puy, contenant beaucoup de choses lesquelles ne sont pas mesmes en celle que Surius en escrit au tome III, ny en celle de la bibliothèque de Cluny freschement imprimée. » Toutefois l'auteur qui avait fourni les élémens historiques de ces lectionnaires n'est pas saint Odilon, comme le croyait Gissey, c'est bien plutôt au moine Syrus, contemporain de saint Mayol, qu'il faut les attribuer. (Voyez Mabillon, *Acta sec.* V, p. 760 et seq. — et Migne). Ce moine avait fait une *vie* de saint Mayol qui relate le voyage de ce saint au Puy et un miracle dont je parlerai plus loin. — Je dois ces intéressantes indications au R. P. Fita, membre des académies royales de l'histoire et de la langue espagnole, qui, à ma demande, a bien voulu collationner les citations faites par Gissey avec le texte du moine Syrus. — Voyez aussi pour la légende les *Chroniques de Médicis*, t. I, p. 62.

(2) *Ibid.*, p. 133.

(3) *Ibid.*, p. 377 et 425. — Quant au voyage de saint Odilon, voyez également Gissey, p. 306-308. Cet historien mentionne une *vie* de saint Odilon, par le moine Iotsaldus, lequel, en effet, relate (l. 1, c. 10) ce saint personnage au sujet d'un prêtre *(clericus)* de l'Église du Puy, qui, atteint de la lèpre, avait reçu la visite de saint Odilon dans un lieu où il s'était retiré, près de la Loire et à côté du petit couvent de Lavoûte. En cela je rectifie, d'après Mabillon *(Ann. ben.)*, l'assertion de Gissey qui place ce fait à Lavoûte-Chilhac. Notre opinion est fondée sur les expressions employées par Iotsaldus : *monasteriolum* applicable au prieuré de Lavoûte et *Ligeris* à la Loire;

ils le firent en d'autres circonstances où des raisons politiques, leurs intérêts et des relations de voisinage les appelaient au Puy.

Pour ne rappeler que des faits peu connus, je ne parlerai pas du comte Guillaume III, qui, en 1096, « s'achemina à la croisade » avec l'évêque du Puy, Aymard du Monteil. Sans citer même Gui, fils du comte Jean, accomplissant à Notre-Dame du Puy, vers 1320, un pèlerinage forcé, pour réparation d'un acte de violence contre les gens du président du parlement de Paris (1), mentionnons Louis de Bourbon, le même qui, en 1387, revenant d'Espagne où il avait marché au secours du roi Jean de Castille contre les Portugais, avait passé par le Puy et le comté de Forez (2) et qui revint dans cette ville, à son retour d'une expédition en Barbarie, et, après avoir fait ses dévotions à Notre-Dame-du-Puy, se rendit, sans doute par notre estrade, en son comté de Forez (3).

Gissey rapporte aussi le riche présent d'une chapelle d'argent doré et émaillé avec tous ses accessoires, qu'un duc de Bourbon avait offert à la cathédrale du Puy, en

tandis que Iotsaldus. parlant en d'autres passages du couvent de Lavoûte-Chilhac l'appelle *monasterium* et l'Allier, *Aleris*. — A l'égard de Pierre-le-Vénérable, ce personnage serait venu deux fois au Puy, d'abord à son retour d'Espagne (*Biblioth. de Cluny*, 1614, p. 589), ensuite en 1146, à son retour du Poitou (ép. 29, p. 1).

(1) Charles VI, qui lui prescrivit cette singulière punition, est le premier roi, ajoute l'*Art de vérifier les dates*, qui ait imposé des pèlerinages pour un crime capital.

(2) *Hist. des comtes de Forez*, par de la Mure, édit. de M. de Chantelauze, t. II, p. 79.

(3) M. A. Steyert, d'après Froissard, note de l'*Hist des comtes de Forez*, t. II, p. 75.



l'an 1445 (1). Ce personnage ne peut être que le duc Charles, le même qui, en 1452, reçut à Montbrison le roi Charles VII, se disposant à châtier le duc de Savoie, pour avoir excité à la révolte contre son père, le dauphin, depuis Louis XI (2). Par un rapprochement qui peut relier ces faits entre eux, le duc de Savoie avait, lui-même, donné à notre cathédrale une grande et belle image d'argent, à cheveux et collier d'or (3).

Aussi les citoyens du Puy, confiants dans les vieilles relations que nos routes maintenaient entre le Puy, le Forez et la Bourgogne, ne manquaient pas, aux grandes solennités religieuses, « saincts pardons ou jubilés, » notamment en 1428, de s'adresser au roi, le priant d'écrire, entre autres personnages, aux ducs de Savoie et de Bourgogne et au comte de Forez, qu'il leur plût de garder leurs terres et leurs gens pour qu'un si bon voyage ne se perdît pas par leur faute et qu'il plût au roi donner assurance que « Engles, Bergoignas et toutes nacions » pussent venir au Puy en sûreté (4).

En d'autres occasions, l'histoire du Velay constate l'immixtion politique des comtes de Forez, principalement à une époque mémorable, vers les premières années du XIII[e] siècle. Alors l'épiscopat de Robert de Mehun était violemment troublé par une insurrection des citoyens du Puy, dont la vraie cause

(1) Gissey, *Disc. hist. de N.-Dame du Puy*. 1626, p. 97.

(2) A. Bernard, *Hist. du Forez*, t. II, p. 56.

(3) Gissey, *ibid.*, p. 97.

(4) *Deslibération sus la conduite du sainct pardon du Puy, que fut l'an* MCCCCXXVIII. Médicis, t. I, p. 149. La délibération (copie de la pièce originale) est en langue romane.

se dévoile dans l'intervention du roi Philippe-Auguste, qui, en 1219, reconnut à la cité, par une charte datée de Chinon, d'antiques libertés municipales (1). Des seigneurs, notamment celui de Montlaur (2), avaient aussi pris les armes contre l'évêque qui, revenant du concile de Latran, se fit accompagner au Puy par Guy, comte de Forez (3). Celui-ci dut essuyer, lui-même, les agressions des citoyens du Puy, lesquels suscitèrent « de grands désordres entre les habitants des lieux limitrophes » du Forez (4). En outre, l'évêque n'ayant pu réprimer la rébellion, se réfugia dans ce pays, et de là, après avoir lancé une sentence d'excommunication contre les citoyens, se retira dans l'abbaye de Pontigny (aujourd'hui dép. de l'Yonne).

Les chroniques qui ont fourni à nos historiens les éléments, d'ailleurs assez obscurs, de leurs récits, laissent ignorer les chemins qui furent, en partie, les témoins de ces ardents démêlés. Néanmoins, il est vraisemblable d'y comprendre le plus direct, — c'est-à-dire notre estrade — du Puy au Forez. On peut croire également que l'évêque suivit la même route, lorsqu'il revint de Pontigny au Puy, après que la charte de Philippe-Auguste, dont j'ai parlé, eût rendu le calme à cette ville.

A leur tour les institutions communales du Puy réagirent par la même voie pour l'affranchissement de

(1) Voyez cette charte dans Baluze, *Misc.*, lib. VII, 1715, p. 336.

(2) Gissey, *Disc. hist. de Notre-Dame du Puy*, p. 427.

(3) Arnaud, *Hist. du Velay*, t. I, p. 153.

(4) A. Bernard, *Hist. du Forez*, t. I, p. 212, d'après la Mure, *Hist. des comtes de Forez*.

quelques villes du Forez qui étaient plus ou moins rapprochées des confins du Velay, aussi bien que pour des bourgs de l'Auvergne. Vers l'an 1224, c'est-à-dire quatre à cinq ans après la date de la charte royale concernant notre cité, Robert, seigneur de Saint-Bonnet-le-Château, donnait à ce bourg des priviléges qui, d'après M. de Chantelauze, auraient été inspirés par les coutumes des bonnes villes du Midi, entre autres Montpellier et *le Puy*. On l'induit, avec probabilité, d'une autre charte d'affranchissement de l'an 1270 accordée par Bernard et Bertrand de la Tour aux habitants de Besse en Auvergne, dans laquelle la ville du Puy est désignéé nominativement comme une de celles ayant les meilleures coutumes (1).

Bien des motifs de rapprochement existaient, d'ailleurs, entre les deux pays : dans le langage roman de la langue d'oc, langue harmonieuse et poétique des troubadours et de ces concours ou *puys* auxquels la ville du Puy n'était pas étrangère; — dans la jurisprudence émanant du droit écrit, à la différence de l'Auvergne et du Bourbonnais que la coutume régissait ; — et jusques dans certaines cours de justice du Forez dont les sentences, avant l'an 1485, étaient soumises, en cas d'appels, au bailli du Velay. On le sait principalement pour dix-sept paroisses comprises dans un ressort judiciaire dont le siége était au

(1) M. de Chantelauze, *Essai sur l'administration du Forez au moyen-âge*, aux preuves de l'*Hist. des comtes de Forez*, t. III, p. 163 et 164; — voyez aussi la charte de Saint-Bonnet au même t. III, p. 71. Quant à la charte de Besse, elle est dans Chabrol (*Coutumes locales de la Haute et Basse-Auvergne*, t. IV, p. 98).

Chauffour, village aujourd'hui disparu, qui était situé entre Estivareilles et Saint-Bonnet-le-Château, c'est-à-dire sur une des lignes se reliant à notre estrade (1).

Pour revenir aux comtes du Forez, d'autres liens d'intérêt les rattachaient encore au Velay. Dès l'an 1173, le comte Gui II, dans un contrat d'accord avec l'archevêque et l'Église de Lyon, en recevait « de grands droits qu'ils avaient du côté du Velay (2). » Nous voyons ensuite ces comtes possédant au Puy des droits « de spiritualité et de temporalité en l'austel Nostre-Dame, en l'esglise du Puy, » et « des cens et autres servitudes au cloistre, en toute la cité, faulxbourgs de cette ville, » et en particulier dans le quartier dit *comtal (in vico qui dicitur comitalis),* ainsi que « au chasteau *de Aculea* » (Aiguilhe), « et aux territoires et mandements desdits ville et château. » Ces droits avaient été donnés, en 1309, par Jean, dauphin de Viennois, comte d'Albon,

(1) Voyez M. de Chantelauze, *Essai sur l'administration du Forez au moyen-âge,* aux preuves de l'*Hist. des comtes de Forez,* t. III.

M. Chaverondier, dans l'Introduction de son excellent *Inventaire des archives de la Loire,* rappelle que « ce siége de justice était un des trois appelés primitivement *cours des ressorts de Forez* et qui prirent plus tard le titre de bailliage. Le territoire sur lequel cette juridiction s'exerçait, provenait, en tout ou en partie, de la dot constituée par Humbert 1er, dauphin de Viennois, à Alix, sa fille, mariée à Jean 1er, comte de Forez, en 1296... Le siége de Chauffour paraît avoir remplacé un autre siége établi à Bost-buisson, près de Saint-Pal-en-Chalancon. Il fut lui-même transporté à Saint-Bonnet-le-Château en 1665, par arrêt des Grands-Jours de Clermont, et enfin supprimé par un édit d'avril 1771. Il était composé d'un lieutenant civil et criminel, de deux conseillers, un procureur, un avocat du roi, un greffier, quatre procureurs postulants, un huissier audiencier, un huissier ordinaire. »

(2) De la Mure, *Hist. des comtes du Forez,* t. I, p. 169.

seigneur de la Tour, à Gui, comte de Forez, son neveu (1). J'ajoute qu'au sujet de cette donation, la Mure attribue à Gui le titre de chanoine d'honneur de Notre-Dame du Puy.

Enfin d'assez nombreux seigneurs du Velay et même du Vivarais, entre autres ceux de Chalancon, de Seneuil, de Solignac, etc., eurent plus d'une fois à parcourir notre estrade au sujet des hommages et investitures de certaines de leurs possessions relevant des comtes de Forez (2).

Les rapports de ces puissants personnages avec notre pays ressortiraient de bien d'autres faits et coutumes. Pour abréger, citons seulement deux traits qui, encore une fois, éveillent le souvenir de notre vieille route. Au nombre des officiers de la maison du comte, était un médecin, autrement dit un *physicus*, mais « en cas de maladie grave des princes, on envoyait chercher, soit à Lyon, soit *au Puy* ou ailleurs, les physiciens les plus en renom (3). »

Si, au XIV[e] siècle, la science médicale florissait dans la ville du Puy, et au besoin apportait ses secours jusqu'à Montbrison et autres lieux où les comtes de Forez tenaient leur cour, c'était également chez nos marchands du Puy, aussi bien qu'en Bourgogne, qu'ils faisaient acheter certains objets d'un luxe plus ou moins

(1) *Inv. des titres du comté de Forez*, par J. Luilhier, publié par M. Chaverondier, 1860, 1[re] partie, p. 41. Voyez aussi le texte latin de cette donation aux preuves de l'*Hist. des comtes de Forez*, t. III, p. 81.

(2) De la Mure, *Hist. des comtes de Forez*, t. I, p 302, 306, 316, 396, etc.

(3) M. de Chantelauze, *ibid.*, t. III, p. 240, d'après des registres de comptes du XIV[e] siècle.

raffiné, « toalhes, linceux et coverteurs » pour en meubler leur hôtel (1).

Enfin je ne m'écarte pas de mon sujet, en rappelant, à l'occasion de la voie forézienne, la mémoire d'un personnage du nom des Bourbons, lequel illustra le siége épiscopal du Puy : Jean de Bourbon, qui fut aussi administrateur de l'archevêché de Lyon, abbé de Cluny, prieur de Saint-Rambert, lieutenant-général de son neveu le comte de Forez, dans l'intervalle de 1475 à 1485 et qu'on trouve également, en 1467, lieutenant-général pour le duc de Bourbon, au pays de Languedoc.

Ce prélat voulut finir ses jours à Saint-Rambert, d'où il datait les actes de son gouvernement du Forez, et d'après ce fait et les exigences de toutes ses dignités, il faut croire qu'il dut voyager souvent sur l'estrade du Forez au Puy, où l'appelaient les soins, d'ailleurs laborieux, de sa charge pastorale (2).

A la même estrade se rattache, par un point insuffisamment connu, un dernier et célèbre épisode de l'histoire des comtes de Forez, dont le héros principal fut Charles, duc de Bourbon, connétable de France, gouverneur de Languedoc, comte de Forez, baron de Roche-en-Régnier, etc. Ce grand feudataire — presque souverain par ses vastes apanages, surtout dans le cen-

(1) *Compte-rendu par Etienne d'Entraigues, trésorier du Forez*, de l'an 1404, Arch. de la Loire. — Communication de M. Chaverondier.

(2) Voyez Gissey. *Disc. hist. de N.-Dame du Puy*, 1626, p. 572 et suiv. ; — de la Mure, *ibid.*, t. II, p. 159 et suiv. ; — M. Mandet (*Ancien Velay*, p. 326 et suiv.); — enfin M. de Chantelauze (notes de l'*Hist. des c. de Forez*, t. II, p. 158 et suiv.), pour les magnificences de ce prélat qui, malgré la barre de bâtardise de son écusson, n'en fut pas moins l'un de nos plus éminents prélats.



tre de la France — ayant quitté en 1523 la ville de Moulins, où d'ordinaire il tenait sa brillante cour, vint à Montbrison pour ourdir avec le sieur de Beaurain, chambellan et envoyé du roi Charles-Quint, une formidable conjuration contre son souverain François Ier. Par quel mystérieux concours de circonstances et dans quelle mesure l'évêque du Puy, Antoine de Chabannes, se trouva-t-il associé à ce grave événement? Divers documents cités ou publiés par quelques historiens, surtout par M. Mignet (1) et M. de Chantelauze (2), fournissent sur ce fait quelques éclaircissements assez curieux pour éveiller le désir de plus amples recherches.

En attendant, le cadre restreint du présent mémoire n'autorise qu'à produire certaines notions plus essentielles que j'ai puisées aux mêmes sources historiques, en particulier les informations judiciaires concernant la défection du connétable (3). On y voit le détail des excursions du prince par différentes routes, soit pour son « esbat, » comme à Saint-Rambert, soit en vue de démarches favorables à ses desseins. Des personnages vinrent de tous côtés à Montbrison, entre autres Jean de Poitiers, seigneur de Saint-Vallier, l'un des principaux

(1) *Rivalité de Charles-Quint et de François Ier*, dans la *Revue des Deux-Mondes*, livraison de février 1860, t. XXV, p. 868 et suiv.

(2) Notes de l'*Hist. des comtes de Forez*, 1868, t II, p. 686 et suiv.

(3) Je dois la connaissance exacte de ces pièces à la généreuse obligeance de M. Charles Rocher, qui les a fait copier avec soin à la bibliothèque impériale (mss. de la coll. Dupuy), pour une histoire qu'il prépare de l'épiscopat d'Antoine de Chabannes, travail que l'érudition consciencieuse de mon concitoyen et ami rendra, sans aucun doute, très-intéressant. — Voyez également l'interrogatoire du seigneur de Saint-Vallier et diverses analyses de pièces publiées par M. de Chantelauze, dans ses savantes notes de l'*Hist. des comtes de Forez*.

agents du complot; Jacques Hurault, évêque d'Autun, confident et conseiller du prince et une foule de gentilshommes du Bourbonnais, de l'Auvergne, du Velay, du Beaujolais, attachés à sa personne, dévoués à ses projets et dont la venue coïncidait avec « la montre de la compagnie dudit sieur connestable qui se faisait à Montbrison. » C'était alors que notre évêque, Antoine de Chabannes, déjà l'obligé du prince, qui lui avait fait avoir le riche prieuré d'Ambierle, mandé par celui-ci, accourait auprès de lui « par plusieurs fois, c'est à sçavoir à Montbrison par deux fois et deux fois à Montlusson, » laissant au Puy, pour les agitations de la politique, les soins de sa charge épiscopale. Le prince témoigna tout d'abord à l'évêque « grant signe d'amour et de privaulté, » lui donna la jouissance, sa vie durant, d'un parc près de Montbrison et annonça l'intention, vraie ou simulée, d'un prochain voyage en Languedoc et au Puy, si bien que Chabannes « se délibérait de lui faire bonne chère » et « s'en retira audit lieu du Puy, y feist porter ses meubles, espérant recueillir ledit connestable. »

Lié, sans doute, par la reconnaissance des bienfaits du prince, entraîné par son affection, l'évêque consentit à se rendre en Savoie, chargé de demander au duc s'il voudrait se déclarer en faveur de la conjuration. Toutefois des propos agressifs ou compromettants échangés entre lui et l'évêque d'Autun, et de périlleuses confidences l'auraient ensuite averti « de s'éloigner de la maison dudit connestable » et de prouver sa fidélité au roi. Ce qu'il aurait fait en quelques occasions, surtout dans une circonstance assez peu connue pour qu'il soit

curieux de la rapporter : un jour qu'il venait de la chasse, *courir un cerf,* non loin de Saint-Victor — et de l'estrade du Vivarais par le Monastier — il rencontra le seigneur de Pompérant, l'un des principaux affidés du connetable, allant, disait-il, en Vivarais « lever des gens pour prendre Lyon, quand le roy seroit party. » Arrivé au Puy, l'évêque avertit les consuls « qu'il craignait qu'il ne advint quelque praguerie en France, les exhortant de prendre garde à la fortification de leur ville et d'avoir artillerie pour se garder contre les ennemys du roy. »

Les déclarations de Chabannes signalent deux autres familiers du connétable parcourant nos chemins sans qu'on en sût le vrai motif : du Peloux, qu'il avait vu à Monistrol, et Lallière venu au Puy, disait-il, en dévotion (1).

A défaut provisoire d'autres renseignements, ceux-ci suffiront pour établir la participation de notre estrade aux combinaisons du complot hardiment tramé par le connétable à Montbrison, ville qui était, comme il a été dit, l'un des aboutissants de nos voies foréziennes.

La puissance épiscopale, parvenue à son apogée aux XVe et XVIe siècles et le prestige dont elle avait investi, ainsi qu'on l'a vu, Jean de Bourbon et même Antoine de Chabannes, m'amènent à montrer quelle avait dû être à ce même point de vue l'importance de la route, en des temps antérieurs.

(1) Chabannes ne conserva pas moins un souvenir reconnaissant du connétable. « L'année après son décès, il voulut avoir la peinture qu'il fit copier de ses plus « fidèles portraits... et en orna la maison, appelée de Roulière, dudit prieuré » (d'Ambierle). — La Mure, *Hist. de comtes de Forez*, t. II, p. 711.

En remontant au XII[e] siècle, on peut admettre que la voie forézienne avait dû, pour une bonne part, motiver une tentative d'interdiction par l'évêque du Puy, à tous seigneurs, de bâtir aucune nouvelle forteresse, d'exiger aucun péage, etc., sans le consentement du roi et de l'évêque, soit dans la ville du Puy, soit dans une circonscription comprise « depuis le Rhône jusqu'à l'Allier, *depuis Alais jusqu'à Montbrison*, et de Saint-Alban au Puy. » Ces limites traçaient assez bien, en dehors du Velay, certains aboutissants de routes qui rayonnaient au Puy, et au sujet desquelles le roi Louis VII, dit le Jeune, en l'année 1146, mû, dit-il, par un sentiment de royale piété, et moyennant un subside payable par la cité du Puy, accorda à son Église ce privilége,— moins, sans doute, d'investiture que de haute sauvegarde, — dans un diplôme daté de cette ville qu'il visita avant de partir pour le pèlerinage de Jérusalem (1). Toutefois la puissance épiscopale qui, depuis la donation faite par le roi Raoul du *Castrum* de la ville du Puy, s'était accrue par la possession seigneuriale de cette entière cité, pour s'étendre ensuite à tout le comté du Velay, ne reçut pas le nouveau développement que lui promettait l'acte royal, obtenu, si l'on en croit Chabron, à l'insu des seigneurs intéressés (2).

Quoi qu'il en soit, la route d'Alais à Montbrison, dont l'importance semble ressortir du diplôme de Louis VII, était, sans doute alors, très-fréquentée et l'une des plus

(1) Gissey, *Hist. de Nostre-Dame du Puy*, 1626, p. 386. — *Gall. christ.*, t. II, *Instr.*, p. 231.

(2) *Hist. man. de la Maison de Polignac*, 2[e] partie, p. 20.

directes pour Paris, car ce fut celle que le même roi dut suivre en partie, lorsqu'après un autre voyage au Puy, en 1169, il passa à Montbrison avec Pons, vicomte de Polignac, et Héracle, son fils, qu'il emmenait prisonniers à Paris (1).

Ajoutons que cette direction de la voie se confirme par un des noms qu'elle avait au moins dans le cours du XIV[e] siècle et que j'ai déjà mentionné : au-delà de Montbrison, on l'appelait le chemin français *(iter franceys)*, parce qu'elle mettait en communication nos contrées avec Paris et le petit pays nommé spécialement *France*, que rendaient célèbre les foires de Saint-Denis, dites du *Landit* (2). Des textes nous apprennent que, en effet, nos marchands suivaient celles-ci comme d'autres foires renommées dont je parlerai à propos du péage établi sur notre estrade, au lieu du Martouret, près du château de Polignac.

Il serait trop long d'exposer les relations de familles, de commerce, etc., que la même route entretenait entre le Forez et le Puy, et auxquelles il faut, en partie, attribuer l'établissement à Montbrison de personnages originaires de notre pays, tels que Louis de Vergezac, bailli du Forez en 1354 ; « Guillaume Beldon, natif du Puy-en-Velay, » l'un des conseillers de Jean II, duc de

(1) *Hist. gén. de Languedoc*, édit. du Mège, t. IV, p. 244, c. 1.

(2) Voyez l'*Inv. des titres du comté de Forez*, publié par M. Chaverondier, 1860, p. 550; note mentionnant un terrier de 1366 qui relate le chemin français. Voyez aussi un document concernant la fréquentation des foires de Saint-Denis par les marchands de Montbrison. Arch. de la Loire, A. 19.

Voyez encore, à la page 652 du présent mémoire, une note concernant le péage d'Estroulhas, où l'on voit que des étoffes *de France (pannis Francie)* et d'ailleurs étaient portées au Puy.

Bourbon, qu'il pourvut, en 1470, de l'office de juge ordinaire du comté de Forez (1), et bien d'autres qu'il serait trop long d'énumérer. Je réserve, en outre, les notions concernant le commerce pour des études ultérieures, afin de montrer ici, à des points de vue plus variés, l'ancienne fréquentation de la voie.

Cette estrade ne fut pas exempte probablement des déprédations de ces bandes de pillards qui s'étaient formées en 1147, après le départ de Louis VII pour la croisade et parcouraient les routes, détroussant voyageurs, gens de négoce et pélerins. Pourchassés par la célèbre et militante confrérie des Chaperons, qui avait été instituée dans la ville du Puy en 1182, ces *routiers*, nommés aussi *Cottereaux*, etc., durent, plus d'une fois parcourir notre route, l'un des itinéraires au nombre de ceux que les chroniques leur assignent en ces termes : « Or advint que les routiers s'en venaient une grande partie *d'Aquitaine vers Bourgoigne;* et quant les Chaperons d'Auvergne le sceurent, ils leur coururent sus et en occirent dix-sept mille (2). »

Il faut lire également, dans l'un des plus intéressants chapitres de l'*Ancien Velay* (3), ce que raconte M. Mandet, d'après Froissart, des courses désastreuses des *grandes compagnies*, autres bandes de *routiers*, qui tenaient « sur le chemin plusieurs forts, en la comté de Forez... Les gentilshommes d'Auvergne, de Forez, de

(1) De la Mure. *Hist. des comtes de Forez*, t. II, p. 287.

(2) *Chroniques de Médicis*, t. I, p. 86. — Voyez aussi M. Mandet, *Ancien Velay, 1846*, — et ma *Notice sur la confrérie des Chaperons blancs. (Congrès sc. de France*, de 1855, t. II, p. 623.)

(3) *Ravages des compagnies dans le Velay*, p. 287.

Vellay et des frontières étoient pour lors travaillés et si menés par la guerre, pris et rançonnés que chacun ressoignoit ses armes. » Aussi bien ce fut une de nos estrades, sans doute celle de Pontempeyrat à Saint-Rambert, fréquemment parcourue, dans les courses des routiers entre Brioude et le Lyonnais, par Rambaut, l'un de leurs plus redoutés capitaines, laquelle fut choisie, vers 1365, par les seigneurs de Polignac et de Chalancon pour le surprendre dans une embuscade, « sur un pas assez près de Saint-Rambert en Forez, où il convenoit que là Louis Rambaut et les siens passassent la rivière de Loire à pont... (1). » A la vérité, Rambaut avait suivi ce jour-là une autre route, et ce fut « au village dit la Batterie, entre Nonnay et Saint-Julien, » que le seigneur de la Volte surprit sa troupe, et par la capture du chef, mit fin, pour un temps, aux déprédations des routiers.

On sait également qu'en l'année 1419, date de funestes dissensions, le Velay, fidèle à la cause royale, fut envahi par des bandes hostiles qu'y avait appelées le seigneur de Rochebaron, partisan du duc de Bourgogne. La voie qu'elles suivaient est indiquée par la ville de Montbrison où « le sire de Salnouve arriva... à (avec) bien mil et cinq cens chevaulx lesquels il avoyt envoyé quérir... (2). » Ce fut donc par nos estrades de Forez et Velay, que cette invasion vint chez nous, échouer au siége de la ville du Puy, d'où les Bourgui-

(1) *Chroniques de Jehan Froissart*, liv. III, chap. 17.

(2) *Chroniques de Médicis*, t. I, p. 237. Cette invasion est aussi rappelée dans un document en langue romane reproduit par Médicis, et qui nomme ce chef de partisans *de Celanova*.. *Ibid.*, p. 242.

gnons furent vaillamment repoussés par les habitants, assistés des seigneurs de Polignac, de Montlaur, de Roche, de Chalancon, de Latour-Maubourg, etc.

Complétons encore ici nos chroniques locales par un sommaire des récits non moins dramatiques que fournissent les textes foréziens. Un document tiré de la chambre des comptes de Paris nous apprend qu'en 1413, Jean Ier de Bourbon, comte de Forez, avait fait contre les Anglais un traité de confédération avec la noblesse des provinces limitrophes, entre autres du Velay (1). La Mure, de son côté, dépeint, d'après d'autres écrits, « les courses et hostilités horribles » de ces Anglais, Flamands et Bourguignons en Forez, Velay et Auvergne. Enfin, nous voyons que Bernard d'Armagnac, à la tête de gens promptement levés dans ces pays, atteignit les troupes ennemies « près de la ville du Puy, les tailla en pièces et contraignit le reste de se réfugier en Bourgogne (2), » peut-être encore par nos routes foréziennes, au sujet desquelles il est regrettable que les documents omettent de s'expliquer.

Ces mêmes estrades ne jouèrent pas un moindre rôle dans les guerres religieuses et politiques qui, au XVIe siècle, furent aussi désastreuses en Forez que dans le Velay. Durant ces dissensions, les capitales des deux pays, Montbrison et le Puy, purent offrir aux belligérants, religionnaires et catholiques d'abord, ligueurs et politiques ensuite, les bases d'une ligne d'opérations dans la haute vallée de la Loire.

(1) Voyez ce traité au tome III des *Preuves de l'Hist. des comtes de Forez*, p. 188.
(2) *Ibid.*, t. II, p. 188.



L'an 1562 signala surtout la première phase de ces hostilités. Lyon était alors au pouvoir des religionnaires. Ils avaient pris Feurs ; leurs émissaires agitaient le pays à Saint-Galmier et jusque sur nos frontières, à Saint-Bonnet-le-Château. Le plus redouté de leurs chefs, le baron des Adrets, occupait Montbrison, saccageait les bourgs et villages voisins et se disposait à marcher sur le Puy. Il ne put effectuer cette entreprise, mais il en chargea son lieutenant Blacons (1). De leur côté, l'évêque du Puy et le baron de Saint-Vidal voulant arrêter les succès des religionnaires, « tous deux avec enseigne et bendes, dit Médicis, faisoient plusieurs allées, venus et voiages infructueux » entre autres lieux, vers « *Feurs* et le camp de Lyon (2). » Toutefois la ville du Puy se défendit vigoureusement et l'armée de Blacons, forte d'environ huit mille hommes, fut contrainte, après un siége de cinq jours (4 au 10 août), de s'enfuir probablement par notre estrade, car, d'après Arnaud, les religionnaires « se retirèrent du côté du château de Polignac, dont le canon les incommoda beaucoup à leur passage (3). »

C'est aussi de Montbrison qu'en les années 1590 et 1591, le comte d'Urfé, bailli du Forez et lieutenant-

(1) Arnaud, *Hist. du Velay*, t. I, p. 328 et suiv. — A. Bernard, *Hist. du Forez*, t. II, p. 116 et suiv. — Toutefois, je fais observer que Blacons ayant à faire une expédition à la Chaise-Dieu, ne suivit pas notre estrade. Il concentra ses troupes à Pontempeyrat, et de là se dirigea sur la Chaise-Dieu qu'il prit, le 1er août, et d'où il vint, par Saint-Paulien, assiéger le Puy. Voyez J.-A. de Thou, *Hist. sui temporis*, 1626, cité par M. Chassaing dans une note des *Chron. de Médicis*, t. I, p. 522.

(2) *Chroniques de Médicis*, t. I, p. 518.

(3) *Hist du Velay*, t. I, p. 331.

général du duc de Nemours, vint, diverses fois, au Puy, à la tête de fortes troupes, pour s'associer avec le baron de Saint-Vidal et d'autres chefs du Velay aux prises d'armes des ligueurs. C'était aussi nos estrades que parcouraient ces troupes, sans que, dans ces tourmentes politiques, d'Urfé oubliât l'intérêt du commerce que les troubles entravaient sur les routes. On le voit, par une lettre qu'il écrivait au mois de juillet 1591 aux consuls et échevins de Lyon, leur démandant une compagnie de Suisses et de la lui « envoyer par le droict chemin de Lyon au pont Sainct-Rambert, et les attendray, dit-il, aux environs de là ou de Saint-Bonnet-le-Chastel, affin de se joindre à moy. Vous savez, Messieurs, que cela est très-nécessaire à la conduite du canon, et que conservant le Puy et le Velay, c'est toujour nous eslargir, et rendre le traffic et commerce libre de ce cousté-là, etc. (1). »

Cette dernière considération n'était, d'ailleurs, que trop justifiée par les souffrances inouïes du commerce, qui n'avaient pas cessé depuis l'an 1589, alors que le chroniqueur Burel parlait en ces termes de notre foire des Rogations, la principale du pays, « réputée, dit-il, par toute la France, l'Espagne, l'Allemagne et le Piémont où se fait grand vente et achept de marchandises et bestail, ladite foire cessa entièrement.... chose fort lamentable aux artisans, marchands et autres... (2). »

Je voudrais arrêter à ce triste souvenir, l'énuméra-

(1) Aug. Bernard, *Hist. du Forez*, 1835, t. II, p. 337, etc.

(2) Voyez surtout, pour l'histoire de cette malheureuse époque, nos chroniqueurs Médicis et Burel; — Arnaud, *Hist. du Velay*, 1816; — M. Mandet, *Guerres civiles, politiques et religieuses dans le Velay*, publiées de 1837 à 1840;

tion déjà trop longue des témoignages que l'histoire m'a permis d'évoquer. Mais le calme relatif qui succéda aux misères du XVI[e] siècle, fut troublé dans la suite par d'autres calamités. Deux fléaux que les chroniqueurs enregistrent, la disette et la peste, nous ramènent encore aux relations de notre ville avec le Forez.

En 1627, la disette sévissait dans les deux pays, et les blés, dont les excédants exportés en temps ordinaire prenaient diverses routes, n'en auraient pas moins été expédiés dans le Forez par un marchand du Puy, qui passait pour en faire un négoce secret (1). On sait qu'une violente sédition lui fit expier, par le pillage de sa maison, un trafic vrai ou supposé, mais qui n'en indique pas moins, peut-être, une des voies fréquentées pour le transport des grains.

Nous avons des indications plus certaines sur le commerce des toiles qu'entre autres événements, la peste de 1630 nous a révélées. Ce fléau, imposant des précautions sanitaires, dictait alors au Conseil de santé de la ville du Puy l'ordre que les marchands de Feurs et de Thisy, accusés d'avoir importé la peste au Puy, eussent à laver et parfumer les toiles qu'ils amenaient en cette ville, sans doute encore par l'estrade forézienne (2).

Annales, t. x, p. 73. — Voyez aussi Louis de Vinols, *Histoire des guerres de religion dans le Velay*, 1862.

Les entraves que les troubles apportaient au commerce ressortent également de l'un des articles d'une trève convenue en 1591 entre les parties hostiles et que M. de Vinols a publiée (*Ibid.*, p. 245). Il y est dit « que le commerce, trafic et labourage seront libres au pays, sans que les marchands, voituriers et autres personnes, de quelque parti qu'ils soient, soient molestés. »

(1) Arnaud, *Hist. du Velay*, t. II, p. 196.

(2) Arnaud, *Hist du Velay*, t. II, p. 188.

Nous voyons aussi qu'en 1722, outre l'établissement de maisons de quarantaine pour les pays infestés, un avis fut donné aux marchands qu'il y aurait des barrières par lesquelles il n'était permis qu'à certains jours de chaque semaine de passer les marchandises et denrées du Velay, Auvergne, *Forez* et Lyonnais (1).

La fréquentation de nos estrades ne préoccupait pas moins les préposés aux gabelles du Forez, qui, ayant échelonné des brigades d'employés des fermes sur des points sujets à la contrebande, en avaient établi également pour ces routes à Montbrison, à Saint-Jean-Soleymieux, Usson, Saint-Pal-en-Chalancon, etc. (2).

La maréchaussée du Forez, dont la juridiction était instituée pour faire le procès des vagabonds, des voleurs de grand chemin, des faux-monnayeurs, etc., avait une de ses brigades à Saint-Bonnet-le-Château, laquelle inspirait une salutaire terreur au point le mieux placé pour la répression des crimes et délits sur nos voies foréziennes (3).

C'était encore probablement par une route du Forez qu'avait été importée au Puy l'institution des frères de l'école chrétienne, lesquels sortis de l'établissement de Saint-Jean de Roanne, furent installés dans une « maison, avec jardin et verger, située au terroir du Puy ou Aiguilhe, dit *en Gouteyron.* » Le tout avait été acquis par Pons Gaspard de Pinot, juge mage en la sénéchaussée et présidial du Puy, le 12 mai 1738. Sa veuve, Marie

(1) Arnaud, *Hist. du Velay*, t. II, p. 268.

(2) *Inventaire des arch. de la Loire*, Introduction, par M. Chaverondier, p. 20.

(3) *Inventaires des arch. de la Loire*, Introd., par M. Chaverondier, p. 15, d'après les art. 355-408. (Années 1748-1790.)



de Colin des Roys, en fit don, le 24 avril 1744, à l'institut de Roanne, « à la charge par les frères alors logés dans cette maison, d'instruire les enfants de la ville (1). »

Ferons-nous participer également quelqu'une de nos voies foréziennes à la propagation, dans notre pays, d'une des plus précieuses ressources de l'alimentation publique : la pomme de terre ou truffe *(solanum tuberosum)* ? Dans un aperçu historique sur l'introduction de cette culture en Velay, publié dans les *Annales* de notre Société (2), j'ai fait voir qu'elle y était pratiquée plus de trente ans avant que Parmentier eût entrepris, en 1778, de l'accréditer plus universellement en France. A cet égard, il est intéressant de rappeler qu'au nombre de nos localités le plus anciennement connues pour avoir fait usage de la pomme de terre se trouvent, dans la région desservie par notre estrade, celles de Saint-Maurice-de-Roche, de Baubas, paroisse de Solignac-sous-Roche, Saint-Julien-d'Ance, Saint-Pierre-du-Champ, etc.

Depuis le XVIe siècle, aucun événement n'avait troublé ce pacifique pays, et, quand survint la Révolu-

(1) *Reg. d'insinuations d'actes à la cour du Sénéchal du Puy*, 1744. Arch. dép. B. 57. — L'institut des frères de l'école chrétienne avait été fondé vers la fin du XVIIe siècle, par l'abbé de la Salle, chanoine de Reims. Le pape Benoît XIII, en 1723, en approuve les règles et le roi Louis XV, par lettres patentes de la même année, l'admettait en France parmi les ordres religieux. On voit, par ces dates, que cet institut ne tarda pas longtemps à pénétrer dans le Velay.

(2) *Annales*, t. XXVII, p. 67, 1864-1865, publié en 1867. — J'ai puisé les notions concernant cette étude, dans nos registres d'insinuations (arch. dép. B.), où se trouvent des actes de donations entre-vifs, de biens ruraux, faits sous réserve de pensions qui comprennent, entre autres fournitures, la délivrance annuelle de pommes de terre. — Voyez les sommaires de l'inventaire imprimé de la série B des archives départementales antérieures à 1790.

tion, il n'en fut pas généralement agité. On ne connaît, pour 1791, qu'un arrêté du directoire du département, du 8 octobre, décidant le placement d'une brigade de gendarmerie à Vorey, « point le plus central entre les villes du Puy et de Craponne » et qui rapprochait « les secours à porter dans les campagnes (1). » Deux ans après, le 10 octobre 1793, le directoire pourvoyait à la subsistance de gardes nationales concentrées depuis quelque temps à Saint-Pal-en-Chalancon « contre les rebelles de Rhône-et-Loire (2). » Il s'agissait d'un grand mouvement contre-révolutionnaire qui s'était déclaré dans ce département, composé alors du Lyonnais et du Forez. L'insurrection procédait comme la Ligue au XVIe siècle : elle occupait Lyon, s'était portée sur Saint-Étienne et de cette ville à Montbrison (3), d'où, menaçant la frontière de la Haute-Loire, elle aurait pu s'étendre jusqu'au Puy, par nos voies foréziennes. Mais le siége de Lyon, poussé vigoureusement par les troupes républicaines, obligea bientôt les insurgés à se replier sur cette ville.

Les documents officiels ne relatent ensuite à proximité de notre estrade que deux attentats, en l'an VI, imputés aux ennemis de la République : le pillage d'une maison dans la commune de Roche et « l'enlèvement

(1) *Arrêtés du direct. du départ.*, 8e registre, f. 216, arch. dép.

(2) *Ibid.*, 7e reg., f. 78.

(3) L'ordre fut donné, dans différentes communes, que les citoyens en armes se transportassent contre les rebelles de Rhône-et-Loire, surtout *vers Montbrison*. Voyez l'extrait d'une délibération municipale de Montfaucon du 6 septembre 1793, publié par l'abbé Cornut : *Causeries hist. sur le Velay*, 1865, t. I, p. 129.

d'une partie des grains du grenier national de Vorey, » brigandages nocturnes accomplis par des bandes armées les 28 floréal et 23 messidor (1), c'est-à-dire quelques mois après les troubles d'Yssingeaux et l'impuissante entreprise du royaliste Lamothe, au camp du Pertuis (2).

Tels sont les faits révolutionaires que j'ai pu ranger à leurs dates, avant un dernier et malheureux effort de contre révolution tenté en l'an VI, par le marquis de Surville, personnage à qui son attachement chevaleresque aux Bourbons a valu moins de renommée que les charmantes poésies qui lui sont attribuées (3).

La commune de Tiranges, théâtre de l'incident que je vais rappeler, s'était fait remarquer exceptionnellement par une certaine effervescence. Dès l'an 1791, elle couvait des dissentiments. Vers le mois de janvier 1792, son jeune curé Porte, fuyant des poursuites, était arrêté à Montbrison, jugé à Saint-Pal, conduit et reclus au Puy (4). Ce fut un signal de manifestations hostiles, d'abord entremêlées plaisamment de chansons satyriques, bientôt suivies de l'invasion de Tiranges, le 13 avril 1792, par une troupe de gens armés, venus

(1) *Lettre du comm. du dir. exécutif près le canton de Roche*, du Ier pluviôse an V, 2e reg. de corresp., arch. dép.

(2) Voyez aux arch. d'Yssingeaux les liasses I, 17 et I, 18. — Je dois à M. le secrétaire Gaillo l'envoi des extraits des pièces les plus intéressantes.

(3) Voyez, à ce sujet, deux excellentes études par M. Perroud et M. Paul le Blanc, dans la *Haute-Loire*. Nos des 12-16 février, et 16-19 mars 1867.

(4) *Biographie de M. Porte, curé de Tiranges*, par Jean Duchapre (M. l'abbé Peyrard), dans la *Semaine rel. du dioc. du Puy*, 1864-66, t. II, p. 132 et suiv. J'emprunte avec confiance à cette notice les faits ici rapportés et qui sont, en partie, confirmés par un arrêté dép. du 18 janvier 1792, relatif à la fermeture de la chapelle des religieuses de Tiranges.

des environs de Bauzac pour saccager le couvent des religieuses de la Croix (1).

Il faut attribuer, sans doute, à cette commune du canton de Saint-Pal, accidentée de monts et de profonds ravins et qui offrait de faciles refuges, une information adressée au directoire du département le 5 nivôse an VI (26 décembre 1797), au sujet du « ravage effrayant » que faisaient dans le canton « six ou sept prêtres réfractaires, ne cessant de prêcher contre le régime républicain (2); » imputation en rapport avec la croyance que la même commune fut peut-être celle du département « qui cacha le plus de prêtres et d'émigrés, et qui compte le plus grand nombre d'arrestations opérées sur son territoire (3). »

Ce fut dans ces circonstances qu'on signala, au voisinage de Tiranges, une bande de quatre royalistes, parmi lesquels était Surville, « se disant colonel légionnaire au service de Sa Majesté très-chrétienne » Louis XVIII, Charbonnel de Jussac et Robert d'Usson. Leur arrivée dans le département avait été prévue par le directoire qui, les 11 et 23 frimaire an VI, en avait reçu l'avis de la Lozère, de Langeac et de Paulhaguet (4), ayant appris également que peu avant le 21 ventôse, l'un de leurs compagnons, Dominique Allier, autre « chef agréé par le roi, » avait passé

(1) *Pétition des religieuses au citoyen représentant du dép.* Reproduite en extrait par M. l'abbé Payrard. *Ibid.*, p. 140. La pièce originale est dans les papiers du couvent.

(2) 2e *reg. de corresp. du dir. du dép.* Arch. dép.

(3) M. l'abbé Payrard. *Biog. de M. Porte, ibid.*, p. 155.

(4) 2e *reg. de corresp. du dir. du dép.* Arch. dép.

le bateau à Monistrol-d'Allier (1). D'actives recherches prescrites aux agents municipaux de Saint-Pal et de Craponne firent échouer l'entreprise, qui ne paraît s'être manifestée, le 11 fructidor, que par un faible rassemblement de réquisitionnaires et de prêtres, dans le bois de Jagonnas, canton de la Chaise-Dieu (2). Les conspirateurs eux-mêmes, traqués par la brigade de Craponne et un détachement de militaires, furent surpris, le 16 du même mois, armés de fusils doubles, d'espingoles, balles et autres munitions, et pourvus d'un matériel de fabrication de monnaie, dans les caves d'une maison, à Gervais, près de Tiranges (3). La troupe les conduisit à Saint-Pal, où l'autorité municipale, le même jour, consigna dans une délibération le fait de l'arrestation (4). Le lendemain, 17 fructidor, ils étaient écroués à la maison d'arrêt du Puy (5) ; événement qui causa une si vive émotion, qu'il dut provoquer en partie un arrêté du directoire exécutif, rendu le 25 fructidor, sur le rapport du ministre de la guerre, lequel mettait en état de siége les communes du Puy et d'Yssingeaux (6). Quoi qu'il en soit, cette équipée

(1) *Lettre du comm. du dir. exéc. près l'adm. centrale du dép. au commissaire près l'adm. municipale de la commune du Puy,* du 21 ventôse an VI. — Arch. de la mairie du Puy, 1, 7 1°. — Voyez, pour les qualifications que je donne à Surville et Allier, un arrêté du dir du dép. au 18e reg., fol. 64.

(2) 17e *reg. des arrêtés du dir. du dép.*, f. 381. Arch. dép.

(3) 18e *reg. id.*, fol. 47 et 64. Les deux arrêtés transcrits sur ce registre donnent les détails les plus positifs sur cette arrestation, en particulier les noms des prisonniers, etc.

(4) M. Martin, maire, a bien voulu m'envoyer une copie de la délibération extraite des registres de cette mairie.

(5) *Reg. d'écrou des prisons du Puy, de l'an VI,* fol. 71. Arch. dép.

(6) Voyez la copie de cet arrêté aux arch. de la mairie d'Yssingeaux, I, 18.

royaliste fut trop punie par la mort de Surville, fusillé au Puy, et par le triste sort de trois de ses compagnons, dont un mourut dans les prisons de cette ville, et les deux autres auraient, dit-on, péri à Lyon (1).

Outre cet épisode des fastes révolutionnaires dans notre pays, il serait intéressant de savoir quel put être le rôle de nos routes dans les crises potitiques et militaires de 1814 et 1815, en particulier pour la région qui nous occupe. A la première de ces dates, le moment n'était pas encore venu où elles seraient indignement foulées par des cohortes étrangères. Il paraît cependant que la première Restauration, peu après l'abdication de l'Empereur (5 avril 1814), y amena quelques mouvements militaires; car le 2 mai, la municipalité de Vorey demandait au préfet « qu'il fût établi un magasin d'approvisionnement pour les troupes stationnées dans le canton, au lieu de l'établir à Saint-Paulien et à Craponne (2); » toutefois, je n'ai pas d'autre notion sur

(1) Nos documents fourniraient au besoin d'autres notions sur les événements qui suivirent cet épisode de l'histoire de la Révolution dans notre pays, par exemples : un nombreux attroupement qui, à main armée, dans la nuit du 29 prairial an VII, enleva, dans la commune de Roche, des déserteurs conduits par un détachement de gendarmes et de cavalerie ; un autre rassemblement considérable d'insurgés et combat meurtrier à Retournac, le 6 messidor suivant; des mesures de suspicion et le procès des Lyonnais, au Puy. Consultez aussi, sur les menées postérieures du parti royaliste, la Notice de M. Paul le Blanc, déjà citée, et, pour l'entreprise de Surville, Andéol Vincent : *Hist. des guerres du Vivarais et autres contrées voisines en faveur de la cause royale,* 1817 ; — l'abbé Péala : *Les Martyrs de la Révol. dans le dioc. du Puy*, 1845, p. 105; — l'abbé Maitrias : *Esquisse hist. sur la v. de Craponne (Annales,* t. XVII, 1852, publiée en 1851, p. 509); — l'abbé Cornut : *Caus. hist. sur le Velay*, 1865, t. I, p. 200; — M. l'abbé Payrard, dans sa *Biographie de M. Porte,* 1866; — *Fleurs des Montagnes,* le Puy, Marchessou, 1868, etc., pp. 255 et 305.

(2) *Reg. de correspondance de la préfecture pour 1814.* Arch. dép.

ces cantonnements de troupes dans cette partie d'une contrée où, comme Napoléon le disait un jour à l'île d'Elbe, il lui eût été possible, « au-delà de la Loire, de savourer à son aise la guerre des montagnes (1). »

Après la deuxième abdication de l'Empereur (22 juin 1815), la retraite de l'armée française « derrière la Loire (2) » n'a donné lieu aux historiens que de nous signaler l'énergie du maréchal Davoust, le brave commandant de cette armée, qui sut interdire aux Autrichiens « de franchir la limite convenue vers la haute Loire (3). »

Néanmoins, notre territoire ne fut pas longtemps respecté, et quand la seconde Restauration eut licencié l'armée de la Loire (1er août), quand déjà le sol de la France était couvert de douze cent mille soldats ennemis (4), le département de la Haute-Loire eut sa part de l'invasion. Presque au même temps que le maréchal duc d'Albuféra faisait connaître au préfet l'itinéraire des troupes françaises composant l'armée des Alpes, avec ordre de les porter à la rive droite de l'Ardèche et à la rive gauche de l'Allier (17 août), le préfet recevait aussi l'avis de l'envoi de troupes autrichiennes (26 et 28 août), infanterie, artillerie et cavalerie (hussards, chasseurs, vélites), sous les ordres du général de Bogdan. Leurs détachements ne furent pas seu-

(1) *Mém. de M. Fleury de Chaboulon*, 1820, cités par M. de Vaulabelle, dans son *Hist. des deux Restaurations*, 1860, t. II, p. 201.

(2) *Convention militaire de Saint-Cloud*, du 3 juillet 1815, article 2. — Dans l'*Hist. des deux Restaurations*, par M. de Vaulabelle, t. III, p. 318.

(3) M. Thiers, *Le Consulat et l'Empire*, 1862. t. XX, p. 502.

(4) M. Thiers, *ibid.*, t. XX, p. 502.

lement cantonnés au Puy (1). Ils occupèrent aussi diverses communes en deçà de l'Allier, suivant trois lignes principales : la première, de Monistrol à Pradelles, par Yssingeaux, Montfaucon, Tence, le Monastier, etc.; la deuxième, d'Allègre à Arlanc et Viverols, par Monlet, Saint-Paulien, Craponne et la Chaise-Dieu; la troisième, sur la rive droite de l'Allier, à Paulhaguet, Lamothe et Auzon (2). Il en coûta au département la somme d'environ 510,000 francs pour frais de guerre, comprenant « ceux relatifs à l'occupation de la rive gauche de l'Allier par l'armée française et ceux relatifs à l'occupation de la rive droite par les troupes autrichiennes (3). »

Les renseignements trop succincts que fournissent les registres préfectoraux sont insuffisants pour permettre d'apprécier l'état de fermentation des esprits (4 et 17 septembre), contenue à grand'peine par deux bataillons de garde nationale mobile. On y voit seulement, dès la première annonce des troupes autrichiennes (peu avant le 8 août), une tentative d'insurrection à Retournac, ensuite des cris et autres actes plus ou moins séditieux, des arrestations opérées en divers endroits, enfin,

(1) Arch. de la mairie du Puy, t. I, 184 1° à 184 5°. — Le stationnement des Autrichiens au Puy fut de 52 jours, du 27 août au 18 octobre 1815. Les frais de guerre, pour l'arrondissement du Puy, s'élevèrent à la somme de 169,224 francs.

(2) *Reg. de corresp. de la préf. pour* 1815. Arch. dép. — J'ai emprunté à ce registre la plupart des faits qui sont ici rapportés.

(3) Le Conseil général, dans sa session extraordinaire de 1816, pourvut à l'acquittement de ces frais par une surimposition.

Procès-verbaux du Cons. général. Arch. dép. — Voyez aussi M. Frout de Fontpertuis : *Analyse des Procès-verbaux du Cons. général, de l'an VIII à 1841,* publiée en 1857, p. 190.

une colonne de Wallachs, composée des détachements d'Arlanc, de la Chaise-Dieu et de Viverols, se repliant sur Craponne (20 septembre), sans motif connu, pour traverser la région montagneuse de nos voies foréziennes et se diriger, par celle de Bas, vers Monistrol.

On sut bientôt que l'armée des Alpes était dissoute (fin septembre). Cette nouvelle produisit de vifs mécontentements qui ne se dissipèrent même pas après l'évacuation du pays par les Autrichiens, effectuée un mois après (fin octobre). Il semble même qu'ils se manifestèrent surtout au sud du département de la Loire, où des détachements d'infanterie et de gendarmerie furent envoyés à Saint-Bonnet-le-Château, à Usson, etc. (2 novembre), ainsi qu'à Craponne (4 novembre); stationnements militaires suivis de patrouilles ou « battues » dans les lieux circonvoisins, en particulier dans le canton de Bas, limitrophe au département de la Loire (12 au 15 novembre) (1).

Depuis ces faits révolutionnaires dans lesquels notre pays, comme on l'a vu, eut sa part de déchirements, l'histoire n'a marqué le trajet de notre estrade d'aucun autre événement mémorable, et, pour donner un témoignage au calme heureux du temps présent, je finis par un *desideratum* qui intéresse l'histoire de notre plus florissante industrie. L'estrade forézienne, malgré son abandon actuel, est encore, en partie, un des véhicules de la manufacture des dentelles. C'est dans la région confinant au département de la

(1) De semblables battues furent effectuées dans les cantons de Monistrol et d'Yssingeaux.

Loire que cette industrie trouve, pour ses plus riches et élégants produits, des aptitudes qui distinguent les ouvrières de ces montagnes. A quelle époque cette fabrication a-t-elle commencé à se propager dans un pays si favorable à son développement? Quelles phases successives y a-t-elle traversées? Sur ces questions, les documents consultés jusqu'à présent sont à peu près muets. Espérons qu'un jour des recherches plus fructueuses parviendront à les résoudre (1).

Je vais maintenant aborder un examen détaillé de notre route à partir du Puy jusqu'aux limites de l'ancien Velay. Les documents en frayeront le tracé avec une précision assez rigoureuse, pour qu'à l'aide des plans du cadastre et des vestiges archéologiques on puisse le figurer sur la carte de l'ancienne grande voirie du Velay et remonter probablement jusqu'à son antique origine.

IV.

Avant de compulser les textes, j'avais consulté la tradition. Des maires et notables des communes voisines du Puy m'avaient appris que l'ancien chemin de cette ville à Vorey a conservé, près de Saint-Vincent, les noms de *chemin royal* et d'*estrade* (2) et qu'il servait aux

(1) La seule indication un peu ancienne que j'aie trouvée, est la mention, dans un acte de 1678, d'un marchand *dentellier*, nommé Pierre Baryon, demeurant au Bouchet, paroisse de Saint-Georges-l'Agricol. *Reg. d'insinuations de donations.* B. 30. Arch. dép.

(2) C'est ainsi que l'appelaient naguères les jeunes gens surtout de Saint-

transports de toute nature, avant que d'autres voies de communication eussent été ouvertes dans l'Emblavès ou à proximité de cette région, nommément la ligne rectificative de la route impériale n° 88, par la vallée de la Loire. Ce fut en souvenir, sans doute, de cette importance du chemin, que les officiers de l'état-major, guidés également par quelques larges traces de la voie sur le plateau de Ceyssaguet et dans la plaine de Saint-Vincent, la figurèrent approximativement en traits distinctifs sur la carte du dépôt de la guerre. Au nord de Vorey, ces messieurs ont réduit aux simples linéaments — par eux adoptés pour tous les chemins vicinaux et ruraux — le tracé de celui-ci qu'à l'aide de mon itinéraire on peut suivre sur la carte, presque sans discontinuité, jusqu'aux limites du Velay. A la vérité, avant son abandon comme ligne d'un ordre plus ou moins supérieur, ce chemin était assez mal entretenu ; les propriétaires riverains tendaient à le retrécir sans cesse par des empiètements et il offrait parfois certaines difficultés de terrain que je ne veux pas contester, mais qu'il convient aussi de ne pas exagérer. Ces raisons n'empêchaient pas l'autorité administrative de reconnaître l'utilité de cette voie, et lorsqu'on put régulariser le service de la viabilité vicinale, elle fut classée sous le titre de : *chemin de grande communication n° 1 du Puy à Vorey* (1). Précédemment, en 1833, le Conseil général du département avait émis le vœu que la ligne fût restaurée dans une plus

Vincent et de Vorey qui, les dimanches et jours de fêtes, se rendaient pour leurs ébats en divers endroits du chemin nommés *camps*, particulièrement à Sans-Souci près Viaye, à Ramey et à Brigols.

(1) Voir aux archives départementales, la liasse 10. O. 8.

grande longueur et devint ***route départementale*** sous le n° 14, du Puy à Saint-Bonnet, par Polignac, Chanceaux, Lavoûte, Vorey et Saint-Pal-en-Chalancon (1), c'est-à-dire suivant une direction générale rappelant à quelques égards celle de l'ancienne estrade qui touchait, comme il a été dit, à *Vorey* et à proximité de *Saint-Pal*, et dont une branche notable allait à Saint-Bonnet.

En attendant la réalisation de ce projet, le Conseil général votait des crédits pour le chemin ou « route vicinale » de Polignac à Vorey, sur la côte de l'Oulette (2), laquelle, avant 1830, avait été entièrement refaite sous l'administration préfectorale de M. de Bastard.

Il faut ensuite remonter au régime antérieur à 1790, pour trouver des témoignages de sollicitude administrative en faveur de ce vieux chemin; et, bien que le pays n'employât alors que d'assez faibles ressources à l'amélioration de ses routes, un fait montrera que les États du Velay étaient soucieux de la conservation de celle-ci. Cette assemblée, en 1781, ayant décidé, à cause des inondations de l'année précédente, d'imposer un préciput de 4,000 livres pour réparations à des chemins, comprenait le pont de « Loulhette » dans la répartition de cette somme (3). Précédemment, en 1746, le syndic du diocèse, rendant compte aux États de l'emploi de quelques fonds affectés à l'entretien des chemins,

(1) *Procès-verbaux du Conseil général.* Année 1833. — Arch. dép. 1. N. 1.
(2) *Procès-verbaux du Conseil général.* 1833 et 1834. — Arch. dép. 1. N. 1.
(3) *Procès-verbaux des États du Velay.* Cahier de 1781, t. VI.— Arch. dép. C.

mentionnait des réparations faites à celui de Vorey, ainsi qu'au pont de Borne, situé près de l'église Saint-Jean-de-Jérusalem du Puy, lequel était aussi, comme il a été dit, sur une autre branche de la même voie qu'elle allait joindre à Cheyrac.

Si l'on juge à ces actes administratifs des relations auxquelles la route avait pour but de satisfaire, on comprendra que les mêmes nécessités s'étant produites, encore plus intenses en des temps antérieurs, aient laissé sur le long trajet de la voie, en Forez comme en Velay, tous les souvenirs que j'ai déjà invoqués dans les pages précédentes et bien d'autres que j'aurai à dévoiler. En ce moment, je me borne à indiquer les principales dénominations de la route : *estrade, grand chemin, chemin royal*, qui consacreront, comme on le verra dans des textes nombreux, sa fréquentation immémoriale et son importance supérieure à celle de tous les autres chemins.

Notons d'abord que ces documents n'énoncent pas toujours l'entier parcours de la route entre ses points extrêmes. Suivant une sorte de loi qui paraît applicable à plusieurs de nos estrades, généralement ils n'en signalent, comme par étapes, que des portions de plus en plus considérables. Ainsi notre voie avait reçu au moins sept désignations de lignes partielles successivement plus étendues, à mesure qu'on s'éloignait du Puy; à savoir : la première, avec deux variantes, *estrade du Puy à Cheyrac;* la deuxième, *chemin du Puy au pont de l'Oulette;* la troisième, *estrade du Puy à Vorey;* la quatrième, n'indiquant qu'une des trois branches foréziennes, *estrade de Saint-Bonnet au Puy;* la cin-

quième, énonçant le prolongement de cette branche sous le nom d'*estrade de Saint-Rambert au Puy;* la sixième, représentée par ces deux divisions, 1° *estrade de Montbrison au Puy;* 2° *estrade de Feurs au Puy;* enfin, la septième, vers l'extrémité nord du Forez, *estrade de Saint-Haon-le-Châtel au Puy.*

Une autre particularité curieuse de ces énonciations est en général de les voir indiquant, pour point de départ, dans le Velay, le chef-lieu de ce pays, et dans le Forez, les différentes villes ou bourgs que les estrades desservaient. Il y a là peut-être un indice de quelque tradition antique qu'il serait intéressant de préciser. Quoi qu'il en soit, revenons à l'étude des lignes partielles ou sections de la voie, en suivant, autant qu'il sera possible, l'ordre successif que les documents m'ont fait connaître.

V.

Partie du Puy à Cheyrac.

La route, dès sa sortie du Puy, accentuait son utilité peut-être exceptionnelle. A chacune des deux extrémités de la ville, comme il a été dit, naissait un chemin menant à Cheyrac. L'une de ces deux voies, au nord-ouest, confondue avec d'autres, venait du quartier haut ou cloître, plus anciennement le *burg* ou *castrum* de la cité, par les portes de Gouteyron *(Gauteiro)* et des Farges, et des rues inférieures et principaux marchés par la porte Panessac *(Panassac*, ou même *Pa-*

nac) (1). L'autre chemin, au nord-est, empruntait aussi, avec d'autres routes, une double issue aux portes de Vienne et de Panaveire (2).

L'estrade située au nord-ouest était la plus courte. Au faubourg Saint-Laurent (que notre chroniqueur Médicis, en 1556, appelle *le faubourg de Troillas)* (3), elle passait non loin du monastère des Frères-Prêcheurs ; car, depuis le XIIIe siècle, ce fut, au Puy, l'usage que la plupart des principaux couvents d'hommes fussent situés aux portes de la ville et à proximité des routes (4).

(1) *Portale de Panassac* (1294) dans un terrier original qui m'a été communiqué. — *Portale Panacii* (1475) dans une pièce originale (parchemin) des archives de l'hospice du Puy. Cette forme *panac,* primitive peut-être, du nom de ce portail, ferait supposer un allongement de ce vocable par le doublement de la terminaison *ac,* ainsi qu'il y en a des exemples. On aurait donc *pan-ac-ac,* devenu ensuite par une permutation ordinaire du premier son *c* en *ss : Pan-ass-ac.*

(2) L'état actuel de la science, au sujet des étymologies, ne permet pas toujours de préciser avec certitude la signification des noms topiques. Sans avoir la prétention d'expliquer définitivement les vieux vocables des portes *Panassac* et *Panaveire* ou *Penaveire,* lesquelles fermaient les deux entrées d'une longue suite de rues à travers la ville, serait-il téméraire de remarquer ici le même radical *pan* — employé peut-être comme le gaulois *pen,* tête — pour désigner deux têtes opposées d'une ligne de rue; expression si naturelle, que la terminologie des voies ferrées en fait un fréquent usage (tête de ligne)? J'ai cité, dans un précédent mémoire *(Fouilles au Puy,* etc. *Ann. de la Soc. acad. du Puy,* t. XXVIII, p. 200), un dolmen nommé aussi *panassac,* probablement d'après la structure de ces monuments en forme de porte, entrée, tête parfois de chambres souterraines. Si on adoptait cette interprétation, on aurait ensuite à décider si *panaveire* ne dériverait pas de *pen-ver,* la *grande entrée,* le radical gaulois *ver (ver-cin-geto-rix ; ver-gasi-vellavnus),* étant très-connu dans le sens de *grand, principal.*

(3) A l'occasion d'une grande neige survenue au Puy le 14 des ides de novembre et d'une bande « de ces paoures deseuvrans, Boemes, Agariens ou Sarrasins que pour le plaisir de ladite neige feirent une maison devant l'hôpital Saint-Laurent ou avoit porte et fenestre. » Manuscrit *De Podio,* t. II, fol. 215, recto.

(4) Les cordeliers, entre l'estrade de Solignac et celle du Gévaudan, par Vals; — les templiers, sur l'estrade du Vivarais, par le Monastier; — les carmes, entre

Avant l'an 1221, sur l'emplacement de cette maison religieuse, existaient une église paroissiale avec cimetière, ainsi qu'un hôpital (1), comme on en voyait d'autres à diverses entrées de la ville, telles qu'aux rues Saint-Gilles (1222), Saint-Jacques (1294), Montferrand, près la porte de Mochafède (1644), Pouzzarot, près celle de Panaveire (1536).

La voie franchissait ensuite la rivière de Borne sur le vieux pont d'*Estroulhas,* mentionné dès l'an 1264 dans des textes que citent des inventaires plus ou moins modernes. Son nom actuel laisse-t-il entrevoir une altération du mot *strata,* ou bien faudra-t-il en chercher la signification dans la forme *Troilhas* donnée par des documents anciens ?

La persistance de certains terriers et inventaires en faveur du nom *Estrolhas* ou *Estrolhac,* semblerait autoriser la première conjecture. Notre chroniqueur Médicis, en 1518, l'appelle aussi le *pont d'Estroilhas ;*

cette estrade et celle qui jadis devait aller aux Estables, par le terroir de *Planestreit,* Mons, Lantriac, etc.; — la commandcrie de Saint-Jean-de-Jérusalem, sur le tronc commun des estrades de Vienne, Lyon, Valence, etc.; — les capucins, sur celui des estrades du Gévaudan par Saugues, par le pont de Vabres, etc.

(1) On sait que l'église Saint-Laurent et l'hôpital furent donnés, au mois d'octobre 1221, par l'évêque et le chapitre, *seulement en ce qui les concernait,* non à saint Dominique, fondateur des Frères-Prêcheurs, comme on l'a prétendu, mais à Bertrand de Garriga, supérieur de cet ordre pour la province de Provence. Cet hôpital se maintint longtemps après. Médicis le mentionne en 1586. Il fut définitivement uni au couvent des dominicains, par délibération du Conseil de la maison de ville du 11 juin 1629 (arch. dép., fonds des dominicains). Quant aux autres hôpitaux, les dates que je donne ici indiquent également non leur origine, mais leur existence à ces époques.

néanmoins la variante *de Troillas* revient le plus souvent sous sa plume : d'abord, d'après un texte rappelant, à la date de 1319, une violente attaque à main armée, par les officiers judiciaires de la cour commune, « contre les seigneurs du Chapitre faisant leur procession des Rogacions » *ad pontem de Troillas*, expressions d'un texte latin reproduit par Médicis (1) ; puis, sans citation de document, en 1380, au sujet de la réfection de l'une des arches « prochaine au devant des prés ; » en 1533, le 18 juillet, à l'occasion de la splendide réception que la ville du Puy fit au roi François 1[er], notamment « au bout dudit pont *de Troillas* devers la ville (2) ; » ainsi qu'en d'autres passages moins intéressants des chroniques. Notons cependant que cette tentative de restauration du vocable *Troillas*, faite par l'érudit chroniqueur, n'a pas prévalu (3). Le chroniqueur Burel, continuateur de Médicis, et ardent ligueur, revient à la forme du nom une fois employée par celui-ci, lorsqu'il narre, à la date du 25 janvier 1591, la mort traîtreuse, suivant lui, du baron de Saint-Vidal, l'âme et le chef de la Ligue, et d'un capitaine Rochette, après une tentative d'accord entre les chefs des partis opposés, « au dessus la croix du pont *d'Estrolhas* tendant à Polinhac (4) ; » événe-

(1) *Chroniques d'Estienne Médicis*, t. I, p. 100.

(2) *Ibid.*, t. I, p. 343.

(3) Un arrêt de condamnation rendu à Paris, le 24 avril 1318, contre les officiers de la cour commune, donne la variante : *pontem... dels Tronhas*. M. Chassaing, dans son édition des *Chroniques de Médicis*, 1869, rappelle que cet arrêt a été publié par M. Beugnot (*Documents inédits sur l'hist. de France, Olim ou Arrêts de la cour du roi*, Paris, 1818, t. III, 2[e] partie, p. 1402 à 1408).

(4) *Chronique manuscrite*, fol. 243 et 244. — Arch. de la Soc. acad. du Puy.

ment qui, d'après notre historien Arnaud mieux renseigné, sans doute, par des documents impartiaux, fut, après d'infructueuses conférences au pont d'Estroulhas, le résultat d'un terrible duel entre quatre chefs des royalistes et quatre des ligueurs (1). Depuis lors, la forme *Estrolhas* ou *Estroulhas* n'a cessé d'être employée.

Quant au vocable *de Troillas,* je ne puis le rejeter, car divers documents du XV[e] siècle sont venus confirmer la leçon du vieux texte cité par Médicis, en nous fournissant celle de *pons Strolliaciorum* (2). En outre la topographie d'anciennes villes offre des exemples d'un nom semblable, entre autres à Avignon, dont la principale et vieille tour du palais des Papes, construite au XIV[e] siècle, se nomme la tour de *Trouillas.* Je trouve aussi une châtellenie de *Trouillas* (Gard) dont le possesseur, en l'an 1470, était qualifié *nobilis vir Guigo de Garda dominus de Trolhassio* (3). Enfin, M. Tournal a signalé, dans le département de l'Aude, le château de *Trulhas,* à l'occasion de très-anciennes tombes chrétiennes qui y ont été trouvées (4).

(1) *Hist. du Velay,* 1816, t. I, p. 505. — Les détails plus explicites donnés par Arnaud témoignent en faveur de l'exactitude de ses récits concernant les troubles de la Ligue. Il faut cependant regretter que cet historien n'aie pas cité les textes dont il a fait usage.

(2) Accord entre les consuls du Puy et les dominicains, au sujet des clôtures de la propriété de ces religieux, du 12 janvier 1422. Arch. dép.

(3) Document publié par M. Benoît, *Bulletin de la Soc. d'agric. de la Lozère,* t. XX, 1869, p. 52.

(4) *Tombeaux chrétiens,* etc., Toulouse, 1869, p. 19. Ce château de Trulhas est sans doute le même qui est cité à la date de 1328, sous le nom de *Truilhas,* dans l'*Hist. gén. de Lang.*, éd. du Mège, t. VII, p. 398, c. 2. Il y a aussi un lieu de *Trouillas* dans les Pyrénées-Orientales. *Dict. des Communes de la France,* par Ad. Joanne, Paris, L. Hachette, 1864.

On entrevoit dans ces données la solution du problème étymologique, qu'a depuis longtemps soulevé le vocable de ce vieux pont et qui révèlera peut-être le souvenir de quelque ancienne fortification, ayant pu se rattacher à des coutumes dont l'origine se perd dans les ténèbres du passé.

On sait, en effet, que la ville pourvoyait aux réparations de ce pont, au moyen d'un droit de *barriage*, dont l'autorisation appartenait à l'autorité souveraine (1). Les seigneurs vicomtes de Polignac y prélevaient aussi un de ces péages qu'on trouve établis sur nos principales routes (2). Du temps de Médicis, en 1518, on voyait, au

(1) 1332. *Inventaire des titres et privilèges de la maison consulaire du Puy* que j'ai publié aux *Annales de la Soc. acad. du Puy*, 1850, t. xv, p. 661. Le moyen-âge n'avait pas plus inventé les péages que les routes. Ces tributs aux passages des rivières étaient connus des Gaulois et compris dans les revenus publics que César désigne par les mots : *portoria* et *vectigalia (De bello Gallico*, 1, 18). Les Romains maintinrent ces droits de passage : *vectigalia* (Cod. Th. I. xiii. t. v. l. 23), et, après l'établissement des Barbares dans les Gaules, les comtes, vicomtes et leudes s'en emparèrent et en augmentèrent le nombre.

Il est curieux de remarquer que, pendant la Révolution, le *barriage* fut rétabli, toutefois sur une plus grande échelle, sous le titre de *Barrières pour l'entretien des routes*. L'adjudication de ces barrières du département fut donnée le 9 fructidor an VII.

(2) Deux documents inédits, de l'an 1740, donnés récemment aux archives départementales, par M. Lascombe, membre de la Société académique — acte d'afferme et pancarte des droits du péage d'Estroulhas — nous apprennent qu'alors ce péage ne produisait que 300 livres, déduction faite des bénéfices du fermier du peage, ou *péager*. Mais, outre qu'on ignore les exemptions du tribut ou « franchises, » ayant pu exister là, comme j'en connais pour d'autres stations, cette pancarte, comparée à un semblable texte « vieux papier, » dit Médicis, qui l'a reproduit dans ses *Chroniques*, à la date de 1530, explique ce faible revenu. Le tribut, malgré la dépréciation du numéraire, n'avait pas varié. Il était, en 1740 comme avant 1530 : pour une bête portant vin, 1 denier 1 obole; pour le blé, de même; pour une

même pont ou village, une chapelle et maison de recluse, — devant lesquelles fut fait l'oratoire de la Bedosse (1), — indice également d'une grande fréquentation de la route, car il n'existait au Puy qu'une autre maison de recluse, placée en face de l'église Saint-Jean-de-Jérusalem, sur l'avenue de ce nom, formant le tronc commun d'estrades très-notables.

Un peu au-delà du village, la voie, se séparant du tronc commun des estrades de Clermont, Saint-Paulien, la Chaise-Dieu, etc., gravissait le coteau des vignes vers la Boriette, nommée en 1581 *la Bourite,* alors maison de

bête portant draps (pannis *Francie* et alibi, dans Médicis), 21 deniers; de même pour cuirs ras, pour épées et couteaux (ensibus et gladiis, dans Médicis); de même pour épices et confitures, pour huiles, coton, chapeaux de feutre, métaux divers, pour l'orfévrerie, etc., etc. Par une exception dénotant combien étaient rares et légers les changements survenus dans le tarif, la charretée de verres qui, jadis, était taxée à deux verres, un grand, l'autre petit, le fut, en 1740, à deux grands verres ou flacons. Toutefois, il faut ajouter que le vieux texte porte la mention suivante : *Item dictum pedagium habet segu,* ce qui semble indiquer une sorte de *sûreté,* de garantie, (guidage, garde, donnée par le seigneur en compensation du péage. Un fait curieux, c'est que, dans le vieux texte, il est plus souvent question qu'en 1740 de chars, charrettes ou colliers.

Vers 1754 le péage d'Estroulhas appartenait encore au vicomte de Polignac. — (Pièces concernant les péages, aux arch. dép.) — Un arrêt du conseil d'État, du 27 février 1757, supprima « tous les droits de péage prétendus par le seigneur de Polignac, au Collet, au Martoret et autres lieux dans l'étendue de la vicomté de Polignac. » Il faut croire que le lieu d'Estroulhas était du nombre. Voyez l'*Inv. général des arch. de l'intendance de Languedoc,* 1787, imprimé en 1791, p. 350. Arch. dép. C.

(1) Voyez les *Chroniques de Medicis,* t. I, p. 290. — Les recluses, personnes pieuses qui vivaient de la charité publique, s'enfermaient dans des cellules dont la porte était murée; leur vie se passait dans des jeûnes, des prières et des mortifications. Elles n'avaient de communication avec le dehors que par une petite fenêtre pour recevoir des vivres et ce que leur offraient les voyageurs. — L'assiette du diocèse du Puy, de 1586 (arch. dép.), assigne à chacune « des pauvres recluses



campagne de Gabriel d'Orvy, sieur d'Agrain, située près du *chemin du Puy à Cheyrac* où, pendant les dissensions politiques et religieuses, se tinrent des négociations de paix entre le délégué du vicomte de Polignac et douze notables de la ville (1). Deux textes reculent plus loin dans le passé la même direction à laquelle ils donnent, en outre, sa vraie désignation d'*estrade :* le premier est un inventaire des titres de l'université de Saint-Mayol (2), relatant un acte de 1324 qui concerne une « vinhe au-dessus de la Bedoire (fontaine) du pont d'Estrolhas, confrontant d'une part, l'estrade tendant du pont au Coulet (3), d'autre part *l'estrade du Puy à Cheyrac*. La deuxième est une acte original d'un partage de biens entre deux frères, de l'an 1223, avec mention d'une vigne proche de l'estrade de Cheyrac, *strata qua itur ad Cheyracum* (4).

Parvenu au faîte de la colline, arrêtons-nous, non pour contempler sous l'un de ses beaux aspects la fertile vallée du Puy, — avec son dike majestueux de Cor-

religieuses de Saint-Jean-la-Chevalerie et du pont d'Estrolhas-lez-le-Puy, 1 écu 30 sols, en tout 3 escus. — J'ai trouvé un acte de donation qui finit par ces mots : « Fait par Hilaire notaire, à la recluse du pont d'Estroulhas » (*Reg. d'insinuations*. Arch. dép. B. 80).

(1) Arnaud, *Hist. du Velay*, t. I, p. 402.

(2) Arch. dép., fonds de l'université de Saint-Mayol.

(3) Route de Clermont.

(4) Expressions textuelles que M. Paul le Blanc a bien voulu me signaler d'après l'acte cité par lui dans ses intéressantes notes historiques sur les vignes du Puy (*Annuaire de la Haute-Loire*, 1869, p. 79); vignes qui, d'après ce mémoire, sont évidemment antérieures à tous les documents connus, et qui très-probablement devaient exister au Puy pendant l'époque romaine, si l'on en juge par les vestiges de constructions antiques qu'on trouve sur plusieurs points du vignoble de Chausson, en particulier, à mi-coteau, près d'une fontaine qui jaillit

neille, surmontant la colline d'Anis, aux pentes de laquelle s'étage la ville, avec le roc élancé ou aiguille Saint-Michel se dessinant sur un fond de paysage dont les plans, formés de collines successives, finissent en un lointain horizon, aux cimes élevées du Mezenc, — mais pour rappeler qu'en cet endroit et à la croisée de chemins, existait autrefois un pieux monument dont le terroir a retenu le nom : « La croix de l'Ouradour » ou « la croix de Cheyrac (1). » Là, comme sur toutes les routes aboutissant au Puy, et « où les pèlerins abordants, dit Gissey, font premierement la découverte de l'église et saluent nostre Dame, » on voyait, au X[e] siècle, un monceau de pierres, ou montjoie, aujourd'hui disparu comme la croix de l'oratoire. C'est à ce montjoie, *mons gaudii,* relaté dans la légende de saint Mayol (2), que ce saint personnage dut s'arrêter, suivant l'usage des pèlerins, et qu'il aurait rendu la vue à un aveugle, « sur le chemin, ajoute Gissey, qui tire du Puy à Cluny (3). »

Dans une autre circonstance, la mention de « la croix de Cheyrac sur la route du Puy à Polignac, » —

sur un vieux chemin allant du pont de Borne à la plaine de Rome. A ce sujet, il peut être curieux de mentionner des objets gaulois, *préhistoriques* peut-être, découverts par M. Hector Falcon dans sa vigne, non loin de cette fontaine : hache en pierre polie, rouelle en terre cuite, lame de poignard en bronze, avec plaquette aussi en bronze pour ornement du manche, sur laquelle sont figurés, par un procédé très-primitif de poinçonnage, des raisins; témoignage précieux et peut-être le plus ancien de l'introduction de la vigne dans notre pays.

(1) Voyez les *États de sections de la commune de Polignac.* S. D. art. 1459-1539 et 1331-1337.

(2) Voyez cette légende dans Médicis, t. I, p. 62 et la note 1 de la page 614 du présent mémoire.

(3) *Disc. Hist. de N.-Dame du Puy,* 1696, p. 264.

où les principaux habitans du Puy, en 1632, vinrent saluer le vicomte de Polignac, nommé gouverneur de cette ville (1), — montre que notre estrade était aussi une des voies conduisant à la forteresse de ces puissants seigneurs. Cette notion ne serait pas sans utilité pour éclaircir des faits de guerre dont ces lieux furent les témoins ; mais il serait trop long d'en parler ici. Demandons plutôt à d'antiques vestiges de la voie quelques indications antérieures aux écrits du moyen-âge.

Et d'abord le pont d'Estroulhas est-il à sa place primitive? Les estrades d'Auvergne et du Forez, qui viennent y aboutir, autorisent à le supposer. Les dix-huit arches, dont quelques unes ogivales, qui supportent au-dessus du lit de la Borne et de ses larges rives, une longue chaussée, n'accusent-ils pas des additions successives ; dispendieux efforts, après de partielles destructions du monument, pour donner un libre cours aux débordements torrentiels de la rivière? S'il en a été ainsi, comme je le crois, il ne serait pas invraisemblable d'attribuer à l'une des premières constructions quelques rares pierres de grès, éparses au milieu des moellons volcaniques de ses assises, pierres qu'à leur dureté on juge semblables à celles que les Romains surent utiliser si bien dans le pays. Du reste, ce pont, malgré divers remaniements, laisse voir à son extrémité nord des marques d'une très-grande vétusté Notons d'abord que les deux premières arches qui, depuis une longue durée de temps, semblent n'avoir pas servi à l'usage pour lequel on les avait établies, sont sous la chaussée dans

(1) Arnaud, *Hist. du Velay*, t. II, p. 149.

le village même d'Estroulhas, où elles ont été utilisées pour caves attenantes à de vieilles maisons (1). En outre, l'intrados de la voûte de ces deux arches et des deux qui suivent, offre une coupure ou ligne de disjonction dénotant que le pont n'avait reçu d'abord qu'une largeur de 2 mètres 65 cent., accrue ensuite par la juxtaposition d'un autre arceau de 2 mètres 10 cent. Or, celui-ci accuse l'ogive très-ouverte du XIII[e] siècle, à la différence du premier, qui est à plein cintre, et qui, d'après ces motifs, d'après l'extrême détérioration des moellons qui forment les assises et d'après d'autres particularités de sa structure, trahit une époque beaucoup antérieure, pouvant même remonter au-delà du moyen-âge.

La largeur de la chaussée, depuis Estroulhas jusqu'au sommet de la côte, a généralement été réduite par les empiètements à 3, 4 et 5 mètres. Néanmoins elle a encore 8 mètres, sur un espace long de 50 mètres environ, au-dessus du village où l'aqueduc de la vieille fontaine des Farges, côtoyant presque en sous-sol le chemin, avait dû maintenir, au moins en partie, dans leurs limites, les propriétés riveraines. Sa raideur même, dans une portion d'ailleurs peu notable, semble lui imprimer ce cachet des routes gauloises, assez nombreuses dans ce pays, que les Romains avaient peu restaurées. D'autres raisons attestent son ancienneté : comme les che-

(1) Je dois la découverte de ces arceaux à un beau plan de ce pont, fait par M. O'Farrel, ancien ingénieur en chef des ponts et chaussées, ancien maire de la ville du Puy, et l'un des fondateurs de notre Société académique, qui a laissé dans le pays les plus honorables souvenirs de science et de patriotisme.

mins que les féodistes mettaient au rang des confins immuables, celui-ci, faisant séparation de paroisses et de mandements, était évidemment antérieur aux démarcations religieuses et seigneuriales, devenues ensuite celles des communes d'Aiguille et de Polignac.

La certitude se corrobore pour un temps plus éloigné, à l'aspect des vestiges romains : restes de murs, tuiles à rebords, etc., que le sol a livrés dans des propriétés sises un peu au-dessus du point de disjonction des deux estrades de Clermont et de Cheyrac, ainsi qu'à l'extrémité nord de notre chemin où M. Hedde, propriétaire de la Boriette, a rencontré, en faisant défricher un champ, de pareils indices d'antiquités.

Outre ces décombres, j'en citerai d'autres plus notables dans une propriété contiguë au même chemin, à mi-coteau du versant nord de la colline. Des fouilles, qu'en 1860 je fus heureux d'effectuer à mes frais, me dévoilèrent : d'épaisses murailles, d'une structure très-correcte, formant un carré long de 29 mètres 70 cent. sur 15 mètres 40 cent., d'autres indices de substructions, et, — mélangés avec du charbon de bois qui attestaient une destruction par le feu, — une quantité de tuiles romaines, de briques, poteries diverses, quelques médailles du Bas-Empire et des os d'animaux domestiques et de cerf, etc. (1). Ces ruines, — situées à l'exposition du nord, à 2,000 mètres environ de la ville du Puy, dans un terroir dit *Munit,* près de vieux chemins qu'inter-

(1) J'ai donné communication de cette découverte à la Société académique du Puy, dans la séance de mars 1860. *Ann.*, t. XXIII, p. 108. Un procès-verbal inédit de la fouille contient, en outre, tous les détails de cette exploration.

secte une sorte de voie plus large, nommée la *vio d'Issou,* et conduisant jadis à la plaine de Rome, —doivent indiquer moins peut-être une *villa* qu'un édifice approprié forcément à un usage en rapport avec ces chemins. J'incline donc à y voir une hôtellerie, étape, lieu de relai, comme il pouvait en exister de semblables sur d'autres voies antiques, notamment celles du Puy en Vivarais, par Solignac et du Puy en Auvergne, par Espaly, aux bords desquelles, à la même distance d'environ 2,000 mètres à partir de la place du Plot, — point de rayonnement de ces routes, — j'ai observé, épars aussi dans des champs, de nombreux débris d'édifices romains.

Rappelons enfin que, près du même lieu, le haut plateau dit *la plaine de Rome,* auquel aboutissait la voie d'Issou (1), a fourni des indices d'antiquités. J'en signalerai surtout vers la pointe nord-ouest du plateau qui commandait un assez long parcours de notre estrade, dans un champ de M. Richard, d'Estroulhas, où l'on a trouvé des tuiles à rebords, des restes de constructions, et même une médaille gauloise en argent recueillie par M. César Falcon; ainsi qu'à la crête orientale du mont, regardant Chadrac, dans un champ dit *des Granges,* duquel on a extrait des pierres de taille, des tuiles à rebords et des morceaux de poterie rouge samienne avec ornements en relief; ces derniers objets découverts par M. Hector Falcon, qui les a déposés au Musée.

L'autre voie, du Puy à Cheyrac, qui partait de l'extrémité nord-est de la ville, bien qu'elle soit un peu moins

(1) *Issou,* vocable qu'on retrouve dans les noms composés : *Puy d'Issolu, Issoudun,* etc.

justifiée par les textes, n'en est pas moins admissible. Elle se révèle dans une transaction, de l'an 1506, entre divers cultivateurs de Polignac et de Cheyrac, pour une prise d'eau servant à l'irrigation de prés qui sont au territoire de Gironde, *in territorio de Gironda,* près Cheyrac, et confrontant avec le *chemin tendant du Puy vers le pont* de « Lolete » *cum itinere tendente de civitate Anicii versùs pontem appellatum de Loleta* (1). J'ajoute, pour qu'il n'y ait aucun doute sur la direction de ce même chemin, qu'en 1678 un compoix du mandement de Polignac l'indique de *Cheyrac* à *Chadrac* (2); d'où il résulte que cette voie venant du Puy, et telle que la carte du dépôt de la guerre l'a figurée (3), passait à Chadrac et à *Bouteyre* pour arriver, par le vallon de Gironde, à Cheyrac, et de là au pont de l'Oulette. A cet égard, le nom du lieu que je souligne, sollicite l'attention. Il traduit évidemment celui de *Bouteria,* mot de basse latinité ou, mieux encore, d'idiome gaulois, qui, selon Ducange, signifie « *agger, via strata ;* en français, chaussée (4), » et nous donne ainsi, sous une autre forme non moins caractéristique, une désignation d'*estrade*.

Plus lointains encore sont les souvenirs qu'on peut demander à l'archéologie. Au Puy, les rues Panaveire et de

(1) Expédition ancienne d'un acte notarié appartenant à M. Assézat de Bouteyre, et dont j'ai reçu la bienveillante communication.

(2) Archives de la mairie de Polignac. G 2.

(3) On remarquera aussi le tracé de cette voie sur le remarquable plan en relief des environs du Puy, exécuté par M. Hippolyte Malègue et donné par lui au Musée.

(4) *Glossar.*, au mot : *Bouteria.*

Vienne,—desquelles débouchait la voie, en commun avec celles de Vienne, de Lyon et de Valence, — rappellent tout un quartier qui, à mon avis, avait dû être le berceau de la cité. Cette région, dite Pouzarot (1),—et qu'autrefois on appelait aussi d'un nom certainement gaulois : l'*île de Verdun (ver-dun,* grand ou principal mont, et, par extension, principal *oppidum*),—semble avoir gardé depuis des siècles, dans ses rues étroites et tortueuses, la physionomie d'une bourgade primitive, reconnaissable, d'ailleurs, à toutes les conditions qu'on assigne aux commencements de bien d'autres villes : sa situation au levant; une source d'eau s'échappant encore, comme au premier âge, d'une fissure de roc dans une excavation qu'à peine la main de l'homme a grossièrement construite et que, pour cette raison, on nomme *le Puits de la Roche;* à côté, des anfractuosités qu'on voit dans le rocher, abris ou demeures primordiales retaillées plus tard et agrandies; au pied de la colline, le cours d'eau du Dolezon; au sommet, la configuration du mont se prêtant à un champ de sépulture aussi bien qu'à un refuge plus ou moins temporaire. A la différence du versant sud et ouest où la civilisation antique a laissé son empreinte dans des rues plus ou moins larges et assez bien ordonnées, tout ici reporte donc la pensée à des temps très-reculés, non-seulement gaulois, mais même préhistoriques (2).

(1) Synonyme, peut-être, de *Puits de la Roche,* nom d'une petite place où l'on voit l'antique fontaine du quartier.

(2) Il ne faut pas oublier qu'au sommet du mont Anis, avant l'édification du temple principal de la colonie, il y avait eu au même endroit un vaste dolmen, dont un grand reste s'est conservé jusqu'à nos jours, et que ces sortes de mo-



Le nom de la rue de Vienne, inspiré par la route allant à la capitale des Allobroges avant qu'une autre voie pour Lyon y eût été adjointe, ce nom, qui serait ainsi la négation de la suprématie de cette dernière ville, semble marquer une étape, gauloise probablement, ayant précédé, dans la succession des temps historiques, la fondation de la colonie lyonnaise, suivie de son érection par les Romains en capitale de la Gaule (1).

La voie de Chadrac, simple itinéraire dans le principe, gauloise ensuite et mieux frayée, et enfin *agger* ou *strata* romaine, avait dû subir successivement les mêmes phases que je viens d'assigner à la cité du Puy; aussi ne puis-je dire si sa faible largeur en certains endroits est celle qu'elle avait toujours eue, ou

numents, d'après les recherches de M. Bertrand, directeur du musée impérial de Saint-Germain, paraissent être antérieurs aux Celtes.

(1) De même que la ville basse avait une longue ligne de rues terminée aux deux bouts par les portes Panessac et Panaveire, on voyait à la ville haute une autre suite de rues qui finissait, à l'ouest et à l'est, aux portes de Gouteiron et de Vienne. Si j'ai pu proposer une explication rationnelle de ce dernier nom, il est plus difficile d'interpréter le premier. *Gauteiro,* ainsi que cette porte est nommée dans de vieux textes, en supposant la permutation connue de *al* en *au,* peut être assimilé à *Galteiro.* Dès lors, par opposition à la *porte de Vienne,* c'est-à-dire d'un pays déjà réduit en province romaine, aurait-on eu ici la porte conduisant au *territoire,* à la région de *Gaule,* en d'autres termes, de la Gaule celtique encore indépendante? Bien que d'autres villes aient offert plus tard, dans des conditions plus ou moins analogues, leur *porte de France* et qu'en 1421, d'après Médicis, on vît l'image de Notre-Dame du Puy, portée en procession à la porte voisine, dite de Saint-Robert, où elle fut placée regardant *vers France,* je n'ose encore me prononcer.

Quant à la porte de *Vienne,* Gruter (page 167, n° 2) donne une inscription mentionnant que, sous les Romains, une porte de la ville de Grenoble, qui s'appelait précédemment *Viennensis,* fut nommée *Herculea.*

bien si le moyen-âge l'a rétrécie comme bien d'autres. Les Romains cependant n'avaient pu négliger son amélioration, si on en juge d'après les restes d'une riche *villa* qui ont été observés au bas de la côte de Vienne, et près de notre chemin, dans les jardins dits *du Garay*, où j'ai moi-même remarqué, à la suite d'un défoncement du sol, des tuiles à rebords, des morceaux de mortier, de marbre, de mosaïque et de poteries, sans compter des médailles romaines que M. Louis Boudoin a recueillies au même lieu (1).

D'autres vestiges m'ont été signalés en différents endroits plus ou moins rapprochés de Chadrac, village mentionné lui-même dans de vieux écrits du moyen-âge et que protégeait un château dominant notre chemin et la pittoresque vallée de la Loire (2).

Après Bouteyre (3), assis au bord de la voie, le vallon de Gironde était commandé par la crête est et nord du plateau de Rome, où j'ai indiqué des indices d'anti-

(1) Dans les mêmes jardins, à une certaine distance du point où ces vestiges ont été trouvés, j'ai vu également des traces de murs de l'hôpital dit de *Saint-Sébastien*, qui avait été créé en 1546 pour les pestiférés.

(2) Vers l'an 1129, on trouve un noble Bernard *de Chadrac*, nommé prieur de Saint-Martin de Polignac (*Gall. christ.*, t. II, 459. E.). La seigneurie de *Chatrac* (sic) était au moins antérieure au XIVe siècle, car on trouve un Pierre Broncin, bourgeois du Puy et seigneur de ce lieu, transigeant, le 10 août 1335, avec le vicomte de Polignac, pour le règlement des droits afférents à cette seigneurie. En outre, tous ses possesseurs, de 1550 à 1789, sont connus par des textes. (Pap. de M. Ch. Cal. de la Fayette.) En 1582, les politiques et les ligueurs traitèrent de la paix dans ce château. En 1590, il était assez fort pour que les royalistes eussent jugé utile de l'occuper.

(3) On trouve, en 1088, un Ademarus de *Boteria* dans un document (parchemin) des archives de l'hôpital du Puy et qui concerne l'hôpital d'Aiguilhe. Était-ce un possesseur de ce manoir? Je ne saurais le dire.

quités qui peuvent éveiller l'idée de postes d'observation ou de garde *(specula)* pour les deux branches de la route.

L'un et l'autre de ces chemins, le premier par la Boriette, le deuxième par Bouteyre, se rencontraient ainsi à ou près de Cheyrac, ancien village avec petit manoir seigneurial, et où l'on croit reconnaître dans le nom d'un terroir joignant le village et appelé *La Font de Saint-Martin* (1), comme une empreinte traditionnelle de quelque antique usage du paganisme exorcisé sous le vocable habituel du saint thaumaturge de la Gaule. Le premier, de ces chemins, sorte de *compendium,* était le plus direct. Le second, plus développé, devait avoir des rampes à déclivités moins fortes ; peut-être encore ce dernier se motivait-il par quelque combinaison de viabilité qu'expliquerait une bifurcation d'où naissait, d'après un terrier de 1512, « l'estrade de Marnhac au Puy (2). » La continuation de celle-ci au-delà de ce village ne m'est pas bien connue ; toutefois, il y avait au nord de Marnhac un terroir désigné sous le nom de *Bonnegarde* (3), — *speculum,* peut-être, — dont, un jour, j'essaierai de mieux préciser la vraie signification avec le prolongement possible de cette estrade vers la Loire, à un endroit où, sur une roche, j'ai signalé dans un précédent mémoire une curieuse empreinte de fer à cheval, non loin d'un chemin dit *Chavalard* (4) et en regard d'un lieu qui, outre des ves-

(1) Parcelles nos 1148 à 1154. *États de sections de la commune de Polignac.*

(2) *Brevet d'un terrier de M. de Polignac,* 1512, f. 48. — Arch. dép. E.

(3) *Ibid.*, f. 71, 77, etc.

(4) *Ibid.*, f. 43, 74, 78, etc.

tiges d'antiquités romaines, a conservé le légendaire vocable de *château des Sarrazins* (1).

VI.

Partie de Cheyrac au pont de l'Oulette.

L'embranchement de Marnhac m'a détourné de Cheyrac, où j'avais conduit notre estrade. J'en reprends l'itinéraire entre ce village et le pont de l'Oulette.

Au sortir du val de Gironde, après Cheyrac, la voie, poursuivant au nord sa direction, est dominée à droite par le village de Tressac, – d'origine inconnue comme bien d'autres, — au-dessus duquel une roche volcanique montre, dans ses escarpements à pic, une cavité dite *le Clousel*, probablement préhistorique, pouvant avoir servi de grotte-refuge, et non loin de là, entre ce village et celui de Tressac, on observe d'autres concavités du roc, dont le nom *agleïze (église)* éveille l'idée de quelque ancien usage religieux. A gauche se déploie une riche étendue de pays, sillonnée de vieux chemins, accidentée de vieux villages et castels : Bilhac, Marminhac, Communac, Rochelimagne, Blanzac, Soleilhac, Cussac, etc.

C'est là qu'à la rencontre de deux vallées constituant comme un grand bassin en forme d'immense croissant, on voit le vieux village ou bourg de Polignac, encei-

(1) *Note sur les roches à bassins dans la Haute-Loire*, aux *Annales de la Soc. acad. du Puy*, t. XXII, 1859, publié en 1861, p. 370.

gnant toute la base d'un roc grandiose et abrupte, dyke volcanique dont le sommet en large plateau est surmonté des ruines de la féodale forteresse de Polignac, *Podaniac* au Xe siècle, puis *Podemniac, Podempniac* ou *Podompniac, Polempniac, Pollemgnac*, etc., en patois *Paniac*, contraction du vocable *Podaniac* (dérivé lui-même de *pod-adi-ac)*.

Les remarquables antiquités qu'on y trouve, — outre des inscriptions romaines, extraites du vieux cimetière du village, — donneront une idée des lointaines civilisations auxquelles se rattache aussi notre route; telles sont des anfractuosités du roc agrandies ensuite par la main de l'homme, des lames en silex (1), haches en pierre polie, dernières traces peut-être de primitives habitations, plus tard d'un *oppidum* gaulois; — tête colossale d'une divinité barbue *(dis pater ?)*, inspirée probablement à l'époque romaine par la tradition gauloise, comme l'autel de Tibère à Paris, et dont la présence en ce lieu offre un intéressant motif de rapprochement avec la plus ancienne qualification connue du rocher : *podaniac (pod-ani-ac) le Mont-Dieu;* — margelle antique d'une salle souterraine; — large abîme admirablement taillé dans le roc en des temps inconnus et fournissant à une grande profondeur une abondante source d'eau (2); — citernes ovoï-

(1) Ces silex ont été recueillis et donnés au Musée par des membres de la Société géologique, lors de la session de cette Société au Puy, en 1869.

(2) Chabron qui, pour son *Hist. de la Maison de Polignac*, avait compulsé à fond toutes les archives de cette maison, citant au sujet de certains bâtiments du château « les comptes des receveurs de ce temps-là, » (XIVe s.) ajoute « : Si ne trouvé-je aucune mention de construction et creusement de ce puits. »

Pausanias, dans son *Attica* (chap. 26), parle d'un puits taillé dans le roc, qui

des solidement bétonnées; — tuiles épaisses à rebords; — pierres d'appareils à trous de louve et de crampon; voussoirs et claveaux à rinceaux sculptés; fragments de pilastres cannelés, le tout paraissant provenir d'un portique isolé qui aurait offert, au milieu d'un attique, un cartouche avec inscription au nom de l'empereur Claude, prince de naissance gauloise, dont le souvenir revit, non-seulement ici, sur une pierre, mais encore à Beaulieu, sur un débris de colonne itinéraire (1); en Auvergne et ailleurs, aux épigraphes de pareils monuments. Quant aux restes du moyen-âge qui rappellent un des plus anciens alleux « ne relevant que de Dieu, » — avant qu'en 1213, les vicomtes en eussent fait le volontaire hommage à l'église du Puy (2), — et qui évoquent tant de souvenirs de notre histoire, il suffira de citer des vestiges d'habitations du XVe siècle, des tours, courtines, restes d'une ligne de remparts ayant entouré autrefois tout le plateau, et surtout un imposant donjon érigé par le vicomte Randon-Armand, à la fin du XIVe siècle, et bien d'autres décombres remontant au moins jusqu'à la fin du Xe siècle, date d'une église à demi-ruinée, qui avait été édifiée en l'honneur du martyr saint Andéol par le vicomte

se trouvait sous le temple d'Erechtée, dans la citadelle d'Athènes, et qui, dit-on, contenait de l'eau salée et rendait un son semblable au mugissement des flots. — A *Latiscum* (l'ancien Roussillon) et sur la montagne de Vix, il y avait un puits d'une grande profondeur et d'un large orifice. — Justinien fit creuser un puits au fort de Baras, traversant l'éminence jusqu'à la racine, etc. Voyez aussi dom Martin, pour ces sortes d'abîmes.

(1) Voyez une note dans mon mémoire sur *les roches à bassins de la Haute-Loire*, aux *Ann. de la Soc. acad. du Puy*, t. XXIV, p. 542, 1859, publié en 1861.

(2) Chabron, *Hist. de la Maison de Polignac*, 2e partie, page 124.

Heriman (1). Ce nom lui-même de forme teutonique, transmis peut-être par un leude franc à ses descendants, plus tard altéré en la forme *Armand*, serait-il un trait de lumière qui, dans la nuit des temps, devra mettre sur la trace de l'origine de ce puissant fief des Polignac? L'examen de cette question me distrairait trop du tracé de notre route auquel il convient de revenir (2).

Arrivée en regard de ce château, à la distance de moins de deux traits d'arbalète, l'estrade stationnait en quelque sorte dans un endroit où la fait passer un terrier de 1655 et dont le nom provoque l'attention. Il s'agit de champs auxquels ce document assigne des limites comme il suit : « champ appelé lou Monteil confrontant un champ appelé las Orbes, du midi le chemin tendant de Cheyrac *au Martouret* et au pont de Loulette ; » — autre champ « au terroir de Tressac, appelé *la Tiouille* ou *le Martouret*, confrontant du couchant avec le chemin du pont de Loulette (3). » Enfin un troisième, d'après un brevet latin de 1519, confrontant *cum viâ quâ itur de loco Poligniaco versùs locum de Tressaco et cum succo de Martouretto* (4). Ces indications permettent, à l'aide du cadastre actuel

(1) Chabron, *Hist. de la Maison de Polignac*, 2e part., p. 3. — Notions résultant des documents que l'on conservait jadis aux archives du château.

(2) Je me borne à dire, d'après M. Chéruel (*Dict. hist. des institutions, mœurs et coutumes de la France*, 1855, t. I, au mot *heriman*), que « ce mot désignait la classe des hommes libres chez les Francs. »

(3) *Brevet du terrier en faveur de M. Sigaud de Loudes, de Chadrac*, f. 2 et 9. — Arch. dép. E.

(4) *Brevet de reconnaissances*, fol. 5. — Arch. dép. E.

de Polignac, de retrouver ce tènement de terres, terroir et suc du *Martouret*, propriété, en partie, communale, où, m'a-t-on dit, des travaux de culture ont mis au jour d'anciennes sépultures, attribuées par la tradition à un vieux cimetière (1); tradition que semble confirmer la désignation d'un chemin y joignant : *la vio dous Paradous* ou des Paradis. On sait que c'est encore une appellation de vieux cimetières (2).

C'était là également une de ces stations du péage que le seigneur de Polignac prélevait aux estrades dans les confins de sa vicomté et qui, après avoir pris naissance en des âges inconnus, s'exerça pendant une longue durée de temps pour s'éteindre vers la deuxième moitié du XVIII[e] siècle (3). Ce tribut, cause d'interminables griefs qu'avait imparfaitement apaisés, dès l'an 1171, un traité juré par le vicomte Pons III et l'évêque du Puy (4), n'en continua pas moins, malgré d'autres conventions successives, d'exciter de désastreuses querelles (5).

(1) Plusieurs communes aux environs du Puy ont aussi leur *terroir de Martouret*. On a trouvé dans celui de Saint-Quentin des sépultures indiquant diverses époques, et, avec elles, des médailles d'or gauloises de types contemporains de Vercingetorix.

(2) *Etats de sections de la commune de Polignac*, S. D. art. 1083.

(3) Le péage du Martouret fut supprimé, ainsi que tous ceux existant dans l'étendue de la vicomté de Polignac, par un arrêt du conseil d'État du 27 février 1757. — Voyez l'*Inv. gén. des arch. de l'intendance de Languedoc*, 1787, imprimé en 1791, p. 350. — Arch. dép. C.

(4) *Compositions de l'évêché du Puy*, dans Baluze, *Hist. gén. de la Maison d'Auvergne*. Preuves, t. II, 1708, p. 66 à 68.

(5) Voyez Chabron, *Hist. de la Maison de Polignac*, d'après des textes, pp. 45 et 46.

Dans l'une des dernières transactions du 9 décembre 1513, « entre le vicomte et es Consuls et communité du Puy, » le droit du péage au *Martoret* est pleinement reconnu au seigneur de Polignac comme étant « d'usages immémoriaux » ainsi que « ez lieux du Colet, pont de Brive, la Roveure et autres (1). » Le péage qui, dans cet acte, est réglé suivant certaines coutumes, contient d'autres notions intéressantes et applicables également à notre estrade et à toutes les autres traversant la vicomté. Il n'y est plus question, comme en 1171, du *guidage (guisatgium, guidagium),* conduite ou accompagnement des voyageurs par des gens armés contre les malfaiteurs qui, aux XIIe et XIIIe siècles, infestaient les routes. Le tribut, exigé alors de tous marchands, voyageurs et pèlerins, n'atteint plus que « les marchands et autres voituriers conduisant marchandises, passans et repassans par la dite vicompté. » Les habitants de la ville du Puy sont exceptés pour les denrées, bétail et produits agricoles. Les merciers et autres commerçants du Puy, voyageant à pied et à cheval, sont aussi exemptés du péage « pour tous fardeaux ou trousseaux de marchandises. » Quant à celles voiturées, les mêmes habitants ne bénéficient de l'exemption qu'en temps de peste et seulement à l'égard de meubles, ustensiles et marchandises qu'ils porteront en fuyant pour leurs provisions » et qu'ils pourront vendre aux foires et marchés dans le diocèse et baillage du Velay; « et s'ils les font conduire aux foires de Lyon, Brienson, Poitou et

(1) *Chroniques d'Estienne Médicis,* manuscrit, t. I, fol. 240 et suiv. Ce document sera publié au t. II de l'édit. Chassaing.

Paris ou autres grandes villes fameuses.., seront tenus de arraisonner et paier ledit péadge pour lesdites marchandises. » Cette dernière stipulation trahit évidemment, entre le Puy et les principales villes, d'importantes relations du commerce auxquelles nos routes et, en particulier, l'estrade du Forez, satisfaisaient autant que le comportait l'état des routes au moyen-âge (1).

La station du Martouret, comme il convenait à un lieu de péage, était aussi un point de rencontre pour le vieux chemin de Blanzac, auquel des parcelles de terres qui le confrontent dans le vallon de Cussac, prêtent même la dénomination d'*estrade*.

Avant d'atteindre le pont de l'Oulette, mentionnons encore le terroir de *Gervil* (2), nom dont la terminaison semble un indice de *villa* confirmé peut-être par la tradition qui place sur cet point un village, anéanti toutefois depuis longtemps, car aucun document ne le fait connaître. Signalons également près de ce lieu un tènement qu'un terrier de 1512 nomme le *Pré de Sainte-Faulie* (folie?), souvenir peut-être de quelque vieille pratique religieuse que réprouvait le christianisme, mais que la vénération populaire aurait pu s'opiniâtrer à sanctifier. Plus loin ce sont les domaines de *la Barbeire* et de *Soils* (3), appellations, comme celles de *Chadrac, Bouteyre, Cheyrac, Issou, Tressac,* etc., dont il faudra demander les étymologies à une langue certainement

(1) Voyez, pour le tarif des marchandises et denrées, la note de la page 652, concernant le péage du pont d'Estroulhas.

(2) Ainsi désigné en 1654 sur le brevet précité, fol. 2.

(3) Forme de ces noms, d'après le même brevet.

antérieure au moyen-âge. Enfin l'estrade, arrivée au pont de l'Oulette, laissait à sa droite un terroir voisin où M. Félix Robert, membre de notre Société académique, a remarqué de nombreux fragments de tuiles à rebords, associés avec d'autres vestiges d'antiquités; et à sa gauche, le vallon de Cussac où le château de ce nom, cité dans des actes très-anciens, paraît avoir été précédé au même lieu par un antique édifice, si on en juge d'après des tombes et des tuiles romaines, que M. Robert, possesseur du château, y a également découvertes.

VII.

Partie du pont de l'Oulette à Vorey.

Ce pont, jeté sur le ruisseau de *Chalan* (1), torrent souvent impétueux qui, plus d'une fois, a dû le détruire, ne laisse rien voir de sa première structure. Le passage en cet endroit est cependant très-ancien. Un titre de 1335 le rappelle au sujet d'une reconnaissance en fief franc d'une vigne sise « près le pont de Lolete » *propè pontem de Loleta* (2); plus tard, en 1519, son nom se dévoile avec une variante de forme : *de ponte Oletto* (3), empruntée peut-être à quelques textes anté-

(1) *Brevet d'un terrier de Polignac.* 1512. — Arch. dép. E.

(2) Reconnaissance par Pierre Broncin, seigneur de Chadrac, au vicomte de Polignac, 10 août 1835. (Pap. de M. Ch. Calemard de la Fayette.)

(3) *Brevet de reconnaissance faite en 1519.* — Arch. dép. E.

rieurs et justifiant l'orthographe l'*Oulette*, que je crois préférable à celle de *Loulette*.

La côte du même nom ne m'est pas connue par des textes suffisamment anciens, et, n'étaient des traces de quelque antique habitation, telles que briques et tuiles à rebords, observées par notre confrère, M. Louis Balme, vers le sommet de la colline, je n'aurais pas à citer ces rampes par lesquelles la voie s'élevait, il y a quelques années, en lacets bien entretenus, jusqu'au plateau supérieur. Supposerons-nous une variante à déclivité plus adoucie, que de vieux chemins semblent indiquer, surtout à l'est, dans le prolongement du versant de la colline vers Chanceaux et de ce village à celui de Rachat? C'est une conjecture que justifierait peut-être l'existence de deux autres chemins : l'un allant « de Rachapt à Blanzac, » lequel, en 1550, rencontrait, au terroir de « la Planesa » ou la plaine, le *chemin de Vourey au Puy* (1); l'autre, conduisant à Vialette, en coupant, aussi sur la plaine, la route de Vorey. Un peu plus loin nous retrouvons notre voie avec la dénomination très-significative de chemin royal, dans un titre de 1658, copie traduite d'un acte latin de 1532. Il s'agit d'un accord au sujet de censives entre noble Guillaume Bertrand, juge royal de la ville du Puy, seigneur de la Fare, de la Marade et des Estables et les hommes de *la Vialette* (2). Bertrand se dit dans l'acte « vrai seigneur direct de la

(1) *Terrier* de 1550 *de reconnaissances par des hommes de Rachapt en faveur de M. Jehan Salomon, seigneur du Monteil, docteur, comme ayant droit de noble Jacques de Coubladour, seigneur de Montréal*, fol. 4. Coll. de M. Hector Falcon.

(2) Arch. dép. E.



borie de *l'Abre* (l'arbre), dont les coufronts sont ainsi désignés : « du couchant avec le *chemin royal tendant de Vourey au Puy*, du midi la borie (domaine) de Ceyssaguet, de bise les bois appelés de la Blache et les costes du sieur prieur de la Voulte, ruisseau au milieu, » etc.

La situation du *chemin royal* en ce point ne saurait être mieux indiquée sur le plateau, un peu au-delà du domaine de Ceyssaguet. Un trait caractéristique de cette voie trahit ici son ancienneté. Citée vers le même lieu, dans un compoix de 1715-1719 (1), sous le nom de *chemin de Vorey au Puy*, elle y « fait les séparations des mandements de Lavalemblavez et l'Auvergne, » comme aujourd'hui celle des communes de Lavoûte et de Saint-Paulien ; démontrant, ainsi que je l'ai déjà fait remarquer pour l'estrade du Puy à Cheyrac, que la route est antérieure à la création des mandements auxquels elle avait été assignée pour limite.

Cette borie de l'Arbre me paraît signaler aussi un curieux et très-ancien signe de limite de mandement aussi bien qu'une attestation de route. L'arbre qui lui avait donné son nom, a laissé jusqu'à nos jours un souvenir vivace dans l'appellation d'une estrade joignant la nôtre : *la via de l'Arbre* (2) et, un peu plus loin, dans celle d'une autre voie qui la rencontrait aussi et qu'on nomme *Chemin de Chassaleuil à l'Arbre* (3). Les

(1) *Estime générale du mandement de Lavalemblavez*, 1715-1719. Document que m'a obligeamment communiqué M. Arnaud, notaire à Saint-Vincent.

(2) Champs ainsi désignés sous les nos 590 à 593, section H de la commune de Saint-Paulien, sur les *Plans cadastraux* et *Matrices* de cette commune. 1811. Arch. de la mairie de Saint-Paulien. G.

(3) *Plans cadastraux* de la même commune.

arbres-limites employés aujourd'hui, seulement dans les forêts, sous le nom de *Plaïd*, servaient jadis au même usage pour les territoires seigneuriaux. J'en ai vu plusieurs mentionnés à des dates aussi lointaines que les écrits du moyen-âge peuvent les retracer, entre autres près du Puy : l'arbre de Saint-Jacques, sur la double ou triple estrade de Saugues, de Vabres, etc., cité dans les actes au moins depuis l'an 1230 (1); et celui de Tirebœuf, très-vieux également, sur l'estrade de Brives; l'un et l'autre de ces arbres réunissant la double condition de leur situation sur des grands chemins et aux limites de mandements (2). C'était, en outre, un usage tellement ancien et primitivement peut-être consacré par le culte gaulois des arbres, que, tout en continuant d'être pratiqué, on le voit, en 1267, en quelque sorte christianisé par l'adjonction d'*oratoires* ou *croix* (3). On a ainsi l'explication d'un

(1) Voyez *Fouilles au Puy et rech. hist. sur cette ville*, aux *Ann. de la Soc. acad. du Puy*, t. XXVII, 1864-1865, publié en 1867, p. 867.

(2) L'usage des arbres-limites n'était pas particulier au Velay. Il existait aussi dans le Forez. Le *Livre des Compositions du comté de Forez (Inv. des titres du comté de Forez*, publié par M. Chaverondier, 2e partie, 1860, p. 652, art. CXLVI), mentionne, à la date du 1er septembre 1452, un orme qui était un sujet de contestation pour les limites des mandements de Chambéon et de Jullie (Julieu), « touchant ce que les officiers dudit Jullie avoient tenu leur court hors de leur juridiction, et ou mandement de Chambéon soubs l'orme, appelé l'Arbret. » De là peut-être le nom de *plaid* qui, employé pour les arbres limitants, devait l'être aussi pour les arbres sous lesquels se rendait la justice. C'est pourquoi également « on appelait la haute justice : *plaid de la mort, plaid de l'épée, magna justitia quæ vocatur placitum ensis.* » Voyez une note de M. Chantelauze, dans l'*Hist. des comtes de Forez*, t. III, p. 192.

(3) « Item ordinaverunt quod quandocumque dominus dicti castri homines ejusdem loci cum armis duxerit extra *oratoria seu fines* dicti castri, teneatur eisdem in victu quotidiano competenter providere. » Transaction entre le baron

de ces monuments appelé, en 1745, *la Croix de l'Arbre*, dans un champ situé « au terroir de Vialette et confrontant d'orient au chemin de Vaureix au Puy (1), » lequel pouvait avoir formé en cet endroit une limite de circonscription seigneuriale ou bien paroissiale. La même route, en effet, toujours à titre de confins immuables, y avait tracé les limites des paroisses de Saint-Paulien et de Lavoûte, si l'on en juge à certaines démarcations de ces deux communes qui doivent les leur avoir empruntées, suivant un usage presque général.

D'autres particularités de la route sollicitent notre attention, à savoir : la largeur de la chaussée, des vestiges d'antiquité et les jonctions d'autres voies dont une, au moins, qualifiée d'estrade. L'inspection des lieux dans toute l'étendue du plateau, comme les plans du cadastre, font voir que la largeur du chemin n'est pas moindre de 6 mètres aux endroits, assez rares d'ailleurs, où les empiètements ont le plus rétréci la chaussée. Généralement elle est encore de 9 à 13 mètres, parfois même plus spacieuse. Nous aurions là un caractère des voies antiques de premier ordre au temps des Romains, si le sol de cette plaine eût été entièrement à découvert; car, dans les forêts, on laissait aux routes plus d'espace pour la sécurité des voyageurs. A la vérité on voit encore ici au sud quelques parcelles de terrains boisés, mais le sol, assez bien cultivé et productif dans une grande partie de ce territoire, et divers

de Chalancon et les hommes de cette seigneurie, dans Chabron, *Hist. de la Maison de Polignac*, 1re part., p. 48.

(1) *Compoix de Saint-Paulien* de 1745, p. 1898. Arch. de Saint-Paulien. G.

chemins dont il est sillonné, donnent à penser qu'il en était de même à une époque où un long et persistant état de civilisation démontre que le pays devait être, comme aujourd'hui, dans des conditions de prospérité agricole. Du reste, ce n'est pas au moyen-âge, d'après ce qu'on en sait pour notre pays, qu'on eût si bien pourvu par des élargissements à la sûreté des routes. Le fait trouverait peut-être mieux une explication dans un usage des anciens remontant toutefois jusqu'à l'époque gauloise, en admettant, comme je suis porté à le croire, que les limites de la plupart des anciennes paroisses représentent celles de petits *pagi*. Dans ce cas, les confins — marqués généralement aussi par des chemins d'un ordre supérieur — comportaient d'assez larges espaces ou terrains neutres, soit pour la constatation plus distinctive des limites, soit pour des marchés souvent établis en ces lieux.

Tous les éléments de la question nous ramènent ainsi à la pensée d'une route remarquablement antique et dont la largeur, sans toutefois en induire qu'elle eût été la même dans l'entier parcours de la voie, n'en était pas moins très-notable sur cette partie de son trajet.

L'altitude du plateau, 846 à 853 mètres (1), n'en avait éloigné à aucune époque — au moyen-âge comme en des temps antérieurs — toutes habitations. La plupart des villages ou lieux,—Vialette, Rachat, Ceyssaguet, la Roche, Mesonial, Chassaleuil, situés sur des points plus ou moins abrités et aussi rapprochés de la voie que le permet

(1) Hauteurs de la route indiquées sur la carte de l'état-major au sommet de la côte de l'Oulette et à la première baraque.



la rigueur des intempéries,—se retrouvent dans de vieux écrits, et, sur l'estrade même, il y avait, comme toutes nos routes le comportaient, deux « baraques » aux points de jonction de vieux chemins dont je vais bientôt parler. Toutefois, je remarque surtout Ceyssaguet qui paraît avoir été anciennement un petit manoir seigneurial, d'après des actes qui en nomment deux possesseurs successifs, l'un en 1335, appelé Pons de Seyssaguet, comme témoin d'un partage d'hérédité (1); l'autre, en 1348, Mondon de Seissaguet (2). Là aussi il y avait, à l'époque romaine, mais dans un endroit un peu moins éloigné de la route, un édifice bordant un chemin (*coursière*) qui, alors comme aujourd'hui, devait conduire directement à la vallée de la Loire, vers Lavoûte. J'en vis un indice, il y a quelques années, dans un champ situé à l'extrémité nord d'un pré dit *La Chau*. Des travaux de défoncement y avaient exhumé quelques restes de maçonnerie, des gravats, tuiles à rebords, tessons de poterie, un petit moulin à bras et des médailles en bronze des empereurs Philippe père et Alexandre Sévère. J'avais observé de semblables décombres près du village de Vialette, et ne pouvant explorer moi-même tout le territoire, j'ai appris de M. Arnaud, notaire de Saint-Vincent, que, non loin d'une chapelle dite *de sainte Madeleine*, entre

(1) Papiers de M. Porral-Sabarot.

(2) *Testament de Pierre Latger*, faisant des legs aux églises de Vorey, de Viaye *(de Viaya)*, etc., et substitution de biens à Mondon de Seissaguet. Parchemin. Arch. dép., fonds du couvent de Vorey. — J'ai trouvé aussi Pierre de Ceissaguet en 1519, Jacques Amblard, seigneur de Ceissaguet en 1551, Cl. Ranquet, sieur de Ceyssaguet, premier consul du Puy, en 1615, et noble Guilhaume de Ranquet, sieur de Ceyssaguet, en 1730.

Chassaleuil et la route, le sieur Gérome dit Marcet avait mis à découvert et détruit des restes de murs caractérisés par la présence de tuiles à rebords.

Il paraît, en outre, que les Romains avaient créé ou seulement amélioré une ligne de communication allant de la capitale romano-vellave, *Revession*, à notre route qu'elle atteignait sur le plateau où elle empruntait la voie jusqu'au-delà de Viaye, pour s'en séparer ensuite et se diriger, par Lavoûte et la Boutaresse, vers celle de Lyon, près des carrières de grès de Blavosy, si fructueusement exploitées au temps des Romains pour la plupart de leurs constructions. Les plans cadastraux, mieux que la carte de l'état-major, aussi bien que les documents, retracent parfaitement cette estrade de Saint-Paulien à « la Baraque (1), » c'est-à-dire au point où ce chemin, appelé aussi *via de l'Arbre*, a donné ce nom, déjà mentionné, à des champs contigus (nos 530 à 533 du cadastre). Citons un texte de 1619 relatif à une collocation de biens par sentence de sénéchal : « Plus autre champ appelé loux Breulhs au terroir d'Azeneries (aujourd'hui Azanières), autrement dessous *l'estrade*, confrontant de bise *le chemin allant de la Volte à Saint-Paulhien;* — plus autre champ confrontant, du *midi, chemin allant de la Volte à Saint-Paulien,* de bise autre chemin allant de Coujac à Saint-Paulien, de nuit aussi les dits deux chemins (2). »

(1) Maison ainsi nommée sur la carte de l'état-major.

(2) *Sentence et décret du Sénéchal pour Michel Grange et Sébastien Mombrac et collocation de biens.* Arch. dép., fonds de Saint-Pierre-le-Monastier.

Ces indications suffiront pour cette partie de l'estrade. Au besoin j'en invoquerais d'autres, ainsi que des vestiges antiques épars çà et là et le nom de la *Vialette*, probablement dérivé de *via lata*, voie large (1), village peu distant de cette estrade. Le surplus du tracé par bifurcation, après Viaye, sera un jour démontré à l'aide des textes et de restes d'antiquités. Toutefois, je puis déjà rappeler, à proximité de Lavoûte, la présence d'un chemin dit *La vio d'Antone*, et, entre autres pierres romaines encastrées aux murs de l'église de ce village, un morceau d'inscription d'un monument, peut-être itinéraire, érigé par la *cité libre des Vellaves à l'épouse de l'empereur Marc-Antoine Gordien* (2), nécessairement sur le territoire du pays vellave, c'est-à-dire hors de la circonscription de la colonie romaine du Puy, laquelle, je le crois, était délimitée de ce côté par la chaîne granitique qui sépare les deux bassins du Puy et de l'Emblavès (3). Au-delà de ces lieux, il suffira

(1) Cette forme latine s'était conservée en d'autres endroits, comme en 1504 la *Vialata* citée par M. l'abbé Rouchier (*Hist. du Vivarais*, p. 121), au mandement de Montlaur, pour un lieu de nos montagnes appelé aujourd'hui *Villate*. Le même historien (*ibid.*, p. 117) mentionne le col de la Vialète, avec la variante *Vialate ;* et signale aussi le nom du lieu *Vialat*. Tous les *Vialettes* sont au bord ou près des estrades

(2) J'ai publié cette inscription dans une *Notice sur les roches à bassins*. (*Ann. de la Soc. acad. du Puy*, t. XXII, p. 349, vol. de l'an 1859, publié en 1861.) Cette pierre, encastrée jadis dans un mur de l'église de Lavoûte que des constructions postérieures ont caché, avait été vue, avant l'an 1619, par Chabron, qui nous en a conservé une copie dans son *Histoire* (manuscrite) *de la Maison de Polignac*, 1re part., p. 180.

(3) Il importe, pour ces études sur nos voies antiques, de ne point perdre de vue la circonscription de la colonie romaine du Puy, laquelle, ainsi que je l'ai dit précédemment (*Annales*, t. XXVII, p. 429), paraît avoir été délimitée dans un

provisoirement de signaler, comme un des jalons de la route, le nom de la côte de *la Boutaresse* désignant encore là une *bouteria,* chaussée ou estrade.

Un peu après « la Baraque » située, comme il a été dit, sur notre estrade du Forez, la carte de l'état-major en montre une autre à la jonction d'un vieux chemin qui, venant du nord-ouest, par Chassaleuil, paraît ensuite avoir emprunté, d'une part un chemin allant vers l'Emblavès et d'autre part notre estrade jusqu'au Puy. Cette deuxième baraque, dite « du Breuil, » dénonce, suivant l'usage, plutôt un passage de voyageurs, qu'un simple besoin de viabilité vicinale. Averti par cet indice, j'ai trouvé au cadastre de Saint-Paulien, entre Maisonial et Chassaleuil, (*Chasaloul,* cart. de Chamalières), des champs contigus au chemin sous les nos 684, 685 et 763 à 777 et nommés *sous la Viave,* désignation possible d'une *voie* de quelque impor-

rayon de 2 à 8 lieues autour de notre ville. Une des notions qui semblent l'attester est le privilége de la vente exclusive du sel attribué pour tout ce territoire, — et de temps tellement immémorial qu'il peut remonter jusqu'aux Romains, — aux habitants de notre rue Saunerie. Il est vrai que Médicis (*Chroniques,* t. I, p. 480) suppose que ce droit leur fut donné du consentement unanime (et bien extraordinaire pour cette époque) du roi, des consuls, de la communauté, de l'évêque et du vicomte de Polignac, après l'incendie d'une partie de cette rue en 1239 et en dédommagement de ce sinistre. Mais le chroniqueur s'est trompé : les archives des sauniers renfermaient deux titres non de création, mais de confirmation de priviléges, l'un et l'autre antérieurs à l'incendie. Le premier, de l'an 1225, émanait du vicomte de Polignac; l'autre, de 1226, leur avait été donné par l'évêque. Ces pièces furent produites dans un procès en 1665, comme il résulte d'une harangue de l'avocat Bergonhon à M. de Bezons, intendant du Languedoc, harangue dans laquelle il fait, en outre, ressortir que ces priviléges existaient « despuis les fondemens de ceste ville. » (Coll. de M. Hector Falcon.)

tance. Après Chassaleuil, toujours au nord-ouest, le compoix de Lavalemblavès de 1715-1719 (fol. 55, v°) mentionne un « chemin qui va de Chassaleuil au bois de Courand ou à Chavaniac. » La carte de l'état-major le retrace également jusqu'à la rencontre de la route départementale de Craponne, au nord de Saint-Geneix, où la carte de Cassini fait passer une ligne ponctuée de démarcation entre le Velay et l'Auvergne. Ce lieu était notable dès l'an 1309 par un indice véritable de route : « l'Arbre sive oratoire de Saint-Geneis, » limite aussi des possessions seigneuriales de la prieure du couvent de Vorey (1).

Cette voie présumée aurait pu ensuite concorder avec la continuation de la même ligne ponctuée que donne Cassini depuis l'oratoire jusque vers un lieu dit les *Vials* et de là aux Boudoux, c'est-à-dire au pont d'Arlenche jeté sur la Chamalière et qui, d'après les judicieuses recherches de M. l'abbé Payrard, « servait à une estrade tendant au Puy, différente de la Bolène. » Il y avait là un des trois péages compris dans les dépendances du mandement d'Arzon, « tous trois, dit-il, cachant leur origine dans les ténèbres des temps anciens (2). »

La route grevée de ce tribut s'appelait, à Sentenac, d'après un terrier de Chomelix de 1404, *la voie ou estrade de Chomelix au Puy* : « campum..... situm in territorio de Sentenat, juxtà *viam seu extradam per quam itur de Chalmelis apud Anicium.* » De Sentenac

(1) *Reg. des hommages de l'évêché du Puy*, 1745, fol. 506, recto Arch. dép.

(2) *Arzon*, monographie historique publiée dans le journal *La Haute-Loire*, n° du 14 octobre 1869. — Voir aussi, pour ces trois péages, les *Registres de recettes de l'évêché du Puy*, du XIV° siècle. Arch. dép., fonds de l'évêché.

elle allait à Chomelix, où le même registre la distingue des autres rues de la ville par le nom caractéristique de *carreria publica* (voie charretière), « ortum, juxtà *ruam* (rue) del Sautet à meridie et *carreriam publicam* per quam itur de Chalmellis ad Anicium de occidente (1). » Cette dernière partie de la voie n'est pas contestable ; il y a même d'autres données d'après lesquelles la route se prolongeait encore au nord-ouest de Chomelix, mais tout cela n'implique pas la même certitude pour la portion du chemin entre la Baraque et l'arbre de Saint-Geneix. Je n'en propose donc le tracé qu'à titre de simple conjecture, en attendant que des textes et l'archéologie aient fourni de plus amples éclaircissements.

Si les documents n'éclairent pas toujours suffisamment les lignes affluentes à notre route — qu'il serait cependant très-utile de bien connaître pour l'exacte appréciation de son importance — au moins pouvons-nous être certains de ne jamais perdre la trace de la voie qui formait leur tronc commun.

Avant de suivre les replis de celle-ci dans les gorges granitiques de *Viaye,* dont le nom significatif s'allie dans les textes avec celui d'*estrade*, jetons un regard à gauche sur ce mont grandiose de Courand, foyer éteint d'embrasements volcaniques dont le sommet, à une altitude de 980 mètres, domine au loin, et du nord au sud, la voie la plus rectiligne qu'on puisse

(1) *Terrier en faveur de Morinot de Tourzel, seigneur d'Allègre,* 1404, pages 7 et 35. Communiqué par M. l'abbé Payrard.

imaginer dans une région accidentée de monts et de vallées. A cette hauteur, et à une époque antérieure aux traditions de l'histoire, aurait été dressé, dit-on, un de ces monuments mégalithiques d'une civilisation très-lointaine sans doute, mais séparée encore par bien des siècles du temps où l'homme avait été le témoin des ébranlements convulsifs du sol et des épanchements de matières ignées. On m'y a signalé, en effet, des blocs basaltiques dans l'arrangement desquels un des notables du pays, M. Fayolle, maire de Saint-Geneix, a cru reconnaître une sorte de dolmen.

En des temps beaucoup moins reculés existait, dans un vallon boisé de Viaye, une de ces pieuses et, sans doute, hospitalières demeures assez ordinairement instituées près des grands chemins, alors que ceux-ci offraient peu de sécurité. C'était un prieuré, de l'ordre de Grandmont, qui avait été fondé vers la fin du XII[e] siècle par le vicomte Héracle II, fils de Pons III, que nous avons vu en 1171, à une époque des plus fréquentes déprédations, jurant avec l'évêque un traité au sujet des péages et guidages (1).

Cette maison que bien plus tard, en 1669, je trouve désignée sous le vocable de Sainte-Marie de Viaye, s'était accrue par des libéralités. La plus ancienne qu'un titre

(1) Il n'est pas indifférent à notre sujet de préciser le vrai fondateur de ce couvent. Sur ce point, nos historiens ne semblent pas d'accord Gissey (*Disc. hist. de... Nostre-Dame du Puy,* 1626, p. 459), dans une phrase obscure, ne parle que du fondateur, en 1076, de l'ordre de Grandmont, sans donner la date de l'institution du prieuré de Viaye. Arnaud (*Hist. du Velay,* 1816, t. I, p. 134) semble attribuer à Héracle III cette dernière fondation. Chabron (*Hist. de la Maison de Polignac,* 2[e] part., p. 27) nous renseigne plus sûrement : « Ainsi qu'il appert,

original m'ait fait connaître est de l'an 1236; elle résulte d'un testament de Guilhaume de Cervissas léguant une somme de dix sols à la maison de *Viaye, domui Viaie* (1). En 1348, dans une pièce déjà citée, l'église de ce couvent est dite de *Viaya*. Il n'y a donc aucun doute sur la forme du nom : « les bois, terres et domaines de *Viaye* (2), » donnés par le vicomte aux religieux, étaient situés sur une voie, *via*, qui leur avait imposé cette appellation (3).

La route débouchait dans la plaine de l'Emblavès, au terroir de « Clereglot, » avec la désignation de *chemin de Viaye à Vorey* (4) qu'avait inspirée ici la pieuse renommée du lieu s'alliant, d'ailleurs, en cet endroit, aux curieuses légendes de Gargantua, des sorciers et des lutins que j'ai racontées dans un précédent mémoire (5). Après quoi, la route reprenait son nom d'*estrade de Vorey au Puy* qu'elle avait encore en 1791, au contact d'un pré de l'abbaye (6).

dit-il, par les titres de fondation de ce couvent de *Viaye*, fiefs et hommages par les prieurs rendus, » ainsi que par une plus exacte généalogie de la maison de Polignac. C'est aussi d'après Chabron que j'ai dû mieux déterminer le véritable fondateur du couvent. Armand de Polignac, évêque du Puy, mort en 1257, fut un des bienfaiteurs de ce monastère où il reçut la sépulture (*Gall. christ.*, t. II). La famille de ce nom avait dans le chœur de l'église une belle chaire à ses armes, sculptée dans le style du XV[e] siècle. Elle est au Musée du Puy.

(1) Parchemin. Arch. dép., fonds de Saint-Pierre-le-Monastier.

(2) Expressions employées par Chabron. *Ibid.*

(3) La permutation de *a* en *ai* et *aie* est trop connue pour qu'il soit nécessaire de l'établir ici.

(4) *Estime générale du mandement de Lavalemblavès*, 1715-1719, fol. 4, verso.

(5) *Le géant du rocher de Corneille* dans les *Annales de la Société*, t. XXII, 1859, publié en 1861, p. 528.

(6) Vente nationale d'un pré, le 30 avril 1791. *Registre des ventes nationales.* Arch. dép.

La vallée ou plutôt le bassin de l'Emblavès, que l'estrade contribuait à desservir en le parcourant jusqu'à Vorey parallèlement au cours de la Loire, est une grande région, fertile et très-peuplée, séparée des deux bassins du Puy et de Polignac par un énorme et long massif granitique. Son nom a la consécration d'une haute ancienneté : le cartulaire de Chamalières, à la date de la quinzième année du règne de Louis (le Gros), mentionnant un de nos plus vieux villages, le relate en ces termes : « villa Altrenacum (Larcenac?) *in valle Amblavense;* » la même forme du nom a traversé tout le moyen-âge : *vallis Amblavensis*, entre autres, d'après un document de l'an 1362 (1). La vallée d'*Amblave* l'a probablement reçue d'un village assis près du confluent de la rivière de Beaulieu et de la Loire, presque en regard d'un menhir dit le *Donat,* pierre phonolithique brute, plantée près de la rive opposée du fleuve. On peut s'étonner que ce lieu caractéristique n'eût pas reçu des Gaulois l'appellation de *Condas* assez fréquente en France dans de semblables positions. *Amblave* aurait-il exprimé, à un moment donné, la même idée, par exem-ple d'après les radicaux *ambl-ave, réunion des eaux* (2)?

(1) Document latin reproduit textuellement par Chabron, *Hist. de la Maison de Polignac,* 1re partie, p. 41.

(2) *Ambl* ou *amb* est un radical qui a été observé pour d'autres noms de lieux placés à des confluents, en France, dans la Suisse rhénane, etc. *Amb* semble s'être perpétué aussi avec un sens plus ou moins approchant dans le latin *ambo,* dans le verbe *ambire,* etc.

On a fait remarquer que « le radical *amb* entre dans la composition de noms de divers peuples gaulois entr'autres des *Ambluareti* auxquels M. Noëlas a consacré un mémoire. « *Ambi* s'est continué dans la particule cymrique *am*

Serait-ce un débris d'une langue antérieure à celle dont la trace existe dans le mot gallo-latin *Condas*, une de ces épaves d'une société plus ou moins lointaine que la linguistique, d'accord avec l'archéologie, commence à nous dévoiler (1)? Le lecteur me permettra de n'avoir pas la témérité de résoudre ces intéressantes mais difficiles questions.

Quoi qu'il en soit, cette vaste dépression du sol vellave nommée *l'Emblavès*, que dominent au sud les crêtes des monts Malavas, y fait voir, comme bien d'autres de nos hautes cimes, un de ces curieux monuments, *roches à bassins*, dites *de Saint-Martin*, qui semblent rappeler des temps fort reculés et probablement préhistoriques (2). La vallée est parsemée aussi de villages, mas et castels aux noms inexplicables, pour la plupart, par les langues romanes et latines. Nombre de voies et chemins d'une ancienneté inappréciable le sillonnent, et rien n'y manque de ce qui peut attiser une érudite curiosité : vestiges préhistoriques, souvenirs gaulois, légendes et traditions, restes d'antiquités romaines, monuments du moyen-âge.

L'histoire n'aurait-elle pas dit encore ici ses derniers adieux à la maison de Polignac, dont un des membres a

(em, ym), équivalente à *amm*, *amb* et dans la particule irlandaise *imme*, *imm (im* et *imb)* qu'il faut rapprocher du latin *amb*, du grec αμφι et de l'ancien haut allemand *umbi*. (Voyez Zeuss, pp. 7, 76, 167, 816.) »

(1) Entre autres curieux exemples des traces que des langages successifs paraissent avoir laissées dans le Velay, je trouve les quatre mots : *bre* ou *bren*, *dun (den* ou *don)*, *pod* et *mont*, qui semblent avoir une même signification. Des étymologistes ont signalé aussi *vour*, *aven*, *li*, etc., comme signifiant *eau*, *rivière*.

(2) Voyez la description que j'ai faite de ce monument. *Ann. de la Soc. acad. du Puy*, t. XXII, 1859, publié en 1861, p. 343.

voulu récemment rentrer en possession du château de Lavoûte, séjour de plaisance des vicomtes depuis une durée de temps impossible à savoir ? Les souvenirs de cette célèbre famille revivent, d'ailleurs, dans tout ce vaste mandement de l'Emblavès où elle exerçait la suprématie par ses droits seigneuriaux, ses châteaux de Recourt et de Seneuil, ses domaines, entre autres ceux de Conches et du Pradel, et même par une branche bâtarde qui n'en était pas moins, dit Chabron, une des grandes maisons du pays et trônait dans son château et sa seigneurie d'Adiac (1).

A peine sortie des terres de l'abbaye de Viaye, notre route laissait à sa droite l'estrade qui, de Saint-Paulien, comme il a été dit, conduisait au village et au château de Lavoûte, autrefois *la Volte*, — *Volta*, comme on nommait au XI[e] siècle le petit monastère ou prieuré du lieu (2),— vieux vocable dénonçant un contours, une *volte-face* de la Loire. Celle-ci s'unissait bientôt à une autre estrade, qui venait directement du Puy par Saint-Quentin et Oulas, et les deux s'irradiaient dans la plus grande partie de l'Emblavès, surtout avec un embranchement très-essentiel vers *la Boutaresse* et Blavosy.

Notre voie principale, après sa disjonction de l'estrade de Lavoûte, — non loin d'un endroit où M. Avinain, de Saint-Vincent, archiviste de la mairie du Puy, m'a signalé une exhumation de décombres romains,—tendait, non vers Chalignac, comme le retrace la carte de l'état-

(1) *Hist. man. de la Maison de Polignac*, 1626-1649, 2[e] partie, p. 145.

(2) Voyez, à la page 614, une note concernant la visite que saint Odilon, abbé de Cluny, fit en cet endroit à un prêtre de l'Église du Puy.

major, mais suivant une ligne plus directe vers Chadouard, ainsi que des textes vont l'établir.

Néanmoins ce n'est pas sans raison que les auteurs distingués de la carte ont figuré ici une ligne de route. Il paraît y avoir eu anciennement une variante de notre estrade passant par Chalignac, d'après l'extrait des confins d'un « champ appelé *la Charreyre vielle* confrontant du soir le chemin de Chalignac à Vorey (1). » En outre, un vieux chemin, jadis appelé *de Chalignac au Puy* (2), s'embranchait sur notre estrade pour aller à Chalignac, puis, passant presque au pied du mamelon *du Roure,* conduisait à Chirac; car, dans le terroir de ce dernier village, un texte paraît signaler encore une estrade au bord d'un « champ appelé *las Chaussades* (chaussées), confrontant d'orient le chemin de Chirac à la Loire (3). » Il y a plus : en regard du débouché de ce chemin sur le fleuve, on voit à l'autre rive cette intéressante éminence de Margeaix, très-connue pour ses eaux minérales et qui, explorée si fructueusement par notre regretté confrère M. de Becdelièvre, lui avait livré de beaux restes de statues antiques représentant les génies des eaux et des saisons, des têtes de naïades, des dauphins, un fragment de *labrum,* une petite massue en bronze d'une statuette d'Hercule, de nombreux morceaux de tuiles à rebords et de marbre et l'aire d'un édifice, le tout témoignant de la fréquentation de ces

(1) *Estime gén. de Lavalemblavez,* f. 82, verso.

(2) *Est. gén. de Lavalemblavez,* fol. 56, recto.

(3) Vente d'un bien national, n° 11, à la date du 30 avril 1791. *Regist. des ventes nationales.* Arch. dép.

eaux à l'époque romaine (1). Existe-t-il plus loin des indices de la même voie ? C'est ce que d'autres recherches pourront un jour nous apprendre.

J'ai dit que notre estrade du Forez tendait vers Chadouard. Dans cette direction, elle était connue sous la dénomination de *chemin du Puy à Vorey*, notamment au bord des champs dits del sarzier et *lou Viol*, sur le territoire de « Chadouard. » On l'appelait même *le grand chemin de Vorey au Puy* aux Pradoux, où elle marquait une séparation de mandements (2), circonstance qui lui avait donné une notoriété ayant fait respecter ici, mieux qu'ailleurs, son antique largeur, telle qu'on la remarque encore dans un certain parcours.

L'examen, déjà trop développé, de tout ce qui se rattache à notre voie, ne permet pas d'y comprendre tous les indices d'antiquités romaines, observés entre Viaye et Chadouard, soit à quelques distances, soit aux abords du chemin. Il suffira de citer, à titre d'exemples, deux des points qui m'ont été signalés par M. Louis Arnaud, notaire à Saint-Vincent : l'un, non loin de ce chef-lieu de commune, — ancien village dont le nom primitif, gaulois probablement, a été supplanté par celui d'un saint, — à Chazal, entre l'Arcenac *(Altrenacum?)* et

(1) *Antiquités romaines de Margeaix*, dans les *Ann. de la Société*, t. VIII, années 1835-1836, p. 88. Les objets recueillis par M. de Becdelièvre sont au Musée du Puy.

Arnaud (*Mém. sur les eaux minérales de Margeaix, des Salles, des Estreix et des Pandraux*, dans les *Ann. de la Société*, 1827, p. 112) dit que les eaux de Margeaix sont les plus riches en principes minéralogiques de toutes celles qu'il a étudiées.

(2) *Est. gén. du mandement de Lavalemblavez*, 1715-1719, fol. 109, recto.

Saint-Vincent; l'autre, près de Chadouard, à une cinquantaine de mètres de l'estrade, dans un champ de M. Jouve, auquel une tradition, jointe à des exhumations de tuiles à rebords, de poteries, gravats, médailles et autres objets, a valu la dénomination de *Chastel.*

Plus loin, entre l'estrade et la Loire, au sommet d'un suc volcanique, se dressaient jadis, sous l'égide de l'archange saint Michel, une église et le château de Seneuil et, au-dessous, sur le flanc méridional du mont regardant la route, le village du même nom, jadis chef-lieu de paroisse et de mandement. Nul ne sait en quels temps avaient été fondés, non-seulement le village, mais aussi ce fort, aujourd'hui ruiné, « qui était, dit Chabron, l'un des anciens fiefs de la maison de Polignac, joui par les sieurs de Seneuil (1). »

C'était, en effet, à une époque reculée, comme un nid d'aigle que le cartulaire de Chamalières semble désigner par la mention d'un « miles de *Cenoil,* Umbertus nomine, » ainsi que de deux autres personnages nommés à diverses dates : « Ademarus de *Senoculo,* » et « Geraldus Senex de *Senuil.* » Chabron cite, en 1236, Pierre de Seneuil, au sujet d'une transaction dans un différend avec Pons V, vicomte de Polignac (2). De plus, celui-ci acquit, en 1245, du même Pierre et de Ode, son fils, au prix de 4,500 sols, monnaie du Puy, tous les hommes, maisons

(1) *Hist. manuscrite de la Maison de Polignac,* 1re partie, p. 145.

(2) Arnaud (*Hist. du Velay,* t. I, p. 171) mentionne, à la date de 1233, la fin d'un différend entre les mêmes seigneurs. Il est difficile de contrôler ces assertions diverses.

et terres qu'ils avaient au lieu de Saint-Vincent et dans un assez vaste territoire autour de ce village (1).

Malgré cette importante cession, le même Ode, Odon ou Eudes, avait conservé une partie plus ou moins notable de son patrimoine seigneurial : « par un acte d'échange en date de 1299, conclu entre lui et le comte de Forez Jean I[er], celui-ci démembra du mandement de Saint-Bonnet-le-Château les parcelles seigneuriales de Valenches et de Luriecq en faveur d'Eudes de Seneuil qui céda en échange au comte le village et territoire de Lissac-sous-Usson (2). » En 1334, cet Eudes, ou plutôt son fils homonyme, rendait hommage au comte de Forez des mêmes villages de Luriecq et d'Arlenches (3).

Peu après l'an 1359, lorsque les vicomtes de Polignac, « pour raison de la riche succession de Lioutaud, baron de Solignac, » étaient en guerre avec le seigneur de la Roue et autres seigneurs, ses confédérés, celui-ci surprit le château de Seneuil, qu'il rendit bientôt par composition au vicomte (4). Plus tard, sous le règne de Charles VII, « une dame dudit Senueil, » à l'exemple d'autres châtelains, se prêtait, « dans cette place, » à la

(1) Chabron, *ibid.*, 2[e] partie, p. 14.

(2) De Chantelauze, note de l'*Hist. des comtes de Forez*, par de la Mure, T. I, p. 896.

(3) *Hist. des comtes de Forez*, t. I, p. 496. Le *Rép. des hommages de l'évêché du Puy* nomme aussi, en 1225, deux frères, Pierre et Pons de Seneuil, rendant hommage à l'évêque de ce qu'ils avaient dans le château de Mercuer. Mais il s'agit ici probablement des seigneurs de Seneujols que le rédacteur de ce répertoire écrit parfois *Seneuil*, à l'instar d'anciens titres mentionnant aussi *Seneujols* sous la forme *Cenolium*. Voyez, en 1340, une *transaction entre Hugues de la Rode de Seneuil et les religieuses de Vals*. Arch. dép., fonds du couvent de Vals.

(4) Chabron, *Hist. man. de la Maison de Polignac*, 1[re] partie, p. 49-50.

fabrication de la fausse-monnaie (1). Au XVI[e] siècle, la même seigneurie, dont le vicomte de Polignac avait, sans doute, gardé la suzeraineté, fut, en partie, acquise par le vicomte François I[er], dit le Grand-Justicier, et dans le siècle suivant, cette maison en eut enfin la pleine propriété (2).

Ces notions, pour la plupart inédites, éclaircissent des textes importants du XII[e] siècle qui, de leur côté, témoignent du rôle prépondérant que la position forte de Seneuil lui avait faite dans l'Emblavès et à proximité de notre estrade.

Seneuil était, parmi les fiefs relevant de Polignac, l'un des quatre, savoir : Ceyssac, Eynac, Saint-Quentin et Seneuil, le plus convoité par l'évêque, lors de ses ardents démêlés avec le vicomte qu'avaient provoqués les péages et exactions prélevés par ce dernier sur les routes. Dès l'an 1171, il avait obtenu la cession de ces châteaux. Toutefois, le vicomte, non moins soucieux d'en conserver le haut domaine, ne cessa point de les réclamer, et enfin il fut accordé, par une convention de l'an 1173, que la maison de Polignac tiendrait en fief de l'évêché les deux premiers et recouvrerait sans condition ceux de Saint-Quentin et de Seneuil (3).

(1) *Lettre de rémission du roi Charles VII*, publiée par M. Chassaing, *Ann. de la Soc. acad. du Puy*, 1868, t. XXIX, p. 12.

(2) Chabron, *Hist. man. de la Maison de Polignac*, 1[re] partie, p. 146. J'ajoute que Seneuil n'avait probablement perdu aucune de ses prérogatives seigneuriales. Du moins on le trouve désigné dans un état des justices dont les seigneurs ou officiers furent assignés pour comparaître à l'installation du sénéchal du Puy, lorsqu'il fut créé, en 1560. Arch. dép. B. 25.

(3) Voyez *charta compositionis inter Petrum Aniciensem episcopum et Poncium Podemniaci vicecomitem*, 11 août 1173. Arch. de l'Empire, j. 234, Bigorre n° 1.

Le vicomte demeura donc seigneur dominant de ce dernier château. Quelle était la nécessité qui commandait à l'évêque d'avoir en sa main le fort de Seneuil, pour que, persistant à le revendiquer, il parvînt, un siècle après, à s'en faire reconnaître la suzeraineté par une bulle du pape Clément IV de l'an 1267 (1) ? Je ne sais. Ce qu'il faut croire seulement, c'est qu'à l'encontre de l'acte pontifical, le vicomte dût maintenir son droit. Du moins nos registres des hommages faits à l'évêque n'en mentionnent aucun pour cette seigneurie.

Certains seigneurs, on le sait, avaient « la garde des chemins royaulx estant en leurs terres (2). » A l'égard de Seneuil, nul texte ne m'a spécialement révélé cette coutume que peuvent faire supposer la situation dominante du château et les compétitions épiscopales. Il serait même possible qu'ici la garde de notre route fût antérieure au moyen-âge, et que le fort eût succédé à quelque œuvre de défense militaire romaine et même gauloise, sorte de *speculum* ou poste d'observation, en même temps que lieu de refuge, dont les vestiges pour-

Copie ancienne. Voyez aussi, pour ces démêlés, *Hist. gén. de Lang.*, édition du Mège, t. IV, p. 248, etc.

(1) Voyez la copie de cette bulle dans Médicis. Chroniques *De Podio* (partie non encore éditée), t. II, f. 161.

(2) Voyez un hommage fait en 1300, par le seigneur de Chalancon à l'évêque du Puy, pour une estrade voisine du château de ce nom *(Reg. des hommages,* f. 165, Arch. dép.). —Voyez aussi les hommages rendus au roi par les comtes de Forez en 1306, 1362 et 1412, au sujet de semblables routes *(Inventaire des titres du comté de Forez,* publié par M. Chaverondier, 1860, art. 43, 901, 1051). — A. Bernard *(Hist. du Forez,* 1835, t. I, p. 179) dit que le roi Louis-le-Jeune avait donné, en augmentation de fief, au comte de Forez, ce droit confirmé plus tard (1198) par Philippe-Auguste. (Voyez le titre de confirmation qu'a publié M. de Chantelauze, éditeur de l'*Hist. des comtes de Forez,* par de la Mure, 1868, t. III, p. 233.)

ront se dévoiler un jour par l'exploration du sol (1).

Si l'on ne savait combien sont ardues les questions d'étymologie, on pourrait demander l'origine du lieu à la signification de son vocable : *Cenoil* et *Senol* aux plus vieilles dates, *Senoil* en 1173, *Senolium* en 1267 et 1471; *Seneuil* en 1590. Il serait possible de prouver que la terminaison *ol, oil* ou *euil* est un diminutif connu par nombre d'exemples comme la finale *oculum (Senoculum,* variante ancienne dans le cart. de Chamalières) et que *sen,* forme altérée de *den* (prononciation gauloise : *dsen),* équivalent de *dun* ou *don,* signifie *mont,* et par extension *oppidum. Seneuil* aurait donc pu exprimer l'idée d'un *petit fort;* explication conjecturale, d'ailleurs, et que je produis sous toutes réserves (2).

La position de la route, par rapport à cette ancienne vigie, est, en outre, bien précisée, à l'aide d'un titre de 1588 qui met *le chemin tirant de Vourey au Puy* au terroir de Janebreyre, dépendant du lieu de Brigols (3). Des champs, nommés alors *las Chaussades,* en

(1) Notre Société académique vient d'arrêter qu'une fouille sera effectuée à Seneuil, sous la direction de M. Lascombe, membre de notre Société.

(2) Je l'ai empruntée aux observations judicieuses émises par M. Houzé, dans son *Étude sur la signification des noms de lieux en France*, 1864. Ce savant me semble avoir établi la signification de la terminaison *euil* (p. 3 et 4). Quant au radical *Sen*, « DEN*euille*, dans l'Allier, dit-il (p. 12), THEN*euille*, également dans l'Allier, sont le même mot peut-être que SEN*eujols* — SEN*euil*, dans la Haute-Loire. » — J'ajoute qu'à Seneujols existe une maison forte ou petit château dont l'origine peut être fort ancienne. Si on appliquait à d'autres noms de lieux le sens présumé de *sen*, on aurait encore *Senilhac,* nom d'un vieux château ayant existé près d'une estrade, et non loin de laquelle notre confrère, M. Ch. Calemard de la Fayette, a découvert les substructions d'un édifice romain, etc.

(3) *Terrier pour les Dames religieuses de Vourey*. Arch. dép., fonds du couvent de Vorey.

indiquent aussi le passage au même lieu (1). Notons que Brigols est situé sur le ruisseau de Ramey ou Ramet et semble avoir retenu, dans son vocable, un mot gaulois *brig*, forme équivalente peut-être de *briv* dont le sens, déterminé par les noms de Brioude *(Brivas)*, Brive, le Brignon, etc., lieux situés sur l'Allier et la Loire, énonce l'idée d'un antique passage (2).

Enfin, nous arrivons au Tison, près de Vorey. Là encore notre vieille estrade se révèle, à la date du 13 octobre 1314, dans un acte par lequel est vendu, à religieuse dame Paone, prieure de Vorey, un pré appelé de *Calma Mezela* (la Cham Mezèle), confrontant, d'un côté, avec le ruisseau de Tison et, de l'autre, avec l'estrade publique par laquelle on va de Vorey au Puy « ab unâ parte cum rivo appellato de Tyso et à parte aliâ cum *stratâ publicâ quâ itur de Vourey versùs Anicium* (3). »

(1) *Accord entre le couvent de Vorey et les hommes de Brigols au sujet de cens.* Liève, fol. 212. Arch. dép., fonds du couvent de Vorey.

(2) Le radical *briv* ne paraît avoir été retrouvé dans aucun idiome néo-celtique; mais on a justement fait remarquer que la composition des noms de villes antiques où il se trouve uni à des noms de rivières et son remplacement ultérieur dans les documents par le mot latin *pons*, ne permettent pas de douter que précédemment il signifiait pont. A l'égard de *brig* (en irlandais *brigh, bri, bre,* en cymrique *bre* et *bry*, en cornique *bry*, etc.), des étymologistes lui ont donné le sens de *mont, élévation*. Ne pourrait-on pas concilier les deux radicaux en leur donnant le même sens, soit figuré, soit primitif? Un pont n'est-il pas une *élévation* au-dessus de la rivière? Quoi qu'il en soit, voici des exemples qui permettent de supposer que *brig* aurait pu, comme *briv*, signifier pont : *Avrolles (Pons Avrolle)* rappellerait l'*Eburobriga* des Romains, « comme Pontoise rappelle l'ancienne *Briviisara*, comme Pont-Sainte-Maxence rappelle l'ancienne *Litanobriga*. (Voyez M. Houzé, *Ét. sur la sign. des noms de lieux en France*, 1864, p. 45).

(3) Titre original; parchemin. Arch. dép., fonds du couvent de Vorey.

VIII.

Partie de Vorey à Gachats.

Arrêtons-nous un instant au bourg de Vorey près duquel l'estrade, après avoir traversé l'Arzon et avant d'atteindre les hauteurs, offrait, au bord de la Loire et aux confins de l'Emblavès, une confortable station.

L'origine de cette petite ville, aujourd'hui chef-lieu de canton, n'est pas moins ignorée que celle de bien d'autres localités. Le cartulaire du prieuré de Chamalières mentionne, dès l'an 958, et successivement aux temps des rois Lothaire, Hugues et Robert, des donations par des habitants du lieu et de la paroisse de *Vourei;* car tel devait être alors leur véritable nom (1). Ce vocable, traduit en latin, devint *Vouresium* dans un titre de l'an 1471 (2). La forme presque constante, dans nos actes de 1229 au XVIII[e] siècle, est *Vourey*, parfois écrit *Voureix, Vouray,* etc., puis *Vaurey,* enfin *Vorey* (3). Aucune de ces variantes ne justifie l'interprétation latine qu'en donne, en 1720, le *Gallia christiana*, au sujet d'un titre de 1300 : *vallis regia*, *Vau-*

(1) *Cart. de Chamal.*, fol. 27, 28, etc.

(2) *Prioratus Vouresii.* Parchemin concernant un legs de cens annuels. Arch. dép., fonds du couvent de Vorey.

(3) Voyez toutes les pièces concernant le fonds du couvent aux arch. dép.



rey (1). Les auteurs de cet ouvrage étaient trop érudits pour traduire *Vaurey* ou, si l'on veut, *Val-rey*, par *vallée royale*, quelle que fût d'ailleurs, dans la pensée de leurs contemporains, la « royale beauté » de *la Val-emblavez*. Il faut donc croire qu'ils auront accepté de confiance cette étymologie fantaisiste. Le sens du nom devra bien mieux être demandé, outre la finale collective (pluriel) *ey*, au radical *vour* ou *vor*, qui entre dans la composition de vocables propres aux lieux qui sont assis aux bords des eaux, par exemple l'antique *Vorogium*, dont le nom parait s'être conservé un peu altéré dans celui de *Vouroux*, d'un faubourg de Varennes sur l'Allier (2).

Arnaud (3) rapporte, sans indication de texte, qu'au temps de Gotescalc, évêque du Puy, au X[e] siècle, ce lieu avait été donné à l'abbaye du Monastier. Nos documents, entre autres le cartulaire de ce couvent, dit *Livre rouge*, n'en font aucune mention, et il serait possible que notre historien eût attribué à Vorey un acte concernant le bourg de Rosières, qui est aussi dans l'Emblavès (4).

(1) Tome II, 1720, 453. A, et Arnaud (sans doute d'après le *Gall. christ.*), *Hist. du Velay*, 1816, t. I, p. 72.

(2) Le langage du pays a retenu le mot *gour*, qui a pu avoir dans le principe une signification analogue, et qu'on retrouve aussi dans de vieux titres sous la forme latine *gurda* (vers 1214). *Gour* paraît être une altération de *vour* par une permutation de *v* en *g*, comme *Vuillelmus* a fait *Guillelmus*, *Vuigo*, *Guigo*, etc. Aujourd'hui *gour* a le sens de *gouffre* d'eau. Les mots latins *vor-ago*, *vor-tex*, qui expriment des eaux tourbillonnantes, ont aussi conservé le radical *vor*.

(3) *Hist. du Velay*, t. II, p. 72.

(4) Voyez la charte de Gotescalc au sujet de la réforme du couvent. (*Hist. gen. de Lang.*, éd. du Mège, t. III, p. 417, col. 2.)

Une maison religieuse y avait été instituée on ne sait à quelle époque, à moins d'ajouter foi à la tradition mentionnée sans preuve par l'abbé Laurent, qui assigne la fondation de ce couvent au XI[e] siècle (1). Une ratification de donation faite à « Vourey, » dans une maison dite *la Teriasa,* en faveur de Aydelina, prieure, établit au moins l'existence du monastère en 1274 (2). Il est également certain que, de l'an 1280 à 1383, d'autres prieures ont, à plusieurs reprises, rendu hommage de leurs biens seigneuriaux à l'évêque du Puy (3).

Tandis que l'église paroissiale avait conservé son vocable de Saint-Symphorien, l'église et le cimetière du couvent avaient celui de Saint-Saturnin (vulgairement Saint-Saderny, 1541). Quant au monastère, il est qualifié, dans un de nos titres du XVIII[e] siècle : « couvent et communauté de Vourey, ordre de saint Benoît, congrégation de Cluny. » Toutefois, dès 1543 au moins, il dépendait, à titre de prieuré, de l'abbaye bénédictine des Chazes (4).

Le XIV[e] siècle dut accroître le pouvoir temporel de cette maison, conséquence probable d'un certain acte d'accord, consenti en 1300 entre les religieuses et l'évêque du Puy, que le *Galliana christiana* rappelle, sans en donner le texte (5). Nous savons du moins que, pour la première fois, en 1309, ce monastère rendit hommage à l'évêque, outre d'autres biens spécifiés à des dates pré-

(1) *Almanach hist. de la ville et diocèse du Puy*, 1788, p. 128.
(2) Arch. dép., fonds du couvent de Vorey.
(3) *Rép. des hommmages*, etc., fol. 505. Arch. dép.
(4) *Gall. christ.*, 454. C.
(5) Tome II, 453. A.

cédentes, du lieu même de Vorey, avec le terroir et les appartenances (1). En 1590, Vorey fut compris dans un état des justices dont les seigneurs ou officiers furent assignés pour comparaître à l'installation du sénéchal du Puy, lorsqu'il fut créé (2).

Plus tard, en 1630, intervint un abénévis consenti par l'évêque, au sujet de la haute justice, sous la réserve du fief (3). Aussi bien, les prieures, investies du prestige de la puissance, prenaient « le titre d'abbesse et portaient la croix pectorale, » et leur maison était « un des asiles distingués des demoiselles filles de gentilhommes (4). »

De ce riche couvent, seigneur du lieu, il ne subsiste que de faibles restes des bâtiments, une porte surmontée d'un écusson armorié, et un assez beau débris de portail roman, du XII[e] siècle, qui provient de l'église Saint-Saturnin. Ce portail est un monument digne d'intérêt, non-seulement par son style décoratif comportant divers motifs de sculptures (entre autres, des grappes de raisin) aux archivoltes d'une arcade à plein-cintre et aux chapiteaux des colonnettes qui la supportent, mais aussi parce que son époque, établie par des caractères archéologiques certains, prouve l'ancienneté du monastère. Sous ce rapport, les écrits

(1) *Reg. des hommages*, etc., fol. 506.

(2) Arch. dép. B. 25.

(3) *Reg. des hommages*, fol. 507.

(4) L'abbé Laurent, *Almanach hist. de la ville et du diocèse du Puy, pour 1788*, p. 128. — « Il y a là une abbaye royale de filles qui doivent faire preuve de noblesse. » Dominique Garde des Fauchers, *Certificat authentique au sujet des anc. limites du Velay*, 1777, p. 71.

qui le concernent sont moins concluants, puisqu'ils ne remontent guère qu'à la fin du XIII[e] siècle.

Le bourg, beaucoup plus ancien, car il existait, comme il a été dit, avant le X[e] siècle, ne semble pas avoir été complètement absorbé par la domination monastique. Il pourvoyait à sa défense : on peut le présumer d'après quelques vestiges d'un fort, dans un lieu très-proche qui en a retenu le nom. Un manuscrit du XIV[e] siècle nous apprend aussi qu'en échange de la protection que lui devait le château d'Arzon, les gens et manans de Vorey étaient obligés « de toute ancienneté » d'y faire le guet (1). Cette charge transformée, par un accord du 4 janvier 1309 entre l'évêque et les habitants, en sept livres de rente, constituait une somme assez forte comparativement au prix des denrées à cette époque (2).

L'ancien régime ne brillait guère par les travaux d'améliorations communales. A ce prix peu enviable, il avait résolu le problème d'une administration très-économique : Vorey avait son budget ni plus ni moins parcimonieux que ceux des autres communautés. Ses modiques dépenses ne s'élevaient, en 1672, qu'à la somme de 20 livres, dont 12 attribuées au greffier. En 1787, elles atteignaient le chiffre de 61 livres, dont 15 pour le même agent. L'impôt ou *la taille* du mandement s'était élevé, depuis l'an 1741 jusqu'à 1787, de 474 livres 13 sols 11 deniers, à 905 livres 11 sols (3). Plus ancienne-

(1) *Livre des recettes et dépenses de l'évêché du Puy.* Arch. dép.

(2) *Inventaire des titres de l'évêché du Puy*, 1745, fol. 165. Voyez, à ce sujet, la *Monographie historique sur Arzon*, par M. l'abbé Payrard.

(3) *Registre des dépenses et états des comptes des communautés.* Arch. dép.

ment, en nous reportant au XIV[e] siècle où le *fouage*, sous Charles V surtout, était la base de fréquents et onéreux subsides nécessités par la guerre contre les Anglais, « Vourey, » favorisé sous ce rapport, n'avait été compté, en 1377, que pour le chiffre fictif de sept feux (1).

La vie paisible des habitants de Vorey, que jusqu'à cette époque aucun texte n'avait démentie, fut, un moment, sur le point d'être agitée par une demande que des ministres religionnaires firent en 1601, après la proclamation de l'édit de Nantes, d'établir un prêche dans cette ville. Quel ferment d'émancipation religieuse avait pu provoquer en cet endroit une semblable démarche? Arnaud (2), qui relate le fait, laisse ignorer la cause qui l'avait produit.

Cette ville paraît aussi avoir traversé, sans trouble bien notable, la période révolutionnaire pendant laquelle, comme il a été dit précédemment (page 635), la commune dut être protégée par le stationnement d'une brigade de gendarmerie. A cet égard je n'ai eu à mentionner que le pillage, par une bande armée, d'un grenier national qui y avait été établi.

Le lieu comptait des familles notables, les unes nommées en différents actes, d'autres reconnaissables à quelques écussons sculptés ou peints en divers endroits de la ville, notamment sur un reste de litre funèbre au dehors du chœur de l'église paroissiale, édifice, d'ail-

(1) *Ordonnances des rois de France*, 1741, t. VI, p. 266. Voyez, pour *la réparation des feux*, les *Instructions de la Chambre des comptes de Paris*, de l'an 1396; — *Hist. génér. de Languedoc*, édit. du Mège, t. VII, p. 593; — voyez aussi *Dict. histor. des institutions*, etc., *de la France*, par M. Chéruel, 1855, au mot *Feux*.

(2) *Hist. du Velay*, t. II, p. 86.

leurs, déformé par des reconstructions et qui n'intéresse l'archéologue que par l'inscription gothique d'une assez vieille cloche.

Le cadre restreint de ce travail m'interdit bien d'autres détails que comporterait une monographie complète de Vorey : son ancienne circonscription paroissiale pouvant rappeler celle de l'un de ces petits districts ou *pagi* gallo-romains, que, souvent, ces divisions ecclésiastiques semblent représenter ; les désignations de villages et autres lieux mentionnés à des dates reculées dans plusieurs textes, notamment au cartulaire de Chamalières ; les vocables topiques de terroirs, sucs, ruisseaux, etc., beaucoup intraduisibles par les langues, relativement récentes, du latin et du roman ; l'état de la viabilité à diverses époques ; les variations successives du chiffre de population ; les coutumes et droits féodaux ; l'énumération des familles et des personnes civiles et religieuses les plus notables, et une foule d'autres données instructives.

Un des points le plus essentiels me ramène à notre route : le bourg de Vorey était apte à un certain négoce que favorisa, après bien des obstacles, la création d'un marché hebdomadaire et de trois foires accordées, en 1625, par le roi Louis XIII. Cette mesure fut sans doute la satisfaction d'un besoin né des relations que l'estrade surtout entretenait depuis longtemps dans un « païs fertil, remply de grand nombre d'habitans et marchans traffiquans avec leurs voysins (1). »

(1) *Lettres patentes du roi.* Manuscrit. Arch. de la mairie de Vorey. — Ce document a été publié par M. Lascombe, membre de la Société académique du Puy, aux *Annales*, t. XXIX, p. 121.

Le trafic s'alimentait principalement par les produits du sol plus ou moins variés daus la plaine et sur la montagne. La plaine, n'ayant à Vorey qu'une altitude de 529 mètres, permet même la culture de la vigne, sans doute fort ancienne dans le pays, à en juger par les grappes de raisins sculptés, comme il a été dit, au très-ancien portail de l'église conventuelle; les marchés de cette petite ville fournissaient aussi des outils aratoires et d'autres objets d'industrie. Les foires de Roche, de Saint-Pierre-du-Champ, de Saint-Pal, de Saint-Bonnet, etc., subvenaient aux échanges dans la région montagneuse où l'estrade va nous conduire, à des hauteurs de 800 à 1,000 mètres, pour descendre ensuite, avec des écarts notables de température, jusqu'aux bassins inférieurs, vallées et plaines de Montbrison, Saint-Rambert, Feurs et Roanne.

Esquissons maintenant la portion, strictement indispensable à connaître, de cette zône montagneuse que la voie sillonnait du sud au nord. Quatre cours d'eau en déterminent la surface : la Loire, l'Arzon, l'Ance et son affluent l'Andrable (*Andable*, cart. de Chamal.). Ces rivières naissent au nord vers les confins antiques du pays vellave et développent à distances inégales leurs cours sinueux et parfois encaissés dans des gorges étroites et profondes, jusqu'à la Loire, qu'elles atteignent aux bourgs de Vorey et de Bas. A part ces longues échancrures du sol granitique et quelques monts, entre autres, celui de *Miaune* ayant une altitude de 1,077 mètres, la contrée offre une configuration assez peu mouvementée et même caractérisée en certains endroits par quelques plaines.

Le périmètre de ce territoire, sans être très-vaste,

circonscrit cependant, depuis Montarcher jusqu'à Roche-en-Régnier et de Chomelix à Tiranges, dix-huit communes jadis représentées par autant de paroisses, et l'on observe que les villages, mas et châteaux n'y sont pas trop éloignés les uns des autres.

Rien ne fait croire qu'il en fût autrement au moyen-âge, car d'anciens documents n'omettent presque aucun des centres de population qui existent encore; ils en désignent même qui semblent avoir disparu. Prenons pour exemple une des paroisses de ce territoire, celle de Retournac. Le plus vieux de nos textes, le seul cartulaire de Chamalières y fait voir, outre quelques lieux inconnus aujourd'hui, au moins onze villages *(villæ)* et un mas *(mansus)* dont la répartition, concordant avec les limites de la commune actuelle, nous ramène, encore une fois, à la pensée que celle-ci figure, comme la paroisse, quelque antique *pagus*. Sous ce rapport leurs noms, la plupart énigmatiques, n'ont pas moins d'intérêt. Tels sont Artias *(de Artiaco* ou *de Arciaco)*; Artites *(de Artigeas)*; Chabanoles *(de Chabanolas)*; Charrées *(ad Charreas)*; Lingoustre *(de Lingustras* ou *ad Lingostras)*; le Mazel *(Masel* ou *Masellum)*; Mercuret *(de Mercoiret)*; Retournac *(Retornac)*; Saintignac *(Sentiniagum, ad Sanctinacum, Saintinac)*; Sarlanges *(Sarlangas)*; Vousse *(de Vouce, ad Voucium)*; enfin le Mas de Jussac *(mansum de Jussac)*.

Je citerai aussi, en me bornant au même texte, quelques anciens chefs-lieux de paroisses : Apinac *(de Appinaco)*; Arzon *(Aurzo, Arszo, Arzon)*; Bas *(in perochia de Basso)*; Bauzac *(perochia de Bauzac)*; Boisset *(in Boiset)*; Craponne *(Crapona)*; Roche *(de Ro-*

cha); Saint-André-de-Chalancon *(perochia Sancti Andree Chalanconii,* peut-être avec les variantes *ecclesia* et *villa Sancti Andree de Feschales, de Deux Feschols* et *Dus Felgos);* Saint-Georges-l'Agricol *(ad Sanctum Agricolam);* Saint-Julien-d'Ance *(perochia Sancti Juliani; villa Ancia):* Saint-Maurice-de-Roche *(Sancti Mauricii de Proenciaco* l'an 1027; *Sancti Mauricii,* 1160); Saint-Pal-de-Chalancon *(Sancti Pauli,* 1037); Saint-Pierre-du-Champ *(del Champ; Sancti Petri de Campo);* Tiranges *(Tiranjas, ad Tirangias);* etc.

Un autre fait d'étymologie à observer, en attendant qu'il soit possible de l'expliquer, c'est que trois des plus anciens villages de la même région : Arzon, Ance *(Ancia)* et Andrable *(Andable)* portent le même nom que les rivières près desquelles ils sont situés.

Bien d'autres appellations de cours d'eau, monts et terroirs évoqueraient au besoin, par les radicaux qui les composent, des souvenirs évidemment très-anciens. Le moyen-âge a laissé son empreinte, parfois artistique, principalement dans des reconstructions d'églises effectuées depuis le XII[e] siècle. J'appelle surtout l'attention sur quelques parties de celles de Retournac, Bauzac, Saint-Julien-d'Ance, Saint-Maurice-de-Roche, Boisset, Saint-Pal-en-Chalancon; on remarquera aussi à Boisset-Haut un oratoire en forme de porche, du XV[e] siècle, au milieu duquel se voit une croix de pierre richement sculptée. On rapporte que ce monument aurait été édifié en l'honneur de la Sainte-Trinité, pour conjurer une peste.

Les églises, dont je viens de signaler des reconstructions plus ou moins postérieures au XII[e] siècle, de-

vaient être fort anciennes. On en juge d'après les donations de certaines de ces églises, qui furent faites à la fin du XI[e], en faveur du couvent de Chamalières, par l'évêque Adhémar ou Aymard du Monteil ou à son instigation; telles furent celles de Solignac-sous-Roche, de Saint-Agricole, de Saint-Pierre-du-Champ et la Chapelle-de-Roche, outre l'église d'Usson qui fut donnée à la Chaise-Dieu (1). Ces actes se rattachent à l'œuvre qu'avait entreprise, un siècle auparavant, l'évêque Gui et qu'Adhémar voulut poursuivre, « d'arracher à la rapacité des seigneurs laïques les églises paroissiales (2). »

Enfin, je ne puis citer que de nom les châteaux plus ou moins forts que le régime féodal avait implantés sur le même sol : Artias, Malyvernat *(Malivernat, Malos Yvernatis, Malzivernas, Malis Evernatis)*; Villedieu, Vacheyrolles, le Fieu, Mons, Tiranges, Leyniec, Saint-Pal-en-Chalancon, Apinac, Usson, etc. Mentionnons surtout les trois plus marquants : Roche-en-Régnier, Arzon, et Chalancon; le premier, dont le vocable s'explique d'après une indication du cartulaire de Chamalières par un nom traditionnel des premiers seigneurs de ce château : *Rainerius* (Régnier) *dominus de Rocha* (ou *de Rocca*). On sait que cette baronie, l'une des dix-huit qui avaient droit d'entrée aux États du Velay, fut possédée, entre autres familles, par

(1) Voyez M. l'abbé Fraisse : *Étude sur Adhémar du Monteil, évêque du Puy,* d'après le cartulaire de Chamalières, remarquable travail inséré dans la *Semaine religieuse du dioc. du Puy,* 1866, p. 296 et suiv.

(2) Arnaud, *Hist. du Velay,* t. I, pp. 81 et 96.

la puissante maison des ducs de Bourbon, comtes de Forez, et qu'elle s'éteignit, en 1789, dans celle du maréchal de Vaux (1). Quant au bourg de Roche, c'était, d'après Médicis, une des villes closes et l'une des huit qui avaient alternativement le privilége d'être représentées par un envoyé aux États du Velay. Elle avait eu depuis longtemps des foires et marchés que les troubles du XVIe siècle avaient suspendus, et qui lui furent rendus en 1599. Les ligueurs y tinrent une garnison; les *croquants*, en 1595, en firent le siége qu'ils levèrent après un combat dans lequel l'Estrange leur fit un certain nombre de prisonniers.

Les deux autres forteresses d'Arzon et de Chalancon, non moins anciennes, étaient assez importantes, en 1211 et 1212, pour que l'évêque du Puy obtînt du roi Philippe-Auguste de les acquérir en fief (2). Cette dernière paraît même avoir été, sous le titre de *Vicaria Calanconis*, mentionné au cartulaire du Monastier, le chef-lieu d'une très-ancienne vicaria, dont le souvenir s'est perpétué aussi par l'adjonction de son nom à celui deS aint-Pal et de Saint-André. Elle comprenait, d'après le même document, entre autres lieux aujourd'hui

(1) Notre honorable confrère, M. du Molin, conseiller à la cour de cassation et membre de la Société académique du Puy, à qui la science doit déjà une savante monographie de la baronie de Bouzols, se propose de publier prochainement celle de Roche-en-Régnier. Ses persévérantes investigations nous promettent un travail non moins intéressant qui me dispense de parler ici plus longuement du rôle historique de cette seigneurie.

(2) Bertrand de Chalancon, évêque du Puy, avait accordé un subside de deux cent cinquante marcs d'argent au roi, qui s'acquitta par le don du château d'Arzon en augmentation de régale. Voyez Arnaud, *Hist. du Velay*, 1816, t. I, p. 149. Voyez aussi l'acte de reconnaissance de cet évêque : *Layettes du Trésor des char-*

inconnus, un village nommé : *de Exarto*. Il serait trop long de parler de la puissante maison de Chalancon, fondue dans celle des Polignac, et dont les armes portaient : *Écartelé d'or et de gueules à la bordure de sable, chargée de huit fleurs de lys d'or;* insignes royaux qui donnent sujet à Chabron de faire ressortir l'antique illustration de cette maison (1).

Il serait difficile de comprendre dans ces rapides aperçus toutes les traces du séjour des Romains, qui m'ont été signalées, telles que sépultures, indices d'habitations détruites, on ne sait à quelles occasions, trésor de médailles, etc. Je ne citerai donc, comme exemples, que les constatations suivantes qui fixeront quelques dates. Au château de Chalancon, parmi les décombres qui entourent les ruines du fort, M. l'abbé Payrard a trouvé des médailles romaines remontant jusqu'à l'empereur Auguste, outre un précieux triens d'or au type de la ville du Puy que M. César Falcon y a recueilli, et dont il a eu la générosité d'enrichir ma collection, déjà nombreuse, des pièces mérovingiennes de cette *cité vellave* (2).

tes, publiées par M. A. Teulet, t. I, p. 380, col. A. Ce document a été reproduit par M. l'abbé Payrard, dans son excellente monographie d'Arzon. — Le château des Chalancon, qui appartenait aussi au domaine royal, fut donné à l'évêque élu, Robert de Mehun, avec pouvoir à ce prélat de l'acquérir comme il pourrait. (Arnaud, *Hist. du Velay*, 1816, t. I, p. 149.) Les Chalancon ou Polignac continuèrent de posséder cette seigneurie dont ils rendaient hommage à l'évêque du Puy.

(1) *Hist. de la Mais. de Polignac*, 2e partie, p. 242. Je donne l'énoncé des armoiries d'après de la Mure qui les a décrites avec quelques-unes de celles peintes à la *Diana*. (*Hist des comtes du Forez*, t. I, p. 379.)

(2) J'ai publié cette rare variété de nos triens aux *Annales*, t. XXVII, années 1864-1865, publié en 1867, p. 363, en note.

Serait-on suffisamment autorisé par ces indices à mentionner une tradition concernant les deux ponts jetés sur l'Ance, près de Chalancon, et « qu'on assure, dit M. Mandet, d'origine romaine (1)? » Je ne puis absolument confirmer cette opinion populaire, malgré le système de leur construction d'un caractère assez remarquable, mais n'excluant pas absolument le XII[e] ou le XIII[e] siècle : l'un est à une arche, haute, hardie, d'une structure correcte. Il donne accès à une rampe assez rapide qui mène à Tiranges. L'autre est en aval et d'un mode de construction pareil au précédent. On le nomme *le pont du Diable,* apparemment parce qu'on ne sait plus quelle route il aurait pu desservir, les dénudations du sol ayant effacé presque toutes traces de chemin. Toutefois, il est probable que ces ponts devaient relier notre estrade du Forez, par une ou deux voies plus ou moins notables, avec celle qui, sur la rive gauche de l'Ance, conduisait de Saint-Bonnet à Retournac, et que désigne un « hommage rendu en 1300 par le seigneur de Chalancon à l'évêque du Puy, du château et bourg de Chalancon, et l'*estrade* jusqu'aux azulhs dudit château (2).

Le village de Saint-Georges-l'Agricol est aussi l'un des plus intéressants par les restes d'une *villa* romaine qui y ont été exhumés et que MM. César et Hector Falcon ont constatés avec des soins très-zélés. Après avoir observé moi-même dans les murs de l'église quelques pierres antiques, j'ai appris depuis peu la dé-

(1) *Hist. du Velay*, 1862, t. VI, p. 387.
(2) *Rép. des hommages*, etc., fol. 175. Arch. dép.

couverte d'un bas-relief funéraire dont un moulage a été exécuté pour le musée, grâce encore à la générosité de M. Hector Falcon. Nous lui devons également la conservation d'un petit trésor de trente-deux médailles, petit bronze, trouvées en 1867 dans un champ dit Boucherol, près le village de Best, commune de Saint-Julien-d'Ance, et données au musée par M[lle] Marie Valère. Ces pièces, frappées entre les années 253 et 272, sont des empereurs Valerianus (Senior), Gallienus, Postumus (Senior), Victorinus (Senior), Tetricus et Claudius (Gothicus).

J'ai reconnu moi-même, d'après les indications de M. Boutain, expert-géomètre à Craponne, les traces gallo-romaines d'un petit centre de population sur un terroir dit Lous Clots, près de Sassac *(ad Saxacum;* cart. de Chamalières), commune de Chomelix. Des fondations de murailles, des tuiles à rebords et des poteries y ont été mises au jour ; et, au nombre des médailles qui en provenaient, deux petits bronzes de l'empereur Posthume, que j'ai recueillis, étaient surtout d'une parfaite conservation.

Au nombre des trouvailles de monnaies romaines, je dois citer encore, d'après ce que m'a écrit obligeamment notre confrère, M. Paul le Blanc, celle d'un vase rempli de pièces d'argent et de bronze dont quelques-unes de la colonie de Nîmes et qui fut exhumé, il y a quelques années, non loin de Craponne, au terroir de Bougernes et dans un tènement que le cadastre nomme de la *Malouteyre*. Cette appellation éveille, en outre, le souvenir de l'une des anciennes maladreries du Velay; établissement qui bordait « l'estrade publique du Pont-

empeyrat au Puy, » et qui existait encore le 19 mars 1496, date d'un acte qui le mentionne (1).

La même région m'a fourni des statères d'or se rapportant à divers temps de l'époque gauloise, dont les souvenirs semblent aussi se révéler à certains vestiges d'*oppida*. S'il n'est pas toujours facile d'affirmer la présence de ces antiques forts, je puis au moins en indiquer un aux murailles de structure simple mais puissante, à Montarcher, vers les plus hauts confins du pays vellave, d'après ce qu'a bien voulu m'écrire M. Gras, archiviste de la Diana.

D'autres monuments, préhistoriques peut-être, évoquent de plus lointains souvenirs. Sans parler de ces armes et instruments en pierre polie qu'on retrouve partout, — les uns, en fibrolithe et en basalte, paraissant avoir été fabriqués dans le pays, d'autres de matières diverses et de provenance étrangère, — il faut mentionner principalement des roches à peine taillées, auxquelles leurs formes et de mystérieuses légendes assignent diverses destinations civiles et religieuses.

Un de ces curieux monuments se voit à l'est d'Arzon, sur le penchant d'une colline d'où la vue s'étend au loin et qui est séparée du village par la rivière du même nom. C'est une saillie du roc granitique, sorte de peulven dressé par la nature, mais dont le sommet est entaillé en forme de chaise à bras ou fauteuil, qu'on

(1) *Reconnaissance d'une partie de terre avec jardin au terroir de Bouzerne, proche la* Chapelle de la Maladrerie de Tranche-Bourse, *par Jean Bachelard, en faveur de maîtres Vital et Antoine Valentin frères, de Craponne.* Coll. de M. Paul le Blanc.

nomme la *tsadeyra de la Dame* (1). Au nord de la région qui nous occupe, au-dessus du village de la Boulène, une semblable roche, détruite depuis quelques années, s'appelait aussi *le fauteuil du Drac* (2).

Si l'on suit à l'est le vieux chemin de Chalancon, on observe, un peu avant d'arriver à cet ancien bourg, dans un endroit dominant la vallée et un lointain horizon, trois siéges grossièrement taillés à la surface du roc et rangés en ligne droite. On les nomme les *chaises des Lutins*. Une autre roche se dresse en regard, à une faible distance des précédentes, au-dessous du chemin qui l'en sépare. Celle-ci a nom : *la chaise du Diable*, à l'exemple de l'infernale invocation qu'on donne souvent aux monuments dont la signification est oubliée depuis des siècles.

Après avoir gravi la rampe de Tiranges, à peu de distance de ce bourg, on rencontre du côté du chemin un tertre rocheux, dit de Saint-Martin, qui domine une partie de la contrée, et, de l'autre côté, un vieil et gros arbre qui jadis ombrageait sous ses vastes branchages une modeste chapelle tombant de vétusté et qu'on a remplacée un peu plus loin par un autre oratoire (3). Arbre et chapelle étaient aussi sous l'invocation du même saint thaumaturge de la Gaule dont on est certain de trouver le vocable dans tous les lieux d'où fut

(1) Ce monument a été décrit par M. Mandet dans *l'ancien Velay*, 1846, p. 28, et par M. l'abbé Payrard : *Arzon*. Journal de *la Haute-Loire*, n° du 7 octobre 1869.

(2) Je dois ce renseignement à l'obligeance de M. Gras.

(3) La chapelle de Saint-Martin est indiquée en cet endroit sur la carte de Cassini.



extirpée tardivement quelque antique, mais trop persistante croyance.

On fait voir également à l'entrée du bourg une roche de granit, taillée carrément et nommée le *chier gros*. On applique, ici comme en d'autres lieux, la légende de la pierre ou table s'ouvrant à la minuit de Noël, pour montrer un trésor que nul n'a pu saisir.

Deux monuments d'une authenticité moins problématique sollicitent une plus sérieuse attention. Le premier, malheureusement détruit depuis peu, était un énorme monolithe brut, *peulven* ou *menhir*, d'une variété de granit très-dur et étranger au sol dans lequel il était implanté. On le voyait au nord de Tiranges, au bord du chemin qui conduit à Saint-Bonnet. Sa forme ou je ne sais quelle vieille tradition lui avait valu le vocable *de la Sainte-Vierge* (1). Le deuxième monument est à l'est et peu distant de l'emplacement du menhir, sur une éminence dite de Mouteyre ou du Verdier, d'où la vue s'étend au loin. Des saillies du rocher y circonscrivent une sorte d'enceinte vaste et oblongue, ayant environ quatre-vingts mètres au grand axe et vingt-cinq au petit; et, à la face supérieure de cinq ou six de ces roches qui sont assez écartées l'une de l'autre, on voit une cavité ronde, évidemment creusée de main d'homme, en forme de coupe ou bassin, et parfois accompagnée d'une rigole; particularités qui, jointes à de merveilleuses légendes, — lointains souvenirs de pra-

(1) Ce beau menhir a été vu par MM. Hector Falcon, l'abbé Payrard et son frère M. Joseph Payrard, qui m'en ont fait la description. Les autres monuments m'ont été également signalés par ces messieurs.

tiques religieuses, — ont imposé à ces pierres le nom d'*écuelles de saint Martin*. J'ajoute qu'une étude comparée de semblables monuments trouvés dans le pays m'a conduit à considérer certaines de ces roches comme d'antiques autels enfermant une enceinte sacrée ou *nemet* (1).

C'est encore à saint Martin, quand ce n'est pas au diable, qu'on attribue d'autres roches marquées de grossières empreintes de pieds ou même de fers de cheval et qui, par cette raison, éveillent à la pensée différents lieux nommés *Roche Chevalade, Chevallard, Chavalmar, Pey Chevalas, Peyremule, Peyre des Pezades*, etc., et parfois situés sur des confins d'anciennes paroisses, c'est-à-dire de divisions territoriales bien antérieures, comme le fait supposer le mot gaulois *mar* ou *marc'h*, signifiant à la fois limite et cheval (2). Nous avons encore ici deux de ces monuments : l'un est à la Villette, aux confins de la commune de Tiranges, où, près d'une source et sur un rocher marqué d'un fer de cheval, la monture de saint Martin aurait, dit-on, laissé l'empreinte de son pied. L'autre est vers une limite des communes de Beaune et de Chomelix, où l'on voit une fontaine nommée *Magnigraoule*, près de laquelle se trouvait naguère une pierre marquée, dit-on, d'empreintes de pieds de cheval.

(1) Voir mes recherches sur ces monuments, aux *Annales*, t. XXII, 1859, publié en 1861, p. 843.

(2) Voyez, à la page 717, l'explication que je propose au sujet de ces roches, utilisées comme limites de circonscriptions territoriales en des temps très-anciens, mais postérieurement à leur primitive destination de monuments, sans doute, religieux.



Après être remonté aussi haut qu'il a été possible dans la nuit des temps, et montré, même dans cette région montagneuse qui s'étend de Vorey aux limites extrêmes du Velay, des témoignages de civilisations successives, je pourrai plus sûrement établir l'antique existence des voies assez nombreuses qui parcouraient la contrée et dont la principale était, sans contredit, notre estrade du Puy au Forez (1).

Je vais donc reprendre l'itinéraire de cette route en indiquant, ainsi que je l'ai fait du Puy à Vorey, toutes celles qui, venant s'y joindre, constituaient encore ici des embranchements de quelque importance.

Les documents que j'ai pu consulter se taisent sur une faible partie de son trajet, depuis Vorey presque jusqu'à Vertaure, ou « Verthaure, » village mentionné à la date de 1258, dans un précieux inventaire de pièces publié par M. Chaverondier (2), comme on y trouve aussi désignés les anciens lieux de Dignac, en 1322 (3); Villedieu *(Viladeu)*, en 1244 (4); Dieupis, en 1269 (5), et

(1) Tous les explorateurs qui, dans nos régions, ont approfondi les systèmes des chemins antiques, partageront, comme moi, l'opinion de M. Gras, d'après laquelle « on peut dire sans exagération qu'il y en avait presque autant qu'aujourd'hui, sinon dans les mêmes conditions de tracé ou de niveau, d'entretien ou de commodité. » Car, dans le Forez également, « ces routes sont généralement établies en ligne droite, les unes dans les plaines, les autres sur les crêtes ou à mi-côtes. »

Notes sur le parcours de quelques chemins antiques dans l'arrondissement actuel de Montbrison. (Revue forézienne, 1867, p. 28.)

(2) *Inventaire des titres du comté de Forez* fait en 1532, par Jacques Luillier, 1860, art. 618.

(3) *Ibid.*, art. 610. — (4) *Ibid.*, p. 490. — (5) Auj. *Louspis.*, *ibid.*, art. 655.

Polpenac, en 1269 (1), lesquels, au-delà de Vertaure, s'échelonnent aux bords ou près de l'estrade.

On peut croire, d'ailleurs, qu'après Vorey, la route devait être peu distante d'une assez grande roche située au bord du chemin actuel, à la face verticale de laquelle se voit une cavité oblongue qui a valu à ce monument de la nature une sorte de vénération religieuse, sous le vocable de saint Martin. On rapporte que naguères encore les voyageurs déposaient des pièces de monnaie dans ce creux dont la forme particulière semble avoir été adaptée à cet usage ; dernière trace des offrandes que les anciens faisaient aux esprits des chemins, des rochers, des arbres et des eaux (2).

Non loin et en amont de cet endroit, il y a, dit-on, vers le haut de la colline, une source d'eau dite aussi *de saint Martin*, près de laquelle le roc offre des entailles et un creux où l'imagination populaire croit reconnaître

(1) *Ibid.*, art. 655.

(2) On a nommé aussi *Gwyons* ces roches parfois appropriées de main d'homme, se dressant sur le flanc d'une montagne, au bord d'un chemin, et l'on a conjecturé qu'elles étaient consacrées à Gwyon, au Mercure gaulois, protecteur du mercier et du voyageur. (Voyez M. Paul Béal, *Chemins, habitations*, etc., *de la Gaule*, dans les *Mém. de la Soc. d'émul. du Doubs*, 1862, publié en 1864, page 294, d'après Henri Martin, *Hist. de France*, t. I, p. 54, etc.) Il est croyable que ces monuments, trop peu étudiés jusqu'à ce jour, et qui sont assez nombreux dans le Velay, ont dû avoir différentes destinations, suivant qu'ils étaient au bord des chemins ou dans toute autre situation.

On a conjecturé que les pierres à creux avaient eu originairement une destination de limite. Mais un certain nombre ne sont pas sur des confins d'anciennes paroisses ; telle est la roche que je mentionne ici. Il est plus vraisemblable d'y voir des monuments antérieurs aux circonscriptions qui, en certains cas, auraient été subordonnées à la position de quelques-unes de ces remarquables roches.



une « pesade » ou empreinte de pied de cheval attribuée à la monture du saint (1).

En revanche, à proximité et au-delà de Vertaure, le territoire de ce village, dans des extraits de reconnaissances féodales faites en 1530 (2), est longuement sillonné par l'*estrade publique allant au Puy* (3), avec variantes de noms, telles que : *estrade tendant de Saint-Bonnet au Puy* (4), *chemin public ou rue publique allant au Puy* (5), *chemin public allant de Vertaure à Vaurey* (6).

La voie ne passait pas au village même, car une seule maison entourée de terres se confronte avec l'estrade qui, dans toute sa longueur, borde prés et champs; imposant, en outre, le double sceau de son ancienneté et de son importance aux noms de certains terroirs : *Charaytas* ou *Boutisse, dous Viays*, etc.

Cette dernière désignation *(dous Viayes* ou *des Voies)* traduit divers énoncés de nos documents qui placent un nœud de jonction d'estrades et d'autres chemins sur ce même territoire de Vertaure, à proximité de Dignac : « Item, dit l'un de ces textes (7),

(1) Je dois ces renseignements à l'obligeance de MM. Lascombe, membre de notre Soc. académique, et Croze, percepteur à Vorey.

(2) *Brevet du village de Vertaure, paroisse de Vaurey, en faveur du seigneur de Roche*. XVIII[e] siècle. Coll. de M. H. Falcon.

(3) *Ibid.*, fol. 14, 27, 35, 37.

(4) *Ibid.*, fol. 47, 48, 49, 52, etc.

(5) *Ibid.*, fol. 21, 39, 43.

(6) *Ibid.*, fol. 25, 41.

(7) *Brevet de reconnaissance au seigneur de Roche*, par.... Laurens... Copie ancienne, fol. 8. La même estrade est citée au terroir de l'Ouche, fol. 9. Coll. de M. H. Falcon. Ce document est sans date. Mais un autre brevet (de la coll.

quemdam terram sitam in territorio loci predicti de Vertaure appelatus de Fermalhias... confrontatam... cum *estratâ publicâ quâ itur à loco Sancti Juliani Dansa apud Vouresium...* »

Voilà déjà une estrade se déviant vers l'ouest, et indépendante du grand chemin du Forez, que nous allons bientôt voir se prolongeant au nord, dans la direction de Villedieu. Je ne sais trop si au-delà de Saint-Julien-d'Ance, cette estrade allait aboutir à Pontempeyrat, comme on pourrait le croire d'après les plans cadastraux qui indiquent un chemin longeant l'Ance et bordé de parcelles dites les *Eistrious* et *Rouméau ;* ou bien si elle conduisait un peu plus directement à Usson, par le Rodier, *Tanvia* et *Péret*, suivant un autre chemin que confinent des terres appelées *le Pic de la Viat*. Il est certain seulement que de Saint-Julien-d'Ance elle venait par Uffarge, — en côtoyant des parcelles dites encore aujourd'hui la *Chaussade* et la *Viade,* — rencontrer notre route et lui empruntait ensuite son trajet jusqu'à Vorey pour conduire surtout au Puy, centre principal de rayonnement, je le répète, du plus grand nombre de nos anciennes voies ou de leurs affluents.

Il y a plus : le vrai point de jonction de l'estrade de Saint-Julien-d'Ance se précise par un autre passage du même texte qui fait confronter une terre, de l'orient avec l'estrade publique de Saint-Julien-d'Ance

de M. H. Falcon) rappelle un terrier de 1688, du village de Vertaure, avec la même mention de cette estrade et des terroirs de « Fermalhas » et de « lou Preyton. » Fol. 55.

à Vorey, et de borée (nord) avec le chemin public allant à Saint-Pierre-du-Champ : *ab oriente cum stratâ publicâ quâ itur à loco Sancti Juliani Dansa apud Vouresium et à boreâ cum itinere publico quo itur ad locum Sancti Petri de Campo* (1). Un autre document nous donne, en 1608, une désignation plus précise de ce dernier chemin dans le mandement de Roche, au terroir de Boys, appelé de las Varinas, où il est qualifié d'*estrade tirant de Retournac à Saint-Pierre-du-Champ* (2). Il serait plus difficile de dire quelle était sa direction au-delà de Saint-Pierre-du-Champ ; peut-être allait-il vers Beaune, en passant par Sassac, où j'ai dejà mentionné, au bord d'un vieux chemin, des ruines gallo-romaines.

Quoi qu'il en soit de cette hypothèse, le nœud de ces voies, à savoir : l'estrade du Forez et celles de Saint-Julien-d'Ance et de Saint-Pierre-du-Champ sont suffisamment rapprochées d'un monument en forme de *tumulus*, pour qu'on essaie de déterminer par une fouille la signification de ce tertre. Ajoutons qu'à proximité du même endroit, vers Poussac, M. César Falcon a remarqué des vestiges d'antiquités romaines : tuiles à rebords, poteries, gravats, débris de charbons et autres traces d'incendie, dénotant une ou plusieurs habitations depuis longtemps détruites.

Notre estrade, dont l'antique largeur s'est en partie conservée sur différents points, après avoir passé, un peu

(1) *Ibid.*, fol. 2. On suit la même estrade de Saint-Julien-d'Ance aux bords des terres dites *pralats dessous l'estrade, sanhe de l'estrade.*, *etc. Fol. 6.*

(2) *Brevet de terrier en faveur du seigneur baron de Roche, fol. 30.* Coll. de M. H. Falcon.

avant la jonction de ces routes, à Dignac, dans un terroir appelé, en 1476, *de la Chaussade* (1), les laissait à gauche et s'avançait droit au nord, près de Villedieu, jusqu'au territoire de la Gazelle. On le voit d'après l'extrait suivant d'un compoix du mandement de Roche-en-Régnier (2) : « Toute la metterie (du seigneur de Villedieu) se confronte du levant avec le chemin tirant de Chambillac à Saint-Maurice..., du midi le bois de Combres et les terres du dit seigneur de Villedieu... et le chemin de Saint-Pierre-du-Champ à Retournac, de nuit l'*estrade de Saint-Bonnet au Puy*, de bise les terres de la Gazelle et terres des seigneurs de Craneaux et de Chambillac. » C'est également la même ligne de chemin qui, nettement figurée sur les plans cadastraux comme sur la carte de l'état-major, nous a conduit de Vorey jusqu'au territoire de la Gazelle et qui pourrait avoir été ici la route mentionnée au cartulaire de Chamalières à l'occasion des champs donnés à ce couvent, dans le cours du XII[e] siècle, par un nommé Tralgarius, l'un *in villa de la Gazela*, l'autre à l'*Estrada*.

Au-delà des jalons fixés par le compoix de Roche et le cartulaire, c'est à-dire après le terroir de la Gazelle, on voit sur la carte et surtout aux plans du cadastre, que le chemin se continue droit au nord, parfois très-large et accusant, sur une assez grande longueur, sa haute

(1) *Vieille copie d'un terrier du seigneur de Roche*, fol. 64. Coll. de M. H. Falcon.

(2) Registre du XVIII[e] siècle, généreusement déposé aux archives départementales par M. Chabannes, maire de Vorey, membre de la Société académique du Puy.

ancienneté par sa destination de confin immuable entre des communes représentant d'anciennes paroisses. C'est une ligne bien caractérisée qu'échelonnent à sa droite, et plus ou moins près du chemin, les lieux de la Gazelle, de la Garde, Poupenac, château de Vacherolles jusqu'à Triouleyre, d'où l'on arrive à Giroux, pour y franchir la rivière d'Ance.

D'autres particularités accentuent l'importance ancienne de cette ligne, d'abord jusqu'au terroir de la Garde, où des brevets de reconnaissance de dîmes, de l'an 1586, font voir deux estrades se reliant au même chemin, l'une dite *de Craponne à Roche* (1), l'autre *de Craponne à Retournac* (2). Il est même curieux d'observer que cette dernière, d'après sa direction indiquée par d'autres textes remontant à 1476 (3), satisfaisait jadis aux mêmes besoins qui ont motivé de nos jours la création de la route départementale N° 9.

(1) Un *Cahier de reconnaissance par des habitants de Roche au seigneur de ce lieu* (fol. 10) relate aussi un chemin public de Roche à Craponne qui, en 1589, limitait une terre du terroir de Fermols. Coll. de M. H. Falcon.

(2) *Brevet* (de 1750) *du terrier de 1586 du curé de Saint-André-de-Chalancon*. Reconnaissance faite par Me B. Ribeyron, le 8 décembre 1586, fol. 6. Coll. de de M. H. Falcon.

(3) Vieille copie (traduction d'un *terrier* en latin de 1476, *du seigneur de Roche*, fol [illegible] Coll. de M. H. Falcon.

« Terre au terroir dou Pasturalou, confine d'orient avec le chemin de Retournac à Craponne et à Ca[illegible]melix, de bise avec l'*estrade de Retournac à Craponne.* »

Le brevet d'un *terrier* (de 1543) *du seigneur de Roche* (cah. 2, f. 1. Coll. de M. H. Falcon) mentionne un « garayt en la chau d'Orsinhac... confinant du levant avec l'*estrade publique de Retournac à Craponne.* »

Comme la route départementale N° 9, l'ancienne estrade se prolongeait, sans doute, vers Yssingeaux, d'après un hommage fait, en 1309, à l'évêque du Puy, du péage au port (passage de Loire) de Retournac. *Rép. des hommages à l'évêque*, 1740-1741, p. 252. Arch. dép.

Il n'est pas rare que les lieux où se croisent de vieilles routes, aient retenu de naïves légendes, échos de lointaines traditions. Ici, vers « le terroir de la « Garde, » appelé, en 1586, « la Croux dous Morts, ou de la Choumaralas (1), » on montre « le Couderc gentil » où, à certaines nuits de l'année, de jeunes femmes, légèrement voilées, se livrent, entre autres ébats, à des rondes fantastiques.

Ces récits, qui impressionnent les imaginations populaires, doivent avoir un sens qu'aujourd'hui il serait difficile de pénétrer. On peut au moins leur assigner la même origine qu'à de semblables croyances conservées en d'autres lieux par des monuments des plus anciens âges, peut-être même préhistoriques.

Est-il possible également de remonter à l'origine du nom de « la Garde, » assez fréquent dans notre pays et consigné au cartulaire de Chamalières sous la forme « ad Gardam, » avec d'autres appellations de localités comprises dans cette même région? Le témoignage de ce vieux document trahit déjà une assez haute ancienneté, et peut-être faut-il y voir l'indice de quelque antique poste d'observation plus ou moins approchant de ceux qui existaient avant les Romains, et à l'imitation desquels ceux-ci avaient aussi des gardes appelées *specula*.

Plus loin, la voie qui nous occupe, commandée également par le château de Vacherolles, porte encore un nom qui dénonce son ancienne et véritable direction :

(1) *Acte de reconnaissance de terre*, rappelé par un *brevet de terrier du curé de Saint-André de-Chalancon*, fait en 1750, fol. 6. Coll. de M. H. Falcon.

on l'appelle *ancien chemin de Saint-Pal au Puy* dans tout son trajet sur la ligne limitant la commune de Saint-Julien-d'Ance. C'est aussi le chemin qu'un brevet — de 1750 — d'un terrier de 1586 désigne par une de ces variantes d'appellations, commune à la plupart de nos vieilles routes : *chemin allant au Fieu, ou dit Treoleyre, au Puy* (1). Ce lieu de « Treoleyre, » — aujourd'hui Triouleyre, le même, peut-être, que le cartulaire de Chamalières nomme « ad tres olerias, » — devait être en effet un point de bifurcation pour deux chemins : le premier conduisant au lieu dit aujourd'hui de Giroux où le passage de l'Ance semble le plus facile, le deuxième au Fieu qui, situé également près de la rivière, n'était d'ailleurs distant de Giroux que d'environ un trait d'arbalète.

Notre route reprend même ici sa qualification la plus significative dans un titre de 1553 (2), qui mentionne, en outre, le pont sur lequel, à cette époque, elle franchissait l'Ance : la voie s'appelait l'*estrade publique allant du pont du Fieu au Puy*, désignant ainsi le passage à l'un des deux endroits que je viens d'indiquer.

En ce lieu existait, au sommet d'un suc ou mamelon, le château du Fieu, « de Feudo, » qui défendait un village de ce nom, celui-ci certainement antérieur à nos

(1) *Brevet* déjà cité d'un *terrier de M. le curé de Saint-André-de-Chalancon* etc., f. 6, et autre *brevet du partage de la rente du curé de Chalancon*, du 25 mai 1687, f. 6 : il s'agit d'un bois ou buge appelé la *Croix des Morts* ou la *Choumaralas*, auquel se rapportent les confins.

(2) *Copie du terrier du seigneur Verdier, des villages de Moly et Las Oleyres et de Pilhac*, copie du XVIII[e] siècle d'un terrier de 1553. — Arch. dép. E.

plus vieux documents, car il est cité, — dans la paroisse de Saint Julien-d'Ance, — par le cartulaire de Chamalières. Un G. (Guillelm?) del Feu, seigneur peut-être du lieu, est, dans le même texte, désigné comme témoin d'un acte. Un registre de reconnaissance de fiefs, de l'an 1334, cité par la Mure, relatait un hommage rendu à Gui VII, comte de Forez, par noble homme Guyot, seigneur de Chalancon, damoiseau, d'une « maison nommée le *Fieux* (1), près le ruisseau d'Ance. » S'agissait-il d'une maison quelconque sise au Fieu ou bien du château ou manoir dont il est ici question, et dont le seigneur aurait pu relever pour cette possession de celui de Chalancon, et celui-ci du comte de Forez? Il est d'autant plus vraisemblable de le croire qu'on trouve d'autres exemples de seigneuries ternues ainsi en arrière-fief.

Plus tard, vers 1454, Guillaume, seigneur du Fieu, renouvelait d'anciens actes de reconnaissance en emphytéose ou « pagerie perpétuelle, » auxquels étaient assujétis ses tenanciers des villages des Olières, — nommé plus tard Moly, — et du Pey-de-Pilhac (2). C'est probablement ce même seigneur qui avait fait sculpter son écu *au léopard rampant*, sur le linteau de la porte d'une tour; édifice dont les restes, joints à d'autres vestiges, signalent un fort assez remarquable.

(1) *Hist. des comtes de Forez*, t. I, p. 806.

(2) *Extrait* (du XVIIIe siècle) *du terrier de noble Guille du Fieu des reconnaissances des villages des Ollières, actuellement Moly, et du Pey de Pilhac*: terrier latin fait en 1454. Ces extraits sont à la suite du terrier de Jean Verdier, ci-dessus relaté.



Quant au lieu des Olières, qui dépendait, comme on vient de le dire, de cette seigneurie, il est désigné, en 1163, sous le nom « d'Olerias, » au cartulaire de Chamalières; de plus, si l'on voulait rechercher en ce territoire, voisin du Fieu, des témoignages d'époques beaucoup plus reculées, il ne serait pas impossible que certains noms de tènements, tels que « la Peyre cuberte, » nommée dans un texte de 1553, non loin du Fieu, et la Sanhe « de la Peyre, » aux Olières, en 1454, attestassent la présence ou le souvenir d'antiques monuments (1).

Le château du Fieu ne commandait pas seulement notre estrade. Il avait vue également sur deux chemins assez notables : l'un allait du pont à Saint-Julien-d'Ance et de là peut-être vers Saint-Georges et Chomelix, sans toutefois que nos textes nomment celui-ci *estrade* ou grand chemin; l'autre est ainsi désigné en 1454 : *Iter quo itur de Feudo ad Chalanconium,* c'est-à-dire, chemin allant du Fieu à Chalancon (2). Celui-ci, arrivé aux Olières, est nommé, en 1553 : *grand chemin tendant des Olières à Chalancon,* avec *coursière* ou « dresseyres (3). » La voie devait passer ensuite à Pilhac et à Maison-seule, — peut-être un des *domus sola* du cartulaire de Chamalières, — lieu où douze parcelles, dessinant une assez longue bande de terres, portent au cadastre les noms expressifs de *la*

(1) *Extraits du terrier du seigneur du Verdier et de Guillaume du Fieu déjà cité.*

(2) *Extraits du terrier de noble Guillaume du Fieu.*

(3) *Terrier du seigneur du Verdier.*

Viat. C'était au même grand chemin que se rattachait, sans doute, l'un des ponts de Chalancon, d'où la voie allait se confondre avec celle de Retournac.

Avant de poursuivre au nord, après le pont du Fieu, notre estrade unie aux deux nouveaux affluents que je viens de citer, faisons une dernière observation. Cette appellation d'*estrade*, à laquelle d'assez nombreux documents nous ont habitués, est ici plus utile qu'en bien d'autres lieux : elle justifie le prolongement de la voie depuis la Gazelle jusqu'à la rivière d'Ance, c'est-à-dire sur un assez long parcours qu'en l'absence d'une semblable désignation, on aurait pu croire quelque peu conjectural. Elle exclut absolument toute hypothèse qui, pour conduire la voie à Saint-Bonnet et à Estivareilles, l'aurait, depuis la Gazelle, fait dévier à gauche vers Saint-Julien-d'Ance et Pontempeyrat ou bien à droite vers Tiranges. Enfin elle fournit un nouvel élément de certitude pour reconnaître encore ici une de ces routes presque rectilignes, même en pays de montagnes, qui caractérisent la viabilité des plus anciens âges.

La place occupée jadis par le pont du Fieu, — sans toutefois que je veuille exclure absolument une variante de direction ayant pu exister, à une époque quelconque, par Giroux, Laprat et Voirac, — devait être, en 1554, d'après les termes de l'acte cité précédemment, au point le plus près de la colline du Fieu, c'est-à-dire vers le moulin dit aujourd'hui de Royer, autrefois du Fieu. Par une coïncidence curieuse à noter, c'est un endroit marqué sur les rochers de

l'Ance comme limite des trois communes ou paroisses anciennes de Saint-Pal, de Saint-Julien et de Boisset. La voie aurait ensuite côtoyé quelque peu la ligne de séparation de ces deux dernières paroisses pour parvenir directement à Monzie.

Ce village, fort ancien, que le cartulaire de Chamalières nomme « Monzia, » fixe, d'ailleurs, un jalon incontestable. Des textes de 1419 et 1423, énonçant des confronts de terres à « la Monzia, » mandement de Saint-Bonnet, paroisse de Saint-Pal, le spécifient en ces termes : *Iter, sive stratam publicam quâ itur de Sancto Bonito versùs Anicium* (1), c'est-à-dire chemin ou estrade publique allant de Saint-Bonnet au Puy.

Peu après Monzie, il paraît que l'estrade se bifurquait. Un embranchement devait aller par le Sap et Brandy-Bas à Saint-Pal-en-Chalancon, bourg très-ancien et l'un de ceux qui, situés sur les confins du Velay, en avaient été détachés pour être unis au Forez. Sa position en avait fait un centre commercial de quelque importance par ses foires et marchés mentionnés dans des textes qui remontaient au moins au commencement du XVe siècle (2). Il faut, d'ailleurs, admettre l'ancienne existence d'un embranchement notable et ayant eu rang d'estrade, d'après les désignations de seize parcelles bordant le chemin, savoir : onze à droite, entre le Sap et Brandy-Bas, appelées *sous la Viale* et *la Chauchat* et

(1) *Terrier de la châtellenie de Saint-Bonnet-le-Château*, 1416-1425, fol. 227. Arch. de la Loire. A. 89. Communication de M. Chaverondier.

(2) Voyez, aux archives de la mairie de Saint-Pal, la liasse F. 4, de pièces concernant des confirmations de ces foires, par les rois François Ier et Louis XIV.

cinq à gauche, au terroir *de la Via,* entre ce dernier village et Saint-Pal (1). Quelle aurait été la direction de cette voie au-delà de Saint-Pal? Aurait-elle fait la continuation de l'estrade de Saint-Bonnet par un détour qui l'aurait mise en communication avec le chef-lieu de la paroisse, ou bien aurait-elle constitué la naissance d'une autre estrade, empruntant, après Saint-Pal, un de ses jalons au pont Rainard, lieu fort ancien, mentionné au cartulaire de Chamalières? Dans cette dernière hypothèse, la voie prenant la direction du nord-ouest aurait pu conduire à Usson (l'antique *Icidmagus*), en y prenant le nom de « chemin public tendant au Puy, » que je trouve relaté à la date du 3 juin 1343, dans un inventaire de titres de la Chaise-Dieu, au sujet d'un pré sis au territoire d'Usson (2).

L'autre branche partant, comme il a été dit, d'un point situé peu après Monzie, serait échelonnée par les lieux suivants : les Gouttes, Boisset-Haut, la Chapelle-Notre-Dame-de-Lorette et Sous-Granouilloux. Entre ces deux derniers endroits, la voie se nomme encore aujourd'hui le *chemin du Puy* ou le *chemin de l'Estrade* (3). Des monuments d'âges très-divers en retracent l'ancienne et longue fréquentation. J'ai parlé déjà de l'élégant oratoire du XV[e] siècle qu'on voit à Boisset-Haut : sorte de « lanterne des morts, » qui n'était pas déplacée au bord d'une route.

(1) Je dois ces données, extraites du cadastre de Saint-Pal-en-Chalancon, aux obligeantes investigations de M. Journet, directeur des Contributions directes, assisté de M. Henri Vallat, surnuméraire.

(2) Article concernant le prieuré d'Usson. Cahier, fol. 480. Arch. dép., fonds de la Chaise-Dieu.

(3) Renseignement fourni par M. Martin, maire de Saint-Pal.



Sous Granouilloux, le chemin s'appelle aussi *l'Estrade,* et dans un champ dit : « la Claïre de l'Estrade » et qui confine la voie, aujourd'hui très-rétrécie, M. Chovelon, ancien représentant à l'Assemblée nationale, a retrouvé, à une certaine profondeur du sol qu'il avait fait défoncer sur une longueur d'environ 150 mètres et avec une notable largeur, le pavé du surplus de la chaussée.

Une particularité intéressante à signaler ici est que cette aire de route n'était pas formée de dalles brutes, comme il y en a des traces sur certaines de nos antiques voies qu'on peut croire du commencement de la domination romaine. M. Chovelon m'a fait savoir, en insistant sur ce point, qu'on avait employé à ce pavage de petits cubes de granite à face supérieure carrée, et présentant, dans la régularité de leur arrangement, « l'aspect des routes aux environs de Paris. » Or, nous avons là, à ce qu'il semble, un caractère des voies qui, dans notre pays, ont pu être améliorées par les Romains, au moins dès le règne de l'empereur Claude. J'en ai eu la preuve près de Beaulieu, dans un terrain dit de Curlande, où la découverte d'un fragment de colonne itinéraire, au nom de ce prince, m'a donné occasion d'observer des cubes en pierre volcanique, inférieurement évidées en coin et qui avaient été arrachées de l'aire, ou *summa crusta,* d'une antique voie par un défoncement du sol (1). La même constatation fut effectuée en 1860, par notre confrère, M. Vinay, dans sa propriété de Corsac, près le Puy. Des fouilles archéologiques lui dévoilèrent, sur

(1) *Annales,* tom. XXII, 1859 ; publié en 186', pag. 341.

un assez long trajet, la voie romaine de cette ville à Lyon et Vienne; sa largeur, d'environ 13 mètres; l'épaisseur et les diverses couches de pierres composant la chaussée dont la *summa crusta* avait aussi disparu, mais que représentaient, dispersés dans le sol, de pareils cubes en grès très-dur. La construction de cette voie ne pouvait guère avoir précédé l'établissement d'un assez vaste polyandre qui côtoyait la route et dont on eut la date aux médailles des empereurs Marc-Aurèle et Antonin, ainsi qu'à de nombreux débris de poteries et autres objets composant le mobilier funéraire de sépultures par incinération (1). J'ai rencontré également des pierres de même forme, éparses parmi les moellons d'un mur, au nord et près de Saint-Paulien, quartier dit : « Marchadial » dont l'avenue paraît avoir été, à l'époque romaine, une rectification d'une autre branche de la Bolène moins régulière et située plus bas dans le vallon (2). L'époque qu'on peut assigner ainsi à l'emploi de ces pierres cubo-conoïdes, est d'autant mieux délimitée, qu'au Puy, de profondes fouilles, faites dans le jardin des Dames religieuses de l'Instruction, m'ont révélé, entre des rangées de sépultures datées par des médailles des empereurs Constancius et Decentius, une voie large d'au moins 11 mètres, dont le pavé, postérieur aux précédents, était formé de simples galets basaltiques, comme la plupart de ceux des rues actuelles de la ville (3).

(1) Voyez les rapports de MM. Vinay et Sarlandie des Rieux. *Annales*, tome XXIII, 1860; publié en 1863, pp. 28 et 82.

(2) Une de ces pierres, provenant de Saint-Paulien, est au Musée du Puy.

(3) Séance de la Société académique du Puy, de juillet 1860, *Annales*, tome XXIII, page 155.



Pour revenir au champ de M. Chovelon, le sol livra également, en certaine quantité, des fragments de grandes poteries, amphores ou *dolia*, un petit bassin en granite, et des pierres, la plupart portant des traces du feu et qui semblaient provenir de constructions romaines.

A quelques mètres de ces vestiges et du bord de la chaussée, on rencontra une grande dalle en granite brut, d'environ 2^{m},60 de long, 2^{m},30 de large et 0^{m},33 d'épaisseur. Elle était couchée auprès de cinq autres pierres brutes et fortes, implantées dans le sol, comme des supports de dolmen, c'est-à-dire qu'elles figuraient une sorte de cellule plus ou moins carrée, ouverte sur le devant, fermée de chaque côté par deux pierres, et par une seule à la face postérieure. Enfin, la dalle laissait voir, d'après ses proportions concordant avec celles de la cellule, qu'elle en avait formé le toit. Entre les supports de ce curieux monument, du genre de ceux que l'on classe aujourd'hui à l'un des derniers âges des temps préhistoriques, la terre était notablement mélangée de charbons; indice possible de sépulture par incinération, comme les dolmens en ont souvent offert; à moins qu'on y voie un témoignage de profanation par le feu, — ainsi que le ferait croire la position renversée de la dalle de recouvrement, — à une époque ancienne où la vénération qu'inspirait ce groupe de pierres, aurait pu faire ombrage à des idées politiques ou religieuses (1).

(1) M. Chovelon, sur ma demande, a bien voulu me transmettre tous ces renseignements, par l'obligeante entremise de M. César Falcon. La dalle a été employée pour des marches d'escalier.

Aux lieux qui viennent de nous montrer la double et curieuse empreinte de civilisations, l'une préhistorique, l'autre romaine, séparées entre elles par un espace de temps considérable, une ligne de chemin, figurée sur la carte de l'état-major, fait voir le trajet très-probable de la route et sa direction vers Gachats où elle serait venue joindre deux estrades, l'une pour Saint-Bonnet, l'autre pour Apinac.

IX.

Partie de Gachats à Saint-Bonnet et Saint-Rambert.

Les deux voies que je viens de citer se rencontraient, en effet, à Gachats. La première était appelée, en 1545, près de ce village, au lieu de la Valette : *le grand chemin de l'Estra* (1), et un peu plus loin, à la Fargette : *chemin tendant de Saint-Bonnet au Puy* (2). Une ligne tracée sur la carte de l'état-major et qui indique cette route, passe ensuite à Leniecq et au Sapey pour atteindre Epizolles, où un texte de 1549 mentionne aussi le *chemin de Saint-Bonnet au Puy* (3).

Saint-Bonnet-le-Château où nous voici arrivés, outre son ancienneté attestée par nombre de documents, avait une importance qui recommande cette ville à nos études.

(1) *Extraits d'un terrier des dixmes du curé d'Apinac*, etc. Arch. dép., fonds de la Chaise-Dieu, f. 98.

(2) *Ibid.*, fol. 100.

(3) *Terrier du mandement de la ville de Saint-Bonnet, pour noble Jean Camus*, folio 17. Archives de la Diana. Communication de M. Gras.

C'était une des cinquante châtellenies royales du Forez, et l'une des treize villes dont les députés, depuis un temps immémorial, avaient voix aux États de cè pays (1). Son église était desservie par des prêtres sociétaires faisant office de chanoines. Elle avait des foires et marchés et quelques industries assez florissantes. Elle était surtout « renommée pour ses ciseaux, dont la fabrication, tombée depuis deux siècles, a fait place à celle des serrures et des dentelles .. (2). » A ce dernier point de vue surtout, cette petite ville a droit de nous intéresser. Elle est, depuis un temps indéterminé, un centre de production des dentelles qui embrasse, dans le département de la Loire, toutes les communes de ce canton (3). Cette industrie, en s'échelonnant sur toute la ligne du Puy à Saint-Bonnet, s'irradie de chaque côté de cette estrade, principalement dans la région montagneuse où, grâces aux efforts de nos fabricants, en particulier, de notre regretté concitoyen Théodore Falcon, elle a reçu de remarquables perfectionnements. Ces notions nous apprennent par quelle ancienne

(1) M. Chaverondier, *Introduction à l'inv. des arch. de la Loire*, p. 22 et 29.

(2) Duplessy, *Ess. statist. du dép. de la Loire*, 1818, p. 223.

(3) En 1818, on croyait que la fabrication des dentelles y datait approximativement d'une centaine d'années, toutefois, sans qu'on en eût produit aucune preuve. Cette industrie occupait, dans le canton de Saint-Bonnet, environ trois mille ouvrières. Le prix de la dentelle par aune était de 0,10 centimes pour les plus petites, et de 7 francs pour les plus grandes. J. Duplessy, *Essai statitisque sur le département de la Loire*, 1818, p. 379. — D'après MM. César et Hector Falcon qui, à l'exemple de leur frère, parcourent incessamment, pour ce genre de fabrication, notre antique estrade délaissée par d'autres industries, les prix actuels des dentelles qui se font dans la région de Vorey à Saint-Bonnet, sont beaucoup plus élevés qu'ils l'étaient en 1818.

voie la fabrication des dentelles a dû parvenir du Puy jusqu'au-delà des confins du Velay.

Sous un autre rapport, Saint-Bonnet, à voir les routes déjà tracées sur la carte forézienne de M. Gras, était, au moyen-âge, un point de croisement d'*estras* dont une, au moins, allait vers le Velay, au « port d'Aurec, » par Saint-Nizier et Roziers-côtes-d'Aurec.

Saint-Bonnet n'était pas cependant le but final de cette route que nous venons d'explorer sous le nom d'*estrade de Saint-Bonnet au Puy*. Après ce bourg, la voie prenait un autre nom : celui d'*estrade de Saint-Rambert au Puy*. On en juge d'après divers titres, notamment aux termes d'un terrier de la châtellenie de Saint-Bonnet qui, en l'année 1418, fait confronter une pièce de terre d'un habitant de Mons *(de Montibus)* avec cette estrade : *Juxtà stratam publicam tendentem de Sancto Regneberto versùs Anicium* (1).

Telle était donc, avant qu'on l'eût délaissée, cette route dont mes collègues du Forez pourront, plus savamment que je n'ai pu le faire, retracer tout le parcours et indiquer les vestiges et les monuments de tous âges qui attesteront, sans nul doute, son existence immémoriale. Sa haute ancienneté s'affirme déjà, comme il a été dit, par celle du lieu où la voie aboutissait sur la Loire et son importance par les relations que cette route avait créees, et dont l'histoire fournirait au besoin de fréquents témoignages. J'en ai déjà rappelé dans le cours de ce mémoire, tels que les courses de Rambaut, chef des routiers, vers 1365; la fréquentation

(1) Document déjà cité, fol. 158. Archives de la Loire. A. 89.

probable de la voie par les personnages et officiers attachés au gouvernement du Forez et du Languedoc, alors qu'un de nos plus illustres évêques, Jean de Bourbon, visitait ou habitait son prieuré de Saint-Rambert; une excursion (ébat) du connétable de Bourbon à Saint-Rambert, et l'indication de passages de troupes pendant les troubles de la Ligue, en 1591.

J'emprunte encore à une chronique dont Auguste Bernard a fait un intéressant usage (1), un souvenir qui, se rattachant moins au Velay, n'a pas eu sa place parmi les faits historiques précédemment énumérés. Il s'agit de la venue du roi François Ier à Montbrison, en 1536. Ce prince avait établi des camps dans les environs du Forez, visité celui de Valence et reçu dans la ville de Lyon, à l'entrée de l'église métropolitaine, comme comte de Forez, le titre de chanoine honoraire. « Il s'achemina donc de Lyon le vingt-troisième avril de ladite année, passa le lundy, vingt-quatrième, en la ville de Saint-Rambert, aux environs de laquelle on lui donna le plaisir de la chasse et le lendemain mardy,... il fit son entrée dans la ville de Montbrison, capitale dudit comté de Forez, en laquelle ville, accompagné de la cavalcade et infanterie des enfants d'icelle, qui fut le prendre à Saint-Rambert, il y feut reçeu à la porte de Saint-Jean. » Les historiens du Forez donnent ensuite les curieux détails de la réception et du séjour du roi à Montbrison, auxquels je renvoie le lecteur pour ne pas prolonger cette digression.

J'ai à signaler, d'ailleurs, un fait qui a trait plus

(1) *Hist. du Forez*, t. II, p. 101 et suiv.

spécialement aux conditions immédiates de la route comme ligne de très-long parcours. J'en dois la révélation à deux pièces des archives de la ville de Lyon dont M. Rolle, aide-archiviste, a bien voulu m'envoyer des copies (1). Ce sont des lettres aux dates des 20 et 22 mars 1594, adressées par les consuls de Saint-Bonnet aux échevins de Lyon, quarante jours après que cette dernière ville s'était rendue (le 8 février 1594) à Alphonse d'Ornano, commandant les troupes du roi. Par contre-coup, Saint-Bonnet, à l'exemple de d'Urfé, avait embrassé aussi la cause royale et, pour la servir, ses habitants arrêtaient sur la route les courriers venant d'Espagne et de Toulouse, et porteurs également de dépêches à destination de Rome. Les consuls de Saint-Bonnet, apprenant ces prises aux échevins de Lyon, ajoutent même un détail qui confirme l'usage bien établi du chemin pour la direction des courriers, au moins dans le cours du XVIe siècle : « Ce soir, disent-ils, on nous a adverty comme l'ennemy qui tient Saint-Marcellin, a pratiqué avecq le maistre de la poste d'Estivalhes (Estivareilles) de faire conduire par voyes oblicques, les courriers venans d'Espagne, jusques audict Saint-Marcellin, sans passer icy, *comme ils doibvent*. Si vous trouvez bon d'ordonner audit maistre de la poste nommé maistre Claude du Bosc, de consigner icy ou tel aultre lieu que jugerez, lesdits courriers, cela éviterait la peyne qu'on a de les veiller. »

Depuis cette époque, la même voie n'avait pas cessé

(1) Elles sont indiquées dans l'excellent inventaire rédigé par M. Rolle, sous la cote AA. 67.

probablement de desservir la ville de Lyon, jusques à la fin du XVIIIe siècle. Elle est, en effet, rappelée par Garde des Fauchers qui, vers l'an 1777, parlant de la route nouvellement tracée du Puy à Montbrison, par Craponne, « sur une ligne septentrionale (1), » ajoute que celle-ci la joignait à Craponne, pour se diriger, par Pontempeyrat, « en la ville de Lyon, sur une ligne orientale (2). » Au début de la Révolution, c'était encore une voie pour Lyon, aux termes de l'article suivant de l'inventaire des archives du Rhône, rédigé par mon digne collègue, M. Gauthier : « C. 795. 1788-1790. Routes de seconde classe..... de Lyon en Auvergne, par Chazelles, Saint-Galmier et Saint-Bonnet-le-Château, » nonobstant une autre ligne « de Lyon à Bordeaux, par Feurs. » (*Ibid.* C. 801. 1787-1790.) Enfin, à des dates plus récentes, on constate, d'une part, la fréquentation de la voie par le titre qu'elle avait déjà en 1812, de « route départementale n° 5, de Saint-Flour à Lyon, par Brioude... Craponne... Saint-Pal-de-Chalancon (3) ; » et, d'autre part, d'après une autre de ses plus anciennes directions, alors qu'en 1818, on appelait encore ce parcours spécial de la voie : « chemin de la Loire au Puy, par Saint-Bonnet-le-Château (4). »

(1) Nommée, en 1820 (Deribier. *Dict. topogr. de la Haute-Loire*, p. 188), « route départementale n° 1, du Puy à Boën, par Craponne (Saint-Pal-en-Chalancon) et Montbrison. »

(2) *L'Agriculture vengée*, manuscrit sans date, donné aux arch. dép. par M. l'abbé Maitrias. Voyez aussi le *Certificat authentique*, etc., du même auteur, 1777, p. 21.

(3) *Procès-verbaux du Cons. général de la Haute-Loire*, session de 1812. Arch. dép.

(4) Duplessy, *Essai statistique du dép. de la Loire*, p. 121.

L'utilité commerciale de la même route, au moins à l'égard d'une partie de cette

X.

Estrade de Saint-Maurice-en-Gourgois au Puy.

J'aurais maintenant à revenir à Gachats pour y reprendre notre estrade principale, et la suivre, par Apinac, jusqu'à Estivareilles. Mais puisque mes savants confrères du Forez m'ont libéralement convié à pénétrer dans le domaine de leurs vaillantes explorations, qu'ils me permettent encore de citer dans la même région, au nombre des chemins *vellavo-ségusiaves* qui la sillonnent, une voie qui venait aussi du fleuve de Loire, et qui, se dirigeant par Saint-Maurice-en-Gourgois et Rosiers vers le Puy, aurait pu rejoindre notre estrade sur un point à déterminer entre cette ville et Saint-Pal-de-Chalancon.

Du reste, les extraits suivants du terrier de la châtellenie de Saint-Bonnet ne seront que provisoirement l'expression d'un *desideratum* d'études ultérieures. Il s'agit des propriétés qui s'y trouvent relatées à la date de l'an 1418. L'une, appartenant à un habitant de Mons, était située au terroir de Valelhes : *Juxtà iter quo itur de Sancto Mauricio versùs Anicium* (1). L'autre, com-

voie entre les villes de Saint-Étienne et de Saint-Bonnet, se confirme en ce moment par l'annonce de la création d'un chemin de fer « doté d'un trafic spécial : le transport des bois de mines pour les houillères de Saint-Étienne. » Voyez le journal *la Haute-Loire*, n° du 5 mars 1870.

(1) Document déjà cité, fol. 155.

prise dans le territoire de Belle-Vue *(de Bello Visu)*, confrontait *cum itinere seu stratâ tendente de Sancto Mauricio en Gorgoys versùs Rosiers* (1).

XI.

Partie de Gachats à Estivareilles.

Il est temps de rentrer sur le territoire vellave, dont j'ai franchi l'une des vieilles frontières pour cette dernière et indispensable excursion à Saint-Bonnet, Saint-Rambert et Saint-Maurice-en-Gourgois. Nous avons laissé notre principale estrade à Gachats, d'où je vais poursuivre son tracé vers le nord, toutefois, après avoir rappelé qu'au sud elle devait se continuer par un embranchement allant à Retournac, et dont les jalons probables sont les suivants : Trespeyres, le Villard (ou Viallard, 1555) (2), Monchany, le Ponteil, Tiranges, « l'*estrade* aux azulhs du château de Chalancon (l'an 1300) (3), » la Villette, Pontviane-sur-l'Ance, Charrées et Retournac-sur-la-Loire (4).

Il existe, en effet, dans cette direction un vieux

(1) *Ibid.*, fol. 152.

(2) *Cahier de fondations de l'église de Saint-Pal-en-Chalancon.* — Renseignement donné par M. l'abbé Payrard.

(3) Hommage, déjà cité, fait par le seigneur de Chalancon, à l'évêque du Puy.

(4) Le *Répertoire des hommages de l'évêché* mentionne un acte par lequel Charbonnel et sa femme, en 1309, reconnaissent tenir en fief à l'évêque et au seigneur de Roche six parties du *pontanage*, sive *port de Retournac*. C'était, sans doute, une sorte de tribut pouvant rappeler ceux qui, à l'époque gauloise, se prélevaient probablement aux passages des rivières et que César appelle *portoria*.

chemin dont on suit le tracé sur la carte de l'état-major. Il est en plusieurs endroits d'une largeur assez remarquable, et sur son parcours on rencontre des vestiges d'antiquités, parfois même plus ou moins préhistoriques. Le lecteur a pu en juger précédemment d'après ce que j'ai dit des pierres de saint Martin, près de Tiranges et à proximité de la Villette, sans compter certains noms de lieux : le Ponteil, Pontvianne, Charrées, etc., indiquant le passage d'une route, et celui de Trespeyres, paraissant évoquer la mémoire de quelque monument gaulois. L'importance de cette ancienne voie s'affirme, du reste, par sa transformation moderne en « chemin de grande communication, » sous le nº 13, d'Yssingeaux à Usson.

Notre principale estrade au nord, de Gachats au lieu d'Apinac, fait voir, en 1545, dans cette portion de son trajet, sa qualification caractéristique, au moins d'après une « terre appelée *l'Estra*... confrontant jouxte *le chemin tendant d'Épinac à Gaschatz* de soir (1). » Au besoin, d'autres citations jalonneraient à peu près tout son tracé par d'autres propriétés qui confinaient le même *chemin tendant d'Épinac à Gaschatz* (2).

Cette paroisse d'*Apinac (de Appinaco)*, dont l'ancienneté résulte de sa mention au cartulaire de Chamalières, se recommande également aux investigations archéologiques par des noms de terroirs relatés aussi en 1545 et qui semblent révéler des monuments d'é-

(1) *Extraits d'un terrier des dixmes*, etc., du curé d'Apinac, fol. 21. Arch. dép., fonds de la Chaise-Dieu. — (2) *Ibid.*, fol. 8, 20, etc.



poques plus ou moins lointaines. Tels sont ceux de *Peyra Folla,* autrement *Lissard Peyra Rolle,* la Croix de *la Peyra, las Chavallays,* etc. (1).

Le chemin qui, depuis Gachats, est figuré sur la carte de l'état-major, s'y prolonge très-visiblement jusqu'à Estivareilles, par la Bourgeat et Pommiers. Je regrette de n'avoir pu recueillir aucun texte, aucune indication de monuments ou de souvenirs historiques à l'aide desquels, très-probablement, on authentiquera un jour cette autre portion de la voie. Ce n'est donc, à mon avis, qu'une lacune provisoire que font disparaître, d'ailleurs, les amorces incontestables de l'estrade au sud aussi bien qu'au nord, et, dès lors, il y a lieu d'adopter l'opinion de M. Gras qui a tracé sur sa carte la continuation de la voie d'Apinac à Estivareilles.

XII.

Partie d'Estivareilles à Montbrison et au-delà.

Arrêtons-nous un instant à Estivareilles ; et puisque nous allons encore une fois cheminer sur le territoire des Ségusiaves, laissons la parole à l'un de nos savants voisins : « Estivareilles, m'a écrit M. Gras, n'était point une des quarante villottes fortifiées du Forez aux XVe et XVIe siècles. C'était un prieuré de

(1) *Ibid.*, fol. 6, 9, 77, etc.

votre diocèse (1). La forme latine la plus ancienne de son nom est *Stivalelhiæ*, plus tard *Estivalelhiæ* et *Estivaleilles*. Le nom de Estivareilles est, à mon avis, complètement moderne. Dans le dessin de l'armorial de Guillaume Revel (1450 environ), représentant le prieuré d'Estivaleilhes, on voit une vasque supportée par des *enfants nus*.

« Qu'est cela? *Stivel* est un vieux mot qui signifie *fontaine*. Convenez qu'il y a de quoi éveiller la curiosité. On a bien aussi *Estival*, autre vieux mot très-connu ; mais *Varus*, qu'en ferons-nous? Dans la *France par cantons*, publiée par Théodore Ogier, on fait dériver le nom d'Estivareilles de la phrase latine : *Hic stetit Valerius*, gravée, dit-on, sur une pierre *naturellement* perdue depuis longtemps (2). »

Estivareilles, sur la carte des vieilles routes du Forez, telles que M. Gras les a tracées, est encore un point de croisement d'estrades dont une, venant de Saint-Bonnet, se divise en trois pour atteindre à l'ouest la voie Bolène : la première au village de Boulaine, la deuxième à Usson, la troisième à Pontempeyrat.

Deux autres allant vers le nord partent également

(1) Estivareilles faisait partie, en effet, du diocèse du Puy, comme bien d'autres paroisses comprises, sous le rapport civil, dans le Forez. Son prieur, nommé abbé, était à la nomination de l'abbé d'Ainay.

(2) Je ne sais quel étymologiste a traduit aussi *Estivareilles* par : *Est hic Varus Ælius*, « l'un des généraux de la cavalerie de César, » qu'un autre fait intervenir également dans le prétendu nom primitif de *Chatel-Vair*, *Castrum-Vari*, que des auteurs ont voulu attribuer à ce lieu. Il paraît qu'on ne sait pas à quelle source historique cette dernière désignation a été puisée, d'après une question que M. Gras a posée dans la *Revue forézienne*, tome 1er, 1867, page 47, et à laquelle aucun des lecteurs de la *Revue* n'a pu répondre.



d'Estivareilles, ou plutôt y continuent par bifurcation notre estrade du Puy. Ces dernières, que j'ai déjà mentionnées au début de ce mémoire avec extraits de textes qui les justifient, sont celles du Puy à Moind et Montbrison, par les Villards, et du Puy à Feurs, par Marandier, Soulacroux, Margerie, etc.

L'une et l'autre acquièrent dans le Forez et le Roannais une importance qui les recommande à l'attention, non-seulement à cause des relations qu'elles avaient établies entre le Puy et les deux villes de Montbrison et de Feurs, mais à raison des conditions probablement originaires de leur tracé que le moyen-âge avait respectées. Celle de Montbrison ne s'arrêtait pas à cette ville ; la carte de M. Gras en poursuit au nord le trajet presque en ligne droite jusqu'à Amions qui paraît être, pour MM. Chaverondier et Noëlas, le *Mediolanum* inscrit sur la carte itinéraire de Peutinger (1). De telle sorte que, dans cette hypothèse, la ville du Puy aurait été aussi en rapport direct avec une localité dont la situation exceptionnelle serait attestée dans l'antiquité par son nom de *Médiolan*, c'est-

(1) Aug. Bernard (*Description du pays des Ségusiaves*, p. 54) a fait remarquer que *Mediolanum* signifie ville du milieu. Toutefois, ne sachant où placer ce lieu, indiqué sur la carte de Peutinger comme station de voie romaine, il l'a identifié avec *Forum Segusiavorum*.

M. Chaverondier, qui a consacré une excellente notice au lieu d'Amions, dans ses notes de l'*Inventaire des titres du Forez* (p. 536-540), a fait connaître les nombreux vestiges d'antiquités qu'on y observe, et, d'après la position du lieu, il est porté à regarder comme vraisemblable une hypothèse qui placerait *Mediolanum* à Amions.

M. Noëlas, dans ses intéressantes *Légendes et traditions foréziennes*, 1865, p 367, a ensuite exprimé la même opinion au chapitre intitulé : *La*

à-dire *ville située au milieu du pays*. On a vu, d'ailleurs, dans mes aperçus préliminaires, qu'au-delà d'Amions les directions de certaines routes, du nord vers la capitale du Velay, et par conséquent de la ligne intermédiaire d'Amions à Montbrison, se révèleraient, entre autres qualifications, d'après celle de *chemin de Saint-Haon-le-Châtel au Puy*.

Ces fructueuses indications m'amènent à reproduire les résultats des recherches faites par M. Noëlas en ce qui concerne trois embranchements partant d'Amions, et résumées ainsi dans une lettre de mon savant correspondant : 1° route de *vicus Aquæ Calidæ,* qui pourrait avoir été aussi celle du Puy à Vichy; 2° route du Puy à *Augustodunum* (Autun) ou chemin Roumier; 3° route du Puy à *Noviodunum* ou à *Avaricum,* chez les Bituriges, qui se confond avec le chemin Roumier.

Les routes dont je viens de parler montrent, dans les vestiges d'antiquités que MM. Gras et Noëlas ont observés sur leurs parcours, des témoignages d'époques successives; les plus anciens pouvant être, je le crois, bien antérieurs à l'occupation romaine. On devra donc leur assigner, en Forez comme dans le Velay, une origine très-reculée, qu'attestent également les

ville d'Amions, et, plus récemment, dans la *Revue forézienne*, tome III, pp. 97, 869. Ce savant résume ainsi les autres opinions émises à ce sujet : « On a longtemps placé cette station à *Modonium* (Moind), mais le nom et les distances routières indiqués sur la carte de Peutinger ne permettent pas de le supposer.... Danville place cette station à Meys, dans la Brévenne; Walkenaër, à Meylieux, près Feurs; les traducteurs de l'*Itinéraire théodosien* le placent à Bressieux, et de la Mure, à Moind.



directions rectilignes de ces voies et les dispositions de leur assiette par monts et vallées, dénotant, il me semble, des « itinéraires » essentiellement primitifs.

Quant à l'estrade d'Estivareilles à Feurs, elle participait aux mêmes conditions d'assiette et d'origine, au moins d'après ce qu'on juge de son tracé jusqu'à l'endroit où elle se confondait avec la voie Bolène, pour parvenir à la capitale romaine des Ségusiaves.

XIII.

Examen comparé de l'estrade et de la Bolène.

La rencontre de ces deux voies plus ou moins en deçà de Feurs, vers une des dernières étapes de nos excursions dans le Forez, provoque maintenant une rapide comparaison qui, résumant les traits différentiels de chacune de ces routes, fera mieux voir encore qu'elles procédaient de civilisations distinctes. Comment concevoir, en effet, que notre estrade, qui est évidemment antérieure au moyen-âge et cependant établie suivant un mode défectueux de viabilité, eût été construite par les Romains, eux qui avaient sillonné la même région d'une voie presque parallèle et révélant, dans ce qu'il en reste, la science de l'ingénieur appliquée à des convenances stratégiques et militaires? Si l'on veut bien suivre le parcours de celle-ci,

c'est-à-dire de la Bolène, sur un plan à grande échelle déposé au musée du Puy et dressé en 1855, d'après les données fournies par une commission de la Société académique (1), on observera qu'elle se dessine à des altitudes régulièrement ordonnées sur une zône de plateaux à peu près continus, largement découverts, rarement intersectés par de notables échancrures du sol, évitant surtout les sinuosités des vallées. Ces caractères sont d'autant plus remarquables que, sur certains points, la voie est doublée en quelque sorte par des restes de plus anciennes et défectueuses routes, que les Romains avaient sans doute utilisées comme *compendia,* particulièrement de Chomelix à Pontempeyrat.

La Bolène nous montre donc une voie tracée avec art, principalement pour la circulation des troupes dans une région montagneuse où il s'agissait, à l'abri de toutes surprises, de leur confier la domination du pays. Des colonnes itinéraires y marquaient les distances en lieues chez les Ségusiaves, en milles chez les Vellaves : les premières comptées à partir de *Forum Segusiavorum,* les autres à partir de *Revession,* ville que les inscriptions de ces pierres nomment au IIIe siècle : CIV(*itas*) VELL *(avorum)* (2). On y voit aussi qu'elles avaient été érigées entre les années 222 et 249, surtout pour attester les *réparations* faites à la voie par les ordres des empereurs Sévère Alexandre, Maximin et Philippe;

(1) Cet intéressant travail fut exécuté dans les bureaux et sous l'habile direction de M. Bretagne, directeur des Contributions directes et membre de la Société académique.

(2) Voyez, pour cette désignation, la note 3 de la page 596.

d'où l'on est amené à conclure que cette route, figurée sur la carte de Peutinger, était bien antérieure à cette époque et que sa construction pouvait dater du commencement de la domination romaine.

La chaussée devait avoir une largeur dépassant 10 mètres, comme on l'observe en quelques endroits que les empiètements riverains ont le mieux respectés. Sa structure comportait un mode d'empierrement souvent employé par les Romains et comportant quatre couches de pierres plus ou moins fortes et de gravier (1). De curieux débris témoignent également que les ponts desservant la même voie étaient d'une architecture qui répondait aux pratiques de l'art chez les anciens. Il y en avait un probablement à Pontempeyrat, sur la rivière d'Ance (2); plusieurs beaux matériaux, en particulier deux blocs de granite qui ont été transportés au musée du Puy, et d'autres, qui sont encastrés dans des murs de bâtiments ruraux à Polaniac près Pontempeyrat, font voir, d'après leur taille et leurs riches sculptures, les restes d'un portique, sorte d'arc de triomphe *(fornix)* qui pouvait avoir été disposé pour recevoir une barrière ou bien une herse *(cataracta)* fermant le passage à volonté (3); le tout affecté peut-être au prélèvement du tribut qui se serait perpétué au même en-

(1) Voyez la description qu'en a donnée Mangon de Lalande. *Essai hist. sur les antiquités de la Haute-Loire,* 1826, p. 198.

(2) A. Bernard *(Description du pays des Ségusiaves,* page 114) dit que la tradition d'un pont romain était fort ancienne. Il ajoute : « Les armes des seigneurs de Pontempeyrat étaient d'or au *pont* de gueules maçonné de sable, *flanqué de ses tourelles...* »

(3) Ant. Rich., dans son *Dict. des antiq. romaines,* 1861, aux mots *pons* et *cataracta,* donne la figure d'un pont orné de semblables portes.

droit, dans le cours du moyen-âge, sous forme de péage (1).

Les deux stations principales de la route existant chez les Vellaves, d'après la carte de Peutinger, étaient *Icidmagus* (Usson) et *Revession* (Saint-Paulien), et, vers les confins des Gabales, *Condas* (Condres) (2), trois villes dont il ne faut pas exagérer l'importance, mais qui n'en possédaient pas moins les établissements indispensables aux lieux d'étapes militaires. On y a trouvé, en effet, d'assez remarquables vestiges de constructions antiques, principalement à Saint-Paulien qui, par sa situation, n'ayant jamais pu être à l'époque gauloise un *oppidum* et, *à fortiori*, la ville principale ou *médiolan* des Vellaves, était devenue, après la création de la route et par des considérations politiques que j'ai développées ailleurs, le chef-lieu gallo-romain du pays.

D'autres traces d'édifices plus ou moins appropriés à l'emploi militaire de la route se sont révélées aux investigations de l'archéologie. De ce nombre sont des antiquités lapidaires qui appellent l'attention sur le village de Saint-Geneix, situé à 3 kilomètres et demi au nord de Saint-Paulien, c'est-à-dire non loin du lieu

(1) En 1295, le seigneur de Chalancon rendit hommage de ce péage à l'évêque du Puy, *Rép. des hommages de l'évêché*, fol. 175. Arch. dép.

(2) *Annales de la Société académique du Puy*, t. XXVII, p. 22. A la séance de cette Société de février 1864, j'avais fait l'exposé des raisons qui me portaient à placer la station de *Condas* vers Condres, et non loin de Saint-Haond; depuis lors, des fouilles effectuées par la Société académique de Mende ont révélé, en effet, l'emplacement de ponts et d'édifices vers le confluent du Chapeauroux et de l'Allier. Voyez, dans les *Bulletins* de cette Société, d'intéressants rapports faits à ce sujet, entre autres par M. André, archiviste de la Lozère.



marqué par le deuxième milliaire et dont la colonne, malheureusement mutilée et n'offrant plus que quelques traces de lettres, vient d'être retrouvée par M. Fayolle, maire de cette commune, dans un bâtiment de son habitation. La mention de ce village au cartulaire de Chamalières, ainsi qu'en 1164 dans une bulle du pape Alexandre III (1), signale la haute ancienneté du lieu. Son nom plus ou moins primitif *Jaillac* (2), forme peut-être altérée de *Juliac*, semble lui assigner une origine romaine, que justifie, outre des restes d'antiquités et la situation du lieu dans un vallon fertile et abondamment fourni d'eau, une disposition peu ordinaire des rues, larges, alignées, s'intersectant à angles droits, contrairement aux irrégularités habituelles de nos villages. On dirait un plan originairement tracé par la main d'un ingénieur en vue d'une destination militaire, camp permanent, *castra stativa, hibernacula,* résidence de troupes en quartier d'hiver ou bien pour quelque autre destination plus ou moins analogue (3).

Un autre fait, jusqu'à présent exceptionnel pour nos antiques routes, s'est produit dans un terroir bordant

(1) *Chroniques de Médicis*, t. I, p. 76.

(2) *Sti Genesii de Jaillac* (l'an 1038), cart. de Chamalières.

(3) Ce plan du village rappelle celui des *bastides* qui ont été signalées dans le Midi. (De Caumont, *Abécédaire d'archeologie civile et militaire*, 3e édition, 1869, p. 192.) Mais ces bastides furent construites aux XIIe et XIIIe siècles, et nos documents donnent à Saint-Geneix une origine bien antérieure. Néanmoins, il y a, dans le Velay, des lieux appelés *la Bastide*. Cette dénomination doit être ancienne, car le cartulaire de Chamalières mentionne, à la date de 1104, un *mansus de la Bastida*, situé dans la paroisse de Saint-Pierre-du-Champ. Je ne sais si ces bastides offrent le plan régulier de celles du Midi.

la voie près du village de Freissenet, où M. Rocher, ancien maire de Borne, a mis au jour les fondations d'un édifice assez vaste, et dont les ruines, entremêlées de tuiles à rebords, de morceaux de marbre, de fragments de fines poteries rouges, de ferrures, etc., ont livré la tête d'une statue d'empereur, qu'aux traits du visage on croit reconnaître pour celle de l'empereur Posthume père.

Enfin la même route, que les inscriptions des colonnes milliaires, — aussi bien que cette image d'un chef de l'empire provenant de je ne sais quel édifice destiné à le glorifier, — permettent d'appeler impériale, se ramifiait par des embranchements dotés également de colonnes itinéraires dont deux ont déjà été signalées, l'une au nom de Posthume, dans le village de Saint-Jean-de-Nay, l'autre, au nom de Volusien, à celui du Thiolent (1).

La plupart des caractères que la *Bolène* ou *voie des colonnes* vient de nous offrir, font défaut évidemment dans le parcours de notre estrade qui, née d'un principe en quelque sorte instinctif, suit, autant que le permet la configuration du sol, la ligne la plus directe dans les plaines, aux anfractuosités comme aux crêtes des monts. On y voit très-bien qu'elle a dû prendre naissance en des temps fort anciens où l'art n'avait pas encore appris à vaincre les obstacles naturels par des circuits adoucissant les déclivités; et si l'on ne sait pas encore à quelle époque lointaine les premières peu-

(1) *Rapport à M. le Préfet sur les archives et les monuments historiques du département. — Procès-verbaux et annexes du Conseil général de 1864*, p. 268.

plades ayant occupé le pays commencèrent à établir entre elles cette voie de communication, au moins pouvons-nous la classer au nombre de ces routes probablement primitives qui ne furent, dans le principe, que des itinéraires.

L'absence de colonnes milliaires et de notables travaux d'art ne prouve pas que les Romains l'eussent abandonnée. Sa largeur, encore remarquable en quelques endroits, les empierrements qui parfois constituent sa chaussée, les relations commerciales et agricoles qu'elle avait créées et qui en avaient dû faire, plus ou moins longtemps avant la conquête, une voie charretière, permirent, pendant l'occupation romaine, de l'utiliser, sinon comme route stratégique, au moins comme un de ces *compendia* dont le fréquent usage est démontré par les documents de l'antiquité (1).

Du reste, il est très-probable que les Romains, ainsi qu'on le faisait, il y a quelques années, pour nos principales routes, sans avoir modifié le tracé général de celle-ci, l'avaient améliorée par quelques rectifications plus ou moins partielles, délaissées, il est vrai, au moyen-âge, mais dont j'ai cru reconnaître des traces en divers endroits. C'est, d'ailleurs, une remarque qui a pris un caractère de généralisation par l'étude de la plupart des routes de notre réseau principal et autochthone, d'abord plus ou moins préhistoriques, ensuite gauloises, puis romaines, enfin pratiquées au moyen-

(1) Citons un exemple emprunté à l'*Itinéraire d'Antonin*, qui a été édité par M. Léon Renier dans l'*Annuaire de la Soc. des antiq. de France* pour 1860 : Lugduno (Lyon), m. p. m. XXIII. — aut per compendium, XVI.

âge sous le nom d'estrades, et, sans aucun doute, n'ayant pas cessé, presque jusqu'à nos jours, d'avoir, comme celle-ci, la ville du Puy pour centre de rayonnement.

XIV.

J'aurais maintenant à montrer comment toutes les lignes qui convergeaient au Puy, les unes venant de Lyon, de Vienne et de Valence, d'autres des Boutières ou confins du Vivarais, d'autres encore de plusieurs parties du Gévaudan et de l'Auvergne, se raccordaient entre elles à leurs points de jonction. Pour m'en tenir même à celle qui fait l'objet de la présente monographie, j'aurais à étudier ses divers prolongements vers le sud.

L'un des plus considérables, qui formait l'estrade du Puy au Vivarais, par Coubon, le Monastier et Montpezat, serait déjà pour le moyen-âge un sujet d'intéressantes notions, dont quelques-unes remontant au-delà du IXe siècle, époque où les documents deviennent d'une extrême rareté.

Les éléments de cette étude sont surtout dans l'histoire de l'abbaye de Saint-Théofrède, monastère qui, au VIIe siècle, fut établi par Calmilius, duc d'Auvergne, successivement en deux endroits situés l'un et l'autre sur la route, d'abord dans une *villa* lui appartenant (1), au *Villard,* où j'ai retrouvé quelques vesti-

(1) Il s'agit ici, probablement, d'une de ces *villa* fortifiées qu'en ces temps difficiles des hommes puissants avaient sur les routes principales, pour en surveiller les approches et les protéger. La situation du Villard en un point do-

ges des bâtiments primitifs, ensuite au bourg appelé plus tard le Monastier.

Sans rappeler l'invasion des Sarrasins qui, vers l'an 728, saccagèrent cette abbaye, probablement après avoir suivi la même voie, et sans reproduire d'autres faits qui, du VIIIe au XVIIIe siècle, font voir la constante direction de l'estrade, on remonterait à l'époque romaine par les antiquités observées dans son trajet et à des temps antérieurs par des vestiges non moins significatifs. A cet égard, cette voie — dont je n'ai pu parler que très-brièvement dans le cours de ce mémoire — venant alors de la Méditerranée en Auvergne et à la haute Loire, franchissant dans notre pays même la frontière qui, sur un assez long espace, séparait la Gaule celtique de la province romaine, avait jusqu'au Puy, où elle se bifurquait, une importance qui sollicite surtout à élucider, au point de vue de la topographie, divers épisodes de la guerre des Gaules, trop laconiquement racontés par César.

Nous verrions, de plus, notre route du Forez s'irradiant au Puy en d'autres grands rameaux, tels que les estrades de Solignac et de Vals (*pons de Valle*, en 1306) (1); cette dernière se bifurquant au voisinage de Tarreyres pour former d'une part le « grand chemin de Paris à Montpellier, » et, d'autre part, pour continuer

minant un assez long parcours de la voie et les vestiges que les travaux de culture ont mis mis au jour, autorisent cette conjecture.

(1) D'après une donation faite au couvent des religieuses de Vals. Arch. dép., fonds de ce couvent. — Un terroir du même village, nommé *Brioudes*, atteste également, par cette appellation d'origine gauloise, la haute ancienneté du pont sur lequel la voie franchissait le Dolezon.

la voie qui conduisait à cette partie du Gévaudan où notre estrade du Forez venait rencontrer la Bolène près de Saint-Haond, un peu avant l'antique emplacement de *Condas*.

Les notions de tous genres abonderaient donc, dans cette région méridionale du Velay, pour établir la constante fréquentation de ces routes au moyen-âge et à l'époque romaine, aussi bien que leur antériorité sur la voie militaire ou bolène de Revession, Icidmagus et Forum; dont notre estrade avait été, sous la domination des Romains, un vrai *compendium*, sans cesser d'être l'une des principales voies qui desservaient la colonie du Puy et le pays des Vellaves.

Mais les développements déjà trop longs que j'ai donnés à ces études, et ceux qu'exigerait leur continuation, m'obligent à les suspendre, malgré tout l'attrait que présente un champ d'investigations si fécond en résultats et jusqu'à ce jour peu exploré dans notre pays.

ERRATA.

Page 598, *ligne* 25, *au lieu de :* Néronde, *lisez :* Gironde.

Page 603, *ligne* 18, *au lieu de :* actuellement la Palisse, *lisez :* ancien chef-lieu de paroisse situé à 1,500 mètres environ de la Palisse.

Page 634, *ligne* 24, *au lieu de :* approuve, *lisez :* approuva.

Page 704, *ligne* 21, *au lieu de :* ces rivières, *lisez :* ces trois dernières rivières.

Page 720, *lignes* 17 *et* 18, *au lieu de :* sont suffisamment rapprochées, *lisez :* est suffisamment rapproché.

TABLEAU

DES

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES

FAITES AU PUY

Par M. NICOLAS

Professeur d'agriculture à l'Ecole Normale du Puy
et Membre résidant de la Société

1868

LÉGENDE EXPLICATIVE

DES ABRÉVIATIONS EMPLOYÉES

N *Nord.*

S *Sud.*

E *Est.*

O *Ouest.*

— Ce *signe* signifie : au-dessous de zéro ou de la glace fondante, c'est-à-dire des degrés de froid.

+	Ce *signe* indique des degrés au-dessus de zéro ou de chaleur ; même signification quand il n'y a point de signe.
M	*Moyenne*.

JANVIER 1868.

Jours du mois.	BAROMÈTRE A ZÉRO. Moyenne par jour.	THERMOMÈTRE CENTIGRADE à minima.	THERMOMÈTRE CENTIGRADE à maxima.	DIRECTION moyenne des vents supé-rieurs.	DIRECTION moyenne des vents infé-rieurs.	UDOMÈTRE au Puy.	UDOMÈTRE à Yssingeaux.
	mm.					mm.	mm.
1	697,4	—12°5	—8°3	»	N	»	»
2	698,4	—11,6	—9,3	»	N	»	»
3	699,0	—12,6	—8,3	N	NO	»	»
4	699,4	—12,5	—7,3	N	N	»	0,50
5	699,0	—16,5	—4,3	»	SE	»	4,00
6	700,0	—11,6	—9,7	S	SE	»	»
7	699,9	—10,5	—7,3	»	SO	»	0,60
8	702,0	—6,6	—3,3	»	NO	»	2,00
9	704,2	—7,5	—3,3	»	N	»	0,20
10	706,2	—7,6	—2,2	»	E	»	»
11	705,3	—13,6	—5,2	»	S	»	3,70
12	707,3	—7,5	3,3	N	SE	»	2,70
13	705,7	—3,6	5,3	N	S	5,80	2,00
14	710,7	0,5	6,3	N	SE	»	3,20
15	712,4	—0,6	7,3	N	SE	»	»
16	717,8	—0,6	7,2	N	S	»	8.30
17	715,0	—4,5	10,3	»	SE	»	»
18	710,1	—0,6	11,3	NO	S	»	»
19	700,3	4,6	8,3	SO	O	»	0,90
20	688,3	3.5	9,3	SO	SO	12,00	4,50
21	700.8	0,5	5,2	N	O	5,00	6,40
22	700,6	—0,6	9.3	O	S	»	9,40
23	697,4	0,6	5,2	SO	S	»	1,00
24	706,1	—5,5	—1,2	N	NO	»	»
25	704,2	—9,5	5,2	N	NE	»	3,00
26	704,7	—0,6	3,2	N	O	»	»
27	710,6	—2,5	3,2	N	N	»	»
28	711,3	—3,5	3,2	N	NO	»	1,40
29	714,6	0,5	5,3	N	NO	4,50	5,20
30	717,2	—4,5	2,3	NE	NE	»	»
31	712,7	—6,6	»	»	S	»	»
	M. 705,0	—5,2	1,8			27,30	52,00

Moyenne du mois : —1°7.

FÉVRIER 1868.

Jours du mois.	BAROMÈTRE A ZÉRO. Moyenne par jour.	THERMOMÈTRE CENTIGRADE à minima.	à maxima	DIRECTION moyenne des vents supé-rieurs.	infé-rieurs.	UDOMÈTRE au Puy.	à Yssingeaux.
	mm.					mm.	mm.
1	709,8	—4°6	11°3	NO	S	»	»
2	711,3	3,5	10,2	N	SO	2,20	0,60
3	711,0	—0,6	11,2	NO	O	»	»
4	716,9	0,5	4,3	N	N	4,30	1,70
5	713,8	—4,5	5,3	N	SO	»	»
6	716,1	—6,6	8,2	»	SO	»	»
7	707,9	—8,5	7,2	»	S	»	»
8	703,3	—5,5	8,4	O	S	»	»
9	710,8	0,6	3,3	N	NE	2,00	»
10	720,1	—7,5	3,3	»	NE	»	»
11	717,9	—6,6	7,3	»	NE	»	3.50
12	719,8	0,6	7,2	N	E	»	0,20
13	713,3	—4.5	5,3	N	N	»	»
14	710,6	—6,6	7,2	»	N	»	»
15	709,8	—7,5	11,3	»	N	»	»
16	714,3	—3,6	5,3	NE	NO	»	»
17	712,6	—8,5	10,3	»	S	»	»
18	712,6	—6,5	10,3	»	S	»	»
19	706,4	—6,5	10,3	O	SO	»	»
20	710,3	1,5	6,2	NO	NO	3,10	3,80
21	710,5	—1,6	6,3	NO	SO	0,20	»
22	707,0	1,5	10,2	NO	SO	»	»
23	707,7	—0,6	6,2	N	NO	2,00	»
24	715,4	—1,6	4,2	N	NO	»	»
25	718,6	—1,5	9,2	N	NO	»	»
26	714,7	4,5	8,2	NE	NE	2,30	»
27	709,6	0,5	15,3	»	S	»	2,20
28	707,8	—1,5	15,3	NO	SE	»	»
29	707,5	—0,6	12,3	S	SE	»	»
	M. 712,04	—2,8	8,3			16, 1	12,00

Moyenne du mois : 2°7.

MARS 1868.

Jours du mois.	BAROMÈTRE A ZÉRO. Moyenne par jour.	THERMOMÈTRE CENTIGRADE à minima.	à maxima.	DIRECTION moyenne des vents supérieurs.	inférieurs.	UDOMÈTRE au Puy.	à Yssingeaux.
	mm.					mm.	mm.
1	704,9	3°5	5°3	NO	O	4,30	»
2	710,6	—1,6	8,2	N	N	»	»
3	712,7	3,6	8,2	N	NO	1,10	1,90
4	715,6	5,5	9,3	N	S	»	»
5	711,1	3,5	15,2	»	NE	»	1,40
6	702,6	3,6	9,2	N	E	9,00	»
7	704,3	1,6	7,2	N	SO	2,30	6,20
8	698,8	3,6	13,2	O	SO	0,30	0,60
9	699,1	—3,5	9,3	»	SE	»	»
10	695,1	1,6	9,3	O	SO	6,00	3,10
11	701,2	—1,6	12,2	»	SO	»	»
12	702,4	0,5	8,2	N	S	19,30	18,40
13	714,5	2,5	11,2	N	NE	»	»
14	712,2	—2,6	17,2	»	NE	»	»
15	708,3	0,6	16,3	NE	N	0,30	»
16	710,6	3,5	10,2	N	NO	»	6,40
17	710,2	—2,5	15,2	NO	NO	»	»
18	706,6	0,5	4,3	N	E	4,00	11,40
19	702,4	—1,5	3,2	N	NO	»	»
20	705,5	—0,6	7,2	N	NO	»	»
21	705,7	—5,5	12,2	»	N	»	»
22	708,7	—4,5	16,3	»	NE	»	»
23	705,5	—3,5	12,3	N	NO	1,00	9,40
24	700,4	—0,6	2,3	»	NO	3,80	1,70
25	706,1	—5,6	2,3	N	NO	5,00	»
26	706,1	—1,5	3,3	N	NE	»	»
27	705,6	—1,5	9,3	N	N	»	»
28	707,1	0,6	5,2	N	NO	1,80	»
29	708,8	1,5	9,2	N	NE	»	»
30	708,8	—2,5	6,3	N	NE	»	»
31	710,3	—5,5	12,3	NE	NE	»	»
	M. 706,6	—0,3	9,4			58,20	60,50

Moyenne du mois : 4°6.

AVRIL 1868.

Jours du mois.	BAROMÈTRE A ZÉRO. Moyenne par jour.	THERMOMÈTRE CENTIGRADE		DIRECTION moyenne des vents		UDOMÈTRE	
		à minima.	à maxima.	supérieurs.	inférieurs.	au Puy.	à Yssingeaux.
	mm.					mm.	mm.
1	704,4	—3°6	14°2	»	N	»	»
2	710,0	—2,6	20,2	»	E	»	»
3	709,2	—1,5	21,2	»	NO	»	»
4	707,7	2,5	19,3	»	S	»	»
5	707,3	0,5	20,3	O	E	»	»
6	706,4	0,6	20,2	N	NE	»	»
7	704,1	0,5	20,3	N	SE	»	»
8	697,4	1,5	15,2	SO	S	»	»
9	693,7	3,5	12,2	O	SO	6,00	3,40
10	709,8	—2,5	5,2	N	NO	»	5,60
11	711,8	—4,5	5,3	N	NO	»	4,70
12	710,0	—3,5	3,3	N	N	»	0,20
13	710,5	—2,5	4.2	N	N	»	»
14	713,0	—2,5	5,2	N	NR	»	»
15	718,0	1,5	9,2	N	N	0,8	»
16	718,1	0,6	12,3	N	N	»	»
17	702,4	5,5	11,3	N	N	4,80	»
18	»	5,5	»	»	»	»	»
19	700,5	0,6	12,5	N	NE	»	»
20	696,8	2,6	12,2	S	SO	3,80	12,40
21	709,6	5,5	20,2	N	N	»	»
22	707,7	1,5	23,2	»	S	»	»
23	708,7	9,6	15.2	S	S	»	»
24	702,8	8,6	19,2	SO	S	0,01	»
25	707,9	6,6	19,2	O	O	»	»
26	706,2	4,5	17,2	O	NO	7,00	»
27	707,2	7,6	17,2	NO	O	1,00	7,20
28	713,2	6,5	13,3	N	NO	»	6,20
29	714,8	6.5	15,3	N	SO	»	0,40
30	714,2	6,5	21,8	N	NO	»	»
	M. 707,7	2,1	14,6			23,41	40,10

Moyenne du mois : 8°8.

MAI 1868.

Jours du mois.	BAROMÈTRE À ZÉRO. Moyenne par jour.	THERMOMÈTRE CENTIGRADE à minima.	à maxima.	DIRECTION moyenne des vents supérieurs.	inférieurs.	UDOMÈTRE au Puy.	à Ys-singeaux.
	mm.					mm.	mm.
1	714,1	6°6	22°3	N	NE	»	»
2	710,8	8,6	28,2	N	E	»	»
3	707,8	10,6	27,3	»	S	»	»
4	706,5	4,5	27,2	S	SE	»	»
5	703,3	12,5	22,3	S	SE	1,00	»
6	703,1	10,5	15,3	S	SE	14,10	3,20
7	701,5	10,5	23,3	SO	SE	»	13,20
8	701,6	10,6	17,2	SO	E	»	16,80
9	702,4	9,6	24,2	N	S	6,60	»
10	703,2	5,5	23,3	S	SO	15,80	6,20
11	702,8	9,6	21,3	S	E	»	20,70
12	703,8	9,5	12,3	»	NE	16,00	»
13	709,9	8,5	16,3	N	S	»	»
14	711,7	9,6	22,2	N	NE	»	»
15	708,4	7,5	25,3	N	O	»	»
16	705,5	7,5	24,3	N	SE	18,30	»
17	706,6	7,5	26,2	N	SE	»	»
18	708,6	6,5	26,2	SE	SE	»	»
19	708,0	7,5	29 2	N	SE	»	»
20	716,6	11,6	26,3	O	SE	»	1,00
21	705,6	9,6	26,3	O	S	»	0,80
22	703,7	7,6	27,3	NO	SE	»	8,80
23	704,4	8,5	27,3	NO	SE	»	»
24	707,6	10 5	31,3	O	S	»	»
25	706,0	12,5	28,2	»	S	»	»
26	708,8	7.5	30,3	»	SE	»	»
27	709,7	6,6	33,3	»	SE	»	»
28	709,9	7,5	32,3	SE	SE	»	»
29	707,3	15,5	27,3	SO	S	23,00	»
30	706,8	9,5	25,2	SO	E	»	»
31	706,0	11,5	28,2	SE	S	1,80	»
	M. 706,83	8,9	25,1			91,60	70.70

Moyenne du mois : 17°0.

JUIN 1868.

Jours du mois.	BAROMÈTRE A ZÉRO. Moyenne par jour.	THERMOMÈTRE CENTIGRADE à minima.	à maxima.	DIRECTION moyenne des vents supé-rieurs.	infé-rieurs.	UDOMÈTRE au Puy.	à Ys-singeaux.
	mm.					mm.	mm.
1	705,3	8°6	30°2	O	SE	»	»
2	705,8	12,5	27,3	NO	SE	9,00	»
3	705,5	12,5	18,2	NO	N	»	»
4	706,6	9,6	15,2	NO	NE	»	»
5	709,9	9,5	22,3	NE	E	»	»
6	710,6	7,6	25,3	N	NE	»	»
7	710,4	10,5	20,3	NO	N	»	»
8	706,5	12,6	20,3	N	NE	»	»
9	706,8	8,6	12,3	N	N	6,10	12,60
10	707,3	6,6	11,3	N	NO	»	»
11	709,7	2,6	15,2	N	NO	»	»
12	709,0	5,6	20,3	NE	NE	»	»
13	707,7	6,5	21,3	NE	N	»	»
14	709,3	7,5	24,3	NE	NE	»	»
15	710,5	8,5	28,2	N	NE	»	»
16	711.0	9,5	28,3	»	NO	»	»
17	710,6	9,5	31,3	»	N	»	»
18	708,9	10,5	33,2	NE	E	»	»
19	708,5	12,5	33,3	SO	S	»	»
20	709,9	12,5	29,3	»	S	»	»
21	705,3	11,5	31,3	O	S	2,10	»
22	704,9	12,6	21,2	SO	SE	22,00	8,40
23	703,6	12 6	17,2	»	S	»	37,30
24	708,8	9,6	19,2	NO	N	10,20	16,00
25	711,4	10,5	20,2	N	O	»	»
26	711,7	11,6	26.2	NE	NE	»	»
27	710,4	11,6	28,3	N	E	»	»
28	707,9	11,6	28,3	»	NE	»	»
29	706,4	13,5	25,2	N	NE	»	»
30	706,8	9,5	25,3	N	E	»	»
	M. 708,2	9,9	23,7			49.40	74,30

Moyenne du mois : 16°8.

JUILLET 1868.

Jours du mois.	BAROMÈTRE A ZÉRO. Moyenne par jour.	THERMOMÈTRE CENTIGRADE à minima.	à maxima.	DIRECTION moyenne des vents supérieurs.	inférieurs.	UDOMÈTRE au Puy.	à Yssingeaux.
	mm.					mm.	mm.
1	705,4	9°5	18°3	N	N	»	»
2	703,7	10,6	21,2	NE	N	»	»
3	703,4	9,5	21,3	NO	O	0,40	»
4	703,1	9,5	20,3	N	NO	1,20	2,00
5	704,6	9,6	22,2	NO	NO	»	»
6	706,2	9,6	23,2	N	N	»	»
7	708,3	5,6	21,3	N	NE	»	»
8	708,6	5,6	23,8	N	E	»	»
9	707,1	9,5	24,2	NO	N	»	»
10	706,8	10,5	26,3	O	SO	1,60	9,80
11	706,2	7,5	30,3	SE	E	»	»
12	706,3	10,6	20,2	SO	S	2,95	»
13	705,6	13,5	20,3	SO	N	3,90	5,60
14	705,4	9,5	27,2	O	SO	2,55	1,70
15	705,5	12.5	26,2	NO	NE	»	»
16	705,8	11,6	26,2	NO	NE	3,20	»
17	707,8	12,5	29,3	NO	N	»	»
18	708,6	11,5	33,3	NO	N	»	»
19	708,3	13,5	35,3	NO	N	»	»
20	707,8	13,5	35,3	NE	NO	»	»
21	706,4	13,6	37,2	O	E	2,80	»
22	707,4	13,5	34,2	S	SO	»	»
23	707.6	13,5	37,2	SO	S	»	»
24	708,2	12,6	36,2	O	NE	»	»
25	708.8	14,6	36,6	»	E	»	»
26	706,8	14,7	35,2	»	S	»	2,30
27	705,0	14,5	35,2	NO	SE	1,90	5,20
28	703,6	14,5	30,2	O	S	16,10	»
29	703,5	15,5	28,3	NO	SO	0,55	»
30	»	10,5	28,6	N	N	6,00	»
31	»	11,2	27,5	N	N	»	»
	M. 706,27	11,4	28,4			37,15	26,60

Moyenne du mois : 19°9.

AOUT 1868.

Jours du mois.	BAROMÈTRE À ZÉRO. Moyenne par jour.	THERMOMÈTRE CENTIGRADE à minima.	à maxima.	DIRECTION moyenne des vents supérieurs.	inférieurs.	UDOMÈTRE au Puy.	à Yssingeaux.
	mm.					mm.	mm.
1	»	12°6	27°2	N	N	»	»
2	706,6	9,6	33,2	»	NE	»	»
3	705,6	12,5	35,2	SO	N	»	»
4	704,6	15,5	27,3	SO	E	22,00	»
5	705,0	»	»	O	E	11,60	40,70
6	706,5	12,5	35,2	N	NO	»	17,10
7	707,5	12,5	28,2	NO	S	»	»
8	709,6	14,6	32,2	NO	E	»	»
9	710,0	14,5	34,2	»	E	»	»
10	703,3	16,5	32,3	S	S	»	»
11	703,1	17,5	30,3	SO	SO	»	»
12	702,0	14,6	30,3	S	S	»	»
13	»	15,5	21,0	SE	S	»	2,10
14	704,0	12,3	24,5	E	SE	17,30	10,50
15	»	14,0	22,2	S	NE	»	»
16	701,8	13,5	35,0	S	SO	3,10	12,40
17	700,7	13,0	28,5	S	SO	16,60	3,20
18	703,0	12,5	27,2	SO	O	7,00	»
19	706,1	11,5	25,2	SO	O	»	2,50
20	708,5	10,5	21,5	N	SO	0,20	5,70
21	708,6	10,5	21,2	N	N	»	»
22	705,1	10,5	23,2	N	O	»	0,20
23	705,1	9,5	23,2	N	SO	1,00	»
24	705,6	8,5	23,7	N	O	»	»
25	709,0	9,5	23,2	N	E	7,20	»
26	711,9	7,5	23,2	E	E	»	»
27	706,7	4,5	25,2	»	SE	»	»
28	712,3	5,0	24,2	N	E	»	»
29	711,4	8,0	20,7	N	E	»	»
30	711,3	8,5	20,2	N	E	»	»
31	711,4	7,5	23,7	N	SE	»	»
	M. 706,65	11,6	27,2			86, »	94,40

Moyenne du mois : 19°4.

SEPTEMBRE 1868.

Jours du mois.	BAROMÈTRE À ZÉRO Moyenne par jour.	THERMOMÈTRE CENTIGRADE à minima.		DIRECTION moyenne des vents supé-rieurs.	infé-rieurs.	UDOMÈTRE au Puy.	à Ys-singeaux.
		à minima.	à maxima				
	mm.					mm.	mm.
1	708,3	7°5	30°2	N	SE	»	»
2	706,4	8,5	25,7	»	E	»	»
3	712,3	»	»	»	S	»	»
4	711,8	8,5	32,2	»	SO	»	»
5	711,1	7,5	32,2	»	SO	»	»
6	714,5	8,0	33.2	E	SE	»	»
7	708,3	8,5	33,5	N	S	»	»
8	708,8	10,0	31,2	N	S	»	»
9	710,0	10,5	10,5	SE	E	»	»
10	707,3	9,5	30,0	»	E	»	»
11	702,1	9,5	31,2	N	N	»	»
12	» »	10,5	30,2	S	SO	0.141	»
13	700,0	11,2	»	»	S	6,047	4.40
14	702,6	12,5	27,4	S	S	»	1,20
15	»	11,5	24,0	»	S	2,641	4,00
16	»	»	»	»	»	1,50	»
17	»	»	»	»	»	»	»
18	»	»	»	»	»	7,594	10.80
19	»	»	»	»	»	29,000	12,80
20	»	»	»	»	»	»	»
21	»	»	»	»	»	36,500	10,00
22	»	»	»	»	»	22,220	32,50
23	»	»	»	»	»	»	1,00
24	»	»	»	»	»	0,313	0,80
25	»	»	»	»	»	5.000	»
26	709,1	5,5	22,2	SO	SO	»	0,30
27	702,6	14,5	21,2	S	SO	»	»
28	703,1	5,5	20,2	S	SO	»	0,15
29	702,1	11,5	21,2	S	SO	32.7	»
30	700,4	10,5	20,2	S	SO	9,672	6,60
31	»	»	»	»	»	»	»
	M. 12719,9	9,5	26,5			146,128	84,55

Moyenne du mois : 18°0.

OCTOBRE 1868.

Jours du mois.	BAROMÈTRE A ZÉRO. Moyenne par jour.	THERMOMÈTRE CENTIGRADE à minima.	à maxima.	DIRECTION moyenne des vents supérieurs.	inférieurs.	UDOMÈTRE au Puy.	à Ysingeaux.
	mm.					mm.	mm.
1	698,0	10°0	22°2	S	SO	17,60	1,60
2	702,0	10,9	14,2	NE	N	1,20	7,90
3	699,9	8,5	18,2	NE	SO	24,50	25,00
4	703,3	5,6	15,1	S	N	2,10	»
5	707,0	3,6	13,2	N	NO	»	»
6	710,6	0,6	14,2	N	NE	»	»
7	708,8	0,6	16,3	O	NO	»	»
8	709,8	7,5	13,7	N	NE	»	»
9	706,2	6,5	11,2	»	N	»	»
10	705,2	5,5	20,3	S	SE	»	»
11	707,7	4,6	20,3	S	NE	»	»
12	708,9	7,5	20,3	S	SE	2,00	»
13	709,4	5,5	20,3	NO	SE	»	»
14	708,1	7,5	19,3	NO	SE	»	»
15	707,3	8,5	12,3	N	NE	»	»
16	705,0	4,5	13,7	»	NE	»	»
17	700,6	0,6	16,2	S	E	»	»
18	692,8	10,5	15,2	SE	S	30,00	56,30
19	698,0	5,6	9,2	O	NE	39,00	»
20	703,4	0,5	5,2	NO	NO	7,00	»
21	703,7	—3,5	8,2	»	O	»	»
22	705,9	3,5	6,2	N	NO	1,50	37,50
23	708,5	—1,5	10,2	NO	O	»	»
24	708,7	4,5	12,2	NO	NO	»	»
25	709,8	5,7	17,2	N	O	2,83	»
26	710,8	9,5	15,2	N	O	»	»
27	707,8	5,6	10,2	NO	S	»	6,90
28	714,0	2,5	7,3	N	NE	1,20	»
29	713,4	—2,5	7,2	NO	N	»	»
30	708,9	3,5	9,3	N	NO	»	»
31	716,6	4,5	10,2	N	N	»	»
	M. 706,1	+ 4,7	13,7			129,73	135,20

Moyenne du mois : —9°2.

NOVEMBRE 1868.

Jours du mois.	BAROMÈTRE A ZÉRO. Moyenne par jour.	THERMOMÈTRE CENTIGRADE à minima.	à maxima.	DIRECTION moyenne des vents supérieurs.	inférieurs.	UDOMÈTRE au Puy.	à Yssingeaux.
	mm.					mm.	mm.
1	716,7	—1°5	15°3	»	NE	»	»
2	713,9	—3,5	16,2	»	NE	»	»
3	712,8	—1,6	11,3	»	NE	»	»
4	710,0	0,5	14,3	»	NO	»	»
5	703,8	0,5	11,2	O	O	»	7,90
6	693,4	5,5	9,2	»	O	14,00	»
7	695,0	—1,5	1,3	N	N	4,2	»
8	698,0	—1,5	2,2	N	NO	»	»
9	702,0	—2,5	0,3	N	NO	»	4,10
10	701,2	—4,0	1.2	N	NO	1,80	»
11	704,7	—2,5	1,3	N	N	»	4,00
12	708,3	—1.6	3.3	NE	NE	»	»
13	712,9	0.5	3,2	NE	NE	»	»
14	706,6	—0,4	1,3	N	NO	»	»
15	704,8	—1,5	2,3	NE	NE	»	»
16	705,6	—2,5	4,3	S	NE	»	8,70
17	706,0	0,5	8,2	S	NE	»	»
18	709,0	0,6	11,2	SE	E	»	»
19	705,4	4,5	8.3	»	SE	0,50	18,40
20	706,4	0,4	6,3	»	NE	»	»
21	707,4	—4,5	9.2	»	E	»	»
22	702,0	6,5	10.3	S	S	»	»
23	698,7	7,5	10.2	S	SE	3,20	»
24	701,5	3,6	6,2	»	SE	29,00	9,20
25	698,5	3,6	9,3	O	SO	»	»
26	698,3	1,6	9.2	N	SO	0,30	»
27	701,5	2,5	5,3	N	NE	»	»
28	699,3	2,6	3,5	N	N	1,0	»
29	703,9	0,6	2.0	N	S	0.40	»
30	702,9	—2,5	1,6	»	SE	»	»
	M. 704,4	+ 0,53	6,7			54,40	52,30

Moyenne du mois : 3°6.

DÉCEMBRE 1868.

Jours du mois.	BAROMÈTRE A ZÉRO. Moyenne par jour.	THERMOMÈTRE CENTIGRADE		DIRECTION moyenne des vents		UDOMÈTRE	
		à minima.	à maxima.	supérieurs.	inférieurs.	au Puy.	à Yssingeaux.
	mm.					mm.	mm.
1	701,8	3°5	10°5	S	S	»	»
2	703,9	5,6	12,8	SO	E	1,30	»
3	703,3	6,7	12,2	S	S	»	5,80
4	706,9	5,5	12,8	S	SE	»	»
5	708,3	8,6	14,2	SO	SO	1,30	»
6	709,3	5,5	18,2	»	O	»	»
7	709,5	7,5	12,3	»	O	»	»
8	707,1	5,6	12,3	O	SO	»	»
9	710,9	6,5	12,2	NO	E	»	»
10	712,5	3,5	11,2	»	NE	»	»
11	705,9	3,6	10,2	S	S	»	»
12	704,6	7,5	12,3	SO	S	»	»
13	701,6	5,7	11,3	S	SE	»	»
14	704,2	7,5	12,3	S	S	»	»
15	704,5	9,5	12,2	S	S	»	»
16	704,9	5,7	12,2	O	SO	7,20	»
17	709,4	0,6	9,2	»	NE	»	»
18	704,2	0,5	10,3	S	E	2,10	9.20
19	704,9	2,5	10,2	O	O	»	4,30
20	697,1	—2,6	8,2	O	O	3,60	»
21	703,6	6,5	12,3	NO	SO	4,10	4,80
22	699,4	9,5	14,2	SO	SE	0,80	»
23	695,3	4,6	9,2	O	O	»	3,90
24	696,9	4,5	12,2	O	SO	2,25	3,40
25	696,7	3,6	9,2	SO	SO	»	»
26	704,8	0,6	6,3	NO	O	»	»
27	702,9	—2,3	8,3	»	SE	0,40	»
28	704,3	5,5	12,3	»	SO	»	»
29	702,0	4,5	12,3	S	S	»	»
30	702,7	5,5	8,2	SO	S	0,60	3,00
31	705,9	—0,1	6,2	N	E	»	»
	M. 704,1	4,6	11,2			23,65	34,40

Moyenne du mois : 7°9.

MERCURIALES

DE LA

HAUTE-LOIRE

PAR CH. PELLISSIER

Chef de bureau à la Préfecture

1868

JANVIER, FÉVRIER, MARS, AVRIL 1868.

PRODUITS.	MARCHÉS DU PUY.	MARCHÉS DE BRIOUDE	MARCHÉS D'YSSINGEAUX	MARCHÉS DU PUY	MARCHÉS DE BRIOUDE	MARCHÉS D'YSSINGEAUX
	JANVIER.			FÉVRIER.		
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
froment, (l'hec.)	30 28	28 25	28 87	31 »	28 15	28 75
méteil,	26 75	»	»	28 07	»	»
seigle,	24 55	22 50	23 25	24 05	22 50	22 50
orge,	15 92	14 75	17 58	16 81	14 75	17 50
avoine,	11 25	9 50	11 »	11 56	9 50	11 »
pois,	18 75	»	»	19 25	»	»
lentilles,	45 »	»	»	45 85	»	»
haricots,	27 50	»	»	27 »	»	»
pommes de terre,	6 »	4 25	»	6 66	5 »	4 96
bœuf, (le kil.)	»	1 20	»	»	1 20	»
vache,	1 40	1 20	1 10	1 40	1 20	1 10
veau,	1 40	1 50	1 30	1 40	1 10	1 20
mouton,	1 55	1 50	1 50	1 55	1 10	1 20
porc,	1 60	1 40	1 60	1 60	1 50	1 40
	MARS.			AVRIL.		
froment,	31 55	31 50	29 25	32 71	31 25	31 12
méteil,	28 40	»	»	27 92	»	»
seigle,	25 57	23 25	21 50	25 55	23 »	21 50
orge,	16 80	16 25	17 75	19 25	16 »	20 50
avoine,	12 »	10 75	11 »	12 37	10 50	11 62
pois,	20 »	»	»	20 »	»	»
lentilles,	46 37	»	»	47 50	»	»
haricots,	27 25	»	»	28 25	»	»
pommes de terre,	6 37	5 »	4 96	7 25	5 »	4 96
bœuf,	»	»	»	1 50	1 20	»
vache,	1 40	1 15	1 »	1 40	1 20	1 »
veau,	1 40	1 20	1 20	1 40	1 20	1 20
mouton,	1 55	1 30	1 20	1 55	1 30	1 40
porc,	1 60	1 40	1 40	1 60	1 40	1 50

MAI, JUIN, JUILLET, AOUT 1868.

PRODUITS.	MARCHÉS DU PUY.	MARCHÉS DE BRIOUDE	MARCHÉS D'YSSINGEAUX.	MARCHÉS DU PUY.	MARCHÉS DE BRIOUDE	MARCHÉS D'YSSINGEAUX.
	MAI.			JUIN.		
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
froment, (l'hec.)	31 69	32 75	29 75	27 80	29 62	26 75
méteil,	30 98	»	»	25 12	»	»
seigle,	27 68	27 75	25 10	20 87	19 25	20 20
orge,	20 12	18 75	18 75	16 37	15 87	17 50
avoine,	12 42	11 50	11 50	12 »	12 12	11 71
pois,	22 50	»	»	25 »	»	»
lentilles,	46 87	»	»	30 »	»	»
haricots,	31 87	»	»	32 50	»	»
pommes de terre,	8 25	5 »	4 82	7 87	5 »	4 03
bœuf, (le kil.)	1 60	1 20	»	1 60	1 20	»
vache,	1 40	1 20	1 10	1 40	1 20	1 10
veau,	1 40	1 20	1 20	1 40	1 50	1 20
mouton,	1 60	1 50	1 40	1 60	1 40	1 50
porc,	1 60	1 50	1 50	1 60	1 30	1 40
	JUILLET.			AOUT.		
froment,	25 37	28 25	25 30	26 18	24 50	22 85
méteil,	22 45	»	»	21 24	»	»
seigle,	19 78	18 25	18 65	17 28	18 87	18 84
orge,	16 12	16 25	»	15 87	15 »	14 50
avoine,	12 57	11 50	12 21	11 62	11 25	10 55
pois,	22 30	»	»	20 »	»	»
lentilles,	45 »	»	»	56 25	»	»
haricots,	31 25	»	»	28 75	»	»
pommes de terre,	9 57	5 »	5 85	3 62	5 20	4 34
bœuf,	1 60	1 20	1 20	1 60	1 20	»
vache,	1 40	1 20	1 12	1 40	1 20	1 20
veau,	1 40	1 50	1 50	1 40	1 50	1 40
mouton,	1 60	1 40	1 50	1 60	1 40	1 40
porc,	1 70	1 50	1 45	1 70	1 50	1 80

SEPTEMBRE, OCTOBRE, NOVEMBRE, DÉCEMBRE 1868.

PRODUITS.	MARCHÉS DU PUY.	MARCHÉS DE BRIOUDE	MARCHÉS D'YSSINGEAUX.	MARCHÉS DU PUY.	MARCHÉS DE BRIOUDE	MARCHÉS D'YSSINGEAUX.
	SEPTEMBRE.			OCTOBRE.		
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
froment,(l'hec.)	22 20	22 37	21 16	21 89	23 75	22 50
méteil,	19 78	»	»	20 10	»	»
seigle,	16 19	17 75	17 »	16 76	18 »	18 50
orge,	15 12	15 15	12 50	13 50	12 75	15 50
avoine,	9 75	8 50	8 75	9 50	9 50	9 74
pois,	17 50	»	»	25 53	»	»
lentilles,	41 »	»	»	43 83	»	»
haricots,	30 »	»	»	27 55	»	»
pommes de terre,	4 25	5 »	2 42	5 25	4 50	2 28
bœuf, (le kil.)	1 60	1 20	»	1 40	1 20	»
vache,	1 40	1 20	1 40	1 20	1 20	1 10
veau,	1 40	1 30	1 40	1 40	1 40	1 40
mouton,	1 60	1 40	1 40	1 47	1 30	1 40
porc,	1 70	1 30	1 60	1 70	1 30	1 60
	NOVEMBRE.			DÉCEMBRE.		
froment,	21 54	23 15	22 25	22 28	21 87	21 18
méteil,	19 62	»	»	19 65	»	»
seigle,	18 16	19 50	17 93	17 55	17 37	18 08
orge,	13 37	13 »	13 »	14 25	15 »	13 43
avoine,	0 50	9 50	8 85	9 50	9 25	9 50
pois,	25 »	»	»	20 »	»	»
lentilles,	46 25	»	»	44 37	»	»
haricots,	30 87	»	»	28 75	»	»
pommes de terre,	5 25	4 30	1 98	5 75	4 50	»
bœuf,	1 40	1 20	»	1 30	»	»
vache,	1 20	1 20	1 10	1 20	1 20	1 10
veau,	1 40	1 30	1 40	1 50	1 30	1 40
mouton,	1 40	1 40	1 20	1 30	1 40	1 20
porc,	1 70	1 30	1 60	1 60	1 30	1 60

MAI, JUIN, JUILLET, AOUT 1868.

PRODUITS.	MARCHÉS			MARCHÉS		
	DU PUY.	DE BRIOUDE	D'YSSINGEAUX.	DU PUY.	DE BRIOUDE	D'YSSINGEAUX.
	MAI.			JUIN.		
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
froment, (l'hec.)	31 69	32 75	29 75	27 80	29 62	26 75
méteil,	30 98	»	»	25 12	»	»
seigle,	27 68	27 75	25 40	20 87	19 25	20 20
orge,	20 12	18 75	18 75	16 37	15 87	17 50
avoine,	12 42	11 50	11 50	12 »	12 12	11 71
pois,	22 50	»	»	25 »	»	»
lentilles,	46 87	»	»	50 »	»	»
haricots,	31 87	»	»	32 50	»	»
pommes de terre,	8 25	5 »	4 82	7 87	5 »	4 03
bœuf, (le kil.)	1 60	1 20	»	1 60	1 20	»
vache,	1 40	1 20	1 10	1 40	1 20	1 10
veau,	1 40	1 20	1 20	1 40	1 50	1 20
mouton,	1 60	1 50	1 40	1 60	1 40	1 50
porc,	1 60	1 50	1 50	1 60	1 30	1 40
	JUILLET.			AOUT.		
froment,	25 37	28 25	25 50	26 18	24 50	22 85
méteil,	22 45	»	»	21 24	»	»
seigle,	19 78	18 25	18 65	17 28	18 87	18 84
orge,	16 12	16 25	»	15 87	15 »	14 50
avoine,	12 57	11 50	12 21	11 62	11 25	10 55
pois,	22 50	»	»	20 »	»	»
lentilles,	45 »	»	»	56 25	»	»
haricots,	31 25	»	»	28 75	»	»
pommes de terre,	9 57	5 »	5 85	3 62	5 20	4 34
bœuf,	1 60	1 20	1 20	1 60	1 20	»
vache,	1 40	1 20	1 12	1 40	1 20	1 20
veau,	1 40	1 50	1 30	1 40	1 30	1 40
mouton,	1 60	1 40	1 30	1 60	1 40	1 40
porc,	1 70	1 50	1 45	1 70	1 50	1 80

SEPTEMBRE, OCTOBRE, NOVEMBRE, DÉCEMBRE 1868.

PRODUITS.	MARCHÉS DU PUY.	MARCHÉS DE BRIOUDE	MARCHÉS D'YSSINGEAUX.	MARCHÉS DU PUY.	MARCHÉS DE BRIOUDE	MARCHÉS D'YSSINGEAUX.
	SEPTEMBRE.			OCTOBRE.		
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
froment, (l'hec.)	22 20	22 57	21 16	21 89	23 75	22 50
méteil,	19 78	»	»	20 10	»	»
seigle,	16 19	17 75	17 »	16 76	18 »	18 50
orge,	15 12	15 15	12 50	13 50	12 75	15 50
avoine,	9 75	8 50	8 75	9 50	9 50	9 74
pois,	17 50	»	»	23 33	»	»
lentilles,	41 »	»	»	43 83	»	»
haricots,	30 »	»	»	27 33	»	»
pommes de terre,	4 25	5 »	2 42	3 25	4 50	2 28
bœuf, (le kil.)	1 60	1 20	»	1 40	1 20	»
vache,	1 40	1 20	1 40	1 20	1 20	1 10
veau,	1 40	1 30	1 40	1 40	1 40	1 40
mouton,	1 60	1 40	1 40	1 47	1 30	1 40
porc,	1 70	1 50	1 60	1 70	1 30	1 60
	NOVEMBRE.			DÉCEMBRE.		
froment,	21 34	23 15	22 25	22 28	21 87	21 18
méteil,	19 62	»	»	19 65	»	»
seigle,	18 16	19 50	17 93	17 55	17 37	18 08
orge,	13 37	13 »	13 »	14 25	13 »	13 43
avoine,	0 50	9 50	8 85	9 50	9 25	9 50
pois,	25 »	»	»	20 »	»	»
lentilles,	46 25	»	»	44 37	»	»
haricots,	50 87	»	»	28 75	»	»
pommes de terre.	3 25	4 50	1 98	3 73	4 50	»
bœuf,	1 40	1 20	»	1 30	»	»
vache,	1 20	1 20	1 10	1 20	1 20	1 10
veau,	1 40	1 30	1 40	1 50	1 50	1 40
mouton,	1 40	1 40	1 20	1 30	1 40	1 20
porc,	1 70	1 30	1 60	1 60	1 50	1 60

Etat dressé par le même, et présentant : 1° le résultat des expériences faites en décembre 1868, dans le département, pour constater le poids légal des grains de la même année ; 2° la contenance en litres et décilitres du quintal métrique de ces grains :

FROMENT.						SEIGLE.					
1re qualité.		2e qualité.		3e qualité.		1re qualité.		2e qualité.		3e qualité.	
Poids moyen de l'hectolitre	contenance moyenne du quintal en litres et décilitr.	Poids moyen de l'hectolitre	contenance moyenne du quintal en litres et décilitr.	Poids moyen de l'hectolitre	contenance moyenne du quintal en litres et décilitr.	Poids moyen de l'hectolitre	contenance moyenne du quintal en litres et décilitr.	Poids moyen de l'hectolitre	contenance moyenne du quintal en litres et décilitr.	Poids moyen de l'hectolitre	contenance moyenne du quintal en litres et décilitr.
kilog.	litres.	kilog.	litres.	kilog.	litres.	kilog.	litres.	kilog.	litres.	kilog.	litres.
79 »	127 7	76 »	131 5	74 »	136 »	73 »	133 9	72 »	138 5	69 »	144 8
ORGE.						AVOINE.					
kilog.	litres.	kilog.	litres.	kilog.	litres.	kilog.	litres.	kilog.	litres.	kilog.	litres.
66 »	152 8	63 »	160 5	60 »	168 7	48 »	209 5	44 »	235 6	40 »	233 8

OUVRAGES REÇUS

PAR LA

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE

SCIENCES, ARTS ET COMMERCE DU PUY

PENDANT L'ANNÉE 1868

A

Académie de la Rochelle. — Section de littérature.

Actes de l'Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux.

Annales de la Société d'agriculture, commerce, arts et manufactures des Landes.

Annales archéologiques de Didron, t. xxv.

Annales de la Société d'agriculture de la Gironde.

Annales de la Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres d'Indre-et-Loire.

Annales et résumé des travaux de la Société nantaise d'horticulture.

Annales de la Société d'horticulture de l'arrondissement de Meaux (Seine-et-Marne).

Annales de la Société impériale d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de la Loire.

Annales de la Société académique de Nantes et de la Loire-Inférieure.

Annales de la Société linnéenne de Maine-et-Loire.

Annual of the Boston Society of natural history.

Annual Report of the Board regents of the smithsonian institution showing the, operations, expenditures, and condition of the institution for the yeard 1866. Washington.

Annuaire de la Société philotechnique.

Annuaire de la Société météorologique de France.

Annuaire de la Haute-Loire. 1868.

B

Biographies aveyronnaises.

Bulletin de la Société archéologique, scientifique et littéraire de Béziers (Hérault).

Bulletin de la Société académique du Var.

Bulletin de la Société impériale zoologique d'acclimatation.

Bulletin de la Société impériale des antiquaires de France.

Bulletin de la Société d'émulation de l'Allier, t. IX.

Bulletin de la Société des antiquaires de l'Ouest.

Bulletin historique de la Société des antiquaires de la Morinie.

Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe. 1867.

Bulletin des travaux de la Société impériale d'agriculture d'Alger. 1867.

Bulletin des travaux de la Société départementale d'agriculture de la Drôme. 1868.

Bulletin de la Société d'agriculture et d'horticulture du Gers. 1868.

Bulletin de la Société protectrice des animaux. 1868.

Bulletin des séances de la Société impériale et centrale d'agriculture de France. 1868.

Bulletin monumental. 1868.

Bulletin de la Société académique d'agriculture, belles-lettres, sciences et arts de Poitiers.

Bulletin de la Société d'agriculture, industrie, sciences et arts de la Lozère.

Bulletin de la Société des lettres, sciences et arts du département des Landes.

Bulletin de la Société centrale d'agriculture et des comices agricoles de l'Hérault.

Bulletin agricole du Puy-de-Dôme. 1868.

Bulletin de la Société d'agriculture de l'arrondissement de Boulogne-sur-Mer.

Bulletin de la Société impériale et centrale d'horticulture de la Seine-Inférieure.

Bulletin des travaux de la Société libre d'émulation du commerce et de l'industrie de la Seine-Inférieure.

Bulletin de la Société parisienne d'archéologie et d'histoire.

Bulletin de la Société polymatique du Morbihan.

Bulletin de la Société de médecine de Besançon.

Bulletin de la Société académique de Laon.

Bulletin de la Société d'histoire naturelle de la Moselle.

Bulletin de l'Académie delphinale.

Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne.

Bulletin de la Société de pomologie et d'arboriculture de Chauny.

C

Cabinet (le) historique.

Cas (de quelques) de progression organique vérifiables dans la succession des temps géologiques sur des mammifères de même famille et de même genre, par M. Ed. Lartet, membre non résidant.

Cave (la) des apiculteurs, par le R. P. Babaz.

Classification (de la) de certains opercules de gastéropodes, par M. Ch. des Moulins, membre non résidant.

Compte-rendu des Congrès pharmaceutiques réunis en août 1867 à l'École supérieure de pharmacie à Paris.

Compte-rendu : 1° des travaux de reboisement et de gazonnement des montagnes effectués durant les exercices 1865-1866;
2° des routes forestières construites ou améliorées et des subventions accordées pour des chemins publics durant les exercices 1861 à 1866. — Donné par le Gouvernement.

Condition and poings of the Boston Society of natural history as exhibited by the annual reports of the custodian.

Concours (Rapport sur le premier) agricole départemental de l'Aude, par M. Jules Buisson, membre non résidant.

Concours (Rapport sur le) général de la Corse en 1865, par M. Jules Buisson, membre non résidant.

Concours (Rapport sur le deuxième) régional du Puy en 1868, par M. Jules Buisson, membre non résidant.

D

Descriptions et figures de quelques coquilles fossiles du terrain tertiaire et de la craie, par M. Ch. des Moulins, membre non résidant.

Discours pour le couronnement de Notre-Dame du Puy, par le R. P. Nampon, membre non résidant.

Discours pour la bénédiction de la chapelle de Notre-Dame, par le R. P. Nampon, membre non résidant.

Discours de M. Pouyer-Quertier, député : 1° Questions agricoles; 2° Marine marchande.

Discours prononcé par Son Exc. M. de Forcade de la Roquette, ministre de l'Agriculture, au concours général de la Villette.

Discours prononcé par Son Exc. M. Duruy, ministre de l'Instruction publique, et Ch. Robert, conseiller d'État, au sujet d'une pétition relative à l'enseignement supérieur.

Duret, sculpteur, par M. Jules Buisson, membre non résidant.

E

F

H

Histoire de Notre-Dame de France, par le R. P. Nampon, membre non résidant.

Histoire naturelle du Morbihan. Catalogues raisonnés des productions des trois règnes de la nature recueillies dans le département, publiés sous les auspices de la Société polymathique.

I

Ingres, par M. Jules Buisson, membre non résidant.

Inventaire des titres du comté de Forez fait en 1532, publié par M. Auguste Chaverondier, membre non résidant.

J

Journal de la Société impériale et centrale d'horticulture de France. 1868.

Journal de l'Agriculture. 1868.

Journal d'Agriculture progressive. 1868.

Journal d'Agriculture pratique. 1868.

Journal populaire d'Agriculture, publié à Niort.

Journal d'Agriculture pratique et d'Économie rurale pour le midi de la France, publié par les Sociétés d'agriculture de la Haute-Garonne et de l'Ariége. 1868.

L

Leçons sur les lois et les effets du mouvement, par M. Reynard. Extrait du *Bulletin de la Société d'émulation de l'Allier*.

Lettre à M. François Crépin, professeur de botanique à l'université de Gand, par M. Ch. des Moulins, membre non résidant.

M

Manthly report of the departement of agriculture for the yeard 1868. Washington.

Manuscrits de l'ancienne abbaye de Saint-Julien, à Brioude, retrouvés et traduits au XIX[e] siècle par un amateur d'antiquités et publiés par Auguste Trognon.

Mélanges historiques et littéraires, par Paul Saint-Olive, membre non résidant.

Mémoires de la Société linnéenne du nord de la France. 1866.

Mémoires d'agriculture, d'économie rurale et domestique, publiés par la Société impériale et centrale d'agriculture de France. 1865.

Mémoires de la Société d'agriculture, sciences, belles-lettres et arts d'Orléans. 1868.

Mémoires de la Société d'agriculture, commerce, sciences et arts de la Marne.

Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Clermont-Ferrand.

Mémoires de l'Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts de Lyon.

Mémoires de la Société académique d'archéologie, sciences et arts de l'Oise.

Mémoires lus à la Sorbonne dans les séances extraordinaires du Comité impérial des travaux historiques et des Sociétés savantes. — Histoire, philologie et sciences morales. — Archéologie.

Mémoires de l'Académie du Gard.

Mémoires et publications de la Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut.

Mémoires de la Société littéraire de Lyon.

Mémoires de l'Académie impériale des sciences et belles-lettres de Caen.

Mémoires de la Société des antiquaires de France.

Mémoires de la Société académique d'agriculture, des sciences, arts et belles-lettres de l'Aube.

Mémoires de la Société impériale des sciences, de l'agriculture et des arts de Lille.

Mémoires de la Société académique de Maine-et-Loire.

Mémoires de la Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron.

Mémoires de la Société des antiquaires de Picardie.

Mémoires de la Société impériale d'émulation d'Abbeville.

Memoirs Read Before the Boston Society of natural history.

Monographie de la maison n° 22, rue Neuve, à Marseille. — Précis historique sur la Société de bienfaisance et de charité de la ville de Marseille, par M. de Crozet, membre non résidant. — Offert par l'auteur.

N

Notice sur le cartulaire du comté de Rethel, par M. Léopold Delisle, membre honoraire.—Offert par l'auteur.

Notre Pays et notre Mère, descriptions, souvenirs, légendes, par H. de Chabron, membre non résidant.

Nouvelles météorologiques, publiées sous les auspices de la Société météorologique de France. 1868.

P

Peintures (les) murales de l'église de Villeneuve-sur-Tarn par M. Bernard Benezet, par M. Jules Buisson, membre non résidant.

Principe universel de la vie, de tout mouvement et de l'état de la matière, par Pierre Trémaux. 1 livr.

Procès-verbaux des séances de la Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron.

Production animale et végétale. Études faites à l'Exposition universelle de 1867 par la Société impériale zoologique d'acclimatation.

Procès-verbaux des séances du Comice agricole de Douai et de la Commission d'agriculture.

Proceddings of the Boston Society of natural history.

R

Rapport sur l'enseignement de l'agriculture dans le département de la Lozère, par M. Béliben, membre résidant.

Rapport adressé à MM. les membres de la Société du Musée de Riom et lu dans la séance du 26 décembre 1867, par M. Francisque Mandet, membre non résidant.

Recueil de l'Académie des jeux floraux.

Recueil des publications de la Société hâvraise d'études diverses.

Réforme (de la) cadastrale et du crédit de la propriété foncière, par M. Enjubault, membre non résidant.

Report of the commissioner of agriculture for the yeard 1866. Washington.

Revue des Sociétés savantes.

Revue universelle de sériciculture. — Donné par le Gouvernement.

Revue de l'Art chrétien. 1868.

S

Saint Joseph, ses grandeurs, ses vertus, ses bienfaits, par le R. P. Nampon, membre non résidant.

Séance publique de l'Académie des sciences, agriculture, arts et belles-lettres d'Aix.

Société académique des sciences, arts, belles-lettres, agriculture et industrie de Saint-Quentin.

Souvenirs de voyage, par M. de Crozet, membre non résidant. — Offert par l'auteur.

Spiritisme (du), par le R. P. Nampon, membre non résidant.

Sud-Est (le). 1868.

Système silurien du centre de la Bohême, recherches

paléontologiques. Ire partie, vol. 11, Céphalopodes, par M. Joachim Barrande, membre non résidant.

V

Ver (le) à soie du chêne à l'Exposition universelle de 1867, par Camille Personnat.

Vie (la) et les mœurs des animaux, par Louis Figuier. Zoophytes et mollusques.

Viticulture (sur la) et la vinification du canton d'Evian (Haute-Savoie), par M. le docteur Jules Guyot, membre non résidant.

Vol (le) des araignées. — Araignées en l'air, par le R. P. Babaz.

NOTICE SUR BLESLE

CORRECTIONS ET ADDITIONS

Page 388, *ligne* 23, *à la fin de l'alinéa, ajoutez en note :*

Quant à l'étymologie du nom de Blesle, elle est difficile a établir. Suivant une tradition locale, elle vient de *blaireau*, attendu que cet animal aurait été abondant dans cette contrée boisée. Mais elle n'est pas sérieuse, vu qu'il n'y a plus trace de blaireau, et que ce mot ne peut s'appliquer qu'au nom patois de *Blère* employé dans Froissart pour celui de Blesle. C'est l'étymologie de *Blasila, Blaisila* ou *Blasilia* qu'il faut chercher. *Blas* (celtique) semble désigner un champ de blé, une campagne. Quant à la désinence *ila, ilia,* elle est définie par les étymologistes; c'est l'indication d'un lieu entouré de rivières, bien arrosé. Ainsi il est permis de croire que Blesle, *Blasila,* a pour étymologie les mots *blas* et *ila,* ce qui signifie campagne baignée d'eau; or, ceci s'applique parfaitement au territoire de Blesle, et jusqu'à meilleure information, on peut conjecturer ainsi l'étymologie de Blesle, qui paraît venir de *blas* et d'*ila,* qui peuvent se traduire : localité entourée d'eau.

Page 399, *ligne* 14, *à la fin de l'alinéa, ajoutez :*

Ces preuves de noblesse ne furent demandées que plus tard; car dans l'origine le fait de noblesse suffisait. Ce ne fut qu'à partir du XV[e] siècle, c'est-à-dire de l'époque des anoblissements, et pour y obvier, que s'introduisit la règle des preuves de noblesse.

Page 402, *ligne* 8, *à la fin de l'alinéa, ajoutez :*

Au XIIIe siècle on voit l'abbesse de Blesle, ainsi que celle de Cusset, appeler les rois de France au pariage.

Page 403, *ligne* 10, *au lieu de :* soldats, *lisez :* hommes d'armes. — L'homme d'armes au moyen-âge présentait une force collective, car il avait cinq assesseurs, ce qui faisait six combattants, savoir : l'homme d'armes, son page, son coutilier, et trois archers, c'est ce qu on appelait une *lance garnie.*

Page 411, *ligne* 21, *au lieu de :* février, *lisez* : juillet.

Page 414, *ligne* 10, *à la fin de l'alinéa, ajoutez :*

Un autre routier, qui étendit ses brigandages sur le territoire de Blesle, fut Louis Raimbaud, ce violent lieutenant de Badefol et son successeur dans l'occupation de Brioude, qu'il perdit par sa brutalité envers Limousin à l'occasion d'une rivalité amoureuse.

Dans une de ces chevauchées, Raimbaud poussa jusqu'à Blesle, mettant tout à feu et à sang; mais il ne pénétra pas jusque dans la ville soigneusement barricadée. Contenu par la garnison du couvent et du château, aidée de la milice locale, le farouche partisan se retira après avoir incendié les moulins de Blesle, dont la cité fut préservée, mais dont les environs gardèrent de terribles marques de son passage.

Page 415, *ligne* 9, *au lieu de :* 300, *lisez :* 3,000.

Page 420, *ligne* 22, *au lieu de :* 1589, *lisez :* 1588.

Page 429, *ligne* 23, *au lieu de :* supérieure, *lisez :* supérieur.

Page 436, *ligne* 13, *au lieu de :* XIXe, *lisez :* XIVe.

Page 437, *ligne* 11, *au lieu de :* au XIIIe siècle, *lisez :* au XVIIIe siècle.

Page 458, ligne 9, à la fin de l'alinéa, ajoutez :

Un souvenir se rattache au gouvernement de l'abbaye par Mme de Pons; c'est elle qui fit cadeau à l'église de Saint-Etienne-sur-Blesle, de la cloche appelée *Claire de Pons.*

Page 476, ligne 10, après les mots : champ d'azur, *ajoutez en note :*

La double croix de Saint-Pierre se trouve effectivement gravée en différentes parties de l'église et de l'abbaye, ce qui a fait croire qu'elle constituait les armoiries de ce monastère. Mais c'est une erreur que nous nous empressons de rectifier en indiquant les véritables armes de l'abbaye de Saint-Pierre, qui nous sont révélées par l'*Armorial général de France* (page 479). Manuscrits de la Bibliothèque Impériale.

L'abbaye de Saint-Pierre de Blesle portait *d'argent, à trois croix pattées de sable.* Du reste ces armoiries se retrouvent, quoique difficilement lisibles, dans plusieurs écussons grattés pendant la Révolution, et inscrits sur les murailles de l'antique moutier, notamment à la porte orientale de l'arcade débouchant sur la place de l'Église. Nous les avons également trouvées sur quelques pièces de la cassette de la dernière abbesse. Elles sont authentiques.

Il nous paraît intéressant de compléter, d'après l'*Armorial général*, le chapitre des armoiries locales se référant à la ville de Blesle et à plusieurs communautés ou corporations de cette cité. Ainsi la ville de Blesle portait *d'azur, semé de trèfles d'or, au chevron d'argent, brochant sur le tout.*

Le procureur d'office de l'abbaye de Blesle avait aussi des armoiries spéciales : *d'or, à trois tourteaux de gueules.*

Il y avait, à Blesle, un lieutenant civil, qui s'appelait, en 1696, le sieur Barthélemy, et portait *d'or, à la fasce de sable.*

A la même époque le greffier de la ville de Blesle, nommé Pélissier, portait *d'argent, à un griffon de gueules.*

La communauté des avocats, notaires et procureurs de la ville de Blesle portait *d'azur, à un saint Yves d'argent, accosté de deux plumes de même.*

La communauté des médecins, apothicaires et chirurgiens

de la ville de Blesle portait *d'or, au mortier de sable, accompagné en chef d'une lancette de même.*

La communauté des marchands de la ville de Blesle portait *d'azur, fretté d'argent.*

L'existence de ces diverses corporations assigne à la cité de Blesle et à sa bourgeoisie, dans le passé, un rôle assez considérable.

Page 489, *ligne* 12, *à la fin de l'alinéa, ajoutez :*

Le dernier seigneur de Blesle fut Henri-Gilles, marquis de Chavagnac, qui émigra en 1789, lequel était fils de Clair-Gilles-Henri de Chavagnac, général des galères royales et grand cordon rouge, et d'Angélique de Froulay-Tessé.

Page 489, *ligne* 18, *ajoutez en note :*

Cette forteresse attenante au vieux château du XIII[e] siècle, dont un fragment avec fenêtre cintrée apparaît au nord-est à hauteur du premier étage, est un débris fort remarquable d'architecture féodale. Elle présente, sous le rapport architectonique, un spécimen curieux tant par sa forme icosagone très-rare que par sa position peu ordinaire au sein d'une cité.

La Haute-Loire ne possède qu'un autre type de ce genre pareillement situé, mais différent de style, et d'époque moins ancienne. C'est la tour de Saugues, également bâtie par les sires de Mercœur. Le donjon de Blesle, contenant plusieurs étages voûtés, est une construction militaire du XIII[e] siècle qui attire l'attention du touriste et obtient le suffrage de l'antiquaire. Sa structure massive l'a préservé des éléments de ruine qui ont atteint le château adjacent, lequel a sans doute été incendié, à en juger par quelques traces d'incendie visibles sur les parois du géant de pierre debout depuis plus de six siècles. Mais combien plus imposant, lorsqu'il élevait son appareil complet de créneaux, mâchicoulis et meurtrières !

Blesle a été la patrie d'un révolutionnaire de bas étage, qui s'attacha à Marat. C'était le citoyen Laurent Bas, qui arrêta Charlotte Corday, lorsqu'elle eut tué l'*ami du peuple.*

Page 495, *ligne* 15, *après* : le marquis d'Espinchal, *ajoutez* : fils de Louis d'Espinchal et de Charlotte-Henriette-Ursule de Chavagnac.

Page 496, *entre les lignes* 7 *et* 8, *ajoutez* :

Il y avait à Blesle plusieurs corporations d'origine ancienne, entre autres celles des tisserands et des tanneurs. Ce fut un maître-maçon de Blesle, le sieur Gabriel Saignes, marchand de pierres, qui, en 1633, soumissionna l'adjudication des travaux de démolition du château de Murat effectuée par Jacques de Giou, d'après les ordres du cardinal de Richelieu, et qui rasa la colossale forteresse des d'Armagnac.

Page 497, *ligne* 7, *à la fin de l'alinéa, ajoutez en note* :

J'ai retrouvé le procès-verbal de cette visite de Massillon à Bousselargues, qui eut lieu en 1736. Cette pièce, qui subsiste dans les archives de la commune, relate l'admonition donnée par le vertueux prélat au curé de Bousselargues, à cause de sa négligence à chanter vêpres les jours de dimanche.

Page 502, *ligne* 23, *au lieu de* : Raudan, *lisez* : Randan.

Page 503, *ligne* 18, *au lieu de* : Brioude, *lisez* : Brioude, et cette dame de Montgon, qui fut dame d'atours de la duchesse de Bourgogne.

Page 507, *entre les lignes* 7 *et* 8, *ajoutez* :

Le gouverneur de Saint-Flour sous Charles IX était Jacques de Léotoing, seigneur de Montgon.

Le château de Léotoing fut démantelé sous Louis XIII par ordre de Richelieu et par les soins de l'intendant Voyer d'Argenson, en même temps qu'Usson, Nonette, Vodable, Mauzun, Montpensier, Murat et les principales forteresses de la province.

Page 509, *ligne* 9, *au lieu de* : Lyon, *lisez* : Paris.

Même page, ligne 16, *après* : aux Templiers, *ajoutez* : à titre de préceptorerie.

Page 511, *ligne* 15, *à la fin de l'alinéa, ajoutez :*

Le château de Vernières fut démantelé en 1666, à la suite de l'arrêt des Grands-Jours de Clermont, qui condamna Gaspard d'Espinchal, et en même temps que furent rasés son château de Massiac et sa tour du Montel.

Page 512, *ligne* 6, *au lieu de :* par alliance, *lisez :* par donation.

Même page, ligne 11, *à la fin de l'alinéa, ajoutez :*

Dans le recueil des actes de rémission figure, sous l'année 1480, François de Malepeyre, à cause des coups et blessures donnés par ce gentilhomme à Guyonnet Curabet, lequel l'avait assailli dans Brioude, mais s'en était mal trouvé; car François de Malepeyre sortit vainqueur de cette rixe, tandis que Guyonnet Curabet trépassa des suites de ses blessures.

Page 512, *à la fin de la ligne* 11, *ajoutez en note :*

La famille de Molen de Malepeyre, ainsi que ses autres branches de Molen de la Vernède ou de Saint-Poncy, porte *d'azur, à trois flanchis d'or, dont deux en chef et un en pointe.*

Page 518, *ligne* 8, *après ces mots :* la date de 1306, *ajoutez en note :*

Cette poterne est surmontée de l'écusson de la maison de La Fage : *d'azur, à trois étoiles d'argent.*

Page 520, *ligne* 17, *après :* 1450, *ajoutez :*

Un acte de rémission de 1456, mentionne le sire Etienne de Besse, homme d'armes d'ordonnance de Sa Majesté, arrêté à Bordeaux par le sire Etienne de Lespinasse, pour avoir excité un de ses valets à frapper Bernard Gravier, laboureur de Brioude, lequel avait insulté et battu Foulques de Besse, chanoine de Brioude et frère d'Etienne. Ce laquais, pour venger le frère de son maître et obéir à l'invitation de ce dernier, assaillit Gravier dans son champ et lui porta un coup de couteau à la joue et un coup de javeline à la cuisse, dont il fut

malade plusieurs mois. La grâce d'Etienne de Besse, écuyer, fut octroyée en 1456, par Charles VII.

Page 525, *ligne* 17, *à la fin de l'alinéa, ajoutez :*

Les registres de Saint-Pierre relatent une affreuse inondation qui désola Blesle en 1766. Les eaux de l'Allagnon et de Voirèze s'élevèrent à plus de huit pieds au-dessus de l'étiage. Blesle avait déjà été dévastée, le 17 juillet 1755, par un orage épouvantable suivi d'une crue extraordinaire de Voirèze. Autre terrible inondation ravagea la contrée en 1783.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS CE VOLUME

Procès-verbaux des séances de l'année 1868

Rapports & Mémoires.

Le Puy, typ. et lith. Marchessou.






3 9015 06548 5354

